Programme Diversité culturelle
et linguistique
Réseau « Dynamique du français
et des langues partenaires »

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

Observatoire
de la langue française

En partenariat avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et le Secrétariat à la politique linguistique du Gouvernement du Québec

Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde

Paris, du 12 au 14 juin 2008

* *
*

Document préparatoire : recueil des contributions

Sommaire

Note de cadrage **7**

Programme **11**

Contributions écrites préparatoires aux ateliers **17**

Atelier 1 - Définitions, concepts opératoires **19**

Proposition pour une analyse glottonomique de la complexité des situations sociolinguistiques francophones
Philippe Blanchet & Thierry Bulot 21

Observer ou agir ? Des réponses différentes
Robert Chaudenson 29

Commentaires argumentés sur la grille d'observation des situations de francophonie élaborée sous la direction de Robert Chaudenson
Moussa Daff 43

Vers une linguistique francophone de l'ère de la mondialisation : diversaliste, altéritaire, historicisée, constructiviste ?
Didier de Robillard 51

L'information démolinguistique et les définitions statistiques de « francophone » au Canada
Réjean Lachapelle 63

Atelier 2 – Contenus (1) : Quels contenus rechercher ? **81**

Les langues des sciences et de l'enseignement supérieur : état actuel et perspectives d'avenir
Rainer Enrique Hamel 83

Recueil et analyse des données sur le français dans les systèmes éducatifs (pays de la francophonie d'appel en Europe)
Gueorgui Jetchev 95

La problématique du dénombrement des locuteurs francophones dans les pays
Abou Napon 107

Des enseignes à Hanoi et à Hochiminh-Ville : nouveau contenu pour l'observation du français au Vietnam
Vân Dung Nguyên 115

Atelier 3 – Contenus (2) : Quelles méthodes pour quels terrains ? 127

Les francophonies israéliennes : identité, symbole de statut, capital linguistique et transnationalisme
Eliezer Ben-Rafael 129

Francophonie et toponymie : une observation géolinguistique. Terrains, méthodes et perspectives
Farid Benramdane 139

L'observation du français : démarche et enjeux
Katia Haddad 163

Socialisation ethnolangagière et développement psycholangagier : une méthodologie d'enquête et de modélisation
Rodrique Landry, Réal Allard et Kenneth Deveau 167

A propos des enquêtes effectuées auprès d'élèves en milieu scolaire : intérêts et limites
Fabienne Leconte 187

Approches quantitatives ou qualitatives ? Le cas d'une enquête universitaire récente en Afrique de l'Est
Pierre Martinez 203

Atelier 4 – Recueil des données (1) : sources fiables et pertinence des grilles d'analyse 213

Comparer les situations de francophonie du point de vue des représentations du français et des langues partenaires
Bruno Maurer et Alain Domergue 215

Faut-il introduire une variable « modus » dans les grilles d'analyse des situations linguistiques de l'espace Francophone ? Essai de lecture de la grille « LAFDEF 2004 » face aux enjeux africains
Auguste Moussirou Mouyama 229

Pour un recueil de données qui interroge le « partenariat » entre les langues en présence
Sylvie Wharton 239

Atelier 5 – Recueil des données (2) : les sources d'informations démographiques 243

Le français à Maurice face à quelques ambiguïtés démolinguistiques
Arnaud Carpooran 245

Les sources de données démo-linguistiques
en Afrique francophone
Richard Marcoux
Université Laval (Québec, Canada)
et Mamadou Kani Konaté
Centre d'Appui à la Recherche et à la Formation (Bamako, Mali) 255

Atelier 6 – Présentation, modélisation et publication des données recueillies 275

Le poids des langues : vers un « index des langues du monde » et
les éventuelles applications régionales de ce projet
Louis-Jean Calvet 277

Petite annnonce : « enseignants-chercheurs de géographie
et relations internationales cherchent données et indicateurs
pour représenter les dynamiques linguistiques au sein des
processus de mondialisation »
Marie-Françoise Durand 293

La protection juridique du français dans le monde
Jacques Leclerc 295

Les écologies de l'usage du français dans le monde global contemporain
Salikoko Mufwene 315

Liste provisoire des participants 325

NOTE DE CADRAGE

Séminaire
Méthodologie de l'observation du français

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
Agence universitaire de la Francophonie - Réseau Dynamique des langues en Francophonie (AUF)
Délégation générale à la langue française et aux langues de France
Secrétariat à la politique linguistique du Gouvernement du Québec

Lors d'une réunion de consultation, d'information et de partenariat, organisée par la Cellule d'observation du français de l'OIF le 17 septembre 2007, une conclusion s'est imposée concernant le rapport sur la francophonie dans le monde : tenir un séminaire sur la méthodologie d'observation du français.

Ce séminaire, organisé conjointement par la Cellule d'observation du français et le réseau « Dynamique du français et des langues partenaires » de l'Agence universitaire de la Francophonie avec la participation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, se tiendra du 12 au 14 juin 2008 à Paris.

Il portera sur la méthodologie d'observation du français dans un contexte de langues partenaires et prendra en compte quelques-unes des expériences antérieures ou en cours les plus significatives sur le thème : les publications de l'ex-Haut Conseil de la Francophonie, les activités de l'ex-réseau d'observation du français et des langues nationales de l'AUF, les travaux fondamentaux de la recherche.

Une séance introductive permettra de poser la question de l'enjeu stratégique que constitue l'observation du français. Le point de vue institutionnel sera examiné en relation avec celui des chercheurs et en comparaison avec les préoccupations manifestées par d'autres espaces linguistiques.

Le programme du séminaire se déclinera ensuite en plusieurs grands axes, qui n'appellent pas forcément un traitement consécutif :

- Les définitions
- Les contenus
- Le recueil des données
- La présentation et la publication des données

Les animateurs des tables rondes proposeront une synthèse des contributions écrites - adressées au préalable par les intervenants- aux fins de permettre à ceux-ci de se livrer à un réel débat. L'ensemble de ces contributions et des débats donnera lieu par la suite à une publication.

1. Les définitions

– Locuteurs de français : francophones, francophones partiels.
Prise en compte des variétés de français et jugements sur la qualité de la langue ou seulement travail au niveau des pratiques de la langue ? Qu'est-ce qu'un échantillon représentatif ?
– L'utilisation du terme « francophone » comme adjectif (par exemple dans « les activités culturelles francophones »)
– Francophonie et francophonie
– Langues première, seconde, langues partenaires, langues nationales, langues minoritaires
– *Corpus*, *status…*

2. Le contenu des données

L'observation concernera des données locales relatives à un pays et des données non directement liées à un territoire (comme le français dans les organisations internationales ou l'observation de la langue française sur Internet).

– Données linguistiques
Estimation du nombre de locuteurs en français et dans les langues du pays. Les évolutions dans le statut des langues. Les politiques linguistiques des Etats et l'ensemble des lois et des réglementations concernant les langues. La promotion de la langue française par l'Etat et dans le cadre de la société civile (associations). La coopération en matière de lexicographie et de terminologie (entre pays, entre centres de recherche, universités…). Le français dans les organisations internationales. L'usage du français dans les zones transfrontalières de contact.

– Données éducatives
Tableaux des enseignements de et en français dans les pays où le français est langue première, dans ceux où il est langue seconde, et dans ceux où il est langue étrangère.
Apprentissage du français et certifications dans les centres et instituts culturels, les alliances françaises, les chambres de commerce…, et *via* l'enseignement à distance, les médias…
Nombre d'assistants de français en provenance de pays francophones. Nombre d'étudiants poursuivant leurs études dans des pays francophones.

– Données culturelles
Doit-on limiter le chapitre culture aux seules productions culturelles en français ou y adjoindre un état des grandes manifestations culturelles (Festivals, salons…) où la langue française est centrale ? A partir de quel moment doit-on considérer qu'il y a « du » français (exemple des chants en plusieurs langues) ? Doit-on aussi traiter les données concernant la diffusion de créations culturelles en français dans d'autres langues ?

– Données médiatiques
Les médias de langue française (presse écrite, radio, télévision, médias en ligne). L'évolution de la place du français sur Internet (pages web, courrier électronique, blogs…).

– Données économiques
La place du français au travail (son usage dans les entreprises, les administrations nationales et territoriales ; la question linguistique au moment du recrutement ; les langues des transactions commerciales…)

– Données scientifiques et technologiques
L'usage du français dans les échanges scientifiques et techniques internationaux, dans les laboratoires, dans les espaces de communication dynamiques (transports, services sur les grandes voies autoroutières internationales…)

3. Le recueil des données

– Répertoire des sites Internet, organismes internationaux et nationaux, réseaux de chercheurs spécialisés, enquêtes pays, recensements, etc.
Quelles sont les sources d'information fiables ? Que peut-on attendre d'elles et, surtout, que faut-il ne pas en attendre ? Quel type de recoupement des données faut-il instaurer ? Quels enseignements peut-on tirer de la comparaison avec les méthodes de travail d'autres espaces linguistiques ?

– Questionnaires
Y a-t-il des questions générales - c'est-à-dire valables pour tous les Etats - pertinentes ? Quel est le niveau pertinent d'analyse pour des questions spécifiques aux données territorialisées et aux données déterritorialisées : la région géographique, l'appartenance à un sous-ensemble institutionnel ou géopolitique, à des espaces d'échanges particuliers (en ligne, dynamiques, transfrontaliers) ? Quels sont les bons interlocuteurs pour le recueil des données : les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement, les universitaires, les postes diplomatiques français à l'étranger, plus généralement les représentations diplomatiques des pays membres à l'étranger, etc. ?

– Enquêtes de terrain ou par domaine
Quels Etats ou sous-ensembles d'Etats seraient prioritaires ? Quelle place accorder à la recherche de supports et de fréquences d'usage du français dans certains domaines : Internet, échanges internationaux…

4. La présentation et la publication des données

Quelles seraient les données à réactualiser périodiquement sur un site Internet d'observation du français ? Quelles seraient les données nouvelles du rapport quadriennal sur la langue française dans le monde ?

Faudra-t-il choisir un seul modèle ou en utiliser plusieurs (catégories, statistiques, commentaires, représentations graphiques) ?

Il s'agira de rendre compte des éléments stables à court terme (populations globales), et de mouvements brusques (lois, décrets sur la place du français dans les systèmes éducatifs ; flux de populations réfugiées), à moyen terme (contrats d'entreprise à l'exportation avec transferts technologiques, implantations qui ont des effets locaux sur l'apprentissage de la langue…), à court terme (développement technologique comme la dynamique des blogs en France ou l'évolution des paysages médiatiques), qui ont un effet sur l'occupation de la toile en français, ou comme la rivalité entre sites (francophone/ anglophone) de réseaux professionnels.

Programme

Jeudi 12 juin

10h-13h00

Ouverture : Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF

Table ronde – Les enjeux de l'observation, animé par Yvan Amar, journaliste.

- Dolores ALVAREZ, Directrice a.i. de la promotion et de l'enseignement des langues, Union latine.
- Bernard CERQUIGLINI, Recteur de l'AUF.
- Guy DUMAS, Sous-ministre associé, Responsable de l'application de la politique linguistique, Secrétariat à la politique linguistique, Québec/Canada.
- François GRIN, Directeur, Observatoire économie-langues-formation, École de traduction et d'interprétation, Université de Genève, Suisse.
- Jean-Marie KLINKENBERG, PPrésident du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la CFB, Université de Liège, Belgique.
- René LEDUC, Conseiller du Secrétaire général de la Francophonie, chargé de la langue française et de la diversité culturelle, OIF.
- Xavier NORTH, Délégué général, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Paris, France.

Pause déjeuner (sur place)

14h30 - 18h

Atelier 1 - Définitions, concepts opératoires.

Présidence : Samir MARZOUKI, Conseiller de l'Administrateur, OIF.
Synthèse : Pierre MARTINEZ, Directeur de l'UFR Sciences du langage, Université de Paris 8, France, Coordinateur du Réseau Dynamique des langues et Francophonie, AUF.

Intervenants :

- Thierry BULOT, Maître de conférences, Directeur de recherches, Université Européenne de Bretagne PREFICS (EA3207/UMR 8143) Rennes, France.

  Titre de l'intervention : *Proposition pour une analyse glottonomique de la complexité des situations sociolinguistiques francophones.*

- Robert CHAUDENSON, Professeur, Institut d'études créoles et francophones, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.

  Titre de l'intervention : Observer ou agir ? Des réponses différentes.

- Moussa DAFF, Professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

  Titre de l'intervention : *Commentaires argumentés sur la grille d'observation des situations de francophonie élaborée sous la direction de Robert Chaudenson.*

- Didier DE ROBILLARD, Professeur de linguistique, Université François Rabelais de Tours, France.

  Titre de l'intervention : *Vers une linguistique francophone de l'ère de la mondialisation : diversaliste, altéritaire, historicisée, constructiviste ?*

- Réjean LACHAPELLE, Directeur de la Division des études démolinguistiques - Statistique Canada, Canada.

  Titre de l'intervention : *L'information démolinguistique et les définitions statistiques de « francophone » au Canada.*

Vendredi 13 juin

9h00 - 11h00

Atelier 2 - Contenus (1) : Quels contenus rechercher ?

Présidence : Farid BENRAMDANE, Université de Mostaganem, Chef de projet de recherche CRASC, Algérie.
Synthèse : Pierre DUMONT, Professeur, Directeur de l'Institut supérieur d'études francophones (ISEF), Université des Antilles et de la Guyane, France.

Intervenants :

- Franck BUGE, Directeur des études de TV5 Monde et Daniel NOBI, Directeur des études de RFI.

- Rainer Enrique HAMEL, Universidad Autónoma Metropolitana, México, Mexique.

  Titre de l'intervention : *Les langues des sciences et de l'enseignement supérieur : état actuel et perspectives d'avenir.*

- Gueorgui JETCHEV, Université de Sofia Saint Clément d'Ohrid, Bulgarie.

  Titre de l'intervention *:* *Recueil et analyse des données sur le français dans les systèmes éducatifs (pays de la francophonie d'appel en Europe).*

- Abou NAPON, Professeur de sociolinguistique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso.

  Titre de l'intervention : *La problématique du dénombrement des locuteurs francophones dans les pays.*

- NGUYÊN Vân Dung, Professeur, École supérieure de langues étrangères, Université nationale de Hanoi, Vietnam.

  Titre de l'intervention : *Des enseignes à Hanoi et à Hochiminh-Ville : nouveau contenu pour l'observation du français au Vietnam.*

11h00 - 13h00

Atelier 3 - Contenus (2) : Quelles méthodes pour quels terrains ?

Présidence : Moussa DAFF Professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.
Synthèse : Bruno MAURER (AUF), Université Montpellier III, France.

Intervenants :

- Farid BENRAMDANE, Professeur, Université de Mostaganem, Chef de projet de recherche CRASC, Algérie.

  Titre de l'intervention : *Francophonie et toponymie : une observation géolinguistique. Terrains, méthodes et perspectives*.

- Katia HADDAD, Titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Liban.

  Titre de l'intervention : *L'observation du français : démarche et enjeux.*

- Rodrigue LANDRY, Directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada**.**

  Titre de l'intervention : *Socialisation ethnolangagière et développement psycholangagier : une méthodologie d'enquête et de modélisation.*

- Fabienne LECONTE, EA LIDIFRA, Université de Rouen, France.

  Titre de l'intervention : *A propos des enquêtes effectuées auprès d'élèves en milieu scolaire : intérêts et limites.*

- Pierre MARTINEZ, Directeur de l'UFR sciences du langage, Université de Paris 8, France, Coordinateur du Réseau Dynamique des langues et francophonie, AUF.

  Titre de l'intervention : *Approches quantitatives ou qualitatives ? Le cas d'une enquête universitaire récente en Afrique de l'Est.*

Pause déjeuner (sur place).

14h30 - 16h00

Atelier 4 - Recueil des données (1) : sources fiables et pertinence des grilles d'analyse.

Présidence : Thierry BULOT, Maître de Conférences, Directeur de Recherches, Université Européenne de Bretagne, Rennes II, France.
Synthèse : Préparée par Josiane GONTHIER, Observatoire de la langue française (OIF)

Intervenants :

- Bruno MAURER et Alain DOMERGUE, Université Montpellier III, France.

  Titre de l'intervention : *Comparer les situations de francophonie du point de vue des représentations du français et des langues partenaires.*

- Auguste MOUSSIROU MOUYAMA, Professeur, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Libreville, Gabon.

  Titre de l'intervention : *Faut-il introduire une variable « modus » dans les grilles d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone ? Essai de lecture de la grille « LAFDEF 2004 » face aux enjeux africains.*

- Sylvie WHARTON, Maître de conférences en Sciences du Langage, IUFM de La Réunion, LCF – UMR 8143, Université de La Réunion, France.

  Titre de l'intervention : *Pour un recueil de données qui interroge le « partenariat » entre les langues en présence.*

16h00 - 18h00

Atelier 5 - Recueil des données (2) : les sources d'informations démographiques.

Présidence : Richard MARCOUX, Université de Laval, Canada.
Synthèse : Marc PILON, AUF, coordinateur du Réseau « Dynamiques démographiques et sociétés ».

Intervenants :

- Arnaud CARPOORAN, Professeur, Université de Maurice.

  Titre de l'intervention : *Le français à Maurice face à quelques ambiguïtés démolinguistiques.*

- François HERRAND, Directeur de l'Institut national d'études démographiques (INED), France.

  Titre de l'intervention : *« Les langues de génération en génération : une méthoded'enquête de la statistique publique en France »*.

- Mamadou KANI KONATÉ, Centre d'appui à la recherche et à la formation (CAREF), Bamako, Mali et Richard MARCOUX, Université de Laval, Québec, Canada.

  Titre de l'intervention **:** *Les sources de données démo-linguistiques en Afrique francophone*.

Samedi 14 juin

9h00 - 13H00

Atelier 6 – Présentation, modélisation et publication des données recueillies.

Présidence : Jean-Marie KLINKENBERG, Président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la CFB.
Synthèse : Katia HADDAD, Chaire Senghor de la Francophonie, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Liban.

Intervenants :

- Louis-Jean CALVET, Professeur, Institut de la Francophonie, Université de Provence, Aix-en-Provence, France.

  Titre de l'intervention : *Le poids des langues : vers un « index des langues du monde » et les éventuelles applications régionales de ce projet.*

- Marie-Françoise DURAND, Responsable de l'Atelier de cartographie de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po), France

  Titre de l'intervention : *Petite annonce : « enseignants-chercheurs de géographie et relations internationales cherchent données et indicateurs pour représenter les dynamiques linguistiques au sein des processus de mondialisation ».*

- Jacques LECLERC, Professeur, membre associé du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ)», Université de Laval, Québec, Canada.

  Titre de l'intervention : *La protection juridique du français dans le monde.*

- Salikoko MUFWENE, Professeur, Département de linguistique, Université de Chicago, Etats-Unis d'Amérique.

  Titre de l'intervention : *Les écologies de l'usage du français dans le monde global contemporain.*

Synthèse générale :
Grand témoin : Claude TRUCHOT, Claude Truchot, Professeur émérite
Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen Université Marc Bloch de Strasbourg.

Contributions écrites préparatoires aux ateliers

Atelier 1

Définitions, concepts opératoires

PROPOSITIONS POUR UNE ANALYSE GLOTTONOMIQUE DE LA COMPLEXITÉ DES SITUATIONS SOCIOLINGUISTIQUES FRANCOPHONES

Philippe Blanchet & Thierry Bulot
Université Européenne de Bretagne
PREFics EA 3207 / UMR CNRS LCF 8143 – Rennes 2

Préambule

Ce séminaire sur « la méthodologie d'observation du français » appelle avant tout, à notre avis, une clarification des positionnements politiques, théoriques, épistémologiques dont découlent d'éventuelles convictions méthodologiques. Il semble d'ailleurs qu'un ré-examen de ces questionnements ait lieu de façon marquée depuis quelques mois, si nous en croyons la régularité des activités scientifiques qui y sont consacrées : séminaire sur l'évaluation des politiques linguistiques à Strasbourg (organisé par le GEPE de C. Truchot), colloque sur le poids des langues à Aix (organisé par L.-J. Calvet), élaboration à La Réunion (UMR LCF) de deux ouvrages réflexifs sur les « decriptions » de variations du français (C. Bavoux) et sur les outils d'analyse des contacts de langues (Wharton et Simonin)… Notre participation, séparés ou conjointement, à ces diverses activités, nous a amenés, au sein de notre équipe de Rennes, a rassembler l'ensemble et à tenter de produire une approche globale de ces problématiques liées (quitte à certaines reprises ou redites d'un texte à l'autre, dont on voudra bien nous excuser).

1. Toute observation est une évaluation relative inscrite dans un projet glottopolitique

Il nous apparaît en effet impossible de distinguer, d'une part, l'« observation » des situations sociolinguistiques et, d'autre part, l'évaluation des actions que nous appelons *glottopolitiques* (cf. *infra*) et que de nombreuses références classent sous l'étiquette *politique linguistique* (ou autre dénomination apparentée, *aménagement, planification…* cf. Blanchet et Bulot, à paraître) : le tout doit être fondu en une évaluation glottopolitique longitudinale permanente des processus sociolinguistiques et de leurs dynamiques récursives. La notion *d'évaluation*, qui signifie pour nous « interprétation assumée par un sujet attribuant une *valeur relative* en fonction d'un contexte et d'un projet », nous semble dès lors préférable à celle d'*observation*, qui peut impliquer – par inconscience ou par stratégie – une prétendue « neutralité » ou « objectivité » souvent corrélées à une approche à dominante quantitative. Les principaux modèles sociolinguistiques globaux, comme le modèle écolinguistique de Haugen (1972), le modèle gravitationnel de Calvet (1999) ou le modèle complexe de Blanchet (2005 et 2007), identifient simultanément des axes d'intervention et des critères d'évaluation car les critères élaborés pour analyser les situations sociolinguistiques sont autant de points d'intervention politique et donc de critères d'analyse de ces interventions.

L'un des problèmes primordiaux est de déterminer les « unités linguistiques » sur lesquelles portent les *observations / politiques linguistiques*, unités en général nommées *langues*, mais dont l'identification, la catégorisation, l'existence même, font l'objet, de façon explicite accrue depuis les années 1990, de questionnements fondamentaux et radicaux (Calvet, 2004 ; Blanchet & Robillard, 2003 ; Heller, 2007 ; Blanchet, Calvet et Robillard, 2007 pour une synthèse). De ce point

de vue, les *évaluations glottopolitiques* sont considérées comme construisant les langues (dans un processus complexe d'émergence en rétroaction, cf. Blanchet, 2007) plutôt que comme régulant des langues pré-existantes et pré-définies dans une perspective linéaire de relations causes / effets.

On trouve néanmoins bien davantage d' « observation » de situations et/ou de dynamiques sociolinguistiques que d'évaluations explicites d'interventions glottopolitiques. Le premier type d'évaluation se trouve dans la plupart des « descriptions sociolinguistiques » de telle ou telle langue ou communauté, qu'il s'agisse de situations très minoritaires ou d'un vaste espace linguistique comme par exemple celui du français ou de la francophonie (qui peuvent eux-mêmes être inclus comme minoritaires dans d'autres espaces). Ces évaluations souvent plus ou moins conscientes de l'être utilisent des critères divers souvent peu explicites et peu organisés. Il en existe néanmoins toute une série qui, se concentrant sur un projet de diagnostic / pronostic de l'avenir d'une langue ou d'une communauté linguistique, sont fondées sur l'élaboration et l'utilisation raisonnées de critères d'évaluation : on pense notamment aux travaux sur « la mort des langues » (Dorian, 1981), les langues « menacées » ou « en danger » (Robins et Uhlenbeck, 1991 ; Wurms, 1996), ou encore sur la « vitalité ethnolinguistique » (McConnell et Gendron, 1988 ; Landry et Allard, 1994). S'appuyant sur ces travaux, et notamment sur l'identification de facteurs défavorables à la pratique d'une langue ou à des pratiques plurilingues, certains travaux ont plus récemment proposé des « guides » d'élaboration d'interventions glottopolitiques souhaitées « efficaces » (Hinton and Hale, 2001, pour les langues menacées ; Beacco et Byram, 2003, pour le plurilinguisme en Europe).

On pourra à cet égard citer, à la fois parce que ce sont des travaux solides et parce qu'ils soulèvent ces perspectives heuristiques, les évaluations à la fois diagnostiques et sommatives –puisque l'on arrête pas le temps et que les phénomènes qui nous occupent sont récursifs– de Chaudenson sur la francophonie (Chaudenson, 1991 ; Chaudenson et Rakotomalala, 2004) et de Fishman (1991 et 2003) sur diverses situations ayant fait l'objet d'interventions politiques notables sur les langues (Israël, Catalogne, Irlande…). Ce qui marque ces démarches évaluatives, plus directement centrées sur les situations sociolinguistiques autour d'une langue dominante chez Chaudenson et sur les actions glottopolitiques autour de langues minoritaires chez Fishman, c'est leur caractère longitudinal. La grille « LAFDEF » de Chaudenson a été utilisée par lui-même et son équipe de l'AUF au cours de quinze années, avec d'ailleurs d'intéressantes modifications et versions successives de la grille d'évaluation, toujours plus détaillée. Les travaux de Fishman, qui remontent au fond à ses premières analyses des dynamiques diglossiques dans les années 1960, ont notamment connu des retours sur les mêmes terrains et les mêmes questionnements, signe de la complexité de l'évaluation et de la nécessité de réévaluation permanente. L'identification *d'indicateurs significatifs stables* s'avère incertaine voire impossible. Le caractère chaotique / tendanciel / complexe des phénomènes linguistiques, mis en relief par Blanchet, Calvet et Robillard (2007), nous amène à considérer qu'on ne peut que proposer des interprétations relatives à partir d'indices mouvants.

Pour illustrer ce problème transversal, nous allons précisément prendre ici pour exemple la grille « LAFDEF » de l'AUF, qui a été utilisée au cours de quinze années, avec des modifications et successives des critères d'évaluation, de plus en plus précis. Si nous choisissons cet exemple, c'est précisément parce que c'est, selon nous, outre son ancrage direct dans l'espace francophone, un travail exemplaire par la diversité des équipes qui y ont collaboré, par leur expérience des terrains, par son caractère évolutif, sa pertinence et sa singularité. Les évaluations des différentes situations sociolinguistiques, étalées sur presque 15 ans (première version en 1991, version la plus récente en 2004), affinées et actualisées plusieurs fois (en même temps que la grille, en 1993, 1997, 2000), constituent implicitement une évaluation des politiques linguistiques

menées dans les pays étudiés. Si l'on se concentre sur la France, on remarque qu'au cours de ces années, sa position sur la grille ne change pas : elle reste située comme l'État où le statut et le corpus du français sont les plus élevés, proches de 100%. Entre 1991 et 2004, pourtant, diverses actions glottopolitiques ont cherché à développer les pratiques sociales (notamment éducatives) des langues autres que le français, dites « régionales » ou « d'origine », et diverses études ont montré par exemple que la situation symbolique (statut) de diverses langues régionales métropolitaines a évolué vers une meilleure reconnaissance publique, dans certains contextes de façon importante (cf. par exemple Le Squère, 2007 pour le breton ; Bulot, 2006 pour le cauchois, Blanchet, 2002 pour le provençal). Aussi bien d'une manière globale que si l'on se concentrait sur telle ou telle région (la Bretagne, la Corse, le Pays Basque notamment), il nous semble que les scores proposés pourraient être plus élevés. D'autant que les scores de *corpus* pour les langues autres que le français sont présentés comme étant dus aux départements d'outre-mer, largement créolophones, dont Chaudenson est un spécialiste (la fiche a été élaborée par Rakotomalala, par ailleurs surtout spécialiste de Madagascar). Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit pas de critiquer en bloc le travail accompli ni même spécifiquement l'évaluation en question, mais de mettre en relief la relativité des points de vue selon lesquels les critères sont perçus et les informations permettant d'y répondre suscitées et interprétées. Le point de vue très global, à l'échelle de l'ensemble du monde francophone (déclaré ou perçu comme tel), ajouté aux expériences des auteurs d'espaces autrement plurilingues que la France métropolitaine, justifie l'évaluation proposée. Mais depuis d'autres points de vue, avec d'autres degrés de focale, d'autres expériences et d'autres objectifs, la même grille produirait assurément d'autres évaluations, et notamment des évaluations évolutives à travers les années en prenant en compte des politiques linguistiques et plus largement des actions glottopolitiques certes locales mais dont le cumul et l'efficience nous semble avoir modifié la situation française.

2. Toute dynamique sociolinguistique fait intervenir de façon complexe des facteurs divers et corrélés

Toute évaluation, des dynamiques sociolinguistiques, est pour nous, fondamentalement, une évaluation du phénomène complexe d' « *auto-exo-éco-régulation* de l'hétérogénéité linguistique » (Blanchet, 2000 : 125-127). En effet, l'intervention glottopolitique porte toujours sur cette caractéristique majeure et fondamentale des phénomènes linguistiques qu'est leur hétérogénéité : il s'agit de rendre signifiante, d'organiser, de réguler, de normativiser (au sens de prescrire et de faire appliquer des normes) soit l'hétérogénéité due à la co-présence sociale de ce qui est considéré comme plusieurs langues distinctes, soit l'hétérogénéité due à la co-présence sociale de ce qui est considéré comme des variations et des variétés d'une seule et même langue, variations souvent liée à des contacts de langues « distinctes » (cf. par exemple les variations géolinguistiques du français), ces deux types d'hétérogénéité étant fondus dans les continuums des « interlangues », « mésolectes » et autre « métissages » linguistiques. Cette régulation, cette normativisation, consistent en une *exo-éco-régulation* en ce sens qu'il s'agit d'une intervention « externe » (*exo*, consciente et distanciée par rapports aux pratiques, en méta-position) en fonction de l'« environnement » (*éco*, contexte sociolinguistique au sens le plus large incluant les facteurs politiques, économiques, culturels, sociétaux…). La précision apportée par le préfixe *exo-* permet de distinguer (sans l'en dissocier) cette *exo-éco-régulation* d'une *auto-éco-régulation* où le préfixe *auto-* envisage le fait que les pratiques linguistique sont organisées et réorganisées en permanence hors de la volonté et de la conscience des locuteurs, parce qu'elles fonctionnent en tant que *système ouvert* (c'est ce que Calvet 1997 : 179 et 1993 : 112-113 appelle *l'action in vivo* qu'il distingue de l'action linguistique raisonnée dite *in vivo*). Les locuteurs ne décident pas toujours en conscience des « structures » de la langue, des « usages » qu'ils vont en faire, et de leurs représentations sociolinguistiques. Les pratiques et représentations linguistiques apparaissent et

changent de façon complexe, sans nécessairement l'intervention rationnelle des humains, par leur seule pratique empirique et contextualisée (Blanchet, 2000 : 125). C'est cet aspect également que nous proposons d'intégrer dans l'analyse de la régulation de l'hétérogénéité linguistique sous le nom d'approche *glottopolitique*.

La plupart des études antérieures aux années 1990 présentent de façon binaire les *aménagements, politiques et planifications* linguistiques comme intervenant soit sur le *corpus*, soit sur le *statut* (parfois sur les deux simultanément), cette distinction étant reprise à H. Kloss (1969) dont la terminologie anglophone propose un binôme plus expressif : *corpus / status*. Dans ce cas, on considère que le *corpus* est constitué par le système linguistique (au sens structural : phonologie, morphologie, syntaxe) et que le *statut* est la « position d'une langue dans la hiérarchie sociolinguistique d'une communauté linguistique, cette position étant liée aux fonctions remplies par la langue, et à la valeur sociale relative conférée à ces fonctions » (Robillard, 1997 : 269). Mais, comme le fait remarquer Robillard (1997 : 102), « il est évident que, dans la réalité, l'aménagement de l'un entraîne immanquablement des conséquences pour l'aménagement de l'autre ». On retrouve les mêmes conclusions théoriques chez Calvet, qui propose que seule une conception sociolinguistique (sociale et non structurale) de la langue soit appropriée pour les politiques linguistiques (1993 : 122). La distinction *statut / corpus* s'explique en fait par l'histoire de la linguistique, qui oppose artificiellement depuis Saussure (à qui l'on doit les termes *linguistique interne / externe*) une linguistique des structures et une (socio)linguistique des usages, comme si l'on pouvait isoler des « structures » indépendamment des pratiques et des contextes. La distinction *statut / corpus* est, dès lors, soit progressivement abandonnée, soit reconfigurée dans un cadre théorique sociolinguistique plus cohérent, ainsi qu'a pu le faire Chaudenson dans sa grille d'analyse citée *supra*, où *corpus* renvoie à l'ensemble des pratiques linguistiques et où *statut* inclut la notion devenue centrale de *représentations*. La distinction entre *pratiques* (ou *corpus* au sens de Chaudenson) et *représentations* reste néanmoins un outil commode d'analyse des situations sociolinguistiques et d'élaboration des politiques linguistiques / des aménagements linguistiques sous réserve que cette élaboration ne cloisonne pas l'un ou l'autre des axes mais en envisage la globalité. Elle est même devenue un ensemble conceptuel clé en sociolinguistique. Dans sa typologie dynamique de l'aménagement linguistique, Loubier (2006 : 272) ajoute aux forces *démographique*, *fonctionnelle*, et *évolutive* une force dite *symbolique* issues des représentations.

Cette théorisation en pratiques et représentations a été récemment complétée sous la forme d'un modèle dynamique ternaire, plus complexe, incluant les phénomènes d'*institutionnalisation* sociopolitique qui recouvrent « la légitimation ou la légalisation de la langue en tant que telle par des institutions sociopolitiques et leurs attributs métalinguistiques tels que textes médiatiques, juridiques, enseignement, dictionnaires, grammaires… » (Blanchet, 2005 et 2007 : 261-267). Elle a pour but, simultanément, de rendre compte de l'émergence des unités linguistiques et d'identifier les pôles clés de ce processus.

3. Pour une évaluation glottonomique des situations francophones

L. Guespin a proposé le concept de *glottopolitique* » (Guespin : 1985 : 21) pour rendre compte de tout ce qui concerne la « gestion des pratiques langagières » (1985 : 23). La glottopolitique couvre ainsi les aspects micro- et macro-sociolinguistiques, en ce sens qu'elle va des interactions quotidiennes (reprendre un enfant, prétendre parler la norme, nommer une langue, etc.) jusqu'aux interventions les plus globales et les plus explicites du pouvoir politique sur les langues (planification juridique, système scolaire, etc.). Ce concept permet de cette façon de prendre en compte des facteurs clés que la seule analyse des *politiques / aménagements linguistiques* macro-

sociolinguistique n'intègre pas – ou pas suffisamment –, à nos yeux, les pratiques et les représentations interventionnistes des acteurs sociaux « ordinaires ».

Proposé également par Guespin (1985), le concept de *glottonomie* englobe l'analyse des pratiques langagières et l'analyse des modalités d'intervention sur ces mêmes pratiques. Il pose qu'à l'instar des *politiques linguistiques* (des instances de pouvoir politique) qui jouent sur les niveaux symbolique et pratique, il existe une *glottonomie* non experte, jouant sur les deux mêmes niveaux et permettant ainsi à chaque usager de s'instaurer légitimement comme une instance discursive de gestion des ressources linguistiques. Les *instances glottopolitiques* peuvent décider toutes formes d'action mais celles-ci n'ont d'efficience que par la demande ou l'acceptation – voire la soumission à ces mesures – des *agents*. (Bulot, 2006). Dans ce cadre théorique, la distinction *agents / instances* (Bulot, 2006 : 55-57) vise à rendre compte de fait que, pour qu'une mesure glottopolitique ait une quelconque chance d'être efficace, il faut que des individus (les *agents*) acceptent, par loyauté institutionnelle, par opportunisme social, par conventionnalisme, etc., de la mettre en œuvre quel que soit leur rôle dans la société. Ces mêmes individus se prévalent d'entités qui leur semblent supérieures et qui transcendent leurs propres pratiques dans et par le collectif (les *instances*). Dans cette mesure, les valeurs familiales, le sentiment communautaire, les académies linguistiques de tous genres, les mesures d'État constituent un même ensemble glottopolitique.

Le concept de *glottonomie* fusionne ainsi l'analyse des dynamiques langagières et l'analyse des modalités d'intervention sur ces mêmes pratiques, et c'est en cela qu'il nous semble pertinent pour clarifier le positionnement de toute action d'évaluation sociolinguistique puisqu'elle associe toujours les deux aspects et qu'elle constitue elle-même une intervention glottopolitique. Il permet ainsi des évaluations intégrées, relatives, diverses voire contradictoires, et explicites, en intégrants les acteurs sociaux, la pluralité des points de vue et des projets, les discours autres que dominants (rejoignant par exemple les *postcolonial studies*).

Cette insertion ne constitue pas une rupture, mais une explicitation théorisée de phénomènes que d'autres auteurs ont pressentis. Ainsi Calvet à travers ce qu'il appelle la « gestion *in vivo* » (1993 : 113) : « ces deux approches sont parfois extrêmement différentes et (…) leurs rapports peuvent parfois être conflictuels, si les choix *in vitro* prennent le contre-pied de la gestion *in vivo* ou des sentiments linguistiques des locuteurs (…) La politique linguistique pose donc tout à la fois des problèmes de contrôle démocratique (ne pas laisser faire n'importe quoi par les 'décideurs') et d'interactions entre l'analyse des situations que fait le pouvoir et celle, souvent intuitive, du peuple ». Ou encore, plus récemment, Loubier (2006), qui propose que l'évaluation des situations sociolinguistiques et l'aménagement linguistique constitue un ensemble interdépendant.

Postambule

Poser clairement une évaluation des dynamiques sociolinguistiques francophones comme devant constituer un ensemble d'évaluations contextualisées, inscrites dans des projets glottopolitiques explicites nous sembler constituer une base pour un renouvellement important non seulement de *la* « méthodologie d'observation du français » (dès lors nécessairement reformulée en *plusieurs*

[1] « Les méthodologies sont des guides *a priori* qui programment les recherches, alors que la méthode qui se dégage de notre cheminement sera une aide à la stratégie (laquelle comprendra, certes, des segments programmés, c'est-à-dire 'méthodologiques', mais comportera nécessairement de la découverte et de l'innovation. Le but de la méthode, ici, est d'aider à penser par soi-même pour répondre au défi de la complexité des problèmes » (Morin, 1986 : 27).

« méthodes[1] d'évaluations de l'hétérogénéité complexe des situations francophones »), mais aussi du positionnement théorique et épistémologique des travaux linguistiques. Par la comparaison nécessaire (Jucquois, 1989) des différentes interprétations ainsi produites sur des situations perçues comme identiques ou différentes, il propose une relativité assumée enrichie dans le dialogue et la confrontation de points de vue éventuellement divergents. Il nous semble offrir une modalité de réalisation du projet collectif « diversaliste, historicisé et constructiviste » présenté ici même par D. de Robillard.

Références bibliographiques

- Beacco, J.-C. & Byram, M., 2003, *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Conseil de l'Europe.
- Blanchet, Ph., 2000, *Linguistique de terrain, méthode et théorie (une approche ethno-sociolinguistique)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Blanchet, Ph., 2002, *Langues, cultures et identités régionales en Provence*. *La Métaphore de l'aïoli,* Paris, L'Harmattan.
- Blanchet, Ph., 2005, « Minorations, minorisations, minorités: essai de théorisation d'un processus complexe » dans Huck, Dominique et Blanchet, Philippe (Dir.), *Minorations, minorisations, minorités. Études exploratoires*, Cahiers de Sociolinguistique n° 10, Rennes, PUR, p. 17-47.
- Blanchet, Ph., 2007, « Quels 'linguistes' parlent de quoi, à qui, quand, comment et pourquoi ? Pour un débat épistémologique sur l'étude des phénomènes linguistiques », dans Blanchet, Ph., Calvet, L.-J. et Robillard, D. de, *Un siècle après le Cours de Saussure, la linguistique en question*, Carnets de l'Atelier de Sociolinguistique n° 1, Paris, L'Harmattan, p. 229-294.
- Blanchet, Ph. et Robillard, D. de, 2003, *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Blanchet, Ph., Calvet, L.-J. et Robillard, D. de, 2007, *Un siècle après le Cours de Saussure, la linguistique en question*, Paris, L'Harmattan.
- Blanchet, Ph. et Bulot, Th., à paraitre, « Politique linguistique, aménagement linguistique, glottopolitique » dans Simonin, J. et Wharton, S. (éd), *Dictionnaire encyclopédique pour l'analyse des contacts de langues*, Lyon, ENS-LSH éditions.
- Boyer, H., 1996, *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- Bulot, T., 2004, « Pratiques langagières en Pays de Caux : faits de dominance et glottopolitique », dans *Moderne Sprachen* 48/2, Praesens Verlag, Vienne, 59-74.
- Bulot, Th., 2006, *La langue vivante. L'identité sociolinguistique des Cauchois*, Paris, L'Harmattan.
- Calvet, L.-J., 1993, *Sociolinguistique*, Paris PUF.
- Calvet, L.-J., 1996, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.
- Calvet, L.-J., 1997, « In vivo vs. in vitro » dans Moreau, M.-L. (éd.), *Sociolinguistique, concepts de base*, Sprimont (B), Mardaga.
- Calvet, L.-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- Calvet, L.-J., 2007, « Pour une linguistique du désordre et de la complexité », dans Blanchet, Ph., Calvet, L.-J. et Robillard, D. de, *Un siècle après le Cours de Saussure, la linguistique en question*, Carnets de l'Atelier de Sociolinguistique n° 1, Paris, L'Harmattan, p. 13-80.
- Chaudenson, R., 1991, *La francophonie : représentations, réalités et perspectives*, Aix-en-Provence, Institut d'études créoles et francophones de l'université de Provence.
- Chaudenson, R. & Rakotomalala, D., 2004, *Situations linguistiques de la Francophonie*, AUF.
- Dorian, N., 1981, *Language Death,* Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

- Fishman, J. (ed.), 1991, *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Endangered Languages*, Clevedon, Multilingual Matters.
- Fishman, J. (ed.), 2003, *Can Threatened Languages Be Saved? Reversing Language Shift, Revisited: A 21st Century Perspective*, Toronto, Multilingual Matters.
- Guespin L., 1985, « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique » dans *Cahiers de linguistique sociale* n°7, Mont Saint Aignan, Presses de l'université de Rouen, p.14-32.
- Guespin L. et Marcellesi J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », dans *Langages* n°83, Paris, Larousse, p. 5-34.
- Hinton, L. & Hale, K., 2001 (eds), *The Green Book of Language Revitalization in Practice*. London, Academic Press.
- Jucquois, G., 1989, *La méthode comparative dans les sciences de l'Homme*, Louvain, Peteers.
- Kloss, H., 1969, *Research possibilities on group bilingualism : a report*, Québec, CIRB.
- Landry, R et Allard, R. (Dir.), 1993, *Ethnolinguistic vitality*, International Journal of the Sociology of Language 108, New-York-Berlin, Mouton de Gruyter.
- Le Squère, R., 2007, *Une analyse sociolinguistique des marquages du territoire en Bretagne : Toponymie, affichage bilingue, identités culturelles et développement régional*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2.
- Loubier, Cristiane, 2006, *Contribution à une théorie de l'aménagement linguistique*, thèse, Québec, Université Laval.
- McConnell, G. et Gendron, J.-D., 1988, *Dimension et mesure de la vitalité linguistique*, Québec.
- Morin, E., 1986, *La méthode*, vol. 3 : *La connaissance de la connaissance*, Paris, Seuil.
- Robillard, D. de, 1989, *L'aménagement linguistique : problématiques et perspectives*, Université de Provence, 3 volumes.
- Robillard, D. de, 1997, articles « Action linguistique » (20), Aménagement linguistique » (36-41), « Corpus » (102), « Évaluation » (151-152), « Planification » (228-229), « Politique linguistique » (229-230), « Statut » (269-270), dans Moreau, M.-L. (éd.), *Sociolinguistique, concepts de base*, Sprimont (B), Mardaga.
- Robillard, D. de, 2001, « Peut-on construire des 'faits linguistiques' comme chaotiques ? » dans *Marges Linguistiques* n° 1, revue en ligne.
- Robins, R. et Uhlenbeck, E, (Dir.), 1991, *Endangered languages*, Oxford/New York, Berg.
- Wurms, S., 1996, *Atlas des langues en péril dans le monde*, UNESCO.

OBSERVER OU AGIR ?
DES REPONSES DIFFERENTES

Robert Chaudenson
Professeur émérite
Université de Provence

Comme je l'ai noté dans le résumé de ma communication, vers la mi-février 2008, au moment même où je recevais l'invitation à prendre part à cette réunion sur « *l'observation des situations du français dans le monde* », je lisais un texte que m'avait adressé une collègue, Béatrice Giblin, et dont j'ai constaté, dans la suite, qu'il était ignoré de bien des décideurs ou des experts qui auraient pourtant dû en être informés, dès sa parution, vu l'importance du document en cause.

Il s'agit du texte rendu public, le 18 janvier 2008, donc un mois plus tôt, par Gordon Brown, Premier Ministre de Grande-Bretagne. Ce document constitue une déclaration solennelle sur la politique de diffusion de l'anglais dans le monde et définit un plan d'action pour les dix ans à venir.

Comment ne pas être frappé par le fait qu'au même moment, la France et la Francophonie ont fait et/ou font un choix radicalement différent de celui de la Grande Bretagne ? Le Premier Ministre anglais présente officiellement et publiquement un plan décennal d'action volontariste, très ambitieux et résolument moderne. La France a lancé, par son Ministère des affaires étrangères, un appel d'offres pour faire réaliser, en premier lieu et pour l'essentiel, des bibliographies sur le français et les langues nationales, dans le Sud en particulier, tandis que la Francophonie organise ce séminaire international sur « l'observation » des situations du français.

On retrouve là, de façon hautement symbolique, le décalage temporel qu'on a pu constater entre la publication de l'étude de David Graddol, *The Future of English ?*[2] (1997) et celle du livre collectif qu'a suscité et coordonné, dix ans après, en relation avec l'AUF, sur le même sujet, mais pour le français, Jacques Maurais et dont on nous annonce la parution prochaine. J'ai été personnellement informé par Jacques Maurais de cette parution, puisque j'ai participé à cet ouvrage mais le volume annoncé ne m'est pas encore parvenu.

La déclaration de Gordon Brown

Elle est tout à fait étonnante à la fois, dans son ton, son contenu et la stratégie précise qu'elle définit. Il vaut donc la peine d'en citer quelques passages puisqu'elle semble être passée tout à fait inaperçue, en France du moins.

« L'anglais est bien plus qu'une langue : c'est un pont au-dessus des frontières et entre les cultures, une source d'unité dans un monde en changement rapide […], c'est une force pour l'économie, les affaires et le commerce, mais aussi pour le respect et le progrès mutuels. […].

[2] On doit aussi se souvenir qu'en cette même année 1997 paraît la première édition du livre de David Crystal *English as a Global Language*.

Au total, 2 milliards de personnes dans le monde apprendront ou enseigneront l'anglais d'ici 2020. Aujourd'hui, 350 millions de personnes parlent l'anglais en Inde et 300 millions en Chine ; il y a plus d'enfants qui apprennent l'anglais dans les écoles chinoises que dans les écoles britanniques.

Je veux [souligné par moi] *que la Grande-Bretagne fasse un nouveau cadeau au monde par l'aide et le soutien à tous ceux qui veulent apprendre l'anglais, en donnant accès dans toutes circonstances aux outils pour son apprentissage ou son enseignement. Pour les dix années à venir, au moins 1 milliard de personnes de plus dans […] chaque continent auront accès aux ressources, aux matériaux et aux qualifications du Royaume Uni.[…]*

Je veux [souligné par moi] *qu'il y ait là un effort mondial des secteurs publics et privés opérant ensemble - avec des animateurs, des compagnies de télécommunications, des éditeurs, des universités et des écoles .[…]*

Le British Council, associé aux secteurs public et privé, développera sur le Web l'accès aux matériaux et aux ressources d'enseignement de l'anglais par VOIP (Voice Over Internet Protocol), en utilisant les nouvelles technologies.[…]

En second lieu, pour transformer l'enseignement de l'anglais nous devrons augmenter considérablement le nombre et la qualité de ceux qui l'enseignent. Nous encouragerons le développement d'études à distance. Nous travaillerons avec la BBC et tous les autres animateurs et fournisseurs de formation en anglais pour augmenter les programmes d'études de l'anglais et pour encourager les compagnies commerciales à rendre disponibles les livres, et tout le matériel de CD et de DVD qui en dérivent. […]

Nous irons encore plus loin pour rendre l'anglais disponible au monde - offres d'invitation des firmes de téléphone, de télécommunications, d'Internet ; d'émission et sites Web propres à rendre disponible le matériel pour l'étude de l'anglais. […]

Nous ferons de notre langue le langage commun du monde. La langue qui aide le monde à parler, rire et communiquer. »

Gordon Brown, Premier Ministre de Grande-Bretagne, 18 janvier 2008.

On ne peut qu'être frappé par la rhétorique très volontariste de cette déclaration. J'ai souligné l'anaphore des « *Je veux* », mais on pourrait tout aussi bien noter l'usage systématique du futur. Nous sommes loin des déclarations de principe, qui se sont multipliées, en vingt ans, depuis le Plan décennal d'aménagement de la Francophonie, pourtant solennellement présenté après le Sommet de Dakar, en mai 1989, mais qui n'a jamais connu le moindre début de réalisation.

Outre cet aspect, ce qui frappe dans ce texte est moins la stratégie globale qu'il propose et qui s'organisera autour du British Council, que **le pari, résolu et sans réserve, sur la modernité**, tant au plan de la diffusion de l'anglais qu'à celui de la formation des maîtres qui auront à l'enseigner. On pourrait évidemment songer ici à rapprocher cette perspective, résolument novatrice, de la thématique, si opportunément proposée en 2006 pour le Sommet de Bucarest, mais on sait, là aussi, ce qui est effectivement sorti de cette réunion, en raison de ce qu'on a jugé alors être les urgences politiques du moment.

Tout donne donc à penser que l'avance de dix ans prise par la réflexion stratégique sur la diffusion de l'anglais et que symbolise l'écart d'une décennie entre les livres de David Graddol et Davis Crystal et l'ouvrage coordonné par Jacques Maurais, va se perpétuer et même probablement s'accroître, surtout si l'on examine les perspectives qui nous sont proposées.

Petit historique, très partiel, de « l'observation du français » (1985-2005)

Je m'en tiendrai ici essentiellement, vu le contexte de cette session, à ce qui s'est fait au sein de l'ACCT-AIF-OIF et de l'AUPELF-UREF-AUF.

Force est d'ailleurs de reconnaître que, hors de l'espace national français où la Délégation Générale à la Langue Française (DGLF), devenue, entre temps, Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), a engagé une série d'études[3], peu de travaux relevant de « l'observation du français » ont été conduits, mis à part quelques recensions lexicales de traits réputés spécifiques de telle ou telle zone.

Les principales contributions sont assurément venues du Haut Conseil de la Francophonie (HCF), avec lequel j'ai souvent été en désaccord méthodologique dans la première décennie de son existence (1984-1995). Toutefois, même si l'on peut faire des réserves, en particulier, sur la technique de collecte des données, qui s'opérait, essentiellement, à travers les postes diplomatiques français (ce qui ne manquait pas d'induire des risques de biais importants), la qualité des publications du HCF n'a cessé de s'améliorer au fil des ans et ses synthèses, *La Francophonie dans le monde*, sont devenues de plus en plus riches et intéressantes.

Le paradoxe est que c'est au moment même où le HCF commençait à produire les documents les plus fiables qu'on a décidé de le supprimer. D'autres que moi en parleront sans doute, et je préfère me cantonner ici aux actions dont je suis le mieux informé, pour les avoir, en partie et avec de nombreux collègues, conçues et conduites.

Le programme LAFDEF (1985-1995)

Si l'on excepte quelques précurseurs de la fin des années 70, comme Willy Bal (« Unité et diversité de la langue française » *in* A. Reboullet et M. Tétu, *Guide culturel*, 1977, 5-28), Albert Valdman (avant-propos du *Français hors de France*, Champion, Paris, 1979) ou Gabriel Manessy (« Le français en Afrique noire : faits et hypothèses » *in* Valdman, *ibidem*, 1979, 333-362) dont les approches étaient sensiblement différentes, je suis sans doute sur le marché académique, le plus ancien observateur et descripteur des situations de francophonie, en particulier dans la perspective du développement.

Ce point est à la fois illustré et confirmé par la « grille d'analyse des situations linguistiques », qu'on désigne souvent désormais sous le nom de « grille LAFDEF ». Je l'ai, en effet, utilisée dans le cadre du programme « Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone du Sud » que j'ai conçu et exécuté pour le Ministère français de la Coopération et du développement entre 1988 et 1993.

[3] On a pu voir une partie des résultats de ces travaux dans le livre publié sous la direction de B. Cerquiglini, *Les langues de France*, Paris, PUF, 2003.

Cette perspective de la prise en compte des langues dans le développement a été mon leitmotiv, une décennie durant, à partir de 1985. Elle s'est, dès le départ, inscrite, tout naturellement, dans les pistes ouvertes, en 1986, par un appel d'offres conjoint des ministères français de l'éducation nationale d'une part et de la recherche et de la technologie de l'autre, sur l'« économie des ressources humaines dans les pays en développement ».

J'ai proposé la première version de cette grille, fondée sur les éléments de « *status* » et de « *corpus* » (avec de nouvelles définitions de ces concepts), en réponse à cet appel d'offres. Cette première version a été publiée en 1988 sous le titre (*Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, ACCT-IECF) et présentée à Ouagadougou fin 1988 au colloque où j'ai mis en place le programme LAFDEF. Certains des participants invités à la présente session doivent s'en souvenir.

Dans la suite, je suis revenu à diverses reprises sur les principes d'élaboration de cet outil d'analyse. S'il était initialement conçu pour étudier la situation du français dans les divers contextes nationaux francophones (1989a, 1989b), il pouvait aussi être utilisé dans n'importe quelle situation et pour n'importe quelle langue. Le principe fondateur était, en effet, que la situation d'une langue, dans un contexte donné, ne peut s'analyser qu'en prenant en compte **toutes** les composantes de la situation, la nature linguistique ayant, comme l'autre, horreur du vide.

Cette grille d'analyse fut donc expérimentée, en 1989-1990, sur une vingtaine de pays, dans le cadre du programme LAFDEF, pour aboutir à la publication, en 1991, dans la collection « Langues et développement », des résultats de ce projet. Le titre de ce livre de 220 pages était *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*. Un tel intitulé ne devait naturellement rien au hasard !

Je voulais indiquer par ce titre que la francophonie avait des ***représentations***, pour la plupart fallacieuses (en particulier au plan de l'évaluation du nombre des francophones, en raison des chiffres absurdes que diffusait, à cette époque, l'Institut de Recherche sur l'Avenir de Français (IRAF). Ces données étaient reprises, sans grand examen, par d'autres sources officielles, comme le Haut Conseil de la Francophonie de l'époque, où d'autres auteurs venaient, à leur tour, les reprendre. De telles représentations se devaient d'être corrigées à la lumière d'observations, de descriptions et d'analyses plus rigoureuses des ***réalités***, afin de définir des ***perspectives*** qui pourraient, ensuite, permettre de concevoir des stratégies, mieux adaptées et plus efficaces, en particulier en vue du développement de l'espace francophone du Sud.

Tout cela a été abondamment expliqué dans nombre d'ouvrages de la collection « Langues et développement », qui, grâce au relais pris dans la suite par l'ACCT puis l'AIF et enfin l'OIF, compte aujourd'hui plus d'une quarantaine de volumes, concrétisant les résultats obtenus et donnant une visibilité importante aux travaux conduits dans ce cadre par une bonne cinquantaine de chercheurs, du Nord comme du Sud.

En revanche, et je pense que nous serons dans cette session, en face du même problème, je n'ai pas le sentiment que les décideurs aient réellement pris en considération, ni même examiné, les résultats de nos travaux et les suggestions qui en découlaient. Prenons un exemple, que je choisis volontairement marginal, pour ne pas aborder de front des questions majeures.

La typologie des situations du français, à laquelle conduisait, entre autres résultats, l'application de cette grille, amenait à mettre en cause, de façon forte, le modèle de coopération « géographique », qui était alors celui des ministères français comme celui de l'ACCT. Dans

tous ces cas, on fonctionnait alors, (et l'on fonctionne encore d'ailleurs), avec des découpages géographiques que gèrent des chargés de mission ou d'études affectés à des zones, qu'il s'agisse de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest ou l'Océan indien ou de la zone américano-caraïbe par exemple.

On comprend bien la logique économique de tels espaces de coopération où la proximité territoriale est un élément majeur. En revanche, rien ne prouve que des pays proches sont typologiquement voisins quand le problème est, par exemple, celui de la diffusion du français.

Pour prendre, à cet égard, des exemples précis et, par là, plus clairs. Les Comores, Madagascar et les Seychelles sont des espaces insulaires voisins, mais la situation du français y est fort différente, alors que, par exemple, à cet égard, le Rwanda, qui est en Afrique centrale, présente une situation qui n'est pas sans évoquer celle de Madagascar, elle-même assez voisine de celle d'Haïti. Elle l'est même plus encore aujourd'hui, au moins au plan théorique, dans la mesure où ces deux premiers Etats tentent de faire une place à l'anglais dans leurs systèmes éducatifs.

Autre cas. Dans la Caraïbe, malgré la proximité géographique de ces îles, le problème du français à la Dominique et à Sainte-Lucie, n'est pas du tout celui de cette même langue à Saint-Kitts, à Antigua ou à la Barbade, où le français est purement et simplement une langue étrangère. Les politiques française et francophone devraient donc se garder, comme elles le font, de traiter ces Etats de la même façon, au sein d'un ensemble géopolitique unique.

L'évaluation des compétences en français : le test d'Abidjan (1994-1997)

Même si la relation n'est pas évidente, il y a pourtant un rapport direct et étroit entre cette grille d'analyse des situations linguistiques de la Francophonie et le test d'Abidjan, puisque l'une des questions majeures de la grille concernait les compétences en français et qu'il apparaissait clairement que les données disponibles n'étaient pas fiables.

Depuis 1985, en effet, je n'avais cessé de rompre des lances en particulier avec l'Institut de Recherches sur l'Avenir du Français (IRAF)[4] créé par Ph. Rossillon et animé par C. Couvert, « démolinguiste » de son état[5]. Philippe Rossillon, que je connaissais bien et qui m'a honoré de son amitié, m'avait même proposé, au départ, d'entrer dans le Conseil scientifique de l'IRAF. Je n'avais pas accepté, me sentant incapable, comme je le lui avais dit, de compter les francophones dans le Sud, sans savoir avec un peu de précision ce qu'on entendait par « francophone » dans un tel contexte.

On peut trouver l'écho de ces débats dans le cinquième chapitre de mon livre de 1989, chapitre dont le titre est tout un programme « Francophiles, francolâtres et francomanes ». C'était l'époque où Maurice Druon prévoyait qu'il y aurait, selon ses propres termes, « dans les premières décennies du XXIè siècle [nous y voilà] quelque cinq cents millions de francophones. » (*Le Point*, 31 août 1987).

[4] L'IRAF a produit de nombreuses monographies nationales. Leur lecture est, surtout vingt ans après, plus divertissante qu'éclairante.

[5] Les « démolinguistes » sont comme la chauve-souris de la fable ! « Je suis oiseau / Voyez mes ailes/ Je suis souris/ Vivent les rats ». Ils sont linguistes avec les démographes et démographes avec les linguistes, ce qui leur facilite la tâche, mais complique singulièrement les échanges.

J'ai remporté une première, mais très modeste victoire, quand mes critiques ont amené le HCF à renoncer à classer les locuteurs du français en « francophones » et « francisants », ce second terme constituant une manifeste impropriété.

Sans que cette classification ait été retenue par quiconque, je m'étais taillé, dès 1989, un franc succès de rigolade en proposant de distinguer dans la « *franco-faune* », trois catégories :
les « *francophones* » qui possèdent, en français une compétence permettant de les définir comme tels,
les « *francophonoïdes* » qui, du fait de compétences partielles et/ou limitées, peuvent, à quelque distance, passer pour des francophones,
les « *franco-aphones* » qui constituent environ 90% des populations des Etats de l'ancienne francophonie (celle de Niamey et non de Bucarest). (Pour le détail, cf. R. Chaudenson, 1989 : 42-43).

Pour aller au-delà de cette classification, j'ai proposé, à l'occasion de deux appels d'offres, lancés en 1994, l'un par le Conseil International de Recherche en Linguistique Fondamentale et Appliquée (le CIRELFA dont je quittais alors le Secrétariat général) donc par l'ACCT, et l'autre par le Réseau « Sociolinguistique et dynamique des langues » de l'AUF, l'élaboration d'un test d'évaluation des compétences en français qui réponde aux exigences des situations de l'espace francophone du Sud et conduise, à la définition, un peu provocatrice, de ce que j'ai nommé alors le SMIC francophone.

Dans l'un de ces détournements de sigle, dont on est si friand en Afrique, je désignais par là le « Seuil Minimal Individuel de Compétence » en français, c'est-à-dire les éléments de compétence linguistique dont la possession pouvait permettre de regarder un locuteur comme francophone.

Ce test, dont la problématique, les travaux et les résultats ont été présentés en trois livres (R. Chaudenson *et al*.), parus en 1995, 1996 et 1997, dans la collection « Langues et développement », répondait à plusieurs exigences que je me borne à résumer en renvoyant à ces ouvrages pour le détail.

1. Adaptation aux situations du Sud. En testant, de façon indépendante, les quatre « habiletés » (compréhension orale, production orale, compréhension écrite, production écrite), le test d'Abidjan (désormais TA) permettait d'évaluer, en particulier, la compétence en français de locuteurs analphabètes, ce que ne permettait alors[6] aucun des tests sur le marché et qui est pourtant une situation courante dans le Sud. De même, ce test évitait, dans toute la mesure du possible, les références culturelles trop précises.

2. La finalité n'était pas comme dans le TOEFL, grande référence en la matière, de définir le niveau atteint dans une compétence complète d'un locuteur natif éduqué (le TOEFL teste l'écrit), mais de vérifier la présence d'éléments de base, oraux et écrits, reconnus comme constitutifs du SMIC francophone, tout en conduisant à tracer un « profil » du témoin. Le nombre de points nécessaires pour atteindre le niveau du SMIC francophone, initialement fixé à 400 (100 pour chacune des quatre habiletés) a été ramené à 350, après expérimentation sur un millier de sujets.

[6] Je fais cette réserve car notre étude comparée des tests en usage date de 1994. Nous y avions, grâce à A. Dugas et C Préfontaine, inclus les tests canadiens et québécois (cf. R. Chaudenson *et al.*, 1995).

3. Test libre d'usage et gratuit (à la différence de tous les autres, dont le prix, d'au moins 100 $, est insupportable dans le Sud), plus rapide tant à la passation qu'à la correction (des épreuves comparées ont été faites sur ce point et des consignes très précises de correction ont été élaborées).

Cet outil, mis au point sur trois ans, entre 1994 et 1997, par une équipe qui regroupait des chercheurs du Nord comme du Sud, a été nommé « Test d'Abidjan » dans la mesure où la réunion finale a eu lieu à Abidjan.

Ce test, comme on pouvait s'y attendre d'ailleurs, a été utilisé en France même et dans de nombreux pays et cas, un peu partout… sauf dans les systèmes éducatifs des Etats francophones d'Afrique.

On comprend aisément ces réserves. Imaginons que l'usage de ce test conduise à mettre en évidence que moins de 5% des élèves en fin de primaire atteignent ce niveau du SMIC francophone dans un Etat qui consacre à l'école 25% de son budget national[7] ? L'effet serait désastreux. On préfère donc ne pas utilise un outil comme le TA, et moins encore les tests français, qui sont pourtant aisément disponibles, mais dont les résultats seraient encore plus catastrophiques. On préfère de beaucoup les tests de français élaborés par le PASEC, qui ne visent d'ailleurs, en aucune façon, à juger de la compétence réelle des élèves et de leur niveau, mais bien plutôt à mesurer l'incidence éventuelle de divers paramètres (matériaux de construction de l'école ou « genre » du maître) sur les résultats des écoliers.
Le Réseau AUF « Observation du français et des langues nationales » (2001-2004)

Contrairement à ce que d'aucuns pensent, je suis un incurable optimiste ! C'est même la raison pour laquelle j'ai accepté, en 2001, d'entrer dans le comité scientifique du réseau de l'AUF « Observation du français et des langues nationales » (ODFLN), dont je suis devenu ensuite coordonnateur.

Je n'y suis d'ailleurs entré que dans la mesure où son nom comme ses objectifs avaient changé, la précédente dénomination (« Observatoire du français ») étant abandonnée pour faire une place logique aux « langues nationales ». Ce changement correspondait tout à fait à mon principe de base, déjà énoncé, selon lequel on doit étudier les situations dans leur globalité et non pas en se focalisant sur une seule langue.

Ce dernier choix avait été retenu pour le premier état du réseau, auquel je n'appartenais d'ailleurs pas ; j'avais fait souvent reproche au Haut Comité de la langue française que, dans ses études sur l'offre de français dans les pays de l'étranger traditionnel, il ne prenait jamais en compte les offres faites par et pour d'autres langues étrangères.

Mon séjour au sein de ce réseau n'a eu, à mes yeux, que deux conséquences pour l'observation du français.

[7] Une preuve de la pertinence de ce point de vue est apportée par la thèse d'Anselme Yaro (2004) qui, au Burkina Faso, a utilisé dans son travail le TA. Par prudence , il a toutefois ramené , sans s'en expliquer, le niveau du SMIC francophone de 350 à 320. Sur cette base, 12,9% des élèves testés atteignent le SMIC en fin de CM2, mais ils ne seraient que 2,1% avec le SMIC à 350 ! Ce dernier pourcentage me paraît plus conforme à la réalité ; il se rapproche, en effet, des chiffres obtenus en 1992 par P.P. Paré (6% des élèves de cinquième atteignaient la moyenne au test de l'Alliance française de l'époque). Pour le détail, cf. R. Chaudenson, 2006 : 168-169.

La première concerne les définitions du Haut Conseil de la Francophonie. Comme le HCF a toujours, et fort heureusement, été associé à nos travaux, j'ai cru avoir remporté une petite victoire, en obtenant que ce Haut Conseil change ses catégories de francophones. Il a ainsi adopté, en juin 2002, deux catégories que j'ai jugé au départ plus satisfaisantes (francophones réels ou partiels), mais qui, a l'usage, ne le sont guère plus. En effet, on les totalise systématiquement, mélangeant ainsi les torchons francophonoïdes et les serviettes francophones.[8]

Ma seconde satisfaction a été plus concrète. En effet, dans le cadre du réseau ODFLN de l'AUF, grâce au précieux concours de l'une de mes étudiantes d'alors, Dorothée Rakotomalala, et à la collaboration de 47 collègues du Sud comme du Nord que je ne puis tous citer ici, a été réalisé, pour tous les Etats et Gouvernements de la Francophonie d'alors, à partir de la grille LAFDEF réaménagée, un ouvrage collectif de 323 pages grand format[9], *Situations linguistiques de la Francophonie. Etat des lieux.* Publié par l'AUF grâce à un remarquable effort collectif, il a pu être présenté en 2004 au Sommet de Ouagadougou.

Ce volume comportait aussi, à titre d'exemples, trois études faites à l'aide de « loupes » pour décrire, de façon plus précise et complète, la situation du français en Macédoine, Moldavie et Tchéquie. D'autres « loupes » avaient été utilisées pour d'autres pays (en particulier Madagascar par Gil Dany Randriamasitiana et Maurice par Arnaud Carpooran), mais les délais de fabrication du volume et surtout la taille qu'il avait déjà atteint ont détourné de l'idée de les inclure dans le livre de 2004.

La chose apparaissait alors comme de peu d'importance puisque, ont été réalisées, au sein du réseau, non seulement la mise en ligne par internet de l'ouvrage de 2004, mais aussi celles des résultats des travaux du premier Réseau, qui avait opéré avant 2000 sous la direction de Katia Haddad, et même de la version numérisée du livre de 1991, *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*).

On prévoyait d'y ajouter, d'une part, des éléments supplémentaires à l'*Etat des lieux* de 2004, qui n'avaient pu figurer dans le volume, chaque Etat devant y être traité en quatre pages (alors que des situations complexes comme celles de la Suisse ou de la Belgique ne pouvaient guère l'être dans un espace si réduit) et, d'autre part, les « loupes » pour le français qui n'avaient pas pu paraître dans le volume de 2004 pour les raisons déjà évoquées[10].

Tout cela a été réalisé, en particulier grâce à Georgui Jetguev et est accessible dans la base de données de l'AUF. (dlf.auf.org, dans la rubrique « documents » de « Ce que fait le réseau ».

[8] Je ne puis guère me plaindre. Dans ce bel après-midi de juin 2002 où a été opérée cette réforme, on m'a même permis de proposer les définitions de ces termes. Tout le problème est dans la façon dont on en a usé dans la suite !

[9] La question du format a fait problème. Michèle Gendreau-Massaloux souhaitait un format plus réduit, pour que l'ouvrage puisse être aisément inclus dans les documents remis aux délégations officielles. Compte tenu de la présence de tableaux et de graphiques, une réduction du format aurait rendu le livre à peu près illisible. Le format A4 a donc été conservé. Par ailleurs, le volume étant déjà très important, les informations concernant la grille elle-même, l'explication de son usage et de son interprétation, ainsi que des illustrations de sa pratique, ont fait l'objet d'un volume particulier de la collection « Langues et développement ». Dorothée Rakotomalala en a assumé seule la rédaction et il est paru, la même année, sous le titre *Le partenariat des langues dans l'espace francophone : description, analyse, gestion*, L'Harmattan.

[10] Pour ce concept de « loupes », cf. R. Chaudenson et D. Rakotomalala, *op. cit*., 2004 : pp. 293-298.

Recherches ou alibis ?

Au risque de passer, une fois encore, pour un boutefeu, je dirais que je comprends mal, du côté de l'OIF et de l'AUF (car je me suis limité à ces institutions dans les passages précédents), la nécessité impérieuse d'engager (sur quelles bases ?) de nouvelles recherches, tant du type de celles qu'impliquent les appels d'offres du Ministère des affaires étrangères (des bibliographies, pour l'essentiel) que de celles vers lesquelles semble devoir nous orienter la présente réunion (nouveaux contenus, données linguistiques et démographiques nouvelles).

Il avait été, assez logiquement décidé en 2005, au sein du Réseau ODFLN, que l'important investissement scientifique et informatique fait pour mettre en ligne les données des principaux travaux réalisés jusqu'en 2004, justifiait qu'on s'employât, dans la suite, à actualiser et, en cas de besoin, à étendre cet ensemble plutôt qu'à mettre sans cesse en place de nouveaux chantiers de collecte et d'analyse, sur des situations qui, par la force des choses, demeurent à peu près identiques.

Il est bien évident que, sur quelques années, le changement des données démographiques et économiques ne justifie nullement qu'on doive, toujours et sans cesse, tout recommencer. Il en est de même pour des données géopolitiques, politiques ou éducatives nouvelles, qu'on peut, sans problèmes, intégrer à la base de données existante.

Nous sommes ici entre nous et je ne vois pas de raison forte de tenter de me cacher derrière mon petit doigt. Il me paraît significatif que, dans cette affaire, l'initiative soit venue du politique, alors que l'absence de politique linguistique, qu'on ne peut que constater à peu près partout, si prudente et légitime qu'elle soit souvent, vient exclusivement des décideurs. Si l'on se réfère à un passé encore récent, la non-mise en œuvre du plan d'aménagement linguistique de la Francophonie, pourtant si solennellement annoncé à Dakar en mai 1989, est clairement venue des décideurs politiques et les *Propositions pour l'aménagement linguistique de la Francophonie* dont l'édition a été préparée et réalisée par Kazadi Ntole, suite au Sommet de Dakar et surtout à la réunion de Brazzaville (en 1992), n'ont jamais été diffusées.

Quoique la chose soit tout à fait possible, je ne veux pas entreprendre ici de remonter le chaîne causale qui a amené le ministère français des affaires étrangères, en 2007, à lancer la concertation sur le français et les langues nationales, qui a finalement conduit l'AUF à prendre le relais pour mettre en place les appels d'offres que chacun connaît. Le schéma de transmission de l'information, dans un tel cas, est très semblable à celui qu'on observe dans l'armée, où un ordre, donné au plus haut, dégringole, un à un, les divers niveaux de la hiérarchie, tout en perdant peu à peu sa signification première, dans le souci, devenu dominant, de montrer qu'on a fait quelque chose dans le sens prétendument souhaité par l'autorité supérieure.

Je ne rappellerai pas ici que le problème du rapport des langues de colonisation et des langues locales est posé depuis une bonne soixantaine d'années, par exemple, à l'UNESCO[11] , sans parler de tout ce qui a pu se passer antérieurement dans les diverses colonies et d'autres travaux plus

[11] Je pense naturellement à tous les travaux engagés, à partir de 1947. Pour l'ACCT, je songe aux programmes RACL de Première et de Deuxième Générations, de 1975 à 1988, et, pour l'AUPELF, à partir de la même époque, à la création des divers Comités (le premier étant celui des Etudes arabes et le deuxième celui des Etudes créoles, en 1976), sans parler des multiples réunions des Instituts de Linguistique Appliquée d'Afrique et des ILI, avec le soutien constant et conjoint de l'ACCT et de l'AUPELF.

récents sur les mêmes questions[12]. On dispose aujourd'hui de ressources bibliographiques immenses qui dispensent de toute recherche spécifique dans ces domaines, même si l'on semble parfois les négliger ou peut-être les ignorer[13]. Or, on sait, en gros, **tout ce qu'il faut savoir et tout ce que l'on peut ou doit faire si l'on veut agir**, en particulier pour tout ce qui touche à l'éducation[14].

Il me paraît donc évident que, consciemment ou non, chez les uns comme chez les autres, ce que l'on cherche, en réalité, ce sont des alibis ou des prétextes pour différer indéfiniment toute action dans des domaines, dont les politiques savent bien, par expérience, qu'ils sont souvent explosifs, comme le montre ce qui se passe, sans qu'on mette toujours en évidence ces aspects, en Côte d'Ivoire ou au Kenya.

L'objectif des politiques est, le plus souvent, de passer, sans trop d'encombre, le cap des quelques années où ils sont en charge de ce dossier délicat, tout en ayant l'air de poser des questions, dont on ne cesse de répéter qu'elles sont essentielles, sans toutefois les aborder réellement.. Et cela d'autant qu'en matière de langues comme d'éducation, toute action ne peut être qu'à long terme, ce qui, on le comprend, ne motive guère les décideurs.

Les chercheurs, linguistes pour la plupart, trouvent, dans l'ouverture de nouveaux chantiers de recherche, une occasion de faire financer des travaux que rendent peu nécessaires le fait qu'ils ont été déjà menés, dans des perspectives souvent voisines, et, sur un plan plus général, que les sciences humaines et sociales ne sont plus guère en faveur dans le contexte des réformes scientifiques qui s'opèrent actuellement en France.

Décideurs et chercheurs, quoique avec des arrière-pensées très différentes ont donc un commun intérêt à proclamer la nécessité de lancer de « nouvelles » opérations de recherche dont seules l'accomplissement définitif permettra enfin d'agir.

Les décideurs politiques, tout en n'engageant dans de telles actions, que des moyens totalement dérisoires à leurs yeux et à leurs échelles habituelles, trouvent là l'occasion de maintenir, quelques années encore, le *statu quo,* tout en ayant l'air de répondre à des exigences formulées, en la matière, dans les canons du discours dominant : « l'éducation pour tous », « la diversité culturelle et linguistique », « la diffusion du français », etc. Ils peuvent ainsi, en toute bonne conscience, différer le moment de conduire des actions réelles, avec toutefois le risque évident de laisser passer, à jamais, le moment d'intervenir efficacement, en particulier pour ce qui touche à la diffusion du français, domaine dans lequel l'européanocentrisme, qui domine actuellement, sera sans doute fatal.

Les linguistes n'ont évidemment pas les mêmes responsabilités, même si le premier devoir d'un expert est, à coup sûr, de résister aux choix des politiques quand ils sont dilatoires voire absurdes. Hélas, ce devoir moral de résistance n'est que très rarement mis en pratique, alors qu'on peut multiplier les exemples où l'opposition des experts aurait pu éviter des catastrophes et où leur faiblesse envers les décideurs politiques y a conduit.

[12] Je rappellerai ici le rapport « Trente ans de coopération à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie Bilan critique 1970-2000. Education et langues, », janvier 2001, 255 pages. Il constitue le résultat d'une étude conduite par un groupe de travail et de réflexion international que j'ai coordonné et qui comprenait Jérémie Kouadio N'Guessan, Francis Mahieux, Raymond Renard et Normand Ryan. Ce document, qui a connu une certaine diffusion, purement interne à l'AIF, est demeuré inédit, en dépit de la proposition que j'avais faite de le publier dans la collection « Langues et développemnt » où il aurait parfaitement trouvé sa place..

[13] ERIC Files ou LLBA par exemple.

Sans chercher l'exhaustivité, on peut citer quelques cas récents et connus : la Guinée de Sékou Touré dans les années 60, où l'usage des langues nationales a été décidé, sans que soient mises en place les mesures préalables indispensables ; l'Algérie, lors de l'Indépendance, où l'on a décidé d'arabiser l'école, sans disposer des maîtres capables d'enseigner en arabe, ce qui a conduit à changer en instituteurs des chauffeurs de taxis de Damas ou du Caire ; à Madagascar en 1972-1975 avec Ramanantsoa puis Ratsiraka, où non seulement on ne disposait pas des enseignants aptes à mener la politique de malgachisation soudainement décidée, mais où l'on ne s'était même pas accordé sur ce que devait être le malgache « commun » qu'on confondait, non sans imprudence avec le malgache « officiel », confusion admissible pour des politiques, mais impensable pour des linguistes ou, pire encore, des sociolinguistes.

Dans ces trois cas et dans nombre d'autres, la complaisance des experts envers les politiques a entraîné des catastrophes, en particulier en matière éducative. On l'observe actuellement dans bien d'autres lieux et dans bien d'autres domaines, du Potomac à Bruxelles, mais, comme on dit, il faut bien faire bouillir la marmite, fût-elle scientifique.

Conclusion

Ma conclusion sera très brève, d'autant que je présume que mon discours doit fortement déplaire, du fait même de sa sincérité et de sa pertinence. En fait la vraie et seule question n'est nullement celle de « l'observation ».

Ce terme me fait d'ailleurs irrésistiblement penser à ce magnifique passage d'*Un amour de Swann* où le narrateur se livre à l'étude typologique, non des situations francophones mais des valets de pied de la soirée. Comment résister au plaisir de le citer, ne serait-ce que pour détendre un peu le propos ?

« Comment, vous, mon cher, qu'est-ce que vous pouvez bien faire ici?» [demande Monsieur de Bréauté] à un romancier mondain qui venait d'installer au coin de son œil un monocle, son seul organe d'investigation psychologique et d'impitoyable analyse, et répondit d'un air important et mystérieux, en roulant l'r:
- « J'observe.». »

Comme le texte de Gordon Brown le fait parfaitement ressortir, le moment n'est sûrement pas celui d'observer et de consacrer une autre décennie à collecter des faits ! Ils ne sont pas plus différents de ceux de la décennie antérieure que ceux qu'on pourra relever, le seront, à leur tour, de ceux de la future décennie. Recommencera-t-on alors l'observation et cela indéfiniment ? Ne sommes-nous pas ici comme ces chœurs d'opéra qui, tout en piétinant sur place, chantent à l'unisson et à pleine voix : « Marchons ! Marchons ! » ?

La seule voie dans laquelle on doit s'engager, et nul besoin d'observer quoi que ce soit pour ça, sinon le monde contemporain dans son ensemble et son mouvement, est celle des nouvelles technologies qui doivent, en matière d'éducation comme de diffusion linguistique, prendre le relais du modèle socratique ou aristotélicien (je vous laisse le choix de l'épithète) qui demeure notre référence unique.

Je le dis et tente de le démontrer en vain depuis vingt ans et nombre de ceux qui sont déjà agacés par mes propos vont, si j'aborde ce sujet que j'ai traité cent fois, ajouter la lassitude à l'irritation.

REFERENCES

Bal, Willy, 1977, « Unité et diversité de la langue française », *in* A. Reboullet et M. Tétu, *Guide culturel*, 5-28
Cerquiglini, Bernard, (sous la direction de), 2003, *Les langues de France*, Paris, PUF, 2003.
Chaudenson, Robert, 1988, *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, ACCT-IECF
Chaudenson, Robert, 1989, *1989. Vers une révolution francophone ?*, L'Harmattan
Chaudenson, Robert *(et alii),* 1991*, La francophonie : représentations, réalités, perspectives*.
Chaudenson, Robert, 1994, « Typologie des situations de francophonie : finalités et applications », *in* S. Abou (éd.) *La francophonie différentielle*, l'Harmattan, 19-37
Chaudenson, Robert *(et alii),* 1995, *Vers un outil d'évaluation des compétences linguistiques en français dans l'espace francophone*, Paris, Didier-Erudition
Chaudenson, Robert, 1995, « L'évaluation des compétences linguistiques dans l'espace francophone » , *in* R. Chaudenson, 1995, 1-28
Chaudenson, Robert, 1995, « Problèmes de mise au point des tests d'évaluation », *in* R. Chaudenson, 1995, 169-263.
Chaudenson, Robert, 1997, « *Situation et évolution des curricula dans l'éducation de base dans les pays francophones du Sud »*, CIRELFA-ACCT, ACCT, Paris, 72 pages. Publié par l'Agence de la Francophonie, *Réforme des curricula et développement de l'offre éducative*, ACCT, 99-131 (ronéoté).
Chaudenson, Robert, 1997, « La politique francophone : y-a-t-il un pilote dans l'avion? » *in* M. Gontard et M. Bray (éds), *Regards sur la francophonie*, Plurial 6, Presses universitaires de Rennes, 39-51.
Chaudenson, Robert *(et alii),* 1997, *Test d'évaluation des compétences linguistiques en français*. Paris, Didier Erudition
Chaudenson, Robert, 1997, « Diffusion du français et gestion du multilinguisme dans l'espace francophone du Sud », *in* Selim Abou et Katia Haddad (éds.) *La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement*, Beyrouth, Université Saint-Joseph, AUPELF-UREF, 307-324.
Chaudenson, Robert, 1997, « Politique et aménagement linguistiques. Des concepts revisités à la lumière de quelques expériences » *in* C. Juillard et L.J. Calvet (éds.) *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA, AUPELF-UREF, Beyrouth,115-126.
Chaudenson, Robert, 1997, « Quelques considérations géopolitiques et géolinguistiques » in *Langues et développement*, n° 37, avril 1997, 1-5.
Chaudenson, Robert *(et alii),* 1997, *L'évaluation des compétences linguistiques en français*. Le test d'Abidjan , Didier Erudtion
Chaudenson, Robert, 1997, *Le test d'Abidjan*, Didier-Erudition, 80 pages.
Chaudenson, Robert (en collaboration avec L.J. Calvet), 1997 , « *Vers un Atlas linguistique de l'Afrique »*, Agence de la Francophonie-CIRELFA, 90 pages, (non publié)
Chaudenson, Robert, 1998, « *Le programme DYLAN et le coopération linguistique à l'ACCT. Etude, bilan et propositions* », ACCT-CIRELFA, 106 p. (non publié)
Chaudenson, Robert, 1999, numéro spécial de *Langues et développement*, n° 44, janvier 1999, « Politiques française et francophone : la diffusion du français », 12 pages.
Chaudenson, Robert, 1999, « La gestion de las situaciones lingüisticas » in *Politicas Lingüisticas para America Latina*, Actes du Congrès International de Buenos-Aires, Université de Buenos-Aires, 93-101.
Chaudenson, Robert, et Renard, Raymond, (sous la direction de), 199, *Langues et développement*, Paris, Didier Erudition
Chaudenson, Robert, 2000, « Situation et avenir du français : quelques aperçus non conformistes » *in L'année francophone internationale, an 2000*, 321-4

Chaudenson, Robert, 2000, « Francopolyphonie et francocacophonie : problématique de la coexistence des langues » *in* P. Dumont et C. Santodomingo (éds) *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique*, AUPELF-UREF, 189-197.
Chaudenson, Robert, 2000, *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?*, Paris, Didier-Erudition
Chaudenson, Robert, 2000, *Grille d'analyse des situations linguistiques*, Paris, Didier Erudition, 58 pages
Chaudenson, Robert, 2000, « Planification linguistique, droit à la langue et développement » in *Estudios de Sociolinguistica 1 (1),* 191-201
Chaudenson, Robert, 2000, "Geolinguistics, geopolitics, geostrategy : the Case of French" *in* J. Maurais et M.A. Morris (éd.) *Languages in a Globalising World*, Cambridge University Press, 291-297
Chaudenson, Robert, 2001, (éd. en collab. avec L.J. Calvet), *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*, Paris, l'Harmattan
Chaudenson, Robert, 2004, « La diffusion de la langue française et le principe de Frère Jean des Entommeures » in N. Rossi-Gensane (éd.) *Mélanges en l'honneur de N. Gueunier*, Université François Rabelais, Tours, 243-256.
Chaudenson, Robert, 2004, « De Ouagadougou (1988) à Ouagadougou (2004) en passant par Libreville (2003) », *in Penser la Francophonie. Concepts, actions et outils linguistiques*, Paris, Editions des archives contemporaines, 211-221.
Chaudenson, Robert, 2006, *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, Paris, l'Harmattan
Chaudenson, Robert, 2006, *Education et langues. Français, créoles, langues africaines*, l'Harmattan
Chaudenson, Robert et Rakotomalala, Dorothée (sous la direction de), 2004, *Situations linguistiques de la Francophonie. Etat des lieux,* AUF
Crystal, David, 1997, *English as a Global Language*, Cambridge University Press
Graddol, David, 1997, *The Future of English?,* British Council
Halaoui, Nazzam, 2005, *Langues et systèmes éducatifs dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Autrement
Haut Conseil de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde, (*ces états de la Francophonie dans le monde, d'abord publiés par la Documentation française paraissent ensuite chez Larousse)
Manessy, Gabriel, 1979, « Le français en Afrique noire : faits et hypothèses » *in* Valdman, 1979, 333-362
Ntole, Kazadi (éd.), 1992, *Propositions pour l'aménagement linguistique de la Francophonie,* ACCT
Rakototmalala, Dorothée, 2004, *Le partenariat des langues dans l'espace francophone : description, analyse, gestion*, L'Harmattan.
Valdman, Albert, 1979, (avant-propos), Le *français hors de France*, Champion, 1979.

COMMENTAIRES ARGUMENTES SUR LA GRILLE D'OBSERVATION DES SITUATIONS DE FRANCOPHONIE ÉLABORÉE SOUS LA DIRECTION DE ROBERT CHAUDENSON

Professeur Moussa DAFF
Président de la Conférence des OING
Accréditées à la Francophonie
Université Cheikh Anta DIOP
Faculté des Lettres et Sciences Humaines

La grille d'observation des situations de francophonie élaborée en 1988 au Burkina Faso et revue au Canada avec le Réseau Observation du français et des Langues Nationales de l'AUF est conçue comme une bonne synthèse sociolinguistique de toutes les typologies existantes. Elle a l'avantage de présenter, à partir deux concepts clefs que sont « status » et « corpus », la situation d'une langue cible et celles avec lesquelles elle cohabite dans un espace francophone donné. Ce choix binaire facilite la représentation scalaire des pays de la Francophonie dans un graphique qui autorise et éclaire des comparaisons en vue d'un aménagement linguistique et didactique. Nous nous proposons, à partir de l'exemple du Sénégal, de monter comment cette grille peut être utile pour l'observation de la dynamique sociolinguistique d'un pays francophone. Elle permet de voir la dynamique partenariale du français dans le portefeuille linguistique des véhiculaires du pays francophone. Selon le quotient issu du rapport « status » et corpus, nous pouvons situer un pays francophone dans un espace didactique de français langue maternelle (status et corpus ont tendance à s'équilibrer), de français langue seconde (corpus toujours plus important pour la langue de cohabitation avec le français et status élévé pour le français), et de langue étrangère où status et corpus du français sont très faibles et nécessitent parfois des loupes pour mieux voir.

Présentation de la situation sociolinguistique du Sénégal.

La situation géopolitique de la francophonie sénégalaise n'est entachée d'aucune incertitude. Le français est la langue de l'État sénégalais et les populations sénégalaises par le biais de l'école et par une production et une exposition langagière suffisantes (médias d'État, publications institutionnelles et didactiques) se sont appropriées le français comme langue de communication, signant ainsi l'acte de co-propriété et de partenariat entre le français et les langues nationales dont le wolof, de part sa dynamique sociale, est l'un des premiers véhiculaires à côté du français. C'est cette situation de plurilinguisme où le français occupe une position institutionnellement privilégiée qui a fait dire à Abdou Diouf président de la République du Sénégal dans son allocution lors du Sommet francophone de Cotonou en 1995 :

"En Afrique, la langue française doit inscrire son maintien et son dynamisme dans le contexte linguistique, culturel, éducatif, médiatique et géopolitique africain.

- Elle cohabite avec nos langues dont on dit qu'elles sont ses partenaires. Mettons donc en œuvre ce partenariat."

C'est là une reconnaissance officielle de l'évidence de l'inscription du français dans le multilinguisme et qui ouvre alors la possibilité d'examiner non seulement la politique linguistique mais aussi et surtout dans ce texte les politiques éducatives appliquées ou à suggérer au Sénégal.

La grille d'analyse des situations de francophonie élaborée par Robert Chaudenson en 1986 et travaillée collectivement la première fois en 1988 à Ouagadougou grâce à un projet intitulé *« Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone »*(LAFDEF puis revue et complétée, encore sous la coordination de Robert Chaudenson par le comité de réseau *Observation du français et des langues nationales* en 2003 puis 2004. La version 2004 que nous utilisons ici avait été mise au point pour permettre au réseau, en concertation avec le Haut Conseil de la Francophonie qui sera supprimé au Sommet de Bucarest, de proposer un outil capable de rendre compte **« des situations linguistiques propres aux divers Etats de la Francophonie (…) et de donner pour chaque Etat étudié, un tableau et une représentation graphique simples et clairs de sa situation linguistique, mais aussi de fournir des tableaux comparatifs qui, en offrant une vue globale des situations, pourraient orienter des choix politiques »** (Robert Chaudenson et Dorothée Rakotomala, 2004). Les versions de 2003 et 2004 ont eu le mérite de travailler dans une logique de plurilinguisme des Etats francophones sans vouloir privilégier l'observation de la dynamique de la seule langue française. Pour une fois, le terme « francophone » est devenu un adjectif qui n'a pas plus de signification que le substantif qu'il désigne. Il faut dire que, entre temps, les analyses sociolinguistiques et la francophonie institutionnelle, elle-même, avaient évolué. Les langues ne sont pas seulement vues comme des dévoreuses d'espace mais aussi comme des êtres linguistiques capables de cohabiter et même de développer des partenariats stratégiques qui se régulent en dehors de l'œil averti du sociolinguiste pour équilibrer leurs intérêts forcément divergents de départ. L'acclimatation semble être de rigueur pour beaucoup de pays qui capitalisent plus d'une quarantaine d'années de cohabitation. Cette prise de conscience de la coexistence inévitable du français avec les autres langues de l'espace francophone a conduit à la naissance, à côté du réseau *sociolinguistique et dynamique des langue* (SDL), du réseau *Observation du français et des langues nationales* (ODFLN). De là certains chercheurs n'ont pas hésité à penser qu'il s'agissait d'un doublon inutile pendant que d'autres et particulièrement ceux du Sud ont salué cette initiative. Ces derniers voyaient dans la création de ce réseau une reconnaissance de la pluralité linguistique par la Francophonie et une possibilité de démontrer la vitalité de leurs langues nationales à côté du français, langue d'abord en partage puis partagée et aujourd'hui partenaire. Heureusement ou malheureusement selon la posture énonciative du chercheur, ODFN a fusionné avec SDL en 2007 à Maurice pour donner un nouveau réseau toujours porteur d'espoir baptisé *Dynamique des Langues et Francophonie* (DLF). Ce réseau se charge de poursuivre les activités scientifiques des réseaux jumelées. Ce nouveau réseau se chargera de prouver que la francophonie est un vaste espace où on observe des situations complexes mais solidairement liées : situation de français langue maternelle, situation de français langue seconde, situation de français langue étrangère où une attention particulière est accordée à la situation des PECO grâce à la technique des loupes, comme on peut le décrypter dans le livre coordonné par Robert Chaudenson et Dorothée Rakotomalala, (*Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, publié en 2004 pour le Sommet de Ougadougou), qui offre une visualisation éloquente des situations de francophonie dans le monde.

L'outil d'observation a donc évolué avec les représentations en cours dans la Francophonie.

Les situations linguistiques de l'espace francophone. Etat des lieux (2004, 324 pages), présentait, sous une forme synthétique et en tableaux (4 pages par Etat), les situations linguistique de tous les Etats et Gouvernements de la Francophonie, les données ayant été réunies, analysées et présentées à partir d'une grille d'analyse commune. La stratégie que propose la grille donne les moyens fiables d'établir un état des lieux précis et complet de chaque pays francophone et ouvre la voie à la réflexion informée sur les politiques et les stratégies à concevoir et à mettre en œuvre. Elle aide à passer aux actions concrètes que commandent les situations décrites. Une même

unité de mesure stabilisée permet d'obtenir des situations chiffrables et comparables du même coup.

Présentation commentée de la grille d'analyse des situations de francophonie.

Analyse de la dynamique de l'évolution de la situation sociolinguistique du Sénégal à travers les résultats obtenus par l'application de la grille.

Status

S/1 Officialités

La constitution sénégalaise, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, a toujours affirmé dans son article premier que le français est la langue officielle du Sénégal. Les années 70 ont vu un réaménagement permettant de reconnaître 6 langues comme nationales. L'avènement de l'alternance, par le biais de la nouvelle constitution adoptée par référendum le 7 janvier 2001, a permis à l'Etat de décréter que toute langue codifiée accède au statut de langue nationale et donc au moins d'alphabétisation :

« Article premier : La langue officielle de la République du Sénégal est le français. Les langues nationales sont diola, le malinké, le pular, le sérère, le soninké, le wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée ». Cette disposition législative est une ouverture vers les langues nationales de force véhiculaire très inégale sur le territoire national. Elle est un encouragement à la codification de toutes les langues présentes au Sénégal.

Le français est de fait la seule langue officielle du Sénégal. Nous suggérons que la reconnaissance constitutionnelle des autres langues permette par ordre d'importance d'accorder un nombre points, certes faible, aux quatre autres langues majoritaires et véhiculaires transnationaux. Ce réaménagement de la grille initiale permet d'effectuer des comparaisons entre pays où le français est langue officielle et que le statut de langue nationale pourrait être mieux lu à travers le score du status et du corpus obtenu par la langue. Le statut de langue nationale rend bien compte de la dynamique linguistique et culturelle des langues en contact en Afrique subsaharienne. C'est un paramètre important dans ce continent qui cherche fébrilement à valoriser ses langues endogènes et à entrer dans l'ère de la diversité linguistique et culturelle par l'univers de l'écrit. Le plurilinguisme africain est le plus souvent un plurilinguisme de l'oralité. L'accès à l'écrit peut rendre compte de l'effort des associations culturelles et des pouvoirs publics. Nous donnerons 10 points au français parce que langue de la diplomatie internationale, 1 point au Wolof, 0,5 point au pular et 0,25 au sérère et au diola. Il est à faire remarquer que seul le sérère est la langue uniquement utilisée au Sénégal et nulle part ailleurs en revanche les autres traversent, à des degrés différents, les frontières nationales où elles ont parfois le statut de langue nationale consigné dans la constitution sans occuper la première position véhiculaire.

Usages institutionnalisés 20

Les institutions de la république sénégalaise fonctionnent prioritairement en français et accessoirement, en milieu rural et informel, en langues nationales et en français où l'alternance des codes est perceptible dans les discours où la convivialité domine.

Langue de l'éducation 30

L'enseignement se fait presque exclusivement en français du primaire à l'université. Elle seule langue officielle de l'enseignement même si on peut noter une expérimentation de l'enseignement bilingue français/langue sénégalaise dans les écoles communautaires de base (ECB). Le système non formel, ou école de seconde chance pour jeunes non scolarisés, utilise dès le début une des langues nationales pour retrouver le français après deux années de langue nationale déjà parlée par les nouveaux élèves âgés entre 9 et 12 ans. Cette expérimentation qui semble concluante s'étend de plus en plus dans le pays et le dispositif institutionnel d'accompagnement se met progressivement en place. Des inspecteurs adjoints sont chargés dans chaque inspection départementale du suivi et du contrôle pédagogique des enseignements en langues nationales. Cette nouvelle situation autorise à répartir les 30 points de la manière suivante : 25 au français et 5 aux autres langues nationales.

Moyens de communication de masse / 25

Le français est encore dominant dans ce secteur malgré l'avènement des radios et télévisions privées qui ont fini d'installer le wolof comme langue de communication nationale à côté du français. Le pular et le sérére suivent timidement la voie tracée par le wolof grâce aux radios et télévisions privées qui entraînent dans leur sillage la radio et la télévision nationale et publique. Le français se maintient honorable dans ce paysage de plurilinguisme. L'inscription du français dans le discours des journalistes en langue nationale est une des preuves de sa dynamique et de sa présence dans le répertoire linguistique des Sénégalais. Les auditeurs, dans les émissions interactives, font recours à un discours mixte même s'ils sont persuadés de s'exprimer uniquement en langue nationale. La langue nationale urbaine est aujourd'hui un mélange de lexiques français dans une syntaxe de langue nationale.

Corpus

Apprentissage et acquisition : 20 pour chaque rubrique

Bine que le français soit la seule langue officielle, l'acquisition se fait essentiellement en langues de souche nationale. Les familles sénégalaises dans leur majorité n'utilisent pas le français comme langue de communication familiale. Quelques rares familles d'obédience chrétiennes ou appartenant à la nouvelle bourgeoisie urbaine font recours au français pour donner une avance scolaire à leur progéniture. Le français est, pour l'essentiel, une langue apprise à l'école. C'est cela qui explique l'importance qu'il faudrait accorder au système éducatif.

Véhicularisation : 20

Le wolof, véritable langue glottophage s'impose comme véhiculaire urbain interethnique à côté du français.

Production langagière et compétence linguistique : 20 pour chaque rubrique

La production langagière en français au Sénégal est le reflet de son appartenance au groupe francophone d'éducation. Les Sénégalais qui comprennent le français sont nombreux même si certains ne le parlent pas couramment. Il est la première langue des SMS et la seconde langue de travail en production écrite après l'arabe qui se présente par le biais du wolofal comme la phase écrite du wolof. Cela donne au Wolof deux codes de transcription en concurrence dans le milieu

informel des affaires qui tient aujourd'hui l'économie du pays. Beaucoup d'hommes d'affaires sénégalais alphabétisés par le biais de l'apprentissage coranique à l'arabe utilisent cette graphie pour leurs documents écrits. Le recul du français est à prévoir car ces mêmes hommes d'affaire s'orientent de plus en plus vers les pays arabes pour faire des affaires et le passage dans un pays francophone qui obligeait à s'alphabétiser en français devient de plus en plus rare à cause des systèmes contraignants de visa de transit.

GRILLE 2004

TABLEAU DE RESULTATS

STATUS

	Français	Langue wolof	Langue pulaar	Langue sérére	Langue diola
Officialité / 12 (à partager entre langues)	10	1	0,5	0,25	0,25
Usages institutionnalisés / 20 (à partager entre langues) dont	14,5	2,2	1,6	0,6	0,6
-textes officiels / 4	4	0	0	0	0
-textes administratifs nationaux / 4	4	0	0	0	0
-justice / 4	3	0,2	0,2	0,2	0,2
-administration locale / 4	3	0,2	0,2	0,2	0,2
-religion / 4	0,5	1,7	1,2	0,2	0,2
Langue de l'éducation / 30 (à partager entre langues)	25	2	1	0,7	0,7
-primaire / 10	7	1	0,5	0,5	0,5
-secondaire / 10	10	0	0	0	0
-supérieur / 10	8	1	0,5	0,2	0,2
Moyens de communication de masse / 25 (à partager entre langues) dont	13,7	6,9	2,3	1,2	0,8
-presse écrite / 5	3,5	0,7	0,2	0,2	0,2
-radio / 5	1,5	1,7	0,2	0,5	0,2
-télévision / 5	2,2	2	1	0,2	0,2
-cinéma / 5	4	1	0,2	0	0
-édition / 5	2 ,5	1,5	0,7	0,2	0,2
Possibilités économiques / 10 (chaque langue / 10)	8	7	5	2	1
Représentations sociales / 10 (chaque langue / 10)	8	7	2	2	2
TOTAL STATUS / 107	79,2	26,1	12,4	6,75	4,35

CORPUS					
	Français	Langue wolof	Langue pulaar	Langue sérére	Langue diola
Acquisition / 20	0,2	12	5,8	1,8	1,2
Apprentissage / 20	16	0,2	0,2	0,2	0,2
Véhicu-Vernacu-larisation / 20	6	10	2,7	1	0,2
Compétence linguistique / 20	11	17,2	–	–	–
Possibilités économiques / 10 (chaque langue / 10)	8	7	5	2	1
Production langagière / 20	7	9,5	3	0,5	0,2
TOTAL STATUS /	40,2	48,2	11,7	3,5	1,8

TOTAUX PONDÉRÉS					
STATUS / 100	74	24	11,5	6,5	4
CORPUS / 100	40	48	3	0,5	0,2

Nous pouvons comparer ces résultats actualisés à ceux des années précédentes. En 1988, la grille révélait la situation suivante :

Langues	**Status**	**Corpus**
Français	88,5	45
Wolof	23,5	60
Pulaar	9,5	42
Sérère	4	38,5
Diola	3,5	29,5
Madingue	2	24,5
Soninke	2	22

La recommandation qui consiste à ne retenir qu'un maximum de quatre langues à côté du français nous a fait laisser dans les autres grilles les deux autres langues nationales de première génération. C'est ainsi que la grille 2004 donnait les résultats suivants :

Langues	**Status**	**Corpus**
Français	79,2	50,2
Wolof	21	60
Pulaar	10,7	21
Sérère	6,3	5,5
Diola	5,1	2,6

Quand nous comparons les trois situations, nous pouvons observer comment fonctionne la dynamique des langues au Sénégal. Le français se maintient certes mais se trouve socialement en concurrence avec le wolof qui, à son tour, réconforte sa position par rapport aux autres langues de souche nationale en s'imposant comme langue première de l'identité sénégalaise. « Tu es Sénégalais donc tu parles wolof » semble se justifie par la dernière grille. Le français, en perdant des points aussi bien au corpus qu'au status reste la seconde langue des Sénégalais. Elle langue d'ouverture vers l'extérieur comme l'arabe est langue d'écriture dans le milieu économique non formelle. Il s'agit de renforcer la formation et l'éducation en français pour maintenir ce statut privilégié de langue scientifique et d'ouverture et contrecarre la tendance qui oriente de plus en plus des étudiants et des hommes d'affaires vers les pays du Golf d'accès plus facile. Dans pays le bilinguisme arabe/anglais est dominant. En francophonie, il est urgent de régler la circulation des personnes pour mieux faciliter la circulation du français dans le monde. Il faut que les Etats et gouvernements membres de la Francophonie soient très attentifs au fait suivant : le français ne sera langue de communication internationale qu'en mettant un accent fort sur la formation des cadres francophones qui seront chargés, de par leur compétences et leur aptitude à produire des bien scientifiques et de consommation, de propulser cette langue de partage dans la scène internationale où la compétitivité entre les langues à vocation internationale devient de plus en féroce.

VERS UNE LINGUISTIQUE FRANCOPHONE DE L'ÈRE DE LA MONDIALISATION : DIVERSALISTE, ALTÉRITAIRE, HISTORICISÉE, CONSTRUCTIVISTE ?

Didier de Robillard,
Professeur de linguistique
Enseignement : SODILANG
(Sociolinguistique et didactique des langues)
Recherche EA 4246 DYNADIV[1]
(Dynamiques de la diversité linguistique et culturelle)
Université François-Rabelais de Tours

Avec l'accord et le soutien[2] (voir modalités plus bas) de :

Nom	Prénom	Statut	Institution
Beniamino	Michel	PR	Université de Limoges, France
Bertucci	Marie-Madeleine	PR	Université de Cergy-Pontoise, France
Blanchet	Philippe	PR	Université de Rennes II Haute-Bretagne, France
Boudreau	Annette	PR	Université de Moncton, Canada
Bulot	Thierry	MCF HDR	Université Rennes 2 Haute Bretagne, France
Caïtucoli	Claude	PR	Université de Rouen, France
Calvet	Louis-Jean	PR	Université de Provence, France
Castellotti	Véronique	PR	Université François-Rabelais de Tours, France
Coste	Daniel	PR	Université Paris 3, France
Feussi	Valentin	MCF	Université de Douala, France
Filteau	Claude	PR	Université de Limoges, France
Forlot	Gilles	MCF	Université de Picardie Jules Verne / IUFM de Lille, France
Heller	Monica	PR	Université de Toronto, Canada
Klinkenberg	Jean-Marie	PR	Université de Liège, Belgique
Lamarre	Patricia	PR	Université de Montréal, Canada
Moore	Danièle	MCF	Simon Fraser University, Canada
Moura	Jean-Marc	PR	Université de Lille 3, France
Peigné	Céline	DNT	Université François-Rabelais de Tours
Provenzano	François	DR	Université de Liège, Belgique
Razafimandimbimanan	Elatiana	DR	Université de Rennes II Haute-Bretagne, France
Tending	Marie-Laure	DNT	Université François-Rabelais de Tours, France
Violette	Isabelle	DNT	Université de Moncton, Canada Université François-Rabelais de Tours, France

[1] DYNADIV est une équipe transversale aux universités François Rabelais de Tours, de Limoges et de Poitiers.
[2] Il faut comprendre ce soutien comme un soutien initial restreint par les conditions d'urgence : il ne fait pas de doute que ce programme prenne de l'ampleur.

Abréviations : PR : Professeur(e) / MCF : Maître(sse) de conférences / DR : Docteur(e) / DNT : Doctorant(e)

Préambule sur la forme

Le dispositif prévu pour cette journée prévoit que les textes proposés seront synthétisés par un rapporteur.

Il me semble donc peu productif de proposer un long texte, et opportun au contraire de rédiger un texte qui prépare une synthèse. Cela aura évidemment des conséquences sur le contenu et la forme (un peu abrupte, et par nécessité elliptique) de ce que je pourrai écrire, compte tenu de cette contrainte.

Si cette journée donne lieu à une publication, je proposerai évidemment un texte plus complet.

Préambule sur le fond

Les informations dont je dispose actuellement (documents préparatoires, organisation de la journée, et thématiques prévues) laissent craindre que l'AUF s'oriente, à l'issue de cette concertation, vers un programme de « description » classique de la francophonie, sans questionnement en profondeur sur le terme même de « francophonie », sans adaptation de cette notion aux nouvelles donnes géopolitiques, et donc sans dégager les conséquences pratiques, en termes de travail sur la francophonie que cela entraîne. On peut craindre que ces recherches, si ces tendances se confirmaient, ne produisent pas grand-chose de nouveau. En effet ce type de recherche a largement été mené dans les années précédentes (Robillard / Beniamino, éds., 1993, 1996, et bien d'autres travaux du même type sont aisément disponibles, il suffit d'en faire la synthèse).

Il importe donc de proposer au moins un projet sortant de ces cadres habituels, et c'est ce qui sera fait plus bas.

Enfin, dernier élément de préambule : le contenu de ce texte est évidemment fortement imprégné de la façon de présenter les choses de son auteur, et du fait que ce texte s'est fait dans l'urgence, et sans possibilité de le refondre complètement pour tenir compte des souhaits de tous ceux qui s'y sont associés. Les autres chercheurs prêts à participer à ce programme, sans y souscrire entièrement (l'intérêt de les y associer réside précisément dans cela) se réclament de sensibilités convergentes.

Pour ne plus sucrer avec du sel…

Cela fait maintenant plusieurs décennies que les linguistes et francophonistes se confrontent à la difficulté de traiter les problèmes d'hétérogénéité qui sont constitutifs de la francophonie, et que l'on travaille donc à inventer des approches, au sein de la linguistique francophone majoritaire, pour pallier ces difficultés. Voici, à titre d'exemple, la méthodologie proposée pour constituer la nomenclature d'un inventaire ancien de particularités lexicales de la francophonie :

> « La procédure de vérification se caractérise par le fait que la sélection des données s'est opérée en deux temps.

> Un premier « jury » a été constitué de francophones autochtones choisis de façon que tous les degrés de possession du français soient testés et que la moitié d'entre eux soient originaires de la capitale, l'autre moitié de diverses régions. N'ont été retenus que les items connus d'au moins la moitié du « jury ».
>
> Il incombait alors à un second « jury », composé de francophones non-autochtones mais résidant depuis trois ans au moins dans le pays, d'établir la limite d'acceptabilité des emprunts et de déterminer si ceux-ci faisaient bien partie du vocabulaire disponible de personnes ne parlant aucune des langues locales. (Bal, 1988 : xv, décrivant les travaux au Bénin et au Togo).

Il est à noter que ce texte date d'un quart de siècle après la fin des colonisations officielles. De nos jours, personne n'expliciterait une approche de manière aussi claire (et c'est dommage), et ne procèderait de manière aussi mécanique et formalisée, en liant les pratiques à des identités francophones différentes et figées. Il ne fait cependant pas de doute que le résultat des travaux contemporains continue néanmoins à converger avec les résultats d'une approche de ce type : la norme « centrale » du français, les représentations de ce que devrait être le français « pur », fondées sur son passé, pèsent largement sur ce que les « descripteurs » contemporains osent faire figurer comme entrées dans leurs dictionnaires (à titre de comparaison, Feussi, ouvrage à paraître).

Ainsi, malgré des évolutions notables, les travaux de ce secteur, soutenus par les institutions francophones officielles, n'ont toujours pas pu dépasser un certain nombre de présupposés implicites de cette citation :

1. une langue existe indépendamment de tout observateur, et la linguistique a les moyens de la « décrire », de la révéler, de manière neutre politiquement, géopolitiquement, éthiquement.
2. l'état normal d'un locuteur francophone est d'être monolingue, le plurilinguisme d'un locuteur francophone le rend suspect de ne pas maîtriser le français « comme un monolingue », ainsi posé comme modèle, car non suspect d' impureté linguistique.
3. l'état normal d'une langue est de tendre vers l'homogénéité (mais qu'est-ce que l'homogénéité en matière de langue ?).

Je ne résume pas ce que l'on pourrait dégager de la supériorité conférée à ces mystérieux locuteurs « non-autochtones », mis à part leur non-autochtonie, et à moins qu'ils ne soient apatrides linguistiques. Il y aurait de quoi disserter sur ce programme de recherches (financé alors par l'AUPELF-UREF), mais comme cela serait désagréable, je m'en dispense, faisant confiance à l'intelligence et à la perspicacité de mon lecteur.

Sans entre dans les détails, qu'on trouvera ailleurs (Robillard, 2007, 2008) on peut défendre l'idée que la linguistique est toujours animée par les convictions, qui ont été fondatrices de sa construction à partir du 19ème siècle, et selon lesquelles les « systèmes » linguistiques existeraient bien (et on peut faire remonter ce type de conviction à Rivarol (Robillard, 2008)), que leur état normal est la « pureté », et que la communication est la fonction majeure sinon unique à laquelle doit s'intéresser la linguistique, comme on peut le voir si on procède à un examen critique de textes fondateurs de F. de Saussure comme d'A. Martinet (Robillard, 2008). On trouverait des considérations très convergentes dans nombre de publications de M. Heller (Canada), A. Boudreau (Canada), G. Forlot (France), M.M. Bertucci, V. Feussi (Cameroun), L-J. Calvet (France), Cl. Caïtucoli (France) ou P. Blanchet (France) et dans ceux de jeunes docteur(e)s / doctorant(e)s comme I. Violette (co-tutelle Canada-France), M.L. Tending (Sénégal-France), C. Peigné (France) ou E. Razafimandimbimanana (thèse soutenue, France-Canada). On peut également penser à des

chercheurs généralement injustement et étroitement catalogués comme « littéraires », mais dont les travaux sont précieux dans une telle perspective (d'autant que le domaine littéraire est constitutif d'une certaine idée de la francophonie), comme M. Beniamino, C. Filteau et J.M. Moura, sans compter les inclassables commeJ.-M. Klinkenberg, qui jouent dans plusieurs catégories à la fois ! La contrainte de concision que je me suis imposé par souci d'efficacité m'interdit de les citer extensivement, mais leurs travaux, pour les plus chevronnés d'entre eux sont suffisamment connus et accessibles pour que je ne puisse pas douter que le rapporteur et les participants à cette réunion les connaissent déjà. Dans un autre domaine très proche et très sensible pour l'avenir du français, on pourrait rajouter les travaux de didacticiens qui partagent le même type de sensibilité comme D. Moore (Canada), D. Coste (France) et V. Castellotti (France). Cette palette de compétences couvre les domaines essentiels de la francophonie linguistique, si l'on a une conception large de « linguistique », ce qui est le cas des chercheurs concernés.

La linguistique contemporaine est majoritairement d'inspiration « nationiste » : elle a été constituée, soutenue par les états-nations européens pour légitimer leur construction, ce qui l'a faite, concomitamment, « structurale », c'est-à-dire que cette historicité l'a poussée à imposer, en usant du prestige de la science, ses projets de constructions de langues pour des objets posés comme réels, « en-soi » indiscutables, ce qui justifiait, sans contestation possible, l'homogénéité des pays européens. Sa fonction a été, en somme, de « naturaliser » des langues, en faisant croire que leur état anhistorique, acontextuel était le seul envisageable. C'est ce que l'on peut dégager de travaux d'histoire de la linguistique et des langues comme ceux de S. Auroux (1994), D. Baggioni (1997), A. Lodge (1997) ou B. Cerquiglini (2007).

On pourrait essayer d'imaginer autrement une linguistique qui aiderait à penser une francophonie à l'époque de la mondialisation, et qui n'essaie ni d'atteindre sa cible avec un fusil à tirer dans les coins, ni de sucrer avec du sel.

Principales caractéristiques de cette linguistique

L'Altéritarité[3] :

Faire place à l'autre, y compris dans ses façons de faire de la recherche, y compris en revendiquant et en encourageant, et donc en soutenant la pluralité des approches de recherche (et non pas en consacrant un monopole de fait et une rente de situation des approches structuro-nationistes). Y compris dans la contradiction : si on prend l'altérité au sérieux, il faut que les différences sur lesquelles elle s'articule puisse être investie d'enjeux importants, et pas seulement de différences décoratives et récréatives comme dans certaines versions des approches interculturelles. Cela signifierait que la francophonie ne soit pas conçue comme un lieu d'échanges et de marchandages (*y* contre *x*), mais d'affirmations d'identités investies d'enjeux, qui, une fois qu'elles se seront affirmées dans leurs différences, choisissent *ensemble*, et *parce qu'elles ont en commun des projets*, de quoi seront faites les identités francophones, en hiérarchisant chacun, dans ses répertoires identitaires, des traits, *en fonction de ce projet*, qui acquiert donc une primauté indiscutable. La composante linguistique joue évidemment un rôle important dans ces processus, autant dans la pratique de *formes* linguistiques que dans *le rapport à ces pratiques* (et cela inclut évidemment les dimensions littéraire et didactique) et surtout aux normes linguistiques : la

[3] Posture de celui qui se dit résolu à tenir compte de l'altérité dans son travail de recherche.

composante sociolinguistique y est aussi importante que la composante purement sémiotique, si on arrivait à la définir isolément sans que cela soit une dommageable amputation.

L'altéritarité comme posture fondamentale (au lieu de la méthodologie et de ses outils, qui prime actuellement) fournit une orientation majeure d'une linguistique qui serait orientée par une forte composante sociale et anthropologique, sans renier ses savoir-faire technolinguistiques constitués dans la période structuro-nationiste, mais en les englobant pour leur donner sens et consistance.

L'historicité :

L'altérité appelle l'historicité parce que, en matière humaine, et une fois passée la prise en compte de différences génétiques qu'on ne peut tenir pour fondamentales sans risquer le racisme, on peut penser que l'essentiel des différences et de l'investissement de ces différences est lié à des constructions culturelles, socio-historiques et politiques.

Les langues sont des constructions sociales, donc historiques, de même que le concept de « langue » (ou de « littérature », ou d' « enseignement ») lui-même : les sociétés ont besoin de « langues » pour atteindre leurs buts, certes, mais *de quel type de « langue(s) » pour quel type de but ?* Les « langues » telle qu'imaginées et imposées par la linguistique du 19ème siècle (stables, déshistoricisées, décontextualisées) sont-elles les seules dont nous puissions avoir besoin ?

L'historicité conduit également à exposer les multiples « incohérences » (du point de vue idéaliste-rationaliste) du français et de toutes les langues, comme des caractéristiques *constitutives*, *indispensables*, (et pas comme de regrettables anomalies folkloriques), leur caractère fonctionnellement divers (la construction d'identités se nourrit d'hétérogénéité), et l'importance des fonctions identitaires des formes de français.

L'historicité consiste également à considérer que des formes standard d'une langue, par exemple le français, correspondent à une partie seulement des fonctions linguistiques (la communication formelle) d'une « langue », et peut-être pas la plus importante, puisque le sens de ce qui est dit dépend de qui le dit.

L'historicité consiste ainsi à revendiquer *autant, et à la fois*, les formes standard et les formes diversales[4], sans présenter les secondes comme des variantes « secondaires » des premières.
L'historicité conduit donc à côté de la notion de « langue » qui a été fondatrice de la linguistique strcuturo-nationiste, et qui a eu toute son utilité, à une autre façon de penser les phénomènes linguistiques, ceux dont les langues-cultures de l'ère de la mondialisation, et singulièrement la francophonie ont / a besoin, parce que la francophonie a été, parmi les ensembles linguistique, l'un des leaders dans la promotion de la conception unitariste, homogénéiste, anhistoriciste et acontextualiste de la langue.

La constructivité :

La constructivité est le pendant prospectif de la dimension historique : si l'on se conçoit comme produit d'un processus de construction (largement mis en évidence par B. Cerquiglini, 2007, pour

[4] Je n'utilise pas à dessein les dérivés de « variation », la linguistique dite « variationiste » ayant capitulé devant les critères de la linguistique structuro-nationiste et son épistémologie, et ayant renoncé à en proposer d'autres.

le français), il est logique de concevoir l'avenir dans une perspective constructiviste : il est à construire, comme le passé l'a été.

Cela conduit à se demander de quel type de « langue » (incluant quelles modalités de pluralité de celle-ci) la francophonie a / aura besoin, de quel type de français on a besoin pour construire la francophonie du 21ème siècle, comme la « langue » structuro-nationiste du 19ème siècle a permis de construire la France, la Belgique, la francophonie coloniale.

Il est évident qu'il ne suffira pas de faire l'inverse de ce qui a été fait pour construire les langues structuro-nationistes : il ne suffira pas de fabriquer des langues instables, contextualisées, historicisées, ou, ce que l'on essaie de faire depuis la fin de la colonisation, d'ajouter une banlieue linguistique variationiste à des noyaux standard.

Dans un premier temps, on peut espérer faire évoluer la situation en partant de l'idée d'une nécessaire tension entre les caractéristiques d'une part instables, contextualisées, historicisées, hétérogènéisées des langues, et de l'autre stabilisées, déhistoricisées, décontextualisées, homogénéisées. Cependant ces catégories ont été construites au moment de l'éradication des « dialectes » par les « standards » (et des formes autres du français par le français standard), et cette façon même de catégoriser les caractéristiques linguistiques en opposant communication et identification appartient sans doute déjà au passé.

On considérera, dans une phase provisoire, qu'il est nécessaire de penser cette linguistique dans une tension entre ces orientations contradictoires, mais en étant prêt à s'ouvrir à toute autre façon de penser autrement les langues, dans toute autre répartition des caractéristiques linguistiques qui semblerait propice à un nouveau projet francophone.

Ces trois caractéristiques en entraînent bien d'autres (une sensibilité anthropololinguistique ou ethno-sociolinguistique chez les chercheurs, des préoccupations écologiques, la réflexivité, la critique de l' « exiguïté » et de la notion de « minoritaire », les compétences plurilingues, le postcolonialisme, etc.) qu'on trouvera dans les travaux des divers chercheurs cités plus haut, chacun d'entre eux insistant sur tel ou tel point.

Dans la mesure où ces chercheurs prônent la diversité, il ne faut évidemment pas chercher chez eux de mot d'ordre ou de « dogme » faisant autorité, chacun développant ses recherches à sa manière, et dans la convergence et dans le débat contradictoire avec les autres, à la recherche de nouvelles formes de francophonie, en fuyant tout « universalisme diversaliste », qui serait profondément contradictoire.

Miser sur la minorisation du français pour faire évoluer, ensemble, une francophonie et une linguistique

Le lecteur perspicace, donc le lecteur tout court, aura anticipé ma conclusion.

Il est question de proposer à l'AUF, en parallèle, et dans un débat contradictoire avec d'autres orientations, de miser une petite partie des moyens par ailleurs dévolus à des orientations relevant de la linguistique des deux derniers siècles, sur des chercheurs prêts à se consacrer au développement de perspectives diversalistes pour la francophonie, ce qui les contraindra sans doute à inventer aussi des modalités différentes pour la linguistique qui inventera le(s) français du 21ème siècle mondialisé.

Ou plus exactement, en se souvenant que la francophonie est peut-être née d'une mondialisation antérieure, celle liée au colonialisme[5], et pour que cette mondialisation se fasse avec des linguistes conscients au moins de ce qu'ils font, en empruntant à M. Heller une formule qui fait mouche.

C'est, en somme, le programme implicite de B. Cerquiglini (2007), qui, après avoir montré dans le détail comment la linguistique a construit le monde nationiste moderne, espère à la dernière page, mais sans nous dire comment, que désormais les linguistes sauront quoi ne pas faire à l'avenir.

Ces chercheurs, qui ont déjà des projets en commun (notamment, constitution d'un Réseau francophone de sociolinguistique, d'un Groupement d'intérêt scientifique autour de la pluralité linguistique et culturelle) pourraient amorcer ce programme, si l'AUF les soutient dans cette entreprise.
Il est raisonnable de penser que si cette orientation de recherche est soutenue par l'AUF, d'autres chercheurs ayant la même sensibilité se joindront au mouvement pour en augmenter la diversité, la richesse et la qualité du débat contradictoire.

La linguistique francophone n'est plus vraiment considérée comme « leader », et le terme est significatif, au sein de la linguistique mondiale, car elle s'est mise à la remorque de la linguistique des grandes langues, parce qu'elle se concevait comme une grande langue. Maintenant que le français se conçoit comme langue pilier de la diversité linguistique, elle pourrait, en favorisant l'émergence de nouvelles formes de linguistique, tenter d'innover, en favorisant la construction d'une linguistique de la diversité dont le monde aura besoin à l'époque de la mondialisation ?

[5] *2000 ans de mondialisation*, Les collections de l'Histoire, janvier-mars 2008.

Bibliographie :

Auroux, S., 1994, *La révolution technologique de la grammaticalisation*, Bruxelles, Mardaga
Baggioni, D., 1994, *Langue et langage dans la linguistique européenne (1876 – 1933*). Lille, Atelier national de reproduction des thèses
Baggioni, D., 1997, *Les langues en Europe*, Paris, Payot
Bal, W., 1988, « Introduction. Genèse et travaux de base », in Equipe IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF/ AUPELF, pp. ix – xxii,
Batiana A., Prignitz, G. éds., 1998, *Francophonies africaines*, DYALANG, vol. 1, Publications de l'Université de Rouen.
Bertucci, M.-M., 2006, « Variations sur le français : français central et français périphériques ». In *Écritures babélienne.* (V. Houdart-Merot éd.). Bern : Peter Lang. pp. 87-98.*Thème : didactique du français*
Bertucci, M.-M., 2007, « École : quel français en partage ? ». In *Le français : des mots de chacun, une langue pour tous.* (F. Argod-Dutard, dir.) (Actes des Troisièmes Lyriades de la langue française, Ministère de l'Éducation nationale, Direction générale à la langue française, Francofffonies). Rennes : PUR. pp. 101-111
Bertucci, M.-M., 2008, « L'intégration des migrants dans la société française : situation linguistique, territorialisation, minorisation ? ». In *Études Romanes* 59. *Une francophonie plurielle. Langues, idées et cultures en mouvement*. L. Toft et L. Verstrate-Hansen éds. Institut d'études anglaises, germaniques et romanes. Université de Copenhague. Université de Copenhague : Museum Tusculanum Press. pp.31-44.
Bertucci, M.-M., 2000, « École. La langue parlée par les enfants de migrants : le regard sur l'autre ». In *Francofonia.* 9. Université de Cadix. pp. 73-86.
Bertucci, M.-M., 2000, «Traduire ou «se traduire» : les difficultés de la relation au langage dans une situation de diglossie. L'exemple des élèves créoles de La Réunion ». In *Traduire 1* (D. Delas coord.), Amiens : UCP/ CRTH. Encrage. pp.109-120.
Bertucci, M.-M., 2006, « Langues de France et didactique du français ». In *Le Français aujourd'hui*. 153. Paris : Armand Colin / AFEF. pp. 99-105.
Bertucci, M.-M., 2007, « L'identité plurilingue : un signe d'hypermodernité ? ». In *Le Français aujourd'hui*. 157. Paris : Armand Colin / AFEF. pp. 119-124.
Bertucci, M.-M., 2007, « Plurilinguisme, parlers métissés et configurations identitaires dans l'espace francophone. Mots des migrants et français circulant ». In *Le français en Afrique*. 21. (UMR 6039 Nice-CNRS) Site internet de la revue : http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf (Ambroise Queffelec coord.). pp. 71-82 .
Bertucci, M.-M., Corblin, C. (dir.), 2004, *Quel français à l'école ? Les programmes de français face à la diversité linguistique*, avec C. Peret et D. Ulma. (coll. Savoir et formation). Paris : L'Harmattan. 214 p.
Blanchet, Ph. 2000, *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche socio-linguistique*, Presses Universitaires de Rennes
Blanchet, Ph. 2007, « Quels « linguistes » parlent de quoi, à qui, quand, comment et pourquoi ? », in Blanchet, Ph. / Calvet, L.-J. / Robillard, D. de, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question = Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1 http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?rubrique55, http://www.upicardie.fr/LESCLaP/spip.php?article17; in Blanchet, Ph. / Calvet, L.-J. / Robillard, D. de, 2007, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question = Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, L'Harmattan, 229 -294.
Blanchet, Ph. 2007, « Sur le statut épistémologique de la notion de « corpus » dans un cadre ethno-sociolinguistique », communication au 4ème colloque du Réseau français de sociolinguistique, Paris, 2005, in Auzanneau, M., éd., 2007, *La mise en œuvre des langues dans l'interaction*, L'Harmattan, 341 – 352.

Blanchet, Ph. / Robillard, D. de (I. Pierozak / A. Bothorel, collab.), 2003, *Langues, contacts, complexité*, = « Cahiers de sociolinguistique », n° 8, Presses de l'Université de Rennes
Blanchet, Ph.. / Calvet, L.-J. / Robillard, D. de, 2007, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?rubrique55 ; Blanchet, Ph. / Calvet, L.-J. / Robillard, D. de, 2007, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question = Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, L'Harmattan.
Blanchet, Ph.2003, « Contacts, continuum, hétérogénéité, polynomie, organisation « chaotique », pratiques sociales, interventions… quels modèles ? : pour une (socio)linguistique de la complexité », in Blanchet, Ph. / Robillard, D. de, éds.), *Epistémologie de la sociolinguistique des contacts de langues,* = N°8 des *Cahiers de sociolinguistique*, Rennes 2, 279 - 308
Boudreau, A., 2008 (à paraître) «La langue et l'interculturel. Éléments de réflexion autour d'une (socio)linguistique de l'altérité», Les territoires de l'interculturalité (W. Moser, dir.), Collection, Transfertsculturels, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
Boudreau, A., (à paraître en 2008) «La nomination des langues en Acadie ; parcours et enjeux». L'Acadie des origines : mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique (Morency, J. de Finney, J. Destrempes, H.dir). Sudbury : Éditions Prise de parole.
Boudreau, A.,et Dubois, L., 2008, «Sociolinguistique et enseignement du français», dans *Francophonie, minorités et pédagogie* (Roy, Sylvie et Dalley, Phyllis, dir.) les Presses de l'Université d'Ottawa : 125-154.
Boudreau, A.,et Dubois, L., 2007, « Mondialisation, transnationalisme et nouveaux accommodements en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Les actions sur les langues : Synergie et partenariat*, Actes des 3es Journées scientifiques du Réseau Sociolinguistique et dynamique des langues (G. Chevalier, dir.). Éditions des Archives Contemporaines, Collection actualité scientifique, Agence universitaire de la Francophonie : 69-83.
Bulot, T., 1991, « Le français est-il une langue polynomique? » dans *PULA* 3/4, Université de Corse, Corte, 52-58.
Bulot, T.,., 2001, « La construction de la référence communautaire : le français de, référence au centre-ville », dans *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 27 (1-2),. Louvain La Neuve, Peeters Verlag, 35-42.
Bulot, T., 2006, « La production discursive des normes : centralité sociolinguistique et multipolarisation des espaces de références », dans *French Language Studies* Vol 16 / 3, Cambridge University Press, Cambridge, 305-333.
Bulot, T., 2006, *La langue vivante*, L'Harmattan, Paris, 223 pages.
Bulot, T., 2007, « Les parlers jeunes comme objet de recherche. Pour une approche de la surmodernité en sociolinguistique », dans *Pratiques linguistiques des jeunes en terrains plurilingues*, Université de La Réunion, L'Harmattan, Paris, 11-23.
Bulot, T., 2008, « « Pratiques langagières en Pays de Caux : faits de dominance et glottopolitique », dans *Langue dominante / langue dominée*, Presses des Universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 255-269.
Caitucoli, C., 2004, (dir.), *La littérature comme force glottopolitique : le cas des littératures francophones*, GLOTTOPOL, revue de sociolinguistique en ligne, n° 3, janvier 2004, http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol
Caitucoli, C. 1998, « Francophonie et identité au Burkina Faso : éléments pour une typologie des locuteurs francophones », in Batiana A., Prignitz, G., 1998, *Francophonies africaines*, DYALANG, vol. 1, Publications de l'Université de Rouen, pp. 9-20
Calvet, L.J., 1975, *Pour et contre Saussure : vers une linguistique sociale*, Paris, Payot
Calvet, L.J., 1974, *Linguistique et colonialisme*, *petit traité de glottophagie*, Parwis, Payot,
Calvet, L.J., 1999-a, *Pour une écologie des langues du monde*, Plon
Calvet, L.J., 2002, *Le Marché aux langues : Les effets linguistiques de la mondialisation*, Plon

Calvet, L.J., 2004, *Essais de linguistique. La langue est-elle une invention des linguistes ?*, Plon
Calvet, L.J., 2007, « Pour une linguistique du désordre et de la complexité », in Blanchet, Ph. / Calvet, L.-J. / Robillard, D. de, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question = Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, http://www.upicardie.fr/LESCLaP/spip.php?rubrique55, http://www.upicardie.fr/LESCLaP/spip.php?article170 ; Blanchet, Ph. / Calvet, L.-J. / Robillard, D. de, 2007, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question = Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, L'Harmattan, 13 - 80.
Cerquiglini, B., 2007, *Une langue orpheline*, Paris, Editions de minuit
Claudine Bavoux, François Gaudin, 2001, *Francophonie et polynomie*, collection Dyalang, Publications de l'Université de Rouen.
Laroussi F. et Babault S., 2001, *Variation du français dans l?espace francophone, une approche polynomique*, L?Harmattan.
Feussi, V., à paraître, « Entre catégorisations objectives et subjectives – les noms de langues comme motifs de revendication socio-identaire au Cameroun » in C. de Féral (éd) à paraître, *La dénomination des langues en Afrique sub-saharienne/Language Naming in Sub-Saharan Africa*, Louvain-La-Neuve, Peteers
Feussi, V., 2004, « Politique linguistique et développement durable au Cameroun : perspective émique ou perspective étique ? », dans *Actes du colloque Développement durable, leçons et perspectives*, organisé par L'Organisation Internationale de la Francophonie et l'Université de Ouagadougou (Burkina-Faso), Ouagadougou 1er-4 juin 2004, tome 2, pp. 21-29 – également disponible sur www.auf.org.colloque-développement-durable
Feussi, V., 2005-a, « Le camfranglais/francanglais : indice de vitalité du français au Cameroun - un regard polynomique sur la notion "langue" », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Douala*, vol 3, N° 8 et 9, pp. 282-304.
Feussi, V., 2005-b, *Ke be cum menuee*, traduction en bamiléké-ghomala de Angèle Kingué, *Qui est dans la lune ?*, Paris, l'Harmattan (illustrations, Muriel Diallo).
Feussi, V., 2006, « Le francanglais dans une dynamique fonctionnelle : une construction sociale et identitaire du francophone au Cameroun » in http://www.sdl.auf.org/ *Equipe virtuelle.*
Feussi, V., 2007, « Le français et les pratiques linguistiques en contexte urbain au Cameroun : une dynamique interactionnelle » in *Le français en Afrique*, n° 22, pp. 233 – 252.
Feussi, V., 2007, « Parler, décrire et enseigner (son) français à Douala : des pratiques contextualisées », communication présentée lors des *Journées scientifiques inter-réseaux « Partenariat entre les langues : perspectives descriptives et perspectives didactiques »*, AUF, Nouakchott (Mauritanie), 5-6-7 novembre 2007.
Feussi, V., 2007-a, « A travers textos, courriels et tchats : des usages de français au Cameroun » in Pierozak, I, *Regards sur l'Internet, dans ses dimensions langagières. Penser les continuités et discontinuités, Glottopol* n°10, pp. 70-85 ; disponible sur www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol
Feussi, V., 2008, « Les pratiques de la politesse au Cameroun : une dynamique relationnelle et contextuelle » in B. Mulo Farenkia (ed.), *De la Politique linguistique au Cameroun / Linguistic Politeness in Cameroon*, Peter Lang, pp. 31-46
Feussi, V., à paraître, *Parles-tu français ? Ça dépend … Penser - Agir - Construire son français au Cameroun - Le cas de Douala*, Paris, L'Harmattan, Espaces Discursifs.
Forlot, G., 2006, « Minorité et légitimité communautaire: la migration française de Toronto entre francophonie et anglophonie", dans *Francophonie d'Amérique*, 21, p.131-149. 2006.
Forlot, G., 2006, "Des pratiques aux stéréotypes sociolinguistiques d'étudiants-professeurs. Résultats préliminaires d'une enquête et pistes de recherches", dans *Spirale* (Revue de recherche en éducation) 38, p.123-140. 2006
Forlot, G., à paraître, 2008, *Avec sa langue en poche. (Parcours de français émigrés au Canada)*. Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain
Heller, M., 2002, *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Didier

Heller, M., (éd) 2007, *Bilingualism: a Social Approach*, Londres, Palgrave Macmillan
Heller, M., 2007 "Langue", "communauté",et 'identité": Le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et sociétés* 31(1) : 39 – 54.
Huck, D./ Blanchet, Ph. éds., 2005, *Minorations, minorisations, minorités. Etudes exploratoires*, = *Cahiers de sociolinguistique,* n° 10, Presses de l'Université de Rennes
Klinkenberg, J.-M 2003, « Français, encore un effort pour être la langue de la diversité », *Le français, langue du monde*, Paris, L'Harmattan, Organisation internationale de la Francophonie, 2003, pp. 161-166
Klinkenberg, J.-M , 2002, « La légitimation de la variation linguistique », *L'information grammaticale*, n° 94, juin 2002 [numéro spécial *La langue française au XXe siècle*], pp. 22-26.
Klinkenberg, J.-M , 2003, « De la sociolinguistique à l'action linguistique », J. Dubois, P. Durand, Y. Winkin (dirs), *Le symbolique et le social. La réception internationale de la pensée de Pierre Bourdieu*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, Les Editions de l'Université de Liège (coll. Sociopolis), pp. 79-91.
Klinkenberg, J.-M , 2005, « La diversité linguistique : un dogme ou un programme ? », *Le français, le défi de la diversité*, Actes du XIe Congrès mondial des professeurs de français, Atlanta (USA), 2004, s. l., Fédération internationale des professeurs de français, 2005, pp. 60-70. Klinkenberg, J.-M ., 2006, « Le linguiste entre science et idéologie. Le discours épilinguistique sur la féminisation comme trace d'un savoir dégradé », dans *Les enjeux sociaux de la linguistique appliquée*, *Actes du colloque VALS-ASLA 2004, Bulletin VALS-ASLA. Bulletin suisse de linguistique appliquée*, t. LXXXIII, n° 2, automne 2006, pp. 11-32.
Klinkenberg, J.-M., 2001, « La conception essentialiste du français et ses conséquences. Réflexions polémiques », *Revue belge de philologie et d'Histoire*, t. LXXIX, 2001, n° 3, pp. 805-824.
Klinkenberg, J.-M., 2001, *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France, coll. La politique éclatée, 2001, 200 p.
Klinkenberg, J.-M., 2008, *L'avenir du français*, Jacques Maurais, Pierre Dumont, Jean-Marie Klinkenberg, Bruno Maurer, Patrick Chardenet, dirs, Paris, Agence universitaire de la Francophone, Edition des archives contemporaines, 2008.
Lamarre, Patricia, Paquette, Julie, Kahn, Emmanuel, et Ambrosi, Sophie, 2002, "Listening in to the Language Practices of Young Montrealers." In The New French Fact in Montreal: Francization, Diversity, Globalization. (edited by D.Meintel and S.Fortin). Canadian Ethnic Studies, vol.xxxiv, no.3, 2002, pp.47-75.
Lamarre, Patricia et Lamarre, Stéphanie, 2006, "Nouvelle économie et nouvelle technologie à Montréal: entre protection et ouverture linguistique". dans Langues et nouvelles économies: le cas du Canada. (editrices: Monica Heller et Josiane Boutet). *Langage et société*, no 118, décembre 2006, pp. 65-84.
Le Moigne, 1970, J.L., *Le constructivisme. Tome 1. : des fondements*, Paris, ESF Editeur
Léard, Jean-Marcel, 1995, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui:comprendre les québécisme*s, Montréal, Guérin Universitaire, 1995, 237p.
Morency, Jean; Destrempes, Hélène; Merkle, Denise; Pâquet, Martin (sous la direction de) *Des cultures en contact: Visions de l'Amérique du Nord francophone*, Québec, Editions Nota Bene, 2005, 550p.
Moore, D. 2006, *Plurilinguismes et école*, Didier, Collection LAL, Paris
Moore, D., et Castellotti, V. 2008, *La compétence plurilingue : regards francophones*, Berne, Peter Lang, collection Transversales.
Castellotti, V., et Moore, D. (à par.). "Contextualisation et / ou universalisme.
Quelle didactique des langues pour le 21ème siècle ?" dans Blanchet, P., Moore, D. et
Rahal, S. (dir.), *Perspectives pour une didactique des langues contextualisée*, AUF, "Savoirs francophones".

Moura, J.M., 2007, *Littératures francophones et théorie postcoloniale* (1999), Paris : P.U.F., 2ème édition, « Quadrige/Manuels »
Moura, J.M., 1998, *L'Europe littéraire et l'ailleurs*, Paris : Presses Universitaires de France, « Littératures européennes »
Moura, J.M., 1998, *La Littérature des lointains*, Paris : Champion
Moura, J.M., 2003, *Exotisme et lettres francophones*, Paris : P.U.F., « Ecriture »
Peigné, C. ,2007,« « Des fenêtres aux murs » : la visibilité du français dans la perspective transitionnelle sud-africaine » dans *Le français en Afrique, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, Nice, numéro 22. 2007, pp. 353-369.
Peigné, C., (à paraitre) « Tous les Sud-africains sont-ils africains ? Questionnements autour de la représentation de la notion d' « africain » en Afrique du Sud », Communication lors de la journée d'étude du Groupe de Recherche sur l'Eugénisme et le Racisme : *L'Afrique du Sud, de nouvelles identités ?*, ENS de Cachan, 28 mars 2008
Provenzano, F., 2005, « Les études littéraires francophones : à partir d'un *État des lieux* », in *Textyles*, n° 28, pp. 94-104.
Provenzano, F., 2006, « Francophonie et études francophones : considérations historiques et métacritiques sur quelques concepts majeurs », in *Portal. Journal of Multidisciplinary International Studies*, vol. 3, n° 2, juillet 2006, http://epress.lib.uts.edu.au/ojs/index.php/portal/article/view/148/276.
Provenzano, F., 2006, « La "Francophonie" : définitions et usages », in *Quaderni*, n° 62, hiver 2006-2007, pp. 93-102.
Provenzano, F., F., 2008, *Francophonie et métalittérature. Deux histoires socio-discursives pour une épistémologie critique*, Thèse de doctorat inédite, Université de Liège, avril 2008.
Robillard, D. de / Beniamino, M.,éds., 1993, 1996, *Le français dans l'espace francophone*, 2 volumes, Champion
Robillard, D. de, 2008, à paraître, *Perspectives alterlinguistiques*, Vol. I : Démons, Vol. II : Ornithorynques, Paris, L'Harmattan
Robillard, D. de, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Ile Maurice*, Vanves, EDICEF / AUPELF-UREF, 1993,
Robillard, D. de., 2007, « La linguistique autrement : altérité, expérienciation, réflexivité, constructivisme : en attendant que le *Titanic* ne coule pas », in *Cahiers d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question*, Blanchet, Ph. / Calvet, L.-J., Robillard, D. de, éds, (http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?rubrique55) ou *Cahiers d'Atelier de Sociolinguistique*, n°1, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question*, éds, Paris, L'Harmattan, 2007b, pp. 81 - 228.

L'INFORMATION DÉMOLINGUISTIQUE ET LES DÉFINITIONS STATISTIQUES DE « FRANCOPHONE » AU CANADA

Réjean Lachapelle
Division des études démolinguistiques
Statistique Canada

Introduction

Le Canada collecte des données démolinguistiques depuis fort longtemps. Dès le Recensement de 1901, on a posé des questions sur la langue maternelle ainsi que sur la connaissance du français et celle de l'anglais. Des questions analogues furent ajoutées par la suite à tous les recensements décennaux, sauf à celui de 1911 dans lequel on a posé une seule question sur la langue communément parlée. Les publications de recensement comportaient toutefois peu de tableaux sur les variables démolinguistiques (aucun dans les publications du Recensement de 1911), la priorité étant donnée à l'origine ethnique jusqu'au Recensement de 1961.

Les travaux menés de 1963 à 1970 par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ont mis en lumière l'importance des données démolinguistiques pour comprendre la situation du pays. Du reste, la *Loi sur les langues officielles* adoptée en 1969, qui s'inspire des recommandations de la Commission (1967), fait référence explicitement aux statistiques de recensement sur la langue maternelle. On présentera dans la première partie l'ensemble des questions démolinguistiques posées dans les recensements récents. D'autres sources de données renferment aussi de l'information sur les caractéristiques linguistiques, notamment les statistiques scolaires. On s'en tiendra ici aux sources les plus importantes qui procurent de l'information statistique à l'échelon national.

Les spécialistes ne s'entendent pas sur l'importance à accorder aux différentes variables démolinguistiques. Certains voudraient s'en tenir à la langue prédominante dans la sphère privée, en particulier en milieu familial (Castonguay 1992), d'autres jugent qu'il convient donner priorité à la langue d'usage public, soit celle d'ordinaire utilisée dans les interactions hors du domaine des relations familiales ou amicales (Comité interministériel sur la situation de la langue française 1996), au motif que les politiques publiques ne peuvent agir directement sur les choix linguistiques en milieu familial. Selon le point de vue adopté, la notion même de « francophone » varie. Dans la seconde partie, sera présenté un examen sommaire des définitions opératoires de « francophone » qui se fondera sur les statistiques censitaires et tiendra compte des choix effectués au Canada et au Québec ainsi que des définitions proposées par l'OIF (2007) à des fins statistiques.

L'information démolinguistique

Les recensements canadiens ont connu des changements dans le mode de collecte qui ont pu affecter les statistiques démolinguistiques rassemblées. Avant le Recensement de 1971, la collecte des données était effectuée par des agents recenseurs qui passaient de maison en maison pour recueillir l'information. On a adopté la méthode dite de l'autodénombrement à partir du

Recensement de 1971 : la plupart des ménages reçoivent un questionnaire livré par un agent recenseur et doivent le remplir avant de le retourner par la poste. Au dernier recensement, celui de 2006, la livraison des questionnaires s'est faite par voie postale et les ménages pouvaient ou bien retourner le questionnaire par la poste ou encore y répondre par Internet, choix fait par près de 20 % des ménages. Dans tous les recensements menés depuis celui de 1971, les ménages doivent remplir soit un questionnaire abrégé soit un questionnaire complet. Le questionnaire complet comprend plus de 50 questions : c'est sans doute le questionnaire de recensement le plus volumineux du monde. Le questionnaire abrégé ne contient que quelques questions et une seule question linguistique, celle portant sur la langue maternelle. C'est pourquoi les spécialistes préfèrent d'ordinaire utiliser les données tirées de l'exploitation du questionnaire complet (un tiers des ménages devaient y répondre en 1971 et en 1976[1]; par la suite, un cinquième des ménages), au reste de meilleure qualité même pour la langue maternelle, sauf peut-être pour ce qu'on appelle en statistique les « petits domaines », en l'occurrence les villages ou les villes de faible importance démographique. Depuis le Recensement de 1981, toutes les questions linguistiques sont posées à chaque recensement quinquennal (dans le questionnaire complet).

En raison de l'abondance des statistiques linguistiques tirées des recensements (sept questions démolinguistiques aux recensements de 2001 et de 2006), on utilise assez peu les autres sources de données au Canada. Et elles ne sont pourtant pas négligeables. On fera un rapide survol de celles qui sont utilisables à l'échelon national et qui sont susceptibles d'intéresser l'OIF.

Les recensements récents

Depuis le Recensement de 1971, une seule question démolinguistique est posée à la fois dans le questionnaire abrégé et dans le questionnaire complet : celle portant sur la **langue maternelle**. La question est ainsi libellée au Recensement de 2006 (le questionnaire ayant une présentation dite matricielle, soit les questions en ligne et les membres du ménage en colonne) :

> « Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? » (Les caractères **gras** figurent sur le questionnaire. On sera toujours fidèle dans la suite à la présentation du recensement.) Une instruction suit : « Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise. »

Le libellé de la question a peu changé depuis le Recensement de 1941. On posait une condition plus stricte avant ce recensement : il fallait non seulement que la première langue apprise fût encore comprise, mais plutôt qu'elle fût encore parlée. Cette définition s'écarte quelque peu des normes internationales en raison de la condition à laquelle il faut satisfaire pour déclarer que la première langue apprise à la maison dans l'enfance est la langue maternelle. La condition « encore comprise » entraîne toutefois une sous-estimation négligeable de la population de langue maternelle française, sauf dans les milieux à très faible densité francophone où la sous-estimation est de l'ordre de 5 % (Lachapelle 1992). Environ 45 % de la population de langue maternelle française du Canada à l'extérieur du Québec vit dans ces régions, soit moins de 7 % de la

[1] En 1976, le questionnaire complet était beaucoup moins volumineux que dans les recensements décennaux encadrants. Une seule question linguistique y était posée tant dans le questionnaire abrégé que dans le complet. Elle portait sur la langue maternelle. Les recensements de la mi-décennie sont devenus aussi importants que les recensements décennaux à partir de 1986.

population canadienne de langue maternelle française. Quoi qu'il en soit, il serait difficile de modifier la définition de la langue maternelle dans le recensement puisque celle-ci apparaît à l'article 23 (sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité) de la *Charte canadienne des droits et libertés* insérée dans la Constitution du Canada en 1982.

La question relative à la **connaissance du français et de l'anglais** a peu varié depuis le Recensement de 1971. En 2006, elle était formulée comme suit :

> « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation? » Quatre possibilités de réponse sont offertes : Français seulement; Anglais seulement; Français et anglais; enfin Ni français ni anglais.

La réponse est laissée à l'appréciation des personnes recensées, sans doute dans beaucoup de cas à la personne dans le ménage qui remplit le questionnaire pour tous. Il s'agit d'une question subjective. Les réponses seraient sans doute différentes pour certaines personnes si, au lieu de mentionner « une conversation », on indiquait soit « une brève conversation » soit « une conversation assez longue sur divers sujets ». Tout changement important au libellé de la question compromettrait la comparabilité chronologique sans en faire disparaître le caractère subjectif.

Depuis le Recensement de 1991, une question est posée sur **la connaissance des langues non officielles**. Elle est libellée comme suit au Recensement de 2006 :

> « Quelle(s) langue(s), **autres(s) que le français ou l'anglais**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation? » Outre la catégorie Aucune, deux espaces vierges sont offerts pour inscrire, s'il y a lieu, deux langues, les recensements antérieurs ayant montré qu'assez peu de personnes en mentionnaient trois.

Les commentaires faits au paragraphe précédent s'appliquent aussi à la question sur la connaissance des langues non officielles.

À la suite d'une suggestion de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967), on a ajouté au Recensement de 1971 une nouvelle question linguistique portant sur **la langue parlée le plus souvent à la maison**. En 2006, la question était libellée comme suit :

> « Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison? » Comme pour la question relative à la langue maternelle, trois possibilités de réponse sont proposées : Français; Anglais; Autre – Précisez (suivi d'un espace vierge).

Dès les années 1970, les informations tirées de cette question ont été souvent recoupées avec celles portant sur la langue maternelle pour estimer la mobilité linguistique (Lachapelle et Henripin 1980). Certains auteurs préfèrent parler d'assimilation linguistique. Certes, la proportion des personnes de langue maternelle française qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison est un indice parmi d'autres de l'assimilation linguistique, mais ce n'est pas le seul. Il ne faut pas confondre du reste l'usage prédominant de l'anglais à la maison avec l'abandon du français langue maternelle.

Pour répondre aux demandes de nombreux intervenants institutionnels et communautaires, une question complémentaire sur les **autres langues utilisées régulièrement à la maison** a été ajoutée au Recensement de 2001. Celle-ci suit immédiatement la question sur la langue parlée le

plus souvent à la maison. En 2006, la question était formulée comme suit :

> « Cette personne parle-t-elle **régulièrement** d'autres langues à la maison? » Le choix de l'adverbe « régulièrement » a fait suite à de nombreux tests qualitatifs destinés à trouver une formulation qui correspondait aux utilisations ni quasi prépondérantes (peu différences de celles obtenues à la question précédente) ni exceptionnelles (peu informatives).

Cette nouvelle information a fait l'objet d'analyses sommaires par Statistique Canada, mais n'a pas encore été beaucoup utilisée par les chercheurs.

Sur le même modèle que les questions sur les langues parlées à la maison, deux nouvelles questions linguistiques ont été ajoutées sur **les langues de travail** au Recensement de 2001. Elles s'insèrent dans un long module sur le monde du travail et font référence au dernier emploi occupé. En 2006, la question 48 était libellée comme suit :

> « a) Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle **le plus souvent**? »
> « b) Cette personne utilisait-elle **régulièrement** d'autres langues dans cet emploi?»
> Bien entendu, pour la question 48 a, les possibilités de réponse sont les mêmes que pour les questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée le plus souvent à la maison. Pour la question 48 b, on a proposé, comme pour la question sur les autres langues parlées régulièrement à la maison, les possibilités de réponse suivantes : Non; Oui, français; Oui, anglais; Oui, autre – Précisez (suivi d'un espace vierge).

Les statistiques tirées de ces questions ont été analysées par Statistique Canada et ont fait l'objet d'une large diffusion, notamment le 4 mars 2008 pour les données du Recensement de 2006 (consulter à ce propos le site de Statistique Canada). Les spécialistes des ministères et des organismes publics ainsi que les chercheurs universitaires ont commencé à exploiter les possibilités qu'offrent ces nouvelles informations pour mieux connaître la situation linguistique.

Les recensements canadiens comportent plusieurs questions démolinguistiques. Les statistiques que l'on en tire ont fait l'objet de nombreuses analyses depuis les années 1970 (Lachapelle et Henripin 1980). Les travaux ont surtout exploité les informations que fournissent les questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée le plus souvent à la maison, sans négliger, dans plusieurs cas, l'information relative à la connaissance du français et de l'anglais. Ces trois questions procurent ce qu'on peut appeler l'information démolinguistique de base. En plus de celles-ci, dans les recensements récents on a posé quatre nouvelles questions. Dans la suite, pour simplifier la présentation, on s'en tiendra à l'information démolinguistique de base.

Autres sources de données démolinguistiques à l'échelon national

Les bases de données administratives comportent rarement, sauf parfois au Québec, des renseignements détaillés sur les caractéristiques linguistiques des individus. Au Canada, l'état civil (naissances, décès et mariages) est une responsabilité des provinces et territoires; à l'exception du Québec, les actes ne renseignement pas sur les caractéristiques linguistiques. Il en va de même pour les fichiers d'assurance-maladie ainsi que pour les fichiers scolaires. Toutefois, dans ce dernier cas, dans chaque province, on peut distinguer, dans les différents ordres d'enseignement (maternelle, primaire et secondaire, rarement pour le postsecondaire, en particulier l'universitaire), les élèves qui fréquentent le système destiné à la minorité de langue officielle (francophone au Canada à l'extérieur du Québec) de ceux qui fréquentent le système majoritaire. De plus, pour le

système majoritaire, il est possible de ventiler les élèves selon le mode d'acquisition de l'autre langue officielle (immersion, enseignement de base ou aucun). Au Québec, l'information est beaucoup plus abondante en matière scolaire (Maheu 1992). Dans un autre ordre d'idée, un fichier national, celui des déclarations annuelles de revenus par les particuliers (à des fins d'impôt), comporte un renseignement linguistique auquel Statistique Canada donne accès : la langue de correspondance choisie par le déclarant. À notre connaissance, l'information n'a pas été utilisée par les analystes.

La plupart des grandes enquêtes menées par Statistique Canada comprennent en tout ou en partie l'information démolinguistique de base. C'est le cas des enquêtes dans le domaine de la santé ainsi que de l'Enquête sociale générale. Celle-ci est menée à chaque année et porte sur des sujets variés mais pour la plupart à récurrence quinquennale. La taille de l'échantillon était de l'ordre de 10 000 à l'échelon national jusqu'en 1998. Depuis 1999, grâce à un financement supplémentaire, l'échantillon national a été porté à 25 000. À noter que l'Enquête sociale générale de 1986 comportait un module linguistique détaillé. On y a suréchantillonné les grandes régions de contact entre francophones et anglophones au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, ce qui a porté la taille de l'échantillon national à 16 390 (Enquête sociale générale s. d.). Statistique Canada a diffusé une analyse sommaire des résultats en janvier 1989 (Enquête sociale générale – Module linguistique 1989). Par la suite, les données de l'Enquête ont surtout été utilisées pour valider et évaluer les statistiques tirées du recensement (Lachapelle 1992).

Les définitions statistiques de « francophone »

Deux stratégies sont possibles pour estimer l'effectif d'un groupe linguistique. La première consiste à considérer tous les groupes linguistiques sur un même pied, donc de les traiter d'une manière symétrique et de former des catégories mutuellement exclusives pour les estimer. Par exemple, la ventilation de la population selon la langue maternelle ou encore selon la langue parlée le plus souvent en milieu familial définit une série de rubriques dont chacune correspond à un groupe linguistique particulier, sous réserve, bien sûr, d'une répartition « convenable » des réponses doubles, voire triples, ce qui ne fait pas problème si leur fréquence est faible. C'est la stratégie qui fut adoptée au Canada par le gouvernement fédéral, l'estimation des « francophones » et des « anglophones » découlant de l'application des mêmes règles. On présentera dans la suite les définitions opératoires retenues par le gouvernement fédéral dans les versions successives de la *Loi sur les langues officielles*, sans négliger les variantes qui ont cours parmi les spécialistes de la démolinguistique canadienne et québécoise.

Rien n'empêche d'avoir plutôt recours à une stratégie qui centre l'attention sur un seul groupe linguistique. Cela permet d'élargir les critères d'appartenance sans se préoccuper des chevauchements implicites entre les groupes linguistiques. C'est la stratégie adoptée par l'OIF (2007, p.15).

Les définitions symétriques et mutuellement exclusives

À la suite des premières recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967), le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur les langues officielles* en 1969. On y fait mention explicitement des statistiques sur la langue maternelle tirées du dernier recensement décennal pour définir les minorités de langue officielle, la population de langue maternelle anglaise au Québec et celle de langue maternelle française en dehors du Québec. Ni le gouvernement ni la Commission n'avaient le choix puisque c'était la seule question posée au

Recensement de 1961 qui permettait d'estimer l'effectif et la proportion des groupes linguistiques. Dès le recensement décennal suivant, en 1971, une question supplémentaire sur la « langue usuelle » était ajoutée, à la suggestion du reste de la Commission (1967, p. 18), question qui portait précisément, on l'a vu, sur la langue parlée le plus souvent à la maison.

Les statistiques relatives à la langue maternelle ont néanmoins continué d'être employées pour l'estimation des minorités de langue officielle tant à l'échelon fédéral que dans les provinces (Lachapelle 1992). La définition par la langue maternelle a l'inconvénient d'exclure une fraction croissante de la population qui n'a ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. De 13 % de la population en 1971, la proportion tenue par les langues maternelles tierces dans l'ensemble du Canada est passée à 15 % en 1991 et à 20 % en 2006 (voir le **tableau A1** dans le fichier Excel annexé). Cette hausse a été observée dans toutes les provinces, notamment au Québec (de 6 % en 1971 à 12 % en 2006) et en Ontario (de 16 % en 1971 à 27 % en 2006), en raison de la montée de l'immigration à partir du milieu des années 1980. Et celle-ci est composée en grande majorité de personnes ayant une langue maternelle tierce. On désigne souvent ce tiers groupe linguistique par le terme « allophone », à la suite de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (1972, p. 2) qui a créé le néologisme.

La proportion tenue par les minorités de langue officielle a diminué depuis 1951. Dans l'ensemble du pays, la proportion que représente la population de langue maternelle française est passée en 1951 à 22 % en 2006); à l'extérieur du Québec, de 7 % en 1951 à 4 % en 2006; et il en va de même de la proportion que représente la population de langue maternelle anglaise au Québec qui passe de 14 % en 1951 à 8 % en 2006. Au cours des vingt dernières années, la baisse touche aussi les majorités de langue officielle, en raison, on l'a vu, de la poussée de l'immigration internationale, tant dans l'ensemble du pays (la langue maternelle anglaise passe de 61,4 % en 1981 à 57,8 % en 2006) qu'au Québec (de 82,5 % en 1981, le français langue maternelle recule à 79,6 % en 2006) et à l'extérieur du Québec (la langue maternelle anglaise passe de 79,5 % à 73,3 % respectivement). Mais la prise d'importance des langues maternelles tierces est un phénomène provisoire, car ces langues n'ont pas d'avenir dans le long terme au Canada, celles-ci ayant rarement un rôle prédominant en milieu familial, à l'âge adulte, au-delà de la première génération.

La concurrence entre les langues se joue en fait entre le français et l'anglais. C'est pourquoi les spécialistes ont porté une attention particulière aux données relatives à la langue parlée à la maison dès les années 1970 (Lachapelle et Henripin 1980). Et on a voulu définir les francophones par la langue usuelle à la maison, notamment pour une raison symbolique : une personne de langue maternelle tierce ne peut devenir francophone par la langue maternelle, mais elle pourrait le devenir en adoptant le français en tant que langue parlée le plus souvent à la maison. On a aussi invoqué une raison formelle : le couple langue maternelle – langue parlée le plus souvent à la maison s'apparente au couple pays de naissance – pays de résidence actuelle, la démographie générale accordant priorité au second membre du dernier couple. Centrer l'étude des situations démolinguistiques sur la langue parlée à la maison n'a cependant pas que des avantages (Lachapelle 1990). À l'extérieur du Québec, les minorités de langue officielle ont toujours jugé que cette variable sous-estimait leur importance démographique.

La population ayant le français en tant que langue parlée le plus souvent à la maison est beaucoup plus faible, à l'extérieur du Québec, que la population de langue maternelle française (676 000 contre 926 000 en 1971 et 605 000 contre 975 000 en 2006 : voir les **tableaux A2 et A1**), en raison de l'anglicisation. Au Québec, c'est l'inverse qui se produit et l'anglicisation a diminué au fil

du temps au profit de la francisation : la population ayant le français langue parlée le plus souvent à la maison excède de plus en plus la population de langue maternelle française (4 870 000 contre 4 866 000 en 1971 et 6 085 000 contre 5 917 000 en 2006).

La poussée de l'immigration a eu pour effet d'augmenter l'importance de la population parlant le plus souvent à la maison une langue tierce. Son poids relatif est en effet passé, au Canada, de 7 % en 1981 à 12 % en 2006, au Québec, de 5 % à 8 % respectivement, et hors Québec, de 8 % à 13 % respectivement (tableau A2). À noter que la plupart des allophones par la langue parlée le plus souvent à la maison peuvent néanmoins « soutenir une conversation » en français ou en anglais, car, à chaque recensement moins de 2 % de la population déclare ne pouvoir « soutenir une conversation » ni en français ni en anglais (**tableau A3**).

Ne faudrait-il pas tenter de répartir les allophones entre le français et l'anglais en fonction de la connaissance qu'ils déclarent avoir de l'une ou l'autre des langues officielles? Cette interrogation a conduit à définir différentes variantes de la notion de première langue officielle parlée (Statistique Canada 1989), notion qui découle de la *Charte canadienne des droits et libertés*, insérée dans la Constitution du Canada en 1982. Les articles 16 à 22 y sont en effet consacrés aux langues officielles du Canada. L'article 20 précise notamment que le « public » a droit de communiquer ou de recevoir des services de l'administration là où « l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante ». Mais qu'entend-on par demande importante? En 1988, la nouvelle mouture de la *Loi sur les langues officielles* précise, à l'article 32 (2), que le gouvernement peut tenir compte « de la population de la minorité francophone ou anglophone de la région desservie, de la spécificité de cette minorité et de la proportion que celle-ci représente par rapport à la population totale de cette région ». Certes, mais comment détermine-t-on la population de la minorité francophone ou anglophone? C'est la notion de première langue officielle parlée qui a été choisie par le gouvernement fédéral, en décembre 1991, dans le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation de services*. On y décrit dès l'article 2 la méthode utilisée pour déterminer « la première langue officielle parlée », la première des deux variantes présentées dans Statistique Canada (1989)[2], méthode « qui tient compte, premièrement, de la connaissance des langues officielles, deuxièmement, de la langue maternelle et, troisièmement, de la langue parlée à la maison ». La nouvelle variable est ensuite mentionnée dans de nombreuses dispositions du *Règlement*. En raison de la légitimité que lui a conférée son encrage dans la *Charte*, la première langue officielle parlée a vu son emploi se répandre dans l'étude de la situation des minorités de langue officielle, sauf dans un domaine, celui de l'éducation. C'est qu'un autre article de la *Charte*, l'article 23 consacré aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité, maintient dans le domaine de l'éducation la prépondérance de la variable langue maternelle (Gouvernement du Canada 2003).

La variable **première langue officielle parlée** divise la population en quatre catégories, deux catégories principales, français pour l'une et anglais pour l'autre, et deux catégories résiduelles, français et anglais dans un cas et ni français ni anglais dans l'autre. La catégorie « ni anglais ni français » rassemble les personnes ayant déclaré avoir une tierce langue maternelle, parler le plus souvent à la maison une tierce langue et ne pouvoir soutenir une conversation ni en français ni en anglais. Quant à l'autre catégorie résiduelle, français et anglais, elle est formée en quasi-totalité des personnes ayant déclaré avoir une tierce langue maternelle, parler le plus souvent à la maison une

[2] Cette publication a été préparée à la demande du Conseil du Trésor, organisme chargé de préparer le *Règlement*.

tierce langue et pouvoir soutenir une conversation et en français et en anglais. Il y a aussi un petit nombre de personnes ayant déclaré avoir le français et l'anglais en tant que double langue maternelle et aussi en tant que double langue parlée le plus souvent à la maison et ayant aussi indiqué pouvoir soutenir une conversation tant en français qu'en anglais. Les catégories principales regroupaient 97,3 % de la population en 2006, la catégorie « français et anglais », 1,1 % et la catégorie « ni français ni anglais », 1,6 % (**tableau A4**).

Pour estimer les minorités de langue officielle, l'anglophone au Québec et la francophone dans les autres provinces et territoires, le *Règlement* stipule qu'il faut ajouter à la catégorie principale appropriée la moitié des effectifs de la catégorie « français et anglais ». À l'extérieur du Québec, en 2006, l'effectif de la minorité de langue officielle estimé par cette variable (997 000) est légèrement plus élevé que lorsque l'on considère la langue maternelle française (975 000), les deux variables se démarquant du français langue parlée le plus souvent à la maison (605 000). Au Québec, la majorité de langue officielle sur la base de la nouvelle variable regroupe 85,7 % de la population, contre 81,8 % pour le français langue parlée le plus souvent à la maison et 79,6 % pour la langue maternelle française. L'écart favorable pour la nouvelle variable résulte de l'ajout des allophones qui peuvent soutenir une conversation en français mais non en anglais. La première langue officielle parlée constitue une approximation grossière de la langue d'usage public ou langue usuelle des interactions entre Québécois dans les relations autres que familiales ou amicales. « Grossière » parce que certains anglophones peuvent évidemment avoir recours au français dans la sphère publique tandis que des francophones peuvent y faire appel à l'anglais.

Dans l'ensemble du Canada, la minorité francophone augmente en nombre de 1991 à 2006 (tableau A4), mais diminue en proportion, celle-ci étant passée de 25,2 % en 1991 à 23,6 % en 2006. Au Québec, la proportion tenue par la majorité francophone oscille autour de 86 % au cours des quinze dernières années alors qu'en dehors du Québec la minorité francophone représente 4,2 % en 2006, par comparaison à 4,8 % en 1991. Dans les deux cas, on enregistre une hausse de la population francophone, en particulier de 2001 à 2006.

Les définitions statistiques de « francophone » que nous venons de passer en revue peuvent s'appliquer symétriquement à tous les autres groupes linguistiques ou, pour la première langue officielle parlée, au groupe anglophone. À l'exemple de l'OIF (2007), nous examinerons dans la suite des définitions plus larges de « francophone » (Forgues et Landry 2007; Marcoux 2003) sans nous préoccuper du principe de symétrie ni de celui des catégories mutuellement exclusives, encore que nous pourrions procéder de la même façon pour l'anglais, mais alors une fraction non négligeable de la population appartiendrait aux deux ensembles.

Les définitions larges

Au Canada, à ma connaissance, aucun spécialiste n'a désigné par « francophones » l'ensemble des personnes qui peuvent « soutenir une conversation » en français (**tableau A3**). On emploie plutôt les expressions « locuteurs du français » ou « parlants français ». D'autres préfèrent indiquer que l'ensemble regroupe les « francophones » et les « francophiles », ces derniers désignant les locuteurs seconds du français.

Si le nombre des parlants français progresse et que leur proportion varie assez peu à la hausse ou à la baisse, cela tient à la croissance des locuteurs seconds du français (**tableau A5**). En effet, dans l'ensemble du pays, une fraction croissante des locuteurs du français a l'anglais comme première langue officielle parlée (21 % en 2006 contre 19 % en 1991). La même évolution s'observe

au Québec (8 % en 2006 contre 7 % en 1991) et à l'extérieur du Québec (59 % en 2006 contre 53 % en 1991).

Bien que l'information démolinguistique soit abondante dans les recensements canadiens, elle ne permet pas cependant d'estimer directement les catégories proposées par l'OIF (2007, p. 15). Par « francophone », cette dernière entend une « personne capable de faire face, en français, aux situations de communication courante ». Or, la question posée dans les recensements récents établit plutôt la capacité de « soutenir une conversation » en français. On serait plus proche de la mesure recherchée si on y faisait référence à la capacité de « soutenir une conversation assez longue sur divers sujets ». Bref, le nombre de locuteurs du français procure une estimation par excès du nombre de francophones (au sens de l'OIF). L'OIF considère aussi une autre catégorie, celle des francophones partiels. Par « francophone partiel », elle entend une « personne ayant une compétence réduite en français, lui permettant de faire face à un nombre limité de situations ». L'estimation du nombre de parlants français que proposent les recensements canadiens est probablement inférieure à la somme des francophones et des francophones partiels (au sens de l'OIF). On se rapprocherait sans doute de la mesure visée si la question posée dans les recensements avait en vue la capacité de « soutenir une brève conversation »[3].

Il y a donc trois seuils pour une région donnée : la population des francophones (au sens de l'OIF) dont l'effectif inconnu est égal à A; l'effectif des locuteurs du français qui est connu et égal à B; et la population combinée des francophones et des francophones partiels dont l'effectif inconnu est égal à C. On sait que C > B > A. La méthode que nous suivrons est fort simple : elle consiste à estimer pour la même population, à partir d'une enquête, les grandeurs A', B' et C' qui correspondent sensiblement aux mêmes seuils. On fera ensuite les hypothèses suivantes :

A/B = A'/B' et
C/B = C'/B'.

Cela nous permettra d'obtenir A et C, les populations recherchées.

On utilisera l'Enquête sociale générale de 1986 pour estimer les grandeurs A', B' et C' dans la population de 15 ans et plus. Deux questions de l'Enquête seront utilisées : celle sur l'évaluation de la capacité de parler français (Très bonne; Bonne; Pas très bonne ou faible; Aucune) et la question relative à la dernière fois que l'enquêté a eu une conversation en français (elle a servi à exclure les cas où la dernière conversation a eu lieu il y a plus d'un an). La grandeur A' regroupe les personnes interviewées en français, celles dont le français est la langue dans laquelle elles sont le plus à l'aise et celles dont la capacité de parler français est très bonne. L'ajout des personnes dont la capacité de parler français est bonne nous permet d'estimer B'. Enfin, la grandeur C' est obtenue par l'addition des personnes dont la capacité de parler français n'est pas très bonne. La proportion que représente B' dans l'Enquête est, dans les quatre grandes régions considérées (Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du Canada), peu différente de celle observée pour B. On peut maintenant estimer A et C.

Tous calculs faits, au Canada, en 2006, le nombre de francophones (au sens de l'OIF) s'élèverait à 8 200 000 ou 26,2 % de la population et le nombre de francophones partiels (au sens de l'OIF)

[3] Certains pourraient aussi considérer que les francophones partiels (au sens de l'OIF) sont compris dans les locuteurs du français (au sens des recensements canadiens).

à 3 050 000 ou 9,7 % de la population. Le **tableau A6** propose ces estimations pour le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et le reste du Canada (les autres provinces et territoires). Il va de soi qu'il s'agit là d'approximations. On pourrait appliquer la même méthode à d'autres années de recensement. Les variations au fil du temps résulteraient uniquement de l'évolution de la proportion des locuteurs du français. Enfin, la méthode utilisée pourrait être mise en œuvre en considérant plus d'informations que le seul nombre de locuteurs du français ou être appliquée à d'autres définitions statistiques.

Conclusion

Les recensements canadiens offrent un éventail étendu d'informations sur les caractéristiques linguistiques de la population. Sept questions démolinguistiques y ont été posées dans les plus récents. Cela permet aux analystes d'étudier les différents aspects de la situation démographique des groupes linguistiques et des locuteurs des différentes langues, en particulier du français.

L'information démolinguistique présente néanmoins des limites. Elle ne nous a pas permis de proposer des estimations directes aux définitions que donne l'OIF des francophones et des francophones partiels. Il nous fallu mettre en œuvre une méthode d'estimation indirecte faisant appel à une enquête démolinguistique fort étoffée que Statistique Canada a effectuée il y a une vingtaine d'années. Les résultats obtenus ont été appliqués à la population recensée. Or, celle-ci ne correspond pas à la population officielle au Canada. Les estimations officielles tiennent compte en effet non seulement de la population dénombrée mais aussi du sous-dénombrement net. On pourrait améliorer quelque peu les estimations obtenues pour les francophones en appliquant les proportions estimées aux chiffres officiels.

Tableau A6
Estimation du nombre de francophones et de francophones partiels d'après les définitions de l'OIF (2007),

Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du Canada, 2006

	Population totale	Francophones		Francophones partiels		Ensemble des francophones	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Canada	31 241 030	8 180 263	26,2	3 044 712	9,7	11 224 975	35,9
Nouveau-Brunswick	719 650	262 833	36,5	92 719	12,9	355 552	49,4
Québec	7 435 905	6 769 126	91,0	467 116	6,3	7 236 242	97,3
Ontario	12 028 895	750 929	6,2	1 457 233	12,1	2 208 162	18,4
Reste du Canada	11 056 580	397 375	3,6	1 027 643	9,3	1 425 019	12,9
Canada à l'extérieur du Québec	23 805 125	1 411 137	5,9	2 577 595	10,8	3 988 733	16,8

Sources : Recensement de 2006, Enquête sociale générale de 1986 et calculs de l'auteur

Références

Castonguay, Charles, 1992. « Sur la détermination de la composition linguistique de la population au moyen des données des recensements », *Actes du colloque sur les critères de reconnaissance des organismes municipaux et scolaires et des établissements de santé et de services sociaux*, Montréal, 30 octobre 1990. Gouvernement du Québec, Office de la langue française, p.49-69.

Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, 1972. *Livre III – Les groupes ethniques : les autres groupes ethniques et l'épanouissement du français au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec, VIII + 570 p.

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1967. *Introduction générale. Livre I : Les langues officielles*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, XLIII + 231 p.

Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1996. *Le français langue commune – Enjeu de la société québécoise*. Québec, Gouvernement du Québec, 319 p.

Enquête sociale générale – Module linguistique, 1989. « 1986 – Données préliminaires », *Le Quotidien*, Statistique Canada, le 4 janvier, p. 1-3.

Enquête sociale générale, sans date. *Emploi du temps, mobilité sociale et langue, 1986 : documentation sur le fichier de microdonnées à grande diffusion et guide des utilisateurs*. Ottawa, Statistique Canada, pagination variée.

Forgues, Éric et Rodrigue Landry, 2006. « Définitions de la francophonie en situation minoritaire : analyse de différentes définitions statistiques et de leurs conséquences », *Commission conjointe de recherche sur la santé des francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Secrétariat national du Consortium national de formation en santé, 16 p.

Gouvernement du Canada, 2003. *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles*. X + 79 p.

Lachapelle, Réjean, 1992. « Utilisation des données de recensement dans la mise en œuvre des lois linguistiques », *Actes du colloque sur les critères de reconnaissance des organismes municipaux et scolaires et des établissements de santé et de services sociaux*, Montréal, 30 octobre 1990. Gouvernement du Québec, Office de la langue française, p. 5-48.

Lachapelle, Réjean, 1990. « Évolution démographique des francophones et diffusion du français au Canada », Laforge, Lorne et Grant D. McConnell, *Diffusion des langues et changement social – Dynamique et mesure*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Travaux du Centre international de recherche sur le bilinguisme (A-22), p.183-204.

Lachapelle, Réjean et Jacques Henripin, 1980. *La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective*. Montréal, L'Institut de recherches politiques, xxxii + 391 p.

Maheu, Robert, 1992. « Les données linguistiques dans les fichiers administratifs ». *Actes du colloque sur les critères de reconnaissance des organismes municipaux et scolaires et des établissements de santé et de services sociaux*, Montréal, 30 octobre 1990. Gouvernement du Québec, Office de la langue française, p. 87-95.

Marcoux, Richard, 2003. « La francophonie de demain : essai de mesure de la population appartenant à la francophonie d'ici 2050 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, n° 2, automne, p. 273-294.

Organisation internationale de la francophonie (OIF), 2007. *La Francophonie dans le monde 2006-2007*. Paris, Nathan, 320 p.

Statistique Canada*,* 1989*. Estimations de la population selon la première langue officielle parlée*, Recensement du Canada 1986, n° de référence 47013, septembre, L + 1-272 + 2-2 p.

Tableau A1
Population selon la langue maternelle, Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du pays, 1951 à 2006

		Langue maternelle					
	Total	Français		Anglais		Langues non officielles	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Canada							
1951	14 009 429	4 068 850	29,0	8 280 809	59,1	1 659 770	11,8
1961	18 238 247	5 123 151	28,1	10 660 534	58,5	2 454 562	13,5
1971	21 568 310	5 792 710	26,9	12 967 445	60,1	2 808 155	13,0
1981	24 083 505	6 177 795	25,7	14 784 810	61,4	3 120 900	13,0
1991	26 994 040	6 562 065	24,3	16 311 210	60,4	4 120 770	15,3
1996	28 528 130	6 711 644	23,5	17 072 432	59,8	4 744 059	16,6
2001	29 639 035	6 782 294	22,9	17 521 897	59,1	5 334 849	18,0
2006	31 241 025	6 892 230	22,1	18 055 685	57,8	6 293 110	20,1
Nouveau–Brunswick							
1951	515 697	185 110	35,9	325 412	63,1	5 175	1,0
1961	597 936	210 530	35,2	378 633	63,3	8 773	1,5
1971	634 560	214 720	33,8	411 275	64,8	8 565	1,3
1981	689 370	231 970	33,6	448 885	65,1	8 515	1,2
1991	716 500	243 690	34,0	462 875	64,6	9 935	1,4
1996	729 630	242 408	33,2	476 396	65,3	10 826	1,5
2001	719 710	239 357	33,3	468 084	65,0	12 274	1,7
2006	719 645	235 270	32,7	465 710	64,7	18 665	2,6
Québec							
1951	4 055 681	3 347 030	82,5	558 256	13,8	150 395	3,7
1961	5 259 211	4 269 689	81,2	697 402	13,3	292 120	5,6
1971	6 027 765	4 866 410	80,7	788 830	13,1	372 525	6,2
1981	6 369 055	5 254 195	82,5	693 600	10,9	421 265	6,6
1991	6 810 305	5 585 650	82,0	626 200	9,2	598 455	8,8
1996	7 045 085	5 741 438	81,5	621 858	8,8	681 790	9,7
2001	7 125 575	5 802 022	81,4	591 378	8,3	732 175	10,3
2006	7 435 900	5 916 840	79,6	607 165	8,2	911 895	12,3
Ontario							
1951	4 597 542	341 502	7,4	3 755 442	81,7	500 598	10,9
1961	6 236 092	425 302	6,8	4 834 623	77,5	976 167	15,7
1971	7 703 110	482 350	6,3	5 967 725	77,5	1 253 035	16,3
1981	8 534 260	465 335	5,5	6 611 990	77,5	1 456 940	17,1
1991	9 977 055	503 345	5,0	7 443 540	74,6	2 030 170	20,3
1996	10 642 790	499 689	4,7	7 777 734	73,1	2 365 367	22,2
2001	11 285 550	509 264	4,5	8 041 997	71,3	2 734 289	24,2
2006	12 028 890	510 240	4,2	8 313 880	69,1	3 204 770	26,6
Reste du Canada							
1951	4 840 509	195 208	4,0	3 641 699	75,2	1 003 602	20,7
1961	6 145 008	217 630	3,5	4 749 876	77,3	1 177 502	19,2
1971	7 202 875	229 230	3,2	5 799 615	80,5	1 174 030	16,3
1981	8 490 820	226 295	2,7	7 030 335	82,8	1 234 180	14,5
1991	9 490 180	229 380	2,4	7 778 595	82,0	1 482 210	15,6
1996	10 110 625	228 109	2,3	8 196 444	81,1	1 686 076	16,7
2001	10 508 200	231 651	2,2	8 420 438	80,1	1 856 111	17,7
2006	11 056 590	229 880	2,1	8 668 930	78,4	2 157 780	19,5
Canada à l'extérieur du Québec							
1951	9 953 748	721 820	7,3	7 722 553	77,6	1 509 375	15,2
1961	12 979 036	853 462	6,6	9 963 132	76,8	2 162 442	16,7
1971	15 540 545	926 300	6,0	12 178 615	78,4	2 435 630	15,7
1981	17 714 450	923 600	5,2	14 091 210	79,5	2 699 635	15,2
1991	20 183 735	976 415	4,8	15 685 010	77,7	3 522 315	17,5
1996	21 483 045	970 206	4,5	16 450 574	76,6	4 062 269	18,9
2001	22 513 460	980 272	4,4	16 930 519	75,2	4 602 674	20,4
2006	23 805 125	975 390	4,1	17 448 520	73,3	5 381 215	22,6

Sources : Recensements du Canada et calculs de l'auteur

Tableau A2
Population selon la langue parlée le plus souvent à la maison, Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du pays, 1951 à 2006

	Langue parlée le plus souvent à la maison						
	Total	Français		Anglais		Langues non officielles	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Canada							
1971	21 568 310	5 546 025	25,7	14 446 235	67,0	1 576 050	7,3
1981	24 083 495	5 919 855	24,6	16 375 315	68,0	1 788 325	7,4
1991	26 994 045	6 288 430	23,3	18 440 540	68,3	2 265 075	8,4
1996	28 528 120	6 448 603	22,6	19 294 873	67,6	2 784 643	9,8
2001	29 639 035	6 531 375	22,0	20 011 538	67,5	3 096 118	10,4
2006	31 241 030	6 690 130	21,4	20 840 565	66,7	3 710 335	11,9
Nouveau–Brunswick							
1971	634 560	199 080	31,4	430 720	67,9	4 760	0,8
1981	689 380	216 745	31,4	468 105	67,9	4 530	0,7
1991	716 490	223 265	31,2	488 570	68,2	4 660	0,7
1996	729 625	222 441	30,1	502 526	68,9	4 658	0,6
2001	719 710	217 773	30,3	496 681	69,0	5 256	0,7
2006	719 650	213 885	29,7	496 855	69,0	8 910	1,2
Québec							
1971	6 027 765	4 870 100	80,8	887 875	14,7	269 790	4,5
1981	6 369 075	5 253 070	82,5	806 785	12,7	309 220	4,9
1991	6 810 300	5 651 795	83,0	761 815	11,2	396 695	5,8
1996	7 045 085	5 830 082	82,8	762 457	10,8	452 547	6,4
2001	7 125 575	5 918 385	83,1	746 890	10,5	460 295	6,5
2006	7 435 900	6 085 155	81,8	787 885	10,6	562 860	7,6
Ontario							
1971	7 703 105	352 465	4,6	6 558 060	85,1	792 580	10,3
1981	8 534 270	333 050	3,9	7 310 060	85,7	891 160	10,4
1991	9 977 055	318 705	3,2	8 499 515	85,2	1 158 830	11,6
1996	10 642 790	306 790	2,9	8 900 845	83,6	1 435 155	13,5
2001	11 285 550	307 297	2,7	9 337 614	82,7	1 640 634	14,5
2006	12 028 895	304 725	2,5	9 789 935	81,4	1 934 235	16,1
Reste du Canada							
1971	7 202 880	124 380	1,7	6 569 580	91,2	508 920	7,1
1981	8 490 770	116 990	1,4	7 790 365	91,8	583 415	6,9
1991	9 490 200	94 665	1,0	8 690 640	91,6	704 890	7,4
1996	10 110 620	89 290	0,9	9 129 045	90,3	892 283	8,8
2001	10 508 200	87 920	0,8	9 430 353	89,7	989 933	9,4
2006	11 056 585	86 365	0,8	9 765 890	88,3	1 204 330	10,9
Canada à l'extérieur du Québec							
1971	15 540 545	675 925	4,3	13 558 360	87,2	1 306 260	8,4
1981	17 714 420	666 785	3,8	15 568 530	87,9	1 479 105	8,3
1991	20 183 745	636 635	3,2	17 678 725	87,6	1 868 380	9,3
1996	21 483 035	618 521	2,9	18 532 416	86,3	2 332 096	10,9
2001	22 513 460	612 990	2,7	19 264 648	85,6	2 635 823	11,7
2006	23 805 130	604 975	2,5	20 052 680	84,2	3 147 475	13,2

Sources : Recensements du Canada et calculs de l'auteur

Tableau A3
Population selon la connaissance des langues officielles, Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du pays, 1951 à 2006

	Total	Connaissance des langues officielles									
		Fr. seulement		Angl. seulement		Fr. et angl.		Ni fr. ni angl.		Locuteurs du fr.	
		Effectif	%		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Canada											
1951	14 009 429	2 741 812	19,6	9 387 395	67,0	1 727 447	12,3	152 775	1,1	4 469 259	31,9
1961	18 238 247	3 489 866	19,1	12 284 762	67,4	2 231 172	12,2	232 447	1,3	5 721 038	31,4
1971	21 568 310	3 879 255	18,0	14 469 540	67,1	2 900 155	13,4	319 360	1,5	6 779 410	31,4
1981	24 083 495	3 987 245	16,6	16 122 895	66,9	3 681 960	15,3	291 395	1,2	7 669 205	31,8
1991	26 994 035	4 110 300	15,2	18 106 760	67,1	4 398 655	16,3	378 320	1,4	8 508 955	31,5
1996	28 528 100	4 079 080	14,3	19 134 245	67,1	4 841 310	17,0	473 465	1,7	8 920 390	31,3
2001	29 639 035	3 946 525	13,3	20 014 645	67,5	5 231 575	17,7	446 290	1,5	9 178 100	31,0
2006	31 241 030	4 141 850	13,3	21 129 945	67,6	5 448 850	17,4	520 385	1,7	9 590 700	30,7
Nouveau–Brunswick											
1951	515 697	100 712	19,5	318 560	61,8	96 095	18,6	330	0,1	196 807	38,2
1961	597 936	112 054	18,7	370 922	62,0	113 495	19,0	1 465	0,2	225 549	37,7
1971	634 555	100 985	15,9	396 855	62,5	136 115	21,5	600	0,1	237 100	37,4
1981	689 370	89 340	13,0	417 025	60,5	182 550	26,5	455	0,1	271 890	39,4
1991	716 495	89 500	12,5	414 955	57,9	211 525	29,5	515	0,1	301 025	42,0
1996	729 625	73 410	10,1	417 970	57,3	237 765	32,6	480	0,1	311 175	42,6
2001	719 710	66 415	9,2	406 995	56,5	245 865	34,2	430	0,1	312 280	43,4
2006	719 650	73 750	10,2	405 045	56,3	240 085	33,4	770	0,1	313 835	43,6
Québec											
1951	4 055 681	2 534 242	62,5	462 813	11,4	1 038 130	25,6	20 496	0,5	3 572 372	88,1
1961	5 259 211	3 254 850	61,9	608 635	11,6	1 338 878	25,5	56 848	1,1	4 593 728	87,3
1971	6 027 765	3 668 015	60,9	632 515	10,5	1 663 790	27,6	63 445	1,1	5 331 805	88,5
1981	6 369 065	3 826 605	60,1	426 240	6,7	2 065 105	32,4	51 115	0,8	5 891 710	92,5
1991	6 810 300	3 958 930	58,1	373 755	5,5	2 412 985	35,4	64 630	0,9	6 371 915	93,6
1996	7 045 075	3 951 710	56,1	358 505	5,1	2 660 590	37,8	74 270	1,1	6 612 300	93,9
2001	7 125 575	3 831 350	53,8	327040	4,6	2 907 700	40,8	59 490	0,8	6 739 050	94,6
2006	7 435 905	4 010 880	53,9	336 785	4,5	3 017 865	40,6	70 375	0,9	7 028 745	94,5
Ontario											
1951	4 597 542	78 974	1,7	4 115 584	89,5	359 965	7,8	43 019	0,9	438 939	9,5
1961	6 236 092	95 236	1,5	5 548 766	89,0	493 270	7,9	98 820	1,6	588 506	9,4
1971	7 703 100	92 845	1,2	6 724 100	87,3	716 065	9,3	170 090	2,2	808 910	10,5
1981	8 534 265	60 535	0,7	7 401 070	86,7	924 475	10,8	148 185	1,7	985 010	11,5
1991	9 977 055	54 245	0,5	8 593 635	86,1	1 136 245	11,4	192 930	1,9	1 190 490	11,9
1996	10 642 785	46 940	0,4	9 116 165	85,7	1 234 895	11,6	244 785	2,3	1 281 835	12,0
2001	11 285 550	42 305	0,4	9 690 745	85,9	1 319 715	11,7	232 780	2,1	1 362 020	12,1
2006	12 028 895	49 210	0,4	10 335 700	85,9	1 377 330	11,5	266 655	2,2	1 426 540	11,9
Reste du Canada											
1951	4 840 509	27 884	0,6	4 490 438	92,8	233 257	4,8	88 930	1,8	261 141	5,4
1961	6 145 008	27 726	0,5	5 756 439	93,7	285 529	4,6	75 314	1,2	313 255	5,1
1971	7 202 890	17 410	0,2	6 716 070	93,2	384 185	5,3	85 225	1,2	401 595	5,6
1981	8 490 795	10 765	0,1	7 878 560	92,8	509 830	6,0	91 640	1,1	520 595	6,1
1991	9 490 185	7 625	0,1	8 724 415	91,9	637 900	6,7	120 245	1,3	645 525	6,8
1996	10 110 615	7 020	0,1	9 241 605	91,4	708 060	7,0	153 930	1,5	715 080	7,1
2001	10 508 200	6 455	0,1	9 589 865	91,3	758 295	7,2	153 590	1,5	764 750	7,3
2006	11 056 580	8 010	0,1	10 052 415	90,9	813 570	7,4	182 585	1,7	821 580	7,4
Canada à l'extérieur du Québec											
1951	9 953 748	207 570	2,1	8 924 582	89,7	689 317	6,9	132 279	1,3	896 887	9,0
1961	12 979 036	235 016	1,8	11 676 127	90,0	892 294	6,9	175 599	1,4	1 127 310	8,7
1971	15 540 545	211 240	1,4	13 837 025	89,0	1 236 365	8,0	255 915	1,6	1 447 605	9,3
1981	17 714 430	160 640	0,9	15 696 655	88,6	1 616 855	9,1	240 280	1,4	1 777 495	10,0
1991	20 183 735	151 370	0,7	17 733 005	87,9	1 985 670	9,8	313 690	1,6	2 137 040	10,6
1996	21 483 025	127 370	0,6	18 775 740	87,4	2 180 720	10,2	399 195	1,9	2 308 090	10,7
2001	22 513 460	115 175	0,5	19 687 605	87,4	2 323 875	10,3	386 800	1,7	2 439 050	10,8
2006	23 805 125	130 970	0,6	20 793 160	87,3	2 430 985	10,2	450 010	1,9	2 561 955	10,8

Sources: Recensements du Canada et calculs de l'auteur

Tableau A4
Population selon la première langue officielle parlée, Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du pays, 1991 à 2006

	Première langue officielle parlée								
	Total	Français	Anglais	Fr. et angl.	Ni fr. ni angl.	Min. de lang. off.(1)		Maj. franc.	
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	%
Canada									
1991	26 994 035	6 704 675	19 709 370	217 080	362 910	6 813 220	25,2		
1996	28 528 125	6 890 880	20 921 770	254 350	461 125	7 018 050	24,6		
2001	29 639 050	6 995 465	21 927 040	283 065	433 480	7 136 998	24,1		
2006	31 241 025	7 204 390	23 197 090	331 925	507 620	7 370 353	23,6		
Nouveau–Brunswick									
1991	716 495	241 765	472 550	1 730	455	242 630	33,9		
1996	729 630	240 060	487 200	1 965	405	241 040	33,0		
2001	719 710	237 615	480 085	1 665	345	238 448	33,1		
2006	719 650	234 155	482 870	1 945	680	235 128	32,7		
Québec									
1991	6 810 300	5 772 180	832 045	144 505	61 565	904 305	13,3	5 844 433	85,8
1996	7 045 085	5 963 675	842 105	167 460	71 845	925 835	13,1	6 047 405	85,8
2001	7 125 555	6 059 080	828 720	180 465	57 290	918 953	12,9	6 149 313	86,3
2006	7 435 905	6 263 950	885 445	218 555	67 955	994 723	13,4	6 373 228	85,7
Ontario									
1991	9 977 050	483 445	9 255 865	52 410	185 335	509 650	5,1		
1996	10 642 790	480 650	9 860 780	62 300	239 060	511 800	4,8		
2001	11 285 585	489 920	10 493 685	75 610	226 370	527 725	4,7		
2006	12 028 595	497 150	11 189 635	80 890	260 920	537 595	4,5		
Reste du Canada									
1991	9 490 190	207 285	9 148 910	18 435	115 555	216 503	2,3		
1996	10 110 620	206 495	9 731 685	22 625	149 815	217 808	2,2		
2001	10 508 200	208 850	10 124 550	25 325	149 475	221 513	2,1		
2006	11 056 875	209 135	10 639 140	30 535	178 065	224 403	2,0		
Canada à l'extérieur du Québec									
1991	20 183 735	932 495	18 877 325	72 575	301 345	968 783	4,8		
1996	21 483 040	927 205	20 079 665	86 890	389 280	970 650	4,5		
2001	22 513 495	936 385	21 098 320	102 600	376 190	987 685	4,4		
2006	23 805 120	940 440	22 311 645	113 370	439 665	997 125	4,2		

(1) L'anglais est la première langue officielle parlée de la minorité de langue officielle du Québec, qui se compose de toutes les personnes ayant l'anglais en tant que première langue officielle parlée et de la moitié de celles ayant le français et l'anglais. Le français est la première langue officielle parlée de la minorité de langue officielle dans l'ensemble du pays et pour chaque province et territoire à l'extérieur du Québec, laquelle est formée de toutes les personnes ayant le français en tant que première langue officielle parlée et de la moitié de celles ayant le français et l'anglais.

(2) Le français est la première langue officielle parlée de la majorité francophone du Québec, laquelle se compose des personnes ayant le français pour première langue officielle parlée et de la moitié de celles ayant le français et l'anglais.

Sources: Recensements du Canada et calculs de l'auteur

Tableau A5
Population totale et locuteurs du français selon la première langue officielle parlée (PLOP), Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du pays, 1991 à 2006

	Population	Locuteurs du français selon la PLOP (effectifs)				Locuteurs du français en %	Répart. des loc. du fr. selon la PLOP (en %)			
	totale	Total	Français	Fr. et angl.	Anglais	de la pop. tot.	Total	Français	Fr. et angl.	Anglais
Canada										
1991	26 994 035	8 508 955	6 704 675	217 080	1 587 200	31,5	100,0	78,8	2,6	18,7
1996	28 528 125	8 920 390	6 890 880	254 350	1 775 160	31,3	100,0	77,2	2,9	19,9
2001	29 639 050	9 178 100	6 995 465	283 065	1 899 570	31,0	100,0	76,2	3,1	20,7
2006	31 241 025	9 590 700	7 204 390	331 925	2 054 385	30,7	100,0	75,1	3,5	21,4
Nouveau–Brunswick										
1991	716 495	301 025	241 765	1 730	57 530	42,0	100,0	80,3	0,6	19,1
1996	729 630	311 175	240 060	1 965	69 150	42,6	100,0	77,1	0,6	22,2
2001	719 710	312 280	237 615	1 665	73 000	43,4	100,0	76,1	0,5	23,4
2006	719 650	313 835	234 155	1 945	77 735	43,6	100,0	74,6	0,6	24,8
Québec										
1991	6 810 300	6 371 915	5 772 180	144 505	455 230	93,6	100,0	90,6	2,3	7,1
1996	7 045 085	6 612 300	5 963 675	167 460	481 165	93,9	100,0	90,2	2,5	7,3
2001	7 125 555	6 739 050	6 059 080	180 465	499 505	94,6	100,0	89,9	2,7	7,4
2006	7 435 905	7 028 745	6 263 950	218 555	546 240	94,5	100,0	89,1	3,1	7,8
Ontario										
1991	9 977 050	1 190 490	483 445	52 410	654 635	11,9	100,0	40,6	4,4	55,0
1996	10 642 790	1 281 835	480 650	62 300	738 885	12,0	100,0	37,5	4,9	57,6
2001	11 285 585	1 362 020	489 920	75 610	796 490	12,1	100,0	36,0	5,6	58,5
2006	12 028 595	1 426 540	497 150	80 890	848 500	11,9	100,0	34,9	5,7	59,5
Reste du Canada										
1991	9 490 190	645 525	207 285	18 435	419 805	6,8	100,0	32,1	2,9	65,0
1996	10 110 620	715 080	206 495	22 625	485 960	7,1	100,0	28,9	3,2	68,0
2001	10 508 200	764 750	208 850	25 325	530 575	7,3	100,0	27,3	3,3	69,4
2006	11 056 875	821 580	209 135	30 535	581 910	7,4	100,0	25,5	3,7	70,8
Canada à l'extérieur du Québec										
1991	20 183 735	2 137 040	932 495	72 575	1 131 970	10,6	100,0	43,6	3,4	53,0
1996	21 483 040	2 308 090	927 205	86 890	1 293 995	10,7	100,0	40,2	3,8	56,1
2001	22 513 495	2 439 050	936 385	102 600	1 400 065	10,8	100,0	38,4	4,2	57,4
2006	23 805 120	2 561 955	940 440	113 370	1 508 145	10,8	100,0	36,7	4,4	58,9

Sources: Recensements du Canada et calculs de l'auteur

Tableau A6
Estimation du nombre de francophones et de francophones partiels d'après les définitions de l'OIF (2007), Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et reste du Canada, 2006

	Population totale	Francophones Nombre	%	Francophones partiels Nombre	%	Ensemble des francophones Nombre	%
Canada	31 241 030	8 180 263	26,2	3 044 712	9,7	11 224 975	35,9
Nouveau-Brunswick	719 650	262 833	36,5	92 719	12,9	355 552	49,4
Québec	7 435 905	6 769 126	91,0	467 116	6,3	7 236 242	97,3
Ontario	12 028 895	750 929	6,2	1 457 233	12,1	2 208 162	18,4
Reste du Canada	11 056 580	397 375	3,6	1 027 643	9,3	1 425 019	12,9
Canada à l'extérieur du Québec	23 805 125	1 411 137	5,9	2 577 595	10,8	3 988 733	16,8

Sources : Recensement de 2006, Enquête sociale générale de 1986 et calculs de l'auteur

Atelier 2

Contenus (1) :
Quels contenus rechercher ?

LES LANGUES DES SCIENCES ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ÉTAT ACTUEL ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Rainer Enrique Hamel
Universidad Autónoma Metropolitana
México, D.F.

1. Introduction

Le champ des sciences et de l'enseignement supérieur a une valeur stratégique de premier ordre pour toute communauté linguistique développée. C'est à la fois un des domaines linguistiques le plus interféré par la globalisation de l'anglais.

Du point de vue de l´observation des usages et des dynamiques linguistiques de changement, la tâche se pose alors d'identifier et de construire des champs pertinents et de développer des approches méthodologiques adéquates, y inclus des procédures quantitatifs et qualitatifs, qui permettent reconnaître les processus de changement dans leur apparence empirique et dans les causes subjacentes que déclenchent les dynamiques. Depuis le début de la sociolinguistique et de la sociologie du langage nous savons que les dynamiques de déplacement, de maintien et de revitalisation des langues ne peuvent se limiter à constater, simplement, la présence ou absence d'une langue dans des domaines donnés. Les observatoires de langues, pourtant, risques souvent de se borner au constat des faits linguistiques observables à la surface et sur un échantillon très réduit sans approfondir leurs analyses des causes plus profondes des processus observés.

Les recherches sur l'usage des langues dans les sciences et l'enseignement supérieur elles-mêmes subissent fréquemment des problèmes dans la construction de leur objet (réduction aux publications) et dans leurs approches méthodologiques (limitations aux donnés quantifiables).

Dans ce texte nous nous proposons d'esquisser une approche sociolinguistique qui tienne compte du champ scientifique dans toutes ses dimensions, soit la production, la circulation et la formation. Comme champs sociolinguistique, il s'agit d'un ensemble de situations de communications où se produisent des conflits et des processus de déplacement entre langues. Ceci nous permet de formuler quelques propositions d'aménagement linguistique pour le terrain analysé.

2. La tendance actuelle dans les sciences : Passer d'un plurilinguisme restreint à un monopole de l'anglais ?

Au début du XXe siècle, trois langues, l'allemand, l'anglais et le français se partageaient le champ de la science. Chacune prédominait dans certaines disciplines : le français en droit, médecine et sciences politiques, l'anglais en économie et géologie, l'allemand en médecine, chimie et philosophie, si bien que les spécialistes et les étudiants devaient étudier la langue dominante de leur discipline. En outre, il régnait un modèle plurilingue qui permettait à chacun, parmi les usagers de ces langues, de présenter des communications et de publier dans leur langue, étant entendu qu'ils devaient comprendre les autres (Ammon 1998).

Dans le courant du XXe siècle, la communauté scientifique internationale passa peu à peu d'un modèle plurilingue à un usage hégémonique de l'anglais et les espaces des autres langues scientifiques se réduisirent de plus en plus. À la fin du XXe siècle, les EU et la Grande-Bretagne produisaient à elles deux 41% des publications scientifiques du monde (des articles dans des revues scientifiques), mais la totalité de la diffusion scientifique en anglais atteignait, selon certaines statistiques, plus de 74% ou selon d'autres, entre 82% pour les sciences sociales et humaines et 90% en sciences naturelles. Cela signifie que de plus en plus de scientifiques non anglophones publient en anglais alors qu'ils continuent leur recherche et leur enseignement dans leur propre langue.

Carte 1 (à traduire)

Table 1: Share of languages in several natural sciences in 1996
(sources: Biological, Chemical, Physical Abstracts, Medline, MathSci Disc, adapted from Ammon 1998)

Languages	Biology	Chemistry	Physics	Medicine	Mathematics	Natural Sciences (average)
English	91.6	83.2	94.8	88.6	94.3	90.7
Russian	1.9	3.8	0.2	1.6	3.2	2.1
Japanese	1.1	3.9	1.7	1.8	0.2	1.7
German	1.1	1.9	0.9	2.2	0.3	1.3
French	1.4	0.7	0.4	1.9	2.3	1.2
Chinese	0.8	4.2	1.2	0.1	1.1	-
Spanish	0.6	0.3	0.0	1.2	0.1 -	
Italian	0.3	-	0.1	0.6	0.1	-
Portuguese	0.3	-	-	0.1	-	-
Other	0.9	1.1	0.7	1.9	-	3.0

Carte 2 (à traduire)

Table 2: Share of languages in several social sciences and humanities in 1995
(sources : SocioFile, Historical Abstracts on Disc, The Philosopher's Index, adapted from Ammon 1998)

Languages	Sociology 1996	History 1995	Philosophy 1995	Soc Sc and Hum. 1995
English	85.8	78.0	85.5	82.5
French	4.2	6.0	7.4	5.9
German	4.4	5.3	3.2	4.1
Spanish	1.6	2.8	1.8	2.2
Italian	0.9	2.1	0.8.	-
Japanese	0.2	0.4	0.1	-
Russian	1.5	1.4	-	-
Chinese	-	0.4	-	-
Other	1.4	3.6	1.2	5.3

Malgré cette tendance globale, de larges espaces se maintiennent en langues nationales dans de nombreux domaines, particulièrement en sciences sociales et humaines.

3. Une esquisse méthodologique : La science et l'enseignement supérieur comme champ social

La recherche de l'usage des langues dans le champ de la science et de l'enseignement supérieur doit rendre compte des processus de changement pour fournir des éléments de base pour la formulation des politiques linguistiques et l'aménagement des langues.

Pour ce faire, elle doit d'abord définir et construire son objet de recherche pour établir ensuite ses méthodes de recherche. Dans cette communication nous nous bornerons au premier point. Comme nous avions signalé au début, la plupart des recherches sur le terrain se limitent à registrer le nombre d'articles scientifiques publiés dans chaque langue dans un petit nombre de revues internationales indicées et de haut prestige qui sont contrôlées largement par les communautés scientifiques anglophones ou anglo-centriques et par leurs maisons d'éditions. Les livres ne sont généralement pas inclus car ils ne jouent aucun rôle important pour les sciences de la nature, tandis qu'ils gardent leur valeur pour les sciences sociales et les humanités. Les statistiques incluent aussi les langes admises aux congrès nationaux et internationaux. Ce découpage de l'objet de recherche mène à des résultats largement dénaturés qui favorise les « grandes » langues, notamment l'anglais, et qui ne rend pas compte de la véritable distribution quantitative et qualitative des langues dans le champ des sciences et de l'enseignement supérieur (voir une analyse plus détaillée dans Hamel 2006, 2007).

Étant donné que les publications scientifiques ne représentent qu'une composante, même si elle est très importante, du domaine scientifique, il convient désormais prendre en compte l'ensemble des domaines incluant les processus de l'investigation scientifique comme activités généralement collectives et interactives ainsi que la diffusion des résultats (conférences, congrès, publications, informations) et la formation des chercheurs par le biais de l'enseignement universitaire. Ceci nous mène à esquisser le terrain des sciences et de l'enseignement comme un champ sociologique communicationnel traversé par des relations de pouvoir dans le sens bourdieusin classique (Bourdieu 1975, 1984).

Une série de domaines ou sous-champs composent le champ des sciences et de l'enseignement supérieur. On trouve d'abord la production, c'est-à-dire la planification et la mise en place de la recherche en tant que telle ; après, c'est l'analyse et la formulation des résultats. Finalement, il y a la sphère de la circulation des résultats sous forme de communications aux congrès et des publications. Souvent, un certain type d'enseignement est lié directement à la recherche (formation de chercheurs et chercheuses, études de doctorat). La production scientifique constitue elle-même un ensemble d'événements communicatifs[1] aux laboratoires, pendant le travail sur le terrain, dans la formation, les échanges informels entre chercheurs et chercheuses y inclus la communication par courriel. Toutes ces activités contribuent au processus créatif du développement de la recherche scientifique. Elles ne peuvent pas être séparées facilement du processus, lui aussi communicatif, de la formulation d'hypothèses et la circulation des résultats.

Plusieurs propositions sont parues pour structurer le champ à partir d'une perspective discursive et des types d'usage du langage (Skudlik 1990, Ammon 1991, 1998, Municio 2001, Durand 2001, Ammon and McConnell 2002). Ici nous esquissons un cadre simple comme premier pas pour identifier des sous-champs ou domaines, des activités et sous-activités qui distinguent les quatre habilités linguistiques de base (voir cadre 3).

[1] Voir le travail pionnier de Garfinkel sur le domaine de la science comme champ d'interaction (Garfinkel 1967, Garfinkel et al 1981)..

Cadre 3
Les champs de la recherche, de la circulation et de la formation dans les sciences

Sphères	Activités	Sous activités
Recherche scientifique (production)	Présentation et exécution de projets de recherche individuels et collectifs	Travail avec instruments, matériels ; activités avec des informateurs ; production de données, etc. rédaction, communication par @
		Échanges verbaux avec des collègues et des étudiants
Diffusion	Réception Échanges quotidiens	Lire des publications, Écouter des communications
		discussion avec des collègues (oralement, par @)
	Communication des résultats Expositions et publications scientifiques	Élaboration et présentation de communications, conférences, ateliers, utilisation de moyens audiovisuels
		Rédaction de publications
		Évaluation, expertises, discussion à propos des publications
	Vulgarisation de la science	Conférences, ateliers
		Rédaction de publications, Utilisation de moyens audiovisuels
Formation scientifique	Préparation (enseignement ? habilitation) et actualisation	Enseignement/apprentissage, travail en équipes, participation aux cours, ateliers, auto apprentissage
	Formation universitaire de base (maîtrise ou prégraduation)	Enseignement (cours), lectures, évaluation, initiation a la recherche
	Formation de « postgraduation », doctorat et post-doctorat	Enseignement (cours), lectures, évaluation, recherche collective

L'usage des langues varie énormément d'un sous-champ et d'une activité à l'autre. Les politiques linguistiques poussant l'emploi de l'anglais dans la sphère de la circulation (surtout les publications) n'avaient jusque peu touché le domaine de l'enseignement. Pourtant, la dernière décennie a vu un nouveau débat sur l'usage de l'anglais dans l'enseignement universitaire, surtout au niveau « postgraduate », notamment dans l'Union Européenne et l'Asie orientale. Cependant, des enquêtes menées en Europe ont identifié le domaine de l'enseignement comme celui qui résiste le plus l'emploi de l'anglais, même dans des pays comme Danemark ou Suède (Committe… 2002, Ammon et McConnell 2002: 23). C'est pourquoi les décisions politiques ne devraient pas se borner à la sphère de la circulation. Les coûts et les bénéfices des options d'aménagement ne pourraient guère être établis pour la communication internationale seulement, sans tenir compte du champ tout entier. Ce qui a l'aire de convenir dans un sous-champ isolé (e.g. les publications en anglais) pourrait entraîner des coûts et des désavantages importants dans le champ global du point de vue d'une communauté linguistique et aussi d'une communauté académique. Les politiques linguistiques sans perspective stratégique d'ensemble souvent ne produisent qu'un effet de transférer des conflits et des problèmes d'un domaine à l'autre.

La plupart des défis et des problèmes qui surgissent dans la communication multilingue se produisent lors des traductions, transitions et « ponts bilingues » nécessaires quand plusieurs langues sont utilisées à l'intérieur ou entre les activités et les sous-champs. Formulé dans des termes sociolinguistiques, le champ total est en principe multilingue dans la plupart des pays, et un continuum de règles de sélection obligatoires et facultatives sont en place.

Pour pouvoir formuler des propositions d'aménagement linguistique, la recherche doit identifier des points ou des frontières problématiques où l'usage – même l'imposition - d'une langue donnée peut entraîner des conflits. C'est le cas, par exemple, dans la transition entre la production de la connaissance scientifique dans la langue maternelle des chercheurs et chercheuses, et sa formulation postérieure pour des communications ou publications dans une langue étrangère (voir aussi García Landa 2006). Les attitudes et les idéologies linguistiques (orientations vers le monolinguisme ou plurilinguisme) joueront aussi un rôle important.

Si nous acceptons que le langage constitue l'outil principal de l'activité scientifique, nous pouvons conceptualiser le champ académique comme une espace et une pratique discursives où différentes discours et langues concourent pour le plus haut degré de légitimité et fonctionnalité. L'usage d'une langue ou autre dans an champ donné active et capitalise à la fois l'ensemble des valeurs et connotations attachées à chacune parmi elles. Comme dans d'autres contextes multilingues, le choix linguistique, l'usage, le non-usage ou l'exclusion d'une langue donnée fait partie des ressources discursives que les acteurs mettent en mouvement selon leur stratégies discursives qui visent à augmenter leur pouvoir. Voilà pourquoi le prestige d'une langue dans le champ scientifique et le résultat d'une construction idéologique et politique peut légitimer ou délégitimer l'ensemble de la production scientifique dans une langue donnée. Le bas prestige d'une langue peut dissuader l'apprentissage au-delà de la valeur objective, la quantité et qualité de la production dans cette langue. C'est le risque que courent des langues comme le français, l'espagnol ou l'allemand à présent si leurs communautés linguistiques n'arrivent pas à développer des politiques linguistiques pour contrecarrer cette tendance de dévalorisation.

Les activités différentiées du cadre 1 établissent un point de départ pour développer un schéma heuristique de la distribution et les relations de dominance entre dans le champ des sciences et de l'enseignement supérieur public au Mexique (voir cadre 4). Les activités sont organisées sur un continuum aves les deux langues principales, l'espagnol et l'anglais, aux pôles. Le cadre ne peut certainement pas représenter la complexité de l'usage des langues au niveau micro, espace qui serait réservé aux ethnographies de la communication.

Carte 4 (à traduire)

Cadre 4
Language Distribution in the Academic Field
organized by dominance of language use: English → Spanish

Sub-activities	Types	Natural Sciences	Applied Natural Sciences,Technologies	Social Sciences	Humanities
Write journal articles	i	E	E >> S	S > E	S >> E
Listen to conferences, interaction with colleagues	i	E	E>>>S, OL	E> S >OL	E>S>OL
Elaborate presentations for conferences	i	E	E>>>S > OL	E> S> OL	E>S>OL
Evaluate, referee, discuss publications		i E	E	E > S	S > E
Read scientific publications	i	E	E >> S	S > E>> OL	S >> E > OL
Training, workshops		i E	E > S, OL	S > E ,OL	S > E, OL
@ Communication via e-mail	i	E>>S>> OL	E>> S > OL	E=S>>OL	S>E>>OL

Carte 4 (à traduire) suite

Cadre 4
Language Distribution in the Academic Field
organized by dominance of language use: English → Spanish

Sub-activities	Types	Natural Sciences	Applied Natural Sciences,Technologies	Social Sciences	Humanities
Elaborate presentations for conferences	n	E = S	S > E	S	S
Postgraduate level: Teaching interaction, lectures, evaluations, collaborative research, reading and writing	n	E > S(r) S >> E(o) S >> E(e)	S>>>E(o) E>S(r) S(e)	S(o) (w) S = E(r) E>>OL(r)	S (o)(w) S > E(r) (OL)(r)
Training, workshops	n	S > E	S > E	S >> E	S
Production: first drafts of results, notes		S > E	S >> E	S	S
Undergraduate level: Teaching, lectures, evaluations, reading and writing		S(o) E = S(r) S(w)	S (o) E = S (r) S(w)	S(o) S >>E(r) S(w)	S(o) S>>E(r) S(w)
Listen to papers, discuss with colleagues	n	S >> E	S >> E	S >>> E >OL	S >>> E >OL
Evaluate, referee, discuss publications	n	S >> E	S >>> E	S	S
Production Collective lab-work with instruments, materials, interaction with informants, producing data	n	S	S	S	S
Production Verbal interaction with colleagues and students while doing research	n	S	S	S	S
@ Communication	n	S	S	S	S
Dissemination: Conferences, workshops (o)	n	S	S	S	S
Dissemination: Write papers, produce audiovisuals for a general public (w)	n	S	S	S	S

S	Spanish	=	equal weight
I	English	≥	light predominance
OL	other foreign languages	>	predominance
w	productive: writing	>>	strong predominance
o	receptive: audio-oral	>>>	very strong predominance
r	receptive: reading	i	international (between speaker of different languages)
		n	national (between speakers of the same language)

(Expliquer les espaces de cadre 2 aves des exemples.)

Les exemples et les schémas heuristiques précédents se proposent signaler une perspective de recherche et d'installation d'un observatoire sur l'usage des langues.

4. Quelques propositions de politiques linguistiques pour les champs des sciences et de l'enseignement supérieur

4.1 L'usage des langues dans les sciences : conserver et amplifier les conditions de la diversité linguistique

Bien que l'utilisation d'une seule langue pour la communication scientifique ait sans doute certains avantages, il existe des arguments solides pour considérer comme inconvénient le monopole d'une seule langue dans le domaine des sciences et de l'enseignement supérieur sur le long terme :

Réduire la diversité à une seule langue dans la production de modèles, de thèmes et de stratégies de recherche pourrait conduire à un dangereux appauvrissement du développement scientifique lui-même, à la destruction de son fondement constitutif d'une pluralité de modèles et de points de vue, culturellement et historiquement enracinés. Ceci vaut pour toutes les sciences, même si cela est plus nettement apparent dans les sciences sociales et humaines (Durand 2001, 2006).

Imposer totalement l'anglais renforcerait encore plus les dissymétries existantes, aussi bien dans les conditions d'accès à la science internationale que, et surtout, dans la production et la diffusion de la science et de la technologie elles-mêmes. Si on prend en compte la valeur de la science comme moyen de production de premier ordre, cela nuirait à moyen et long terme au développement de l'économie elle-même des pays qui abandonnent ces espaces.

Le monolinguisme croissant de la communauté scientifique anglo-saxonne et de quelques-uns de ses satellites pose des problèmes, non seulement pour la communication scientifique internationale elle-même mais, bien au-delà, dans les domaines de la culture, des relations internationales, de la communication interculturelle et de la préservation de la paix. Les communautés linguistiques non anglophones pourront contribuer à contrecarrer ce monolinguisme anglophone indésirable dans la mesure où elles maintiendront leurs langues actives, vigoureuses et attractives, y compris pour la communauté scientifique anglophone elle-même.

Pour la définition des politiques scientifiques et linguistiques dans les communautés linguistiques de second plan comme les communautés française, allemande et espagnole, tout modèle monolingue paraît hautement inadapté. Il convient, en effet, de discuter et d'examiner les perspectives d'un modèle plurilingue pour la production et la diffusion de la science. Nous suggérons ici de lancer une double stratégie, développant et consolidant une politique et une pratique scientifiques, stratégie qui existe déjà dans nos pays mais qui souvent ne s'envisage pas dans une perspective d'enrichissement. Un des piliers de cette stratégie repose sur le renforcement du français (espagnol, allemand, …) comme langue scientifique dans les domaines de la production et de la diffusion scientifique nationale et internationale. Le second vise à réduire les barrières d'accès – dans le double sens de réception et de distribution – aux espaces internationaux de la science au sein desquels la langue véhiculaire est principalement l'anglais ; pour cela il faut identifier avec précision les points cruciaux et conflictuels et améliorer significativement l'enseignement spécialisé de l'anglais et des autres langues.

4.2 Un modèle plurilingue pour la production, la diffusion et la formation dans le domaine des sciences

Un tel modèle devrait avoir les caractéristiques suivantes :

Les politiques scientifiques et de l'enseignement supérieur n'ont pas de raison de se concevoir en opposition avec les politiques linguistiques. Au contraire, les politiques linguistiques doivent prendre en compte le contexte sociolinguistique concret et imaginer des stratégies qui relancent et améliorent le développement des sciences, tant au niveau collectif qu'au niveau individuel.

Une stratégie plurilingue dans le contexte de la mondialisation doit partir d'une analyse réaliste des dynamiques linguistiques et reconnaître la situation d'hégémonie de l'anglais. Comme proposition immédiate et à moyen terme, elle doit contrecarrer le passage de la situation actuelle de plurilinguisme restreint et déséquilibré, à une situation de monolinguisme scientifique en anglais. Cela s'obtient en renforçant la langue nationale en sciences et en facilitant en même temps l'appropriation de l'anglais et des autres langues.

Le renforcement de sa propre langue nationale implique de ne pas permettre son élimination dans aucun domaine. Une politique adéquate doit être souple et s'adapter aux nécessités variables des communautés scientifiques. Bien sûr, les nécessités et les conditions linguistiques varient selon les disciplines. Dans le domaine des sciences naturelles et exactes, l'anglais est très en avance. Il est pourtant fondamental de conserver, même dans ces domaines, une présence qualitative de la langue nationale, même si elle est minimale du point de vue des pourcentages de publications internationales, pour deux raisons. D'une part, cela évite qu'une langue ne s'atrophie dans un espace d'importance stratégique ; d'autre part, l'utilisation de sa propre langue scientifique est essentielle, comme nous l'avons vu, pour la production scientifique qui ne se développe jamais en dehors des conditions historiques et sociales qui l'entourent. Toute politique linguistique d'appui à la langue nationale devra se concentrer prioritairement sur les sciences sociales et humaines. Il existe là des espaces de grande vitalité linguistique qui intègrent fermement l'investigation et la diffusion des résultats et l'enseignement. Étant donné son importance historique dans les principales langues européennes, une politique d'appui pourra retrouver et renforcer son attractivité pour les autres communautés scientifiques y compris la communauté anglophone. La nécessité stratégique de préserver la langue nationale dans ce domaine se justifie en plus pour deux raisons : une plus grande proximité de ces langages scientifiques avec les langues naturelles, ce qui représente un enrichissement permanent et nécessaire de ses sources originelles ; de plus, l'existence de modèles culturels et de types de discours particuliers à une langue, qui nécessitent une étroite relation avec les langues dans lesquelles ils s'expriment. En outre, la plus grande difficulté à rédiger dans ou à traduire vers une langue étrangère les résultats des recherches d'une communauté linguistique et culturelle spécifique influe aussi.

5. Moyens concrets pour développer un modèle plurilingue de renforcement des sciences et de l'enseignement supérieur.

Il existe une série de mesures possibles dont l'application varie selon les contextes et les moments. Cela suppose l'appui décidé aux publications scientifiques en langue nationale de la part des organismes d'état et d'initiative privée. Les critères devront se concentrer non sur des arguments économiques de marché, mais sur la qualité des publications et aussi sur leurs thématiques, nationales, régionales et internationales dans lesquelles les apports de chaque recherche sont fondamentaux et même indispensables dans les espaces internationaux. Pour atteindre ces

marchés stratégiques en dehors des espaces traditionnels, nos publications doivent avoir une présence bien plus importante que jusqu'à maintenant dans les principales bases de données et bibliothèques internationales. De plus, nous devons rechercher une plus grande présence de notre langue sur les voies électroniques de la communication scientifique, avec des résumés en français dans les banques de données internationales et autres publications bibliographiques. Cette politique inclut la production de comptes rendus dans d'autres langues, des publications françaises pour renforcer le rôle et l'attractivité du français comme langue étrangère.

Le second pilier d'une politique linguistico scientifique repose sur la réduction des barrières linguistiques, particulièrement face à l'anglais, à travers un meilleur enseignement des langues étrangères, à travers la traduction et à travers tous les autres moyens de médiation. Ils se conçoivent tous comme des initiatives complémentaires qui contribueront à construire une politique plurilingue appropriée. Celle-ci doit proposer la formation de chercheurs et d'étudiants avec une formation linguistique de haut niveau dans au moins deux langues, ce qui inclut la capacité d'exposer oralement et de rédiger des textes scientifiques dans ces deux langues. Une politique linguistique appropriée tendra à créer et à diversifier une offre plurilingue d'autres langues, pour éviter que seul l'anglais soit appris.

Enfin, il faudra appuyer et subventionner une ferme politique de traduction dans les deux directions, aussi bien de textes étrangers en français que de production scientifique propre, en anglais ou dans d'autres langues, pour pouvoir être compétitif sur le marché scientifique international.

Tout bilinguisme massif entre deux langues en relation inégale d'usage et de prestige comporte certains risques de déplacement de la langue minorée et le transfert de l'activité scientifique vers la langue dominante. Cependant, aujourd'hui, l'alternative ne peut être la préservation d'espaces monolingues fermés et encore moins d'une population scientifique monolingue. Une politique plurilingue doit promouvoir un multilinguisme quotidien capable de réduire et d'amortir les inégalités existantes. Dans les espaces plurilingues vitaux de la science et de l'enseignement supérieur, la connaissance se produit à travers la constante circulation entre la réception et l'information, souvent en anglais, tandis que l'application de la recherche et la diffusion de ses résultats se font de manière plurilingue. L'interaction systématique avec d'autres langues et communautés scientifiques, sur la base d'un modèle plurilingue (ou de diversité linguistique) renforcera sans aucun doute, aussi bien le français comme langue internationale de la science que la position de la communauté scientifique francophone dans le contexte international des sciences.

Cadre 5 **Recommandations pour une politique linguistique dans le champ des sciences et de l'enseignement supérieur**		
ESPACES SCIENTÍFIQUES PLURILINGUES		
Pôle du français	**Zone plurilingue**	**Pôle de l'anglais et des autres langues étrangères**
Objectif global 1 : **Renforcer le français comme langue internationale de la science**	**Promouvoir des espaces et des attitudes plurilingues**	***Objectif global 2 :*** **S'approprier l'anglais et les autres langues étrangères pour le développement scientifique**
Terminologie et banques de données - Développer et renforcer la terminologie y les banques de données en français - Inciter à une plus grande présence de nos publications en les banques de données internationales - Encourager l'introduction de résumés en français dans les banques de données internationales	Promouvoir la création de terminologies et de banques de données multilingues et y participer	***Terminologie et banques de données*** - Participer au développement de la terminologie et des banques de données dans d'autres langues - Faciliter sa connaissance et sa diffusion dans notre pays - Promouvoir la création de terminologies et de banques de données multilingues et y participer
Publications - Appuyer les publications scientifiques en français - Élargir son marché international	Publier dans différentes langues simultanément ou non	***Publications*** - Appuyer la diffusion de notre science sur le marché international à travers : - la rédaction dans d'autres langues - la traduction dans d'autres langues
Traduction - Appuyer la traduction de textes scientifiques en français - Participer au développement et utiliser les programmes les plus avancés de la traduction automatique de textes	Promouvoir l'utilisation de différentes langues	***Traduction*** - Appuyer la traduction de la recherche nationale en langues étrangères pour le marché international - Financer la traduction de la recherche propre en langues étrangères pour le marché international
Enseignement du français (compréhension et rédaction) - Encourager l'enseignement du français comme langue de la science au niveau national e international	Promouvoir l'utilisation de différentes langues	***Enseignement d'autres langues (compréhension et rédaction)*** - Améliorer et élargir l'enseignement des langues étrangères : lecture et compréhension de textes scientifiques ; rédaction de textes scientifiques dans d'autres langues - Créer des centres de rédaction, de traduction y de conseil pour la publication dans d'autres langues
Formation scientifique en français - Encourager l'utilisation de la terminologie et des banques de données en français - Encourager la création de postgraduations internationales en français ou en deux langues	Promouvoir l'enseignement scientifique en deux langues	***Formation scientifique dans d'autres langues*** - Rapprocher les chercheurs et les étudiants du fonctionnement scientifique en anglais et dans d'autres étrangères (Permettre aux chercheurs … l'accès au fonctionnement …)
Echange international - Définir une politique linguistique dans les échanges internationaux : - Encourager l'échange avec d'autres pays francophones et de langues romanes (espagnol, italien, portugais) - Encourager l'apprentissage et le perfectionnement du français scientifique des professeurs et chercheurs en visite - Encourager l'utilisation du français scientifique (enseignement,		

Cadre 5 (suite) **Recommandations pour une politique linguistique dans le champ des sciences et de l'enseignement supérieur**		
ESPACES SCIENTÍFIQUES PLURILINGUES		
Pôle du français	**Zone plurilingue**	**Pôle de l'anglais et des autres langues étrangères**
Echange international - Définir une politique linguistique dans les échanges internationaux : - Encourager l'échange avec d'autres pays francophones et de langues romanes (espagnol, italien, portugais) - Encourager l'apprentissage et le perfectionnement du français scientifique des professeurs et chercheurs en visite - Encourager l'utilisation du français scientifique (enseignement, bibliographies) pendant les séjours de nos chercheurs à l'étranger	Encourager la création d'espaces et d'attitudes plurilingues dans tous les échanges	***Echange international*** - Définir une politique de la langue dans les échanges internationaux : - Encourager un bon apprentissage des langues étrangères (registre scientifique) pendant les séjours à l'étranger - Profiter du séjour des chercheurs en visite pour promouvoir l'apprentissage et l'utilisation du registre scientifique dans en d'autres langues pour les chercheurs et les étudiants

Bibliographie

Ammon, U. (1991) *Die internationale Stellung der deutschen Sprache [The International Standing of the German Language].* Berlin and New York: W. de Gruyter.

Ammon, U. (1998) *Ist Deutsch noch internationale Wissenschaftssprache? Englisch auch für die Lehre an den deutschsprachigen Hochschulen* [Is German still an International Language of Science? English even for Teaching at German Universities]. Berlin et New York: W. de Gruyter.

Ammon, U. (2001) English as a future language of teaching at German universities? A question of difficult consequences posed by the decline of German as a language of science. In U. Ammon (ed.) *The Dominance of English as a Language of Science. Effects on the Non-English Languages and Language Communities.* 343-361. Berlin et New York: Mouton de Gruyter.

Ammon, U. et McConnell, G. (2002) *English as an Academic Language in Europe. A Survey of its Use in Teaching*. Frankfurt: P. Lang.

Bourdieu, P. (1975) La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison, *Sociologie et sociétés*, 7, 1, 91-118.

Bourdieu, P. (1984) *Homo academicus*. Paris: Minuit.

Calvet, L.-J. (1999) *Pour une écologie des langues du monde.* Paris: Plon.

CINDOC (Centro de Información y Documentación Científica) (1998) La producción científica en español, *Anuario Instituto Cervantes*, Madrid, http://cvc.cervantes.es/obref/anuario/anuario_98.

CINDOC (Centro de Información y Documentación Científica) (1999) El español en las revistas de ciencia y tecnología recogidas en ocho bases de datos internacionales, *Anuario Instituto Cervantes*, Madrid, http://cvc.cervantes.es/obref/anuario/anuario_99.

Committee on the Swedish Language (2002) *Action programme for the Swedish language.* Stockholm: ms.

Durand, C. (2001) *La mise en place des monopoles du savoir.* Paris: L'Harmattan.

Durand, C. (2006) 'If it's not English, it's not worth reading!' *Current Issues in Language Planning*, 7, 1, Multilingual Matters, 44-60.

García Land, L. (2006) Academic language barriers and language freedom. *Current Issues in Language Planning*, 7, 1, Multilingual Matters, 61-81.

Garfinkel, H. (1967) *Studies in Ethnomethodology*. Cambridge: Polity.
Garfinkel, H., Lynch, M., & Livingston, E. (1981) The work of a discovering science construed with materials from the optically discovered pulsar. *Philosophy of the Social Sciences*, 11, 131-158.
Hamel, R.E. (2003) *El español como lengua de las ciencias frente a la globalización del inglés. Diagnóstico y propuestas de acción para una política latinoamericana del lenguaje en el campo de las ciencias y la educación superior*. [Spanish as a Language of Science in the face of the Globalization of English. Diagnosis and proposals for a Latin American Policy for Language in the Field of Sciences and Higher Education], México. DF: UAM,
Hamel, R. E. (2005) El español en el campo de las ciencias: propuestas para una política del lenguaje [The Spanish langauge in the field of the sciences: proposals for a language policy]. In Centro de Estudios Lingüísticos y Literarios (ed), *Congreso Internacional sobre Lenguas Neolatinas en la Comunicación Especializada* [*International Congress on Neolatin Languages in Specialized Communication*] (pp. 87-112). México : Agence Intergouvernamentale de la Francophonie, El Colegio de México, Unión Latina.
Hamel, R. E. 2006 Spanish in science and higher education: perspectives for a plurilingual language policy in the Spanish speaking world, *Current Issues in Language Planning*, 7, 1, Multilingual Matters, 95–125.
Hamel, R. E. 2007a Point du vue hispanophone sur l'avenir du français. Maurais, Jacques et al. (eds.) *L'avenir du français dans le monde*, Paris: AUF, Éditions des archives contemporaines.
Hamel, R. E. 2007b Les langues des sciences et de l'enseignement supérieur: état actuel et perspectives d'avenir. Maurais, Jacques et al. (eds.) *L'avenir du français dans le monde*, Paris: AUF, Éditions des archives contemporaines.
Hamel, R. E. 2007c The dominance of English in the international scientific periodical literature and the future of language use in science. *AILA Review*, 20, 53–71.
Kaplan, R.B., et Baldauf, R.B. (2003). *Language and Language-in-Education Planning in the Pacific Basin*. Dordrecht: Kluwer.
Kheimets, N. G. et Epstein, A.D. (2005) Languages of science in the era of nation-state formation: The Israeli universities and their (non)participation in the revival of Hebrew. *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 26, 1, 12-25.
Phillipson, R. (2003) *English-Only Europe?* London: Routledge
Skudlik, S. (1990) *Sprachen in der Wissenschaft. Deutsch und Englisch in der internationalen Kommuniktion* [*Languages in Science. German and English in International Communication*]. Tübingen : Narr.
Wallerstein, I. (1995) El idioma del mundo académico. *International Sociological Association Bulletin* 67-68, 1-8.
Walter, H. (1996) L'évolution des langues de la communication scientifique. Le français et les langues scientifiques de demain. *Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS)* 1996, Montréal, http://www.acfas.ca/evenements/conf_inaugurale.html.

RECUEIL ET ANALYSE DES DONNÉES SUR LE FRANÇAIS DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS (PAYS DE LA FRANCOPHONIE D'APPEL EN EUROPE)

Gueorgui Jetchev
Université de Sofia *St. Clément d'Ohrid*, Bulgarie

LAFDEF comme outil de description des situations linguistiques dans les pays de la Francophonie

Deux ouvrages qui se complètent présentent la version de la Grille LAFDEFutilisée par le réseau Observation du français et des langues nationales de l'AUF pour la recherche en réseau menée en 2003-2004 et dont les résultats on été présentés au Sommet de Ouagadougou en 2004 : Chaudenson et Rakotomalala 2004 et Rakotomalala 2005. Le premier de ces deux ouvrages, connu aussi comme le « Livre vert » à cause de la couleur de sa couverture, donne le mode d'emploi de la grille (pp.13-20) et fournit les grilles de tous les États et gouvernements membres ou observateurs à la date de la publication (au nombre de 56) plus, en annexe, la grille de l'Algérie. Les grilles sont complétées par des loupes pour trois pays de l'Europe centrale et orientale et par deux graphiques récapitulatifs : un pour les 51 grilles sauf celles des PECO et un autre pour les 10 grilles des PECO où la base de calcul a été différente (multiplication par 10 des valeurs de status et de corpus).

Les différentes versions de la grille LAFDEF reflètent l'évolution dans la place qu'occupe le français dans le monde d'aujourd'hui. Cette dernière version de la grille ne met plus le français au centre de l'analyse des situations linguistiques mais l'envisage, dans la perspective de la diversité linguistique, par rapport aux autres langues présentes à ses côtés dans chaque pays ou région.

Dans le « Livre vert » est présenté le mode d'emploi de la Grille. Dans Rakotomalala 2005, des applications du mode d'emploi sont proposées.

Plusieurs modes de lecture de la grille sont définis et illustrés par des exemples provenant de différentes zones géographiques de la Francophonie : lecture verticale (le status « S » et le corpus « C » comme indicateurs de la situation linguistique), lecture horizontale (les totaux « S » et « C » comme indicateurs de la hiérarchie des langues), lecture transversale qui sert à étudier, de manière comparée, des domaines plus larges par un recoupement de plusieurs rubriques de la grille.

Nous adoptons les abréviations suivantes pour les dix rubriques de la grille :

« S1 » status : officialité
« S2 » status : usages institutionnels
« S3 » status : éducation
« S4 » status : moyens de communication de masse
« S5 » status : possibilités économiques et représentations sociales

« C1 » corpus : acquisition
« C2 » corpus : apprentissage
« C3 » corpus : véhicularisation/vernacularisation
« C4 » corpus : compétence linguistique
« C5 » corpus : production langagière

Les deux domaines qui illustrent la lecture transversale dans Rakotomalala 2005 sont « l'officialité » (qui recoupe les rubriques « S1 » à « S4 » du status ; §2.2.1) et « l'éducation » (qui recoupe la rubrique « S3 » du status avec les rubriques « C1 » à « C4 » du corpus ; §2.2.2).

En 2004 dix pays de la région Europe centrale et orientale ont été inclus dans l'enquête. Dans les futures observations, il faudra y rajouter encore 2 pays issus de l'ex-Yougoslavie (la Croatie et la Serbie) et 3 pays issus de l'ex-Union soviétique : l'Ukraine, la Géorgie et l'Arménie.

Depuis 2004 deux autres pays de la région (la Grèce et Chypre) sont entrés à l'OIF, mais ces derniers n'ont jamais appartenu au groupe des PECO, parce qu'ils n'étaient pas dans l'ancien bloc soviétique. Cependant géographiquement ils pourraient constituer avec 5 des PECO (Albanie, Bulgarie, Macédoine, Moldova, Roumanie) un nouveau pôle dans la Francophonie : « Europe du Sud-Est ». Ce nouveau pôle regrouperait ainsi 4 pays membres de l'UE (Grèce, Chypre, Bulgarie et Roumanie) et 3 pays qui aspirent à l'adhésion à l'Union (Albanie, Macédoine, Moldova). Les pays de ce pôle sont tous des membres à part entière excepté Chypre qui est membre associé avec la perspective de devenir membre à statut plein au prochain Sommet de la Francophonie.

Il faut prendre en compte aussi l'adhésion de l'Autriche à l'OIF avec un statut d'observateur et envisager que ce nouveau membre constitue un pôle « Europe Centrale » avec les 5 PECO restants (Slovénie, République Tchèque, Slovaquie, Pologne et Lituanie) qui était déjà dans l'OIF, avant l'Autriche, avec ce même statut d'observateurs.

Les loupes comme outil complémentaire de la grille seraient utiles pour les pays de ces deux pôles centre- et est-européens indépendamment de la différence de statut des pays qui les composent, car le français y est partout langue étrangère.

En plus de l'appareil descriptif et analytique utilisé dans le « Livre vert » (grille, commentaires et deux graphiques accompagnant la grille, loupe) Rakotomalala (2005:110) propose la création de graphiques supplémentaires pour élucider des points problématiques ou spécifiques de telle ou telle situation linguistique. Ainsi cette auteur propose et analyse un graphique qui compare la rubrique « C2 » (apprentissage) avec la rubrique « S5 » (représentations) dans deux des PECO : la Moldavie (avec des valeurs 10 pour « C2 » et 7 pour « S5 ») et la Pologne (0,8 pour « C2 » et 8 pour « S5 »). Ces valeurs sont obtenues sur une échelle de 20.

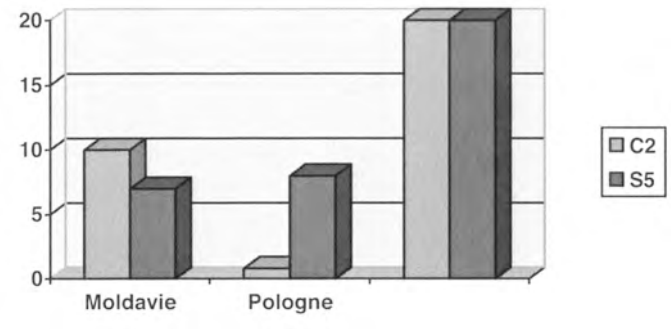

Sur la figure 1 on peut voir que les valeurs des représentations ne sont pas proportionnelles au taux d'apprentissage dans les deux pays. L'adhésion à l'UE joue apparemment en faveur des représentions du français en Pologne, car elle augmente les chances des Polonais de se rendre en France pour étudier ou travailler, ce qui n'est pas une perspective ressentie comme réaliste par la plupart des Moldaves.

Rakotomalala propose aussi un graphique supplémentaire (représentation en barres) sur l'éducation qui s'avère utile pour élucider les situations dans les pays d'Afrique en rendant compte des écarts entre « S3 » (éducation) et « C1 » (acquisition) d'une part et entre « C2 » (apprentissage) et « C4 » (compétence) d'autre part. Ces graphiques donnent une vision d'ensemble du domaine de l'éducation (« S3 », « C1 », « C2 », « C4 ») avec la possibilité de comparer plusieurs pays entre eux.

Des comparaisons peuvent se faire ainsi à l'échelle d'une zone géographique, de plusieurs langues vernaculaires, de plusieurs langues co-officielles (par exemple, français au Mali, portugais en Guinée Bissau et anglais à la Dominique), entre systèmes éducatifs africains (par exemple, Sénégal, Côted'Ivoire, Burkina Faso). Ces analyses transversales servent de comparaisons entre États ou de comparaisons entre langues.

Commentaires sur les sources de données dans le domaine de l'éducation

En ce qui concerne l'éducation, trois aspects sont pris en compte séparément dans la grille :

- dans « S2 **»**, les dispositions officielles du système éducatif
- dans « C2 **»**, la part de la population soumise à ce système
- dans « C3 **»** les résultats de cette exposition au système en termes de compétence linguistique

Pour la rubrique « C2 » (apprentissage), quand la langue est enseignée comme langue étrangère, on prend en compte *le volume horaire annuel* quilui est consacré : si ce volume est d'une heure par jour sur toute la scolarité (200 heures par an ou 1000 heures sur 5 ans) le calcul se fait sur la base 20 (enseignement très intensif pour lequel Maurice est cité en exemple), si le volume est inférieur à ce chiffre, le calcul se fait sur la base de 10 seulement.

Il est à noter tout de suite que les sections bilingues dans les systèmes éducatifs des PECO atteignent un volume horaire qui est bien supérieur au seuil ainsi défini pour un apprentissage de type intensif. Il faut bien sûr évaluer la part de ces sections dans l'ensemble des classes d'enseignement général, en sachant que leur implantation varie considérablement d'un pays à l'autre.

En ce qui concerne la rubrique « C4 » (compétence), le mode d'emploi de la grille préconise que l'on évalue le pourcentage de locuteurs de la langue en question dans la population totale en calculant séparément ceux qui en ont une maîtrise excellente ou bonne (en leur attribuant un coefficient 20) et ceux qui en ont une connaissance moyenne ou partielle (et qui ne bénéficient que d'un coefficient 10). Pour les PECO où se mettent en place de plus en plus les évaluations du type DELF-DALF calibrés maintenant sur les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), il nous paraît important de prendre en considération les résultats de ces épreuves au niveau national. Implantés dans des établissements nationaux, les résultats des centres de passation du DELF scolaire nous semblent être un indice fiable pour l'attribution du coefficient de compétence aux apprenants issus des sections bilingues. On pourrait admettre que le DELF de niveau B1 correspond à une compétence moyenne et que le niveau B2 correspond à

une bonne compétence. Dans ce cas pourquoi ne pas affiner le coefficient selon les 6 niveaux du Cadre commun : par exemple, coefficient 5 pour les niveaux A1 et A2, 10 pour le B1, 15 pour le B2 et 20 pour les niveaux C1 et C2 du CECR.

Il est raisonnable que le chercheur se serve d'abord des données officielles du pays observé dans la mesure où ils sont disponibles. Il pourrait aussi recueillir ses propres données, surtout quand les données publiées par les institutions nationales lui apparaissent comme imprécises ou peu exhaustives.

Il nous semble important de confier l'enquête à un chercheur local tout en prenant le soin de le former à la méthodologie de la grille d'observation et d'analyse. L'idéal serait peut-être de monter des collaborations entre des chercheurs locaux et des coopérants francophones (Français, Belges, Suisses, Canadiens, volontaires francophones de l'OIF) présents au pays ou ayant effectué des séjours prolongés dans le pays observé. Ces personnes ont souvent l'avantage de connaître plusieurs contextes éducatifs et prennent facilement du recul par rapport à la situation concrète qui fait l'objet d'observation.

Quand le français est langue étrangère, comme c'est le cas dans les dix PECO, la prise en compte des autres langues étrangères nous paraît indispensable. A ce niveau-là on constate une certaine incohérence dans le choix des langues qui ont été retenues pour la grille. La situation se complique par la présence inégale de langues minoritaires et/ou régionales dans les différents pays de la zone.

La Pologne est le seul pays pour lequel à côté du français figurent l'anglais et l'allemand, les deux langues étrangères les plus enseignées dans ce pays. La raison en est probablement l'absence de langues minoritaires à poids démographique important. Ce même choix n'a pourtant pas été fait pour la République tchèque où le français se retrouve seul à côté du seul tchèque, langue officielle de cet État à fort taux d'unilinguisme.

Pour la Bulgarie les autres langues étrangères ne figurent pas comme colonnes de la grille et ont été laissées pour les commentaires.

Des langues régionales et minoritaires sont incluses dans les grilles sur la situation linguistique de 8 pays de la région sur 10 : pour l'Albanie c'est le grec, pour la Macédoine l'albanais, pour la Roumanie le hongrois et le romani, pour la Bulgarie le turc et le romani, pour la Slovaquie le hongrois, pour la Slovénie l'italien et le hongrois, pour la Lituanie et la Moldova le russe.

En ce qui concerne, la Bulgarie les données sur les langues dans le système éducatif, se trouvent dans Education in the Republic of Bulgaria, une publication annuelle du National Statistical Institute dont on dispose depuis l'année scolaire 1999-2000. Ces données sont établies suivant les principes de classification internationale en éducation (CITE 97 ou ISCED 97) conçue par l'UNESCO pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international »[1]. CITE permet la comparaison des statistiques et des indicateurs éducatifs entre pays grâce à des définitions universelles et acceptées au plan international. L'UNESCO a créé la

[1] citation provenant du site de l'Institut de statistique de l'UNESCO http://www.uis.unesco.org/

première CITE au cours des années 1970. L'actuelle version, appelée CITE 97, classe les programmes éducatifs en fonction de leur contenu selon deux axes: le niveau d'éducation et le domaine d'étude. Les données de l'Institut national de statistique publiées dans Education in the Republic of Bulgaria permettent au gouvernement bulgare de répondre aux questionnaires d'Eurostat et de l'OCDE.

Dans Évaluations n°98 (2007) un bilan sur dix année s a été dressé pour des coopérations françaises avec les dix nouveaux membres de l'Union européenne selon 5 axes : appui aux section bilingues des lycées ; à la formation continue des enseignants ; aux établissements de l'AEFE, réseau des établissements français à l'étranger ; aux départements d'études françaises DEF et aux filières universitaires francophones FUF ; à l'enseignement du français aux fonctionnaires en charge des dossiers européens (Plan pluriannuel). Cette publication contient des données récentes et assez complètes sur le réseau des sections bilingues des lycées dans les dix pays ayant fait l'objet de cette analyse.

Les sections bilingues sont implantées dans des lycées d'enseignement général. La forte demande appelle une procédure de sélection. L'accès se fait par un concours très sélectif : dans le modèle bulgare, par des épreuves en mathématique et en langue maternelle. Par leur mode de recrutement, ces sections s'affirment comme des filières d'excellence.

Le DELF scolaire, mise en place depuis 2006-2007 dans 4 centres de passation des épreuves du CIEP permet d'avoir une évaluation des compétences en français selon le cadre européen commun de référence, ce qui conforte la lisibilité et l'attractivité de l'enseignement bilingue. Certains des pays ont élaboré une certification binationale : Matubac en Pologne.

En Bulgarie l'existence des sections bilingues remonte aux années 1950.

Dans les autres pays leur création date des dernières années de la décennie 1980 ou du début des années 1990 (Hongrie 1987, Roumanie, Tchéquie, Slovaquie 1990, Pologne 1991). Ces sections ainsi que les établissements qui les abritent constituent des pôles d'excellence très appréciés des familles. Les sections bilingues constituent le coeur de l'enseignement du français en Bulgarie et en Roumanie : ces deux pays regroupent 70% des établissements à enseignement bilingue (Évaluations n°98:71). L'en seignement est dispensé en deux langues : langue nationale et première langue étrangère (une deuxième langue étrangère étant apprise dans ces mêmes établissement mais non selon le modèle de l'enseignement bilingue). L'enseignement de certaines disciplines non linguistiques dans la langue étrangère permet d'augmenter le temps d'exposition à la langue sans alourdir les horaires hebdomadaires. Une année avec un enseignement intensif du français permet aux élèves d'acquérir un niveau de français suffisant pour entamer un cursus dans les DNL. Il s'agit d'un modèle bilingue tardif (il n'est introduit qu'à l'âge de 13-14 ans) et partiel (certaines disciplines seulement sontenseignées en français). La DNL quand il s'agit des sciences humaines (histoire, géographie, philosophie) approfondit les questions qui ont une dimension européenne ou qui justifient un croisement des regards.

Les professeurs de DNL sont eux-mêmes issus des sections bilingues (Ganeva 2008) et ont une double qualification (français-histoire, françaisbiologie, etc.) ou double compétence linguistique et pédagogique (professeurs bivalents). Ce sont souvent des enseignants nationaux que leur carrière a conduits à résider dans un pays francophone. À l'époque communiste les gouvernements envoyaient des coopérants au Maghreb et en Afrique. Leurs enfants ont été scolarisés dans des lycées français à l'étranger.

En Bulgarie, où l'existence des sections bilingues remonte aux années 1950 (Ganeva 2008, Willaume 2008), on peut admettre qu'en 40 ans le système éducatif a formé un nombre important de francophones ayant bénéficié d'un volume horaire important. Avec 650 heures dans la classe d'apprentissage intensif (officiellement dernière classe du collège mais rattachée comme classe supplémentaire au début du lycée pour les élèves ayant choisi une section bilingue) et 200 à 250 heures annuelles pendant les 4 années du lycée, les apprenants des sections bilingues arrivent à 1500 heures de cours de FLE en fin de scolarité.

Le DELF scolaire calibré sur le CECR permet de mesurer les niveaux de compétence : les élèves des sections bilingues ont réalisé en 2006 et 2007 un score très élevé (plus de 80% de réussite) aux épreuves des niveaux B1 et B2 selon le Cadre.

Pour les pays de la Francophonie d'appel il est important que dans le graphique soit inclus au moins l'anglais vu qu'il est pratiquement partout la première langue étrangère et que sa présence dans l'environnement linguistique de ces pays est supérieure à celle du français. Selon les pays, en plus de l'anglais, d'autres langues étrangères devraient figurer dans la grille.

Pour la Bulgarie ces langues pourraient être l'anglais, le russe et l'allemand.

Quand il s'agit d'analyser des données quantitatives et qualitatives du domaine de l'éducation, il faudrait tenir compte du mode d'apprentissage du français langue étrangère. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui ont introduit selon la politique européenne de promotion du plurilinguisme une deuxième langue étrangère obligatoire dans le parcours scolaire des élèves, le français peut être enseignée comme première ou deuxième langue étrangère (LE1 ou LE2) avec des volumes horaires et des objectifs à atteindre différents.

En Bulgarie, par exemple, les statistiques officielles ne distinguent pas entreapprenants d'une langue comme LE1 et comme LE2. L'Institut national de statistique (Education in the Republic of Bulgaria 2006) fournit un chiffreglobal qui regroupe ensemble ces deux catégories d'apprenants du français.

Toutes les tentatives d'avoir accès à des sous-catégories plus fines ont abouti à un échec. L'attaché de coopération éducative auprès du Centre culturel et de coopération/Institut français de Sofia a mis en place depuis 2006 un système qui recueille les données en envoyant un courrier et en téléphonant à ceux qui ne répondent pas au courrier. Ils arrivent ainsi à avoir les effectifs des élèves dans les sections bilingues établissement par établissement (Verger 2006). Ainsi en 2006-2007 le nombre de sections bilingues répertoriées était de 418 réparties dans 54 lycées. Le site du Ministère français des affaires étrangères et européennes a développé un répertoire des sections bilingues francophones en Europe (www.diplomatie.gouv.fr).

Dans le volet Bulgarie on trouve une liste de 55 lycées. Le nombre de classes par lycée varie entre 2-3 et 34 (lycée Lamartine de Sofia) mais en moyenne il y en a entre 10 et 15 par lycée.

L'enquête téléphonique effectuée par le CCC/Institut français de Sofia est coûteuse en termes de moyens et de temps, mais elle est la seule qui permette à l'heure actuelle d'avoir des chiffres précis et fiables en ce qui concerne l'enseignement bilingue à l'échelle nationale. Elle a ses limites, car elle ne concerne que les lycées. Et même au lycée, elle ne peut évidemment pas être étendue à tous les établissements : on ne la fait qu'avec les établissements qui proposent des sections bilingues (les lycées d'enseignement général et les quelques lycées professionnels ayant ouvert des sections bilingues dans les dernières années). Pour l'enseignement du français dans les

établissements scolaires qui n'ouvrent pas de sections bilingues, on se contente des chiffres fournis par l'Institut national de statistique qui ne distinguent pas entre le FLE comme LE1 ou comme LE2.

Il est bien sûr important de tenir compte des situations actuelles mais aussi des évolutions historiques, des tendances à la hausse ou à la baisse pour l'apprentissage du français langue étrangère par rapport aux autres langues étrangères. Il faut prendre en compte les données chiffrées et les modes d'apprentissage du français dans le cadre de structures extrascolaires. Une forme qui s'est développée dans les pays membres de l'UE est l'enseignement du français aux fonctionnaires en charge des dossiers européens (De Féral et Jetchev 2008). Ce *Plan d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne*, appelé Plan pluriannuel, a été lancé en janvier 2002 par quatre partenaires (les trois Etats et gouvernements membres de l'UE et de la Francophonie, c'est à dire la France, la Communauté française Wallonie Bruxelles et le Grand-Duché de Luxembourg, et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie fusionnée depuis dans l'OIF, qui est son maître d'oeuvre).

D'ailleurs, le mode d'emploi de la grille LAFDEF prévoit une vision historique pour l'ensemble des générations qui composent la population du pays observé. Il faut étendre l'analyse au-delà des seules populations scolarisées à la totalité des locuteurs qui ont pu connaître des systèmes différents à des époques différentes (Chaudenson et Rakotomalala 2004:18).

En Bulgarie la population scolaire diminue : elle représente un peu moins de 900 000 en 2006/2007 contre 925 000 en 2005/2006 et 1 030 000 en 2001/2002. On compte 125% d'apprenants de langues étrangères, car un quart des élèves apprennent deux langues étrangères. Au primaire 82% prennent l'anglais (180 000 élèves), 11% le russe, 4,3% l'allemand, 2,4% le français (5300 élèves) et 0,1% l'espagnol. Mais au collège le français monte à 7%, car la classe de 8e, dernière classe du collège peut être organisée comme section bilingue, modalité qui attire les élèves vers des langues autres que l'anglais. Ce pourcentage monte encore à 8,4% (25 100 apprenants) au lycée d'enseignement général. On constate tout de même que globalement l'anglais a progressé au détriment des 4 autres langues en 2006/2007.

Il est évident que l'on ne pourrait pas analyser la situation linguistique dans les systèmes éducatifs des PECO à partir de chiffres globaux. Il faut absolument tenir compte des niveaux d'apprentissage Voici les taux des apprenants de chacune des 5 langues les plus enseignées en Bulgarie par rapport au nombre d'apprenants de langues étrangères :

TOUS NIVEAUX CONFONDUS

	2001	**2005**	**2006**
Anglais	55,11	55,10	57,94
Russe	18,38	17,76	17,90
Allemand	16,34	15,22	14,70
Français	10,46	7,05	6,81
Espagnol	1,55	1,61	1,71

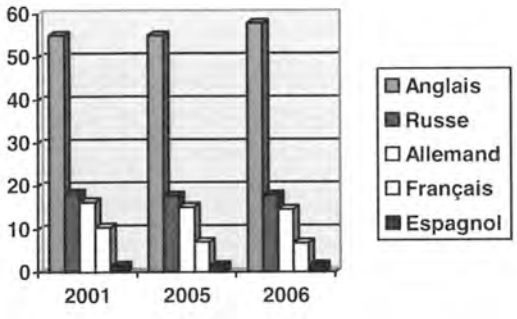

fig. 2a

LYCÉES ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

	2001	**2005**	**2006**
Anglais	45,44	48,04	48,52
Russe	16,12	14,93	15,20
Allemand	22,13	22,53	21,73
Français	10,51	8,51	8,42
Espagnol	3,96	4,27	4,62

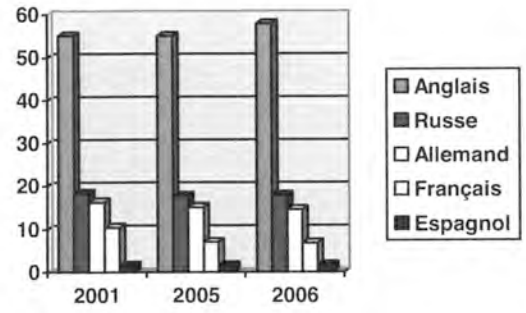

fig. 2a

PRIMAIRE

	2001	**2005**	**2006**
Anglais	80,62	80,26	81,81
Russe	4,99	11,80	10,80
Allemand	8,46	4,41	4,35
Français	4,54	2,85	2,42
Espagnol	0,66	0,14	0,11

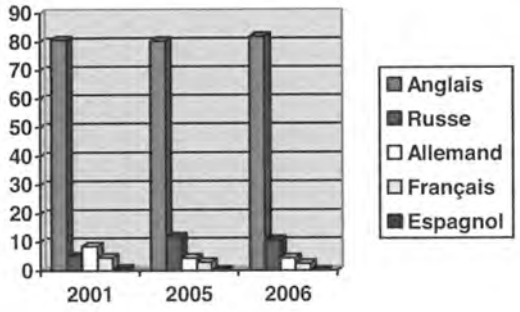

fig. 2c

Sur les figures 2a-2c on voit que la situation de l'anglais n'est pas la même aux différents niveaux : si l'anglais avoisine ou même dépasse les 4/5-èmes des apprenants de langues étrangères au primaire, il n'en atteint pas la moitié aux lycée d'enseignement général dont un grand nombre abritent des sections bilingues en français, allemand, russe, espagnol, italien, etc.

Il est à éviter de fonder nos analyses des données sur les systèmes éducatifs des États observés uniquement sur des chiffres tous niveaux confondus.

Lecture transversale des grilles pour les pays d'Europe centrale et orientale. Quelques suggestions de modifications.

Voici les valeurs attribuées au status et au corpus pour les dix pays de la région :

		Status	Corpus
Albanie	AL	65	50
Bulgarie	BG	46	33
Lituanie	LT	28	5
Macédoine, ERY	MK	85	80
Moldova	MD	74	187
Pologne	PL	75	15
Roumanie	RO	112	125
Slovaquie	SK	46	31
Slovénie	SI	9	6
Tchèque, Rép.	CZ	75	21

	AL	BG	LT	MK	MD	PL	RO	SK	SI	CZ
Status	65	46	28	85	74	75	112	46	9	75
Corpus	50	33	5	80	187	15	125	31	6	21

Nous utilisons les formes courtes officielles des noms de pays (en français) par ordre alphabétique tels qu'ils sont donnés dans l'ISO 3166-1 et les codets alpha-2 correspondants de l'ISO 3166-1.[2]

[2] http://www.iso.org/iso/fr/country_codes/iso_3166_code_lists

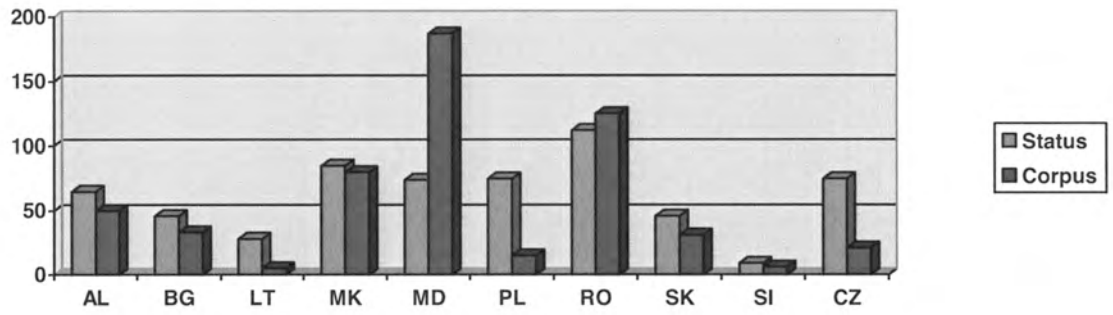

A part la Moldova et la Roumanie (pays de langue romane), la Macédoine et l'Albanie s'y retrouvent avec des montants importants du Corpus. Cette position nous paraît surévaluée par rapport à un pays comme la Bulgarie.

Nous avons essayé de comparer les rubriques qui constituent les valeurs de S et de C pour les dix pays en question pour voir d'où viennent les écarts entre ces pays.

Pour les PECO, aucun point n'a été attribué aux rubriques S1 à S43. La valeur du status pour les pays appartenant à la « Francophonie d'appel européenne » vient donc exclusivement de la dernière rubrique « S5 » (possibilités économiques et représentations sociales). Par ailleurs, un point a été enlevé de la valeur du total « S » pour les pays dont les chefs d'État et de gouvernement ne s'expriment pas en français dans les forums internationaux.

Mais contrairement à nos attentes, nous constatons que, 1 point a été rajouté à la valeur du status pour la Roumanie et la Moldova, ce qui fait que l'écart avec la Bulgarie ou la Slovaquie est de deux points et non de 1 point, alors que pour l'Albanie il reste de 1 point seulement.

Status	AL	BG	LT	MK	MD	PL	RO	SK	SI	CZ
S5	7	6	4	10	7	8	11	6	2	8
S4					0,1					
Discours officiels		-1	-1	-1	+1	-1	+1	-1	-1	-1
	AL	BG	LT	MK	MD	PL	RO	SK	SI	CZ

Pour ce qui est du corpus, les dix pays n'obtiennent jamais de points aux rubriques « C1 », « C3 » et « C5 », car le français n'y est pas langue acquise mais apprise dans les systèmes d'éducation. Il reste donc à comparer les valeurs attribuées à « C2 » (apprentissage) et à « C4 » (compétence).

Corpus	AL	BG	LT	MK	MD	PL	RO	SK	SI	CZ
C2	2,5	2	0,2	4	10	0,8	7	2	0,3	1
C4	1,5	0,7	0,1	2,4	5	0,4	3	0,5	0,2	0,5
Total	4/80	2,7/80	0,3/60	6,4/80	15/80	1,2/80	10/80	2,5/80	0,5/80	1,5/80
Total pondéré	5	3,3	0,5	8	18,7	1,5	12,5	3,1	0,6	2,1

[3] sauf pour la Macédoine qui obtient 0,1 point pour la rubrique « S4 » (moyens de communication)

En outre, il nous paraît envisageable d'attribuer un minimum de points à la rubrique « C5 » pour certains de ces pays vu que, dans les sections bilingues et filières universitaires francophones, un choix délibéré a été fait de s'exprimer en français (ou en anglais, allemand, etc.) pour des disciplines non linguistiques où, dans le cas général, c'est la langue nationale qui sert de médium d'enseignement. Selon le mode d'emploi de la grille il s'agit dans cette rubrique d' « évaluer la part de production langagière quotidienne (orale) de chaque langue *hors de tout contexte officiel* qui impose un choix linguistique » et de « tenir compte de toutes les situations et styles de communication où *le locuteur fait un choix de langue* ».L'attribution de 4 points dans « C2 » pour la Macédoine nous paraît exagérée, car le système de classes bilingues existe bien sur tout le territoire de la Macédoine[4], mais elle ne sont que 7 (contre 418 en Bulgarie) et ne concerne que 452 élèves (contre 10 000 en Bulgarie).

Il conviendrait de revoir le poids attribué à la rubrique « C4 » (compétence) dans la formation du total Corpus. Une partie de l'information prise en compte dans les loupes devrait déjà être considérée dans la valeur du corpus au niveau de la grille. Dans le cas des sections bilingues, la valeur de la rubrique « C4 » (compétence), selon le mode de calcul adopté, est tributaire des effectifs pris en compte de manière indépendante dans la valeur de la rubrique « C2 » (apprentissage). Le niveau de compétence linguistique élevé qui peut être atteint dans les sections bilingues (qui sont des filières d'excellence) compte parfois plus que des effectifs importants d'apprenants soumis à un enseignement extensif qui peuvent être concentrés dans des zones rurales et périphériques ou dans des établissements moins prestigieux.

Les locuteurs formés dans les sections bilingues maîtrisent mieux la langue et se retrouvent après à des postes clés dans l'administration municipale, régionale, centrale, comme fonctionnaires en charge des dossiers européens et internationaux dans les ministères et les agences d'État. Ils sont en état de garantir une meilleure visibilité de la francophonie au niveau national et sur le plan international.

Finalement, il serait peut-être raisonnable de prévoir la possibilité d'attribuer des points dans « C5 » (production langagière) pour les pays où les sections bilingues et les filières universitaires francophones sont bien implantées, car il s'agit d'un choix de langue au niveau des établissements de l'éducation nationale. La langue étrangère qui y est utilisée comme médium d'apprentissage est différente de la langue de scolariation dans le pays en question, différente aussi de la langue d'enseignement dans les autres établissements.

Bilan des propositions de modification pour les rubriques du domaine de l'éducation

Pour les pays de la Francophonie d'appel en Europe, où le français est langue étrangère, il est à éviter de fonder nos analyses des données sur les systèmes éducatifs uniquement sur des chiffres globaux, tous niveaux confondus. Non seulement dans les loupes où le chercheur est libre d'inclure des descriptions plus détaillées et des données articulées selon diverses rubriques, mais aussi dans les grilles (et pas seulement au niveau des commentaires qui les accompagnent), il est important de considérer les effectifs par niveau d'éducation et par mode d'apprentissage. Ces analyses plus fines devraient se refléter, ne serait-ce que d'une manière minimale, sur la valeur du total (et du total pondéré) du corpus et du status, dans le graphique récapitulatif et sur la taille de la barre correspondante sur les graphiques accompagnant une lecture transversale de la grille.

[4] http://www.ambafrance-mk.org

Nous avons proposé les modification suivantes dans le mode de calcul des valeurs pour la grille afin de rééquilibrer les représentations chiffrées et graphiques des pays concernés :

Dans la rubrique « S3 » (éducation) il conviendrait d'attribuer des points aux pays dont les systèmes éducatifs permettent l'utilisation de la langue française (mais aussi des autres langues étrangères les plus enseignées) comme médium d'enseignement (sections bilingues dans le secondaire, filières francophones universitaires). Éventuellement, attribuer aussi un minimum de points dans la rubrique « S4 » (moyens de communication), comme cela a été fait pour la Macédoine, là où l'accès aux chaînes TV et stations radio francophones est garanti au niveau national.

Ces quelques modifications permettront de ne pas fonder l'évaluation du status, comme ça a été le cas pour les pays de la Francophonie d'appel en Europe, entièrement sur la valeur de la rubrique « S5 » de la grille, c'est à dire exclusivement sur les représentations qu'ont les citoyens sur les langues retenues dans la grille.

Il est nécessaire aussi d'élucider le mécanisme d'enlèvement/rajout d'un point au total du status pour la langue utilisée par les responsables politiques dans leurs interventions aux forums internationaux.

Du côté du corpus, dans la rubrique « C2 » (apprentissage), il est important de distinguer, par l'attribution de points supplémentaires, les pays où les sections bilingues ont pris de l'ampleur dans le réseau des établissements nationaux (par exemple la Roumanie et la Bulgarie) et dans « C4 » (compétence), de refléter les résultats de ces apprentissages intensifs selon les niveaux du Cadre commun européen là où des évaluations au niveau national ont été mises en place (cas du DELF scolaire).

On pourrait considérer aussi la possibilité de valoriser au niveau de la grille, et pas seulement de la loupe, la production langagière en langue étrangère (rubrique « C5 ») dans les cas où le système éducatif a fait le choix d'utiliser une langue autre que la langue de scolarisation, comme médium d'enseignement de disciplines non linguistiques.

RÉFÉRENCES

Chaudenson, R. et D. Rakotomalala, coord. 2004. *Situations linguistiques de la Francophonie*. État des lieux. AUF Réseau Observation du français et des langues nationales.
De Féral, C. et G. Jetchev. 2008. "Le français et les jeunes : la modernité du français". *L'avenir du français*. J. Maurais et alii, dir. Éditions des archives contemporaines/AUF. Paris. 73-78.
Education in the Republic of Bulgaria. 2006. National Statistical Institute. Sofia.
Ganeva, Veselina. 2008. "Les écoles bilingues en Bulgarie". *L'expérience d'un pays pionnier*. Revue internationale d'éducation n.47, avril 2008. CIEP. Paris.
Évaluations n°98. 2007. La coopération éducative et linguistique française avec les nouveaux pays membres de l'Union européenne (1995-2005). DgCiD, MAEE.
Le réseau culturel et éducatif français en Macédoine. *Ambassade de France à Skopje* http://www.ambafrance-mk.org
Rakotomalala, D. 2005. *Le partenariat des langues dans l'espace francophone* : description, analyse, gestion. L'Harmattan.
Verger, Jean-Marie. 2007. "La place du français dans le système éducatif bulgare 2001-2002/2005-2006". *Fréquences francophones*. Revue de l'Association des professeurs de et en français de Bulgarie, n°9, pp.2-7.

LA PROBLEMATIQUE DU DENOMBREMENT DES LOCUTEURS FRANCOPHONES DANS LES PAYS

Abou NAPON
Professeur Titulaire de Sociolinguistique
Université de Ouagadougou
Burkina Faso

INTRODUCTION

L'un des problèmes auquel, la plupart des pays francophones sont confrontés est le dénombrement des locuteurs du français. En effet, les pays ne disposent pas de données fiables à même de permettre de se faire une idée exacte sur le nombre de locuteurs qui utilisent le français dans leur quotidien. Dans ce contexte, l'on se contente le plus souvent des suppositions ou de s'appuyer sur les données des sondages auprès d'un certain nombre de foyers ou sur le taux de scolarisation dans les pays.

L'objet de la présente communication est de montrer les limites de telles pratiques et de voir dans quelles mesures on pourrait proposer de nouvelles techniques à même d'aider l'OIF à mieux organiser la collecte des données sur les locuteurs du français à travers les pays francophones.

1. LA SITUATION DU FRANÇAIS DANS LE MONDE

Langue vivante depuis des siècles, instrument de communication internationale, moyen d'instruction, le français n'est plus l'apanage des seuls Français. Il a dépassé les frontières de la France pour s'étendre à d'autres régions.

1.1. Le français en France

La langue française est une langue qui a connu une évolution particulière. Elle est issue du latin vulgaire (et non du latin classique). Outre le latin, on trouve dans cette langue un fond grec, gaulois et germain. Le latin dont est issu le français a été importé en Gaule par les conquérants romains. Après s'être superposé au gaulois, il connut la naissance de plusieurs dialectes. Mais c'est le dialecte de l'île de France qui a supplanté tous les autres dialectes à partir du XIIIe siècle et sans doute à cause de l'importance politique, administrative et économique de sa capitale (Paris). A ce propos WALTER H. (1998 : 16) affirme que « le français n'est qu'un patois qui a réussi ». Le dialecte de l'île de France, dénommé l'ancien français au moyen âge, deviendra aux XIVe et XVe siècles, le moyen français. Ce dernier, codifié et épuré deviendra le français classique au XVIe siècle et ensuite le français moderne. Une fois devenu une langue littéraire, le français connu une standardisation très accentuée et matérialisée dans les ouvrages. C'est dans ce cadre que l'Académie Française a été créée aux XVIIe siècle (1635). C'est ce français qui occulte les variations que l'on a considéré comme le bon français qu'on a toujours voulu imposer en France et hors de France.

1.2. Le français hors de France

A partir des mouvements de populations, des relations humaines, des échanges, de l'expansion du christianisme et de la colonisation, la langue française est aujourd'hui parlée sur tous les continents. Le français hors de France, ne demeure pas ce qu'il est. Dans chaque pays les locuteurs s'approprient cette langue en fonction de leurs réalités socio-culturelles. Il se développe ainsi des particularités linguistiques. Ainsi, on parlera de belgicismes, de québécismes, d'africanismes, etc. Malgré le fait que chacune de ces variétés ait ses spécifités, tout le monde se reconnaît à travers la francophonie que d'aucuns qualifient de francophonie plurielle.

2. MAIS QUE RECOUVRE LE TERME DE FRANCOPHONIE ?

La francophonie recouvre plusieurs sens. DENIAU X., (1983 : 13) distingue quatre sens : linguistique, géographique, spirituel et mystique, institutionnel.

1. Un sens linguistique :

L'origine du substantif « francophonie » est l'adjectif francophone ». Son sens ne pose pas de problème ; il signifie « qui parle la langue française » ou « personne parlant le français ».

2. Un sens géographique :

Il existe dans le monde un certain nombre de peuples, d'hommes dont la langue (maternelle, officielle, courante ou administrative) est le français. Ces peuples et ces hommes forment la francophonie. L'identité de langue fonde un ensemble géographique.

3. Un sens spirituel et mystique :

La francophonie ne désigne pas simplement une réalité linguistique, géographique, ou sociale mais également le sentiment d'appartenir à une même communauté. Cette solidarité naît du partage de valeurs communes aux divers individus et communautés francophones.

4. Un sens institutionnel :

La francophonie est une réalité politique, sociale et culturelle. C'est cette conception de la francophonie a donné naissance à des associations et à des organisations publiques et privés.

Pour les besoins de notre étude, nous nous intéresserons au premier sens de la francophonie.

3. LE DENOMBREMENT DES FRANCOPHONES

Il est difficile à effectuer. La première difficulté est liée à la distinction entre « ces sujets parlants » pour qui le français est d'usage unique et quotidien et ceux pour qui il est langue seconde, langue apprise ou simple langue de culture.

Le nombre de locuteurs du reste est dans la plupart des cas basé sur des estimations. LECLERC J. (1992) estime les locuteurs du français à 109 millions. Pour lui, le français est la deuxième langue internationale après l'anglais. ROSSILLON et alii (1995 : 124) estime quant à eux le nombre de francophones à 131,41 millions. Selon ces derniers qui ont opéré une distinction entre langues à diffusion intercontinentale et langues diffusées sur un seul continent, le français est la cinquième

langue à diffusion intercontinentale (9 %), après l'anglais (43 %), l'espagnol (22 %), l'arabe (15 %) et le portugais (11 %).

En 2008, lors d'un entretien accordé à Radio France Internationale lors de la journée de la francophonie MARZOUKI S., Conseiller à l'OIF estimait le nombre de locuteurs du français à environ 200 millions. Ce chiffre est inférieur à celui avancé par DENIAU X. (1983 : 45) qui estimait déjà le nombre de francophones dans le monde à 264 millions.

Au regard des difficultés liées au dénombrement des locuteurs, il importe de jeter un regard critique sur les critères utilisés pour l'évaluation du nombre de locuteurs du français dans les pays.

4. LES CRITERES D'EVALUATION DU NOMBRE DE FRANCOPHONES

L'on distingue principalement cinq techniques utilisées pour l'évaluation du nombre de locuteurs francophones dans les pays. Les estimations, les sondages, le taux de scolarisation, la massification (francophonie géopolitique), les tests de compétences.

Les estimations : elles sont le plus souvent faites de manière arbitraire sans aucune base scientifique.

L'on ne sait donc pas sur quelles bases les calculs sont faits. Par exemple, on estime le nombre de locuteurs du français au Burkina Faso à 10 % de la population soit 1 400 000 habitants si on applique ce taux au nombre total de la population qui est de 14 millions d'habitants d'après le dernier recensement de l'Institut National des statistiques et de la Démographie (INSD) du Burkina. Ces chiffres laissent à réfléchir dans la mesure où ce taux n'est avancé sur la base d'aucune donnée scientifique.

De plus quand on sait que le taux d'analphabétisme dans le pays est de 28,7 %, ces chiffres sont donc à prendre avec prudence.

Le sondage est le plus souvent fait à partir d'un échantillon non représentatif de la population, ce qui a pour conséquence la troncation des résultats. Par exemple un Institut Algérien travaillant pour le compte de la revue Le Point à partir d'une enquête auprès de 1400 foyers réalisée en 2000 a affirmé que l'Algérie est le premier pays francophone après la France. Le fait marquant affirme SEDDIKI A. (2004 : 315) est qu'il est dit que 60 % des foyers algériens comprennent ou pratiquent la langue française, soit plus de deux millions et demi de foyers représentant une population de plus de 14 millions d'individus de 16 ans et plus ». Ces tendances dégagées donnent à réfléchir. Peut-on à partir d'un échantillon extrapoler les résultats à l'ensemble d'un pays ?

Le taux de scolarisation est souvent pris comme indicateur pour mesurer le nombre de locuteurs du français dans certains pays.

Ce mode de calcul n'est souvent pas conforme à la réalité dans la mesure où ce taux fait référence au taux brut de scolarisation qui est le plus souvent calculé chaque année et ne prend en compte que la tranche d'âge scolarisable dans le pays. Tout le reste de la population n'est pas concerné.

En ce qui concerne la massification du nombre de locuteurs, elle consiste à considérer que tous les habitants des pays dits francophones sont tous des locuteurs potentiels du français. Ainsi, tous les Burkinabè, les Ivoiriens, etc. sont des francophones étant donné que le français est la langue officielle de ces pays. Pour avoir le nombre total de francophones dans le monde, il s'agirait

alors tout simplement d'additionner les habitants de ces entités. Ce qu'on oublie, c'est que dans ces pays, la majorité de la population n'a pas été scolarisée en conséquence, elle ne parle donc pas français.

L'école étant la principale voie par laquelle on peut apprendre le français sont exclus du monde francophone tous ceux qui n'ont pas eu la chance d'y accéder. De plus, compte tenu du fait qu'il existe des langues véhiculaires dans certains pays, les populations ont le plus souvent recours à ces langues plutôt qu'au français. C'est le cas du Wolof au Sénégal, du Bambara au Mali pour ce qui concerne quelques pays africains. De même dans les pays où il existe des véhiculaires inter-ethniques (Burkina Faso avec le mooré et le dioula, Togo avec l'éwé, le kabyè, les populations ont le plus souvent recours à ces langues au détriment du français pour satisfaire leurs besoins de communication au quotidien.

Le dernier modèle utilisé pour le dénombrement est l'évaluation des compétences linguistiques en français de CHAUDENSON R. (1994, 1995, 1996). L'auteur a mis au point une grille d'évaluation des compétences pour arriver à appréhender le nombre de locuteurs du français. Pour lui, toute réflexion sur l'enseignement et/ou la diffusion du français passe par une définition d'un niveau minimal de compétence qui doit permettre de reconnaître un locuteur linguistiquement francophone. Il met donc l'accent sur la francophonie linguistique au détriment de la francophonie géopolitique.

Selon l'auteur, l'établissement d'une telle grille permettrait d'éviter la confusion qui est faite entre les francophones (les locuteurs qui possèdent cette compétence reconnue minimale et qui peuvent, bien sûr être des locuteurs parfaits de cette langue et les francophonoïdes (qu'on peut, si l'on n'y prend garde, confondre avec des francophones, car ils possèdent, à des degrés divers, certains éléments de compétence, de types et de natures divers).

Cette volonté de définir une compétence minimale a conduit CHAUDENSON à réduire la part communicative dans ce test. Pour lui, la compétence de communication ne peut être sérieusement évaluée au dessous du seuil minimal de compétence linguistique. Son test a été élaboré pour évaluer les compétences chez tous les locuteurs (adultes et enfants). Les quatre composantes de la compétence linguistique sont : compréhension orale ; production orale ; compréhension écrite, production écrite.

Pour notre part, nous pensons que le test de l'auteur est réducteur dans la mesure où à nos yeux ce qui importe c'est la communication.

Il faudrait donc insister sur la fonctionnalité de la langue. Les locuteurs du français scolarisés ou déscolarisés précoces ou ayant appris le français sur le tas arrivent-ils à se faire comprendre de leurs interlocuteurs ? Si oui, cela nous amène à proposer que le dénombrement des locuteurs se base sur une enquête démolinguistique.

5. PROPOSITION D'UNE ENQUETE DEMOLINGUISTIQUE

D'après MOREAU (1997 : 109) citant CALVIN la démolinguistique est un sous domaine de la démographie qui analyse la structure linguistique de la société et les facteurs qui influent sur l'évolution de sa composition linguistique.

La démolinguistique est étroitement associée au recueil des données par les agences de recensements nationaux suivant les orientations fixées par les Nations Unies quant au type de

données à rechercher, notamment celles concernant la langue maternelle, la langue habituellement parlée (la langue d'usage) et l'aptitude déclarée à parler certaines langues, notamment la langue officielle d'un pays ou d'une région.

Nous proposons que lors des recensements généraux des populations, les questionnaires statistiques demandent aux enquêtés de dire en plus des langues nationales qu'ils parlent, s'ils parlent le français si oui citer son mode d'appropriation et dans quelles situations (conjoints, enfants, amis, collègues de travail, patrons …).

A partir de l'analyse des données, on pourrait se faire une idée du nombre de personnes qui utilisent le français quel que soit son mode d'appropriation. On pourrait également à la suite de ces questions demander aux enquêtés de construire des phrases en français et ce pour voir si leurs énoncés sont compréhensibles. En effet, ce qui importe pour nous, c'est la fonction communicative et non « la pureté » de la langue. Pour pouvoir collecter les données sur les langues, nous avons élaboré un guide d'entretien qui est proposé en annexe.

Compte tenu du coût élevé d'un recensement, il faudrait que l'Organisation Internationale de la Francophonie s'engage à aider financièrement des Etats francophones et ce en vue de les aider à organiser leur recensement qui se fait tous les dix ans. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra avoir des données acceptables sur le nombre de locuteurs francophones dans les pays. Si l'on veut à partir d'un recensement effectué en 2008 avoir le nombre de locuteurs francophones de l'année 2009, il suffirait alors de multiplier le nombre de locuteurs de l'année 2008 par le taux de croissance démographique dans un pays.

Si nous prenons par exemple le Burkina Faso, on pourrait à partir d'une enquête démolinguistique réalisée en une année donnée se faire une idée du nombre des locuteurs de chaque langue en multipliant tout simplement les chiffres par 2,8 % (taux de croissance de la population) d'après l'Institut National des Statistiques et de la Démographie.

CONCLUSION

Notre proposition d'évaluer le nombre de locuteurs du français à partir d'enquêtes démolinguistiques n'est pas exempte de toute critique. Mais nous pensons qu'elle interpelle les chercheurs sur la nécessité de prendre en compte la fonctionnalité de la langue et non la compétence linguistique comme critère permettant de déterminer le nombre de locuteurs du français. En effet le premier critère rassemble (bon français, français approximatif, etc.) alors que le second divise (seuls les scolarisés) sont pris en compte. Ce qui importe selon nous, c'est de savoir si les uns et les autres arrivent à satisfaire leurs besoins de communication en français quel que soit le type de français utilisé.

Certes la méthodologie proposée ne nous permet pas d'apprécier les pratiques linguistiques effectives mais nous pensons que l'appropriation d'une langue ayant une dimension psycho-sociale, les fausses déclarations pourraient être réduites.

BIBLIOGRAPHIE

CHAUDENSON R., 1997 : L'évaluation des compétences linguistiques en français, Didier-Erudition, Paris, 206 p.

DENIAU X., 1983 : La francophonie, Que sais-je ? Paris, 125 p.

DIARRA L., 2004 : Endogénéité Lexicale du français au Burkina Faso : Fondements linguistiques et sociolinguistiques, perspectives didactiques et lexicographiques, thèse de doctorat unique, Université de Ouagadougou, 569 p.

MOREAU M.L., 1997 : Sociolinguistique – concepts de base, Mardaga, Hayen, 307 p.

LECLERC J., 1992 : Langues et société, mondia Editeur, Laval, 708 p.

SEDDIKI A., 2004 : Quelles actions audio-visuelles pour le français précoce en Algérie ? dans Actualité Scientifique ; AUF, Paris, pp. 315-322.

ROSSILLON R., 1995 : Atlas de la langue française, Paris, Bordas, 128 p.

WALTER H., 1998 : Le français d'ici, de là, de là-bas, Paris, Editions, Jean Claude Latlès, 480 p.

ANNEXE

PROPOSITION DE GUIDE D'ENTRETIEN A UTILISER DANS LE CADRE DE L'ENQUETE DEMOLINGUISTIQUE

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

Sexe : .....

1. Langues parlées :
   - Langue maternelle :
   - Langues autres que le français :
   - Français oui non

2. Mode d'appropriation du français :
   - Scolaire
   - Extra-scolaire

3. Situations d'utilisation du français :
   - Entre conjoints
   - Entre enfants
   - Entra amis
   - Collègues de travail
   - Avec son patron
   - Etc.

4. Propositions de phrases compréhensives par les enquêtés

DES ENSEIGNES À HANOI ET À HOCHIMINH-VILLE : NOUVEAU CONTENU POUR L'OBSERVATION DU FRANÇAIS AU VIETNAM

Nguyên Vân Dung
École supérieure de langues étrangères
Université Nationale de Hanoi
Vietnam

Résumé

En 2004, l'observation du français et des langues nationales au Vietnam a été faite sur des contenus existants (cf. Situations linguistiques de la Francophonie – 2004, AUF). Quatre ans après, surtout depuis janvier 2007 avec l'adhésion du Vietnam à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), le nombre d'apprenants de français en première langue étrangère diminue au Vietnam selon l'enquête réalisée en 2007 par les partenaires du projet Valorisation du français en Asie du Sud-Est (VALOFRASE) auprès des services provinciaux de l'enseignement et de la formation.
Pour mieux l'observer, il est nécessaire d'aller rechercher d'autres contenus. Un corpus d'une centaine d'enseignes à Hanoi et à Hochiminh-Ville a été constitué, analysé et dont les résultats permettraient de situer le français au sein de la société vietnamienne par rapport à la langue nationale (le vietnamien) et d'autres langues dont l'anglais et le chinois.

Ayant participé aux travaux coordonnés par Robert Chaudenson et Dorothée Rakotomalala en 2004 sur les « Situations linguistiques de la Francophonie » (Nguyen Van Dung : 2004), nous constatons que depuis, le français a encore reculé face à l'anglais. Selon les résultats de l'enquête réalisée en octobre-novembre 2007[1] auprès de 46/62 provinces dans le cadre du projet VALOFRASE, en 2007-2008, 98,2 % des élèves apprennent l'anglais, 1,48% apprennent le français et 0,33% apprennent une autre langue étrangère. Le pourcentage des élèves de français a diminué de 1,73% à 1,48% par rapport à l'année précédente et la baisse est surtout forte sur le cursus LV1[2], de 72 396 élèves à 51 534 élèves, soit 28,82% de diminution. L'effectif des élèves en LV2 est assez stable, la baisse n'est que de 0,76%. De 2005 à 2007, le nombre d'enseignants de français a diminué de 1392 à 1136, soit 18,39%.

En tant que chercheur, nous nous sommes dit qu'il fallait aller voir ailleurs la présence du français au Vietnam surtout devant la nouvelle conjoncture où le Vietnam est devenu membre de l'OMC. C'est dans cette perspective que nous sommes orientée vers les enseignes, un nouveau contenu pour l'observation du français au Vietnam et qui pourrait nous aider à voir le lien entre la mondialisation et les langues (Calvet 2002 :10) dans nos pays respectifs.

[1] L'enquête a été menée par les partenaires du projet et dont les résultats ont été présentés au Séminaire des Services d'Enseignement et de la Formation (SEF) qui s'est tenu à Hanoi le 27 novembre 2007. Sur ces 46 SEF qui ont répondu au questionnaire de l'enquête, 40 SEF ont des classes de français : 5 avec 4 cursus, 13 avec 3 cursus, 11 avec 2 cursus et 11 avec 1 seul cursus.

[2] Au Vietnam, il existe 4 cursus de français : FLV1, les classes à option, les Classes Bilingues (depuis 1992), et FLV2 (depuis 2001) mais toujours en expérimentation.

Dans la première partie de notre intervention, nous nous sommes posé quelques questions de recherche puis exposerons notre méthodologie adaptée à ce travail. Dans un deuxième temps, nous présenterons des typologies d'enseignes dans notre corpus puis nous ferons une loupe (Chaudenson : 2004) sur celles de la Rue Hang Gai (Rue du Chanvre)[3] dans le Vieux Quartier de Hanoi. Dans la troisième et également dernière partie de notre intervention, nous essayerons de répondre à nos questions de départ en nous basant sur les résultats obtenus.

Première partie : Questions de recherche et Méthodologie

1. Questions de recherche

Afin de voir quelle place occupent le français et les autres langues au Vietnam à travers les enseignes, nous avons formulé les questions de recherche suivantes :

1. Le gouvernement vietnamien a-t-il une politique affichée clairement sur l'utilisation des langues sur les enseignes ?
2. Les langues de la région (chinoise, japonaise, ...) sont-elles plus présentes que l'anglais ?
3. Le français conserve-t-il encore sa place au Vietnam grâce aux souvenirs de l'ancien temps et aux stéréotypes des Vietnamiens sur certains secteurs : la mode, la gastronomie, ...
4. Avec l'adhésion du Vietnam à l'OMC, le pays s'ouvre –t-il à l'international ?

2. Méthodologie

2.1. Recueil

Pourquoi avons-nous décidé de travailler sur un corpus d'images ?
Parce qu' à notre connaissance, l'observation du français au Vietnam n'a pas été faite sur la base de ce type de corpus même si elles sont partout présentes. Les chercheurs ne voient pas encore en elles une source d'informations importante qui, selon Jean Copans (1998 : 84), *«(la photographie ou le cinéma ...) ne sont pas une simple reproduction brute de la réalité, qu'ils résultent (...) d'une perception stratégique particulière, et que, de plus, leur matérialité ne va pas de soi, c'est-à-dire qu'ils méritent une analyse en tant que telle, (...)* ».

2.2. Contextualisation de l'ensemble des observations

Nous avons choisi les deux plus grandes villes du pays, la capitale Hanoi et Hochiminh-Ville. Dans ces deux grandes villes, nous avons choisi les rues commerçantes dans le Vieux Quartier de Hanoi et aux alentours du marché Ben Thanh, le plus grand marché de Hochiminh-Ville. Comme je suis de Hanoi, j'ai également pris quelques photos des enseignes dans ma rue.

[3] A Hanoi, au Vieux Quartier, il y a, en autre, la Rue de la Soie (Pho Hang Dao) et la rue du Chanvre (Pho Hang Gai). Les boutiques de la soie se trouvent toutes dans la Rue du Chanvre, rue touristique, tandis qu'à la Rue de la Soie, il y a des boutiques de vêtements, d'accessoires, ... et réservés presqu'exclusivement aux Vietnamiens.

[4] Le corpus a été constitué à Hanoi avec l'aide de Monsieur NGUYEN Thanh Khue, ESLE – Université Nationale de Hanoi, et à Hochiminh-Ville, Madame NGUYEN Minh Chau du SEF de Hochiminh-Ville

Le corpus[4] est constitué donc d'une centaine de boutiques à Hanoi et à Hochiminh-Ville . Il est difficile pour nous d'avoir un corpus plus important faute de temps. Par ailleurs, comme dit Collyn (1990), cité par Copans (1998-84) :
« Toute observation, comme toute description, est forcément sélective et incomplète. »

2.3. Méthodologie

Nous avons adopté la méthodologie suivante pour notre recherche.
D'abord, nous avons constitué notre corpus. Nous avons photographié plus de 100 boutiques, banques, hôtels et publicités. Ont été retenues pour notre étude les enseignes qui sont en une seule langue étrangère et en plusieurs langues. Celles qui sont exclusivement en vietnamien n'ont pas été prises en compte car il est évident que le nombre d'enseignes en vietnamien prime celui en d'autres langues.
Dans ce travail, nous ne traiterons pas non plus les caractères des enseignes ni leur nature : lumineuse ou non pour capter l'attention du public.
Une fois le corpus constitué, nous avons procédé à classer les enseignes selon différents types, puis à les décrire et analyser. Nous ferons une loupe sur celles de la Rue Hang Gai, une rue commerçante à Hanoi pour pouvoir confirmer certaines de nos hypothèses. Le classement des enseignes se fera en fonction des langues utilisées sur l'inscription.

Deuxième partie : Typologie des enseignes

1. Définition

L'enseigne est, selon le ***Dictionnaire de l'Académie française***, *le tableau, la figure ou toute autre indication qu'un marchand, un aubergiste etc. met à sa maison, à sa porte pour faire connaître quelle est sa profession et pour qu'on trouve facilement sa demeure.*
Selon le ***Dictionnaire Hachette du français***, enseigne veut dire : *inscription, emblème placé sur la façade d'un établissement commercial.*
Selon ***Le Petit Robert,*** une enseigne (début XVIè) est un *panneau portant un emblème, une inscription, un objet symbolique qu'un commerçant, un artisan met à son établissement pour se signaler au public*.
De ces définitions, nous retenons pour enseigne : ***une inscription qu'un commerçant, un artisan met à son établissement pour se signaler au public.***
Dans notre travail, nous nous limitions aux inscriptions et non aux emblèmes ni aux objets symboliques sur les enseignes.

2. Typologie

A partir de notre corpus, nous avons classé les enseignes en plusieurs catégories.

2.1. Les boutiques dont les enseignes sont en monolingue

2.1.1. En anglais :

1. BBQ Chicken	**2. Village silk**	**3. Thing of substance**
4. Internet	**5. Silk fashion**	**6. Boutique 70**

Remarques :

– A notre avis, **BBQ Chicken** a intérêt à mettre, en plus de l'inscription en anglais, la photo des cuisses de poulet car beaucoup de Vietnamiens ne savent pas de quel restaurant il s'agit. Mais le fait d'afficher en anglais veut dire aux jeunes (à qui s'adressent ces types de fast food, à base de poulet – **KFC** également) qui ont souvent un stéréotype vis-à- vis- des étrangers (une survalorisation de la culture et de tous les produits venant d'étrangers, en particulier des Etats-Unis et de France) qu'il s'agit de quelque chose de qualité et de branché..
– Quelques établissements ont seulement le nom de la boutique, d'autres ont également le numéro de téléphone et l'adresse, en bas, à gauche et à droite.

2.1.2. En français :

Le petit café - La Camargue
Paris Deli Boulangerie et café
Le Miel sauvage – Restaurant
La place – Café restaurant
Le Premier + adresse postale
Grâce

En outre, nous avons repéré les 5 anciennes enseignes de l'époque coloniale d'un grand magasin à la rue Trang Tien à Hanoi.

1. MATERIEL INDUSTRIEL
2. PRODUCTION METALLURGIQUE
3. POINSARDARGENTERIE
4. HYDROTHERAPIE AMEUBLEMENT
5. MENAGE ALIMENTATION

Remarques

– Nous constatons que 4/6 boutiques sont des café – restaurants, les deux autres sont des boutiques de la mode.
– Le café-restaurant **La place** (qui se trouve effectivement sur la place de la Cathédrale) s'affiche francophone mais le menu est en anglais.
– En général, sur les enseignes, les commerçants affichent leur adresse postale, leur numéro de téléphone. Il y a également le numéro de fax quand il s'agit de grandes compagnies.

2.1.3. En italien
Mediterranéo

Il y a de plus en plus de restaurants italiens à Hanoi et à Hochiminh-ville qui livrent à domicile des pizza qui ont un grand succès auprès des jeunes.

2. 2. Les boutiques dont les enseignes sont en bilingue
2.2.1. En vietnamien et en anglais

2.2.1.1.Boutiques dont le nom du propriétaire ou de la compagnie en vietnamien avec ou non

traduction en anglais.

Nom du propriétaire

Deux boutiques à la Rue Hang Gai ont seulement le nom des propriétaires : **TanMy et Dong Ich**

Nom du propriétaire avec d'autres indications

1. **Thanh Thu silk**
2. **Thao silk**
3. **Le Minh silk**
4. **Khaisilk**
5. **Anh Silk**
6. **Yen Boutique**
7. **Huong Silk**
8. **My Bao Silk**
9. **Duc Loi silk**
10. **Phuc Loc Lotus**
11. **Loc Thanh Fine Art, handicrafts and souvenirs**
12. **Souvenir shop Anh Quân Fine Art**
13. ***Phong tranh Hanh Dung Art gallery***
14. **Xuan fashion**
15. **Lam tailor's**
16. **Non Son - Hats fashion**

Remarques

– Comme précédemment, presque toutes les boutiques affichent leur adresse et leur numéro de téléphone sur l'enseigne.
– Quelques boutiques acceptent le paiement avec la carte VISA.

Autre

Nice silk

Nom de la compagnie avec d'autres indications

1. **Công ty c ph n Trúc bach - Bakery Ice Cream**
2. **HT Mobile – Cty trách nhi m h u h n h tr u t h p tác kinh t và chuy n giao công ngh Adresse,**
3. **Ho Guom Book**
4. **Ho Guom audio-Vidéo**
5. **VGFood**
6. **Hanoi Gold silver and gestone branch – Chi nhanh Vang bac da quy Hanoi**

Autres

1. **Gas magic flame (Ngon lua than)**
2. **Noi that 86**
3. **Thu do Boutique**
4. **Chocolate Take away**

2.2.1.2. Boutiques dont les inscriptions sont en langues étrangères mais précédées du vietnamien ou vice-versa pour signaler au public de quel établissement il s'agit.

1. **Nhà hàng Bourbon street**
2. **Silk Lua to tam**

2.2.1.3. Boutiques où le nom de l'établissement ou une partie du nom en vietnamien est traduit en langue étrangère

1. TRI BOOK To read intellectually **est une traduction du vietnamien en anglais : « tri » veut dire en vietnamien : « tri thuc » = intellectuel**
2. **Feeling Tea – Tra sua tran chau**

3. **Nha sach Song Thuy – Song Thuy bookstore**

2.2.2. En vietnamien et en français

2.2.2.1. Boutiques dont les inscriptions sont en langues étrangères mais précédées du vietnamien pour signaler au public de quel établissement il s'agit.

1. **Thuc pham va an uong**
2. **Au délice - Nhà hàng Phap**

2.2.2.2. Boutique où le nom de l'établissement est traduit en langue étrangère

1. **L'étoile - Ga nuong Phap - Poulet de France**
2. **Nha hang an Phap Huy Hoang – Le splendide Restaurant français**

2.2.2.3. Boutiques dont l'enseigne porte le nom du propriétaire

1. **Phuc Thanh Draps, nappes**, ...
2. **Duy Le Malraux**

Autre
La chemise

2.2.2.3. Boutiques dont les enseignes sont en anglais et en français.

1. Une boutique à Hanoi, au bord du Petit Lac, a deux enseignes : l'une en anglais et l'autre en français. Il s'agit d'un glacier, Chez Fanny. Le contenu de ces deux enseignes sont identiques. Il s'agit d'une traduction du français en anglais.
   Fanny Ice Cream - French Traditional formula
   Glaces Fanny- Formule traditionnelle française
2. Une boulangerie – café à Hochiminh-Ville a comme nom « **Tous les jours** » puis en plus petites lettres « **Fresh bakery and coffee** ». Dans ce cas précis, l'inscription en anglais sert à expliquer de quel établissement il s'agit, donc plus explicite. On ne voit pas bien s'il y a l'adresse ou le téléphone ou non.
3. Un salon de coiffure à Hanoi :
   Haute coiffure - High styliste
   Salon du Bonjour
   En bas figurent l'adresse postale à gauche et le numéro de téléphone à droite.
4. Une couturière à Hanoi :
   Thang Long Silk
   Tailor Lien - Couturière "chez Lien".
   En bas, il y a l'adresse postale à gauche et le numéro de téléphone à droite

2.2.4. En d'autre langue

– **Gelato Cafe Kem Y**

2.3. Les boutiques dont les enseignes sont en trilingue :
2.3.1. En vietnamien, anglais et français :

Il s'agit des librairies à Hanoi et à Hochiminh-ville

– **Librairie Xuan Thu**

D'abord, il y a le nom de la librairie en vietnamien puis des deux côtés en français et en anglais. A Hanoi, ce sont les boutiques qui vendent de la soie

– **Boutique Hùng Hà**

On voit afficher d'abord l'inscription en vietnamien (C a hàng m ngh thêu ren – L a t t m), ensuite le nom du patron (Hùng Hà), puis inscription en anglais et enfin en français. En français, c'est la traduction fidèle de l'inscription en vietnamien. En bas, il y a l'adresse postale et le numéro de téléphone.

– **Boutique Hoàng Thành**

Il y a d'abord le nom du patron en vietnamien, puis en anglais et en français.
En bas, il y a l'adresse postale et le numéro de téléphone.

– **Boutique oàn Vy**

On voit d'abord le nom du patron, puis l'inscription en vietnamien ; après sur le même plan : la traduction de l'inscription en anglais puis en français.
Il n'y a pas d'adresse ni de numéro de téléphone en bas de l'enseigne.

– **Boutique Vi t C ng**

Sur l'enseigne, figurent d'abord le nom du patron, puis l'inscription en vietnamien (Thêu ren = broderie dentelle), en anglais et en français. L'inscription est différent en vietnamien (thêu ren = broderie dentelle) mais identique en français (nappe, broderie, soie) et en anglais. En bas, il y a l'adresse postale et à gauche, le numéro de téléphone.

– **Hoa sua**

Dans cette catégorie, nous souhaitons faire un zoom sur **Hoa sua**, une boulangerie-restaurant – qui a plusieurs enseignes ***:*** en vietnamien, en français et en anglais et qui est très connu des étrangers à Hanoi.

Devant le restaurant qui se trouve à la Rue Ha Hoi, on voit une pancarte sur laquelle, à droite, en grosses lettres :

Hoa Sua
Training restaurant

puis à gauche, en plus petites lettres :

Hoa Sua school
For desadvantaged youth
Hôtel -Restaurant – Tourism

Les plats du jour sont affichés en deux langues, français et anglais.
Hoa Sua est une école d'application des enfants handicapés. Il y a non seulement le restaurant mais aussi un magasin où se vendent d'autres produits fabriqués par ces enfants (enseigne en vietnamien et en anglais), une boulangerie qui est affichée française (**Boulangerie, café, service**

traiteur). A Hanoi, les boulangeries qui marchent le mieux sont celles affichées Banh Phap – Boulangerie française : Nguyen Son, Thu Huong, Hoan, ... La France a une bonne réputation ici surtout dans le domaine de la restauration : pain et gâteaux, restaurants.

2.3.2. En vietnamien, anglais et chinois :

- **Un restaurant à Hochiminh-ville** : l'inscription est d'abord en vietnamien puis en anglais et en chinois,
- **Deux boutiques de la soie** : les inscriptions de deux boutiques à Hanoi, aux n° 60 et 80 rue Hang Gai sont en caractères chinoises (sur le côté, à gauche) puis en vietnamien (My nghe) et enfin en anglais (Art and antique)

2.4. Les boutiques dont les enseignes sont le nom des marques

- Les marques des téléphones portables ou d'appareils photos : **LG mobile, Sony Ericsson, Samsung, Canon, Nikon, Fujifilm, ...**
- Les marques **: Disney, Esprit, Estée Lauder, Burberry, Cartier, Louis Vuiton, Etam, Adidas, Shiseido, Vicini, Pierre Cardin. D&G, Signature, Dorgay Paris, TRIUMPH, ...**

Remarques

Presque toutes les boutiques ont, à gauche l'adresse et à droite, le n° de téléphone.
Quelques enseignes avec emblèmes : BBQ, Hanoi (Temple de la Littérature – symbole de la ville de Hanoi), 3 couleurs du drapeau français, Queen.
Grande diversification des emblèmes et la présentation d'emblèmes dues à l'ampleur de la boutique : petite ou grande, bien placée ou non

Tableau récapitulatif

En monolingue/20 soit 23,56%			En bilingue/39 soit 45,35%				En trilingue/9 soit 10,47%		Marques/18 soit 20,93%	Total/86 soit 100%
V	A	F	VA	VF	AF/FA	VI	VAF	VAC	18	
2[5]	6	12	27	7	4	1	6	3		
2,3%	6,9%	13,95%	31,4%	8,14%	4,65%	1,16%	6,98%	3,49%	20,93%	

Sur 86 enseignes, les trois langues les plus utilisées sont le vietnamien (46 enseignes soit 53,49%),

[5] Il s'agit de deux boutiques à la rue Hang Gai qui n'ont que le nom des patrons sur l'enseigne

l'anglais (43 enseignes soit 50%) et le français (29 enseignes soit 33,72%).

3. Loupe : les boutiques de la soie à la Rue Hang Gai – Rue du Chanvre au Vieux Quartier de Hanoi.

Pour mieux observer la présence du français au Vietnam, nous avons choisi la Rue Hang Gai, rue commerçante, dans le Vieux Quartier de Hanoi, près du Petit Lac. A la Rue Hang Gai, il y a 115 maisons, du n°1 au n° 119 et du n°2 au n° 114. Chaque maison est une boutique, parfois deux et surtout de la soie. Nous retenons pour notre corpus, 37 boutiques et a fait un classement suivant :

– 2 boutiques n'ont que le nom du patron en vietnamien au n° 66 et 68
Tan My et Dong Ich
– Il s'agit de deux boutiques à la rue Hang Gai qui n'ont que le nom des patrons sur l'enseigne31 boutiques dont les enseignes sont en bilingue vietnamien et anglais même s'il y en a deux qui s'affichent francophones :
\+ **Huong Quynh Silk, Boutique francophone** au 104 Hang Gai, très petite boutique qui est en réalité, une petite entrée, le n° 104 ayant une vraie boutique de la compagnie Hapro.
\+ **Hafasco**, une autre boutique vers le Petit Lac : avec deux pancartes en français
Ici, on parle français
Ici, nous faisons des vêtements sur mesures dans la journée
– 4 Boutiques dont les enseignes sont en trilingue :
\+ 2 boutiques dont les enseignes sont en vietnamien, anglais et français : **Viet Cuong et Doan Vy**
\+ *2 boutiques dont les enseignes sont en vietnamien, anglais et chinois : aux 60 et 80*
– *Plusieurs boutiques acceptent le paiement avec la carte VISA*

Remarques:

Dans cette rue commerçante où fréquentent les étrangers, on constate que :
1. les enseignes en monolingue, vietnamien surtout, n'existent pas
2. les enseignes en bilingue sont plus nombreux que celles en trilingue.
3. l'une des langues utilisées dans cette catégorie (bi ou trilingues) est l'anglais.
4. très peu d'enseignes sont en chinois[5].
5. le Vietnam s'ouvre à l'international, certaines boutiques acceptent le paiement avec la carte VISA.

Monolingue/2	Bilingue/31		Trilingue/4		Total/37
V	VA	AF	VAF	VAC	
2	29	2	2	2	
5,40%	78,38%	5,40%	5,40%	5,40%	
5,40%	83,78%		10,80%		100%

[6] Comme nous avons précisé dans la première partie, notre corpus reste à compléter car à Hochiminh-ville il y a un quartier chinois Cho Lon et beaucoup de boutiques avec enseignes en chinois.

Tableau récapitulatif
Sur 37 enseignes, les deux langues les plus utilisées sont le vietnamien et l'anglais (35/37 soit 94,59%). Viennent ensuite le français (4/37 soit 10,81%) et le chinois (2/37 soit 5,40%).

Troisième partie
Réponse aux questions de recherche

Les résultats de l'enquête nous permettent de répondre partiellement à nos questions de départ.

Question 1 :

Le gouvernement vietnamien a-t-il une politique affichée clairement sur l'utilisation des langues sur les enseignes ?
Les résultats que nous avons obtenus montrent que la majorité des boutiques sont celles dont les enseignes sont en vietnamien ou en langues étrangères mais précédées du vietnamien. Effectivement, l'article 55 intitulé : *Violation de la réglementation sur l'écriture et le placement des enseignes* de l'Arrêté n°11/2006/N -CP du 18 janvier 2006 du gouvernement vietnamien sur la *Diffusion des activités culturelles et le service concernant le domaine culturel public et informationnel* arrête ce qui suit :

Amende de 500.000 VND à 1.000.000 VND[7] dans les cas suivants :
a/ Ne pas placer l'enseigne près de l'entrée principale ou devant la boutique.
b/ Ne pas écrire correctement ou complètement le nom en vietnamien sur l'enseigne.
Amende de 1.500.000 VND à 3.000.000 VND dans les cas suivants :
a/ Sur l'enseigne d'un organisme vietnamien, le nom de celui-ci n'est pas écrit en vietnamien mais seulement en langue étrangère,
b/ Le nom de l'organisme, son abréviation, ainsi que son nom servant dans les relations internationales s'ils sont en langue étrangère, doivent se trouver après ceux en vietnamien.
c/ Le nom de l'organisme, son abréviation, ainsi que son nom servant dans les relations internationales s'ils sont en langue étrangère, doivent être en plus petites lettres que ceux en vietnamien.
d/ L'enseigne sert de panneau publicitaire,
Amende de 3.000.000 VND à 5.000.000 VND si l'organisme n'a pas d'enseigne
Mesures appliquées devant les violations
a/ Enlever l'enseigne si violation des alinéas 1 et 2 de cet article.
b/ Avoir obligatoirement une enseigne si violation de l'alinéa 3 de cet article

Il y a donc, une politique linguistique du gouvernement dans la protection de la langue vietnamienne face à d'autres langues étrangères. Cependant, il y a une certaine tolérance car nous avons vu quelques enseignes entièrement en langues étrangères.
Question 2
Les langues de la région (chinois, japonais, ...) sont-elles plus présentes que l'anglais ?
Les résultats montrent que les deux langues les plus utilisées sont le vietnamien et l'anglais bien que, selon le Département de statistiques du Ministère de la Culture, du Sport et du Tourisme cité par l'Agence vietnamienne d'information du 31 décembre 2007, en 2007, sur 4, 2 millions de

[7] Le SMIC au Vietnam est de 540.000 VND/mois équivalent de 35 dollars (1 dollars = 16.000 VND)

touristes au Vietnam, les plus nombreux soient des Chinois (500.000). Venaient ensuite des Coréens du Sud (440.000) puis des Américains (376.000). Et cette tendance reste identique pour les deux premiers mois de 2008, selon la même source du 3 mars 2008 (145.000 Chinois, 95.000 Coréens, 89.000 Américains). En 2007, après les Chinois, les Coréens du Sud et les Américains, c'étaient les Japonais, Taiwanais, Australiens et Français, qui, dans l'ordre, ont visité le Vietnam. Cependant, les enseignes en chinois, en coréen, en japonnais ne sont pas très présentes. Delà ne pourrait-on pas dire que le nombre de touristes n'ait pas d'influence sur le choix de telle ou telle langue et que l'anglais soit la langue véhiculaire de la région asiatique ?. Toutefois, dans la Rue Hang Gai - Rue du Chanvre, tous les touristes sont censés connaître le mot ***silk*** car 82% des boutiques ont comme enseignes : le nom du patron suivi de ***silk***. L'essentiel n'est -t-il pas que les touristes retiennent le nom du propriétaire ?
Cette question est à affiner avec un corpus plus grand couvrant différentes régions du pays et des entretiens individuels avec les commençants pour connaître leur intention dans l'utilisation de telle ou telle langue.

Question 3
Le français conserve-t-il encore sa place au Vietnam grâce aux souvenirs de l'ancien temps et aux stéréotypes des Vietnam sur certains secteurs : la mode, la gastronomie par exemple ?

A travers notre enquête, nous voyons que le français est plus présent que les autres langues de la région bien que le nombre de touristes français ne soit pas aussi important. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question de façon satisfaisante. D'autres enquêtes devront être faites sur ce que pensent les Vietnamiens de la gastronomie française et la mode, de l'image d'une nouvelle France, puissance économique du Groupe G7, de l'ancien temps et de la langue française dans la nouvelle conjoncture. Des entretiens avec les commerçants de la Rue Hang Gai s'avèrent nécessaires pour connaître les raisons pour lesquelles ils ont choisi le français pour leur enseigne et pour vérifier si les touristes français achètent plus que ceux de la région et font beaucoup plus de vêtements sur mesures.

Question 4
Avec l'adhésion du Vietnam à l'OMC, le pays s'ouvre –t-il à l'international ?

Dans notre corpus, la présence des langues étrangères sur les enseignes, l'acception d'un autre mode de paiement avec la carte VISA et l'affichage des marques même des grandes marques comme Cartier, Louis Vuitton[7] sont les signes d'une ouverture à l'international. Cependant, comme pour d'autres questions, il est nécessaire de l'affiner à travers un corpus plus important et dans d'autres domaines.

En guise de conclusion

Le Vietnam s'ouvre à l'international avec l'utilisation de plus en plus de langues étrangères sur le marché. Cependant, la première langue utilisée (après la langue nationale) et de loin reste l'anglais. A notre connaissance, ceci est vrai également dans les services (hôtels, restaurants, transports)[9] et aussi peut-être dans d'autres domaines. Des recherches seront à mener pour confirmer cette

[8] Un grand centre commercial vient d'être ouvert à la Rue Thai Ha à Hanoi (Parkson) où l'on ne voit que des grandes marques.
[9] Nos amis français en voyage au Vietnam nous ont dit : « On a fait beaucoup de progrès en anglais ici car malheureusement dans le domaine du service, les gens ne parlent plus le français. »

tendance.
A notre avis, afin de pouvoir profiter au maximun des compétences d'autres pays dans tous les domaines, les Vietnamiens ne peuvent pas se contenter de connaître seulement l'anglais. La connaissance d'autres langues leur permettra de mieux entrer en contact avec des interlocuteurs venant de différents horizons et dans différents secteurs : économique, scientifique et culturel. L'exemple le plus près de nous est le celui de notre Président Ho Chi Minh qui, de son vivant, maîtrisait parfaitement plusieurs langues étrangères dont le français.
Il est urgent de nos jours, de promouvoir le plurilinguisme[10] « *au nom du refus de l'uniformisation linguistique et conceptuelle* » car, comme a dit SEM. Abdou Diouf, le Secrétaire général de la Francophonie (2008), « *la langue n'est pas seulement outil de communication, elle est aussi manière de comprendre et d'appréhender le monde, elle est perception et expression originale de la réalité.* »
Dans ce contexte, l'introduction d'une deuxième langue étrangère dans le système éducatif s'avère plus d'une nécessité, c'est une urgence, non seulement pour le développement du pays mais aussi pour le respect de la différence et le développement de la diversité culturelle et linguistique.

Bibliographie

1. **BEACCO J-C.,** 2008, *« Qu'est-ce qu'une éducation plurilingue ? »* Entretien avec Jean-Claude Béacco, in ***Le Français dans le monde***, n°355 : Le plurilinguisme en action, Janv-fév 2008
2. **DIOUF A**, 2008, Allocution prononcée le 24 avril 2008 à l'Université de la Vallée d'Aoste, lors d'une conférence sur le thème "***Francophonie et mondialisation*"**; site : http://www.francophonie.org/actualites/discours.cfm
3. **CALVET L-J**., 2001, Le plurilinguisme à Canton revisité, in ***Marges linguistiques*,** sept 2001, site : http.//www. marges-linguistiques.com – M.L.M.S. éditeur – 13250 Saint-Chamas 1 2002, Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation, Plon, 218 p.
4. **CHAUDENSON R et RAKOTOMALALA D**., (coord.), 2004, Situations linguistiques de la Francophonie, AUF, 324 p.
5. **COPANS J.,** 1998, L'enquête ethnologique de terrain, Nathan Université, 128 p
6. **NGUYEN VÂN DUNG.,** 2004, Vietnam, in ***Situations linguistiques de la Francophonie***, AUF, pp. 287-289. Coordonné par CHAUDENSON et RAKOTOMALALA
7. Arrêté n°11/2006/N -CP du 18 janvier 2006 du gouvernement vietnamien sur la *Diffusion des activités culturelles et le service concernant le domaine culturel public et informationnel*, Maison d'édition du Travail, Hanoi 2008

Dictionnaires

1. Le Petit Robert, édition 2004
2. Dictionnaire de l'Académie française numérisé par Google
3. Hachette, le Dictionnaire du français, 1992

Sitographie

1. http://www.kitra/com.vn
2. http.//www. marges-linguistiques.com

[10] Le plurilinguisme, selon Béacco (2008), « repose sur le principe que chacun est capable de s'approprier les langues dont il a besoin pour sa vie personnelle, professionnelle ou esthétique/culturelle au moment où il le souhaite »

Atelier 3

Contenus (2) :
Quelles méthodes pour quels terrains ?

LES FRANCOPHONIES ISRAÉLIENNES IDENTITÉ, SYMBOLE DE STATUT, CAPITAL LINGUISTIQUE ET TRANSNATIONALISME

Eliezer Ben-Rafaël

Introduction: Quatre modèles de francophonie

Israël appartient à ces pays non-francophones où le français figure en bonne place parmi les langues étrangères connues. 22% des Israéliens adultes estiment avoir une certaine connaissance de cette langue et 5% des Israéliens se qualifient comme francophones possédant une maîtrise véritable de la langue (voir Services culturels 1995). Vu de près, le rôle du français dans cette société répond simultanément, mais d'une façon inégale, à quatre modèles que proposent sociolinguistes et sociologues dans leurs analyses du rapport des langues à la vie sociale et culturelle - un marqueur collectif, un symbole de statut, un capital linguistique et le modèle transnational.

(a) Le modèle du marqueur collectif (Edwards, 1988; Fishman, 1991) montre que parmi les symboles culturels, la langue véhicule avec le plus d'impact le sentiment de l'appartenance collective, et qu'elle identifie les divisions sociales en mettant en évidence leurs différences culturelles et le contraste que chacune représente vis-à-vis du reste de la société.
(b) Un deuxième modèle voit dans certaines compétences linguistiques des symboles de prestige (Grosjean 1982 ; Lambert 1977). Il met en évidence que les statuts des différentes langues qui cohabitent dans une même société sont déterminés par des facteurs tels que leur caractère plus ou moins international, leur association avec des domaines considérés comme plus ou moins importants ou encore leur enracinement dans des groupes plus ou moins puissants.
(c) Le troisième modèle voit dans les langues des ressources qui conditionnent des bénéfices sociaux – des opportunités d'emploi aux facilités touristiques. Ainsi, les langues en circulation dans une même société peuvent à divers degrés être recherchées et désirées selon les gains qu'elles conditionnent. Cet aspect se rattache à la théorie de Bourdieu du capital linguistique (Bourdieu et Passeron 1970 ; Wee 2003).
(d) Le quatrième modèle est attaché aux changements qui surviennent dans les sociétés d'immigration durant notre ère de globalisation (Appadurai, ed., 2002). Une ère qui témoigne d'une recrudescence des mouvements de population de par le monde et la formation de diasporas transnationales qui tout en s'insérant dans de nouvelles sociétés d'accueil maintiennent des liens beaucoup plus solides que par le passé avec leurs pays d'origine (Levitt, and Glick Schiller 2004). Des diasporas que certains n'hésitent pas à décrire comme des 'double foyers' (dual homeness) (Glick Schiller, Basch and Blanc-Szanton 1992). De tels développements sont eux aussi des facteurs influents sur l'évolution linguistique des populations (Tambia 2002 ; Ben-Rafael 2002).

C'est dans le contexte de cette pluralité de modèles que nous considérons ici les parcours du français en Israël dont la diversité des francophonies en fait un cas emblématique . Nous ignorerons ici la 'préhistoire' du français dans ce pays, celui de l'école agricole Mikvé Israel créé par l'Alliance israélite universelle à la fin du 19e siècle, celui des fonctionnaires de la fondation philanthropique

Yad Hanadiv fondée par les Rothschild pour soutenir les premières colonies juives au tournant du 20e siècle, ou encore celui des vielles familles sépharades de Jérusalem. Les modèles dont nous parlons se réfèrent aux segments importants de la population juive qui se sont formés surtout depuis la création de l'Etat, en 1948 (voir Ben-Rafael 2003). Ce français, nous l'avons évoqué, est répandu dans la population actuelle du pays, et il est aussi une matière scolaire optionnelle durant les trois dernières années de l'enseignement secondaire. Il tient, de plus, une bonne place dans l'inventaire linguistique du pays.

Cette diversité ne met plus en péril de nos jours la large unité linguistique et culturelle de ce pays d'immigrants grâce au fait primordial de l'hébraïsation générale (Chomsky 1957). Le phénomène linguistique marquant d'Israël est, en effet, la rédemption de l'hébreu. Symbole identitaire de toutes les diasporas, l'hébreu, en redevenant une langue parlée légitime, a été le creuset de la nouvelle société (Rosenbaum 1983). Les premières vagues d'immigration furent fortement motivées par une idéologie nationale qui offre aux groupes partageant une identité juive un accès inconditionné à la citoyenneté (Hofman and Fisherman 1972). Sauf pour la minorité arabe israélienne reconnue comme une entité nationale distincte, cette idéologie attend aussi de tous l'assimilation de ces valeurs et l'hébraïsation. Cette dernière s'est effectivement produite envers et contre tous les obstacles et surtout le fait qu'en 2007 encore, 40% de la population ne sont pas nés dans le pays et n'ont pas connu l'hébreu comme langue maternelle (Israel Central Bureau of Statistics 2007). Un autre trait du panorama linguistique israélien, l'anglais est présent dans tous les aspects de la vie sociale et culturelle du pays en dépit du fait que seul un petit contingent d'habitants possède cette langue comme langue d'origine. L'anglais ne constitue plus ici une langue officielle (il l'était jusqu'en 1948 lors de la cessation du mandat britannique), mais les liens avec le monde juif, une vocation touristique et des intérêts politiques et économiques orientent ce pays vers la scène extérieure et, en particulier, les Etats-Unis, contribuant à ancrer l'anglais dans la société. Israël, en outre, est un petit pays dont la langue légitime principale est dénuée de toute diffusion au dehors de ses frontières, ce qui explique également une large ouverture à la mondialisation et l'importance que l'anglais possède ici. Le caractère 'lingua franca' mondial de l'anglais est reconnu ici sans aucune réserve et cette langue a acquis une présence incontestable dans la vie quotidienne durant les trois-quatre dernières décennies. Il est enseigné, avant tout, comme seconde langue après l'hébreu dès la troisième ou quatrième classe élémentaire jusqu'au baccalauréat, et est aussi obligatoire dans l'enseignement supérieur. D'autre part, en parallèle, les langues diasporiques juives - le Yiddish, le ladino ou les divers judéo-arabes – ou non juives - le polonais, roumain, allemand, turque, perse ou arabe - que des diverses vagues d'immigrants amenèrent ici ont été entraînées vers l'attrition dès la première génération.

Le russe fait exception par la robustesse qu'il manifeste au sein de la récente immigration de masse de l'ex-URSS, dans les années 1990s, à l'heure où le multiculturalisme s'installe en Israël d'une manière de plus en plus définitive sous l'influence grandissante de communautés ethnoculturelles sur la scène publique - outre les russophones, les Arabes israéliens, les ultra-Orthodoxes ou les Juifs originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Cette réalité qui commença à émerger dans les années 1980 pour s'affirmer d'une manière définitive au cours des deux décennies qui suivirent, a vu le russe devenir une des langues principales du pays avec comme public de locuteurs les 20% de la population juive dont l'immigration s'est effectuée dans les années 1990 (Ben-Rafael et al. 2006). Le russe fait ainsi, aujourd'hui, pendant à l'arabe palestinien qui demeure la langue identitaire d'une communauté minoritaire importante, les Arabes israéliens parmi lesquels l'hébreu est devenu une langue seconde.

Dans cette mosaïque de langues qui caractérise Israël, le français joue un rôle particulièrement intéressant. C'est une langue offerte dans un grand nombre d'établissements scolaires comme troisième langue (après l'hébreu et l'anglais) parallèlement à l'arabe. Des recherches dans ces

écoles (Ben-Rafaël and Goroszeiskaya 1999), auprès des parents d'élèves et enseignants ainsi que dans les cadres FLE divers montrent que le parcours du français en Israël constitue un champs où facteurs de déclin et de dynamisme se chevauchent.

La francophonie ethnique

La francophonie israélienne a longtemps été principalement illustrée part les immigrants juifs d'Afrique du Nord qui sont arrivés par dizaines de milliers dans les années 50 et 60 – à peu près 250.000 en tout (Miles 1995). Avec leurs descendants, ils comptent aujourd'hui probablement 7 à 8% de la population juive israélienne. Les immigrants d'autres pays francophones (France, Belgique ou Suisse) furent beaucoup moins nombreux (moins d'un pourcent de la population). La succession des générations et l'hébraïsation des jeunes ont fait, cependant, que seuls quelques dizaines de milliers de personnes utilisent encore le français en milieu communautaire et familial. Pour un bon nombre, le français de ces familles constituait originellement un français populaire teinté de marqueurs méditerranéens et judéo-maghrébins. Pour un temps, cette langue a continué à être utilisée ici par les immigrants parallèlement à une utilisation croissante de l'hébreu, mais sa pratique s'est largement affaiblie dès la génération suivante née dans le pays. Pour elle, l'hébreu était désormais la langue principale parlée, que ce soit entre ses membres, ou dans les rapports avec les parents – même si ces derniers continuaient à s'adresser à leurs enfants en français (voir Ben-Rafael, 1994). Une certaine connaissance du français transmise à la deuxième génération qui devait se réduire encore plus à la troisième.

Il reste que des noyaux de cette francophonie ethnoculturelle peuvent encore être dénombrés dans des villes telles que Beersheba ou Eilat dans le sud ou Kiryat Shmoneh, Safed et Shlomi dans le nord. Cependant, même si une certaine continuité du français ethnoculturel se manifeste dans le cadre de la famille pluri-générationelle, sa pratique se restreint d'une manière drastique.
Il en est allé un peu différemment chez les immigrants de classe moyenne éduqués dans leurs pays d'origine à l'Alliance Israélite Universelle ou dans d'autres établissements primaires et secondaires qui enseignaient en français. Ces immigrants ont illustré une plus grande continuité de l'utilisation de la langue française, au sein de la famille, malgré l'acquisition rapide de l'hébreu, et ont souvent insisté auprès de leurs enfants sur l'importance fonctionnelle et culturelle de la maîtrise de cette langue à leur portée grâce à sa pratique familiale. Même parmi eux, cependant, les enfants ne choisissent pas nécessairement le français comme matière d'étude scolaire lui préférant souvent des matières considérées comme plus utiles pour la poursuite d'études supérieures. En plus, ceux qui étudieront à l'université vont encore améliorer leurs connaissances de l'anglais dont ils vont faire leur seconde langue après l'hébreu.

D'une manière générale, à la troisième génération, et malgré la persistance d'une familiarité avec le français et avec le judéo-arabe, l'anglais est devenu définitivement la deuxième langue principale, après l'hébreu. Dans certains cas de familles bilingues franco-arabe, c'est le français qui s'estompe en premier tandis que l'arabe est retenu avec plus de conviction, dans la foulée de l'acquisition de l'hébreu. Dans d'autres cas encore, il y a attrition des deux langues d'origine au profit de l'hébraïsation et de la pénétration de l'anglais. Le dénominateur commun est toujours l'érosion du français. Sans toujours disparaître définitivement, le français ethnoculturel a peu de chance de retrouver une vitalité qui lui permette de s'affirmer comme une caractéristique permanente du panorama sociolinguistique de la société israélienne.

Symbole de statut.

Le français est aussi arrivé en Israël avec de nombreux immigrants originaires de sociétés non francophones où la langue avait été, entre les deux guerres mondiales, un symbole de statut

indicateur de la distinction sociale et étudié en tant que tel par les couches privilégiées. Ce modèle fut exemplifié par les immigrants d'Egypte, Bulgarie, Turquie, Roumanie, Grèce et autres. Si dans ces pays, le français était largement diffusé par l'école publique, il était la langue d'enseignement d'établissements privés nombreux, et particulièrement des écoles de l'Alliance Israélite Universelle fortement ancrées dans les communautés juives. Cette francophonie, à l'encontre du français ethnoculturel, véhiculait une image élitiste de la lange comme langue de culture et de savoir. C'est parmi ces immigrants que s'est manifestée très tôt une réponse positive aux activités organisées par les services culturels français oeuvrant dans le pays – conférences, cinémathèques, cercles d'études, enseignement de la langue, expositions etc.

Au cours des années, ce public s'est restreint à une poche culturelle que l'on retrouve encore à ces manifestations culturelles. Mais l'âge moyen de ce public qui s'élève pose ici aussi la question de la relève, alors que le positionnement social du français en Israël ne répond plus, pour les enfants, aux conditions connues par les parents avant leur immigration.

Ce public a pourtant montré sa capacité de faire d'importantes contributions à l'enracinement du français dans la société israélienne. Ce sont ces immigrants qui ont fourni les contingents les plus nombreux de professeurs de français dès les débuts de l'éducation secondaire israélienne. Secondés dans cette tâche par des éléments socialement mobiles originaires de familles nord africaines, ils ont imprimé leur modèle français-symbole de statut dans la définition institutionnelle du français au lycée comme une matière « ardue » qui ne peut être enseignée qu'à des élèves de bon niveau. S'il ne figure pas dans les programmes scientifiques prestigieux où une troisième langue est supplantée par les sciences dures ou la technologie, le français fait partie du lot le plus valorisé des études d'humanité. Cette approche sélective est soutenue par l'image d'eux-mêmes qu'ont les professeurs de français lorsqu'ils se sentent porteurs de valeurs qui les situent au-delà de la simple qualité de professeur de langue étrangère.

Les professeurs de français plus jeunes se recrutent cependant parmi les Israéliens de naissance qui ont une vue plus instrumentale et pragmatique de cet enseignement. Dans leur démarche, ces nouvelles recrues répondent mieux, d'ailleurs, aux intérêts des élèves eux-mêmes qui reflètent, quant à eux, un nouveau modèle de francophonie.

Une ressource linguistique

Les sondages, en effet, font état d'une transformation du public des apprenants du français (voir Ben-Rafael 1994). Le profil social de ceux qui apprennent le français aujourd'hui, tant à l'école que dans les divers cadres FLE - l'Institut français, Berlitz, les lycées ou l'université - montre le plus souvent des individus de classe moyenne, instruits et citadins, dont les parents ne sont pas francophones eux-mêmes. Les perceptions du français de la grande majorité de ces étudiants montrent une attitude peu intéressée par la culture française, et bien plus motivée par les possibilités de contacts et de communication que cette langue représente, en tant que moyen supplémentaire – et non alternatif - à l'anglais.

En fait, cette attitude se comprend dans le contexte de l'approche favorable généralement partagée par de larges cercles de la société israélienne non francophones à l'endroit du français. Une popularité dont les indices sont nombreux. L'un d'eux est l'adoption en hébreu parlé, de nombreux mots et expressions venant du français ; un autre et non des moindres, est la demande répétée de parents d'élèves d'élargir l'enseignement scolaire du français. Un autre encore, le succès à l'Université de Tel-Aviv de cours de français des affaires destinés aux étudiants de gestion ou encore les centaines d'étudiants israéliens qui s'inscrivent annuellement en France afin d'y poursuivre leurs études.

Dans toutes ces manifestations, le mot clé qui reflète le dénominateur commun est la notion de ressource linguistique déterminant l'accès à des facilités désirables. Ce concept recouvre la mouvance principale du français dans la société israélienne; il représente un nouveau modèle de francophonie (voir plus généralement Tétu 1988).

Ce phénomène de globalisation encourage l'acquisition de langues comme ressource linguistique qui font l'objet d'une véritable économie politique. Certains décrive cette activité comme « the best business in town ». Le français, comme toutes les grandes langues – russe, chinois, japonais, espagnol, allemand, voire italien -, trouve ici de nouvelles possibilités d'essor. Ces grandes langues internationales ont parfois une telle présence dans la vie de certaines sociétés qu'elles font éclater le concept-même de « langue étrangère ». Comment, en effet, considérer comme «étrangères » des langues que l'on rencontre quotidiennement et auxquelles on tend à se familiariser, même si l'on ne les contrôle pas parfaitement ?

En Israël, ceci est certainement le cas de l'anglais, mais le français y trouve aussi un contexte relativement favorable. Déjà dans les années 70s et 80s, des sondages montraient qu'il était hautement apprécié par de nombreux Israéliens non francophones. Le renforcement des processus de globalisation de ces dernières décennies ne font qu'amplifier ces tendances qui s'expriment dans les quelque milliers d'étudiants du français que l'on trouve chaque année dans de nombreuses classes. Les grandes langues internationales, il s'avère, loin de s'exclure mutuellement, favorisent leur attraction respective, en suscitant des motivations d'acquisition des plus diverses. Comme pour d'autres branches d'activités, l'aspect « hypermarché » des offres d'apprentissage de langue fait que l'attirance vers un choix peut inciter à en acquérir d'autres.
En contraste avec le français-symbole de statut, ce modèle ressource-linguistique signifie, en quelque sorte, un français hors francophonie dans la mesure où ce terme désigne le contrôle de la langue dans un substrat culturel ou identitaire. Un français dont la connaissance ne dessine pas le contours d'une entité qui se distinguerait à un égard social, politique ou culturel significatif de ceux que cette notion n'englobe pas. Dans ce sens, le français ressource-linguistique représente un état où sa connaissance peut aller de pair avec celle d'autres codes dans des profils divers de plurilinguisme. Une condition où la connaissance linguistique voit sa justification dans les intérêts du présent et les plans à venir, plutôt que dans les fidélités au passé. Les apprenants de ce français illustrent aussi un profil social de classe moyenne, instruite et citadine, et originaire de familles qui ne sont pas particulièrement francophones elles-mêmes. En d'autres termes, ces apprenants appartiennent aux milieux particulièrement avertis des opportunités attachées à des ressources accessibles à tous et dont l'acquisition peut être valorisante. En gros, leurs motivations d'apprentissage du français sont les occasions de contacts et de communication que la langue représente, en tant que moyen supplémentaire – et non alternatif - à l'anglais.

Le modèle transnational

Le modèle transnational est le quatrième modèle de francophonie israélienne. Il s'exprime dans le paysage linguistique d'espaces où s'installe la vague d'immigrants venus de France à la suite des difficultés qu'y rencontre la communauté juive (Cohen 2004).

Dans le climat multiculturel qui règne aujourd'hui en Israël, ces immigrants – et le plus souvent, il s'agit de familles relativement aisées –manifestent ouvertement leur particularisme culturel et linguistique et l'impriment dans le paysage linguistique. Ce développement que l'on constate clairement à Natanya, donne un nouveau caractère à cette ville méditerranéenne, centre de villégiature, à quelques 35 kms au nord de Tel-Aviv. Cette ville qui compte 170,000 habitants dont un bon nombre est constitué par des anciens immigrants d'Afrique du Nord et leurs descendants,

a toujours jouit d'une certaine atmosphère francophone. Cette atmosphère, cependant, ne s'est jamais encore exprimée d'une manière aussi directe et ouverte. De nos jours, l'on découvre, dès que l'on arrive au centre de la ville, un français qui nous décrit dans les détails les activités les plus diverses et qui inonde le centre urbain de dénominations françaises de restaurants, d'agences immobilières, de magasins de souvenirs, d'hôtels, de projets de construction, d'informations sur les tableaux publics, ou encore de synagogues. Ce français parle en premier lieu à ceux qui connaissent la langue et veulent la conserver sans pour autant l'enfermer dans une enclave. Il accompagne l'hébreu, l'anglais, le russe ou l'arabe. Il illustre, plus qu'une identité culturelle, un mode de vie qui s'installe dans plusieurs sphères, simultanément : une vie israélienne et française à la fois, à la mode des diasporas transnationales qui sont en train de transformer partout dans le monde, l'ère contemporaine. C'est par là que le français attaché à cette mouvance contribue à cette mosaïque inlassable de changements que constitue le multiculturalisme à l'israélienne.
C'est dans le contexte de ce développement que nous avons récemment entrepris une recherche d'envergure au sein de cette nouvelle population qui compte déjà plusieurs dizaines de milliers d'individus. Cette recherche veut étudier les dynamiques de cette nouvelle immigration ainsi que les aspirations qui animent les membres de cette population, vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de leur communauté. De cette manière, elle aspire aussi à offrir une description et proposer une analyse des organisations et des groupements d'intérêts animant cette communauté. Ce travail prend en compte une caractéristique nouvelle de notre époque, marquée par une multiplication de ce que les chercheurs appellent «diasporas transnationales». Ces mouvements migratoires – nombreux de nos jours – qui tendent à amplifier l'expression de communautés restant intimement reliées à leurs pays d'origine tout en s'insérant, selon des modalités nouvelles, dans les sociétés d'accueil.

Le contexte israélien est particulièrement sensible à cette évolution, cette société étant depuis deux ou trois décennies de plus en plus traversée par les volontés d'expressions de diverses communautés socioculturelles. L'intérêt de cette recherche réside aussi dans le fait que cette immigration tend au regroupement dans certaines localités où elle jouit d'une visibilité publique nouvelle.

Un échantillon aléatoire devrait permettre de circonscrire un groupe de sujets suffisamment représentatif de l'ensemble de cette population. Les données collectées ensuite par le moyen d'un sondage à choix multiple seront l'objet d'une analyse statistique qui mettra en évidence, entre autres, les attitudes vis-à-vis de l'environnement, de la communauté francophone et des ses activités, des relations qui sont maintenues avec la France dans tous les domaines. Il s'agit ici d'expliciter les choix identitaires, les appartenances sociales et culturelles ainsi que les aspects essentiels de l'expérience migratoire. Des questions sur la dynamique communautaire, le rapport au pays d'origine et au pays d'accueil sont ici au centre du questionnaire.

Un objectif supplémentaire consiste en une enquête auprès des associations et organisations actives dans la population grâce à des entretiens en profondeur de personnalités actives qui seront interviewées quant à leurs fonctions et leur implication. Elles nous serviront d'informants dans notre travail de définition des audiences et d'identification de leurs orientations.

Sur la base d'une première tranche de données qui concernent une centaine de sujets, et avec la plus grande réserve et prudence, nous pouvons déjà dénoter certaines tendances qui devraient être confirmées par l' ensemble de l'échantillon (1000 sujets). Selon ces données, il semblerait, qu'il s'agit de personnes dont les motivations à immigrer s'expliquent aussi bien par les possibilités qu'Israël offre pour une vie juive nationale, culturelle et religieuse, que par la volonté de s'éloigner de toute manifestation d'antisémitisme. La majorité des sujets ne voit pas dans la nécessité

d'acquérir l'hébreu une difficulté majeure et la plupart ont accédé à un emploi régulier ou bénéficient d'une pension. Ceci aidant, une large majorité estime que l'absorption se fait aussi d'une manière douce sur le plan social et dit se sentir mieux en Israël qu'en France - même si des critiques acerbes sont parfois émises à l'égard de certains aspects de la vie israélienne. Le cercle d'amis se recrute surtout parmi les connaissances de France ou d'autres immigrants rencontrés dans le pays. Certains, aussi, se sont fait ici des relations non francophones. Les sujets, cependant, ne sont pas membres d'associations francophones.

Du point de vue linguistique et culturel, la langue parlée entre conjoints reste le français mais ce dernier se mélange à l'hébreu dans les rapports parents-enfants. La plupart des sujets suit les programmes de la télévision, et en français, et en hébreu. Il en va de même pour leur goût en matière de musique légère et de chansons. Une moitié de nos sujets donnerait à un nouveau né en Israël un nom hébreu mais un bon tiers choisirait un nom à double emploi - hébreu et français à la fois. Par ailleurs, peu de sujets seraient près à hébraïser leur nom de famille. Une large majorité tient à ce que les enfants sachent le français et possèdent une culture française - en plus de leur éducation hébraïque. En outre, ces sujets veulent que leurs enfants reçoivent une éducation juive, ressentant eux-mêmes fortement leur appartenance au peuple juif. Dans leur rapport à la France, la plupart de nos sujets interrogés témoignent du fait qu'ils y retournent épisodiquement pour de courtes durées tandis que certains font le trajet régulièrement pour le travail ou les affaires. Ces sujets ne pensent pas que les immigrants de France aient une influence importante sur la société israélienne, mais ils sont unanimes à penser qu'une telle influence serait bénéfique en rapprochant la culture israélienne de la culture française. Ils sont une majorité à se considérer de plein pied dans la nation israélienne et d'appartenir simultanément à la nation française : ils veulent participer aux prochaines élections générales en Israël mais aussi, à partir d'Israël et aux élections présidentielles françaises.

Tout en ne voyant dans ce rapport qu'un résumé provisoire de quelques questions, nous pouvons déjà confirmer que l'étude de la nouvelle diaspora française israélienne devrait approfondir notre connaissance d'un phénomène général de francophonie transnationale. Elle devrait montrer des rôles du français, non seulement comme l'expression d'une identité collective, mais comme un canal de transmission transnationale dans un contexte multiculturel caractéristique d'un monde en voie de globalisation.

Ce français illustre, plus qu'une identité culturelle, un mode de vie caractérisé par une existence simultanément israélienne et française. C'est par là que le français attaché à cette mouvance contribue à cette mosaïque de changements inlassables que constitue le multiculturalisme à l'israélienne et dont il fait lui-même partie aujourd'hui.

Conclusions générales

En conclusion, les syndromes que nous venons de passer en revue montrent les multiples horizons de la langue française, sur cette terre où francophonie, globalisation, judéité et pluralisme peuvent se rejoindre.

Le **modèle ethnoculturel** prévalut aux premiers stades de l'immigration des communautés francophones nord africaines. Ce français ne survécut que péniblement à l'hébraïsation alors que l'anglais était diffusé comme seconde langue à tous les échelons de l'éducation. Le deuxième syndrome, celui de **symbole de statut,** arriva ici avec les immigrants d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays méditerranéens. Il représentait au départ un français acquis comme marqueur de distinction et de modernisation des esprits, mais après avoir jeté les fondements de la survie

du français dans la société israélienne, il s'est retrouvé lui aussi sans relève. Par contre, une mouvance qui aujourd'hui reste dynamique et progressive est celle que l'on décrit par le concept de **ressource linguistique**. Elle tire son dynamisme de la participation de cette société à la mondialisation alors que les langues de grande diffusion sont devenues des ressources qui conditionnent les bénéfices les plus variés. Il démontre que la diffusion des langues internationales sur ce marché aux langues que constitue un monde en voie de globalisation, peut aller de paire avec l'expansion de l'anglais comme *lingua franca* principale.

Dans ce même contexte de globalisation, cependant, où le phénomène de migration est en recrudescence dans des conditions de transnationalisme, se développe un quatrième modèle, le **modèle transnational.** Ce modèle se caractérise par la dualité de foyer qui comprend l'insertion d'immigrants dans une société d'accueil sans pour cela qu'ils abandonnent des aspects de leur particularisme collectif et discontinuent leurs attaches à leurs proches et milieux d'origine. Ces migrants ne pourront rester imperméables aux influences de leur nouvel environnement, mais la continuité des liens avec le pays et la communauté d'origine assurent que certains codes et fidélités soient retenus. Par là, ils représentent de fait un double phénomène de continuité/ discontinuité: ils forment un contraste de plus dans la société d'accueil multiculturelle par leur maintien de traits culturels indicateurs de leur communauté d'origine; en même temps, ils sont indéniablement soumis à l'influence culturelle et linguistique de cette même société. Ce qui tend à les distinguer des leurs restés en France, même s'ils se rattachent à eux par de nombreux autres aspects.

En bref, nous pouvons résumer notre propos en soulignant que le français véhiculé dans un tel contexte personnifie, à la différence des immigrants juifs français du passé, non plus une façon de devenir Juif israélien pour un Juif français, mais plutôt d'être Juif israélien et Juif français à la fois. C'est dans ce principe du 'double foyer' que réside son caractère emblématique d'une réalité contemporaine plus générale.

Les différences entre les quatre syndromes du point de vue du rôle du français peut ainsi se résumer comme suit : le syndrome capital-linguistique, qui est essentiellement instrumental, est distinct de celui du symbole de statut parce qu'il ne lie pas la connaissance de la langue à la compétence culturelle, et se distingue tout autant du français ethnoculturel en n'attachant à la langue aucune relation identitaire. A la différence de ces trois syndromes, le français transnational n'est pas réduit à une « langue seconde » (L2) ou « troisième » (L3), mais reste, en interagissant avec la langue légitime (L1), une seconde « langue première » (L1).

Références

Appadurai, Arjun (ed.) (2002) *Globalization*. Durham, NC: Duke University Press.
Ben-Rafael, (1994) *Language, Identity and Social Division: The Case of Israel*, Oxford, New York: Clarendon Press/Oxford University Press
Ben-Rafael E. (2003) "Multiculturalism and multilingualism in Israel", in Benjamin H. Hary (ed.) *Corpus Linguistics and Modern Hebrew*, Tel-Aviv: Tel-Aviv University/ The Chaim Rosenberg School of Jewish Studies: 39-60
Ben-Rafael E. (2002) "The transformation of Diasporas: The linguistic dimension", in E. Ben-Rafael with Y. Sternberg (eds.) *Identity, Culture and Globalization*, Leyden and Boston: Brill, 337-352
Ben-Rafael, E . (1994) Language, Identity and Social Division : The Case of Israel, Oxford : Oxford University Press – Clarendon

Ben-Rafaël, E. and Goroszeiskaya, S.(1999) *Les Langues d'Israël et les rôles du français*, Tel-Aviv : Institut français de Tel-Aviv
Bourdieu, P.Passeron, J.-C. (1970) La Reproduction - Elements d'une Theorie du Systeme d'Enseignement Paris: Les Editions de Minuit
Chomsky, W. (1957) *Hebrew: The Eternal Language* Philadelphia: Jewish Publication Society of America
Cohen, E. (2004) *Heureux comme Juifs en France ?* Jérusalem : Alkana et Ed. Akadem
Edwards J. (1988) Language, Society and Identity, Oxford: Basil Blackwell
Fishman J.A. (1991) Reversing language shift: theoretical and empirical foundations of assistance to threatened languages. Clevedon, England: Multilingual Matters Ltd.
Glick Schiller N., Basch L., and Blanc-Szanton C. (1992) *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered.* New York: New York Academy of Sciences
Grosjean, F. (1982) Life with Two Languages - An Introduction to Bilingualism Cambridge, Mass: Harvard UP
Hofman, J.E., Fisherman, H. (1972) 'Language shift and language maintenance in Israel',in J.A. Fishman [ed] *Advances in the Sociology of Language* 2; The Hague: Mouton, 1972: 342-364
Israel Central Bureau of Statistics (2007) The Statistical Annual, Jerusalem
Lambert, W.E., (1977) 'Culture and language as factors in learning and education' in Eckman, F. (ed) Current Themes in Linguistcs: Bilingualism, Experimental Linguistics and Language Typologies, Washington, D.C.: Hemisphere Publ.
Levitt, Peggy and Glick Schiller, Nina (2004) "Conceptualizing Simultaneity:A Transnational Social Field Perspective on Society" *International Migration Review,* 38/3:1002-1039
Miles, William F.S 1995 Minoritarian Francophonie - the case of Israel, with special reference to the Palestinian territories. International Migration Review, v29, n4
Rosenbaum, Y. (1983) 'Hebrew adoption among new immigrants to Israel: the first three years' *International Journal of the Sociology of Language* 41 : 115-130
Services culturels de l'Ambassade de France en Israël de 1995, La Francophonie en Israël, Tel-Aviv
Tambiah, Stanley J. (2002) "Vignettes of present day diaspora" in E. Ben-Rafael with Y. Schternberg (eds) *Identity, Culture and Globalization*, Leyden: Brill Academic Press: 327-336
Tetu, M. (1988) La Francophonie. Histoire, Problematique et Perspectives. Paris: Hachette
Wee, Lionel (2003) "Linguistic instrumentalism in Singapore" Journal of Multilingual and Multicultural Development 24: 211-224

FRANCOPHONIE ET TOPONYMIE : UNE OBSERVATION GÉOLINGUISTIQUE. TERRAINS, MÉTHODES ET PERSPECTIVES.

Farid Benramdane
Université de Mostaganem, Chef de projet de recherche CRASC,
Algérie

Très peu de terrains et de méthodes relatifs à l'observation du français dans le monde ont eu pour entrée les noms propres, en particulier, les noms propres de lieu (noms géographiques ou toponymes). Cette observation doit intégrer, nous semble-t-il, un paramètre, une problématique et une préoccupation manifestée par d'autres espaces linguistiques à travers le monde : l'écriture des noms, sous ses déclinaisons les plus usuelles : la transcription et/ou la translittération. Si la pratique du français dans ce domaine est visible à l'œil nu dans les pays africains, y compris les pays du Maghreb, elle l'est moins dans les autres pays arabes, et à des degrés diversifiés. Sur un plan institutionnel, le système d'écriture, en l'occurrence, la translittération, souverainement adopté par les Etats peut nous renseigner sur l'adhésion ou le degré d'adhésion, formalisé par un certain nombre de divisions géolinguistiques : francophone, arabophone, lusophone…, activant dans le cadre de l'ONU, soit à travers les Conférences sur la normalisation des noms géographiques ou du groupe des experts (GENUNG/ONU).

Nous mettrons en évidence, dans ce cadre, les enjeux quantitatifs, couplés avec les considérations culturelles patrimoniales, liés aux noms géographiques (ou toponymes). La dénomination des lieux, en d'autres termes, une des manifestations les plus visibles et fonctionnels de l'environnement graphique, est l'unique domaine des noms propres, et même des formes d'expression langagière, ayant fait l'objet, depuis une cinquantaine d'années, de rencontres au niveau international le plus formel : l'ONU est à sa 9ème Conférence quinquennale sur la normalisation des noms géographiques[1].

La normalisation de l'écriture des noms de lieux est soumise à de fortes tensions économiques, commerciales, sécuritaires, géopolitiques et géostratégiques, de plus en plus soutenues par un arsenal technologique de pointe : Google Earth, Euronames, GPS, etc.

Des considérations techniques linguistiques font l'objet depuis 1970 dans le Monde arabe de débats non encore tranchés, de décisions prises différemment appliquées, entre les pays du Maghreb plus le Liban et les pays du Machrek, sur le système de translittération (appelé *Système de Beyrouth* 1970, remanié en 1971 et repris en 2007). Les deux tendances signent la démarcation entre les divisions géolinguistiques francophones et anglophones dans le Monde arabe.

[1] La dernière conférence, la 9ème Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, s'est tenue du 20 au 31 août 2007, au siège de l'ONU, à New York. Étaient présents à la Conférence des représentants de 90 États Membres, les représentants de 2 institutions spécialisées (dont Google Earth), de 4 organisations scientifiques internationales, etc. dans E/CONF.98/INF/4, site Web de la neuvième Conférence, à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/uncsgn.htm. Site consulté le 20/4/ 2008

Nous présenterons les caractéristiques techniques des systèmes d'écriture dans le Monde arabe et verrons comment dans le cadre de l'observation du français, nous pouvons identifier et mesurer le degré d'adhésion ou d'écart par rapport à la démarche « internationaliste » menée par la division francophone à l'ONU[2], rejoint par les Arabophones, et même par d'autres divisions : *Division lusophone, Division de l'Amérique latine Division des langues allemande et néerlandaise, Division de l'Amérique latine, Division nordique (Norden),* etc. Cette question va croiser deux domaines d'intervention multiformes, à caractère économique, environnemental et culturel, portés par les Etats et les sociétés civiles : le patrimoine immatériel et le développement durable

Dans le domaine de la francophonie, il faut attendre le VII° Sommet de Hanoi (16 Novembre 1997), pour que soit mentionné, explicitement, dans le point 32, le terme de « toponymie » :

> « Nous renouvelons notre engagement de veiller au strict respect du statut de la langue française dans les organisations internationales, et de nous assurer des moyens financiers nécessaires à cette fin, selon les axes suivants :
> le soutien à la participation d'experts francophones aux instances de réglementation et de normalisation dans les secteurs prioritaires de la Francophonie (technologies de l'information, inforoutes, **toponymie,** économie). Il convient d'engager, à cet effet, une concertation préalable aux travaux de ces instances (Office européen des brevets, Organisation internationale de normalisation / ONI, notamment par le maintien des langues officielles de l'organisation, dont le français, Internet Society / ISOC, Union internationale des télécommunications / UIT, Organisation mondiale du Commerce / OMC) ; »[3]

La 9ème Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques d' août 2007 enregistre 23 divisions participant aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques : *Division de l'Afrique centrale, Division de l'Afrique orientale, Division du sud de l'Afrique, Division de l'Afrique occidentale, Division arabe, Division de l'Asie orientale (sauf la Chine), Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest, Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf les pays arabes), Division balte, Division celtique, Division de la Chine, Division des langues allemande et néerlandaise, Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe, Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale, Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes), Division francophone, Division de l'Inde, Division de l'Amérique latine, Division nordique (Norden), Division lusophone, Division romano-hellénique, Division du Royaume-Uni, Division des États-Unis d'Amérique et du Canada*

La toponymie et les enjeux internationaux

La normalisation de la dénomination des lieux et des espaces[4] est en train de prendre dans le cadre de la mondialisation une des orientations des plus intéressantes et, le moins que l'on puisse

[2] La Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques adopte, à New York du 13 au 22 janvier 1998, une résolution portant création de la *Division francophone* , à côté des autres divisions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. « Considérant que les pays francophones ont en commun une problématique tant du point de vue toponymique et culturel, et que la possibilité pour ces pays de se retrouver au sein d'une même division serait de nature à favoriser leur participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques ».

[3] Extrait du Plan d'action du VIIe Sommet de la Francophonie. (Hanoi, le 16 novembre 1997) dans http://www.francophonie.org/doc/txt-reference/plan-hanoi-1997.pdf, p.12, Site consulté le 02/5/2008

[4] Des passages de cette question sont extraits d'un article de ATOUI (B) et BENRAMDANE (F), « Mondialisation et normalisation des écritures et des toponymes ». Dans *Nomination et dénomination. Des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie*. Ouvrage collectif coordonné par Farid Benramdane et Brahim Atoui. Editions CRASC, Algérie, pp. 187-197

dire, inattendue. L'hypothèse selon laquelle nous fonctionnons et fonctionnerons à l'intérieur d'une matrice universelle uniforme, unie voire plate, eu égard à la dynamique mondiale ou mondialiste, s'imposant comme une forme de normalisation des usages et des échanges linguistiques et leur optimisation, est en train de s'ériger comme une évidence même de l'évolution de la société contemporaine.

Neuf Conférences quinquennales se sont tenues depuis 1967 sur la normalisation des noms géographiques. Doté d'un groupe d'Experts, le GENUNG, ayant son secrétariat au siège de l'ONU, à New York, constitue la permanence onusienne en matière de toponymie.

Les différentes Conférences ont adopté une série de résolutions jetant les bases d'une démarche rationnelle et « uniforme » pour la gestion toponymique : la coopération internationale en matière de normalisation des noms de lieux, l'élaboration de glossaire, la terminologie toponymique, la prononciation, les systèmes de romanisation (ou latinisation), la promotion des noms utilisés par les groupes minoritaires et les autochtones, les bases de données, les exonymes, les avantages économiques de la normalisation, la normalisation nationale (la collecte des noms sur le terrain, le traitement des noms dans les services compétents, le traitement des noms dans les régions multilingues, les structures administratives des organismes nationaux de toponymie, les principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres), les fichiers des données toponymiques, les sites web, les systèmes d'écriture, les noms de pays, la formation, la tenue de réunions régionales en vue d'échanges d'expériences dans le domaine…

Quelques objectifs sont formulés comme suit, dans un des documents du GENUNG : « Pour susciter dans le monde entier l'usage uniforme de noms de lieux exacts, le Groupe d'experts : cherche à étendre son action aux pays qui n'ont pas d'instances établies pour la normalisation toponymique, de bases de données (informatiques ou manuelles) ni de répertoires toponymiques; promeut la mise en place de **systèmes uniques de latinisation** ; Cherche à faire diffuser et utiliser plus généralement les **noms entérinés par les pays** ; participe à la mise au point de méthodes pour la communication et la formation »[5].

La question de la normalisation des noms de lieux n'a pas un intérêt uniquement scientifique, mais elle relève de la plus haute importance quand il s'agit de télécommunications, de médias étrangers, de sécurité aérienne et maritime, de cartographie, de transport international, de tourisme, etc. Pour Henri Dorion, ancien Président du GENUNG et de la Commission de toponymie du Québec , l'enjeu toponymique, dans le contexte de la mondialisation des échanges, revêt une grande importance quantitative, doublée, comme il le souligne si pertinemment, « d'une importance qualitative qui tient au caractère patrimonial et identitaire de la toponymie, reflet et mémoire des sociétés qui l'ont produite et conservée »[6]. L'anglisation des dénominations autochtones (endonymes) dans les carrefours de l'information, les réseaux de l'aviation aérienne et maritime, les annuaires téléphoniques, les documents cartographiques, les atlas géographiques, y compris ceux confectionnés par les organismes internationaux et organes régionaux est en train de s'imposer comme une donnée évidente de l'univers mondial cognitif onomastique : « celle d'une trans-frontaliérité et d'une trans-nationalité à large consommation ». [7]

Le point de départ de notre réflexion est également nourri par les réactions des gestionnaires de la toponymie des pays arabes présents à la 9ème Conférence des Nations Unies sur la normalisation

[5] Bulletin GENUNG Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Imprimé aux Nations Unies, New York. Organisation des Nations Unies, 2001, pp.1-3

[6] DORION (H), (avec la collaboration de Jean Poirier, Alain Vallières et Marc Richard), « La toponymie : un patrimoine menacé ? » in *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français.* Actes du Séminaire 25, 26 et 27 Octobre, Québec 1994. Ed. Conseil supérieur de la langue française. Québec, p.94. http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF149/F149ch12.html, consulté le 2/5/2008

[7] DORION, ibidem

des noms géographiques[8], à savoir l'incohérence de leur démarche sur l'état de l'écriture des toponymes locaux, leurs hésitations devant l'ampleur du problème relatif à la translittération des toponymes et cela, en raison des particularités nationales et sous-régionales, linguistiques et politiques.

Francophonie et normalisation des noms géographiques

Deux paradoxes sont à noter dans le cadre de la francophonie : premièrement, celui, déjà exprimé par Marc Richard ; il a trait à la création tardive de la Division francophone : «évoquée [la division francophone] le 30 novembre 1994, à Québec, dans le cadre de la mission d'un représentant des autorités toponymiques de France auprès de la Commission de toponymie. C'est le désir de promouvoir le français en tant que langue internationale de travail qui a inspiré l'initiative québécoise, devant le constat que les membres de la Division romano-hellénique du Groupe d'experts ne pouvaient travailler en français du fait de la composition hétérogène de la Division. Il faut souligner aussi que la quasi-totalité des zones linguistiques du monde correspondant aux six langues officielles des Nations Unies disposaient déjà en pratique de leurs propres divisions au sein du Groupe d'experts. La Francophonie se trouvait donc en retard à cet égard, de même qu'à celui de sa participation en général aux forums toponymiques internationaux, et ce, bien que le français soit la seconde langue de travail de l'ONU et que les pays qui ont en commun l'usage du français représentent plus du cinquième des membres de son Assemblée générale. »[9]

Le deuxième paradoxe est que, pour des raisons historiques d'administration coloniale, le fonds cartographique, en usage actuellement, dans la majorité des pays africains, Maghreb et Afrique subsaharienne, est encore élaboré dans la langue française. A défaut de mise en place consensuelle de systèmes de translittération, la 1ère Conférence sur la normalisation des noms géographiques de l'ONU n'a pas hésité, à cet égard, de recommander de revenir au système français… « I/12 Recommande que les pays de langue arabe qui ont l'intention d'établir à des fins officielles des cartes ou des nomenclatures latinisées recherchent la possibilité de s'entendre sur un système unique de latinisation des noms géographiques arabes à des fins officielles dans tous les pays de langue arabe, ou bien, s'il se révèle impossible de s'entendre sur un système unique de latinisation, qu'ils envisagent d'employer deux systèmes seulement, l'un basé sur le système français de translittération et le second sur le système anglais »[10]. Autrement dit, la toponymie d'une partie de la planète, en raison de la langue de travail et d'enregistrement des noms géographiques, est en français. Le caractère patrimonial de cette langue, est, dans ce cadre, indéniable.

Sur un plan fonctionnel, à l'échelle nationale, même si on reconnaîtrait, ça et là, la nécessité stratégique économique, utilitaire et pratique de la toponymie dans le champ de la communication sociale : orientation, repérage, identification, recensement,

secours, ...autant de prestations, qui sont de plus en plus appréciées, à leur juste valeur, eu égard aux services qu'elles rendent à la communauté et à la gestion de son espace. La dénomination de l'espace et sa gestion relève désormais du fonctionnement moderne de la société. En Afrique, les crises politiques en Côte d'Ivoire, au Rwanda, le Darfour, la disparition des touristes dans le Sahara ou carrément leur kidnapping, les attentats terroristes (Algérie, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Egypte…), les repositionnements géostratégiques de certaines régions dans des problématiques sécuritaires mondiales (exemple du redéploiement d'El Qa'ida dans les pays du Sahel), mais aussi

[8] Conférence à laquelle nous avons participé en qualité de membre de la délégation algérienne

[9] RICHARD (Marc), *Une Division francophone pour les noms géographiques aux Nations Unies. http://www.toponymie.gouv.qc.ca/Publications/publitop2.htm*. Site consulté le 14 septembre 2004

[10] Résolution 1ère Conférence, 1967

les tremblements de terre, les famines, les déplacements de population, etc. montrent de manière irréfutable l'intérêt de la connaissance des lieux et surtout de leurs dénominations pour la localisation en toute rapidité et sûreté de tout événement à caractère national ou international, quelque soit sa nature.
Pour les pays africains, il en est de même ou à un degré moindre pour les pays arabes, toute la difficulté est de gérer à la fois les impératifs de la normalisation toponymique, la patrimonialisation d'un passif colonial, le caractère plurilingue et multilingue de la société. Certains s'y sont essayés et ont échoué, le cas de l'Algérie ; d'autres se sont lancés dans une démarche volontariste, mais ont été vite rattrapés par la force de l'usage et de la tradition administrative, c'est le cas de la Tunisie. D'autres veulent faire des raccourcis (le Liban), mais ne mesurent pas, en raison de la formation de leurs responsables en toponymie, généralement des cartographes ou des militaires, la complexité de la donne linguistique, dans ses articulations phonétique, phonologique et sociolinguistique. Quant la démarche internationale (ou internationaliste) en matière de normalisation, elle paraît, parfois, excentrée aux problématiques nationales des pays africains et arabes, car elle ne mesure le poids de certaines modalités discursives du passif historique, et d'une représentation organique des faits de langue, inscrite comme l'énonce Jocelyne Dakhlia en ce qui concerne le Maghreb, comme «un rapport continuiste à l'identité nationale, conséquence logique de l'expérience coloniale et du monolithisme post-colonial et, conduit parfois à une vision passablement organique des phénomènes linguistiques, mais aussi nationaux, voire de peuplement ».[11]

Mondialisation et systèmes de translittération

Dans le contexte de la mondialisation, donc d'un monde sans frontières, et en raison de la place et de l'importance de l'information et de la communication, favorisant les contacts et la mobilité des biens et des hommes, la confusion des noms des lieux, par l'homonymie mais surtout par la mobilité orthographique d'un même nom de lieu sont difficilement acceptables.
Il est admis dans notre monde actuel que les noms géographiques écrits aux moyens d'alphabet ou de caractères autres que l'alphabet et les caractères latins soient dans tous les cas, transposés dans l'alphabet latin et ce, dans l'intérêt non seulement d'un usage international mais également pour l'intérêt de la recherche scientifique. C'est, du moins, une des régularités qui s'est imposée, à l'échelle internationale, dans la gestion de la toponymie[12].
Afin de faciliter la compréhension sur le plan international, il a fallu que tous les pays conviennent d'utiliser un même système normalisé de translittération pour transposer les alphabets ou caractères non latins dans l'alphabet latin.
En ce qui concerne la normalisation, son champ d'action est beaucoup plus vaste. Elle est définie[13] comme étant le traitement d'un toponyme suivant un ensemble d'éléments normatifs donnés; c'est l'établissement par une autorité toponymique reconnue d'un ensemble de règles et de

[11] DAKHLIA (Jocelyne), « L'histoire parle- t- elle en langues? » Dans *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, sous la direction de J. Dakhlia, Paris, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain -Maisonneuve Larose, 2004, pp. 14-15

[12] Lire Les résolutions adoptées par les neuf conférences des nations unies sur la normalisation des noms géographiques 1967, 1972, 1977, 1982, 1987, 1992, 1998, 2002, 2007. Document préparé pour les nations unies par Ressources naturelles CANADA. Introduction de Helen Kerfoot , Présidente, GENUNG, Novembre 2007. http://www.qc.htm.2008/pdf. Site consulté le 20 avril 2008

[13] Les définitions qui suivent sont inspirées du Glossaire des termes utilisés dans la normalisation des noms géographiques édité par le GENUNG. «La normalisation internationale des noms géographiques est l'activité qui a pour objet de fixer une graphie aussi uniforme que possible pour chaque nom géographique terrestre et pour les noms de détails topographiques situés sur d'autres corps du système solaire, par une normalisation au niveau national et/ou par un accord international, notamment en établissant des équivalences entre les différents systèmes d'écriture» Résolution II/31, GENUNG - ONU

critères normatifs applicables au traitement uniformisé de toponymes. Elle a essentiellement pour objectif de garantir l'univocité du toponyme, c'est-à-dire une manière unique d'écrire et de désigner un lieu. Il existe trois niveaux de normalisation : la normalisation nationale, la normalisation régionale et la normalisation internationale. La normalisation nationale s'entend de la régularisation des formes écrites des noms géographiques et de leurs applications dans un même pays par une autorité gouvernementale. Elle est donc le processus par lequel un organisme autorisé (national ou international) fixe la forme et l'orthographe des noms géographiques à l'intention des usagers[14].
Le deuxième stade de la normalisation est la normalisation régionale. Dans une aire linguistique et géographique partagée par plusieurs pays, les noms désignant les mêmes lieux, doivent avoir une forme identique, à l'exemple des pays du Maghreb et du monde arabe. La normalisation nationale et la normalisation régionale (s'il y a lieu) servent de normalisation internationale. Cette dernière vise une uniformisation optimale des formes orales ou écrites de la majorité des noms géographiques terrestres et extraterrestres par la concertation sur le plan national et international des activités toponymiques de l'ensemble des nations, en fixant les équivalents dans les diverses langues et les systèmes d'écritures concernés. Partant du principe de l'univocité du nom, la normalisation internationale vise à avoir dans l'usage international à ce que tout nom de lieu devrait avoir une forme unique et des formes inter alphabétiques équivalentes reconnues.
La normalisation vise également à l'élimination de l'emploi des exonymes, c'est-à-dire les noms adaptés vers chacune des langues d'usage appelés couramment « noms conventionnels »; un exonyme est un « nom géographique utilisé dans une langue pour désigner un lieu situé en dehors du territoire dont cette langue est la langue officielle » (Nations Unies, 1972 c, p.11)[15]. C'est le cas de nombreux noms : *Egypte* au lieu de *Misr, Pologne / Polska, Moldavie / Moldova, Algérie, Algeria / Al Djazaïr*, *Maroc/MaFreb, Tunisie / Tunes, Lebanon, Liban /Lubnan, Le Caire/ Al Qâhira, Damas /Dîmašq, Constantine/ Qsantina, Oran/Wahran, Tripoli/ÿarablûs, Bariz / Paris, etc.*
En résumé, la normalisation s'organise autour de deux opérations : 1/ l'établissement d'un ensemble de règles, 2/ l'écriture, par voie de conséquence, des noms concernés en fonction des règles.
Il n'est pas exagéré de dire, dans ce cadre, que depuis 35 ans, les pays arabes ne sont pas encore arrivés à appliquer un système uniforme d'écriture des noms de lieux locaux, qu'il relève de la transcription ou de la translittération.

La toponymie : entre normalisation, uniformisation et standardisation

Evelyne Bendjeffar[16] dégage trois types d'attitudes officielles inhérents à la normalisation, en milieu plurilingue, en fonction des contextes idéologiques et politiques particuliers :
La normalisation des toponymes est conçue comme une uniformisation (l'exemple de la Chine populaire). Le choix du gouvernement, en raison d'une situation linguistique très complexe, a décidé, dès 1956, l'unification linguistique en faveur des langues de Pékin transcrite en caractères

[14] La normalisation, l'échelle nationale, consiste également à formuler des principes, des règles et des procédures à respecter dans la dénomination, le choix et l'écriture des noms des lieux géographiques ; de veiller à ce que chaque lieu ait un nom et un seul nom c'est-à-dire l'unicité aussi bien dans la dénomination que dans l'écriture ; de procéder à l'élimination des noms parallèles quels qu'ils soient : officiel / populaire ou officiel / officiel.

[15] « Noms de pays. La Conférence, Reconnaissant qu'il est souhaitable d'éviter de nouveaux exonymes, Recommande que chaque pays emploie dans sa(ses) langue(s), pour les pays nouvellement indépendants et pour les pays qui adoptent des noms nouveaux, le nom qui correspond, autant que possible, au nom local officiel des pays intéressés ». (3ème Conférence III/17 – ONU, 1977). « II/35 Listes provisoires de noms normalisés
La Conférence, Considérant que divers pays ont exprimé le vif désir d'abolir les exonymes et d'utiliser des noms normalisés au niveau national… » (3ème Conférence, ONU, 1977)

[16] BENDJEFFAR (E), *Les noms de lieux de Tunisie. Racines vivantes de l'identité*. Université de Tunis. Centre de recherches économiques et sociales. Tunis, série géographique, N°6, Tunis, 1985, pp. 87-89

han. L'alphabet a été simplifié et reconnu pour la transcription des noms géographiques ; il a servi également de base à la romanisation des caractères latins. « En fait, dans cet exemple, la normalisation correspond à une véritable standardisation des noms de lieux au détriment de la valeur des minorités nationales, déniant au toponyme toute valeur spécifique intrinsèque »[17].
La normalisation des toponymes et le respect du plurilinguisme sont conciliables (l'exemple de l'ex Yougoslavie). Dans un souci d'équilibre difficile entre sept nationalités différentes utilisant trois langues, « l'Etat fédéral reconnaît au toponyme sa spécificité : il doit être prononcé, écrit et transcrit dans la langue du terroir dont il est issu : son authenticité ne doit être atteinte en aucun cas» (p.88).
La toponymie s'est placée au centre de la bataille linguistique que se livrent les populations anglophones et francophones (l'exemple du Canada). Sujet brûlant qui « dépasse de beaucoup les préoccupations d'un pays neuf mis devant la nécessité de collecter et de classer les toponymes en marge de l'œcoumène. (…) L'expérience canadienne, vieille déjà de plus d'un siècle, permet de saisir toute l'importance et la complexité que revêt la normalisation des toponymes sur le plan national et ses implications linguistiques culturelles et mêmes politiques. Elle est révélatrice également d'un autre de ses aspects : son intégration dans une économie moderne fondée sur l'efficacité et la rentabilité. » (p.90)

Quant à la toponymie maghrébine, à des degrés différents, selon les pays, et par rapport aux cas pré - cités, elle reste tributaire des stratégies de production générées et, profondément surdéterminées par des représentations coloniales et postcoloniales, qu'elle soit, pour cette dernière, à dominante nationale, régionale ou internationale.
Des entreprises, sous l'apparence de normalisation, ont été lancées dans les pays du Maghreb, mais en réalité, elles s'apparentent à *une action d'uniformisation* car une seule langue a servi d'unique référence, à l'effet de « corriger » le paysage toponymique national ; *une entreprise de standardisation*, car un seul modèle, linguistique, l'arabe « classique », écrit, a servi de norme exclusive dans la restitution aussi bien orale qu'écrite des toponymes[18] ; *une tentative de dérèglement* car la manipulation politique des faits de culture et de langue, situés à l'extrême bout de la pratique langagière, c'est-à-dire dialectologique, produit d'une population sur une région aussi vastes que le Maghreb, peut être considérée comme une atteinte, en fin de compte, au caractère patrimonial symbolique pluriel de la toponymie locale[19] ; *une volonté politique* de type jacobin de rejet du caractère plurilingue et multilingue de la société.
Si, à un niveau opérationnel transparaissent quelques éléments de la normalisation toponymique au sens où l'entendent les recommandations de la Conférence des Nations Unies, exemple de l'obligation de l'unicité du nom, - l'usage de dénomination identique au niveau d'une même commune est interdit -, il n'est exagéré de dire, à cet égard, qu'il a eu, à un niveau doctrinal, confusion entre « normalisation » et « arabisation ».
En définitive, ces opérations ne peuvent être considérées comme un acte de « normalisation » en raison des faits suivants : c'est une opération de restructuration du patrimoine toponymique local, lésant les usages linguistiques traditionnels consacrés (berbère et arabe algérien). « Mais, à l'intérieur du système alphabétique arabe, la valeur phonétique des signes varie d'une région à

[17] BENDJEFFAR, idem. p.88
[18] : « il semble enfin qu'un souci d'hypercorrection ou de sur norme ait été à la base de certaines transcriptions pour lesquelles on s'est plus soucié de restituer la norme de l'arabe institutionnel *classique* (…) que la prononciation réelle des Algériens » MORSLY (D), « Histoire et toponymie. Conquête et pouvoir », dans *Voyager en langues et en Littérature*, Alger, Office des publications universitaires.
, 1983, Alger, p.241
[19] « les noms doivent être transcrits en caractères latins, sur la base de la phonétique arabe ». Journal officiel de la République algérienne, du 10/03/1981, pp.164

l'autre. Faut-il alors dans chaque pays arabe, respecter la forme écrite, ou la forme parlée du nom original ?[20] » . Et l'usage, qu'a-t-il consacré : la forme écrite ou la forme orale ?

Un système de conversion graphique pour les noms géographiques

Pour le Groupe d'experts chargé des noms géographiques de l'ONU, il y a en réalité « une conversion », c'est-à-dire « la transposition d'un nom de lieu d'une langue vers une autre langue en l'adaptant aux règles phonologiques, morphologiques ou graphiques de celle-ci. La conversion s'effectue soit par transcription, soit par translittération [21]». Le *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux* précise que la transcription consiste « à adapter graphiquement des noms de lieux, soit pour les rendre accessibles aux usagers d'une langue donnée, notamment en les transposant dans l'alphabet de leur propre langue ou plus généralement dans l'alphabet à caractère latin (pour les procédés de translittération), soit pour faciliter la reconstitution de la prononciation réelle. Pour ce second type d'opération, on emploie l'expression plus spécifique de transcription phonétique (Marouzeau, 1969, p.230) [22]». B. Atoui et F. Benramdane en circonscrivant leur traitement dans le contexte algérien et maghrébin, précisent : un système de translittération est un procédé consistant à noter les signes graphiques d'un système d'écriture en signes graphiques dans un autre système d'écriture. Par contre, un système de transcription est un procédé consistant à enregistrer les éléments phonologiques et / ou morphologiques d'une langue dans un système d'écriture donné. C'est le procédé appliqué jusqu'à présent au Maghreb et en Afrique. Pour le Maghreb, il consiste en l'écriture des noms propres (arabes ou berbères) en caractères latins avec uniquement les ressources dont dispose le système linguistique français. L'écriture de *Ain, Oud, Achra, Abed, Issa* ne rend pas compte de la prononciation, à l'initial, de la consonne initiale [/] ( ) (pharyngale sonore) car ne faisant pas partie du système phonétique et, par conséquent, graphique de la langue française [23].

Dans la transcription et dans la translittération, l'existence de graphies ou de sons que ne possèdent pas l'alphabet de la langue d'aboutissement, nécessitent l'emploi de signes diacritiques qui permettent de distinguer systématiquement les diverses catégories de sons, exemple les voyelles longues et brèves de la langue arabe (houroûf al mad), « a, i : brèves / a , i longues, en ajoutant le « : - ¨ - ^ …» pour les différencier. C'est également le cas des consonnes non vélarisées : [**h s t d]** de celles vélarisées : [**ð § ÿ ê].**

Le Groupe des Experts des Nations Unies chargé des systèmes de translittération a mis au point plus de 65 systèmes d'écritures non latins. 28 de ces systèmes ont été adoptés par les pays concernés parmi lesquels celui de la langue arabe dénommé « Système de Beyrouth » amendé en 1972, adopté par les pays arabes en 1971.

C'est un système mis en point conjointement par le PCGN (Grande Bretagne) et le BGN (USA) en 1956, revue et adopté par le Groupe des Experts de la Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques par sa résolution N°II / 8 en 1972[24].

---

[20] SCHENPF (R), « Les contacts choronymiques en Afrique du Nord ». in *Les noms de lieux et le contact des langues*. Recueil d'articles corrigés et édités par Henri Dorion avec la collaboration de Christian Morissonneau. Editions Les Presses de l'Université de Laval, Québec 1972, p196

[21] *Glossaire de la terminologie toponymique*. ..op. cit. p, 139

[22] DORION(H) et POIRIER (Jean), *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*. Choronoma/6. Les Presses de l'Université de Laval, 1975, Québec, p.139

[23] ATOUI (B) et BENRAMDANE (F), 2005, *Mondialisation et normalisation des toponymes et des écritures. Le cas de l'Algérie*. in « Nomination et dénomination ». Op.cit. p. 192

[24] « Romanisation des noms géographiques arabes. La Conférence, Recommande que le système établi à Beyrouth, tel qu'il a été modifié et tel qu'il figure en annexe au document E/CONF.61/L.77, soit adopté pour la romanisation des noms géographiques dans les pays de langue arabe où il est officiellement reconnu ». Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, Documents techniques, 1972, p. 33.

L'Institut National Géographique de France, a mis en place de son coté, en 1967 un autre système de translittération de l'Arabe vers les caractères latins; ce système est inspiré de la phonétique française.
La simple juxtaposition des deux systèmes de translittération laisse transparaître une remarque de taille : le système de Beyrouth présente une nette unicité (à l'exception de ch / sh) des caractères translittérés que celui de l'IGN. La multiplicité des traits dans le système IGN touche aussi bien les consonnes, les voyelles que les signes diacritiques. La glottale (hamza) n'est pas notée. Cependant, le système de Beyrouth, ne rend pas compte de la réalisation du « g » maghrébin, identifiable dans *Houggar (hugar), Bouguirat (bugirat*)...La translittération des consonnes interdentales et emphatiques pose également problème, car elles sont soit rendues sous la formes de diagraphe : th, dh, soit, non notées, donc confondues avec les consonnes correspondantes non-emphatiques : [**t**] et [d].
Actuellement, les pays du Maghreb, moins la Libye, s'ils n'ont pas jusqu'à ce jour adoptés officiellement de système de translittération, ils n'utilisent pas moins en partie le système français, alors que ceux du Machreq, à l'exception du Liban,[25] utilisent pour la plupart le système de Beyrouth, système inspiré de la phonologie anglo-saxonne. La Tunisie ayant appliqué le système de Beyrouth, revient progressivement vers le système IGN. Comme en Algérie, un simple relevé des plaques de signalisation routière rend compte de la multiplicité des écritures pour un même nom de lieu au Maroc et en Tunisie.

Toponymie, mondialisation et post-colonialisme

A la suite de ce descriptif, nous pouvons dresser un état des lieux des systèmes de transcription / translittération et des soubassements historiques qui les sous-tendent. Deux ensembles d'hypothèses peuvent aiguiller l'analyse de ce mode d'intervention culturelle et linguistique : la première, inscrite dans une démarche globale et généralisante, est que nous fonctionnons toujours à l'intérieur d'une forme de matrice universelle uniforme induite par une démarche volontaire de type essentialiste liée à des facteurs mondiaux de normalisation des pratiques, d'optimisation des échanges, d'évolution des services et des réseaux, lesquels facteurs sont tellement abstraits qu'on ne les voit pas. Ils deviennent « invisibles », s'installent dans la durée, et par conséquent s'érigent comme l'évidence même.
La deuxième hypothèse est liée aux représentations et au mode de conceptualisation des faits de culture et de langue. A cet égard, faut-il inverser la perception des choses et la perspective de travail en considérant l'hétérogénéité comme étant la norme, et la singularité - l'infiniment petit - des formes d'expression linguistique et interlinguistique comme étant le prélude à l'universalité. Pour Gruzinsky, les phénomènes de mélange et de rejet « que nous observons à présent partout à l'échelle du globe n'ont guère non plus la nouveauté qu'on leur prête habituellement. Dès la Renaissance, l'expansion occidentale n'a cessé de susciter des métissages aux quatre coins du monde et des réactions de rejet dont la fermeture du Japon, au début du XVIe siècle, un siècle qui, vu d'Europe, d'Amérique ou d'Asie, fut, par excellence, le siècle ibérique comme le nôtre est devenu le siècle américain »[26].
Les actions sur la diversité culturelle et linguistique et sur sa mise en œuvre dans le contexte de mondialisation relèverait de l'évolution actuelle du marché des concepts et leurs adoptions par la communauté internationale : « Cet idiome planétaire est aussi l'expression d'une rhétorique plus

[25] Le Liban avait une transcription plus proche du modèle français. Depuis quelques années, il a adopté le système de translittération dit de Beyrouth.
[26] GRUZINSKI (Serge), *La pensée métissée*, Editions Fayard, 1999, Paris, p. 12

élaborée qui se veut post-moderne ou post-coloniale, où l'hybride permettrait de s'émanciper d'une modernité condamnée parce qu'elle est occidentale et unidimensionnelle. Ses porte-parole repèrent dans des espaces intermédiaires situés entre l'Occident et ses anciennes possessions l'émergence de cadres conceptuels hybrides »[27].

En parallèle des dispositifs et des démarches institutionnelles, la question de la transcription était, du point de vue historique, également au centre d'intérêt des structures scientifiques et académiques, dépassant le cadre national. Le deux premiers Congrès internationaux de géographie tenu en 1871 à Anvers, et en 1875 à Paris, avaient inscrit dans leurs préoccupations la question de « l'uniformisation de l'écriture des noms géographiques »[28], c'est-à-dire des toponymes, avec des recommandations inhérentes à leur mode de transcription. Jusqu'à 1976, précise Dorion, peu de Congrès ont eu lieu sans que soit abordé un aspect ou l'autre de la normalisation des noms géographiques. « Aussi, au sein des congrès internationaux des sciences onomastiques où les linguistes ont été traditionnellement plus nombreux que les géographes ou cartographes, la question de la normalisation a fait l'objet de communications qui faisaient état soit de la problématique de la normalisation, soit des solutions concrètes que des organismes tels que les Conférences ou le Groupe d'experts des Nations Unies proposaient. (…) Plusieurs congrès des sciences onomastiques ont même adopté des solutions relatives à la normalisation des noms géographiques : à Salamanca (Salamanque) en 1955, à München en 1958, à Firenze (Florence) en 1961, à Wien (Vienne) en 1969, à Berm (berne) en 1975 et à Krakôw (Cracovie) en 1978. Ces contributions ont été extrêmement utiles pour entretenir chez les onomasticiens l'intérêt, du moins la conscience de la problématique de la normalisation des noms géographiques au niveau international, comme au niveau national. »[29]

La deuxième moitié du XXe siècle, marquée, à l'échelle mondiale, par un développement économique fulgurant, va rétrécir les rapports entres les hommes et les nations, jetant les bases d'une communication internationale inégalée jusqu'à présent. La maîtrise de l'espace et de sa dénomination est au cœur d'une nouvelle perception stratégique de la relation internationale. Dès lors, les questions de normalisation toponymique relèvent de la souveraineté et de la négociation entre les Etats.

Transcription / translittération de l'arabe : un enjeu historique

Cependant, il faut reconnaître, en ce qui concerne l'arabe, les systèmes proposés pour transcrire et translittérer cette langue « sont nombreux et remontent loin », dans le temps, note Maxime Rodinson[30]. Tout en donnant quelques indications historiques sur la problématique « systématisation » de la transcription et de la translittération[31], il indiquera deux grandes lignes et quelques points de repère :

– un système de notation procédant par modification des lettres latines ;
– un système de notation se limitant à un ajout aux lettres latines de signes adventices, c'est-à-dire, supplémentaires.

[27] GRUZINSKI (S), idem, p. 35

[28] DORION (H), 2000, *L'apport de la recherche onomastique à la « gestion des noms géographiques* . in Numéro spécial « La toponymie », Bulletin des sciences géographiques N°5. Institut National de Cartographie et de Télédétection, Alger, p. 19

[29] DORION, ibid. pp : 21-22

[30] RODINSON (Maxime), 1954, *Les principes de la translittération, la translittération de l'arabe et la nouvelle norme de l'ISO*. In Bulletin des bibliothèques de France. Paris, p.2

[31] « Sur ce point, l'anarchie la plus complète a régné jusqu'au XIX siècle. En gros, on peut dire seulement que la transcription l'emportait sur la translittération. Autrement dit, chacun notait à sa manière, ce qu'il entendait sans se préoccuper d'une correspondance avec l'écriture indigène ». RODINSON (M), idem. p. 6

« C'est le second qui a prévalu dans l'usage des arabisants. Seuls certains Britanniques orientés vers la phonétique, quelques linguistes des précédentes générations aussi ont employé le système de l'Association phonétique internationale plus ou moins modifié. Quelques arabisants ont maintenu l'usage d'une ou deux lettres latines modifiées au milieu de lettres se conformant au second type pour bien signifier le caractère unique, spécifiquement arabe du phonème qu'on voulait noter[32].

Parmi les variantes du second système, l'usage, à l'évidence, de signes supplémentaires nécessitait une coordination à l'échelle internationale des choix opérés : « L'Académie internationale d'histoire des sciences avait confié une tâche d'unification semblable en 1929 à « une commission pour la transcription des noms propres des langues n'usant pas de l'alphabet latin ». Le rapporteur, J. Ruska avait pris pour base le système de la «Deustche Morgenländische Gesellschaft » quelque peu modifié. Un rapport de Fr. Taeschner, déjà présenté au 18e Congrès international des orientalistes à Leyde en 1931, puis à l'Académie internationale d'histoire des sciences à Paris en 1932, fut également à la base des travaux, composée d'éminents orientalistes, désignée en 1934 par la Deutsche Morgenländische Gesellschaft. Les propositions de cette commission furent soumises au 19e Congrès international des orientalistes qui se tint à Rome en 1935. Une commission nommée, qui adopta l'ensemble du projet de la DMG, avec deux modifications concernant l'arabe dont l'une nettement malheureuse. Le Congrès recommanda l'adoption du projet ainsi modifié. Cette recommandation n'a pas été suivie d'une manière effective. La plupart des orientalistes ont conservé leur façon personnelle de translittérer. Une grande entreprise collective telle que l'*Encyclopédie de l'Islam,* commençant une seconde édition, ne reforme en aucune manière la translittération adoptée pour la première édition et qui s'écarte du projet de la DMG.

Mais c'est dans les années 1950 que la question de la transcription / translittération de la langue arabe et de sa normalisation, comme l'a fait remarque Maxime Rodinson, « est entrée dans une nouvelle ère avec la prise en main du problème par des organismes nationaux et internationaux de normalisation» dotés de puissants moyens pour diffuser les normes qu'il adopte, l'AFNOR (Agence française de normalisation)[33] et surtout l'ISO (« International Organization for Standardization »). Leurs préoccupations l'amenèrent à s'intéresser tout d'abord, à la translittération en écriture latine des langues comme le russe, le bulgare, le serbe, l'ukrainien, avant d'arriver, au grec, à l'arabe et à l'hébreu. « En octobre 1952, la question de la translittération des caractères arabes en caractères latins fut abordée sur proposition de l'AFNOR, membre français de l'ISO, (…) Il fut chargé par le comité technique ISO/TC 46 Documentation de préparer un avant – projet qui puisse servir de base de discussion.
C'est que, depuis quelques temps déjà, un système de translittération était à l'étude en France pour les bibliothèques. L'auteur de ces lignes, alors bibliothécaire à la bibliothèque nationale où il était chargé des imprimés en langue du Proche-Orient, établit un rapport qui fut présenté à une commission composée de bibliothécaires. Celle-ci se réunit plusieurs fois à la bibliothèque nationale au cours du premier semestre 1952. Le projet fut présenté à une commission d'orientalistes qui se réunit le 2 juillet 1952 au même endroit. On consulta ensuite par écrit vingt cinq orientalistes de langue française en France, Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte et Liban. A partir des éléments ainsi rassemblées, une commission de l'AFNOR, ayant pour président Mr. Blachère, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, et pour rapporteur Mr. Maxime Rodinson établit un projet de fascicule de documentation portant le signe DZ n° 46-002 qui fut multigraphié et diffusé

[32] RODINSON, p. 6
[33] RODINSON, p. 9

largement en décembre 1955. (…) La principale qualité du système adopté par l'ISO est sa cohérence et le nombre des détails qu'il prévoit.»[34]
L'intérêt d'une telle démarche, bien que relevant d'une certaine rationalité dans le traitement des faits d'écriture et de leur systématisation, présuppose à son tour des à - priori, consacrant un rapport de forces de domination politique, économique et culturelle : « La question de l'extension éventuelle de l'usage de ce système peut aussi être traité ici. On a vu ci-dessus à quel type d'usage il pouvait être employé en dehors même des bibliothèques et des cartes géographiques. Certains auteurs de systèmes, en dernier lieu le Cardinal Tisserant, ont été plus ambitieux. Leur but avoué est, au moins dans une perspective lointaine, de remplacer l'écriture arabe, dans les pays arabes même, par l'écriture latine telle qu'ils l'ont aménagée pour l'adapter à la langue arabe.»[35] Et à l'auteur de pondérer de telles réflexions : « Dans une perspective d'unification mondiale des écritures, qui aurait elle aussi, bien des avantages, l'alphabet latin est sans doute, à privilégier, nullement à cause de la prédominance actuelle à l'échelle mondiale des formes de culture développées dans l'occident d'écriture latine. »[36]
En ce qui concerne la toponymie, c'est à un autre orientaliste, Mac A. de Slane, le célèbre traducteur du grand penseur maghrébin du Moyen Age, Ibn Khaldoun, que revient la charge, le premier, en 1868, de présider l'élaboration du dispositif de transcription officielle des noms propres algériens[37]. En 1868, l'Imprimerie impériale publiait, sous sa direction le premier fascicule consacré aux noms de personnes et de lieux contenant près de 3000 noms[38].
Nous pouvons approfondir la présente description en considérant le rapport entre dénomination, normalisation et écriture comme étant un processus permanent : la dénomination des lieux, des personnes, des groupes et établissements humaines, des entités culturels et linguistiques est l'expression, puis la verbalisation, dans un contexte plus général, de « restructurations géopolitiques et de repositionnements identitaires dans lesquelles les noms interviennent en tant que puissants moyens d'identification et de reconnaissance sociale »[39].
Faut-il, également, admettre, à contrario, que la perception des faits de langue, de culture et d'identité s'inscrit dans un système irréductible et se construit à l'intérieur d'un espace de communication qui est propre à un individu ou groupe d'individus ? Claude Lévi-Strauss dans son séminaire sur l'identité souligne : « entre ces deux cultures, entre deux espèces vivantes aussi voisines qu'on voudra l'imaginer, il y a toujours un écart différentiel et (...) cet écart différentiel ne peut être comblé »[40].
Aussi, est-il intéressant d'observer les comportements des unités linguistiques et sémiologiques à l'intérieur de dynamiques historiques imposées comme celle de la période coloniale, postcoloniale et / ou dans le cadre de la mondialisation, en raison d'un rapport de forces établi, d'une sorte de « pathologie historique »[41] menées à l'échelle d'une population, aux caractéristiques

[34] RODINSON, op. cit. p.17
[35] RODINSON, p. 19
[36] RODINSON, p.20
[37] BENRAMDANE (F), *Toponymie et étude des appellations françaises ou francisées des noms de lieux de la région de Tiaret*. Thèse de magister. Direction: Professeur Foudil Cheriguen. ILE, Université d'Alger, 1996, texte ronéoté, p. 165
[38] L'écriture de quelques noms arabes restent marqués jusqu'à présent par les procédés mis en œuvre par De Slane, exemple: *Kraled (Khaled)*, *Rhlam (Ghlam)*.
[39] SIBLOT (P), *Appeler les choses par leur nom. Problématique du nom, de la nomination et des renominations*. In *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*. Sous la direction de Salih Akin. Collection Dyalang. Publications de l'Université de Rouen. CNRS, 1999, p.12
[40] LEVI STRAUS (C), *L'identité*. Editions PUF, 1977, p. 322
[41] « Le droit de nommer. Tout commence par la nomination. Le mépris de l'autre (c'est-à-dire la méconnaissance ou l'incompréhension de l'autre assortie d'un souci et d'un effort de connaissance ou de compréhension) se manifeste dès les premiers contacts pré-coloniaux dans l'entreprise taxinomique.» CALVET (L.J), 1974, *Linguistique et colonialisme*. *Petit traité de glottophagie*. Editions Bibliothèque scientifique Payot, Paris, 1974, p.79

langagières et linguistiques un tant soit peu différentes. C'est dire, en même temps, que les questions de dé/nomination recouvrent des conflits, des stratégies, des enjeux, ceux – là mêmes qui structurent le champ historique, social, culturel et idéologique, datant aussi bien de la période précoloniale, coloniale que postcoloniale.

Mondialisation et uniformisation toponymique

Pour des raisons diverses d'exploitation économique et commerciale, de gestion territoriale et d'habitat, de tourisme et de développement local, le contexte de la mondialisation donne une autre dimension à la toponymie et à ces centaines de millions de repères linguistiques et géographiques qui (micro) quadrillent la planète. De ce fait, précise Dorion, « des milliers de noms géographiques sont *assimilés* (on peut difficilement parler de *traduction* de noms propres) par des langues étrangères aux lieux d'origine. Il en résulte, d'une part, une *babélisation* de la toponymie (le nom de la ville de Varsovie, *Warszawa* de son vrai nom, s'écrit d'une vingtaine de manières différentes, seulement en Europe) et, d'autre part, un jeu d'influences qui joue, tout naturellement, pour les mêmes raisons que dans les autres domaines où s'exerce la concurrence linguistique, au bénéfice des formes adaptées vers la langue anglaise (ce que l'on appelle, dans la terminologie toponymique, les *exonymes anglais*) »[42].
Deux conséquences semblent menacer, d'après Dorion, la toponymie : la simplification des noms, à l'effet de rationnaliser le mode de gestion postale du courrier, source de troncation et défiguration. « Prenons aussi le cas de l'omission des signes diacritiques, pratique encouragée par le fait que les programmes d'ordinateur conçus aux Etats-Unis en sont souvent dépourvus. Il peut sembler anodin d'omettre l'accent aigu que contient le nom de *Montréal*. Il reste que cette omission commande la prononciation à l'anglaise de ce nom, avec la conséquence que l'on retrouve, par exemple dans un Atlas croate par le biais d'une transposition phonétique, la forme *Montriol*. Les exemples de tels phénomènes sont légion »[43]. L'exemple cité par Dorion est tout de même symptomatique d'un rapport de force, peu visible actuellement, mais qui préfigure le mode d'uniformisation qui sera imposé au type de noms géographiques formés avec des signes diacritiques : l'arabe, l'hébreu, le grec, le français, espagnol, etc.[44]
Pourtant, la première Conférence souligne expressément, en ce qui concerne, les lettres latines et arabes, ce qui suit :
« Accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines
La Conférence,
Reconnaissant que les accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines dans de nombreuses langues font partie intégrante de la graphie de ces langues, dont elles expriment des caractéristiques essentielles telles que l'accent tonique, la longueur et le degré d'ouverture des voyelles, ainsi que d'autres aspects importants de la prononciation et de la signification,
Recommande que dans l'usage international les noms géographiques officiellement écrits en caractères latins par les pays en question ne soient en aucun cas modifiés et qu'ils conservent tous leurs signes distinctifs, même s'ils sont écrits en lettres majuscules et surtout dans ce cas »(I/ I0).

[42] DORION, 1994, op. cit. p. 2
[43] DORION, 1994, op. cit. p. 4
[44] "Application du traitement automatique des données La Conférence, Constatant l'importance de la résolution 3 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui concerne l'exploitation automatique des données, Estimant en outre que les progrès techniques permettent de faire face aux difficultés et aux risques que comporte l'exploitation automatique des données relatives aux noms géographiques, II/30" Les résolutions op. cit. p. 59
Recommande que l'application aux noms géographiques des procédés de traitement automatique des données soit faite avec soin et dans des conditions de coopération étroite entre les pays intéressés, en veillant à ce que les noms ne soient pas déformés ou abrégés d'une manière ou d'une autre, eu égard, par exemple, aux signes diacritiques, aux majuscules et minuscules et autres caractères spéciaux. P.59

« Accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres arabes
La Conférence,
Reconnaissant que la pratique moderne veut que les noms géographiques arabes soient transcrits d'après la forme officielle, c'est-à-dire classique,
Recommande que les pays arabes fournissent aussitôt que possible des renseignements complets sur tous leurs noms géographiques, et notamment qu'ils indiquent toutes les voyelles et notent les consonnes jezmées et les consonnes géminées en employant les signes diacritiques arabes tels que les points-voyelles, le chadda, le hamza et le soukoun » I/11.

Si Dorion parle de *simplification*, les experts de l'ONU ont déjà souligné, en 1973, le danger d'un *abrègement* systématique que peuvent encourir les noms géographiques, en raison des procédés de traitement automatique des données relatives aux noms géographiques. Dans les résolutions de la 2ème Conférence, la crainte d'un traitement automatique des données a été exprimée, en ce sens que « les noms ne soient pas déformés ou abrégés d'une manière ou d'une autre, eu égard, par exemple, aux signes diacritiques, aux majuscules et minuscules et autres caractères spéciaux ».
Quant à la deuxième conséquence, elle réside dans « le recours de plus en plus répandu aux exonymes anglais dans le traitement des noms géographiques étrangers. (…) Cette pluralité de formes, qui existe pour des milliers de noms de lieux, est cependant recouverte par la suprématie des formes anglaises des noms étrangers qui en viennent à masquer non seulement cette pluralité mais même le nom original»[45].
En effet, dans plusieurs secteurs de l'activité internationale, tels que les télécommunications, les médias étrangers, la cartographie internationale, les transports internationaux, les guides touristiques, … sont marqués de l'empreinte angliciste. « La qualité et l'intégrité de la toponymie des pays francophones, comme celle de nombre de pays de langues autres qu'anglaise ou de langues n'ayant pas de système normalisé de transposition à *l'anglaise* (pays arabes de l'Ouest, par exemple), sont donc menacées, à certains égards, par la mondialisation des échanges et par la standardisation qu'exige l'informatisation de ceux-ci. En effet, la tendance générale des usages toponymiques internationaux fait que la toponymie est en passe de devenir un des secteurs les plus codifiés de la langue, avec les conséquences négatives que cela implique souvent »[46].
Les questions de dé/nomination, de transcription et de translittération en toponymie et même en anthroponymie, de l'exonymie en onomastique de manière générale, y compris celles sédimentée par l'histoire (*Londres* au lieu *London*, *Marseille* au lieu de *Marselia*, *Averroes* au lieu d'*Ibn Rochd*, etc.), revêtent une caractère stratégique et sont porteurs de perspectives de travail et de coopération dans la communauté francophone et non francophone, eu égard aux ancrages identitaires et identificatoires qu'elles supposent et aux ressorts de type anthropologique qu'elles convoquent, mais aussi le fait qu'elles puisent dans les répertoires verbaux les plus variés de la société humaine.
A cause de l'informatisation de la société, de la mondialisation des échanges, le risque de codification linguistique des formations toponymiques locales au sens large du terme, dans un seul moule langagière est loin d'être une vision de l'esprit, mais que nous percevons comme une atteinte à l'intégrité identitaire des ensembles culturels.
Aussi, il est intéressant, bien que cela, relève de la souveraineté des Etats nationaux, conformément aux résolutions de la Commission permanente de l'ONU sur les noms géographiques, d'observer les stratégies de normalisation mises en place dans les pays francophones.

[45] DORION, 1994, op.cit. p. 4
[46] DORION, 1994, ibidem

Il n'est pas exagéré de dire qu'il y a, au Maghreb et dans certains pays du Machreq, au niveau institutionnel et au niveau de la population, de manière consciente ou inconsciente, une résistance, en raison de *l'habitus nomina,* au mode de normalisation de l'écriture des noms « à l'anglaise ». Ceci pour dire que, si le Système de Beyrouth tarde à se généraliser, c'est que, dans un souci de normalisation un tant soit peu expéditif, il y a eu comme un point aveugle dans cette démarche institutionnelle : le principe de réalité. Et au nom de ce principe de réalité que les pays arabes, dans la partie aussi bien occidentale qu'orientale, à l'image du Qatar, qui n'applique pas le système adopté par la Ligue arabe.

Toponymie: le réveil des cultures

Cependant, depuis une dizaine années, une autre dynamique, portée par une autre représentation, se met progressivement en place dans les institutions nationales et internationales, soutenue par la société civile : le patrimoine immatériel et le développement durable.
Deux forces semblent se joindre : celle d'une logique sociale ascendante, portée par un fort mouvement culturaliste, de respect de la diversité et de la spécificité des communautés. La toponymie étant un patrimoine culturel par excellence et chaque patrimoine, comme le souligne si pertinemment Lattanzi, fonctionne dans nos sociétés « *comme un appareil idéologique de la mémoire »*[47]*.* L'exemple le plus visible dans ce sens est la région du Maghreb, et à sa tête l'Algérie, où une réaction massive et énergique de la part de la population, s'est opposée contre une loi, en 1980, portant changement du lexique des villes et villages. Devant l'ampleur du mouvement de réprobation contre, entre autres, les nouvelles formes d'écriture, le texte officiel a été retiré.
La deuxième force est cette dynamique universelle cristallisée par la revendication du « respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés », telle que l'exprime la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à Paris, le 17 octobre 2003[48].
Jusqu'ici, la notion de développement durable intégrait les paramètres économiques, écologiques et sociaux mais ignorait largement ceux de la culture. Pour l'UNESCO, il est évident qu'un changement de stratégie doit être opéré pour que la promotion de la diversité culturelle soit resituée au centre et non à la périphérie des débats. Dans cette perspective, l'UNESCO a adopté en 2001 la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, où il est dit : « La diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. »
Dans le même ordre d'idées, sur l'impulsion de la Division francophone du GENUNG[49], la France, à travers, son représentant, le Président de la Commission nationale de toponymie, présidant une

[47] LATTANZI (V) « Un lieu de mémoire et sa perspective muséologique » in *Non-Material Cultural Heritage*. Acts of the UNIMED - Symposium. Rome 1999, p.125

[48] « Aux fins de la présente Convention, On entend par "patrimoine culturel immatériel" « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ». Convention sur le patrimoine culturel immatériel, UNESCO, Paris, 17 Octobre, 2003,

[49] "**Patrimoine immatériel de l'UNESCO.** Ayant parlé de cette démarche lors du colloque, P. Jaillard souhaiterait que la division s'y associe et que chacun des pays fasse des propositions. La convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'UNESCO offre une démarche qui consiste à ce que les pays proposent à l'UNESCO des éléments de patrimoine immatériel à sauvegarder. Une proposition de communication de P. Jaillard pour New York va dans ce sens : établir une liste des toponymes menacés à sauvegarder. Ces toponymes doivent avoir un caractère identitaire pour une communauté humaine. En France,

réunion de la 9ème Conférence des Nations Unies [50] sur le patrimoine, durant laquelle le représentant de l'UNESCO a fait un exposé sur la promotion et la protection des langues, y compris des noms géographiques, en tant que patrimoine culturel, rappelle la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. La fragilité des noms géographiques, surtout en Afrique en raison des guerres et des famines, mais aussi en raison du caractère oral de traditions culturelles, a été évoquée. La participation de l'UNESCO à l'effort de sensibilisation et à la protection des noms géographiques a été considérée comme un élément d'importance primordiale.
Une tendance semble se dégager, si nous observons, sur la longue durée, le contenu des neuf Conférences quinquennales de l'ONU : les préoccupations ayant trait à la dimension culturelle patrimoniale de la toponymie s'installent progressivement au cœur de la problématique des noms géographiques à côté de la normalisation pure et simple, à des fins de cartographie.
La résolution proposée par la France, lors de la Neuvième Conférence de l'ONU, porte sur : « Les noms géographiques en tant que patrimoine culturel immatériel :
La Conférence,
Rappelant notamment ses résolutions II/27, II/36, V/22, VII/5, VIII/1 et VIII/9,
Considérant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 17 octobre 2003,
Estimant que les toponymes relèvent bien du patrimoine culturel immatériel,
Constatant que diverses menaces pèsent sur l'usage de certains toponymes, alors que ceux-ci procurent un sentiment d'identité et de continuité,
1. *Encourage* les organismes officiels en charge de la toponymie : a) À recenser les toponymes répondant aux critères d'application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel; b) À en faire proposer la reconnaissance au Haut Comité créé par la Convention; c) À élaborer un programme de sauvegarde et de promotion de ce patrimoine au sens des articles 2(3) et 18 de la Convention; d) À en engager la mise en œuvre;
2. Appelle l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à répondre avec bienveillance aux demandes de soutien que les Hautes Parties contractantes lui adresseront pour ces démarches »[51].

Dans le même esprit, une autre résolution, proposée par le Canada, est adoptée au cours de la Neuvième Conférence. Elle porte sur « l'origine et la signification des noms géographiques».
(…) La Conférence, Rappelant que la résolution VIII/9 adoptée à la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques demandait une meilleure compréhension de la signification des noms géographiques pour le patrimoine et l'identité, aux échelons local, régional et national,

les toponymes historiques de provinces de France sont peu connus et font partie du patrimoine immatériel. Cette idée a été très bien accueillie par Mme Kerfoot. H. Dorion nous fait part d'un projet amorcé il y plusieurs années visant à consacrer un numéro spécial du *Courrier de l'UNESCO* à la toponymie, comme élément du patrimoine culturel. Pour préparer l'opinion quant au projet de faire déclarer les toponymes comme éléments du patrimoine immatériel, un tel numéro du *Courrier* faisant ressortir que ce patrimoine est menacé serait fort utile. H. Dorion va essayer de retrouver les documents de l'époque et la contribution de P. Jaillard comprendrait un appel à contribution pour ce numéro spécial" dans N°4 , Octobre 2007, GENUNG, Division francophone. Compte rendu de réunion de la Division francophone tenue à Paris (25 juin 2007). Site http://www.division francophone.org/DivFranco/pdf/bulletin-informaion-toponymique-no-4.pdf, p. 10. Site consulté le 5 mai 2008

[50] Nations Unies, Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, New York, 21-30 août 2007, Département des affaires économiques et sociales (E/CONF.98/136), p.12

[51] Les résolutions adoptées par les neuf conférences des nations unies sur la normalisation des noms géographiques 1967, 1972, 1977, 1982, 1987, 1992, 1998, 2002, 2007. Document préparé pour les nations unies par Ressources naturelles CANADA. Introduction de Helen Kerfoot , Présidente, GENUNG, Novembre 2007. Site consulté le 20 avril 2008, p.36

Considérant que la signification d'un nom géographique constitue un aspect important de l'information sur le patrimoine qui devrait renforcer le sentiment d'identité tout en encourageant une prise de conscience de l'universalité des activités toponymiques,
Recommande que, dans la mesure du possible, les nomenclatures toponymiques et les bases de données nationales, sous forme imprimée ou électronique, contiennent des informations sur l'origine et la signification des noms géographiques sur la base de sources populaires ou scientifiques, avec les informations techniques connexes[52].

Pour la première fois dans l'histoire des Conférences de l'ONU, la signification des toponymes, en tant que telle, est abordée, non sans quelques grincements de dents. Et pour cause, forme écrite et forme parlée du nom et sa signification pour la population locale, la graphie utilisée dans les documents cadastraux et les registres fonciers, la graphie utilisée sur les cartes modernes et les cartes anciennes et dans d'autres sources historiques, consultation si possible, à chaque enquête, au moins deux sources locales indépendantes, étude des problèmes linguistiques (système phonétique, structure grammaticale et orthographe), …y sont évoqués.
Avec l'intrusion de la signification dans le traitement toponymique, la normalisation, au sens strict du terme, finira, tôt ou tard, par ouvrir de nouveaux territoires et construire de nouvelles problématiques beaucoup plus proche des logiques relevant du patrimoine immatériel et du développement durable.

Cette nouvelle démarche va rejoindre, nous semble-t-il, le dilemme évoqué par Henri Dorion en 1994, « franciser ou internationaliser? ». Si l'objectif est de soutenir la toponymie des pays francophones et son intégrité : « deux directions opposées s'offrent : l'attitude francisante qui consiste à préconiser l'emploi généralisé (c'est-à-dire non seulement dans les textes courants, mais dans tous les documents normalisés : atlas, cartes, répertoires, manuels, etc.) des exonymes français (Londres, Varsovie, Le Caire, etc.) ou l'attitude internationaliste qui, en accord avec les résolutions des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, recommande le respect des formes originelles locales des noms de lieux - transposés s'ils proviennent d'un autre alphabet dans les documents standardisés : répertoires, cartographie internationale, horaires des compagnies de transport, etc. (London, Warszawa, Al Qahira). Notre proposition est claire, même si elle représente une option qui rencontre des résistances dans certains milieux : il faut opter résolument pour l'internationalisme toponymique selon des critères précis quant au cadre d'utilisation, car le refus de l'adopter, ce qui traduit une résistance à l'usage des toponymes dans leur forme originelle, favorise l'exonymie systématique et, de ce fait, l'exonymie anglaise qui, par le jeu de facteurs techniques, économiques et culturels (par les industries culturelles), a toutes les chances de supplanter les autres exonymies »[53]. Il évoque en outre, le risque d'un refus de réciprocité, étant donné le rapport de forces, de la part des producteurs de langue anglaise ; un risque calculé ou minimisé, pour peu, « par des efforts conjugués de plusieurs pays (francophones et autres) et des instances des Nations Unies préoccupées de normalisation (non seulement les Conférences et le Groupe d'Experts pour les noms géographiques, mais également l'ISO, l'UNESCO, etc.). Bref, en toponymie comme dans les autres secteurs de la problématique linguistique, le multilinguisme s'offre comme un choix

[52] Les résolutions adoptées par les neuf conférences des nations unies sur la normalisation des noms géographiques…op.cit.p. 64
[53] DORION, 1994, op.cit.p.5

porteur d'avenir, dans un contexte où le sort de la langue française est lié à celui d'autres langues qui ont à soutenir un combat de survie sur le plan des communications internationales »[54].
Cette perspective prend une autre dimension, avec l'avènement sur la scène internationale de nouvelles puissances économiques, avec une vitalité culturelle et linguistique remarquable : Brésil, Mexique, Chine, Corée du sud, Argentine, Afrique du Sud, Russie…

Le signe toponymique: entre la durabilité et l'immatérialité

Il n'est pas exagéré de dire que nous nous trouvons devant l'expression d'une nouvelle posture en matière de gestion toponymique : la normalisation ne peut se faire sur le dos des ancrages linguistiques, anthropologiques, historiques… « L'identité du toponyme est moins, parfois, dans le sens littéral de son étymologie, que dans les explications populaires, y compris les plus fantaisistes », avons-nous souligné, dans les débats, autour de la (re) discussion de cette résolution au cours de la 9ème Conférence.
Le développement durable, dans les sociétés à tradition orale, nous l'avons souligné à Ouagadougou, «est soumis à ce type de problématique, d'un traitement très subtil et d'une prise en charge de tous les processus de verbalisation identitaire cristallisées dans et par les noms propres; d'où la difficulté de normalisation de la nomination locale selon une approche exclusivement référentielle des formations toponymiques et /ou onomastiques uniquement à partir des noms officiels, c'est-à-dire, ceux attribuées par des institutions dûment mandatées, y compris actuellement, donc transcrits par écrit »[55].
Dans un autre contexte, en rapport avec l'immatérialité du signe toponymique, dans le cadre de sociétés à tradition orale, nous avons écrit: *« La résistance par les noms »*, nous empruntons cette expression à Foudil Cheriguen (*Barbaros ou Amazigh. Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord* 1987, p.17). Après plus d'un siècle de colonisation, les locuteurs, reconnaissaient eux-mêmes les responsables coloniaux (Caroyal, *La toponymie coloniale*: 1939, p. 234), continuaient à utiliser les dénominations originelles. D'un côté, un usage écrit officiel, juridiquement codifié et sémiologiquement présent (documents administratifs, enseignes, éducation, culture, etc.) et de l'autre, des pratiques orales, officieuses, souvent exclusivement orales. D'un point de vue pragmatique, il y a lieu de constater que la dé/nomination linguistiquement différente et historiquement différenciée d'une même entité réalise une décantation sémantique identitaire et identificatoire, avec des visées communicatives fondamentalement opposées, cristallisées dans la dichotomie écrit /oral. Si, pour F. Cheriguen (1987, 19), la permanence des faits culturels et linguistiques, notamment berbères, malgré les multiples influences, dans l'histoire de l'onomastique de l'Afrique du nord, est à conjuguer avec l'ambivalence colonisation/décolonisation, c'est que, nous semble-t-il, les logiques onomastiques ne sont pas surdéterminées par la composante historique, car, nous avons démontré dans une approche diachronique que « nous sommes en présence de deux dynamiques de nature et de portées différentes, celle de la mémoire historique, laquelle relève de la résistance à l'autre, et celle de la langue mémorisée et même historicisée, laquelle relève de la résistance à soi. Le métissage est à l'intersection de ces deux temporalités, porteuses de deux modes de représentations foncièrement conflictuelles. Le linguistique et le culturel est, en quelque sorte, ce qui reste quand l'histoire et la mémoire se neutralisent » (Benramdane, 2004, 381). Sinon comment expliquer l'usage des toponymes coloniaux en dépit des actions institutionnelles de débaptisation/rebaptisation? Toujours dans la tradition orale...

[55] BENRAMDANE (F)," Identité, dénomination et développement durable". Actes du Colloque *Développement durable. Leçons et perspectives*. Ouagadougou (Burkina Faso), du 1er au 4 Juin 2004, tome 1, Editions AUF, 2004, pp. 35-43

Maintenant, comme nous l'avons signalé dans notre réflexion consacrée aux métissages linguistiques au Maghreb, « Pourquoi et comment a-t-on retenu et mémorisé Clauzel et Diderot et non Rousseau et Lamartine ? La mémoire linguistique a-t-elle, peut-être, ses raisons que la raison historique ne maîtrise pas ? » (Benramdane, 2004, p. 381) »[56].
Le nom propre, le toponyme précisément, désigne une entité réelle à laquelle on se réfère en tant que telle, peut renfermer, au delà de l'unicité du signe écrit, des significations orales plurielles[57].
Les réalisations onomastiques, dans une société à tradition orale, sont au cœur du dispositif identitaire; elles cristallisent des articulations nominatives structurantes de la société et de sa matrice ethnolinguistique, multiforme et complexe travaillée par le sujet et par l'histoire, dans des enchaînements violents mais relativement inopérants, pacifiques mais invariants, maintenus ou emportés...

La convergence est une construction

Même si le partenariat des langues ne se décline pas de manière similaire **«** selon que l'on se trouve dans un pays de l'Est (avec l'horizon de l'intégration européenne), en Afrique noire (avec le passé colonial) et au Maghreb (où le français est souvent perçu comme un vecteur de modernité et comme porteur d'une culture humaniste) »[58], il y a des problématiques transversales et des situations inédites, plus proches des enjeux à caractère sociétal qu'institutionnel, posant, au niveau des représentations, la durabilité comme totalité, et les logiques conflictuelles comme contingence historique. Dans le cadre de la mondialisation, la relation d'équité entre des langues partenaires se construit aussi dans la légitimité d'un combat commun. Le cas de la francophonie, sous-tendu par une logique de partenariat entre les langues, ni exclusif, ni autocentré, dans le domaine qui nous intéresse (les noms propres)[59], où la diversité des matériaux, des terrains et des contextes, portés par deux principes méthodologiques, le comparatisme et la prospective, peut servir d'argumentation en matière d'histoire, mais aussi d'avenir, dans ses dimensions religieuses, symboliques, linguistiques, en somme culturelles et interculturelles les plus fécondes. « S'il y a bien un domaine où les transactions linguistiques et interlinguistiques recèlent une dimension linguistique et socio-anthropologique évidente, c'est bien celui de la dénomination. Sa problématique dépasse le cadre d'une aire géographique, d'une religion, d'une langue ou famille de langues. La densité des relations historiques et culturelles entre l'Afrique, du Nord et du Sud, et le monde occidental et oriental a tissé, du point de vue diachronique, un usage onomastique, dont la conception est sous-entendue, non pas par l'antinomie des domaines qui caractérise le conflit linguistique, mais par une même représentation mentale, comme les pôles d'une même vérité, dont se réclamaient aussi bien les Orientaux que les Occidentaux, et quand bien même des contextes historiques belliqueux « intensifs » ont produit une distanciation étrange et étrangère à ces grandes dynamiques de métissages culturels et linguistiques véhiculées par les noms propres. Si l'objectif du concept de « développement durable » est de réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, le volet linguistique de l'environnement humain, dans ses fonctions économiques, mais aussi et

[57] Lire notre article BENRAMDANE (F), « Histoire (s) et enjeu (x) d'une (re) dé / dé/ dénomination : La Place rouge de Tiaret » in *Insaniyat* n° 16-17 *Langue-société.* CRASC, Algérie, 2003, pp. 63-70
[58] Document de présentation, Journées scientifiques inter-réseaux « Partenariat entre les langues : perspectives descriptives et perspectives didactiques» Nouakchott (Mauritanie), 5-6-7 novembre 2007
[59] Il faut relever le remarquable travail réalisé par la Commission de toponymie (IGN - France) sur la production de listes de correspondance entre exonymes français et toponymes originaux du monde entier, la liste des pays et capitales du monde, la liste des noms de pays, etc.

surtout dans sa dimension culturelle, doit rejoindre le lieu de la revendication du patrimoine commun immatériel dans l'espace francophone et universel »[60].

Voici dès lors un domaine où la coopération français – arabe – africain peut revêtir un caractère exemplaire : « bref, en toponymie comme dans les autres secteurs de la problématique linguistique, le multilinguisme s'offre comme un choix porteur d'avenir, dans un contexte où le sort de la langue française est lié à celui d'autres langues qui ont à soutenir un combat de survie sur le plan des communications internationales » (Dorion).

L'objectif principal étant de générer une dynamique de convergence autour de la francophonie, porteuse, sur la dénomination des lieux, des idées de respect de la diversité culturelle et linguistique, rejoint par de nombreux pays, surtout émergents. Nous pouvons dresser, en ce sens, un inventaire des repères scientifiques et institutionnels sur les usages et les politiques de normalisation,

Plusieurs résolutions, depuis une trentaine d'années, insistent tantôt sur l'urgence de la mise en place d'un système de translittération, tantôt, sur les contraintes objectives de la mise en œuvre d'une telle opération. Un recentrage international sur la normalisation nationale semble se dessiner dans la hiérarchisation du mode opératoire : « Les représentants de la Division arabe, de la Division de l'Afrique orientale, de la Division du sud de l'Afrique, de la Division de l'Afrique occidentale et de la Division francophone ont contribué au débat, soulignant qu'il fallait faire mieux connaître l'importance de la normalisation nationale des noms géographiques dans les pays les plus pauvres d'Afrique et créer des comités nationaux à cette fin »[61].

En effet, toute la difficulté, pas seulement pour les Africains, mais également pour les anciennes puissances colonisatrices, est de sortir et de désengager de l'acculturation coloniale : « sur les continuités et discontinuités entre le colonialisme et le postcolonial, dans les institutions, dans les pratiques sociales, dans les structures mentales, les formes culturelles et les imaginaires.»[62]

Ce genre de questionnement «n'est ni un luxe scientifique, ni du marketing politique, mais il relève d'enjeux sociétaux d'une population en crise, depuis environ deux siècles (…) Aussi s'agit-il, en priorité, ni de re/créer une modernité, ni de calquer des modèles de fonctionnement d'autres sociétés, aussi développées et exemplaires soient-elles, mais de réactualiser des tranches du passé refoulé. Et la nomination n'est pas des moindres... »[63]

Ce type de questionnement, dans les pays du Maghreb, est très présent dans les recherches onomastiques actuelles, de manière générale : « la démarche répertoriale de la nomination et de la dénomination des entités linguistiques n'est présente que pour soutenir un rapport, un processus et un questionnement : « un questionnement sous-jacent caractéristique aujourd'hui des motivations profondes de l'onomastique algérienne, voire maghrébine, et qui peut se résumer par la question Qui suis-je dans le rapport de nomination /dénomination de tel ou tel territoire et/ou sous - territoire déterminé par tel ou tel autre nom ? Questionnement essentiel, au fondement de la relation anthropo-toponymique qui, en Algérie, présente un intérêt particulier et dont bon nombre d'études en font une problématique majeure. »[64]

---

[60] BENRAMDANE (F), Identité, dénomination et développement durable. Op.cit. p. 2004, pp. 21

[61] Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-troisième session (Vienne, 28 mars-4 avril 2006) Nations Unies E/2006/57. Conseil économique et social. Distr. Générale 25 avril 2006. Français Original: anglais, p. 26

[62] COHEN (J), DORLIN (E), NICOLAIDIS (N), RAHAL (M) et SIMON (P), Dossier coordonné par. « Le tournant post-colonial à la française ». dans *Qui a peur du post-colonial* ? Mouvement N°51, Septembre-octobre 2007, Ed. La Découverte, Paris, p.11

[63] BENRAMDANE (F), « Noms de langues, nomination et questions d'onomastique… », p. 42

[64] CHERIGUEN (F), Préface. *Toponymie et anthroponymie de l'Algérie. Recueil bibliographique génér*al. Ouvrage collectif coordonné par Benramdane (F) et Atoui (B). Editions CRASC, Algérie, p. 8

Avec ses ancrages territoriaux, la toponymie relève d'emblée et désormais de l'espace transnational et mondial, marquée ou masquée par des représentations dominantes, passées ou actuelles, dont il s'agit de rendre visible la prégnance ou la conflictualité, à l'effet de construire des convergences.

BIBLIOGRAPHIE

1. ATOUI (B) et BENRAMDANE (F), « Mondialisation et normalisation des écritures et des toponymes ». in *Nomination et dénomination. Des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie*. Ouvrage collectif coordonné par Farid Benramdane et Brahim Atoui. Editions CRASC, Algérie, 2005
2. BENDJEFFAR (E), *Les noms de lieux de Tunisie. Racines vivantes de l'identité*. Université de Tunis. Centre de recherches économiques et sociales. Tunis, série géographique, N°6, Tunis, 1985
3. BENRAMDANE (F) « Espace, signe et identité au Maghreb. Du signe au symbole *», Maghreb : culture, altérité, Insaniyat n°* 9, coordonné par Farid Benramdane, CRASC, Oran, 1999.
4. BENRAMDANE (F), *Toponymie et étude des appellations françaises ou francisées des noms de lieux de la région de Tiaret*. Thèse de magister. Direction: Professeur Foudil Cheriguen. ILE, Université d'Alger, 1996, texte ronéoté
5. BENRAMDANE (F), "Noms de langues, nomination et questions d'onomastique en Algérie : de l'ordre de la filiation aux contingences de l'histoire" dans *Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine*. Coordonné par Foudil Cheriguen. Collection dirigé par A.Tabouret Keller. Editions L'Harmattan, Paris, 2007
6. BENRAMDANE (F), « Qui es-tu? J'ai été dit... De la déstructuration de la filiation dans l'état-civil d'Algérie ou éléments d'un onomacide sémantique *», Insaniyat* n° 10 *« Violence. Contribution au débat »,* CRASC, Oran., 2000
7. BENRAMDANE (F), *Histoire (s) et enjeu (x) d'une (re) dé / dé/ dénomination : La Place rouge de Tiaret* in Insaniyat n° 16-17 « Langue-société » CRASC, 2003, pp. 63-70
8. BENRAMDANE (F)," Identité, dénomination et développement durable". Actes du Colloque *Développement durable. Leçons et perspectives*. Ouagadougou (Burkina Faso), du 1er au 4 Juin 2004, tome 1, Editions AUF, 2004
9. CALVET (L.J), *Linguistique et colonialisme*. *Petit traité de glottophagie*. Editions Bibliothèque scientifique Payot, Paris, 1974
10. CAROYAL (J), « La toponymie française de l'Algérie et de l'Afrique du nord », Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Alger, n°157-158, 1939
11. CHERIGUEN (F), Préface. *Toponymie et anthroponymie de l'Algérie. Recueil bibliographique génér*al. Ouvrage collectif coordonné par Benramdane (F) et Atoui (B). Editions CRASC, Algérie
12. CHERIGEN (Foudil), « *Barbaros ou Amazigh.* Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord », *Mots* n° 15, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, CNRS, ENS de Saint-Cloud, 1987
13. COHEN (J), DORLIN (E), NICOLAIDIS (N), RAHAL (M) et SIMON (P), Dossier coordonné par. « Le tournant post-colonial à la française ». dans *Qui a peur du post-colonial* ? Mouvement N°51, Septembre-octobre 2007, Ed. La Découverte, Paris
14. DORION (H), *L'apport de la recherche onomastique à la « gestion des noms géographiques* . in Numéro spécial « La toponymie », Bulletin des sciences géographiques N°5. Institut National de Cartographie et de Télédétection, Alger, 2000

15. DORION (Henri), (avec la collaboration de Jean Poirier, Alain Vallières et Marc Richard), « La toponymie : un patrimoine menacé ? » in *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français.* Actes du Séminaire 25, 26 et 27 Octobre, Québec 1994. Ed. Conseil supérieur de la langue française. Québec, p.94. http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubF149/F149ch12.html, consulté le 2/5/2008
16. DORION(H) et POIRIER (Jean), *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux.* Choronoma/6. Les Presses de l'Université de Laval, Québec, 1975
17. GRUZINSKI (Serge), *La pensée métissée*, Editions Fayard, Paris, 1999
18. LATTANZI (V) « Un lieu de mémoire et sa perspective muséologique » in *Non-Material Cultural Heritage*. Acts of the UNIMED - Symposium. Rome 1999
19. LEVI STRAUS (C), *L'identité*. Editions PUF, Paris, 1977
20. MORSLY (D), « Histoire et toponymie. Conquête et pouvoir », *Voyager en langues et en Littérature*, Alger, Office des publications universitaires. Alger, 1983
21. RICHARD (Marc), *Une Division francophone pour les noms géographiques aux Nations Unies. http://www.toponymie.gouv.qc.ca/Publications/publitop2.htm*. Site consulté le 14 septembre 2004
22. RODINSON (Maxime), 1954, *Les principes de la translittération, la translittération de l'arabe et la nouvelle norme de l'ISO*. In Bulletin des bibliothèques de France. Paris,1954
23. SCHENPF (R), « Les contacts choronymiques en Afrique du Nord ». in *Les noms de lieux et le contact des langues*. Recueil d'articles corrigés et édités par Henri Dorion avec la collaboration de Christian Morissonneau. Editions Les Presses de l'Université de Laval, Québec 1972, p196
24. SIBLOT (P), 1999, *Appeler les choses par leur nom. Problématique du nom, de la nomination et des renominations*. In *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*. Sous la direction de Salih Akin. Collection Dyalang. Publications de l'Université de Rouen. CNRS

---

1. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-troisième session (Vienne, 28 mars-4 avril 2006) Nations Unies E/2006/57. Conseil économique et social

2. Nations Unies, Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, New York, 21-30 août 2007, Département des affaires économiques et sociales (E/CONF.98/136)

Sites WEB

1. Plan d'action du VIIe Sommet de la Francophonie. (Hanoi, le 16 novembre 1997) dans http://www.francophonie.org/doc/txt-reference/plan-hanoi-1997.pdf, p.12, Site consulté le 02/5/2008

2. site Web de la neuvième Conférence, à l'adresse suivantehttp://unstats.un.org/unsd/geoinfo/uncsgn.htm. Site consulté le 15/4/2008

3. Bulletin GENUNG Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Imprimé aux Nations Unies, New York. Organisation des Nations Unies, 2001

4. Distr. Générale 25 avril 2006 Français Original: anglais, p. 26

5. Document de présentation, Journées scientifiques inter-réseaux AUF « Partenariat entre les langues : perspectives descriptives et perspectives didactiques» Nouakchott (Mauritanie), 5-6-7 novembre 2007, Ed. AUF

6. Glossaire de la terminologie toponymique. Version française de : Glossary of Toponymic Terminology. Groupe de travail sur la terminologie toponymique. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Traduction et adaptation réalisées par la Commission de toponymie de l'Institut Géographique National de France et par la Commission de toponymie du Québec. Paris et Québec, Décembre 1997. Version électronique.

7. GENUNG, Division francophone. Compte rendu de réunion de la Division francophone tenue à Paris (25 juin 2007). Site http://www.division francophone.org/DivFranco/pdf/bulletin-informaion-toponymique-no-4.pdf, p. 10. Site consulté le 5 mai 2008

8. Les résolutions adoptées par les neuf conférences des nations unies sur la normalisation des noms géographiques 1967, 1972, 1977, 1982, 1987, 1992, 1998, 2002, 2007. Document préparé pour les nations unies par Ressources naturelles CANADA. Introduction de Helen Kerfoot , Présidente, GENUNG, Novembre 2007. http://www.qc.htm.2008/pdf. Site consulté le 20 avril 2008

9. UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001

10. Web de la neuvième Conférence, à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/uncsgn.htm. Site consulté le 20 avril 2008

L'OBSERVATION DU FRANÇAIS : DÉMARCHE ET ENJEUX

Katia Haddad
Titulaire
Chaire Senghor de la Francophonie
Université Saint-Joseph de Beyrouth

Quand il est question d'observation du français dans le monde, deux questions élémentaires surgissent d'abord : quoi observer ? et comment faire ?
À la lumière de plusieurs travaux effectués au Liban et dans le monde arabe[1], je me permets de tirer quelques conclusions concernant le sujet :
Ce genre de données est à la fois **collectif** et **individuel**, **quantitatif** (données statistiques) et **qualitatif** (évaluation de la maîtrise réelle du français, profil linguistique des locuteurs…).

I. Les données individuelles

Elles peuvent n'être collectées que tous les 10 ans, le temps qu'apparaisse une nouvelle génération d'adultes et que soit donc modifié le paysage linguistique.

1. Dans leur aspect **statistique**, elles exigent une enquête de terrain coûteuse et longue à faire, même quand on peut recourir à une équipe d'enquêteurs fiables, qu'il faut auparavant former. Elles exigent aussi un échantillon d'enquêtés suffisamment représentatif pour qu'on puisse, à partir de l'enquête, tirer des conclusions statistiques. Le problème est que, dans certains pays comme le Liban, les données statistiques sont inexistantes pour une raison ou une autre (indigence ou inexistence d'une direction étatique de la statistique, occultation de certaines variables dans ces données quand elles existent…), ce qui implique, pour que les résultats soient fiables, que l'on procède à l'étude d'un échantillon très vaste (1/40ème de la population par exemple pour l'enquête *Anatomie de la francophonie libanaise*) et d'excellents statisticiens pour établir l'échantillon et faire les redressements statistiques nécessaires.

    a. Le premier type de données sera socio-économique, tenant compte des *variables* suivantes : sexe, âge, lieu d'origine, lieu de résidence, situation économique, niveau d'études, niveau d'études des parents (père et mère), langues parlées par les parents (père et mère), nombre de frères et sœurs, membres de la famille à l'étranger. En outre, il existe dans certains pays une variable socio-économique « différentielle », caractéristique du pays et de son histoire : pour le Liban, nous avons systématiquement introduit la variable de l'appartenance communautaire. Cette variable « différentielle » ne sera évidemment pas la même d'un pays à l'autre, elle est à déterminer au cas par cas. Mais on peut imaginer que, par exemple, pour les pays du Maghreb, la variable de la composante « Amazigh » de l'identité nationale puisse être prise en considération, de

[1]Voir : Nicole Gueunier, *Le Français du Liban : cent portraits linguistiques*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; Sélim Abou, Choghig Kasparian et Katia Haddad, *Anatomie de la francophonie libanaise*. Voir aussi le document de travail « Francophonie – Monde Arabe : un dialogue des cultures », du colloque organisé par la ligue des États Arabes et l'Organisation internationale de la Francophonie, IMA, 2000, Paris.s.

même que la composante ethnique pour certains pays d'Afrique et que la composante « pays d'origine » pour le Québec.

b. Le deuxième type de données portera sur l'usage du français, en recourant aux *variables* de l'usage familial, scolaire, professionnel, pour les loisirs (lecture, cinéma, musique), mais aussi pour la prière (formelle et informelle) et pour l'expression de l'affectivité (colère et affection). Pour que ces données soient réellement intéressantes, on devrait les collecter aussi pour les autres langues du pays : langue(s) maternelle(s) et anglais. Nous avions aussi ajouté la langue arménienne pour le Liban, mais il s'est avéré que son usage n'était pas statistiquement assez important pour qu'il en soit tenu compte.

6. Enfin, le troisième type de données portera sur la connaissance du français, en recourant aux *variables* de l'âge d'apprentissage, de l'ordre d'apprentissage (en première position, en deuxième position, en troisième position), du type d'apprentissage, du genre d'école où les études ont été faites[2], du niveau d'études, du niveau de connaissance de la langue orale et écrite.

2. Comme il s'agit, dans la collecte de ces données quantitatives sur la connaissance du français, d'une autoévaluation faite par les enquêtés, il serait bon de croiser ces autoévaluations avec des données **qualitatives**, obtenues à partir de tests permettant de discriminer objectivement (et non plus subjectivement, comme dans l'enquête quantitative) la **compétence** et la **performance**[3] orales et écrites d'un petit échantillon raisonné d'enquêtés, de sorte que ces résultats puissent servir d'étalon pour l'autoévaluation quantitative.

   L'enjeu de la collecte de ces deux types de données, usage et connaissance de la langue, est de distinguer le pourcentage d'individus pour qui le français est langue maternelle, étrangère ou seconde. En effet, jusqu'à présent, on a eu la fâcheuse habitude, en Francophonie, de mettre d'une part sur un pied d'égalité les francophones réels et ceux que Robert Chaudenson appelle, avec son humour habituel, les francophonoïdes et les francoaphones, et de faire quelquefois de ces données sans nuance un usage douteux, justifiant telle ou telle stratégie de la Francophonie ; de mettre d'autre part sur le même pied ceux pour qui le français est une langue seconde, c'est-à-dire langue de culture et d'usage oral et écrit, professionnel et personnel, et ceux pour qui elle est exclusivement langue de communication, et d'induire de cette fausse égalité des politiques éducatives uniques aux effets extrêmement pervers.

II. Les données collectives

À la différence des données individuelles, les données collectives par État méritent d'être collectées annuellement, ou tous les deux ans par exemple avant chaque sommet de la Francophonie, parce qu'elles ne sont réellement significatives que par leurs variations. Leur collecte justifie pleinement

[2] Cette variable, importante au Liban où l'enseignement privé regroupe 63% de la population scolaire en 2000 selon les données de l'Unesco, fournit aussi une autre indication puisqu'au Liban tout enseignement est bilingue, arabe/français ou arabe/anglais. Une autre catégorisation des établissements scolaires sera sans doute plus pertinente ailleurs.

[3] Rappelons que ces deux critères, dégagés par le linguiste américain Noam Chomsky, portent, le premier (la compétence) sur la connaissance d'une langue, et le second (la performance, au sens anglais de « to perform ») sur la manière dont cette connaissance est mise en œuvre dans la production orale et écrite. Ainsi, on peut avoir une excellente connaissance du fonctionnement d'une langue, mais ne pas manifester cette connaissance en la parlant ou en l'écrivant ; dans ce cas, la compétence du locuteur est supérieure à sa performance. L'inverse est possible aussi, c'est-à-dire une bonne facilité de production écrite et/ou orale, mais une ignorance du fonctionnement dans celle-ci. Une bonne maîtrise de la langue suppose un rapport équilibré entre compétence et performance.

la mise en place d'observatoires qui devraient prendre note régulièrement des modifications de ces données. Leur collecte est de ce fait beaucoup moins coûteuse que celle des données individuelles.

1. Les premières de ces données collectives constituent ce que Robert Chaudenson appelle le **status,** c'est-à-dire toute la batterie législative concernant la langue, depuis les textes constitutionnels jusqu'aux lois et décrets promulgués en passant par l'organisation de l'enseignement scolaire et universitaire, secteur auquel il faudrait sans doute consacrer une rubrique à part.

   Le status constitue donc les politiques étatiques d'aménagement linguistique. Il permet d'obtenir le deuxième critère de distinction entre langue maternelle, seconde et étrangère. Ce critère est donc collectif, par opposition au précédent (connaissance et usage du français), qui concernait les individus.

2. Les deuxièmes constituent le **corpus**, toujours selon la terminologie de Chaudenson, c'est-à-dire l'ensemble de la production collective, orale et écrite. Cela va de l'édition (nombre d'ouvrages) à la presse en passant par les colloques, manifestations culturelles, films de cinéma en salle, concerts, conférences, etc.

3. Les troisièmes données concernent les échanges économiques d'un pays (ses partenaires économiques privilégiés, c'est-à-dire les principaux pays clients et fournisseurs) afin de vérifier l'existence, pour l'instant encore tout à fait aléatoire, d'un espace économique francophone. Il faudrait sans doute introduire dans cette catégorie des échanges une rubrique consacrée à l'échange de population (touristique, universitaire et productive).

4. Parce qu'elles sont essentiellement relatives, c'est-à-dire qu'elles ne sont significatives que par comparaison d'une année à l'autre, ces données introduisent le critère d'**historicité** du français dans un pays donné. Elles permettent de percevoir, quand elles sont replacées dans une perspective historique par pays, les avancées ou les reculs de la langue française dans un pays, et n'ont évidemment pas la même portée selon l'histoire du pays en question.

Aux deux questions posées au début de cette réflexion vient s'ajouter une troisième, la plus importante : que faire des données ainsi collectées ? On peut souhaiter qu'elles puissent servir à l'aide à la mise en place à la fois aux politiques linguistiques des pays membres ou associés de la Francophonie, comme à l'émergence d'une stratégie francophone d'ensemble. Si vraiment être francophone, c'est partager, partiellement au moins, une vision commune du monde, il est évident que la stratégie de la Francophonie devrait contribuer au renforcement de cette vision partagée. Celle-ci n'est guère véhiculée par le « français langue étrangère », langue essentiellement de communication, dans laquelle la dimension culturelle se réduit à une information sur le mode de vie des Francophones « autres », un peu à la manière d'un entomologiste observant les mœurs de tel ou tel groupe d'insectes. La culture commune en laquelle nous croyons, celle qui peut réellement nous permettre de partager une vision du monde, est la culture au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire, selon la définition qu'en donne Sélim Abou, « les manières de penser, d'agir et de sentir qui régissent mon rapport au monde, à l'autre, au transcendant »[4]. Il est évident que seule le partage du français comme langue seconde permet cette vision commune du monde.

[4] Sélim Abou, *L'Identité culturelle*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint-Joseph, 2002.

C'est pourquoi il est si important que la stratégie de la Francophonie devrait consister à favoriser l'émergence de ce type de français, et non à courir après une illusoire concurrence avec un « basic english » car, quand ils ont le choix entre celui-ci et le « basic french » et quand l'original et la copie sont vendus au même prix, le choix va se porter sur l'original. C'est pourquoi aussi la grille d'observation du français que nous proposons a pour ultime objectif de mettre en place une stratégie globale de la Francophonie en faveur du développement du français langue seconde.

SOCIALISATION ETHNOLANGAGIÈRE ET DÉVELOPPEMENT PSYCHOLANGAGIER : UNE MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE ET DE MODÉLISATION

Rodrigue Landry
Institut canadien de recherche sur
les minorités linguistiques

Réal Allard
Centre de recherche et de développement
en éducation
Université de Moncton

et

Kenneth Deveau
Université Sainte-Anne

Introduction

C'est la langue française qui constitue le lien fondamental entre les États membres de la francophonie. Au sein de ces États, toutefois, le français peut avoir divers statuts. Il peut être la langue maternelle et la langue d'usage de la majorité, comme c'est le cas en France et au Québec. Dans d'autres contextes, la langue française est une langue seconde acquise par la voie de la scolarisation. Elle n'en demeure pas moins la langue de l'État et, pour toute fin pratique, la langue de la mobilité sociale. C'est le cas dans les anciennes colonies françaises en Afrique et dans les pays où, en contexte diglossique, des langues créoles et le français sont les langues d'usage.

Notre article s'intéresse au cas particulier où la langue française est une langue maternelle minoritaire. Dans ce cas, c'est le français qui est la « langue basse » dans un contexte diglossique. Plus particulièrement, nos recherches ont porté sur les minorités francophones de l'Amérique de Nord : les provinces et territoires du Canada où le français est minoritaire (ex. : Landry et Allard, 1990, 1992a et 1996), les États du Maine et de la Louisiane aux États-Unis (Landry et Allard, 1992b ; Landry, Allard et Henri, 1996) et aussi des régions du Québec où le français est démographiquement minoritaire (Landry, Allard et Bourhis, 1997 ; Allard, Landry et Bourhis, 1997). Le but de nos recherches était de comprendre comment des facteurs macrosociologiques définissant la vitalité ethnolinguistique (Giles, Bourhis et Taylor, 1977) d'un groupe minoritaire peuvent déterminer des contextes institutionnels et sociaux qui conditionnent les vécus langagiers des membres de la minorité et comment ces vécus contribuent au développement psycholangagier des membres de la minorité. Nos recherches empiriques ont porté sur les liens entre les vécus langagiers, c'est-à-dire la socialisation ethnolangagière, et le développement psycholangagier, ce que deviennent les personnes sur le plan de la langue et de la culture : représentations sociales, compétences langagières, identité ethnolinguistique, intégration communautaire et comportements langagiers.

L'approche méthodologique privilégiée a été celle de l'enquête par questionnaire auprès d'un grand nombre d'individus, jeunes et adultes. Aspect particulier de notre approche, les

questionnaires ont été développés et validés pour la mesure de construits théoriques, composantes d'un modèle théorique décrivant les liens entre des variables de socialisation ethnolangagière et des variables associés à divers aspects du développement psycholangagier. Suite à la collecte des données, des parties du modèle théorique ou le modèle tout entier peut être vérifié par des analyses statistiques. La méthode statistique conçue pour la vérification de ce type de modèle théorique est la modélisation par équations structurelles (MES) pour laquelle il existe une variété de logiciels statistiques (Byrne, 2006 ; Kline, 2005).

Notre article comprend deux parties. Dans la première, nous décrivons notre cadre conceptuel et le modèle théorique développé pour étudier les liens entre la socialisation ethnolangagière et le développement psycholangagier. Dans la deuxième, nous donnons quelques exemples de modèles théoriques conçus à partir de notre cadre conceptuel et vérifiés empiriquement à partir des résultats de nos enquêtes auprès de différentes minorités francophones. En conclusion, nous discutons d'applications possibles du modèle théorique et de l'approche MES à d'autres minorités ethnolinguistiques ou pour d'autres contextes de la francophonie.

Cadre conceptuel

Nous décrivons brièvement ici les deux modèles théoriques constituant notre cadre conceptuel et nous renvoyons à d'autres publications les personnes désirant plus de détails.

a) Un modèle macroscopique

Le premier modèle (Landry, Allard et Deveau, 2006, 2007, sous presse) présente un « macroscope » de la relation intergroupe entre un groupe linguistique minoritaire (l'endogroupe) et un groupe majoritaire dominant (l'exogroupe). C'est le groupe minoritaire que nous nommons « endogroupe » parce que c'est sa perspective que nous analysons dans le modèle. Le concept de macroscope est emprunté de Joël de Rosnay (1975). Selon celui-ci, un macroscope est un cadre conceptuel pouvant nous permettre d'analyser un phénomène complexe. Il permet d'examiner à la fois le tout et ses parties. Lorsque nous focalisons sur une partie de l'objet d'étude, le modèle nous permet d'entrevoir son rôle dans le tout. Nous pouvons focaliser sur une composante et même l'analyser selon ses propres sous-composantes ; le modèle conceptuel doit alors permettre de concevoir leur rôle ou leur position dans le tout. Si nous focalisons sur le « tout », notre perspective est plus globale, mais elle nous permet d'envisager des rôles ou des fonctions de différentes composantes.

Figure 1

Modèle intergroupe de revitalisation ethnolangagière : une perspective macroscopique (Landry, Allard et Deveau, 2006)

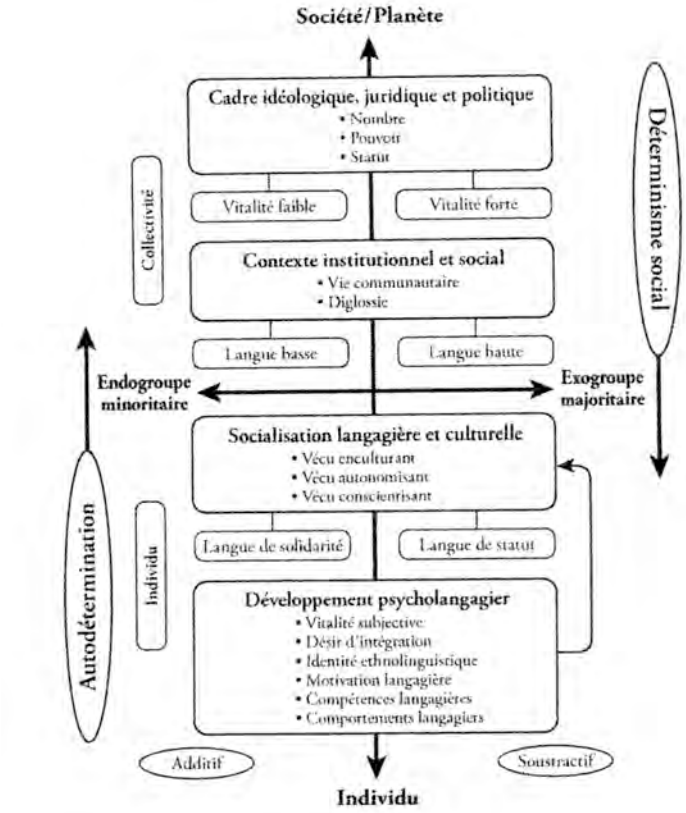

Le modèle présenté à la figure 1 permet d'envisager deux niveaux d'analyse du rapport intergroupe. Dans la partie supérieure du modèle, l'analyse se fait au niveau des collectivités alors que dans la partie inférieure, c'est l'individu qui est le point d'analyse. Le premier niveau, davantage macrologique, combine deux réalités de la relation entre un groupe minoritaire et un groupe majoritaire ou dominant. La première réalité est celle du « cadre idéologique, juridique et politique ». Pour des raisons historiques reliées au rapport de force entre le groupe minoritaire et le groupe dominant, un certain climat idéologique (Bourhis, 2001 ; Skutnabb-Kangas, 2000) s'est établi. Selon Bourhis (2001), on peut situer l'idéologie d'un État ou d'un groupe dominant vis-à-vis un groupe ethnolinguistique minoritaire selon quatre catégories, celles-ci reflétant un continuum d'appui envers la minorité. Dans un contexte « pluraliste », l'appui de l'État est réel

Figure 2

Continuum des orientations idéologiques des États-nations par rapport aux langues (adapté de Bourhis, 2001)

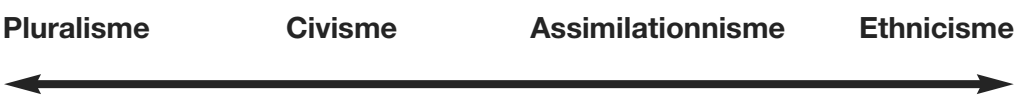

et proactif. Des fonds publics sont consacrés au développement et à la promotion de la vitalité du groupe. Une idéologie « civique » pourrait être qualifiée d'une certaine indifférence bienveillante. L'État ne donne aucun appui à la minorité, mais tolère leur existence en autant que leur développement soit autofinancé. Autrement dit, le groupe est sans reconnaissance publique, mais les manifestations privées sont tolérées. Une idéologie assimilationniste se concrétise lorsque l'État développe des politiques publiques et des programmes favorisant l'assimilation du groupe. Le Canada, par exemple, même s'il est reconnu aujourd'hui comme un pays pluraliste, a néanmoins eu dans le passé des politiques favorisant l'assimilation linguistique et culturelle des autochtones, principalement à l'époque des écoles résidentielles (Rousselle, 2006). Enfin, les politiques d'apartheid d'une certaine époque récente en Afrique du Sud sont l'exemple prototype de l'idéologie ethniciste. Dans ce cas, les politiques visent non pas l'assimilation du groupe à la culture dominante, mais sa marginalisation, voire sa disparition et, dans des situations extrêmes, cela peut aller jusqu'au génocide.

Les communautés francophones que nous avons étudiées se trouvent, pour la plupart, dans un contexte idéologique pluraliste. Le Canada appuie ses minorités de langue officielle par une gamme impressionnante de programmes et de services (Patrimoine canadien, 2006). Récemment, un nouveau « Plan d'action pour les langues officielles » (Gouvernement du Canada, 2003) est venu donner un « nouvel élan » à ces communautés. Néanmoins, il faut comprendre que cet appui provient du gouvernement fédéral. De nombreux secteurs reliés à la vitalité des minorités relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux et l'appui de ceux-ci aux minorités francophones est loin d'être symétrique (Bourgeois, Denis, Dennie et Johnson, 2006 ; Landry, sous presse a). D'autres minorités francophones étudiées, dans les États du Maine et de la Louisiane en particulier, ont plutôt vécu des contextes idéologiques assimilationnistes.

Comme le montre la figure 1, le cadre idéologique, juridique et politique comprend aussi une réalité sociodémographique associée au nombre, au pouvoir et au statut relatif du groupe minoritaire. Ce sont les trois variables sous jacentes au concept de vitalité ethnolinguistique proposé par Giles, Bourhis et Taylor (1977). Lorsque le groupe est petit en nombre, sans pouvoir et sans statut historique ou social, la probabilité que le groupe puisse demeurer une « entité distincte et active » est faible. Enfin, les rapports de pouvoir entre le groupe minoritaire et le groupe majoritaire se manifestent dans une deuxième réalité macrosociologique, celle-ci plus concrète. Il s'agit du « contexte institutionnel et social » qui encadre le vécu des individus. Ce deuxième niveau du modèle regroupe les institutions qui déterminent le « vécu public » des membres et les réseaux sociaux qui sont reliés à leur « vie communautaire » (Fishman, 1989). Typiquement, ce contexte institutionnel et social révèle une réalité diglossique, la langue du groupe minoritaire étant une « langue basse » associée aux contacts informels et intragroupes de la minorité alors que la langue du groupe dominant est la « langue haute » utilisée de façon prioritaire lors de situations de contact formelles ou intergroupes. Bref, la langue minoritaire peut-être essentiellement privée, la langue majoritaire dominant la sphère publique et même la sphère privée lors de contacts intergroupes.

Récemment, nous avons résumé la partie supérieure du modèle macroscopique en l'intégrant dans un modèle d'autonomie culturelle (Landry, Allard et Deveau, 2007a, sous presse). L'autonomie cultuelle se résume à trois composantes : la première reflète le degré de prise en charge par le groupe minoritaire des institutions sociales et culturelles nécessaires à sa vitalité, la deuxième, le vécu communautaire dans la langue du groupe nécessaire à la transmission intergénérationnelle de la langue et à la construction identitaire, et la troisième, le degré d'appui de l'État et de ses citoyens qui donnent légitimité au groupe (Landry, sous presse b ; Landry, Forgues et Traisnel, 2008 ; Bourhis et Landry, 2008).

Nous en sommes maintenant à la partie inférieure du modèle. Ce niveau permet une analyse de deux réalités chez l'individu. La première est de nature sociale ou microsociologique. Il s'agit de la « socialisation ethnolangagière et culturelle » de l'individu. Celle-ci est intimement reliée au contexte institutionnel et social du rapport entre les collectivités. Par exemple, si le groupe possède certaines institutions (écoles, hôpitaux), les vécus langagiers et identitaires de l'individu dans ces secteurs seront influencés par la présence de celles-ci. Très souvent, toutefois, chez les groupes linguistiques minoritaires, les services publics tendent à être offerts dans la langue du groupe dominant. La force des réseaux sociaux de l'endogroupe pourra, pour sa part, influencer surtout les vécus dans la sphère privée. À ce niveau du modèle, il est possible, avec des instruments d'enquête appropriés, de mesurer en rétrospective les vécus langagiers dans la langue de l'endogroupe et dans celle de l'exogroupe depuis la petite enfance (voir ci-dessous). Ce niveau du modèle identifie trois catégories de vécu ethnolangagier : enculturant, antonomisant et conscientisant. Ces trois types de vécu sont décrits ci-dessous en relation avec différents aspects du développement psycholangagier. La socialisation ethnolangagière et culturelle reflète donc les expériences langagières de la personne. Celles-ci pourront avoir des effets distincts sur la construction identitaire et d'autres variables psycholangagières.

Les variables constituant le développement psycholangagier de la personne sont regroupées au dernier niveau du modèle. Ce sont les variables « dépendantes » qui nous permettent de mesurer les résultats de la socialisation ethnolangagière et culturelle. Elles reflètent ce que devient la personne sur le plan de la langue et de la culture. La personne peut avoir à résoudre, par exemple, certaines tensions identitaires. Attachée à sa langue et à sa culture pour des raisons de « solidarité » avec les membres de son groupe, elle est néanmoins, en contexte minoritaire, attirée par la langue et la culture de « statut » du groupe dominant. De plus, les variables psycholangagières ne sont pas statiques. Comme le montre la flèche de rétroaction du côté droit inférieur du modèle, les habitudes langagières acquises suite aux expériences langagières cumulées influencent, à leur tour, les expériences de la langue et de la culture à venir. Le jeune francophone, par exemple, qui a développé des liens d'amitié avec des jeunes anglophones de son voisinage pourra en venir à préférer la langue anglaise pour ses liens d'intimité (Corbeil, 2005).

Le modèle est dynamique dans un autre sens. Nos premières études (résumées dans Landry et Allard, 1996) avaient révélé une très forte relation entre la vitalité communautaire du groupe francophone et plusieurs variables psycholangagières des membres du groupe (ex. : identité, désir d'intégration communautaire, comportements langagiers), au point où nous avions décrit ces relations comme reflétant un certain « déterminisme social ». Dans nos études plus récentes, comme le montre la figure 1, nos analyses cherchent à tenir compte de l' « autodétermination » des individus et des groupes. Des personnes « autonomisées et conscientisées » peuvent résister aux forces du déterminisme social et maintenir une forte identité de groupe même si les contextes sociaux ne favorisent pas l'usage libre de leur langue. De même, sur le plan collectif, des groupes minoritaires peuvent prendre en charge certaines institutions et gérer leurs « frontières d'identité » (Capra, 2002) de manière à pouvoir étendre leurs lieux de socialisation ethnolangagière.

La dynamique des relations intergroupes vécue par les membres d'un groupe linguistique minoritaire peut mener à différentes formes de bilinguisme. Le modèle (voir bas de la figure 1) stipule que plus les contacts langagiers favoriseront la langue dominante plus le bilinguisme sera de type « soustractif », c'est-à-dire que l'acquisition de la langue seconde se fera au détriment de l'acquisition ou du maintien de la langue maternelle (Lambert, 1975 ; Landry et Allard, 1990). Par ailleurs, plus les contacts langagiers seront soutenus dans la langue minoritaire plus le bilinguisme sera de nature « additive ».

b) Modèle du comportement langagier autodéterminé et conscientisé

Pour étudier empiriquement les relations entre la socialisation ethnolangagière et culturelle et le développement psycholangagier (partie inférieure du modèle présenté à la figure 1), nous avons développé le modèle du comportement langagier autodéterminé et conscientisé (CLAC : Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005 ; Landry Allard et Deveau, 2007a). Ce modèle est vérifiable statistiquement par des méthodes telle l'approche MES. Nous décrivons maintenant en grandes lignes ce modèle (voir figure 3) et, dans la dernière section de l'article, nous donnons deux exemples permettant d'apprécier cette méthodologie.

Figure 3
Modèle du comportement langagier autonomisé et conscientisé (Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005; adapté dans Landry, Allard et Deveau, 2007a).

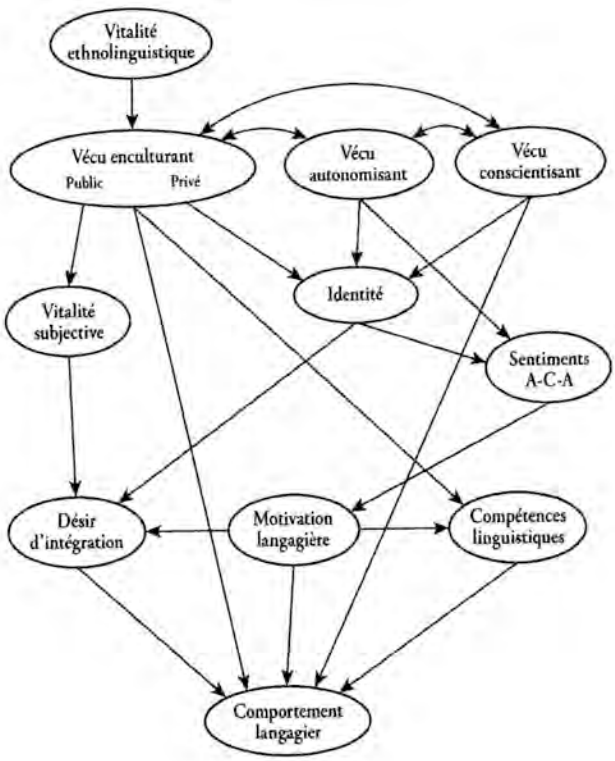

Le modèle CLAC fut conçu pour mesurer les effets des trois catégories de vécu langagier identifiées dans notre modèle macroscopique. Le vécu « enculturant » comprend l'ensemble des contacts langagiers de l'individu autant dans la langue du groupe minoritaire que dans celle du groupe dominant. Différentes facettes du vécu langagier sont mesurées : la langue utilisée dans les relations interpersonnelles (famille, parenté, amis, réseau social), dans les lieux publics (ex. : magasins, restaurants, services publics), dans les médias et par la scolarisation. S'agissant des lieux publics, nous mesurons aussi les expériences langagières vécues par les contacts avec les affiches commerciales et publiques, ce qui constitue le paysage linguistique du territoire (Landry et Bourhis, 1997).

Une hypothèse importante du modèle CLAC a trait aux effets distincts des vécus enculturants dans la sphère privée et dans la sphère publique. Nous y revenons.

Contrairement au vécu enculturant qui se réfère surtout à la fréquence relative des contacts avec chacune des langues depuis l'enfance (une perspective plutôt quantitative), les deux autres catégories de vécu langagier se rapportent plutôt à des aspects qualitatifs de la socialisation ethnolangagière. La première, que nous nommons « vécu autonomisant », a été conçue pour mesurer les expériences langagières et culturelles qui contribuent à des motivations langagières intériorisées et intégrées (Deveau, Landry et Allard, 2006). Selon la théorie de l'autodétermination (Deci et Ryan, 1985, 2000, 2002), les expériences des personnes qui contribuent à la satisfaction de trois besoins fondamentaux chez l'humain (l'autonomie, la compétence et l'appartenance) amènent la personne à être autonome et motivée de l'intérieur. Le modèle fait l'hypothèse que les personnes ayant vécu des expériences langagières autonomisantes dans leurs relations avec les membres de cette communauté linguistique développeront des sentiments d'autonomie, de compétence et d'appartenance relatifs à cette langue.. De plus, comme le montre le modèle, ces trois sentiments (sentiments ACA) sont reliés au type de motivation pour l'apprentissage et l'usage des langues.

Nous inspirant des travaux de Paolo Freire (1983) sur la conscientisation et de ceux de Ferrer et Allard (2002a et 2002b) sur la pédagogie de la conscientisation et de l'engagement, nous avons conçu le « vécu conscientisant » comme un autre aspect qualitatif de la socialisation ethnolangagière. Ce vécu contribue au développement d'une « conscience critique » de la légitimité du groupe minoritaire et des possibilités de changer les conditions reliées à la vitalité du groupe. Ce vécu peut être le produit d'expériences personnelles vécues par les membres du groupe ou d'expériences vicariantes, c'est-à-dire par l'observation de personnes qui valorisent la langue et la culture du groupe, qui affirment leur identité ou qui revendiquent leurs droits (Allard, Landry et Deveau, 2005). Une hypothèse importante du modèle est que les personnes qui ont vécu des expériences conscientisantes – expériences les éveillant aux injustices subies par le groupe et ses membres, aux luttes et aux revendications pour établir la légitimité de leurs droits ainsi qu'aux ressources disponibles au groupe – seront celles qui seront les plus engagées dans des comportements de valorisation de leur langue et de la culture, d'affirmation identitaire et de revendication de leurs droits.

En somme, le modèle propose que le développement psycholangagier des membres d'un groupe minoritaire n'est pas seulement le résultat de la quantité d'enculturation, mais aussi de la qualité de ces vécus enculturants. Les vécus autonomisants pourront contribuer à rendre la personne plus autonome et à être motivée de l'intérieur pour l'apprentissage et l'usage de sa langue. Cette personne, plus autonome et intrinsèquement motivée, sera aussi une personne engagée envers sa communauté si elle a su développer une « conscience critique » des conditions sociales relatives à la vitalité de son groupe. Tel que le montre la figure 3, il est stipulé par le modèle que les conditions sociales de vitalité ethnolinguistique peuvent déterminer certains vécus enculturants (surtout les vécus ethnolangagiers dans la sphère publique, mais aussi la force des réseaux sociaux). Toutefois, la qualité de ces vécus n'est qu'indirectement associée à ces conditions de vitalité, ces derniers étant davantage tributaires de la volonté et de la créativité des individus et du groupe.

Nous pouvons maintenant brièvement décrire les autres composantes du modèle et spécifier certaines des hypothèses que nous tentons de vérifier par nos recherches.

Le modèle attribue une importance centrale à la construction identitaire (Deveau, Allard et Landry, sous presse). Tel que déjà mentionné, vivre en contexte linguistique minoritaire peut être une source de tension identitaire. Le contexte intergroupe mène la personne à faire des catégories sociales pour identifier ces groupes et à faire des comparaisons sociales pour apprécier les caractéristiques propres à chacun des groupes (Tajfel, 1978, 1981 ; Tajfel et Turner, 1981). Construire son identité, c'est répondre à la question « qui suis-je » par rapport à ces groupes. Selon Tajfel (1981), l'identité

sociale est…

« cette composante du concept de soi de la personne qui découle de leur connaissance d'être membre d'un groupe social (ou de groupes sociaux) en lien avec la valeur et la signification affective rattachée à cette appartenance » (1981, p. 255, traduction libre).

Nos recherches nous ont permis d'identifier deux composantes distinctes de l'identité ethnolinguistique (Deveau, 2007 ; Deveau, Landry et Allard, 2005). Ces deux composantes correspondent aux deux facettes de la définition de Tajfel (1981). La première, l'autodéfinition, correspond au degré auquel la personne s'identifie comme membre du groupe. Par exemple, dans nos questionnaires, la personne est appelée à penser à la langue ou aux langues qu'elle parle, à sa culture, à ses ancêtres, au territoire qu'elle habite et à son avenir. Pour chacune de ces perspectives, elle est invitée à indiquer sur une échelle sémantique le degré auquel elle se définit comme francophone, anglophone, bilingue, acadien (ou québécois, franco-ontarien, fransaskois, etc…). Nous avons nommé la deuxième composante de l'identité « engagement identitaire ». Elle reflète le degré auquel la personne se perçoit comme semblable aux membres qui constituent le groupe, le degré auquel cette identité contribue à son estime de soi et l'importance qu'elle attribue à la défense de cette identité. Il s'agit en somme de ce que Tajfel décrit comme la « valeur et la signification affective » de l'identité.

Selon le modèle (voir figure 3), l'identité serait surtout reliée à la force du vécu enculturant dans la sphère privée (la famille, la parenté, les amis, le réseau social). Une personne vivant dans une famille exogame (un parent francophone et un parent anglophone), par exemple, pourrait s'identifier également aux deux groupes linguistiques ou, selon la force de ses vécus enculturants, s'identifier davantage à un groupe qu'à l'autre. Une autre hypothèse du modèle est que les vécus autonomisant et conscientisant sont également des facteurs de construction identitaire et jouent un rôle important principalement en ce qui a trait à l'engagement identitaire.

Le modèle fait l'hypothèse que le vécu enculturant dans la sphère publique est surtout associé à la « vitalité ethnolinguistique subjective » (Bourhis, Giles et Rosenthal, 1981 ; Allard et Landry, 1986 et 1994). Il s'agit des perceptions ou des représentations sociales de la personne concernant la vitalité de chacun des groupes linguistiques ou du statut du groupe dans la société. Nous faisons l'hypothèse que le « désir d'intégration », c'est-à-dire le degré auquel la personne veut faire partie du groupe et s'intégrer à la communauté, sera surtout relié à la force de l'identité, mais aussi aux croyances de la personne concernant le statut du groupe dans la société (la vitalité subjective). Le désir d'intégration représente les « intentions » de la personne et s'avère donc un important prédicteur du comportement langagier (Allard et Landry, 1994).

Conformément à la théorie de l'autodétermination (Deci et Ryan, 1985, 2000 et 2002), il est prédit que c'est le vécu autonomisant qui sera le plus fortement associé à la force des sentiments d'autonomie, de compétence et d'appartenance relatifs à la langue. Un vécu autonomisant contribuerait donc à des sentiments d'être à l'origine de ses comportements langagiers, d'être effectif dans ses apprentissages et ses usages de la langue et à se sentir accueilli, respecté et estimé comme membre du groupe. Toujours selon la théorie de l'autodétermination, les « sentiments ACA » (voir figure 1) seraient les principaux facteurs contribuant à une régulation interne et intégrée de la motivation. En d'autres mots, plus les sentiments ACA sont satisfaits, plus la langue serait apprise pour des raisons identitaires et intrinsèques et moins elle le serait pour des raisons instrumentales et extrinsèques (Deveau, Landry et Allard, 2006).

En ce qui a trait aux compétences langagières, nos recherches s'intéressent à deux types de compétences décrites par Cummins (1979 et 1981). Les fréquences de contact avec chacune des

langues seraient associées à la compétence orale-communicative. D'autre part, la scolarisation et les expériences de littératie seraient les principaux déterminants de la compétence cognitivo-scolaire. La première est mesurée par des questionnaires d'autoévaluation tandis que la deuxième est mesurée par des tests écrits (tests de closure) administrés aux élèves. Une hypothèse importante du modèle est que la scolarisation dans la langue minoritaire est essentielle au développement d'un bilinguisme additif (ex. : Landry et Allard, 1991, 1997 et 2000).

Enfin nos recherches analysent deux types de comportements langagiers. Le premier est la fréquence d'usage de la langue dans les activités quotidiennes. Tel que le montre la figure 3, ces comportements sont surtout tributaires des vécus enculturants antérieurs, des compétences langagières acquises et des dispositions affectives envers la langue (désir d'intégration communautaire et motivations langagières). Nos recherches s'intéressent aussi aux facteurs menant à des comportements d'engagement identitaire et communautaire que le modèle attribue surtout aux expériences du vécu conscientisant.

Dans la prochaine section de l'article, nous donnons deux exemples qui illustrent à la fois notre méthodologie d'enquête et l'approche MES.

Exemples de modélisation avec l'approche MES

La méthodologie d'enquête privilégiée consiste à cueillir des données à partir de questionnaires administrés à de grands groupes de jeunes et d'adultes. Les questionnaires sont planifiés et validés de sorte à mesurer des composantes distinctes de nos modèles théoriques. Le modèle théorique CLAC présenté à la figure 3 comprend pas moins de dix construits théoriques distincts que l'on peut mettre en relation par des analyses statistiques. Pour mettre à l'épreuve le modèle théorique, chacun des construits doit être associé à des indicateurs fiables qui définissent le construit. Par exemple, le vécu enculturant comporte deux types d'indicateurs, ceux reflétant la fréquence de vécus dans le domaine privé et ceux reflétant les vécus dans la sphère publique. Conformément au concept du macroscope, il peut être possible d'ajuster le « zoom » du macroscope. Le vécu enculturant peut être traité comme une variable unique constituée d'indicateurs privés et publics. Ce même construit peut aussi être sous-divisé en plusieurs composantes pour analyser de façon plus détaillée les relations entre plusieurs éléments du vécu enculturant et d'autres variables. Nous en présentons un exemple ci-dessous.

Puisque notre modèle théorique a pour fondement les facteurs liés à la vitalité de communautés linguistiques, le choix des groupes participant à l'enquête s'avère important. Nos participants ont été le plus souvent des élèves du cycle secondaire provenant d'écoles de communautés francophones ayant des degrés variés de vitalité linguistique. Ce choix procure différents avantages. Premièrement, un choix judicieux d'écoles permet de constituer un continuum relativement complet de vitalité linguistique francophone, allant de communautés de très forte vitalité (ex. : au Québec) à des communautés de très faible vitalité (ex. : en Louisiane). Le deuxième avantage a été celui d'analyser les effets de différents degrés de scolarisation en français et en anglais sur différentes composantes du développement psycholangagier (Landry et Allard, 1991, 1996 et 2000). De plus, puisque les élèves des classes terminales du cycle secondaire sont parmi les leaders de demain dans les communautés, il est possible de dresser des profils de ces futurs agents communautaires (Landry, Allard et Deveau, 2007b). Enfin, le profil des élèves en fin de secondaire permet d'apprécier le produit final de la scolarisation dans la langue de la minorité.

Pour illustrer l'usage de l'approche MES, nous montrons ci-dessous deux exemples tirés de nos recherches récentes. Le premier montre une vérification d'une hypothèse du modèle CLAC concernant les effets du vécu enculturant sur la vitalité subjective, l'identité ethnolinguistique et le

désir d'intégration communautaire. Le deuxième montre les relations entre les trois catégories du vécu ethnolangagier du modèle, les deux composantes de l'identité ethnolinguistique, les sentiments ACA et la motivation langagière. D'autres sous-modèles peuvent être vérifiés de même que le modèle dans son ensemble.

Brièvement décrite, l'approche MES est une forme d'analyse statistique multivariée approfondie qui combine les avantages de l'analyse factorielle confirmatoire et de la régression multiple (Byrne, 2006 ; Kline, 2005). Le modèle doit définir des facteurs qui constituent des « variables latentes », chacune de celles-ci étant associée à des variables manifestes (des indicateurs). Par exemple, trois indicateurs (la langue parlée en famille, avec les amis et avec des membres de son réseau social) pourraient être choisis pour définir la variable latente du vécu enculturant privé. Chacune des variables latentes du modèle peut être « exogène » ou « endogène ». Une variable exogène n'est pas prédite par aucune autre variable dans le modèle. Elle agit un peu comme variable indépendante dans une régression multiple. En spécifiant le modèle, il est possible de prévoir que les variables exogènes sont orthogonales (non corrélées) ou corrélées entre elles. Si elles sont corrélées entre elles, on suppose que des facteurs non mesurés ont des liens communs avec ces variables exogènes ou que les variables sont interdépendantes. Quant aux variables latentes endogènes, elles sont prédites par une ou plusieurs variables latentes (exogènes ou endogènes). Elles sont donc des variables dépendantes. Il est possible aussi, avec ce type d'analyse, de vérifier des effets de médiation. Par exemple, dans le modèle CLAC (à la figure 3), on peut constater qu'il est prévu que l'effet de l'identité sur la motivation langagière est médiatisé par les sentiments ACA. Dans ce cas, les sentiments ACA constituent une variable latente qui est à la fois indépendante (prédisant la motivation langagière) et dépendante (prédite par l'identité et le vécu autonomisant). Notons que lorsque nous utilisons le terme « effet », il s'agit d'un effet statistique et non d'une relation cause à effet. Un modèle corrélationnel peut donner une direction théorique à un effet (faire comme si l'effet a une direction), mais il ne peut pas prouver cet effet directionnel. Seul un modèle expérimental peut démontrer de véritables relations causales.

Quant aux indicateurs qui définissent les variables latentes, l'approche MES leur attribue une erreur de mesure qui est prise en compte lors de la vérification du modèle. De plus, une erreur de mesure est aussi attribuée à chaque variable latente endogène. Il s'agit de variance non prédite par les autres variables latentes du modèle. À titre d'exemple, le modèle CLAC prévoit que la motivation a un effet sur les compétences langagières. Il est possible, toutefois, de prévoir que la motivation langagière et les compétences aient en commun des causes non mesurées, ou encore, que ces deux variables soient interdépendantes. Pour vérifier cette hypothèse, le modèle pourrait alors spécifier une corrélation entre les erreurs de mesure des deux variables latentes.

Les analyses statistiques MES vérifient deux types d'adéquation entre les variables. La première est entre les variables manifestes et leurs variables latentes respectives. Il s'agit de vérifier la cohérence interne de chacun des facteurs ou variables latentes. Par exemple, si chacun des indicateurs a une saturation assez élevée sur sa variable latente, on peut considérer que la cohérence interne est élevée. Parfois, une variable latente peut être mal représentée par un indicateur (une saturation faible) ou elle peut être aussi bien ou même mieux représentée par un indicateur d'un autre facteur. On peut alors améliorer la cohérence interne du facteur en choisissant d'autres indicateurs qui définissent mieux la variable latente.

L'autre type d'adéquation entre les variables vérifiables par l'approche MES est celle entre les variables latentes. Autrement dit, l'analyse vérifie si le système de relations décrit par le modèle correspond aux relations présentes dans les résultats observés. En somme, il s'agit d'évaluer l'ajustement du modèle à la réalité des données. Il existe de nombreux indices d'ajustement (Byrne, 2006 ; Kline, 2005). Pour nos besoins, nous en utilisons trois.

Le rapport de vraisemblance généralisée (c^2) est une mesure du degré d'inadéquation du modèle aux données. Plus il est élevé, moins bon est l'ajustement du modèle. Cet indice est interprété comme un chi-deux avec un nombre de degrés de liberté égal à celui du modèle. Idéalement, le chi-deux est statistiquement non-significatif, signifiant une absence de différence entre la matrice théorique décrite par le modèle et celle des observations (les données). L'obtention d'un chi-deux non significatif est toutefois rare ; la probabilité qu'il ne soit pas significatif diminue plus l'échantillon de la population est grand.

Le second indice a l'avantage de tenir compte de la taille de l'échantillon. L'indice du *Root Mean Square Error of Approximation* (RMSEA) de Seiger-Lind fournit une approximation du degré d'erreur par degré de liberté. Un bon ajustement est obtenu lorsque l'indice est inférieur à 0,10, mais il est préférable qu'il soit inférieur à 0,08 (Kline, 2005). On peut aussi calculer un intervalle de confiance pour cet indice.

Le *Comparative Fit Index* (CFI) de Bentler est une estimation du degré d'amélioration qu'offre le modèle par rapport à un modèle selon lequel toutes les variables seraient indépendantes les unes des autres. Les valeurs de cet indice peuvent varier entre 0 et 1. Une valeur supérieure à 0,90 indique un bon ajustement du modèle.

Exemple 1 : Les effets des vécus ethnolangiers privés et publics

Le premier exemple est tiré de Landry, Deveau et Allard (2006). Il s'agissait de vérifier les effets de cinq catégories de vécu enculturant se distribuant sur un continuum public-privé. Comme le montre la figure 4, le modèle hypothétique prédisait que les catégories de langue publique ;

Figure 4
Modèle hypothétique et résultats (Landry, Deveau et Allard, 2006)

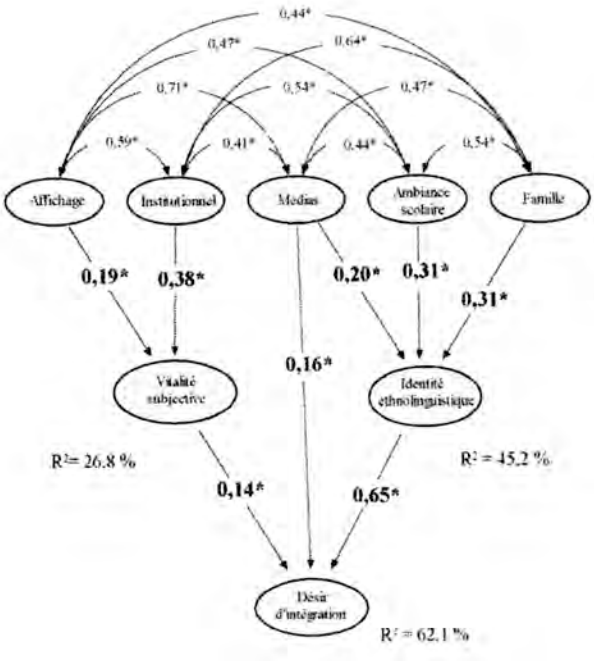

(l'affichage public et commercial et les habitudes langagières depuis la petite enfance dans les institutions publiques) seraient surtout reliées à la vitalité ethonolinguistique subjective, c'est-à-dire aux perceptions relatives au statut du français dans la région habitée. D'autre part, les habitudes langagières de la sphère privée (ici l'ambiance scolaire mesurée par la langue parlée par les élèves entre eux lors de la récréation et la langue parlée en famille) étaient postulées être reliées au degré d'identité francophone. Quant aux médias, ils furent traités comme des vécus semi-publics et semi-privés. S'ils sont véhiculés par les institutions publiques, c'est souvent dans la sphère privée qu'ils sont consommés. Se fondant sur des résultats de nos recherches antérieures (Landry et Allard, 1996), nous avons fait l'hypothèse que les médias étaient reliés au développement identitaire et qu'ils étaient en relation directe avec le désir d'intégration communautaire. Une hypothèse explicative serait que les médias procurent aux jeunes des modèles sociaux qu'ils peuvent émuler, des modèles sociaux francophones pouvant favoriser l'attachement à la francophonie (identité) et le désir de participer à la même culture sociétale (Landry, Allard et Deveau, 2007c). L'échantillon utilisé pour vérifier ce modèle était constitué de 1 189 élèves de fin du secondaire (11e année surtout) provenant de trois provinces de la région Atlantique : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.

Les indicateurs utilisés pour définir chaque variable latente du modèle hypothétique sont présentés au tableau 1.

Tableau 1
Saturations des variables manifestes sur les variables latentes

	Variables latentes						
Variables manifestes	Famille	Ambiance scolaire	Medias	Affichage institutionnel	Identité ethnolinguistique	Vitalité subjective	Désir d'intégration
Famille immédiate	0,88						
Cousins et cousines	0,92						
Oncles et tantes	0,93						
Ambiance à l'école primaire		0,86					
Ambiance à l'école secondaire		0,88					
Télévision			0,94				
Radio			0,89				
Film ou vidéo			0,94				
Musique			0,76				
Panneaux routiers				0,84			
Enseignes à l'extérieur des magasins				0,94			
Enseignes à l'intérieur des magasins				0,94			
Annonces et messages par courrier				0,84			
Services de santé					0,80		
Dépanneurs					0,96		
Épiceries					0,97		
Centres commerciaux ou grands magasins					0,87		
Restaurants					0,93		
Autodéfinition						0,78	
Engagement identitaire						0,80	
Ressources actuelles, activités culturelles							0,66
Contrôle des industries							0,76
Services gouvernementaux							0,48
Langue parlée, personnes venues d'ailleurs							0,61
Langue souhaitée, activités culturelles							0,60
Langue souhaitée, patrons							0,86
Langue souhaitée, services gouvernementaux							0,86
Langue souhaitée, personnes venues d'ailleurs							0,67

On y trouve aussi le degré de saturation des variables latentes sur chacun de leurs indicateurs. Ce tableau montre que tous les indicateurs sont supérieurs à 0,75 sauf cinq. On observe que la variable « vitalité subjective » est mieux représentée par les perceptions du statut du français dans le domaine des industries (0,76) que dans les domaines culturels (0,66) et que ce dernier indicateur est un peu plus fort que celui de la langue utilisée dans la région par les personnes venues d'ailleurs. L'indice le plus faible de cette variable est celui mesurant la langue des services gouvernementaux (0,48). D'autre part, s'agissant du désir d'intégration, il est mieux représenté par la langue que les personnes souhaitent employer avec leurs patrons (0,86) et dans les services gouvernementaux (0,86) que lors de leurs activités culturelles (0,60) ou avec les personnes venues d'ailleurs (0,67). Pour toutes les autres variables latentes, les indicateurs sont très élevés.

Malgré la présence de quelques indicateurs moins forts, les indices d'ajustement du modèle sont très bons : les résultats du RMSEA sont inférieurs au seuil de 0,08 (= 0,057) et le CFI est supérieur à 0,90 (= 0,96). Toutefois, l'indice de vraisemblance généralisée est statistiquement significatif [c^2 (1 088, d.l. = 332) = 1 402, 05, p = 0,000], ce qui était prévu compte tenu de la sensibilité du chi-deux à la taille de l'échantillon. Globalement, on peut affirmer que le modèle s'ajuste relativement bien aux observations.

Brièvement interprétés, les résultats montrent que les cinq variables exogènes mesurant diverses catégories de vécu enculturant sont interreliées. Les corrélations entre les facteurs varient de 0,41 à 0,71. Toutes les hypothèses du modèle sont confirmées. Les vécus publics sont uniquement reliés aux perceptions du statut de la langue française et les vécus privés sont uniquement reliés à la force de l'identité francophone, ces deux variables étant à leur tour reliées au désir d'intégrer la communauté francophone. L'analyse confirme aussi l'hypothèse voulant que les médias soient en relation directe avec le désir d'intégration tout en étant associés à la force de l'identité francophone. Le modèle explique une partie importante de la variation des scores du désir d'intégration (62,1 %). De plus, selon le test de Lagrange (Kline, 2005), aucune modification du modèle dont l'effet serait susceptible d'en améliorer l'ajustement ne s'impose.

Exemple 2 :
Relations entre les vécus ethnolangagiers et la motivation langagière (Landry, Allard et Deveau, 2007d)

Nous présentons le deuxième exemple de façon plus sommaire. Nous ne présentons pas les indicateurs des variables latentes ni la saturation des facteurs sur ceux-ci. La cohérence interne de tous les facteurs s'avère acceptable. Nous ne présentons que le modèle hypothétique et les résultats (voir figure 5).

Figure 5
Relations entre les vécus ethnolangagiers et la motivation langagière (Landry, Allard et Deveau, 2007d)

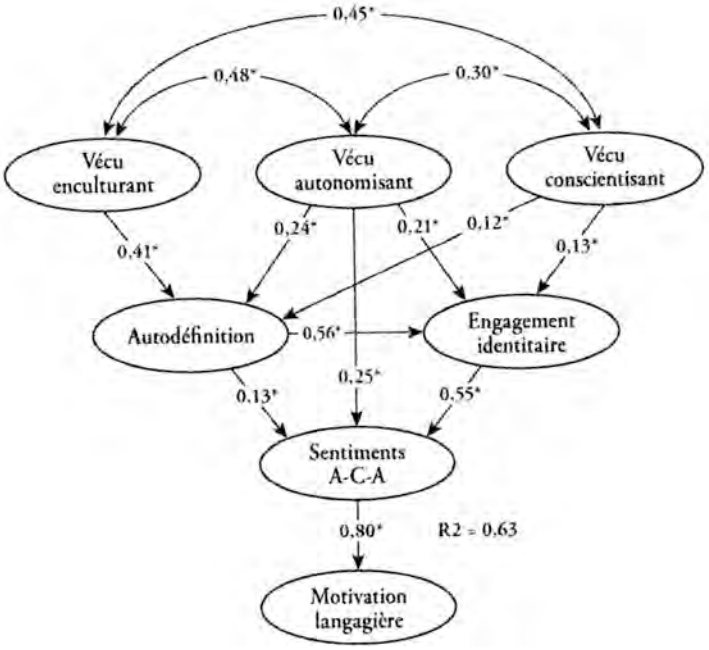

Ce modèle fait l'hypothèse que les trois types de vécus ethnolangagiers contribuent à expliquer les variations dans les scores d'identité. Notons que le vécu enculturant ici ne comprend que des indicateurs du domaine privé (famille et parenté, amis, élèves à l'école et activités sociales). De plus, contrairement à l'exemple précédent où les deux composantes de l'identité sont intégrées à une même variable latente (voir figure 3 et tableau 1), celles-ci furent séparées en deux variables latentes distinctes. Nous proposons un lien directionnel attestant un effet de l'autodéfinition identitaire sur l'engagement identitaire, présumant qu'il est logique que l'on se dise francophone avant de manifester un engagement identitaire. Enfin, conformément au modèle CLAC (figure 3), nous faisons l'hypothèse que la motivation langagière intériorisée et intégrée est médiatisée par les sentiments ACA.

L'ajustement du modèle s'avère adéquat même si le c^2 est statistiquement significatif (p= 0,000). Le RMSEA est de 0,07, l'intervalle de confiance montrant qu'il y a 90 % de probabilité que celui-ci se maintienne entre 0,063 à 0,067. De plus, le CFI est de 0,94.

Les résultats, provenant d'un échantillon de 2 861 élèves de 11e année des douze conseils scolaires francophones de l'Ontario, montrent que les trois types de vécus ethnolangagiers sont corrélés entre eux (variant de 0,30 à 0,48). Nous constatons que c'est le vécu enculturant privé en français qui a la plus forte relation avec l'autodéfinition francophone, son effet étant même supérieur à celui des deux autres types de vécu combinés. L'engagement identitaire est fortement associé à l'autodéfinition francophone, mais les vécus autonomisant et conscientisant (mesurant la qualité des contacts – voir le modèle conceptuel ci-dessus) sont les seuls vécus à avoir un effet significatif sur la variable engagement identitaire. Tel que le préconise le modèle CLAC, et conformément à la théorie de l'autodétermination, l'effet de l'identité francophone sur la motivation

langagière est médiatisé par les sentiments ACA, ces derniers étant associés au vécu autonomisant francophone et à la force de l'identité francophone, principalement l'engagement identitaire. Ce modèle explique 63 % de la variation des scores de motivation langagière et montre l'importance des sentiments d'autonomie, de compétence et d'appartenance dans la prédiction d'une motivation intériorisée et intégrée (voir Deveau, Landry et Allard, 2006). Il est intéressant aussi de constater que l'engagement identitaire est beaucoup plus fortement relié aux sentiments ACA que l'autodéfinition francophone. Il semblerait donc que la qualité des contacts soit importante pour favoriser une motivation langagière intériorisée et intégrée.

Conclusion

Cet article a voulu présenter le potentiel très riche de l'approche MES pour vérifier des modèles théoriques. Le modèle théorique qui a été décrit a été vérifié sous différents angles et avec des populations différentes dans le cadre de nos recherches. Dans le présent article, nous avons présenté la vérification de deux sous-modèles différents, s'inspirant du même modèle conceptuel mais vérifié auprès de deux populations différentes, l'une provenant des provinces de l'Atlantique et l'autre de l'Ontario. Nous venons de compléter la collecte de données auprès des élèves de 11e année dans 30 des 31 conseils scolaires francophones à l'extérieur du Québec. Les mêmes instruments ont aussi été adaptés et administrés récemment auprès de futurs enseignants du Burkina Faso. Une autre recherche en préparation vise l'application du modèle auprès d'élèves anglophones vivant en situation minoritaire au Québec. Ces études nous permettront de vérifier la validité externe des hypothèses du modèle et de juger de son adaptabilité à des populations diverses. L'utilisation de l'approche MES exige la précision de plusieurs hypothèses théoriques intégrées dans un système de relations. Dans les deux exemples présentés, les hypothèses théoriques furent appuyées et nous soupçonnons que celles-ci sont relativement stables chez les populations francophones vivant en situation minoritaire au Canada. Reste à voir si celles-ci s'avéreront également stables dans d'autres contextes linguistiques et culturels. Notons toutefois, comme le soulignait le philosophe Popper, que c'est lorsque des hypothèses théoriques sont infirmées que la science peut le mieux progresser, car le rejet d'hypothèses théoriques nous amène à revoir nos prémisses théoriques et à concevoir des modèles explicatifs encore plus précis et nuancés.

Références

Allard, R. et Landry, R. (1986). Subjective ethnolinguistic vitality viewed as a belief system. *Journal of Multilingual and Multicultural Development,* 7, p. 1-12.

Allard, R. et Landry, R. (1994). Subjective ethnolinguistic vitality and language behaviour : a comparison of two measures. *International Journal of the Sociology of Language,* 108, p. 117-144.

Allard, R., Landry, R. et Bourhis, R. (1997). La disposition cognitivo-affective sur le plan ethnolangagier d'élèves francophones et anglophones du Québec. Dans Budach, G. et Erfurt, J. (dir.). *Identité franco-canadienne et société civile québécoise*, p. 151-164. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag.

Allard, R., Landry, R. et Deveau K. (2005). Conscientisation ethnolangagière et comportement langagier en milieu minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, volume nº 20, p. 95-110.

Bourgeois, D., Denis, W., Dennie, D. et Johnson, M. (2006*). La contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire : un premier bilan et quelques prospectives*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Bourhis, R.Y. (2001). Acculturation, language maintenance and language loss. Dans J. Klatter-Folmer et P. Van Avermae (dir.), *Language Maintenance and Language Loss*. Tilburg, The Netherlands: Tilburg University Press, p. 5-37.

Bourhis, R.Y., Giles, H. et Rosenthal, D. (1981). Notes on the construction of a subjective vitality questionnaire for ethnolinguistic groups. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 2, 145-146.

Bourhis, R.Y. et Landry, R. (2008). Group vitality, cultural autonomy and the wellness of language monorities. Dans Richard Bourhis (dir.), *The vitality of the English-speaking communities of Quebec: From community decline to revival*, p.181-206. Moncton/ Montréal: Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities / Centre des études ethniques des universités montréalaises, Université de Montréal.

Byrne, B. M. (2006). *Structural equation modeling with EQS: Basic concepts, applications and programming*. (2eédition). Mahwah, New Jersey: Lawrence Erlbaum.

Capra, F. (2002). *The Hidden Connections: Integrating the Biological, Cognitive and Social Dimensions of Life into a Science of Sustainability*. New York: Doubleday.

Corbeil, J.-P. (2005). L'exogamie et la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire : vécu langagier et trajectoires linguistiques. *Francophonies d'Amérique,* nº 20, p. 37-49.

Cummins, J. (1979). Linguistic interdependence and the educational development of bilingual children. *Review of Educational Research*, 49, p. 222-251.

Cummins, J. (1981). The role of primary language development in promoting educational success for language minority students. Dans *Schooling and Language Minority Students: A Theoretical Framework*, p. 3-49*.* Los Angeles: California State Department of Education.

Deci, E.L. et Ryan, R.M. (1985). *Intrinsic motivation and self-determination in human behaviour*. New York: Plenum.

Deci, E.L. et Ryan, R.M. (2000). The "what" and "why" of goal pursuits: Human needs and the self determination of behavior. *Psychological Inquiry,* 11, p. 227-268.

Deci, E.L. et Ryan, R.M. (2002). *Handbook of self-determination research*. Rochester, NY: University of Rochester Press.

De Rosnay, J. (1968). *Le macroscope : vers une vision globale*. Paris : Éditions du Seuil.
Deveau, K. (2007). Identité francophone en milieu minoritaire : définition et validation d'un modèle empirique de la construction identitaire et de l'autodétermination langagière. Thèse de Doctorat, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton.

Deveau, K., Allard. R. et Landry, R. (sous presse). Langue, identité et engagement francophone en situation minoritaire. Dans J.-Y. Thériault. A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*.

Deveau, K., Landry, R. et Allard, R. (2005). Au-delà de l'autodéfinition : composantes distinctes de l'identité ethnolinguistique. *Francophonies d'Amérique*, volume n° 20, p. 79-93.

Deveau, K., Landry, R. et Allard, R. (2006). Motivation langagière des élèves acadiens. Dans A. Magord (dir.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporain*es, p. 125-139. Bruxelles : Éditions Peter Lang.

Fishman, J.A. (1989). *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*. Clevedon: Multilingual Matters.

Ferrer, C. et Allard, R. (2002a). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire. Première partie : Portrait de la réalité sociale et importance d'une éducation à la conscientisation critique et à l'engagement. *Éducation et francophonie*, 30(2). Disponible en ligne : http://www.acelf.ca/revue/30-2/articles/04-ferrer-1.html.

Ferrer, C. et Allard, R. (2002b). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire. Deuxième partie : La PCE : concepts de base, transversalité des objectifs, catégorisation des contenus, caractéristiques pédagogiques, obstacles et limites. *Éducation et francophonie*, 30(2). Disponible en ligne : http://www.acelf.ca/revue/30-2/articles/04-ferrer-2.html.

Freire, P. (1983). *Pédagogie des opprimés*. Paris : Maspero.

Giles, H., Bourhis, R.Y. et Taylor, D. M. (1977). Towards a theory of language in ethnic group relations. Dans H. Giles (ed.), *Language, ethnicity and intergroup relations*, p. 307-348. New York: Academic Press.

Gouvernement du Canada (2003). *Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne*. Le plan d'action pour les langues officielles, Ottawa : Gouvernement du Canada.

Kline, R. B. (2005) *Principles and practice of structural equation modeling* (2eédition). New York: Guilford Press.

Lambert, W.E. (1975). Culture and language as factors in learning and education. Dans Aaron Wolfgang (ed.), *Education of immigrant students*. Toronto : Ontario Institute for Studies in Education.

Landry, R. (sous presse a). Fédéralisme canadien et revitalisation ethnolangagière des communautés francophones et acadiennes. Dans L. Cardinal (ed.), *Le fédéralisme asymétrique et les* minorités. Sudbury : Prise de parole.

Landry, R. (sous presse b). Au-delà de l'école : le projet de l'autonomie culturelle. *Francophonies d'Amérique*, n° 26.

Landry, R. et Allard, R. (1990). Contacts des langues et développement bilingue : un modèle macroscopique. *Revue canadienne des langues vivantes/Canadian Modern Language Review,* 46(3), p. 527 - 553.

Landry, R. et Allard, R. (1991). Can schools promote additive bilingualism in minority group children? Dans L. Malavé et G. Duquette (eds.), *Language, Culture and Cognition*, p. 190-17. Clevedon : Multilingual Matters.

Landry, R. et Allard, R. (1992a). Ethnolinguistic vitality and the bilingual development of minority and majority group students. Dans W. Fase, K. Jaspaert et S. Kroon (eds.), Maintenance and Loss of Minority Languages. Amsterdam : Benjamins.

Landry, R. et Allard, R. (1992b). Subtractive bilingualism: The case of Franco-Americans in Maine's St-John Valley. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 13, p. 515-544.

Landry, R. et Allard, R. (1996). Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne. Dans J. Erfurt (ed.), *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, p. 61-88. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag.

Landry, R. et Allard, R. (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 23, p. 561-592.

Landry, R. et Allard, R. (2000). Langue de scolarisation et développement bilingue : le cas des Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse, Canada. *Diverscité Langues*. Disponible en ligne : http://www.teluq.uquebec.ca/diverscite.

Landry, R., Allard, R. et Bourhis, R. (1997). Profils sociolangagiers des jeunes francophones et anglophones du Québec en fonction de la vitalité des communautés linguistiques. Dans Budach, G. et Erfurt, J. (dir.), *Identité franco-canadienne et société civile québécoise* p. 123-150. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag.

Landry, R., Allard, R. et Deveau, K. (2006). Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique. Dans André Magord (ed.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*, p. 105-124. Bruxelles : Peter Lang,

Landry, R., Allard, R. et Deveau, K. (2007a). A macroscopic intergroup approach to the study of ethnolinguistic development. *International Journal of the Sociology of Language*, 185, p. 225-253.

Landry, R., Allard, R., et Deveau, K. (2007b). Médias et développement psycholangagier francophone en situation minoritaire. *Canadian Issues/ Thèmes canadiens*, été, p. 9-14.

Landry, R., Allard, R. et Deveau, K. (2007c). *Profil sociolangagier des élèves de 11e année des écoles de langue française de l'Ontario : Outil de réflexion sur les défis de l'aménagement linguistique en éducation*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Landry, R., Allard, R. et Deveau, K. (2007d). *Hétérogénéité scolaire et motivations langagières dans les écoles françaises de l'Ontario*. Communication au 4e Colloque ontarien de linguistique appliquée, University of Windsor, Windsor, Ontario.

Landry, R., Allard, R. et Deveau, K. (sous presse). Un modèle macroscopique du développement psycholangagier en contexte intergroupe minoritaire. *Diversité urbaine*.

Landry, R., Allard, R., Deveau, K. et Bourgeois, N. (2005). Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel. *Francophonies d'Amérique,* nº 20, p. 63-78.

Landry, R., Allard, R. et Henry, J. (1996). French in South Louisiana: towards language loss. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 17, p. 442-468.

Landry, R. et Bourhis, R.Y. (1997). Linguistic landscape and ethnolinguistic vitality: An empirical study. *Journal of Language and Social Psychology,* 16, p. 23-49.

Landry, R., Deveau, K. et Allard, R. (2006). Langue publique et langue privée en milieu ethnolinguistique minoritaire : les relations avec le développement psycholangagier. *Francophonies d'Amérique*, nº 22, p. 167-184.

Landry, R., Forgues, É. et Traisnel, C. (2008). *Autonomie culturelle, gouvernance et minorités linguistiques*. Communication au colloque Gouvernance et participation démocratique au sein des minorités linguistiques et nationales, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1-3 mai 2008.

Patrimoine canadien (2006). *Appui aux langues officielles, Approche du Ministère de Patrimoine canadien (1970-2003)*. Ottawa : Ministère des travaux publics et Services gouvernementaux, Canada.

Rousselle, S. (2006). La diversité culturelle et le droit des minorités : une histoire de développement durable. Cowansville, Québec : Éditions Yvon Blais.

Skutnabb-Kangas, T. (2000). *Linguistic Genocide in Education or Worldwide Diversity and Human Rights*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum.

Tajfel, H. (1978). *The social psychology of minorities*, London: Minority Rights group.

Tajfel, H. (1981). *Human groups and social categories: Studies in social psychology*. Cambridge: Cambridge University Press.

Tajfel, H. et Turner, J. C. (1986). An integrative theory of social conflict. Dans S. Worchel et W. G. Austin (dir.), *The social psychology of intergroup relations*, p. 7-24. Chicago, Nelson-Hall.

A PROPOS DES ENQUÊTES EFFECTUÉS AUPRÈS D'ÉLÈVES EN MILIEU SCOLAIRE : INTÉRÊTS ET LIMITES

Fabienne LECONTE
EA Lidifra
Université de Rouen

Les adolescents constituent une classe d'âge fréquemment interrogée par les sociolinguistes pour connaître les usages et les devenirs des langues en situation de contacts. Population jeune, ils sont à la fois acteurs et témoins des évolutions sociolinguistiques de la communauté sociale. Ils sont par ailleurs suffisamment « grands » pour avoir du recul par rapport aux pratiques langagières de leurs aînés et se révèlent aussi souvent de fins observateurs des situations de contacts dans leur complexité. Le fait de s'adresser à une population jeune permet aussi d'observer l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles représentations. Les renseignements obtenus peuvent être précieux lorsque les situations évoluent vite.

Pour cette réflexion sur la méthodologie de l'observation de la langue française dans le monde, je voudrais revenir sur deux enquêtes effectuées par questionnaires auprès d'enfants et d'adolescents en milieu scolaire. L'une portait sur la situation sociolinguistique des familles africaines en France, la transmission des langues, les représentations des enfants et des adultes vis-à-vis des langues en présence. La seconde fut effectuée quelques années plus tard en Guyane française, à Saint-Georges de l'Oyapock, dans une situation de plurilinguisme généralisé. Si les situations, les répertoires sont complètement différents, ces deux enquêtes ont en commun d'avoir été les premières du genre pour les communautés considérées. Le questionnaire s'est alors révélé dans les deux cas un outil efficace pour l'appréhension de celles-ci. Mais il ne faut jamais oublier que le matériau recueilli dans des enquêtes par questionnaire, consiste en des déclarations et non des pratiques observées. Il faut dès lors compléter les renseignements recueillis par d'autres modalités d'enquêtes qui permettront éventuellement de corriger les biais induits par les conditions de passation : entretiens observations, etc. J'interrogerai donc dans le cadre de cette réflexion les relations entre les questionnaires et les autres modalités d'enquête. En outre le caractère exploratoire de ces deux enquêtes a nécessairement amené des erreurs et des imperfections dans la conception des questionnaires. Un retour critique sur les outils d'enquête est intéressant dans le cadre d'une réflexion méthodologique : ces imperfections se révèlent souvent plus parlantes que les formulations qui n'ont pas posé de problème. Ma contribution respecte l'ordre chronologique des deux enquêtes : d'abord l'enquête effectuée auprès des enfants et adolescents originaires d'Afrique noire et de leurs familles puis l'enquête effectuée en Guyane à Saint-Georges de l'Oyapock.

Une enquête par questionnaire en situation migratoire

Les enquêtes par questionnaire auprès d'élèves ont été utilisées pour étudier le bilinguisme familial et le maintien éventuel des langues d'origine en situation migratoire (Deprez 1994 et 1999, Leconte 1997, Melliani 1999) entre autres. Dans les pays du Nord, nous avons affaire à un échantillon représentatif dans la mesure où la totalité d'une classe d'âge est scolarisée jusqu'à 16 ans. Ces enquêtes ont d'abord montré un maintien des langues parlées avant la migration dans la

communication familiale ainsi qu'une forte pénétration du français, particulièrement sensible à partir de la scolarisation des aînés. On note cependant des différences importantes selon les langues. Par exemple, j'ai montré que les langues des Africains originaires de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal se maintenaient en situation migratoire alors que les langues d'Afrique centrale étaient beaucoup moins transmises et maintenues à la génération née ou ayant grandi en France. Notons que lors de cette enquête, j'avais interrogé un tiers des élèves d'origine africaine de cours moyen et de collège du département de Seine-Maritime, ce qui constitue un réel échantillon représentatif dans la mesure où, pour des raisons historiques, l'immigration originaire d'Afrique noire se concentre dans les régions Ile-de-France et Haute-Normandie.

Dans le cas des situations migratoires, la conception d'un questionnaire portant sur les pratiques langagières familiales est *a priori* relativement aisée dans la mesure où il n'y a souvent que la langue officielle – le français en France et la langue des origines (et les formes alternées et mêlées de ces deux langues) qui se partagent la communication familiale.

Outre les renseignements biographiques sur le sujet et sa famille, les questions posées portaient d'abord sur les langues employées avec le père, la mère, les frères et sœurs en différenciant la langue adressée à l'enfant et employée par l'enfant. On peut élargir le questionnement à d'autres situations pour traiter l'ensemble des questions désormais classiques en situation sociolinguistique : Qui parle quelle(s) langue(s) à qui, dans quelles circonstances et pour dire quoi ?

Un questionnement interculturel

Il peut en effet être tentant de faire varier les thématiques ou les situations de communication puisque l'on sait depuis notamment les travaux de Gumperz (1989) que les thématiques et les situations de communication influencent le choix des langues. Lors de mon enquête sur les pratiques et attitudes langagières des familles africaines en France, j'avais ainsi demandé aux enfants quelles étaient les langues employées à table. Il m'importait de trouver une situation où les deux générations étaient réunies et de sortir des situations de communication duelles qui sont loin d'être exclusives dans les familles. Mais, si pour des Français, le repas pris en commun est un moment d'échange privilégié, il n'en est pas de même en Afrique de l'Ouest où il est mal vu de parler pendant le repas. Plusieurs enfants m'ont ainsi commenté la question : « On ne parle pas quand on mange sinon on se fait disputer ». Cette erreur ethnocentrique – presque typique du chercheur débutant – était d'autant moins excusable que je m'étais déjà fait rabrouer au Sénégal plusieurs années auparavant pour avoir tenté une discussion pendant un repas. Je l'avais oublié. Là-bas, on mange en silence et l'on discute plus volontiers devant un thé. Pour des Africains vivant en France, la prise de repas en commun et la possibilité d'y prendre la parole quelque soit l'âge et le sexe dépend du degré d'acculturation des familles.

A partir d'une question en apparence anodine, on touche vite à des problèmes qui ressortissent à l'ethnographie de la communication en situation interculturelle.

Mais, s'interdire de poser cette question sous prétexte d'ethnocentrisme n'aurait pas été plus juste puisqu'on aurait décidé *a priori* que les normes de communication africaines étaient en vigueur dans les familles vivant en France. On renvoyait alors ces familles à leur altérité et à une supposée absence d'acculturation qui est loin d'être revendiquée par tous.

Au final, presque tous les élèves interrogés (environ 350) m'ont répondu. Les réponses majoritaires sont « les deux » (langue africaine et français) et « mélange ». Il est significatif qu'alors que le français est employé majoritairement avec les frères et sœurs et la langue africaine familiale avec

les parents, l'emploi des langues mêlées et alternées devienne majoritaire lorsque les deux générations sont réunies. Le parler bilingue devient alors le code unificateur de la famille migrante. Notons toutefois que, au vu du caractère contestable de la question, les analyses n'ont pu être produites à l'aide des seules réponses aux questionnaires. Ce sont les entretiens avec les enfants mais aussi les parents – menés souvent au domicile – et les observations qui ont permis de construire l'interprétation.

On voit bien ici les limites du questionnaire qui peut être compliqué à construire en situation interculturelle y compris avec une bonne connaissance du terrain. Il peut donner de grandes tendances mais s'avère insuffisant pour des interprétations plus fines. Les questions portant sur l'emploi des langues selon les situations de communication avec les mêmes interlocuteurs doivent plutôt être posées en entretien. On notera d'autre part, l'importance des observations qui peuvent être faites pendant la passation des questionnaires, à condition que le chercheur mène lui-même les enquêtes. Cet exemple qui peut paraitre trivial rappelle aussi la nécessité d'une réflexion sur la position du chercheur vis-à-vis de la position enquêtée et des *a priori* qu'il s'est construits avant l'enquête.

Le questionnaire destiné aux enfants et adolescents scolarisés s'avère en outre insuffisant pour appréhender le devenir des autres langues parlées avant la migration : véhiculaires régionaux ou nationaux, éventuellement langue(s) officielle(s) du pays d'origine. Elles sont employées par les adultes migrants entre eux mais pénètrent difficilement la sphère familiale. Il en est ainsi du wolof par exemple qui garde sa fonction véhiculaire entre Sénégalais voire entre Sénégalais et Guinéens (Bissau) sans pour autant être choisi comme langue transmise aux enfants lorsqu'il n'est pas la langue ethnique du père, les familles privilégiant la langue ethnique investie d'une forte fonction identitaire. Néanmoins si l'on note les langues parlées par les femmes sénégalaises entre elles à la porte de l'école, au centre commercial ou dans les structures associatives qu'elles ont créé, on voit que le wolof conserve sa fonction véhiculaire. Ces phénomènes sont parfois notés par les enfants qui acquièrent ainsi une compétence au moins passive dans la langue véhiculaire au contact de leurs mères.

Le questionnaire outil favorisant les pratiques en langue dominante ?

Une enquête sociolinguistique portant sur des langues minorées n'est pas un acte social anodin. Ainsi, on s'est beaucoup interrogé sur l'opportunité, voire l'incongruité qu'il y aurait à interroger des personnes sur leurs pratiques en langues minoritaires et minorées en français ou dans toute autre langue dominante. Utiliser le français n'est-ce pas renforcer sa position dominante ?

Pourtant lorsque le français est langue de scolarisation unique, il n'est pas illogique que la langue utilisée pour le questionnaire soit la langue médium d'enseignement. Pour le cas dont nous discutons, les pratiques lettrées en langue africaine sont trop minoritaires en Afrique même pour justifier la création de matériel d'enquête écrit dans ces langues si l'enquête a lieu en France. Ce serait alors un acte militant, induisant clairement les réponses. Il est peu probable en outre que des collégiens puissent lire aisément le poular ou le soninké et *a fortiori* le manjak et d'autres langues minoritaires, qui ne sont pas toujours décrites ou dont les descriptions sont peu connues et répandues.

Avec le recul, j'ai pu constater que la réalisation d'une enquête sur des pratiques langagières dans des langues autres que le français en contexte scolaire en France avait eu au contraire un effet légitimant sur celles-ci. N'oubliant pas que dans les pays d'Afrique noire qui furent colonisés par la France, le français est presque toujours langue officielle unique. Cette enquête, déjà ancienne,

fut la première sur les pratiques langagières des Africains noirs en France. Pour la première fois, dans un cadre académique, l'importance de la pratique de certaines langues africaines était donnée à voir. Rappelons pour mémoire qu'à l'époque les services de l'INSEE classaient les Africains noirs en « francophones » et « non francophones » selon la langue officielle du pays d'origine. L'existence de langues africaines sur le territoire français n'était jamais prise en compte par une instance officielle quelconque. Le fait qu'une Française réalise un travail de recherche, dans un cadre universitaire, sur les pratiques en langues africaines en France fut un acte glottopolitique fort. Un exemplaire de ma thèse est d'ailleurs resté longtemps sur le bureau du gérant du plus gros foyer de travailleurs sénégalais et mauritaniens de l'agglomération rouennaise, destiné à être vu par toutes les personnes qui passaient dans la pièce Africains comme Français. Les Africains furent aussi mes meilleurs clients lors de la parution de l'ouvrage qui a suivi.

Dans ce contexte, il me semble que le biais induit par l'enquête par questionnaire fut parfois plus une (sur)valorisation de l'emploi des langues africaines par certains adolescents qu'un masquage de leurs pratiques en langue africaine au profit du français, qui serait obligatoirement la langue prestigieuse. Il ne faut pas oublier la production de contre-normes, y compris langagières, par des adolescents vivant le plus souvent dans des quartiers relégués. Cette production de contre-normes se réalise à la fois par l'emploi de ce que J. Billiez (1992) a appelé le « parler véhiculaire interethnique » et d'autres auteurs (Trimaille, 2004) pratiques langagières de jeunes urbains mais aussi par la revendication clairement identitaire d'un usage de la langue des origines. Je ne prétends pas que ces remarques à partir d'une situation particulière puissent être généralisées. Il me semble toutefois que si lors d'enquêtes sociolinguistiques, on prend souvent en compte les biais potentiellement induits par les relations de dominances entre les langues et les groupes qui les parlent, on ne prend pas toujours suffisamment en compte les phénomènes de résistance culturelle et les effets de légitimation dus à la situation d'enquête elle-même, qui induisent aussi des biais, fussent-ils inverses. On touche là l'importance des représentations dans l'évolution des situations sociolinguistiques, le positionnement du chercheur vis-à-vis de la communauté, des langues et des pratiques langagières minoritaires.

Des questions portant sur les représentations

Les représentations des élèves interrogés ont d'abord été appréhendées par un certain nombre de questions fermées portant sur le souhait de mieux parler, de savoir écrire, de transmettre de la langue africaine familiale à ses propres enfants, etc. Cette dernière fut complétée par une question ouverte : pour quelles raisons ? Il peut paraître incongru de demander à des enfants de neuf à seize ans s'ils souhaitent transmettre leur langue africaine familiale à leurs propres enfants et les raisons de ce choix. Pourtant les réponses aux questions portant sur les attitudes et représentations furent précieuses. La majorité des réponses aux questions fermées furent positives, ce qui contraste avec les questions portant sur les pratiques où deux groupes se distinguaient nettement en fonction des origines sociales, nationales et de la fréquentation scolaire (le plus souvent en français) des parents. Pour la question ouverte, les réponses ont été même type de réponse à été donnée quel que soit l'origine nationale, la pratique de langues africaines en famille, l'âge, le sexe, etc. Les phrases produites s'organisaient autour d'un verbe référent à la communication (parler, communiquer, comprendre), d'identité (être, devenir), du savoir et de l'apprentissage (apprendre, connaître, savoir). Les deux groupes d'élèves : originaires d'Afrique de l'Ouest et parlant plutôt des langues africaines en famille et originaires d'Afrique centrale et parlant plutôt français en famille se rejoignent dans la revendication d'une identité linguistique mixte incluant et le français et le patrimoine langagier traditionnel. Dans leur grande majorité, ils souhaitent maintenir les langues africaines à la génération suivante. Il ne s'agissait pas d'une question prospective mais d'une interrogation sur le regard qu'ils portaient sur les choix effectués par leurs parents, sur leur identité

linguistique. Le fait que les deux groupes se rejoignent montre l'importance des langues africaines dans la construction identitaire de ces enfants et adolescents et confirme d'autres études sur l'importance des représentations dans l'évolution des situations sociolinguistiques et dans la construction des identités plurilingues.

Pour conclure sur cette enquête, le questionnaire a été un outil très utile pour appréhender les pratiques langagières dans les familles africaines même si certaines questions concernant des situations de communication ou des thèmes particuliers ont été peu exploitables. Cela a permis d'éclaircir une situation mal connue, de recenser une trentaine de langues africaines parlées en famille par des personnes originaires d'une dizaine de pays et d'ébaucher dans leurs grandes lignes les raisons pour lesquelles certaines langues étaient transmises alors que d'autres non. L'enquête quantitative était un préalable pour saisir la situation. De plus, le fait de mêler questions sur les pratiques et questions sur les représentations a permis d'appréhender ce qui séparait les familles en fonction de leurs origines sociales et nationales : les pratiques et ce qui les rapprochait : les représentations et l'attachement aux langues symbolisant leurs origines africaines. L'importance de l'identité francophone, qui n'est pas vécue comme contradictoire d'une identité linguistique africaine, a en revanche plutôt été appréhendée lors d'enquêtes auprès des adultes sous la forme d'entretiens et d'observations.

Dans une situation de plurilinguisme généralisé

Je voudrais dans une seconde partie revenir sur une enquête effectuée à Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane française, il y a quelques années déjà, laquelle nous permettra un regard sur une situation bien différente de celles des migrants en France, y compris lorsqu'ils parlaient de nombreuses langues avant la migration. La conception des questionnaires devient plus difficile dès lors que la situation sociolinguistique est plus complexe, que plusieurs langues se disputent le terrain véhiculaire ou scolaire, que l'on a affaire à des migrations massives et/ou récentes.

J'ai été amenée à enquêter en Guyane grâce à un projet conjoint de la DGLFLF et de l'Université d'Orléans qui portait sur une langue amérindienne : le palikur, parlé à Saint-Georges de l'Oyapock, commune frontalière avec le Brésil. Mon rôle dans cette recherche collective était de m'intéresser plus spécifiquement à l'échec scolaire des enfants palikur, particulièrement élevé et, si possible, de proposer des pistes pour y remédier. Il était envisagé de produire du matériel pédagogique bilingue français-palikur afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages. Il était aussi envisagé d'étendre à Saint-Georges l'expérience de médiateurs-bilingues entre les communautés linguistico-culturelles et l'école (Leconte et Alby, 2004) mises en place dans d'autres communes du département. Je m'attendais donc en arrivant sur place à une situation de diglossie « classique » où, le palikur langue vernaculaire était dominé par le créole guyanais langue véhiculaire du département, lui-même dominé par le français langue officielle et de scolarisation.

Une situation compliquée, mal connue

Dès mon arrivée sur place, j'ai dû me rendre compte du caractère erroné de mes représentations et de la complexité de la situation. Ces trois langues ne sont pas les seules à se partager le marché linguistique de Saint-Georges, il faut compter avec d'autres langues amérindiennes parlées en amont du fleuve : le wayampi et l'émerillon, vernaculaires familiaux de certains collégiens et avec la présence, qui semblait de plus en plus insistante, du portugais du Brésil, porté par une migration qui venait de l'autre côté du fleuve. Aux dires d'un certain nombre de résidents sur place, le portugais du Brésil était en train de se substituer au créole en tant que langue véhiculaire du bourg.

Pour l'ensemble de la Guyane, il faut ajouter à ce panorama l'existence de langues noir-marron ou nenge qui sont parlées par les Noirs qui ont marronné, c'est-à-dire qui se sont enfuis des plantations. Leur présence est beaucoup plus forte à l'Est de la Guyane, le long de la frontière avec le Surinam. Trois de ces langues, l'aluku, le ndjuka et le paamaka sont assez proches : ce sont des créoles à base anglaise parlés par les populations implantées le long du fleuve Maroni, les Businenge étant en majorité originaires du Surinam. La quatrième langue noir-marron ou nenge, le saramaka, est un créole à base anglaise avec un lexique anglo-portugais. Traditionnellement, c'est la langue nenge de Saint-Georges, bourg frontalier avec le Brésil. Les autres langues amérindiennes parlées sur le territoire sont le lokomo ou arawak (le lokomo et le palikur sont des langues arawak), la wayana et le galibi kali'na sont des langues karib ; le wayampi et l'émerillon (ou teko) sont des langues tupi-guarani. Signalons pour compléter le panorama guyanais l'existence de langues asiatiques : le hmong parlé dans deux villages guyanais Cacao et Javouhey et les chinois hakka et cantonnais, d'implantation ancienne dont l'usage est lié au petit commerce. L'existence de nombre de ces langues est désormais reconnue. Ainsi douze langues guyanaises sont considérées comme langues de France : les six langues amérindiennes, trois langues businenge, le hmong et le créole guyanais (IRD-CNRS-CELIA dans Cerquiglini 2003).

Il faut enfin noter la présence d'une immigration haïtienne importante parlant le créole haïtien et d'une présence, non négligeable en milieu scolaire, d'enseignants martiniquais et guadeloupéens, créolophones eux aussi. Nous sommes fort loin d'une situation triglossique. Mais surtout, la situation diffère d'un point du département à un autre, chaque village représentant une situation particulière.

Devant la complexité de la situation, j'ai cherché un outil assez simple à utiliser qui me permettrait d'avoir une photographie, même un peu floue, des différentes langues parlées à Saint-Georges et des rapports de force entre celles-ci. Le temps pressait, je n'avais que trois semaines sur place, les vacances de printemps approchaient qui rendraient la population scolaire indisponible. J'ai alors mené des observations dans les plus petites classes où se joue une bonne partie de la réussite scolaire : grande section de maternelle et CP. Nous y reviendrons. Mais aussi j'ai vite élaboré un questionnaire destiné aux élèves de cours moyen et de collège sur leurs pratiques langagières dans la famille et entre pairs. Je ne commenterai pas ici en détail l'analyse de ce questionnaire en vous renvoyant pour ce faire à la lecture de Leconte et Caïtucoli, 2003. Je me contenterai des quelques résultats qui nous aideront à avoir un regard critique sur l'outil questionnaire lui-même. Celui-ci comporte quelques défauts (dus entre autres au caractère d'urgence dans lequel il a été mis en œuvre) mais a tout de même été un outil efficace pour appréhender dans sa globalité la situation sociolinguistique des élèves scolarisés alors qu'aucune enquête préalable de ce genre n'avait été effectuée.

Le questionnaire[1] comportait outre des renseignements biographiques sur l'âge, le sexe, le lieu de naissance et la durée du séjour à Saint-Georges, des questions relatives aux langues premières de l'enfant du père et de la mère, celles apprises par l'enfant par la suite. Pour ce qui concerne les pratiques familiales, j'ai posé classiquement des questions sur les langues parlées dans la famille : avec le père, la mère, dans la fratrie, avec les autres adultes de la famille, en différenciant les langues employées par l'enfant et les langues adressées à l'enfant. A l'extérieur de la famille, j'ai posé la question sur la ou les langue(s) employée(s) « entre copains ». Une autre série de

[1] Une copie du questionnaire est donnée en annexe.

questions portait sur l'auto-évaluation des compétences dans les trois principales langues du répertoire, sur la langue dans laquelle on est plus à l'aise et sur les langues que l'on souhaite apprendre à l'oral et à l'écrit.

Sur le plan méthodologique, je me suis heurtée d'emblée à un problème de dénomination des langues et de leurs qualifications. J'ai conservé le terme « langue maternelle » pour la première langue acquise et ce malgré son caractère inadapté aux situations sociolinguistiques complexes. Pour la recherche sur les pratiques et attitudes langagières de la deuxième génération africaine, j'avais employé l'expression langue africaine familiale (LAF) pour dénommer la langue africaine choisie par les parents comme langue de communication familiale et transmise aux enfants. Ici il fallait trouver une expression qui soit compréhensible par des élèves de cours moyen et de collège, qui plus est réputés en échec scolaire. J'ai conservé l'expression langue maternelle parce qu'elle m'a semblé facile à comprendre par des élèves à partir de neuf ans, qui sont peu au fait des débats sémantiques entre sociolinguistes sur les dénominations des langues. Avec le recul, il me semble que la dénomination *langue première* aurait été plus adéquate puisqu'elle rentrait dans une série sémantique avec langue seconde troisième, etc[2]. Du reste, bon nombre d'enfants ont donné plusieurs réponses à la question concernant la « langue maternelle » (le total des réponses pour cette question est supérieur à cent pour cent). Ce qui montre que la formulation n'a pas été très gênante. D'autre part, suite à des discussions avec des collègues en poste sur place, il semblerait que les questions portant sur les langues employées avec « les autres adultes de ta famille » devraient être remplacées par des questions portant sur la communication avec les grands-parents au vu de l'importance de ceux-ci dans l'éducation des enfants.

Des résultats peu attendus

Le portugais du Brésil arrive en tête des langues premières déclarées avec 42,06% des réponses, suivi du créole guyanais (38,89%), du français (17, 06%) et du palikur (9,92%). Les autres langues amérindiennes totalisent respectivement 4,36% pour le wayampi et 3,97% pour l'émerillon sur un échantillon de 258 personnes (les élèves scolarisés présents[3]). Enfin le saramaka, qui était la langue businenge représentée dans le village, est déclarée comme langue première par un seul élève sous le vocable de *taki-taki*, ce qui montre une déperdition quasi-totale, la communauté saramaka s'assimilant à la communauté créole.

Ces premiers résultats concernant les langues premières amènent quelques remarques dans la mesure où ils n'étaient pas attendus. Or lorsque les résultats ne sont pas attendus, on se pose bien des questions sur les outils employés, ce qui n'est pas forcément le cas lorsque les résultats confirment les hypothèses des chercheurs.

Notons en premier lieu que la position dominante du portugais s'explique par l'immigration importante en provenance de l'autre rive de l'Oyapock et recoupe le « sentiment général » notamment des observateurs métropolitains selon lequel le portugais tend à devenir la langue dominante dans le monde scolaire. Le créole apparaît désormais comme la deuxième langue de Saint-Georges de l'Oyapock pour ce qui concerne la population scolarisée.

[2] Le questionnaire amélioré a par la suite été repris par Isabelle Léglise dans d'autres communes de Guyane à des fins de comparaison voir Léglise, 2005 a et b.
[3] L'absentéisme était une des expressions du malaise de certains élèves vis-à-vis de l'école.

La proportion des enfants qui considèrent le français comme langue première (17,06 %) peut apparaître comme très faible dans une situation où cette langue est langue officielle, de scolarisation, et où nous avons affaire à une population scolarisée souvent depuis la maternelle. Cependant, il est possible que, pour le français, la réalité des pratiques soit plus faible encore, les enfants répondant aussi en fonction de l'image qu'ils souhaitent donner d'eux-mêmes et des attentes présumées de la personne qui fait passer le questionnaire : l'enquêtrice – française et métropolitaine – mais aussi les enseignants du collège.

Mais ce qui interroge le plus au vu de ces résultats, c'est la faible présence du palikur dans les répertoires déclarés lorsque l'on connaît l'importance de la communauté culturelle palikur sur place. S'agit-il d'une réelle déperdition de la langue – le palikur est plus fréquemment déclaré par les enfants comme langue première du père et/ou de la mère que comme leur propre langue première – ou d'un phénomène d'occultation d'une langue dominée lors d'une enquête effectuée en milieu scolaire dans une langue dominante ?

Pour un travail exploratoire il me semble que le choix du français comme langue de rédaction du questionnaire était le plus neutre, dans la mesure où c'est aussi la langue officielle et le médium d'enseignement[4]. La rédaction du questionnaire dans d'autres langues aurait été perçue comme une légitimation de ces langues en milieu scolaire. Surtout, il aurait fallu connaître toutes les langues représentées et il s'agissait d'un travail exploratoire…

J'ai néanmoins, à l'école primaire, était témoin de moqueries vis-à-vis de l'affirmation de pratiques langagières en palikur et ce, de la part d'enfants créoles. Les Amérindiens sont situés tout en bas de l'échelle sociale, laquelle reproduit grandement des catégorisations ethniques. Ainsi, j'ai remarqué qu'un enfant amérindien cachait sa feuille avec son bras pour ne pas montrer à son voisin (créole) qu'il écrivait *palikur* en réponse aux questions portant sur les langues parlées en famille. Cette observation montre qu'il est possible qu'il y ait eu effectivement des phénomènes d'occultation vis-à-vis de pratiques en langues dominées. On semble loin, pour le palikur, de la revendication adolescente de pratiques langagières en langues minorées telle qu'évoquée plus haut. La situation n'a pas grand chose à voir avec celle d'une banlieue française.

Des modalités d'enquête défavorables aux langues indiennes ?

Au vu de ces remarques, on peut émettre l'hypothèse que la modalité d'enquête aurait été favorable aux langues romanes et défavorable au palikur. Le créole et le portugais, parlés par la majorité de la population scolaire seraient moins touchés par des phénomènes d'occultation que le palikur, langue minoritaire et minorée. Le créole est la langue de l'identité guyanaise, on ne peut pas vraiment parler de langue dominée à Saint-Georges. Il en est de même du portugais qui bénéficie du soutien implicite des cent soixante dix millions de locuteurs présents de l'autre côté du fleuve. Il faut cependant s'interroger sur la situation du wayampi et l'émerillon qui ne sont pas des « langues de Saint-Georges » mais qui sont aussi des langues amérindiennes donc parmi les plus dominées.

[4]Il peut être tentant de comparer avec l'enquête effectuée par Sophie Babault à Madagascar (Babault, 2006). Elle y a réalisé une enquête par questionnaire et entretiens auprès de lycéens et de leurs familles en laissant le choix de la langue : français et malgache aussi bien pour le questionnaire que pour les entretiens. Mais Madagascar n'est pas un département français le malgache est langue officielle et les élèves interrogés avaient commencé leur scolarité en malgache. La comparaison s'arrête là.

On peut désormais confronter cette hypothèse aux réponses aux autres questions posées. Ainsi la question « Quelles autres langues as-tu apprises ? » montre l'existence pour la majorité des élèves de répertoires composites comportant trois ou quatre langues. Le créole arrive à égalité avec le français comme langue de second rang (49,07 %) suivi par le portugais (14,07 %). On remarque ici la prédominance du créole sur le portugais en tant que langue véhiculaire. Le fort pourcentage du français déclaré comme langue seconde (49, 07 %) s'explique moins par sa fonction véhiculaire, relativement réduite, que par le fait que c'est une langue première très minoritaire et la langue de l'école.

Dans l'ensemble, les langues amérindiennes (émerillon, wayampi, wayana), langues vernaculaires par excellence, ne sont que très rarement citées comme langues secondes. En revanche le palikur fait exception (6,07 %), il est déclaré comme langue seconde par des élèves dont un des deux parents au moins est de langue première palikur mais qui considèrent (ou qui préfèrent répondre) que leur langue première et le créole et/ou le français. C'est ainsi que 18,18 % des élèves ayant déclaré le créole comme langue première unique et 5,56 % des élèves ayant déclaré le français comme langue première unique sont en fait « des Palikur ». Les rapports de force entre les langues en présence sont en outre confirmés par les réponses portant sur les langues troisièmes et quatrièmes.

Notre hypothèse selon laquelle les faibles résultats de la langue palikur en tant que langue première de l'enfant et langue employée dans la communication familiale seraient dus à des phénomènes d'occultation liées aux conditions de l'enquête doit être modulée. Ces faibles résultats s'expliquent surtout par un recul du palikur au profit du créole dans la communication familiale, comme nous venons de le voir. Ils sont en outre confirmés par la comparaison avec les autres langues amérindiennes, citées uniquement en position 1. D'autre part, les réponses aux questions portant sur l'insécurité linguistique renforcent cette conviction. L'auto-évaluation des compétences est beaucoup plus faible pour le palikur que pour les autres langues premières (portugais, créole, mais aussi autres langues amérindiennes et français quand il est langue première).

Les questions portant sur l'auto-évaluation des compétences ont donc été particulièrement utiles puisqu'elles ont permis de faire ressortir la situation particulière du palikur. Le dépouillement aurait toutefois été facilité si le questionnaire avait comporté des numéros pour mettre en relation de manière incontestable les réponses concernant les langues premières et celles concernant l'auto-évaluation des compétences. Pour les élèves de cours moyen, j'ai fait moi-même passer le questionnaire, ce qui m'a permis d'expliciter avec les élèves quelle était la langue seconde, troisième ou quatrième. Pour les questionnaires de collège, j'ai conservé lors du dépouillement l'ordre dans lequel les élèves avaient noté les langues.

La fonction véhiculaire

Il m'importait aussi de vérifier l'observation selon laquelle le portugais était en train de prendre la place du créole en tant que langue véhiculaire et que l'on entendait plus de portugais que de créole dans les rues du bourg.

Le créole conserve sa fonction véhiculaire puisqu'il est cité comme langue préférentiellement utilisée entre copains : 69 % (le français 40 %, portugais 30 %) et qu'il est la langue dans laquelle on est le plus à l'aise. Ce qui montre l'intérêt de ces deux questions lorsque l'on a affaire à une population jeune et/ou adolescente, où les interactions entre pairs sont aussi importantes que ce qui se passe dans la famille. Du reste, le taux de vernacularisation du créole est faible, le phénomène concernant essentiellement des familles palikur. En revanche, la progression du créole

est faible dans les familles lusophones et ne concernent que les familles dont un des deux parents parlent créole. Pour les familles lusophones où les deux parents parlent portugais, le créole est peu cité, son emploi n'est déclaré « qu'entre copains » – ce qui confirme le maintien du créole en tant que véhiculaire – mais il est souvent associé au français. Il faut noter que dans l'ensemble, les enfants brésiliens ne détestent pas parler français. Si l'on reprend le modèle écologique de Calvet (1999b), on remarque que des locuteurs parlant une langue de niveau 2 (le portugais) favorisent un bilinguisme avec une autre langue de niveau 2 (le français) plutôt qu'avec une langue de niveau 3 (le créole).

Là encore, le questionnaire a permis de répondre à l'interrogation sur le maintien du créole guyanais en tant que véhiculaire et permet de voir qu'il peut être menacé dans cette fonction non pas par le portugais mais par le français.

Distances linguistiques et difficultés scolaires

Si le questionnaire a rempli son office concernant les langues parlées à Saint-Georges, leur rapport de force numérique dans la population scolaire, les répertoires linguistiques des élèves, il ne nous apporte que peu d'informations concernant les raisons de l'échec scolaire, particulièrement important dans le groupe culturel palikur. Notons par exemple, qu'une proportion significative des élèves de cours moyen et de collège avait deux ans de retard ou plus et qu'il existait au collège une classe destinée aux élèves qui ne maîtrisaient pas la lecture après souvent neuf ans de scolarisation : 3 ans de maternelle et 6 années d'école primaire.

On a pu penser que la distance linguistique entre le palikur et le français pouvait contribuer aux difficultés scolaires. L'hypothèse serait la suivante : si les élèves palikur ont plus de difficultés que les élèves créoles ou brésiliens c'est parce que leur langue est plus éloignée du français. Le créole (à base française) et le portugais d'Amazonie sont des langues romanes apparentées au français. Le palikur est une langue complètement différente du français dans sa manière de mettre en mots le réel et l'environnement. Par exemple, dans certaines langues amérindiennes, on ne peut pas compter au delà de trois ou de sept *: « un, deux, trois, beaucoup »*. Les savoirs enseignés à l'école seraient alors indicibles dans les langues premières. Or, première objection, de telles difficultés ne sont pas avérées pour les groupes wayampi et émerillon. Mais les élèves wayampi et émerillon scolarisés au collège de Saint-Georges vivent en internat, dans un environnement qui valorise et l'école et le français. L'objection demeure mais elle est à relativiser.

La deuxième objection consiste à insister sur l'importance du créole dans les familles palikur, tel que le montre l'enquête. La majorité des enfants appartenant au groupe culturel palikur parlant aussi créole et/ou portugais, ils pourraient s'appuyer sur une langue romane déjà présente dans leur répertoire pour acquérir le français. J'ai en outre regardé les productions écrites d'élèves de cours moyen pour voir si cette hypothèse de la distance linguistique était justifiée. J'y ai vu les mêmes erreurs d'orthographe grammaticale que l'on rencontre dans n'importe quelle école française. Du point de vue formel, il n'y a pas une manière d'écrire le français propre aux Palikur, aux Brésiliens ou aux Créoles.

Il faut noter que le phénomène de déperdition du palikur au profit du créole ou d'une autre langue romane n'est pas nouveau. Ainsi, on distingue les Palikur « de Saint-Georges », des Palikur « brésiliens » et des Palikur « karipouna ». La tradition veut que lorsqu'une querelle éclate dans le groupe celui-ci se sépare. Ainsi les Palikur karipouna sont partis il y a un siècle au Brésil de l'autre côté du fleuve et parlent le « vieux créole ». Ces Palikur avaient déjà abandonné la langue ancestrale avant leur départ au profit du créole guyanais parlé à l'époque, d'où l'expression *vieux créole*. Les

« Palikur brésiliens » ont dans l'ensemble abandonné le palikur au profit du portugais d'Amazonie. Actuellement, les différences économiques entre les deux rives font que les gens reviennent du côté français ou continuent à pratiquer des échanges matrimoniaux. Toutes ces personnes conservent néanmoins des pratiques culturelles proches. Le maintien de la langue ancestrale n'est pas toujours fondamental dans l'identification à un groupe culturel.

Mais si le problème n'est pas lié à une question de distance linguistique, on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les élèves palikur ne s'appuient pas sur leurs compétences en portugais ou en créole pour accéder au français.

Des observations et des discussions avec les différents acteurs investis sur le terrain scolaire ont permis de commencer à appréhender la minoration linguistique dont le palikur fait l'objet. L'année suivante, des enquêtes menées en commun avec Claude Caïtucoli nous ont confirmé la dépossession linguistique et culturelle de cette communauté. Or, la minoration linguistique, quand elle est intériorisée par les locuteurs peut amener des difficultés dans les apprentissages de la langue qui est à la fois dominante et de scolarisation. Il existe chez certains élèves des cloisonnements, des réifications entre les différents univers, symbolisés chacun par une langue. Je l'avais déjà noté lors de ma recherche sur les pratiques et attitudes langagières de la deuxième génération africaine en France (Leconte 1997 et 1999). Cette relation entre difficultés à investir la langue de l'école - qui est aussi la langue médium des apprentissages - lorsqu'on intériorise la minoration dont la langue (et la culture) de son groupe fait l'objet m'a en outre était confirmée par d'autres enquêtes effectuées auprès d'adolescents nouvellement arrivés en France et scolarisés dans des structures spécifiques (Leconte et Mortamet 2005, 2008). Cette relation ne peut toutefois être observée que grâce à des modes d'enquêtes beaucoup plus qualitatifs comme les entretiens voire la mise en relation de dessins et d'entretiens (Leconte 2008).

Pour la communauté palikur, le travail des linguistes et des ethnologues qui s'emploient à décrire leur langue et à rédiger une encyclopédie linguistique et culturelle peut aider, par la valorisation linguistique et culturelle qu'elle induit, à contrer l'insécurité linguistique et l'intériorisation de la minoration et partant améliorer la réussite scolaire.

Cultures langagières et cultures d'apprentissage

Je me suis parallèlement attachée à observer des classes de maternelle et de Cours préparatoire (5 à 7 ans) au moment où les élèves abordent ce que l'on appelle les « apprentissages fondamentaux ». Voici quelques remarques sur deux observations.

On a l'habitude et c'est un des fondements de la scolarisation et de l'éducation des enfants dans bon nombre de pays, de regrouper un nombre important d'enfants avec un adulte qui a autorité. L'adulte est là pour transmettre des savoirs aux enfants. Cet adulte s'adresse au groupe et les enfants doivent faire ce que celui-ci demande.

A Saint-Georges, une enseignante de cours préparatoire[5] m'a expliqué que pendant les six premiers mois de l'année, elle avait dû donner individuellement les consignes à chaque enfant. « Ouvre ton livre de lecture page tant ». « Sors ton cahier, rouge, vert, etc. ». Le fait de s'adresser

[5] Il s'agissait d'une enseignante chevronnée qui, après une vingtaine d'années en métropole, avait enseigné l'année précédente à Cayenne auprès d'une population beaucoup plus francophone et acculturée. C'était sa première année à Saint-Georges.

constamment individuellement à chaque enfant est impensable dans le système scolaire qu'il soit occidental, maghrébin, africain, etc. Le regroupement et le fait pour l'enseignant de s'adresser à un collectif sont des bases de son travail. Ce type de regroupement d'enfants à des fins d'apprentissage est me semble-t-il contemporain de la diffusion de l'écriture. En revanche, traditionnellement, l'enfant amérindien apprend tout ce qu'il a besoin de savoir pour être un adulte intégré dans sa communauté dans des interactions le plus souvent duelles avec un adulte. On n'apprend pas la chasse, l'agriculture ou la vannerie par un discours savant et analytique en grand groupe. Il semble aussi que les mythes fondateurs ne circulent pas en grand groupe.

La classe observée était composée majoritairement d'enfants de culture amérindienne, que ceux-ci parlent créole, émerillon, palikur, portugais, wayampi, etc., à la maison. Bien que parlant des langues différentes, ils s'accordaient sur un comportement langagier spécifique à leur culture : on ne s'adresse pas à un groupe, on parle à des individus. On voit poindre ici une question qui n'est pas celle du répertoire verbal des élèves mais de leur comportement langagier au sens large. Dans les cultures amérindiennes de Guyane, les enfants n'ont pas à prendre la parole en public – de telles réunions n'existent pas – et ils n'ont pas à se distinguer des autres élèves.

J'ai fait le même type d'observation dans une classe de grande section (5 à 6 ans). A l'inverse de l'autre classe, l'enseignante, créole, débutait dans le métier. J'ai observé une séance autour d'un conte où seuls les enfants de culture créole répondaient aux questions posées par l'enseignante. Il s'agissait de visionner une vidéo d'une version moderne du *Loup et des Biquets* et, en grand groupe, de répondre à des questions sur le titre, les personnages, le déroulement du récit. J'ai reconnu une séance très classique, pratiquée dans toutes les maternelles de France, selon les consignes en vigueur dans les IUFM. Très vite, l'enseignante ne s'est plus adressée qu'aux enfants créoles, les enfants amérindiens s'intéressant à autre chose. On peut s'interroger sur le contenu culturel de la vidéo qui serait déconnecté du monde des enfants amérindiens. Mais, surtout cette forme d'interaction, qui consiste à poser une question à la cantonade et à attendre une réponse d'un élève qui souhaite se mettre en avant, est incongrue dans les cultures amérindiennes. Implicitement, il faut que l'enfant sache que l'on s'adresse à lui et ose prendre la parole en public. Ce n'était visiblement pas le cas. Les enfants devaient ensuite trouver du sens à des questions portant sur le titre, les personnages, le déroulement de l'histoire, etc., c'est-à-dire avoir une réflexion « méta » sur la vidéo visionnée. Cette tâche langagière leur semblait d'une grande étrangeté.

Pour comprendre l'échec scolaire, ce qui semble le plus important, c'est l'altérité radicale qui existe entre l'école à la française, ses méthodes, sa culture, ses modes de fonctionnement et la culture des enfants amérindiens. L'importation du modèle scolaire français est due à l'histoire coloniale. Qui plus est, réussir à l'école, obtenir des diplômes, ne permet pas d'imaginer un avenir meilleur sur place. Il n'existe quasiment pas d'emploi salarié sur place hormis la fonction publique, nationale et territoriale, à laquelle les Amérindiens n'ont généralement pas accès. La stratification sociale sur des bases ethniques pèse là encore.

L'on retrouve ici l'ethnographie de la communication, l'importance des cultures langagières dans les apprentissages et leur nécessaire prise en compte dans les modes de questionnement.

Bibliographie

BABAULT S., 2006, *Langues, école et société à Madagascar*, L'Harmattan, Paris.

BLANCHET P., 2000, *La linguistique de terrain*, PUR, Rennes.

BLANCHET P., de ROBILLARD D. (dirs), 2003, *Langues, contacts, complexité*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

BILLIEZ J., 1992, « Le parler vehiculaire interethnique de groupe d'adolescents en milieu urbain dans Chaudenson (ed), *Des langues et des villes,* Paris, Didier-Erudition, pp. 117-126.

CALVET L-J., 1987 (2ème édition 1999), *La guerre des langues*, Paris, Payot.

CALVET L.-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

CALVET L-J. et DUMONT P. (éds.) 1999, *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris.

CERQUIGLINI B., 2003, *Les langues de France,* PUF, Paris.

DEPREZ C., 1994, *Les enfants bilingues : langues et famille*, Didier, CREDIF, Paris.

DEPREZ C., 1999, « Les enquêtes « micro ». Pratiques et transmissions familiales des langues d'origine dans l'immigration en France », dans Calvet et Dumont (dirs), L'Harmattan, Paris, pp. 78-102.

GRENAND F., 2000, «Quelle scolarité pour quels élèves ?», dans Bahuchet S. (éd.), *Avenir des Peuples des Forêts Tropicales*, volume II, Une approche thématique, Centre d'anthropologie culturelle, U.L.B., Bruxelles, pp. 466-488.

GUMPERZ J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle*, L'Harmattan, Paris.

IRD-CNRS-CELIA, 2003, « Les langues de Guyane » dans, Cerquiglini, 2003, PUF, Paris, pp 269-303.

LECONTE F. 1996, *Ils parlent en black. Pratiques et attitudes langagières des enfants originaires d'Afrique noire*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, Rouen.

LECONTE F., 1997, *La famille et les langues. Une étude sociolinguistique de la deuxième génération africaine dans la région rouennaise*, L'Harmattan, Paris.

LECONTE F., 1999a, « Le discours de l'enfant sur l'alternance codique », in V. Castellotti et D. Moore (dir.), les *Cahiers du français contemporain*, n°5, *Alternances des langues et constructions des savoirs*, Paris, ENS de Saint-Cloud, pp. 167-180,.

LECONTE F., 1999b, « Trois questions à Fabienne Leconte : Éthique de la recherche sur le terrain du langage : entretien avec R. Delamotte-Legrand » in *Le français dans le monde recherches et applications, Ethique, communication, Education*, Paris, Larousse, pp.68-77.

LECONTE F., 2008, *Dessins et discours d'adolescents nouvellement arrivés en France : représentations croisées* intervention à la journée d'études *Dessins et destins, du tracé aux traces*, organisée par l'EA 1392 Textes et francophonie, Université de Cergy Pontoise, 9 juin 2008.

LECONTE F., CAITUCOLI C., 2003, « Contacts de langues en Guyane : une enquête à Saint-Georges de l'Oyapock », dans Billiez Jacqueline (dir.), *Contacts de langues Modèles, Typologies, Interventions*, Paris, L'Harmattan, pp. 37-60.

LECONTE F., ALBY S., 2004, « Guyane à l'école de la diversité », dans Cahiers pédagogiques N°423, 75 langues en France et à l'école ?, Avril 2004, Paris, pp. 34-35.

LECONTE, F. & MORTAMET, C., 2005, « Les représentations du plurilinguisme d'adolescents scolarisés en classe d'accueil », In Leconte F. & Babault, S. (éds.). *Glottopol*, n°6, http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol, pp. 22-57.

LECONTE, F. & MORTAMET, C., 2008, « La construction des identités plurilingues d'adolescents nouvellement arrivés en France », communication au colloque *Transmission / appropriation des langues et construction des identités plurilingues*, Université Paris 3 Sorbonne, 6-8 juin 2007.

LEGLISE, I., 2004, « Langues frontalières et langues d'immigration en Guyane française : pratiques et attitudes d'enfants scolarisés en zone frontalière », dans Moreau M-L. (dir.), *Langues de frontière et frontières de langues*, *Glottopol N°4,* http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol, pp.108-124.

MELLIANI F., 1999, *La langue du quartier*, L'Harmattan, Paris.

QUEIXALÓS F., 2000, «Langues de Guyane française», dans Queixalós F., Renault-Lescure O. (éds.), *As línguas amazônicas hoje*, IRD/ISA/MPEG, pp. 299-306.

TRIMAILLE, C., 2004, "Etudes de parlers de jeunes urbains en France : éléments pour un état des lieux » dans Bulot t. (dir), *Les parlers jeunes : Pratiques urbaines et sociales, Cahiers de sociolinguistique N°6*, Rennes, pp. 99-175.

Questionnaire sur les langues

Âge : sexe : Classe :

Lieu de naissance : durée du séjour à Saint-Georges :

Quelle est ta langue maternelle (exemple : brésilien, créole, français, palikur) ?
Quelle est la langue maternelle de ton père ?
Quelle est la langue maternelle de ta mère ?
Quelles autres langues as-tu apprises ?

Dans quelle(s) langue(s) parles-tu à ton père ?
à ta mère ?
à tes frères et sœurs ?
à tes copains ?
aux autres adultes de ta famille ?

Dans quelle(s) langue(s) ton père te parle-t-il ?
ta mère ?
tes frères et sœurs ?
tes copains ?
Les autres adultes de ta famille ?

En dehors de l'école quelle langue parles-tu le plus souvent ?

Ta langue maternelle tu la parles	un peu	bien	très bien
ta deuxième langue	un peu	bien	très bien
ta troisième langue	un peu	bien	très bien
ta quatrième langue	un peu	bien	très bien
Ta langue maternelle tu la comprends	un peu	bien	très bien
ta deuxième langue	un peu	bien	très bien
ta troisième langue	un peu	bien	très bien
ta quatrième langue	un peu	bien	très bien

Quelle est la langue dans laquelle tu es le plus à l'aise pour parler ?
Quelles langues sais-tu écrire ?
Quelles langues voudrais-tu apprendre à parler ?
Quelles langues voudrais-tu apprendre à écrire ?

APPROCHES QUANTITATIVES OU QUALITATIVES ? LE CAS D'UNE ENQUÊTE UNIVERSITAIRE RÉCENTE EN AFRIQUE DE L'EST.

Pierre Martinez
Professeur, Université Paris 8 Saint-Denis (F)
Coord. Réseau Dynamique des Langues et Francophonie
AUF

Résumé : Une étude, menée en Afrique de l'Est, sert ici de support à notre réflexion sur la relation entre méthodes de recherche et terrain. L'évaluation du niveau de compétences langagières de jeunes étudiants djiboutiens permet de mettre en lumière des phénomènes qui relèvent d'un modèle beaucoup plus complexe qu'on ne le supposait au départ. Entre rigueur et compromis, le chercheur est amené à trouver une position nuancée en matière d'observation du français et des autres langues du champ, sans préjuger de la réception qui sera faite aux conclusions de l'enquête et aux implications qu'elles pourront avoir.

L'étude qui sert ici de support à la réflexion méthodologique a été menée en 2005-2006, sous notre direction, à l'Université de Djibouti, en Afrique de l'Est. Le texte, condensé des résultats de cette recherche de terrain, a été remanié par Catherine Béraud, membre de l'équipe, et sera publié prochainement dans une revue sociolinguistique en ligne, sous le titre « Influence des langues en usage, représentations et construction d'une identité plurielle en situation post-coloniale : le cas de Djibouti dans la Corne de l'Afrique". Nous en faisons usage d'un accord commun. Le questionnement propre au séminaire est bien entendu original.

La légitimité d'un traitement statistique est liée à la variabilité des faits observés, soit en termes d'échantillon (le nombre des individus observés) soit en termes de nombre des variables déterminant le profil des locuteurs. Mais la quantification laisse de côté des données qui n'ont pas été « pré-méditées », c'est à dire anticipées dans leur nature et leur intérêt pour l'enquête, et s'il est une comparaison qui s'impose ici, c'est bien celle du filet de pêche : pour en avoir défini le maillage, on n'y attrape presque que ce qu'on croyait pouvoir attraper. Que devient le reste ?

La question se pose alors de savoir si d'autres approches, et tout naturellement une approche qualitative, sont en mesure de pallier ces insuffisances. Mais l'approche qualitative peut tout autant laisser insatisfait, car elle est fondée sur des informations indicielles (souvent non validées par *n* occurrences) ou encore sujettes au biaisement que peut susciter l'interprétation (analyse de discours, récit de vies, etc.). La complémentarité des deux angles d'attaque dans une étroite prise en compte du contexte, est, selon nous, la condition *sine qua non* qui doit être évoquée lors de l'élaboration de l'enquête.

Un travail tel que celui de Djibouti conduit aisément à s'interroger sur la relation entre méthodologie d'observation et contexte. Comme on le voit dans le compte-rendu qui est fait de la recherche, une partie des éléments était "sous la coupe" des chercheurs, mais trop souvent, il aurait fallu (et

il fallait donc) aller chercher plus loin, dans le non-dit, l'implicite, le caché, pour avoir "le fin mot de l'histoire". La mise en rapport d'une méthodologie de recherche et d'un terrain complexe amène, alors, des questions qu'on ne peut éluder, et à plusieurs niveaux :

> Y a-il une méthodologie standard ? Ce problème fondamental a été traité par Levi-Strauss (*Anthropologie structurale 2*, 1973). Empruntons lui quelques lignes de force. L'objectivation est propre à la recherche (nous voulons dire une tentative d'atteindre à l'inapparent, à des "objets peu nombreux et récurrents, diversement combinés dans un grand nombre de systèmes, derrière la particularité temporelle et locale de chacun" (Levi-Strauss, op. cit. 345), au fond des choses). Or, cet effort, cette tension heuristique devrait, pour permettre une comparaison ultérieure, quelle qu'elle soit, se donner pour règle l'usage du même outil d'observation, indépendamment des "circonstances". Si des choix différents sont faits, c'est que le protocole se révèle peu fiable, insuffisant ou impossible à mettre en oeuvre. Un cas de figure théorique consisterait à recourir à des méthodes (grilles, positionnement de l'observateur, voire moyens illégaux (?) qui permettraient d'exploiter mieux (ou au mieux) le « gisement » des données.

Quels ajustements sont nécessaires, au cas où l'on choisirait l'hypothèse de la contextualisation ?
Quels effets ces modifications peuvent-elles avoir sur les données recueillies ?
Quelle géométrie définir entre approches quantitatives et qualitatives en fonction du terrain et des contraintes qu'il présente ?
Avant de tenter de répondre, nous donnerons à voir, à travers l'étude de cas djiboutienne, retracée dans ses grandes lignes, les éléments de méthodes mis en œuvre et les résultats obtenus.

La recherche portait explicitement, rappelons-le, sur la perception des langues et sur le niveau en langue française des étudiants entrant à l'université de Djibouti.

Une étude, menée de manière scientifique – pour la première fois dans le secteur post-baccalauréat local - viserait donc à évaluer le niveau de français des étudiants en situation de post-baccalauréat, avec des préoccupations conséquentes : il s'agissait de faciliter la transformation des pratiques langagières dans l'université et, partant, la norme véhiculée par les enseignants, à travers leur didactique comme dans l'offre même de formation. Elle associait nécessairement des savoirs pédagogiques et sociolinguistiques aux méthodes de la sociodémographie.

Nous partions d'un triple questionnement :
Quel est le niveau de français des étudiants à la sortie du post-baccalauréat ?
Ce niveau est-il suffisant pour poursuivre des études supérieures ?
A quels facteurs environnementaux au sens large le niveau en français, et plus généralement la scolarisation des étudiants sont-ils liés ?

Nous avons fait passer à l'ensemble des étudiants un test de compétence en production écrite (reposant pour l'essentiel sur les épreuves du DALF mais en y associant un QCM de vocabulaire), un test de compétence orale (TCF niveau 5-6) et un questionnaire contextuel (production plus libre) portant sur les caractéristiques socio-économiques des étudiants, ainsi que sur leurs attentes vis-à-vis de l'apprentissage du français, de l'arabe et de l'anglais. L'échantillon grandeur nature englobait la totalité des étudiants de 1ère année (600 sujets traités par logiciel SPSS).

Les résultats peuvent permettre la détermination de facteurs ayant influencé et influençant les apprentissages des étudiants et, plus largement, comme contribuant à la construction de leur identité plurilingue, notamment à leurs compétences langagières en langue française.

Quelques éléments de contextualisation

L'étude se situe dans un contexte sociolinguistique et pédagogique de français langue seconde. La République de Djibouti a été jusqu'en 1977 une colonie française dont le système éducatif s'apparente encore beaucoup au système français. Le français est une langue fondamentale dans la scolarité des Djiboutiens, puisque la majorité des enseignements est donnée dans cette langue, que la fin des études secondaires est sanctionnée par un baccalauréat sous sceau français et que l'enseignement supérieur - fortement relié, jusqu'à la date de l'enquête, aux universités hexagonales pour les enseignements et les diplômes délivrés - se déroule en français. Toutefois, si la langue française est langue véhiculaire à Djibouti, elle n'en reste pas moins une langue seconde, dans le sens où elle est rarement utilisée dans les foyers.

A Djibouti, le français a un statut particulier, né de la colonisation (B. Maurer, 1993). Comme vecteur d'éducation, la puissance coloniale a imposé, face aux langues locales, sa langue. La langue française, dans cette colonie africaine a donc le même statut que dans l'ancienne métropole : c'est la langue de l'administration et de l'enseignement, même si aucune législation ne vient exprimer cette obligation. Mais si le français n'est pas toujours la langue véhiculaire en usage, il est un facteur de promotion sociale qui a de plus en plus tendance à marginaliser ceux qui ne le parlent pas. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les compétences sont bien différentes d'une langue à l'autre car, chez le bilingue français/langue nationale, la langue nationale n'est connue qu'oralement, tandis que la connaissance du français implique celle de son écrit.

Mais Djibouti est un pays plurilingue et pluriculturel, un carrefour, qui compte, dans sa population, deux grandes ethnies principales : les Afars et les Somalis. La répartition entre les deux groupes est mal connue et laisse place à des estimations très différentes. On retrouve dans le pays l'existence d'un bilinguisme sociétal : en effet, l'afar et le somali sont les deux langues populaires du pays, dans le sens où ce sont les principales langues parlées dans cette société, en dehors du monde officiel ou scolaire (où le français, langue officielle, continue d'avoir la prédominance). Le somali est davantage pratiqué au sein de la capitale et y joue donc un rôle véhiculaire.

La politique linguistique de Djibouti est fondée sur le paradoxe d'une politique officielle de bilinguisme du français et de l'arabe, celui-ci n'étant guère parlé au quotidien, tandis que les « langues nationales » beaucoup plus utilisées, n'ont de statut légal que depuis une loi votée en 2000. Cette loi leur ménage une place dans l'enseignement, sans que cela soit bien suivi d'applications concrètes, sauf au niveau expérimental.

Le multilinguisme de Djibouti est, par conséquent, pour le moins inégalitaire. En effet, parmi les langues officielles, le français est bien davantage employé que l'arabe littéral, la variété yéménite étant toutefois le vernaculaire d'une partie de la population djiboutienne. Il est patent que, contrairement au français, l'arabe n'est que peu parlé, sauf par les "religieux", des enseignants et quelques spécialistes de la communication. Pour l'heure, le statut officiel de l'arabe tient plus de valeurs symboliques et de réalités géopolitiques régionales que des nécessités de la vie quotidienne.

Il faut ajouter, en matière de pratique des langues, un contexte scolaire particulier qui révèle des inégalités très fortes des enfants face à l'accès à l'éducation. Le taux brut de scolarisation de 34,7 %, affiché par les sources officielles, cache des disparités très importantes selon le sexe, le lieu d'habitation et l'origine sociale. De plus, la déperdition du taux de scolarisation entre le primaire et le secondaire atteint 53,1 %. Ces chiffres sont, d'ailleurs, calculés à partir d'estimations de population fortement suspectes. Au niveau du secondaire, les effectifs et les résultats au

baccalauréat sont, en constante augmentation : les effectifs, à la fois des inscrits et des admis au baccalauréat, ont augmenté très rapidement. De 2000 à 2004, ils sont passés de 671 admis à 1217, soit une augmentation de près de 100%. Enfin, un Pôle universitaire a été créé en 2000. Devenu Université de plein exercice en janvier 2006, il accueille désormais des étudiants djiboutiens à part entière.

L'augmentation concrète et significative de l'enseignement du français à Djibouti empêche de parler pour ce pays d'une baisse du niveau de la langue, à la différence de ce qu'on entend dire pour l'Afrique francophone en général. Cependant, si un sentiment d'insuffisance, d'insécurité linguistique est ressenti par les Djiboutiens eux-mêmes, il renvoie peut-être simplement à une augmentation des besoins du français, tant quantitatifs que qualitatifs.

Un niveau de français médiocre

Le premier constat qui s'impose, à la lecture des résultats obtenus aux tests de langues, est que le niveau des étudiants est probablement loin des exigences supposées des universités partenaires du Pôle universitaire de l'époque et a fortiori de la jeune Université. Globalement, les étudiants obtiennent une moyenne de 7,4 points sur 20 aux différents tests, alors même, rappelons le, qu'ils détiennent un baccalauréat assimilé au diplôme français. Les étudiants djiboutiens ont ainsi un niveau en français inférieur à celui exigé des étudiants étrangers qui désirent faire leurs études en France.

D'une manière générale, les résultats que les étudiants obtiennent sont fortement corrélés à des traits sociodémographiques. Par exemple, les filles sont quelque peu meilleures que les garçons (avec une moyenne de 7,6 points vs 7,2 pour les garçons). Largement établi par la sociologie de l'éducation (Baudelot et Establet, 1992), un tel constat rejoint celui d'une meilleure réussite scolaire associée au capital économique ou scolaire des familles des étudiants (voir par exemple Bourdieu et Passeron, 1964)

La langue d'origine des étudiants : de multiples influences

Mais voyons comment le contexte plurilingue du pays influence l'appropriation du français et pèse sur le niveau acquis dans cette langue. La langue maternelle des étudiants joue un rôle sur leur niveau de français : les étudiants de langue maternelle somalie obtiennent de moins bons résultats que les étudiants de langue maternelle afar ou ayant une autre langue maternelle (principalement l'arabe). L'usage du français est ainsi mieux maîtrisé par les étudiants dont le statut linguistique est le moins reconnu. L'usage d'une langue perçue comme neutre (en l'occurrence le français) permettrait de limiter l'usage du somali, langue de l'ethnie dominante. Les étudiants afars déclarent, à ce titre, plus souvent le français comme langue d'usage. Ils sont aussi ceux qui déclarent le plus de langues pratiquées dans la vie courante à l'opposé des étudiants de langue maternelle somalie. Notamment 55,7 % des étudiants de langue maternelle afar déclarent utiliser quotidiennement le somali contre seulement 13,2 % d'étudiants somalis qui déclarent utiliser l'afar. La pratique régulière de plusieurs langues amène ainsi ces étudiants à un plurilinguisme mieux maîtrisé.

Toutefois la langue maternelle de l'étudiant est interdépendante des autres caractéristiques sociodémographiques des populations. Elle est, en effet, intégrée dans un contexte social et culturel qui véhicule ses propres valeurs.

Les principaux critères différentiant les étudiants selon leur ethnie d'origine sont :

- Le sexe : les étudiants d'origine afar sont plus souvent que les étudiants somalis de sexe masculin.
- Le capital économique des étudiants : les étudiants afars appartiennent majoritairement à des familles dont le capital économique est moyen, et ils sont ainsi moins souvent que les autres issus de famille à capital économique faible ou élevé.
- Le capital scolaire : les étudiants d'origine afar sont nettement plus nombreux que les autres étudiants à avoir des parents qui n'ont pas fait d'études.
- Le lieu d'habitation : 85 % des étudiants somalis sont originaires du district de Djibouti (district nettement plus riche financièrement et rassemblant surtout la plupart des infrastructures scolaires), tandis que les deux tiers des étudiants afars sont originaires des autres districts.

Les étudiants afars sont donc issus de milieux sociaux plus modestes qui, sociologiquement, ont de plus faibles chances de réussite. La faible part des étudiants afars dans la population estudiantine - seuls 17 % des étudiants proviennent de cette ethnie - associée à leur meilleur niveau en langue française, démontre la plus grande sélectivité des familles afars dans la décision de poursuite de scolarité de leurs enfants. Issus des milieux défavorisés, l'accès à la scolarisation (au moins dans le secondaire), et donc l'entrée dans le système supérieur, sont plus difficiles pour les enfants d'origine afar, ne serait-ce que par l'éloignement géographique et structurel qui existe entre le lycée et leur principal lieu de résidence. La difficulté de scolariser ces enfants a pour conséquence directe un choix rationnel de la part des parents quant à la poursuite d'études de leurs enfants : prioritairement le choix portera sur les garçons, et sur ceux dont le niveau de français est suffisant pour réussir ses études.

Dans ce contexte plurilingue, l'appartenance à une ethnie affecte beaucoup les chances d'accès et de réussite dans le système scolaire. Il existe, en effet, des différences importantes dans les caractéristiques sociales des étudiants selon leur langue maternelle et celle-ci influence directement la scolarité des enfants. Cette scolarité est ainsi un élément fondateur du niveau de français des étudiants. Mais on ne peut oublier que la langue d'appartenance en tant que telle, par le statut linguistique et politique qu'elle véhicule, influe sur l'assimilation des langues et sur la construction des identités plurilingues.

La place accordée aux langues

La place donnée par les étudiants aux langues implique également de fortes corrélations avec les niveaux obtenus aux tests de langue française. Les meilleurs étudiants en français sont ceux qui déclarent accorder à la fois une place fondamentale aux langues dans leurs études et une place peu ou assez importante dans la vie future. A l'inverse, les étudiants les moins bons accordent une place très importante aux langues dans leurs études mais également dans leur vie future (on peut imaginer à ce propos que les étudiants ont répondu partiellement en conformité aux attentes qu'ils supposaient de la part de leurs professeurs).

Les meilleurs étudiants sont ainsi ceux qui font le plus de place à une maîtrise parfaite et multiple (document oral ou écrit, scientifique ou vulgarisé…) non seulement des langues officielles : le français et l'arabe, mais également des langues de travail : l'anglais et le français. Le français est toujours important, parce que les seuls postes à pourvoir – administratifs pour la plupart – nécessitent la pratique du français. Aujourd'hui à Djibouti, pour assurer son avenir, il faut donc faire des études et justifier d'un bon niveau en langue française. Or, la réussite des études est intrinsèquement liée au français puisque c'est dans cette langue que la majorité des enseignements se déroule.

Considérer les langues comme fondamentales dans les études, c'est donc pour les étudiants djiboutiens envisager que la réussite professionnelle dans la vie future passe par la réussite dans les études.

L'influence du statut politique des langues

Le statut politique des langues impacte également fortement l'apprentissage d'une langue.
A Djibouti, avoir suivi une éducation religieuse dans une institution socialement définie n'est pas sans lien avec un mauvais niveau de français. En effet, un quart des étudiants obtiennent la moyenne aux tests de compétences lorsqu'ils n'ont pas été scolarisés dans une madrassa, alors que seulement 14 % obtiennent ce résultat en ayant fréquenté une école coranique.

Ces résultats sont d'autant plus surprenants qu'ils ne sont pas dûs à un effet de structure : il n'y a aucune corrélation entre la fréquentation des madrassas et les différents critères socio-démographiques ou les différences scolaires (nombre d'années de français dans la scolarité par exemple).

Le constat que nous avons pu faire à partir d'un indicateur, certes très subjectif[1], démontre que la fréquentation d'une madrassa amène les étudiants à accorder une plus grande importance à l'apprentissage de l'arabe, ce qui n'est pas si surprenant. Cette valorisation de l'arabe, qui est au même titre que le français une langue internationale et une langue officielle à Djibouti, rend le français moins attractif et donc moins étudié, et explique les différences de niveau que nous avons constatées. A cela, il est bien évidemment toujours possible d'envisager d'autres facteurs discriminants dans le niveau de français - liés à la fréquentation des madrassas - comme la critique de la laïcité des établissements français ou la charge de travail que nécessite l'apprentissage de l'arabe et du Coran (etc.). Une approche sociolinguistique est forcément complexe, associant variabilité des langues, discours, imaginaires et politiques linguistiques.

La question de l'appropriation des langues doit être analysée dans le contexte de ce pays où les mutations sociales et culturelles sont importantes. Quelques points saillants seront mentionnés.
Ainsi, à Djibouti, le rejet du nomadisme des populations afar par les sédentaires et les conflits actuels d'Ethiopie et de Somalie ont pour conséquence la dévalorisation d'une partie de la population.

Mais Djibouti est aussi un pays qui fait office de pont entre différents mondes. Avec une présence américaine liée à la guerre en Irak et une présence historique française, ce pays est caractérisé par une certaine liberté, qu'ont suscitée les présences occidentales, et qui est à la fois enviée et perçue comme néfaste.

Enfin, Djibouti est situé dans un contexte géopolitique religieux fort, avec notamment une islamisation de la région et du pays dans un contexte d'affrontement avec les Etats-Unis et le projet d'une future université, dont la construction sera entièrement financée par les pays arabes voisins.

C'est dans ce contexte que se construit l'identité plurilingue d'un jeune Djiboutien. Ces étudiants appartiennent à une génération qui montre une volonté forte de maîtriser plusieurs langues sans avoir même conscience du plurilinguisme dans lequel elle évolue déjà, et ils montrent ainsi des attentes très fortes vis-à-vis des langues étrangères, des langues qui n'ont pas pour eux les mêmes valeurs symboliques. Ainsi, le français est fortement valorisé en tant que langue neutre, même si son statut politique réel est souvent méconnu : un étudiant nous a dit ainsi : « Je voudrais que le

français devienne la langue officielle », ce qu'il est déjà, rappelons-le. Par ailleurs, les étudiants ont conscience de la nécessité, avec la mondialisation, de parler l'anglais ou l'anglo-américain, et enfin, l'arabe est valorisé en tant que langue de la religion dominante.

Loin d'une identité plurilingue qui nous serait apparue comme présentant un profil monolithique, il s'agissait pour nous de distinguer, dans ce processus éclairant qu'est l'appropriation des langues, de grands profils. En premier lieu, celui des étudiants qui maîtrisent le français correctement, qui se sont approprié cette langue et pour qui le monde du travail est un monde en français. En second, celui des étudiants au statut linguistique plus précaire et qui cherchent aujourd'hui à rattraper leur retard avec une conscience de l'importance de la langue française dans leur vie future. Enfin, celui des étudiants davantage tournés vers d'autres langues internationales : arabe (littéral) et anglais, avec une perception du plurilinguisme qui ne fait guère de place aux langues nationales.

Nous devons revenir, à présent, au questionnement que nous avons instauré au début de cet exposé , sans insister outre mesure sur les problèmes qui se sont posés à nous dans l'enquête. Essayons donc d'apporter des réponses à nos propres questions :

Comment le contexte induit-il la méthodologie à retenir ? Dans le cas de notre échantillon, le choix de construire un modèle "mécanique", c'est à dire à l'échelle des phénomènes (par exemple (lié à la distribution des individus en clans ou ethnies) s'est imposé *a posteriori* à nous. Le modèle statistique a révélé ses limites, non pas à cause de son impropriété mais de son incomplétude. Nous concluons, toujours avec Levi-Strauss, que les phénomènes que nous avons rencontrés et observés relevant des deux types de modèles, il y a – quand du moins les conditions de l'observation sont aussi favorables (notamment en milieu "fermé", avec un échantillon grandeur nature, etc.) – à expliquer plus profondément en recourant aux deux types de formes.

Quels éléments de conclusions, alors, pouvons nous avancer ?
Nous dirons d'abord que nous nous sentons confortés dans nos choix méthodologiques :

Le cadre méthodologique d'observation se propose d'assumer une approche véritablement systémique. Nous résolvons la question de la contextualisation des outils, de leur adaptation formelle au terrain, sans doute, par une attention portée à des points précis (référentialisation des tests, *realia* dans les contenus des questionnaires, méthodologie de la passation, etc.), mais sans remettre en question les fondamentaux de l'observation sociolinguistique, disons, les approches recensées ou mises en oeuvre, pour aller vite, chez Calvet et Dumont, Heller ou Millroy, etc.

L'importance des facteurs extralinguistiques ou extra-pédagogiques est ainsi mise en avant. Histoire, économie, politique… ne sauraient tout expliquer, mais leur prégnance sur la dynamique des langues justifie un dépassement de l'usage d'une linguistique descriptive qui s'autosatisferait d'elle-même.

- L'absence d'une théorie générale de la sociolinguistique fait en partie qu'on voit la recherché buter trop souvent sur une focalisation pointilliste, lorgnant du côté de l'interaction, de la psycholinguistique, de l'idéologie, etc. Cette carence relevée dès les années 80 (B. Laks, notamment) ne facilite pas une préhension holistique du champ du plurilinguisme, alors même que l'observation du français ne saurait trouver son sens sans une mise en situation, sans une inscription dans la configuration dynamique du plurilinguisme local.

A cet égard les sociolinguistes peuvent se sentir coupables, certes, mais il est certain que le reste de la société (ici, la société globale où vivent les communautés étudiées) manifeste lui-même peu d'intérêt pour la recherche, sinon en termes patrimoniaux. La société, avec ses instances dirigeantes, donnerait même de bonnes raisons de croire qu'elle s'en défie et les résultats, nous pouvons le dire, ne sont pas toujours vus d'un bon oeil par les politiques, dans la mesure où ces résultats ne se limitent pas à donnera voir des causes superficielles (techniques didactiques, motivations supposées faibles…) aux carences linguistiques observées. En matière de dynamique des langues, méthodologie et terrain ne font pas toujours bon ménage. Cela dit, le discours sociolinguistique ne semble pas déranger beaucoup, comme l'a amplement démontré l'absence de réaction officielle, ici ou là, aux écrits mobilisateurs sur la mort des langues ou la nécessité de revaloriser les langues nationales et leur enseignement. La sociolinguistique continue à déranger.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Boudon, R. (1979*). L'inégalité des chances*, Armand Colin, Paris.

Baudelot, C., Establet, R., (1992). *Allez les filles !,* Editions du Seuil, Paris.

Bernstein, B. (1975*). Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social,* Les Editions de Minuit, Paris.

Bourdieu, P., Passeron, JC., (1964). *Les héritiers. Les étudiants et la culture,* Les Editions de minuit, Paris.

Bourdieu, P., (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris.

Calvet L.J., Dumont, P. (dir.) (1999), *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris.

Dumont P., Maurer B., (1995). *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, CELF:AUPELF, Paris.

Heller, M. (2001), *Eléments d'une sociolinguistique critique,* Hatier, Paris.

Langouet G., (1994), *La démocratisation de l'enseignement aujourd'hui*, ESF, Paris.

Levi-Strauss, C. (1973), *Anthropologie structurale Deux*, Plon, Paris.

Martinez P., (dir.), (2002). *Le français langue seconde. Curriculum et apprentissage*, Maisonneuve & Larose.

Maurer B., (1993). *Le français et les langues nationales à Djibouti : aspects linguistiques et sociolinguistiques*, thèse de doctorat, Université P. Valéry, Montpellier III.

Millroy, L. (1995), *Language and social networks,* Blackwell, Oxford.

Articles et publications

Abdourahman Houssein, (thèse en cours) *Pour l'enseignement du français et des langues nationales à Djibouti : vers une convergence linguistique*, Dir. B. Maurer, Université Montpellier III – Paul Valéry.

Agbidinoukoum Cosmé, « Langues d'enseignement : les critères d'un choix »,
Afrique Contemporaine, numéro spécial « Crises de l'éducation en Afrique », oct.-déc. 1994.

Atelier 4

Recueil des données (1)
Sources fiables et pertinence des grilles d'analyse

COMPARER LES SITUATIONS DE FRANCOPHONIE DU POINT DE VUE DES REPRÉSENTATIONS DU FRANÇAIS ET DES LANGUES PARTENAIRES

Bruno Maurer
AUF – Université Montpellier III et
Alain Domergue
Didaxis – Université Montpellier III

La sociolinguistique s'intéresse depuis ses débuts à ce que l'on appelle les représentations, depuis les travaux fondateurs de W. Labov relatifs à l'insécurité linguistique de la petite bourgeoisie new yorkaise comme facteur de changement linguistique ou ses enquêtes sur les liens entre représentation de son identité et variation linguistique à Martha's Vineyard. La preuve n'est plus à apporter de l'influence des représentations sur les pratiques linguistiques, ni de l'importance de la prise en compte des représentations lors de la prise de décision en matière de politique linguistique ou de politique éducative.
Pourtant, méthodologiquement, l'étude des représentations apparaît à nos yeux comme un parent pauvre. Je ne ferai pas ici la critique par le détail des insuffisances de la majorité des études dans ce domaine, mais je me contenterai de regretter l'absence d'un outil fiable de comparaison qui permette, en Francophonie, de comparer des situations du point de vue des représentations des langues en contact, un peu du type de ceux qui ont été développé par R. Chaudenson pour ce qui est du status et du corpus. En matière de comparaisons de situations de francophonie nous sommes, pour prendre une métaphore géométrique, dans une réalité à deux dimensions ; l'objet de la méthodologie de recherche que je suis en train, avec Alain Domergue, de mettre en place, vise à atteindre une géométrie dans l'espace, une troisième dimension.
La difficulté de notre présentation, la première communication publique sur notre méthodologie, consiste en un temps relativement bref à vous exposer à la fois les résultats pratiques de notre recherche – de manière à vous convaincre de son intérêt concret – et à résumer des arrière-plans théoriques complexes – de manière à vous en exposer les fondements… Ce va-et-vient entre théorie et pratique passera par plusieurs étapes : d'abord une explicitation de notre posture de recherche : qu'entend-on au juste par représentations et quel type de représentation, dans l'ensemble du champ, va être au cœur de notre étude ? Puis nous expliciterons sur quelle théorie de la représentation sociale (RS) nous nous fondons et, en conséquence, quelle méthodologie nous mettons en place. Puis, pour entrer dans le concret, seront présentés quelques résultats tangibles, obtenus à Madagascar et relatifs aux images comparées du français et du malgache chez de jeunes lycéens. Nous terminerons l'exposé par un rapide aperçu du questionnaire ayant conduit à ces résultats et par les perspectives qu'ouvre, à notre sens, ce nouvel angle d'étude.

1. Quelle posture de recherche ?

1.1. Choix d'un type d'objet

S'intéresser aux représentations des langues, c'est faire un choix parmi plusieurs objets possibles, certes voisins mais différents, que l'on englobe sous le terme général de « représentations », et à propos desquels nous proposons tout d'abord d'opérer des clarifications.

Un examen de la littérature sur la question montre que ce que l'on regroupe sous ce vocable très général recouvre des réalités assez différentes. Sont ainsi recueillies et analysées par les chercheurs :

– des représentations relatives au répertoire linguistique des locuteurs et permettant d'apprécier le degré de plurilinguisme déclaré des enquêtés et, partant, celui d'une société (« Quelles langues parlez-vous ? »). En ce qui concerne la francophonie, on peut estimer de la sorte combien d'enquêtés déclarent pratiquer la langue française, sans toutefois préjuger de leur compétence réelle.
– des représentations portant sur les situations d'usage social des langues dans la vie courante, avec des informations sur la grégarité de certaines langues - utilisation presque exclusivement familiale, ou leur véhicularité - utilisation dans les lieux publics, avec des personnes de langue 1 différente. On peut, à travers les représentations des sujets enquêtés, chercher à cerner par exemple quelles les langues sont dites les plus écoutées dans les médias, lesquelles sont vues comme ayant une place dans les écrits des témoins.
– des représentations concernant de manière spécifique les modes d'acquisition des langues, les stimulants de leur apprentissage et de leur utilisation, les compétences à l'oral et à l'écrit, les habitudes de lecture et d'écriture.
– enfin, des représentations relatives aux systèmes de valeur que les enquêtés construisent, en situation de plurilinguisme, pour les différentes langues employées par eux et autour d'eux. Comment perçoivent-ils ces langues ? Opèrent-ils des hiérarchisations entre elles ? Sont-elles vues de manière positive ou négative ? à quels univers de référence sont-elles associées (religion, travail, modernité, tradition, avenir, science, etc.) ?

Prenez donc les études sociolinguistiques s'intéressant aux « représentations » et vous trouverez des éléments d'enquête opérant sur l'un ou l'autre de ces niveaux, souvent sur plusieurs à la fois. Mais parmi ces quatre types de « représentations », les trois premières sont ce que l'on pourrait appeler des « représentations de pratiques », traduisant la manière dont les enquêtés voient les usages linguistiques dans une société plurilingue. Le dernier ensemble nous permet d'atteindre un système de valeurs, qui a sans doute une plus forte valeur heuristique en ce sens qu'il peut permettre d'expliquer, c'est notre hypothèse, les choix faits par les sujets en matière de pratiques linguistiques. C'est à ce niveau-là, de l'étude des systèmes de valeur construits par les sujets, que se situe notre effort en matière d'étude des représentations.

1.2. Changement de perspective par rapport aux études les plus courantes

L'objectif étant donc clairement défini comme comparer des situations de francophonie du point de vue des systèmes de valeurs associés au français et aux langues partenaires, il importe de construire un protocole de recherche adapté.

Les analyses de discours sont intéressantes, travaillant dans le qualitatif, mais elles présentent quelques inconvénients, en ce qui regarde notre préoccupation :

– lourdeur de la procédure : temps de l'entrevue, technologie de l'enregistrement (de plus en plus nécessité de la vidéo pour l'analyse des marques non verbales), temps de la transcription, temps de l'analyse, nécessité de multiplier les entretiens ;
– importance de la part de l'interviewer dans la co-construction de la représentation, dont il faut, au minimum tenir pleinement compte au moment de l'analyse des résultats ;
– difficulté d'interprétation des résultats : un ensemble d'entretiens réalisés ne permet qu'au prix de l'extrême habileté de l'analyste la (re)construction au final des images cohérentes dans

lesquelles entre pour une grande part la subjectivité du chercheur ; l'impression qui ressort de ces travaux est celle du chercheur qui butine dans les discours pour choisir d'extraire tel ou tel passage, décide de le mettre en perspective avec tel autre, etc.

Les approches par questionnaires, à question plus ou moins fermées, cherchent à contourner cette subjectivité et essaient de donner des vues plus globales des représentations à l'ouvre dans un groupe de sujets. Ils permettent en théorie des traitements statistiques. Toutefois, les questionnaires mis en œuvre dans les travaux de sociolinguistique souffrent de quelques défauts importants qui nous conduisent à proposer un changement de perspective :

– les résultats auxquels on a accès atomisent un système de valeurs construit autour d'une langue en une série de résultats partiels dont ne parvient pas à saisir les corrélations : X% d'un échantillon pensent que le français est langue d'avenir, Y% qu'il est langue de travail, Z% qu'il est une langue difficile à apprendre. Quels liens existent entre ces trois représentations ? Y en a-t-il une qui soit, aux yeux des sujets, plus importante que les autres ?
– la fiabilité des résultats : pour que des enseignements statistiques puissent être tirés pour l'ensemble d'un groupe donné, à partir d'un échantillon, des conditions de taille et représentativité des échantillons sont requises ; celles-ci ne sont que rarement réunies ; du coup les conclusions tirées sont peu fiables, d'autant que des tests de vérification sont rarement mis en œuvre ; travaillant sur de petits échantillons, il faut en tirer des conséquences et renoncer à prétendre donner une image de ce que pense dans sa globalité tel groupe social pour préférer essayer d'étudier comment, à l'intérieur d'un échantillon aléatoirement pris dans un groupe social, les différentes cognitions composant la représentation sociale d'une langue sont organisées et hiérarchisées.
– pareil parti pris permettra, en prenant d'autres échantillons aléatoires de même nature et taille dans d'autres parties de la population, d'opérer des comparaisons utiles, faisant apparaître d'autres organisations de la représentation.

Nous avons parlé de différentes cognitions composant la représentation ou, d'un point de vue plus métaphorique, d' « images » d'une langue, de systèmes de valeur associés à une langue, de hiérarchie entre les diverses cognitions ou images : pareil point de vue suppose le choix d'une théorie de référence qu'il est temps à présent d'expliciter.

1.3. Choix et développement d'une théorie de référence : de la théorie du noyau central a la méthode d'analyse intégrée (MAI)

La méthodologie d'enquête que nous proposons repose sur une évolution de la théorie du noyau central, élaborée en psychologie sociale, qui suppose que parmi les éléments (cognitions) composant une représentation sociale, tous ne jouent pas le même rôle, certains appartenant au noyau de la représentation sociale, d'autres à sa « périphérie ».

Cette distinction s'origine dans les premiers écrits de Moscovici sur la représentation de la psychanalyse, dès 1961, avec une différenciation qui s'opère entre certains éléments, en petit nombre, et l'ensemble des autres éléments de la représentation. Après Moscovici, la plupart des chercheurs se rangent à cette analyse tout en baptisant cette formation de diverses manières.

Abric (1976) prend appui sur cette hypothèse générale pour poser que toute représentation sociale est structurée et qu'elle est organisée autour d'un noyau central. Le noyau central est la partie la plus stable de la représentation. Il en détermine à la fois la signification et l'organisation. Les éléments placés sous la dépendance du noyau central sont dits “périphériques” par Flament. Ils

« assurent le fonctionnement quasi instantané de la représentation comme grille de décryptage d'une situation ». C'est également parmi eux que s'opèrent les premiers changements qui pourront par la suite entraîner une transformation de la représentation sociale. Parmi les tentatives de mise au point de procédés de caractérisation des éléments selon « noyau central/périphérie », on citera celle de la technique de la mise en cause des cognitions que propose Moliner (1988).

Organisation et sens

Moliner (1994) rappelle que la théorie du noyau central implique l'existence d'un grand nombre de liaisons entre les cognitions centrales et les autres cognitions de la représentation, nombre beaucoup plus important que celui des liaisons entre cognitions périphériques. C'est la condition nécessaire pour permettre aux cognitions centrales de diffuser au travers de la représentation dans son ensemble leur pouvoir de génération, de signification et d'organisation.

La polarisation, marque de l'organisation

Partant de là, on peut étudier une première dimension, baptisée polarisation, qui traduit le nombre de connexions, relations, qu'entretient une cognition avec les autres. On parle donc de polarisation quand on considère la proximité qu'entretient une cognition avec les éléments qu'elle rassemble, c'est-à-dire leur concentration plus ou moins dense autour d'elle. En un mot, la polarisation traduit la force de la liaison qu'entretient une cognition avec les éléments qui lui sont connexes. Des méthodes de calcul des co-occurrences rendent compte de la polarisation, traduite par des données numériques. Plus l'indice de polarisation d'une cognition est élevé, plus celle-ci pourra être considérée comme centrale.

La saillance, attribut de la signification

La fonction génératrice de signification est tout aussi importante que la fonction organisatrice. Elle a cependant parfois été minorée par l'approche structuraliste. Il importe de ne pas perdre de vue qu'une représentation sociale est avant tout une élaboration porteuse de sens, interprétant la réalité et assignant des significations spécifiques à des choses qui en étaient jusqu'alors dépourvues. Pour Moscovici (1961), « il est raisonnable de conclure que l'on s'informe et que l'on représente quelque chose uniquement après avoir pris position et en fonction de la position prise ». Cette dimension s'opérationnalise par attribution d'une valeur chiffrée.

Un système de centralité maximum en lieu et place du noyau central

En dépit de l'intérêt épistémologique et heuristique que présente cette théorie du noyau central, l'analyse critique des recherches les plus importantes et les plus fréquemment prises en référence que nous avons analysées ne nous ont pas permis de trouver des éléments incontestables de validation expérimentales de la théorie, qui auraient rendu possible sa reconnaissance en tant qu'unité discrète formant un isolat dans l'ensemble des éléments de la représentation.
C'est pourquoi, dans un premier temps, nous nous en sommes tenus à parler de « zone de centralité maximum », en lieu et place du noyau. Des études d'organisation hiérarchique que nous avons menées dans six études de représentations ont fait apparaître la règle générale de l'existence de distinctions fonctionnelles entre cognitions de la zone centrale qui interviennent de manière différenciée dans la représentation (Domergue, 1997).

Faute de pouvoir tracer des limites valides et clairement établies au système central, il est légitime de s'en tenir à la reconnaissance de l'existence d'un gradient dégressif de centralité vers la

périphérie. C'est pourquoi nous avons été conduit à retenir la notion de système de centralité maximum pour désigner la zone centrale.

Une périphérie différenciée

A partir de Flament, la périphérie est présentée comme une zone indifférenciée. La méthode d'analyse des RS que nous avons mise au point prend en compte une gradation sur la dimension centralité-périphérie, qui remet en cause le postulat de la périphérie une et indifférenciée, notamment pour ce qui concerne sa caractéristique de malléabilité généralisée.

Une zone se distingue, la périphérie incertaine où se trouvent regroupés les éléments qui ne sont ni choisis ni repoussés le plus fortement ; ceux-ci sont mollement reliés entre eux pour former des ensembles de faible densité. Il nous semble par conséquent que cette zone est le lieu de la malléabilité dans la représentation, qu'elle est le rassemblement des cognitions effectivement sensibles aux circonstances de l'environnement dont elles portent directement l'empreinte.

En revanche, les éléments qui composent la périphérie extrême de la représentation, la périphérie marginale sont fortement repoussés par les sujets. Sa nature la rapproche plus de la stabilité et de la rigidité du système de centralité maximum que de la souplesse et de l'adaptabilité de la périphérie incertaine voisine. Elle participe fondamentalement à la définition de la représentation.

L'ensemble de ces résultats n'aurait certainement pas été obtenu sans la mise en œuvre d'une méthode stricte et invariante d'analyse des représentations sociales, que nous avons baptisée méthode d'analyse intégrée (MAI).

La mise en œuvre de la MAI

La prise de position attitudinale des sujets, principe de la saillance, est traduite par le score obtenu par les items. La méthode d'analyse de similitude met en évidence la dimension de la polarisation exprimée par un indice de distance.

La composition de la saillance et de la polarisation s'opère à partir de critères strictement définis et invariants dans les études de représentations sociales. Ces choix garantissent l'exercice de la comparaison dans une visée d'identification de différences et de perception de processus de modification de RS. Ils donnent aussi une explication à la construction en quatre zones de la structure de la RS. Enfin sont définis à partir de critères explicités et stables les zones ou items qui font consensus (vs dissensus) chez les sujets.

2. De quelques résultats concrets et de la forme sous laquelle ils se présentent

Les résultats qui sont ici présentés sont ceux d'une enquête menée dans un lycée malgache d'Antananarivo, auprès de 20 élèves de classe de terminale, pris aléatoirement.
L'étude, la première utilisant notre méthodologie et notre outil de recherche, a été menée sur la manière dont sont structurées dans ce type de public les représentations de la langue française et de la langue malgache. Les premiers résultats ont été vérifiés à un an d'écart par le renouvellement de l'enquête auprès d'un autre groupe de lycéens, de même taille, pris dans le même établissement et aléatoirement choisi. Les résultats sont confirmés dans des proportions supérieures à 95% et les tests statistiques de vérification classiquement utilisés s'avèrent probants. On peut donc considérer la méthodologie d'enquête comme fiable, les résultats étant reproductibles. La Méthode d'Analyse Intégrée à donc conduit à mettre en évidence des RS qui

sont bien celles des lycéens de ce lycée de Tananarive et non pas celles produites par *deux groupes différents* de lycéens de ce lycée. La reproduction des résultats montre que les deux groupes sont en réalité deux échantillons d'*une seule et même population* ; il est ainsi possible de travailler sur de petits échantillons tout en pouvant tirer des enseignements statistiques fiables.

Structure de la RS du français

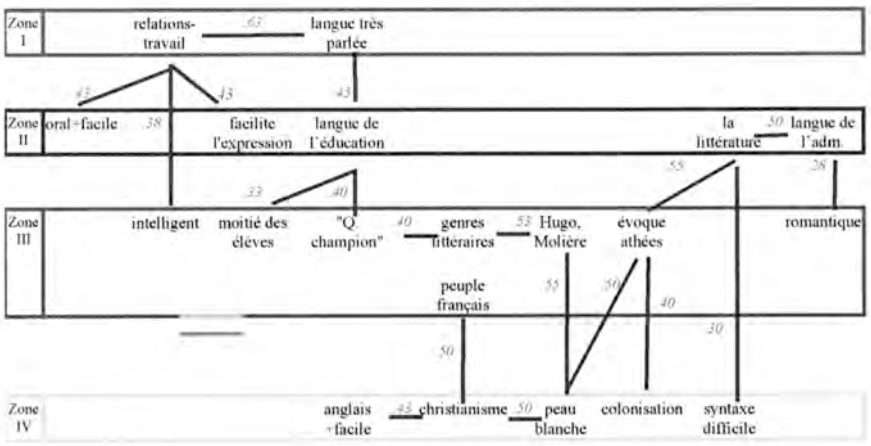

Légende :
zone I = système de centralité maximum,
zone II = couronne centrale,
zone III = périphérie incertaine,
zone IV = périphérie marginale.

Lecture des indices numériques (par exemple *.63* figurant entre les items de la zone 1 « relations-travail » et « langue très parlée ») : cette donnée est un indice de co-occurence, dit « indice de similitude » qui traduit la force de la liaison existant entre les deux cognèmes, autrement dit leur proximité dans la RS.

Structure de la RS du malgache

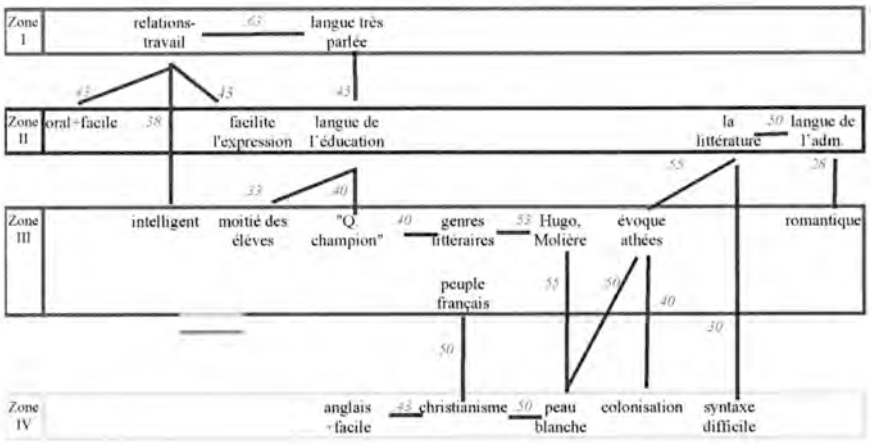

Quelques commentaires possibles

Langue française et langue malgache présentent chacune une image propre qui établit entre elles un rapport de dissemblance.

2.1 L'image de la langue française

La langue française apparaît sous la forme d'un tableau dont le motif central est formé de deux éléments étroitement associés qui dominent la composition dans son ensemble. Cette langue est à la fois très employée et très entendue et elle joint à cette caractéristique pratique une dimension utilitaire dans la mesure où elle conditionne la capacité à tisser un riche réseau relationnel qui sera utile pour effectuer un bon parcours professionnel. La combinaison des aspects pratique et utilitaire est solidement opérée par le groupe des lycéens. Elle résulte de la prise de position individuelle identique de la part de chacun des lycéens (haut indice de distance) qui aboutit à ce consensus dans le groupe.

Toujours examinée selon le mode analytique et objectif, il apparaît dans la couronne centrale que la langue française est perçue à titre essentiel à travers ses attributs et qualités. Langue de l'éducation et de l'administration, elle présente l'avantage de bien servir la pensée et d'en assurer une expression juste. Elle s'appuie dans le même temps sur un corpus littéraire privilégié.

En continuant de s'éloigner du motif central, s'étend un plan incertain pesant faiblement dans le tableau et formant probablement une partie malléable susceptible d'une certaine sensibilité aux pressions de l'environnement dans ses possibles évolutions.

Enfin, comme un repoussoir venant mettre en valeur ce qui fait à titre essentiel la représentation, un certain nombre de notions antonymes sont évoquées à la périphérie marginale. Il en est ainsi de la question de la difficulté de cette langue considérée en elle-même, du point de vue de sa syntaxe, et aussi considérée par rapport à la langue anglaise qui serait plus facile. Un second ensemble de traits est aussi renvoyé à la marge. Il s'agit de certaines références exogènes qui ont pénétré la société malgache. Sont désignés un courant religieux, le christianisme, et une population, celle du colonisateur à la peau blanche. Il est à remarquer que le rejet à la marge de ces deux éléments se fait sur le mode du consensus, particulièrement vif concernant le second d'entre eux.

2.2. L'image de la langue malgache

Globalement, la langue malgache se présente sous l'aspect d'un camaïeu où deux tonalités dominantes distinctes et numériquement équilibrées sont reliées par une étroite région intermédiaire.

Dans la zone de centralité maximum où le consensus est rare et faible, la tonalité générale de la langue malgache résulte de l'association de deux ensembles d'éléments. Le premier de ces deux ensembles évoque des composantes d'une vive conscience nationale : la condition idéale pour la plénitude de la nation dans un état indépendant, son étendard emblématique et cette particularité de Madagascar qui voit ses multiples tribus donnant chacune sa propre interprétation du Malgache langue nationale. Un procédé d'enchaînement progressif opère la liaison avec le second ensemble d'éléments. Il est provoqué par l'affirmation de singularité de la langue malgache, unique, distinctive, marque de la nation, combinée à l'apparition d'un sentiment de fort attachement à celle-ci. Ce second ensemble révélé par les lycéens est celui de l'émotion qui se

traduit en termes d'émerveillement et de fierté. Il est aussi celui de la tendresse qui trouve sa source dans les premiers temps d'une enfance baignée dès l'origine par cette langue, maternelle. Une note d'approbation morale vient en point d'orgue saluer cette manifestation de modestie qu'atteste l'usage du Malgache.

En position intermédiaire entre la zone de centralité maximum et la périphérie, sont situés quatre éléments faisant consensus, modérément toutefois, dont les éléments d'interprétation sont à rechercher aussi bien dans l'un que dans l'autre des deux grands volets de la représentation.

Pour exprimer leur représentation de la langue malgache, les lycéens en disent leur vision antonyme dans une large zone périphérique de faible consensus où ils repoussent des notions correspondant peu ou ne correspondant pas à l'image qu'ils se font de cette langue. Ces notions peuvent être regroupées en deux ensembles. Un ensemble affiche des complexités de nature de la langue malgache et la difficulté de son apprentissage qui serait due à la pédagogie employée. Un second ensemble de notions est en rapport avec les caractères d'hospitalité et de traditions vivantes du pays situé dans le contexte mondial global en termes de retard de développement ; les deux dernières unités faisant l'objet d'un rejet particulièrement radical.

2.3. Les éléments de la contradiction

Les développements qui précèdent ont été consacrés à caractériser les représentations sociales des langues française et malgache. Il est possible de déterminer cinq lignes de force principales pour ordonner la comparaison de ces deux constructions psychosociales : l'organisation, le mode d'approche, la posture, les références et le contexte. Chacun de ces éléments d'analyse sera reporté sur un axe bipôlaire qui le traduit. Les quatre axes qui rendent compte de la comparaison sont les suivants : l'axe hiérarchie vs horizontalité ; l'axe rationnel vs affectif ; l'axe distance vs immédiateté ; l'axe socio-académique vs socio-personnel. Une fois dressé, ce tableau comparatif invite à s'intéresser à la question du contexte.

a- L'organisation : hiérarchie vs horizontalité

Du point de vue de son organisation, la RS de la langue française est hiérarchiquement organisée et gérée par deux éléments de centralité maximum, ensuite relayés par cinq éléments voisins, pour contrôler une périphérie en deux ensembles, quasi équilibrés en nombre et parfaitement différenciés en nature. Ce tableau présente donc la forme consacrée de la structure d'une représentation sociale

A l'opposé, la RS de la langue malgache est quasiment faite de deux ensembles équilibrés en nombre et en nature. Le premier d'entre eux, qui exprime la représentation essentiellement, ne distingue pas en son sein un ou des éléments organisateurs pour lui comme pour la globalité de la RS. Dans une perspective de recherche fondamentale, il y aurait lieu de se pencher sur ce résultat probablement rare sinon unique à ce jour.

b- Le mode d'approche : rationnel vs affectif

Le mode d'approche mis en œuvre par les lycéens pour forger la RS de la langue française est celui de la rationalité qui s'exprime avec réalisme et pragmatisme. Le Français est largement utilisé, notamment dans des cercles d'influence, et il est socio-professionnellement très utile. Les lycéens restent maîtres d'eux et traitent opérationnellement l'objet social considéré en concentrant leur intelligence sur lui.

Ces mêmes lycéens retiennent une tout autre approche dans leur façonnage de la RS du Malgache. Cette voie est celle de l'affectivité. Ils se laissent gagner par une sorte de vague émotionnelle chaleureuse pour composer une figure maternelle à la fois mère nourricière et mère patrie pour laquelle ils éprouvent tendresse et fierté.

c- La posture : distance vs immédiateté

La posture qu'ils adoptent pour forger la RS de la langue française conduit les lycéens à préserver une distance à cet objet. Ce recul est celui de la maîtrise de soi et de la volonté de domination intellectuelle du sujet.

En revanche, c'est sans prise de distance ni mise en perspective qu'ils se laissent absorber et en quelque sorte submerger par leur formation affective alors qu'ils évoquent la langue malgache.

d- Les références : socio-académique vs socio-personnel

Les références mobilisées par les lycéens pour construire la RS de la langue française sont faites de caractéristiques à retentissement social puissant : l'intérêt utilitaire et pratique. Puis, selon une orientation que l'on pourrait dire à tournure « scientifique » ou académique, elles consistent également, d'une part, à souligner la capacité de cette langue à servir une expression fine et juste de la pensée et, d'autre part, à faire ressortir le fonds culturel de la littérature française.

Le Malgache apparaît dans la RS comme combinant des références sociales solidement établies à des références personnelles profondément ancrées. Cette langue singulière et distinctive est sujette à de multiples interprétations, celles que donnent les unités de base de l'organisation sociale que sont les nombreuses tribus du pays. A cela se mêle l'évocation attendrie de la langue entendue par chaque personne dès la naissance et qui berce le plus jeune âge.

e- La question du contexte

Deux représentations très fortement différenciées ont été mises en évidence. Dans une RS très ordonnancée, c'est une langue française, pratique, utilitaire, employée, féconde. Selon une organisation plus incertaine, c'est une langue malgache inscrite dans le registre de la conscience nationale, baignant dans les émotions et la tendresse, les unes comme les autres fièrement assumées.

La question du contexte de réalisation de ces deux langues se pose toutefois dans une double perspective, d'approfondissement et d'extension.

Il serait intéressant de procéder à des approfondissements sur des territoires nationaux autres – les études sont en cours à la Réunion (français et créole) et à Maurice (anglais, français et créole) dans le but de se rendre compte si le tableau obtenu ici reste propre à la situation et au statut du français (vs le malgache) à Madagascar (Antananarivo, chez des lycéens de terminale) ou si se trouve dessinée là une forme type qui pourrait rendre compte de la dynamique qui se joue autour de la langue française lorsqu'elle est langue en contact.

3. Quel protocole de recherche pour le recueil et l'analyse des données ?

Le recueil des représentations s'opère en trois temps.
Une phase de pré-enquête est consacrée au recueil d'images – de « cognitions » exprimées par

des formulations verbales - auprès d'un groupe de témoins du même type que celui auquel sera ensuite administré le questionnaire. Un débat peut être organisé avec un groupe de sujets – dans notre cas, une dizaine de lycéens de terminale pour chaque langue – en leur demandant à quoi ils pensent quand on leur parle de langue française, ce qui leur vient à l'esprit, les images que cela évoque, les situations, etc. L'enquêteur note les propositions en essayant d'être le plus fidèle possible à certaines formulations qui sont l'émanation même des sujets. Une variante peut comprendre une première phase où, avant la discussion orale en groupe, les témoins sont invités à écrire chacun de leur côté quelques propositions, de manière à permettre à tous les profils de s'exprimer. Le but de cette phase est d'aboutir à la construction d'un questionnaire proposant à un groupe d'enquêtés des éléments qui n'auront pas été construits par un expert – lequel peut faire des postulats inexacts projetant ses propres représentations ou proposer des formulations dans lesquelles nul ne se retrouve - mais qui émane d'eux.
A partir de cet ensemble de propositions, est construit un questionnaire de 20 items (on élimine les doublons, on regroupe des items dont les formulations, voisines, recouvrent en fait une même cognition).
Ce questionnaire est ensuite administré à un groupe d'enquêtés, de 20 à 25, le but étant de recueillir 20 questionnaires cohérents, pouvant être traités statistiquement sous le double point de vue de la saillance (adhésion/rejet de l'item) et de la polarisation (densité de relations entre les items) de manière à définir les éléments appartenant aux quatre zones de la structure de la représentation sociale de la langue. Le questionnaire va être la base de calculs de similitude, l'analyse de similitude (Flament, 1981 ; Degenne et Vergès, 1973 ; Guimelli, 1988, 1994) permettant de mettre en évidence l'organisation de l'ensemble des cognitions relatives à l'objet de représentation.

Pour le français, le questionnaire administré était le suivant :

	Note
1- Une conjugaison et une grammaire difficiles	
2- Une langue plus difficile que l'anglais	
3- Il n'y a pas plus de la moitié des élèves du lycée qui la parle couramment	
4- Une langue très parlée, on l'entend très souvent	
5- On se sent intelligent quand on la parle	
6- J'arrive mieux à dire ce que je veux en français	
7- Une langue plus facile à parler qu'à écrire	
8- Le peuple français	
9- La colonisation	
10- La couleur blanche de la peau	
11- La littérature	
12- Tous les genres de la littérature française	
13- Questions pour un champion	
14- Victor Hugo, Molière	
15- Le français ça me fait penser aux athées	
16- Le christianisme	
17- La langue de l'administration	
18- La langue de l'éducation	
19- Bien la maîtriser permet d'avoir de bonnes relations et un bon travail	
20- Ça fait très romantique	

Et pour le malgache,

	Note
1- La langue maternelle	
2- Une langue qui évolue	
3- Une langue difficile	
4- En classe, il ne faut pas se tromper avec le prof	
5- Des mots et des phrases très longs	
6- On peut facilement se tromper en orthographe	
7- Chaque tribu a sa façon de parler malgache	
8- Une langue unique au monde	
9- Une langue vraiment spéciale, merveilleuse	
10- La langue du respect des traditions et des valeurs	
11- La langue des contes et des grands poètes	
12- La fierté	
13- L'indépendance	
14- Ce qui nous distingue des autres nations	
15- Le drapeau malgache	
16-Des traditions assez spéciales, comme le retournement des morts	
17- Le sous-développement	
18- Une langue qu'on ne parle qu'à Madagascar	
19- Parler malgache c'est être modeste, c'est bien	
20- Ça fait penser aux qualités d'hospitalité	

Les consignes sont simples : on demande d'abord de choisir dans la liste 4 propositions avec lesquelles les sujets sont vraiment d'accord et de les noter +2 ; puis quatre avec lesquelles ils sont en total désaccord, dont ils pense donc que l'on ne peut associer la langue X à cela, et de les noter -2 ; le troisième groupe de 4 sera constitué des propositions sur lequel il y a un accord mais moindre (notées +1), le quatrième groupe sera celui des moindres désaccord (note -1) ; les quatre items restant sont notés 0, n'ayant été ni choisis ni repoussés.
On opère ainsi une répartition des items en quatre classes allant des plus faiblement valués aux plus fortement, de manière à faire émerger les éléments positivement ou négativement polarisés.
Le questionnaire français a été administré en 20 minutes à une moitié de la classe, 23 élèves ; le questionnaire malgache à la deuxième moitié de la classe (22 élèves). Après élimination des fiches incohérentes (par exemple plus de 4 notes de même valeur), les 20 fiches de chaque langue ont fait l'objet d'un double traitement statistique : le calcul du score moyen attribué à chaque item par le groupe et le calcul des indices de distance entre items.

Le croisement des deux dimensions, polarisation et saillance, permet de déterminer quatre zones dans la structuration de la représentation sociale :

– zone 1 de *centralité maximum* : les items y sont à la fois les plus saillants et les plus polarisés de la représentation
– zone 2, la plus proche de la zone de centralité maximum, dénommée "*couronne centrale*" (schéma ci-après).
– zone 3 dite de *périphérie incertaine* : rassemble des cognitions situées à des hauteurs diverses et plutôt moyennes de saillance et de polarisation. Ses caractéristiques sont difficilement définissables, peu marquées.

– zone 4, de *périphérie marginale* : regroupe les cognitions de plus faibles saillance et polarisation, évoquant le moins l'objet de la représentation chez les sujets.

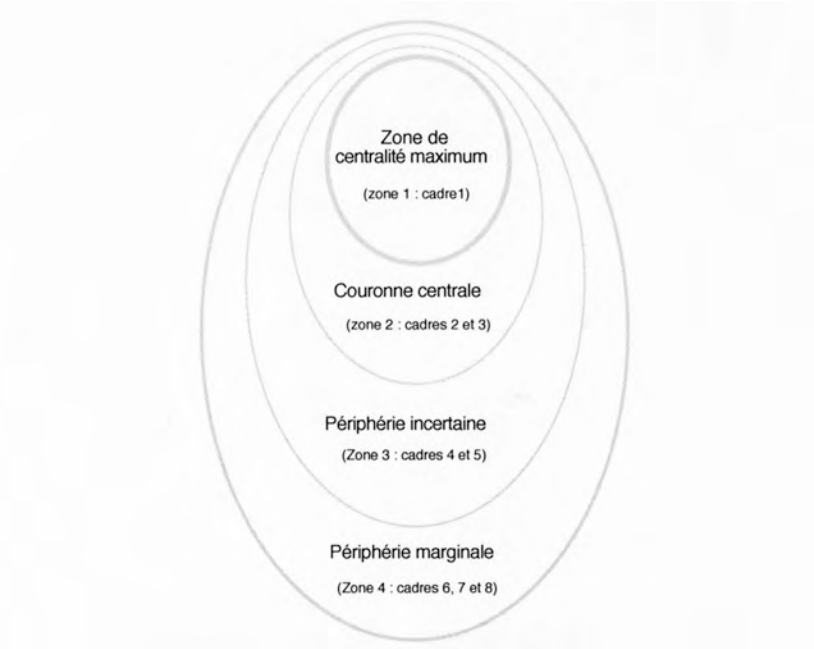

Schéma 1 figuratif d'une représentation sociale

4. Quelles applications possibles en Francophonie ?

4.1. Compléter la panoplie des outils comparatifs pour une meilleure compréhension des situations de francophonie

Les travaux de Robert Chaudenson, ainsi que ceux de l'ancien réseau Observatoire du français et des langues nationales de l'AUF (aujourd'hui Dynamique des langues et Francophonie), avaient permis la mise au point d'outils comparatifs sous le double aspect du status et du corpus. Ces outils étaient d'utilisation aisée, et aboutissaient à des représentations certes simplifiées mais qui permettaient des comparaisons par le jeu de visualisations graphiques.
Je pense que la méthodologie que nous proposons poursuit les mêmes objectifs mais au plan cette fois des représentations. Tournant le dos à un point de vue statistique du type « quel pourcentage de la population pense que le français est une langue d'avenir ? » qui engage des pratiques statistiques de type sondage longues, coûteuses et hors de portée d'équipes de chercheurs universitaires, elle propose un renversement de point de vue pour étudier comment dans un groupe social, représenté par un échantillon aléatoire d'individus, cette représentation est structurée. On peut dès lors travailler sur de petits échantillons tout en offrant des garanties au plan de la fiabilité statistique (cf B. Marien, *Principes d'analyse statistique pour sociolinguistes*, AUF Réseau SDL, 2004) ; la production de schémas qui synthétisent les résultats permet ensuite des comparaisons.

4.2. La possibilité de comparaisons entre situations de Francophonie

La possibilité est dès lors offerte de comparer la structuration de la représentation sociale :

– de plusieurs langues en contact dans un groupe de locuteurs donnés (cas de notre exemple) ;
– de plusieurs langues en contact dans un même groupe de locuteurs donnés mais dans des régions différentes d'un même pays ;
– de plusieurs langues en contact dans un groupe de locuteurs donnés mais dans des pays différents ;
– de plusieurs langues en contact dans des groupes de locuteurs différents ;
– de plusieurs langues en contact à des intervalles de temps régulier, sur l'une ou l'autre des dimensions ci-dessus, pour apprécier la variation dans le temps à partir d'enquêtes de départ dès lors considérées comme enquêtes de référence.

On voit que les possibilités sont extrêmement importantes.

4.3. Aider à la mise en place de politiques linguistiques en mettant au jour des points sur lesquels agir

Mieux connaître les situations linguistiques pour mieux agir sur les dynamiques : ce devrait être le maître-mot des politiques linguistiques et éducatives. Savoir combien de personnes parlent telle langue, dans quelles circonstances elle est utilisée est important ; avoir une idée du système de valeurs dans lequel elle est insérée l'est tout autant si l'on veut mettre en place une politique de promotion, de diffusion car cela permet d'avoir une idée précise des éléments qui seraient à renforcer ou au contraire à combattre pour avoir quelque chance de succès.

Conclusion

L'outil que nous présentons brièvement ici est finalisé. Les aspects de traitement mathématique ne figurent pas dans notre communication, mais seront exposés dans un ouvrage en cours de rédaction, qui sera évidemment plus explicite. Mais les premiers résultats ont permis d'en tester la fiabilité et d'autres, en cours d'analyse pour la Réunion et Maurice, vont permettre de produire une première photographie des représentations du français et des langues partenaires dans l'Océan indien.

Des équipes de chercheurs pourraient, si elles étaient intéressées, s'emparer de cet outil pour l'appliquer dans leur ville, leur pays, leur sous-région et contribuer à l'améliorer encore dans une perspective collaborative.

L'OIF, en tant qu'institution en charge de la Francophonie, et l'AUF, en tant qu'institution opérant pour le développement de la recherche dans le monde francophone, pourraient, si elles le trouvent intéressant, contribuer à sa diffusion.

Bibliographie

ABRIC J.C. (1976). *Jeux, conflits et représentations sociales,* thèse de Doctorat d'Etat, Université de Provence, Aix en Provence.

DEGENNE A., VERGES P. (1973). Introduction à l'analyse de similitude, *Revue française de sociologie,* n^{0}14, 471-512.

DOMERGUE A. (1997). *Contribution à l'étude des représentations sociales et de leurs transformations au moyen de la méthode d'analyse intégrée. L'auto et l'hétéro attestation du caractère innovant (vs classique) des enseignants du premier degré*, thèse de doctorat, Université Montpellier III.

FLAMENT C. (1981). L'analyse de similitude : une technique pour les recherches sur les représentations sociales, *Cahiers de psychologie cognitive*, I, 375-385.

GUIMELLI C. (1988). *Agression idéologique, pratiques nouvelles et transformation progressive d'une représentation sociale*, thèse de Doctorat, Université de Provence, Aix en Provence.

GUIMELLI C. (1994). La fonction d'infirmière. Pratiques et représentations sociales, *in* J.C. Abric, *Pratiques sociales et représentations,* P.U.F..

MOLINER P. (1994). Les méthodes de repérage et d'identification du noyau central des représentations sociales, *În* Ch.Guimelli, *Structures et transformations des représentations sociales,* Delachaux et Niestlé.

MOLINER P. (1988). *La représentation sociale comme grille de lecture. Etude expérimentale de sa structure et aperçu sur ses processus de transformation*, thèse de Doctorat, Université de Provence, Aix en Provence.

MOSCOVICI S. (1976). *La psychanalyse, son image et son public,* 20 édition, (1ère édition 1961), Paris, P.U.F., 1976.

FAUT-IL INTRODUIRE UNE VARIABLE « MODUS » DANS LES GRILLES D'ANALYSE DES SITUATIONS LINGUISTIQUES DE L'ESPACE FRANCOPHONE ? ESSAI DE LECTURE DE LA GRILLE « LAFDEF 2004 » FACE AUX ENJEUX AFRICAINS

Auguste Moussirou MOUYAMA
Faculté des lettres et sciences humaines
Libreville, Gabon

Robert Chaudenson ouvre son article sur le bilan des rencontres francophones de 1988 à 2004 1[1] par une critique de cet extrait de la préface du *Rapport sur le développement humain* produit en 2003 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : « Il y a lieu de proposer des idées concrètes pour que les nobles paroles de la Déclaration du Millénaire trouvent un écho dans des plans d'action véritable ». Inscrivant son intervention « au cœur des consultations sur le « cadre stratégique décennal de la Francophonie »(2004-2014), Robert Chaudenson aurait « aimé une formulation plus forte » qui ne soit pas, ainsi, la traduction de « la manifeste impuissance des « experts » à sortir de leur pré carré personnel et à faire des choix, ce qui conduit, ajoute-t-il, naturellement à laisser d'autres instances les faire à leur place » (p.212). On peut donc postuler que la publication, la même année, d'un état des lieux de la Francophonie[2] par le Réseau « Observation du français et des langues nationales » que coordonne Robert Chaudenson au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) répond à des objectifs qui soient moins « fugaces » que les termes du Rapport du PNUD. La lecture que nous faisons de la grille « LAFDEF 2004 » face aux enjeux africains de la Francophonie nous permet de faire des propositions :

– par rapport à la méthodologie d'observation de la langue française ;
– par rapport à « l'intention globale » de cet ouvrage de synthèse telle que formulée par Robert Chaudenson en introduction, en sa qualité de coordonnateur du Réseau « Observation du français et des langues nationales » : « Notre objectif est de donner, pour chaque État étudié, un tableau et une représentation graphique simples et clairs de sa situation linguistique, mais aussi de fournir des tableaux comparatifs qui, en offrant une vue globale des situations, pourraient orienter des choix politiques de coopération, en particulier en matière de diffusion de la langue et de la culture françaises » (p.10).

[1] R. CHAUDENSON, « De Ouagadougou (1988) à Ouagadougou (2004) en passant par Libreville (2003) » in *Penser la francophonie. Concepts, actions et outils linguistiques*, Actes des premières Journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue, Editions des Archives contemporaines/Agence universitaire de la francophonie, pp.210-221
[2] R. CHAUDENSON, D. RAKOTOMALALA (Coordonnateurs), *Situations linguistiques de la Francophonie. États des lieux,* Agence universitaire de la Francophonie, 2004. 324p.

Que faire donc de l'état des lieux des « situations linguistiques de la Francophonie » en Afrique pour *aller plus loin, non seulement dans les « choix politiques de coopération, en particulier en matière de diffusion de la langue et de la culture françaises », mais aussi dans le partenariat des langues au sein de l'espace francophone ?*

1. L'état des lieux de la Francophonie en Afrique

Nous reproduisons plus bas l'annexe 2 de l'ouvrage du Réseau « Observation du français et des langues nationales » qui donne le « graphique récapitulatif des situations linguistiques du français » accompagné de sa légende.
On remarquera que les pays africains ne sont nullement représentés à l'angle droit de la partie haute du graphique – preuve de l'intégration des langues natales dans l'évaluation de l'état de la Francophonie, d'une part, et, d'autre part, de la dynamique propre au continent africain qui reste, sur le plan démographique, le véritable bassin de la langue française (et quelque part son avenir), bien qu'il n'en soit pas la souche (nichée ici, en haut, comme une matrice).

ANNEXE 2 : Graphique récapitulatif des situations sociolinguistiques du français

Légende[1]

Numéro	Nom	Numéro	Nom
1	Algérie	26	Guinée Equatoriale
2	Belgique/région de langue française	27	Haïti
3	Belgique/Bruxelles-capitale	28	Laos
4	Belgique/Flandre	30	Liban
5	Bénin	31	Luxembourg
6	Burkina	32	Madagascar
7	Burundi	33	Mali
8	Cambodge	34	Maroc
9	Cameroun	35	Maurice
10	Canada	36	Mauritanie
11	Canada/Québec	37	Monaco
12	Canada/Nouveau-Brunswick	38	Niger
13	Cap-Vert	39	Rwanda
14	Centrafrique	40	Sainte-Lucie
15	Comores	41	Sao-Tomé et Principe
16	Congo (Brazzaville)	42	Sénégal
17	Congo Dém. (ex-Zaïre)	43	Seychelles
18	Côte d'Ivoire	44	Suisse fédérale
19	Djibouti	45	Suisse / cantons bilingues
20	Dominique	46	Suisse / cantons unilingues
21	Egypte	47	Tchad
22	France	48	Togo
23	Gabon	49	Tunisie
24	Guinée	50	Vanuatu
25	Guinée Bissau	51	Vietnam

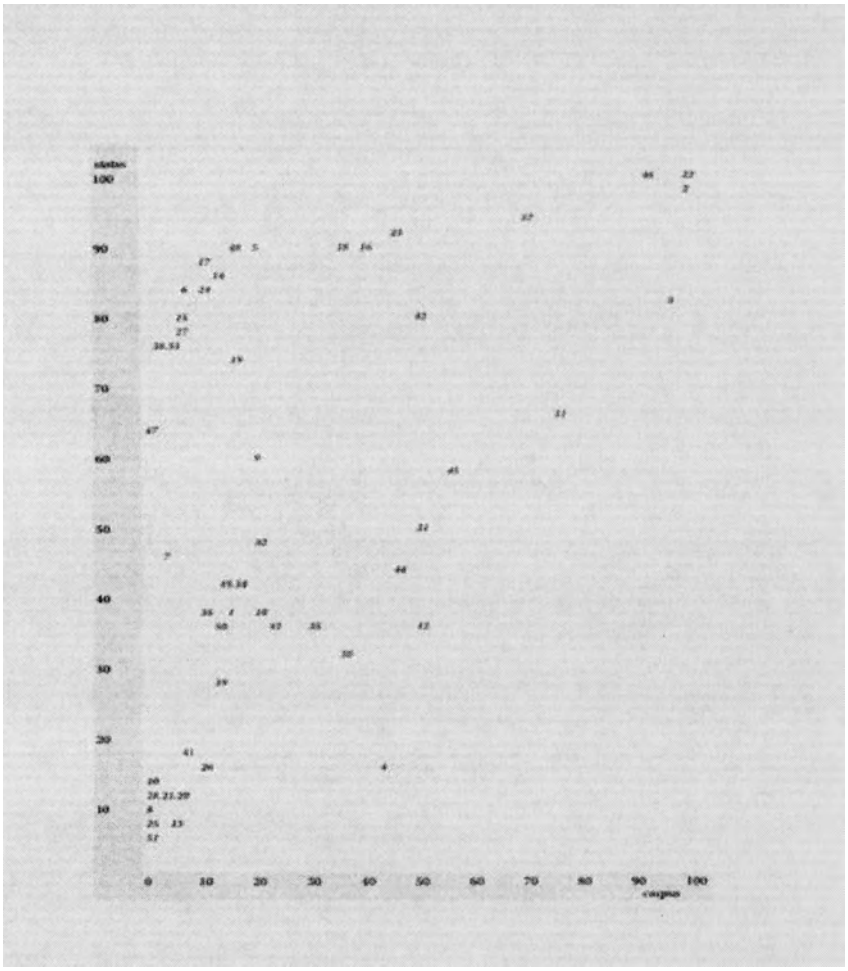

Sur 51 pays répertoriés, 26 sont du continent africain. Ils peuvent être classés en quatre grands « nuages » à l'intérieur de ce graphique :

– Le Gabon, le Congo et la Côte d'Ivoire : pays d'exception francophone, en raison, entre autres, de la structure démographique notamment marquée par l'urbanité ;
– Le Bénin, le Togo, la République Démocratique du Congo (RDC), la République Centrafricaine (RCA), le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Mali : pays symptomatiques de ce qui s'écrit sur l'Afrique noire marquée par une diversité linguistique foisonnante et une démographie folle au point de faire oublier la présence non moins forte de langues véhiculaires (lingala en RDC, sango en RCA, bambara ou haoussa en Afrique de l'Ouest, etc).
– Le Sénégal, Djibouti, le Tchad, le Cameroun, le Burundi, la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie, le Rwanda ; pays de tradition plurilingue soit par la colonisation occidentale (Cameroun, Djibouti, Mauritanie, pays du Maghreb, Rwanda, Burundi), soit par l'islamisation de la région et/ou sa position géographique (Tchad), soit par la présence de véhiculaires endophones (Sénégal, Rwanda, Burundi, Djibouti). C'est ici le « nuage » le plus clairsemé, tant les situations linguistiques sont des plus contrastées. Par exemple, le Sénégal, qui n'est pas loin de la position du premier « nuage », apparaît comme un cas exceptionnel, alors que le Tchad sa position géographique en servant de transition entre le bloc des pays ouest-africains (majoritairement) et les pays dominés par l'arabe ou une langue africaine. Quant au Cameroun (dernier exemple), il se rapprocherait des cas du Gabon, du Congo et de la Cote d'ivoire (premier bloc), si on ne tenait compte que de la partie francophone.

– Sao Tomé et Principe, la Guinée Équatoriale, l'Égypte, la Guinée Bissau, le Cap Vert : pays appartenant à d'autres aires linguistiques européennes ou, dans le cas de l'Égypte, marqué par plusieurs colonisations (ce qui pourrait le rapprocher du Cameroun, l'arabe au contraire le faisant ressembler aux pays du Maghreb).

Il est évident que la constellation présentée ici serait différente si l'on avait eu comme cible les langues partenaires du français. Par exemple, en raison du statut du sango, du wolof, du lingala ou de l'haoussa, on aurait vu cohabiter dans un même ensemble la RCA, le Congo, la RDC, le Sénégal, le Cameroun et le Niger. Le programme *Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone* (LAFDEF), dont est issue la grille d'analyse des situations linguistiques, propose donc une géographie de la langue française dont la « *logique interne* » repose « *sur l'idée que toute action en faveur du développement, quel que soit son domaine (école, santé, hygiène, agriculture, etc.) doit se fonder :*

– *d'abord sur une connaissance aussi précise que possible de la situation linguistique nationale, en raison du rôle essentiel de la communication verbale dans tout processus de développement ;*
– *ensuite, sur une observation et une analyse des plurilinguismes nationaux et en particulier de leur gestion par les populations elles-mêmes ;*
– *enfin, sur une étude des modalités de l'intégration, dans les langues et cultures nationales, des éléments résultant du contact avec la modernité scientifique, technique ou culturelle* » (Introduction, pp.9-10).

Au regard de ces « trois volets » qui sous-tendaient le programme LAFDEF, d'une part ; et si l'on s'accorde sur la définition de la Francophonie comme un « paysage sonore »[3] constitué « d'espaces discontinus et hétéroclites »[4] que le français partage avec d'autres langues du monde, d'autre part, l'état des lieux des situations linguistiques de la Francophonie publié en 2004 devra être complété :

– par une « connaissance aussi précise que possible » des plurilinguismes nationaux, corrolaire de l'analyse faite des situations linguistiques *du français*[5] pour une meilleure appréciation à la fois de « la diffusion de la langue et de la culture françaises » et de la préservation de la diversité linguistique et culturelle qu'induit cette diffusion.
– par une étude prospective qui analyse les situations en termes de « prospective » où apparaîtront les « opportunités » et les « menaces » sur cette géographie des langues. Dans la publication actuelle, la place de l'anglais est soit mentionnée dans les commentaires des

[3] « Le paysage sonore, à la différence du paysage scriptural — pierre gravée, enseignes de bois, panneaux métalliques ou affiches et journaux — qui est le legs du passé et/ou le produit d'une culture formelle, nous mène aux producteurs et émetteurs et non plus seulement aux vecteurs matériels de messages linguistiques : d'une part aux individus et, en fait aux groupes et à leurs pratiques collectives vivantes, spontanées, complexes et évolutives ; et, d'autre part, aux institutions territoriales, c'est-à-dire aux États et aux sous-États qui organisent l'espace en territoires privilégiant certaines langues, leur conférant un statut et des fonctions officielles et obligatoires » (D. BAGGIONI, R. BRETON, « Communauté(s) linguistique(s), espace(s) francophone(s) et réseaux de communication : le problème de la délimitation d'un/des ensemble(s) dans la « Francophonie » », in D. de ROBILLARD et M. BENIAMINO (éds.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, pp. 888-889).

[4] A. MARTEL « Mondialisation, Francophonie et espaces didactiques —Essai de macrodidactique des langues secondes/étrangères » in *Revue des sciences de l'éducation*, Vol.XXIII, n°2, 1997, p. 248

[5] On notera le glissement entre les situations linguistiques *de la Francophonie* (en titre) et le graphique de synthèse (annexe 2) qui fait état des situations linguistiques *du français* — titre de l'annexe proche de « l'intention globale » de l'ouvrage, telle que rapportée plus haut par le Coordonnateur du Réseau « Observation du français *et des langues nationales*» [Nous soulignons] .Au-delà du rapport dialectique entre le français *et* les langues nationales, l'énoncé du Réseau justifie donc ce complément à venir…

chercheurs, soit explicitement inscrite dans les évaluations du *status*. Dans la mesure où, « dans le discours politique dominant, l'exaltation de la diversité linguistique est un thème porteur, propre à soutenir de belles envolées lyrico-humanistes, *tout en masquant, plus ou moins discrètement, les efforts de résistance à une hégémonie anglo-saxonne*»[6], une pondération par ces éléments de prospective donneraient également des aides à la décision dans les « choix de politique de coopération » comme « en matière de diffusion de la langue et de la culture françaises » et/ou des langues partenaires. La troisième partie des tableaux qui porte sur les « totaux pondérés » comprendrait, entre autres, des éléments de prospective que nous relevons parmi le « modus » dont nous parlerons plus loin, pour ne pas minorer ou ignorer le poids sur les pratiques des langues et leurs représentations des choix politiques, que ce soit en matière d'immigration comme en France ou en matière de politique linguistique comme en Guinée, hier, ou de nos jours, à Madagascar ou au Rwanda qui ont des Chefs d'État qui ne cachent pas leur anglophilie/anglophonie. L'anglais pourrait apparaître systématiquement pour chaque pays afin de mesurer son incidence dans le paysage sociolinguistique.

– par un état des lieux de la gestion, *par les États*, de ces plurilinguismes nationaux en œuvre au sein des populations ; car ce sont les États – responsables de l'encadrement territorial – qui sont, seuls, générateurs de « la modernité scientifique, technique ou culturelle » et qui engagent ainsi le futur de leurs citoyens entre permanences et ruptures, clôture et ouverture au monde.

C'est ici que la fonction officielle attribuée de manière souveraine par chaque État africain à telle ou telle langue et, de manière générale, les choix politiques opérés par chaque puissance publique en matière de gestion des « plurilinguismes nationaux », ont une incidence sur la vie des populations, leur adaptation au monde moderne ou leur enfermement dans des traditions coloniales, pré ou post-coloniales — la modernité (*dynamique*) n'étant pas toujours consubstantielles aux indépendances formelles (*état*) des pays africains. C'est pourquoi, s'agissant du français langue officielle, on ne peut que souscrire à l'argumentaire que donne en introduction le Coordonnateur du Réseau « Observation du français et des langues nationales » : « *Le français, dans un grand nombre de cas, a un status (ensemble de caractéristique décrivant le statut mais aussi les fonctions, les représentations de la langue, etc ;) trop élevé par rapport à son corpus (usages, compétences des locuteurs, etc ;), ce qui crée de graves atteintes aux droits de l'homme. En effet, comment assurer à une majorité de citoyens qui ne parlent pas la langue officielle de l'État, non seulement les droits civiques mais aussi et surtout les droits à l'information, à l'éducation, au travail, à la santé, que leur garantit pourtant la Déclaration des droit de l'homme de 1948, signée par l'État dont ils sont les ressortissants ? Dans la perspective du développement, il faut donc ou bien réduire le premier ou bien augmenter le second — en donnant à tous les citoyens accès à la langue officielle, c'est-à-dire au français —, ou encore agir sur les deux en même temps* » (p.9).

2. De la géographie des langues à la didactique du français

La lecture que nous venons de faire de la situation du français en Afrique présente la francophonie comme un espace chaotique — tant les délimitations des frontières linéaires, généralement héritées de la colonisation, se trouvent éclatées pour se reconstituer en îlots linguistiques, plus ou moins éloignés de la souche originelle. Face à cette constellations d'étoiles linguistiques, deux attitudes

[6] R. CHAUDENSON, « De Ouagadougou (1988) à Ouagadougou (2004) en passant par Libreville (2003) » in *Penser la francophonie. Concepts, actions et outils linguistiques*, p.219. C'est nous qui soulignons.

sont possibles, dès lors que l'on a pris position en faveur de la Francophonie comme état symbolique d'un espace que le français partage avec d'autres langues :

– Leur contemplation infinie par l'affirmation des particularismes à tous les niveaux de l'analyse linguistique ; c'est la tendance dominante, presque de mode aujourd'hui. De nombreuses études sont menées sur les français de tel ou tel pays, de telle ou région, de tel ou tel groupe social. Et au fil des ans, cette vieille observation de Gabriel Manessy ne perd rien de son actualité : « Le français d'Afrique noire est pour le linguiste un objet étrange dont l'existence, affirmée par de nombreux auteurs et rarement mise en doute […] paraît évidente à distance, mais dont la substance s'évanouit dès qu'on prétend la définir et l'analyser »[7].
– Le regard synoptique sur cette toile pour dégager les similitudes, les divergences, le fonds commun. Les dictionnaires de référence participent de cet effort de synthèse.

L'ouvrage du Réseau « Observation du français et des langues nationales » présente l'avantage d'offrir des outils à la fois pour une exploitation des particularismes propres à chaque État et pour une lecture synthétique de la situation de chaque zone géographique ou dans l'ensemble de l'espace francophone.

L'inconvénient, de mon humble point de vue, dans les études de cas sur la situation du français en Afrique, c'est la tentation de l'oubli de la communauté de destin que ces études particulières renferment. On sait, avec le recul du temps, le mal qu'a produit l'atomisation des structures fédératrices, sur le plan institutionnel ou sur le plan économique. Par exemple, les usines ont poussé, par l'ego des dirigeants, ici et là et elles sont mortes comme elles sont nées — entraînées par la concurrence inutile des voisins, les appétits des marchands de projets et des conseillers en communication ou en stratégie de développement. Les systèmes éducatifs n'ont pas échappé à la règle des nationalismes étriqués et les manuels scolaires se changent au gré des éditeurs, sans tenir compte des situations linguistiques qui peuvent être analogues ou radicalement différentes, l'essentiel étant que chaque Institut ou Centre pédagogique ait l'illusion d'avoir produit SON livre ou chaque ministre puisse s'enorgueillir de SA réforme.

Sans doute, ne peut-on que se féliciter de la prise en compte de la variation du français en terre africaine mais autre chose est d'oublier la nécessité d'une intégration des citoyens à l'économie-monde et aux échanges contemporains, faute d'un dépassement des variations : « *Au fur et à mesure qu'une société s'unifie et se complexifie, elle génère une double tendance linguistique. D'une part, la variation linguistique se manifeste, soit comme reflet des langues, dialectes et variantes des populations qui se trouvent réunies par le mouvement unificateur, soit comme marque de la complexification socio-économique croissante de sa population. D'autre part, apparaît la nécessité de réduire les conséquences de la variation par une pratique, à la fois consciente et inconsciente, de la régulation linguistique. La standardisation des comportements linguistiques est donc partie intégrante de l'organisation sociale, indépendamment de la description ou de l'interprétation que peuvent en faire les observateurs, anthropologues, sociologues ou linguistes* »[8]. La situation linguistique du Gabon, du Congo, de la Côte d'Ivoire, et, dans une moindre mesure, du Cameroun ou du Sénégal, participe de cette dynamique sociale, de cette relation entre les langues natales, d'une part, et, d'autre part, la norme dominante du français,

Cité par E. N. KWOFIE, *La diversité du français et l'enseignement de la langue en Afrique*, Paris, L'Harmattan/ Agence Universitaire de la Francophonie, p.16

[8] J.-C. CORBEIL, « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique » in E. BÉDARD et J. MAURAIS (éds.), La norme linguistique, Québec/Paris, Gouvernement du Québec/ Le Robert, p. 301.

« autour de laquelle gravitent les variantes et les attitudes des locuteurs à la fois à l'égard de leur propre variante et à l'égard de la variante dominante »[9].

En tant que langue hyper centrale (Calvet 1999), la langue française a une fonction unificatrice qui n'exclut pas l'intégration des particularismes locaux, comme en témoigne son dynamisme en milieu urbain. On devrait donc pouvoir intégrer cet apparent « paradoxe » dans la transposition didactique des situations linguistiques de la Francophonie — transposition didactique impossible si les instances francophones se refusent à jouer le rôle vacant de régulation linguistique.

La publication des *Situations linguistiques de la Francophonie* fait pièce à la coopération géographique, en offrant des outils pour une coopération fondée « sur des analogies ou des proximités de situations linguistiques plutôt que sur des voisinages géographiques, qui ne correspondent pas nécessairement à des homologies typologiques » (Introduction, p.9). Par exemple, en produisant, sur cette base nouvelle, un manuel scolaire commun à un groupe de pays, les enseignants gagnent, les éditeurs font plus de profit, les parents d'élèves réalisent des économies, les élèves élargissent leur horizon de savoir et les pays réalisent une intégration (credo de l'union africaine) bien plus solide par des outils symboliques qui conditionnent un développement durable. Pourquoi ne trouverait-on pas d'objection que la Francophonie ou un éditeur produise un manuel de Français Langue Étrangère commun à Sao Tomé et Principe, l'Angola, la Guinée Bissau, le Cap Vert et la Guinée Équatoriale, voire l'Égypte et pourquoi le Gabon et le Congo doivent avoir, chacun, son propre manuel de Français Langue Seconde ? C'est donc sur les attitudes qu'il faut travailler et les représentations semblent être mal positionnées dans la grille LAFDEF 2004.

3. En guise de conclusion : et le « modus » en fin de compte ?…

Dans le mode d'emploi que Robert Chaudenson et Dorothée Rakotomalala présentent de la grille LAFDEF, version 2004, *status* et *corpus* sont les deux variables d'analyses des situations linguistiques.

Dans le *status,* sont pris en compte cinq éléments : l'officialité, les usages institutionnels, l'éducation, les moyens de communication de masse et les possibilités économiques et représentations sociales.

Dans le *corpus,* sont pris en compte cinq éléments également : l'acquisition (comme langue première), l'apprentissage (dans le cadre scolaire, en général et pour l'essentiel), la véhicularisation et vernacularisation, la compétence linguistique et la production langagière. Les coordonnateurs reconnaissent que le corpus « est plus difficile à établir et à mettre en forme » que le status « qui est sans problème le plus souvent » (p.16). Nous voudrions illustrer cette difficulté en prenant l'exemple de la variable « C/3 Véhicularisation et vernacularisation » et particulièrement de la vernacularisation pour émettre l'hypothèse d'un nouvel indicateur de tendances linguistiques, pour mieux affiner l'approche du corpus.

Voici ce que disent Robert Chaudenson et Dorothée Rakotomalala : « *La vernacularisation, processus très marginal et qui n'est en fait qu'un cas particulier de la véhicularisation, ce qui justifie la prise en compte dans le même ensemble de ces deux processus, concerne les cas où une*

[9] J.-C. CORBEIL, *ibid*.

langue devient, par un processus social spontané, langue première d'une fraction de la population. Le français peut ainsi, en Afrique par exemple, dans certaines situations urbaines de fort plurilinguisme national, devenir le vernaculaire de certains groupes sociaux (…). Ce processus de vernacularisation n'est pas courant, mais il est néanmoins observable dans certaines métropoles africaines comme Abidjan, Libreville ou Yaoundé et, bien que marginal, il constitue un élément capital dans la dynamique des langues puisqu'il confère à la langue en cause un statut de L1 pour des locuteurs à compétence natives. À la réflexion, nous avons renoncer à l'évaluer en proposant de la prendre en compte sous C/1 [Acquisition (comme langue première)]*, en suggérant aux chercheurs de faire, si nécessaire, une note de commentaire* » (p.19). On sait, depuis Foucault, que la fonction du commentaire est de dire tout haut ce qui s'énonce, silencieusement, là…bas !

Ce n'est pas faire preuve d'immanentisme que de postuler, en s'inspirant malgré tout de la logique aristotélicienne que le corpus a un caractère modal, si l'on distingue, comme dans tout énoncé[10] :

– Un *dictum* qui contient le sens même de l'énoncé grâce à la mise en rapport d'un prédicat (au sens logique) et d'un sujet ;
– Un *modus* appelé couramment « modalité » : il traduit l'attitude du sujet à l'égard de ce contenu représentatif.

On peut considérer la langue comme un ensemble formel dont on peut mesurer les usages, les compétences des locuteurs, les modes d'acquisition et d'apprentissage et plus généralement « la proportion d'interactions effectuées » dans cette langue « par rapport au volume total des interactions au sein d'une communauté linguistique »[11]. C'est sur cet appareil formel que les locuteurs portent des jugements en fonction d'un certain nombre de variables, dont certains sont mesurables :

– le taux d'urbanisation d'un pays ;
– les facteurs d'opportunités et les facteurs de menaces qui pèsent sur une langue ;
– des éléments de l'environnement musical, littéraire et artistique, dans la mesure où les jeunes se révèlent être des passeurs de langues ;
– la structure démographique d'un pays pour détacher la place des jeunes ;
– etc.

Aucune expérimentation n'a été faite d'une telle variable qui alourdirait sans doute la lecture des situations de la Francophonie. C'est une hypothèse de travail soumise lors d'une consultation internationale qui a été inspirée par cet horizon de sens que constituent, pour la dynamique des langues dans l'espace francophone, les pays francophones d'exception tels que le Congo, la Côte d'Ivoire et le Gabon.

[10] O. DUCROT, T. TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, *op.cit* . pp.270-275
[11] D. de ROBILLARD, article « Corpus » dans M.-L. MOREAU (éd.), Sociolinguistique. Concepts de base, Pierre Mardaga, 1997, p.102

Bibliographie

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE *Penser la francophonie. Concepts, actions et outils linguistiques*, Actes des premières Journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue, Editions des Archives contemporaines, 2004

BAGGIONI, D. et BRETON, R. « Communauté(s) linguistique(s), espace(s) francophone(s) et réseaux de communication : le problème de la délimitation d'un/des ensemble(s) dans la « Francophonie » », in D. de ROBILLARD et M. BENIAMINO (éds.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, pp. 888-889).

BÉDARD, E. et MAURAIS, J. (éds.), *La norme linguistique*, Québec/Paris, Gouvernement du Québec/ Le Robert, 1983

CALVET, L.-J, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1997

CHAUDENSON, R. et RAKOTOMALALA, . D. (Coordonnateurs), *Situations linguistiques de la Francophonie. États des lieux*, Agence universitaire de la Francophonie, 2004.

DUCROT, O. TODOROV, T. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*

DUMONT, P. et MAURER, B. *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Paris, EDICEF-AUPELF, 1995

HÉRODOTE, « La question postcoloniale », *Revue de géographie et de géopolitique n° 120*, 1er trimestre 2006

KWOFIE, E. N., *La diversité du français et l'enseignement de la langue en Afrique*, Paris, L'Harmattan/ Agence Universitaire de la Francophonie, 2004

MARTEL, A. « Mondialisation, Francophonie et espaces didactiques —Essai de macrodidactique des langues secondes/étrangères » in *Revue des sciences de l'éducation*, Vol.XXIII, n°2, 1997

MOREAU, M.-L. (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Pierre Mardaga, 1997

POUR UN RECUEIL DE DONNÉES QUI INTERROGE LE « PARTENARIAT » ENTRE LES LANGUES EN PRÉSENCE

Sylvie Wharton
Maître de conférences en Sciences du Langage
IUFM de La Réunion
LCF – UMR 8143, Université de La Réunion

Le thème principal que j'aimerais soumettre ici à la discussion concerne la question du « contact » entre le français et les langues « partenaires ». Examiner, définir, décrire, estimer ce partenariat, c'est une entreprise qui pourrait en effet peut-être utilement enrichir la problématique de l'observation du français, en l'actualisant. C'est donc un point particulier qui sera abordé, qui ne remet pas en question d'autres outils existants, bien plus exhaustifs, comme la grille de Chaudenson par exemple, ou celle du Haut Conseil de la Francophonie, mais qui peut les compléter.

J'ai organisé ce texte amorce, destiné à lancer des échanges, autour de quelques idées-forces. Bien qu'inspirée par la situation des aires créoles, ma contribution ne vise en aucun cas à se limiter à elle. Les phénomènes que l'on y rencontre pourraient/peuvent en effet éclairer bien d'autres contextes (le fameux « laboratoire créole ! »).

C'est un panorama très global (pardon pour les raccourcis qu'exige ce type d'exercice !) des acquis de la (socio)linguistique du contact que je propose dans un premier temps. Il permettra, dans un deuxième mouvement, de questionner ces apports et leurs enjeux pour « la description du français ».

1. Ce que la (socio)linguistique du contact a montré

Des situations de francophonie et des diglossies se sont transformées

Certaines situations canoniques de diglossie avec « répartition fonctionnelle » des langues se sont transformées, mobilité sociale des locuteurs oblige, en une cohabitation moins étanche des usages linguistiques. Là où les comportements langagiers étaient plus ou moins prévisibles, ceux-ci sont devenus mouvants, variés. Les locuteurs de langues dominées, scolarisés et alphabétisés en français sont devenus bilingues (à des degrés divers, certes), et ils utilisent les ressources de leur répertoire sans céder forcément à une partition stricte selon le degré de formalité des situations, car ces mêmes locuteurs ont investi des secteurs sociaux qui leur étaient jusqu'alors fermés. Ceci bouscule d'ailleurs quelque peu le concept de diglossie dans la mesure où on peut observer des gains symboliques pour une langue dominée sans que pour autant celle-ci soit standardisée, et malgré un enseignement exclusivement en langue dominante.

Ces phénomènes de mobilité sociolinguistique peuvent se rencontrer aussi ailleurs, y compris dans des situations moins diglossiques. Je pense par exemple au Val d'Aoste, qui a généralisé dans ses écoles ces dernières années un enseignement bilingue italien / français, ou à l'Algérie, au Maroc …

Des phénomènes linguistiques « transcodiques » sont issus du contact

Il s'ensuit que dans les productions des locuteurs des phénomènes apparaissent, qui transgressent les frontières des langues : on les appellera, de manière hyperonymique, marques transcodiques (Moore), ces marques étant susceptibles de constituer des interlectes (Prudent). Ces faits sont bien renseignés maintenant tant par les nombreux travaux sur les parlers bilingues, que par les travaux sur les productions interlectales dans les aires créoles. La vision structuraliste des données linguistiques est alors en butte, dans certains corpus, à des négociations de frontières très nombreuses, qui se superposent parfois, de sorte que l'on ne peut plus véritablement parler « d'alternances codiques » et que les notions de « mixed lect » ou de « fused lect » peuvent être interrogées. Je pourrai revenir, si cela était nécessaire, dans la discussion ou dans une version publiable de ce texte, sur des exemples de productions langagières mélangées, qui jouent avec la phonologie, la syntaxe, le lexique, la prosodie des deux langues en même temps.

La compétence bi-plurilingue, son volet sociolinguistique, et leurs indicateurs.

On peut appréhender la présence de ces marques transcodiques dans des énoncés sous des angles différents :

– Ces sortes d'hybridation linguistique peuvent être le reflet d'une indistinction des langues par le locuteur. C'est le cas de certains jeunes locuteurs réunionnais, qui perçoivent mal (ou pas du tout) la ligne entre créole et français. On peut supposer que ce cas de figure caractérise les situations « affinitaires » (de Robillard).
– On peut aussi considérer ces transgressions comme le signe de difficultés dans la maîtrise de l'une et/ou de l'autre langue. Mais faire appel à toutes les composantes de son répertoire, c'est aussi faire preuve d'une véritable compétence bi-plurilingue (cf Lüdi & Py, Moore & Castellotti, le CECR …). Cette compétence bi-plurilingue s'exprime enfin, à des fins ludiques, identitaires…, chez des locuteurs qui maîtrisent tant l'une que l'autre langue. Notons que, pour être opérationnelle, cette compétence doit s'assortir d'une composante sociolinguistique, qui permet au locuteur de faire le choix d'utiliser un registre bi-plurilingue si et seulement si l'interlocuteur est lui aussi bi-plurilingue. Faute de quoi, la communication ne pourra s'établir ni harmonieusement ni efficacement.

Pour une évaluation des compétences linguistiques des élèves valdôtains, nous avions entrepris, J. Billiez, C.Bourguignon et moi (1998) d'identifier des *indicateurs de la compétence plurilingue*, de manière à l'objectiver. S'il est facile de dégager des indicateurs de compétence dans le cadre d'une linguistique de la phrase, relativement aisé aussi de le faire dans le cadre d'une linguistique du texte, cela devient plus difficile, en tout cas moins habituel, au plan du discours (composante discursive), ou de la situation (composante sociolinguistique). Le travail que nous avions mené, consigné dans un rapport de recherche, pourrait faire l'objet d'un examen actualisé, 10 ans plus tard, au regard d'autres initiatives du même ordre (CECR par exemple) pour nous aider à avancer dans cette voie si elle était explorée. Par ailleurs, nous avions conçu un protocole qui allait au-delà des compétences linguistiques, puisque nous avions évalué aussi la capacité des élèves à traiter (identifier, comprendre, sélectionner, hiérarchiser) de l'information complexe (en comparant groupe témoin d'élèves scolarisés en système monolingue / élèves scolarisés en filière bilingue).

2. Enjeux pour « la description du français »

Que retirer de ces travaux sur le contact pour l'élaboration d'une méthodologie pour la description du français dans le Monde ? Je vais distinguer les plans synchronique et diachronique.

Au plan synchronique : décrire la compétence linguistique, cerner les identités discursives …

La difficulté de mener une évaluation réelle des compétences (ou une évaluation des compétences réelles ?) n'est pas une nouveauté, et R. Chaudenson en a plusieurs fois fait état. Pourtant, il va sans dire qu'une description de l'état de la langue française dans telle ou telle zone ne peut faire l'économie de cette question. On a besoin de savoir, oui, comment le français est « maîtrisé ». Mais il reste à définir ce que nous entendons par « maîtriser ». Vous l'aurez compris, ce que je souhaite avancer, c'est que **la maîtrise d'une langue concerne aussi son utilisation au frottement des autres. (**Il va sans dire que la compétence linguistique au sens restreint du terme n'en est pas moins reconnue). Impliqués dans une démarche de DESCRIPTION et non d'évaluation (même si, de mon point de vue, une évaluation doit également intégrer cette dimension), on peut avancer l'idée qu'il faut dépasser les classiques grilles, aller au-delà, pour donner une image la plus réaliste des usages et des images du français, au plus près en tout cas de ce que les locuteurs en font y compris au crissement de la norme.

Les questions qui se posent alors sont celles-ci : comment parler de « compétence en français » dans des situations où il est en contact avec une/d'autre(s) langue(s) ? peut-on en rendre compte en évacuant sa place dans un « système » de compétences plus large, qui intègre d'autres idiomes ? ne faut-il pas entrevoir le rôle du français dans la constitution de répertoires plurilingues ? envisager sa fonction éventuelle de **catalyseur de plurilinguisme** ?

Ne risque-t-on pas en outre de passer à côté d'éléments importants de la situation si on néglige les aspects plus cognitifs de la compétence bi-plurilingue ?

On aura aussi à s'interroger sur le rôle que pourrait jouer la linguistique de l'énonciation dans l'entreprise : **les identités discursives** se négocient et s'affirment notamment grâce aux marques transcodiques. Qu'indiquent, au plan identitaire, des marques transcodiques dans un discours ? Quelle est leur valeur pragmatique ? que disent sur ces questions, des « petits mots » apparemment sans signification égrenant la parole bilingue ? une francophonie endogène (mais n'est-ce pas un pléonasme ?) lorsque c'est un français émaillé de localismes ? un plurilinguisme affiché lorsque l'autre langue se colore de français ? On entrevoit que les réponses à ces questions peuvent utilement renseigner également sur le statut du français, que l'on arborerait ou au contraire que le locuteur mâtinerait de son sceau.

Vers le changement linguistique ?

L'intérêt de la prise en compte des transferts linguistiques réside également dans la perspective diachronique. Comparer l'état et le statut de ces mixages à temps réguliers documenterait l'observateur sur les dynamiques à l'œuvre, et constituerait une source d'informations capitale pour celui qui s'intéresserait aux emprunts par exemple. Le français, **pourvoyeur de langue**, c'est une dimension qui complèterait la liste des facteurs descriptifs et qui fournirait des indications sur la vitalité de la langue. Bien entendu, la même démarche est à envisager pour la/les langue(s) partenaire(s).

Conclusion : la place des langues autres dans la réflexion

M. Rambelo pour Madagascar, M. Daff pour le Sénégal (et d'autres …) ont prôné la contextualisation des grilles d'analyse en faisant une place aux langues nationales dans les protocoles. R.Chaudenson a proposé, pour conserver une portée universelle aux grilles dans une

contextualisation nécessaire, de compléter celles-ci et de recourir à des « loupes » sur tel ou tel aspect selon la situation.

La Francophonie a tout à gagner à poursuivre son cheminement avec les langues partenaires, en intégrant dans son œuvre de description, le locuteur. C'est donc en quelque sorte à un déplacement épistémologique que nous invite cette posture. Non pour remplacer une description de la langue ou des situations, mais pour la compléter.

Atelier 5

Recueil des données (2)
Les sources d'information démographiques

LE FRANÇAIS À MAURICE FACE À QUELQUES AMBIGUÏTÉS DÉMOLINGUISTIQUES

Arnaud Carpooran

Maurice fait partie des rares pays de l'océan Indien à recenser à intervalles réguliers (chaque décennie en fait) des données statistiques sur les langues pratiquées par sa population. Lorsque l'on considère celles relatives au français depuis 1962 (il y eu quatre recensements depuis), ce n'est pas sans surprise que l'on découvre une baisse sensible mais néanmoins constante du pourcentage de Mauriciens se déclarant locuteurs usuels de cette langue. La raison de notre surprise tient du fait qu'en surface, la plupart des faits sociolinguistiques contemporains tendent au contraire à plaider en faveur d'indications contraires. Parmi ces facteurs, les deux les plus importants sont: (1) une plus grande exposition aux médias (majoritairement francophones) ; (2) une population de plus en plus scolarisée au fil des ans (le français est à Maurice matière obligatoire jusqu'à l'âge de 16/17 ans). Qu'est-ce qui explique donc la « contradiction » entre ces données démolinguistiques et la réalité des faits constatables en surface ? C'est là que devient pertinente la question du mode de recueil des données statistiques relatives aux langues dans un pays aussi pluriel (à la fois au plan culturel, religieux ou linguistique) que Maurice et où les langues font partie intégrante des processus de construction ethno-identitaire et sont souvent d'ailleurs l'objet de rapports de forces ethno-politiques entre les groupes en présence.

Nous nous proposons ici d'étudier les mécanismes à l'œuvre derrière les opérations de quantification démolinguistique que représentent les recensements à Maurice et de proposer de pistes de lecture pouvant permettre de mieux appréhender la réalité sociolinguistique derrière les chiffres présentées.

1. Les recensements à Maurice : début, fonctions et consignes « ethno-téléguidées »

1.1 Début des recensements à Maurice

Il faut remonter à la première décennie suivant l'arrivée des Britanniques à Maurice[1] pour voir débuter la tradition des recensements à Maurice. L'objectif alors était « d'instaurer un contrôle démographique de la population ainsi que l'introduction illégale des esclaves de la traite dans les colonies » (Romaine, 2006, p. 31). Mais c'est à partir de 1826, après plusieurs années de flottement et de tentatives plus ou moins ratées, que l'on commença à avoir des données relativement fiables sur cette question (ibid., pp. 32-33). La tradition s'est maintenue depuis y compris dans la période contemporaine post-indépendance, en ayant lieu une fois chaque décennie. Il importe de voir de près les fonctions contemporaines de ces recensements décennaux et le pourquoi de leur maintien.

[1] C'est en 1810 que les Britanniques prennent le contrôle de l'île aux Français et c'est en 1814 que fut émis un Ordre en conseil exigeant des registres publics pour l'enregistrement de tous ceux présents dans l'île qui étaient susceptibles de se retrouver en état d'esclavage. (*Recueil des lois de Maurice*, Code Decaen).

1.2 Fonction des recensements décennaux

En dehors des renseignements démographiques et statistiques qu'ils fournissent, l'une des fonctions implicites des recensements décennaux à Maurice est d'occuper une place privilégiée parmi les mécanismes de construction du sentiment ethno-identitaire sur le plan social. C'est là en effet que s'opère officiellement une forme de division démographique sur la base de l'identification ethnique, ce qui constitue en elle-même une des spécificités mauriciennes de la structuration sociale. Mais ce qui retient en particulier notre attention ici c'est que c'est prioritairement autour de la langue que se construit dans ce cas de figure cette opération identificatoire. Pour comprendre les mécanismes à l'œuvre ici, considérons les cinq derniers recensements qui ont été effectués à Maurice, à savoir ceux de 1962[2], de 1972, de 1983, de 1990 et de 2000 respectivement, et plus particulièrement les consignes administratives figurant dans les questionnaires et destinées aux employés des statistiques et qui ont trait aux colonnes consacrées aux questions linguistiques.

1962, *Census Regulations*

Colonne L	Colonne M
Degré d'instruction	Langue
Dites quelle(s) langues vous lisez et écrivez ou lisez seulement. Le Patois créole compte comme une langue ; Si vous ne savez ni lire, ni écrire, inscrivez NON. Seulement lire Lire et écrire	Langue maternelle : La langue maternelle est la langue parlée chez vous pendant votre tendre enfance. Il n'est pas indispensable que vous l'ayez parlée ou que vous la parliez actuellement ; Langue qui est habituellement ou le plus souvent parlée chez vous ; Langue supplémentaire que vous parlez occasionnellement.

1972, le *Census Regulations*	**1983, le *Census Regulations***	**1990/2000, le *Statistics Act***
Colonnes 12 et 13 : « Groupe linguistique et langue habituellement parlée »: Inscrire la langue parlée par les ancêtres de cette personne. Pour les besoins du recensement SEULEMENT, le "patois créole" sera considéré comme une langue. La langue habituellement parlée : Inscrire la langue habituellement parlée ou la plus souvent parlée par la personne chez elle.	**Colonnes 12 et 13 :** « Groupe linguistique et langue habituellement parlée »: Indiquez la langue parlée par les ancêtres. Pour les besoins du recensement également, le créole et le bhojpuri seront considérés comme des langues. La langue habituellement parlée: Indiquez la langue habituellement ou la plus fréquemment parlée par la personne dans sa maison.	**Colonnes 17, 18 et 19 :** « Groupe linguistique, langue habituellement parlée et langues parlées et écrites » : Indiquez la langue parlée par les ancêtres. Considérez le créole et le bhojpuri comme des langues. La langue habituellement parlée: Indiquez la langue habituellement parlée par la personne dans sa maison.

Pour les besoins du recensement seulement, le " patois créole " sera considéré comme une langue	Pour les besoins du recensement également, le créole et le bhojpuri seront considérés comme des langues. Pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de parler, insérez la langue parlée par la mère.	Pour les besoins du recensement également, le créole et le bhojpuri seront considérés comme des langues. ARRÊTEZ-VOUS LÀ POUR LES ENFANTS DE MOINS DE DEUX ANS.

Quels sont les enseignements que l'on peut retenir ici ?

(1) Un coup d'oeil rapide sur ces différentes colonnes permet de constater la reconnaissance officielle, par les autorités de l'île Maurice indépendante, c'est-à-dire, après 1968, de la notion de « groupe linguistique » (*linguistic group* dans le texte original). En 1962, les questions sur les langues semblaient viser davantage les pratiques (linguistiques) individuelles en tant que telles, plutôt que les groupes (linguistiques) auxquels se disent appartenir les individus.

(2) Bien que la notion de langue ancestrale (« langue parlée par les ancêtres ») est déjà présente dans le recensement de 1972, c'est celui de 1983 qui lui donnera l'importance particulière qu'elle a aujourd'hui, car à partir de 1982, suite à une décision gouvernementale, les recensements n'étaient plus censés recueillir des données explicites sur l'appartenance ethnique des habitants.

Néanmoins et paradoxalement, pour des raisons politiques qu'il serait difficile de résumer ici (cf. détails par contre dans Carpooran, 2003-a, chapitre IV et suiv.), le thème de l'ethnicité n'a jamais été aussi présent dans les débats sociaux et politiques à Maurice que depuis cette date. Du coup, les renseignements sur les groupes linguistiques que fournissent précisément les recensements décennaux sont devenus, dans ce nouveau cas de figure, le seul recours pour les Mauriciens d'afficher leur filiation ancestrale, et partant, leur appartenance ethnique.

(3) L'évolution au niveau de la formulation des consignes concernant le comportement à adopter face au créole dans le cadre de ces recensements est également pertinente pour notre propos. La différence est en effet de taille entre le recensement de 1972, où il fallait " pour les besoins du recensement SEULEMENT" considérer "le patois créole comme une langue", et celui de 1983, où il fallait "pour les besoins du recensement EGALEMENT", considérer cet idiome (mais aussi le bhojpuri) comme langue. Au moment du recensement de 1990 et après (2000), la situation avait évolué encore plus, et cette fois-ci, il ne s'agissait plus de faire une distinction entre le contexte du dénombrement décennal et d'autres aspects de la réalité, le créole et le bhojpuri étant d'ores et déjà considérés comme langues sans que cela n'ait besoin d'être justifié.

Nous avons choisi de mettre en évidence ces trois points parmi d'autres que nous aurions pu choisir car ils vont nous permettre d'expliquer le paradoxe apparent auquel nous avons fait mention plus haut par rapport à la place du français à Maurice telle qu'elle a été représentée ces dernières décennies dans les recensements. Mais avant d'aborder ces aspects de plein fouet, voyons rapidement une autre spécificité mauricienne liée aux recensements : les consignes « téléguidées » émanant habituellement de certains groupes de pression ethniques et médiatisées par voie de

presse quelques jours avant le passage des officiers du bureau des statistiques. Les tableaux suivants, que nous empruntons à Hookoomsing (1993, p. 123) relatifs au recensement de 1983 résument mieux que des explications cette spécificité.

1.3 Recensements et consignes « ethno-téléguidées »

NATIONAL TELEGU FEDERATION
Tous les **Telegus de Maurice** sont priés en ce qui concerne le nouveau recensement de la population 1983, d'inscrire dans les colonnes 11-12-13 **Telegu-Telegu-Telegu**.
MERCI
(Communiqué)

A NOS FRERES ET SOEURS MUSULMANS
Nos ancêtres ayant appris et propagé l'Islam à travers la langue ourdoue et vu le fait que cette langue se pratique sur une grande échelle à Maurice tant sur le plan scolaire que social et religieux, il est aussi de votre devoir de faire ressortir, lors du prochain recensement, que cette langue est parlée par des milliers de personnes à travers l'île.
Cercle des études orientales

RECENSEMENT DE LA POPULATION
La *Mauritius Arabic Language Teachers and Students Association* fait un appel à tous les Musulmans pour l'identité culturelle de remplir le questionnaire comme suit :

Colonne 11	Colonne 12	Colonne 13
Religion	**Groupe linguistique**	**Langue habituelle**
Islam	**Arabe**	**Créole**

INDO MAURITIAN CATHOLIC ASSOCIATION
Recensement de la population
1983
Les membres de la susdite Association et les Indo-Catholiques en général, devraient en remplissant la colonne 11. RELIGION préciser également *la langue parlée par leurs ancêtres à côté de leur présente religion par exemple : Tamil Catholique, Hindi Catholique, Telegu Catholique, Marathi Catholique, etc. selon le cas.* (29. 06.83)

Qu'est-ce que ces tableaux nous apprennent ? D'abord, que les données des recensements concernant le rapport entre ethnie, religion et langue peuvent être orientées et biaisées. Qu'elles peuvent, de ce fait, ne pas être un reflet fidèle de la manière dont les gens vivent réellement et individuellement ce rapport. Ensuite, et par extension, que toutes les conclusions, interprétations, ou représentations susceptibles d'être produites par ces données, ne peuvent être que discutables. Or, comme ce sont bien ces conclusions/interprétations/représentations qui servent de fondement, d'une part à une lecture ethno-centriste des langues, d'autre part à des revendications d'ordre ethno-socio-politico-culturel, il devient possible d'interpréter la langue ici davantage comme un outil d'identification, par le biais d'un processus de construction et de représentation, collectives et délibérées, et, ce, à des fins (socio-politico-culturelles) précises, plutôt que comme un symbole en soi, d'identité, ethnique. Ceci est surtout manifeste dans le message de *l'Indo Mauritian Catholic Association* (voir plus haut) puisque, sans la mention de " la langue parlée par les ancêtres ", il serait impossible de savoir à quel groupe ethnique appartiennent ses " membres [...] et les Indo-Catholiques en général " (le catholicisme étant la religion affirmée et le créole, la langue habituellement parlée), mais le même principe s'applique également à d'autres groupes. D'où certaines précautions à prendre, ajoutées aux remarques faites en haut, quand il s'agit d'interpréter les données par rapport à la situation du français à Maurice.

2. Le français dans les recensements depuis 1962

Le tableau suivant représente les données des divers recensements décennaux qu'il y a eu à Maurice depuis 1962. Trois types d'information y figurent. D'abord, les chiffres représentant la population dans sa globalité pour les différentes années concernées. Ensuite, pour chaque année, le nombre et le pourcentage de Mauriciens qui considéraient le français comme leur langue ancestrale. Pour finir le nombre et le pourcentage de ceux pour qui le français était une langue usuelle.

Année	**1962**	**1972**	**1983**	**1990**	**2000**
Population	**681,619**	**826,199**	**966,863**	**1,056 827**	**1,178 848**
Le français comme langue ancestrale (nombre et %)	47,109 **6,9 %**	36,729 **4,4 %**	32,627 **3,3 %**	23,250 **2,2 %**	21,171 **1,7 %**
Le français comme langue usuelle (nombre et %)	53,376 **7,8 %**	39,234 **4,7 %**	36,048 **3,7 %**	34,343 **3,4 %**	39,953 **3,3 %**

Une analyse détaillée des diverses données du tableau qui précède exigera un espace dont nous ne disposons pas ici ; aussi nous contenterons-nous de n'en relever que les faits qui nous ont paru pertinents par rapport à notre discours d'ensemble. Nous garderons donc constamment en tête, cependant, l'idée que des données de recensements ne constituent pas nécessairement un reflet de la réalité (comme nous l'avons vu plus haut), mais plutôt celui des représentations (souvent ethniquement orientées ou téléguidées) que se font (ou que veulent se faire) les gens de cette réalité.

2.1 Le français comme langue ancestrale et usuelle

Les tableaux nous montrent d'abord que le pourcentage (ainsi que le nombre absolu) de Mauriciens qui considèrent le français comme langue ancestrale diminue de recensement en recensement au fur et à mesure que la population augmente.

Or, des différents groupes ethniques qu'il y a à Maurice, s'il y en a un que l'on considère volontiers comme ayant toujours eu une pratique native du français, c'est sans nul doute celui des « Blancs » (appelés également d'ailleurs, « Franco-mauriciens »). Comme il n'y a eu aucune indication d'émigration massive de la part des membres de ce groupe depuis l'indépendance et comme il n'y a aucune raison de penser qu'ils inscriraient autre chose que le français lorsque interrogés sur leur « langue ancestrale », on peut légitimement les considérer comme constituant le noyau dur de ceux qui ont toujours mentionné le français comme leur langue ancestrale, dans les divers recensements.

Se pose alors une question : qui sont ces autres Mauriciens qui, à certains moments ont jugé bon de considérer le français comme leur langue ancestrale et qui le font de moins en moins au fil des recensements ? Le fait est qu'il existe deux autres groupes, les « Gens-de-couleur » et les « Créoles », tous deux faisant partie de la Population Générale (laquelle comprend également les Blancs, les « Indo-chrétiens » et toute autre catégorie de métis qu'on ne considérerait pas comme Hindous, Musulmans ou Sino-mauriciens[3]) et auxquels on a également pris l'habitude d'associer,

[3] Rappelons que ces trois catégories ajoutées a celle de la « Population générale » constituent les quatre entités ethniques reconnues par la Constitution de Maurice..

à des degrés divers, le français. Le premier (les « Gens-de-couleur ») est en vérité davantage une catégorie ethno-sociale, métissée occupant socio-économiquement parlant des positions relativement élevées, qu'un groupe ethnique à proprement parler. Pour ce qui est du second groupe, les « Créoles », c'est en particulier à ses strates bourgeoises que l'on associe généralement une forme de francophonie native.

On peut comprendre, qu'étant donné (1) la multiplicité des origines ancestrales inhérente à ces deux groupes, (2) le dynamisme qui caractérise la mobilité sociale en leur sein et (3) la relation type « vases communicants » qui existe entre eux (il est effectivement souvent difficile de faire la distinction entre « Gens-de-couleur » et « bourgeoisie créole »), la notion de « langue ancestrale » puisse davantage leur poser problème qu'à d'autres groupes, les incitant, suivant le contexte sociologique et politique du moment, à affirmer des allégeances ancestralo-linguistiques différentes (cf. Benoit, 1984 ou Carpooran, 2003-a, pp. 94-99). En fait, il s'est passé depuis 1983 pour la « Population Générale », à peu près la même chose que celle qui s'est produite entre l'hindi et le bhojpuri pour les Indo-mauriciens[4] (où l'on a vu le nombre de Mauriciens qui considéraient le hindi comme langue ancestrale baisser considérablement à partir de 1983 au profit du bhojpuri, cf. Hookoomsing, 1993). Ici, c'est le créole qui s'est vu réhabiliter depuis cette date comme langue ancestrale de beaucoup de Mauriciens (32% en 1972 contre 38,5% en 2000) – dont une bonne partie issue de la Population Générale métissée occupant socio-économiquement parlant des positions relativement élevées – au détriment du français (cf. Carpooran, 2000, pp. 370-380 pour en comprendre les raisons).

Pour comprendre cette « réhabilitation », il faut dire rappeler que le créole mauricien, en raison de sa proximité lexicale avec le français (rappelons qu'il s'agit d'un créole à base française), a pendant longtemps et en particulier dans les périodes coloniales, été confondu avec cette langue, d'aucuns ne la considérant en effet que comme une variété orale et dialectalisée de celle-ci. D'où d'ailleurs le terme « patois » jusqu'au recensement de 1962 où l'on commence à lui conférer, bien qu'à titre exceptionnel il est vrai, l'appellation « langue ». Il faudra attendre deux décennies (à partir de 1982 en fait, cf. plus haut) pour commencer à voir une acceptation de plein droit et sans détour, de ce désignatif. Ce qui explique, entre autres facteurs idéologico-identitaires liés à la reconnaissance du créole (cf. plus loin), la hausse croissante dans le nombre et pourcentage de gens disant avoir cet idiome comme langue ancestrale à partir de cette date.

Année	**1983**	**1990**	**2000**
Population	**966,863**	**1,056 827**	**1,178 848**
Le créole comme langue ancestrale (nombre et %)	280, 377 28,9%	379, 288 35,8%	454, 763 38,5%

C'est cette hausse en faveur du créole qui explique partiellement la baisse relative par rapport au français comme « langue ancestrale ». Par rapport à la question du français comme « langue usuelle » par contre, même si les chiffres n'indiquent pas de baisse sensible, le fait qu'il n'y ait pas de hausse à partir de 1983 demande également une explication.

[4] Regroupant aussi bien les Hindous que les Musulmans du pays, dont les ancêtres sont, pour la grande majorité, originaires de l'Inde.

En effet, à l'exception de 1962, qui correspond à une situation pré-indépendance et surtout antérieure aux grandes vagues d'émigration qu'a connues la « Population Générale » (dont de nombreuses familles francophones) au lendemain de l'indépendance de 1968, les chiffres par rapport au nombre de Mauriciens qui utilisent le français de façon usuelle, en particulier à partir de 1983 et par rapport au pourcentage, paraissent sinon en progression décroissante, du moins relativement stables. Or, cela parait être en contradiction avec les analyses qui sont souvent faites autour de la question et où Maurice est précisément considérée comme l'un des rares pays au monde où le français gagnait de plus en plus de terrain au détriment de l'anglais (Carpooran, 2004).

2.2 Francophonie de compétence vs francophonie de compétence

On citera à cet égard les propos prononcés il y a quelques années par M. Bootle, alors directeur du *British Council* à Maurice, qui s'étonnait de la politique linguistique de la *MBC*, station de radio-télévision nationale, placée depuis sa création sous tutelle gouvernementale. Faisant référence notamment à la faible part allouée aux émissions en langue anglaise par rapport au français par cette station, ce qui était loin de refléter le rôle qu'occupait cette langue dans les affaires de l'Etat, il proposait ironiquement que l'on parle de *FMBC* (*French Mauritius Broadcasting Corporation*) plutôt que de *MBC* (*News on Sunday*, 20 avril 1997). Son successeur, Mme Shoba devait adopter des propos identiques peu de temps après en disant dans une interview à l'hebdomadaire *Week-end* (19 octobre 1997) : « Pour moi, Maurice représente une énigme au niveau linguistique ». Comme pour leur donner raison, et pour souligner encore plus le paradoxe, M. Pierre Labbe, alors directeur de l'Alliance française, devait dans une interview donnée à *L'Express* à la même période (28 mars 1997) dire que « L'île Maurice est le seul pays au monde où le français progresse au détriment de l'anglais ».

Les chiffres des recensements seraient-ils donc de faux indicateurs ? A notre avis, il y a deux aspects par rapport au français qu'il s'agit de ne pas confondre ici : celui de la *compétence,* d'un côté, et, celui de la *performance*, de l'autre*.* En termes de compétence, c'est-à-dire, la capacité de comprendre et d'utiliser une langue, on peut dire sans trop risquer de se tromper qu'en raison d'une plus grande exposition au français, notamment par le biais de l'école, des médias et de certaines institutions, les Mauriciens sont dans l'ensemble plus « francophones » aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois décennies. Dès lors, il n'est pas interdit de penser qu'ils en fassent usage dans certaines situations professionnelles de prestige (en particulier dans le secteur dit privé) ou dans des situations de communications semi formelles. Mais cela n'implique pas que tel soit le cas au niveau de la *performance* (usage effectif) usuelle quotidienne, en particulier dans des situations de communication informelles (la plupart des communications d'une société le sont), où le créole demeure manifestement la langue prédominante.

A cet aspect, s'ajoutent d'autres facteurs idéologico-identaires auxquels sont liés dans une relation dialectique d'opposition, le créole et le français. Depuis les années 1970 fortement marquées par un militantisme de gauche avec des accents nationalitaires anti-coloniaux (c'est la décennie qui survient tout juste après l'indépendance), le créole s'est vu attribuer au moins quatre différentes fonctions identitaires (cf. Carpooran 2007, pour les détails). On l'a d'abord considéré comme la langue nationale de facto, la *seule* en présence à Maurice qui permet de distinguer un Mauricien d'un ressortissant d'une autre nationalité. C'est aussi la seule langue que l'on ne pourrait pas entendre en dehors de Maurice sans qu'il y ait au moins un Mauricien parmi les locuteurs. Mais il a également été comme perçu comme une langue de portée nationalitaire d'un autre type : celle qui, en tant que seule langue parlée et comprise par toute la population, est la mieux placée pour représenter une identité fédératrice supra-ethnique par opposition aux multiples identités infra-

nationales que représentent les différentes ethnies présentes à Maurice. La troisième fonction identitaire que l'on peut attribuer au créole est celle de certaines couches sociales particulières, associées notamment aux milieux populaires et à la classe ouvrière (cf. *ibid*.). La toute dernière fonction identitaire liée à l'idiome créole a trait à son association avec l'entité ethnique « créole ». La relation entre le glossonyme « créole » et l'ethnonyme « Créole » n'est en effet pas toujours qu'homonymique. Outre les liens de filiation historique qu'il n'est pas difficile d'établir entre l'esclavage au 18e et 19e siècle, le rôle des esclaves dans la genèse du créole mauricien, et la constitution de la communauté dite créole (constituée en grande partie de descendants d'esclaves), il y a lieu de faire état ici des nombreuses et constantes revendications qui ont été faites ces dix dernières années de la part de divers groupes de pression créoles pour que le créole soit considéré comme la langue ancestrale de Créoles et soit à ce titre inclus à l'école au même titre que les autres langues ancestrales (cf. Carpooran 2003-b).

Pas rapport à ces différentes fonctions, le français se trouve nettement en opposition avec le créole. Langue d'une puissance coloniale (La France), historiquement liée à un groupe ethnique économiquement puissant, mais considéré dans le psyché populaire comme un groupe d'« exploiteurs » (en raison notamment de leur rôle de maître au temps de l'esclavage et celui de « capitalistes » par la suite), associée aujourd'hui à des couches sociales bourgeoises ou en phase d'embourgeoisement, le français à tous les attributs d'une langue a laquelle on hésite à s'identifier bien qu'on puisse la pratiquer. C'est aussi un peu cela la « francophonie paradoxale » à laquelle faisaient allusion Baggioni et Robillard il y a quelques années (1990).

En tout état de cause, tout cela montre bien qu'au niveau de surface, les chiffres fournis par les recensements à Maurice par rapport aux langues, méritent d'être maniés avec énormément de précaution. D'où la nécessité d'avoir recours à d'autres outils d'évaluation complémentaires.

3. D'autres indications chiffrées à l'égard de la situation du français à Maurice :

Parmi les autres outils d'évaluation complémentaires auxquels nous songeons, la plupart tourne autour du thème enseignement/appropriation des langues telle qu'il apparaît dans les documents-consignes contenus dans la grille de LAFDEF (version 2003) pour sa partie « loupes ». Nous en proposons ici deux d'entre eux. Mais ils permettent de relativiser objectivement les choses par rapport aux renseignements fournis par les recensements.

(1) Le nombre d'inscrits en langues aux examens de *Higher School Certificate* (niveau Bac) en moyenne durant ces dernières années (en sachant que l'anglais et le français sont ici des options comme les autres langues). Le tableau suivant emprunté à Carpooran 2007 pour l'année 2003 nous en donne une indication :

Langue	Anglais	Français	Hindi	Urdu	Tamil	Telegu	Marathi	Arabe	Chinois mandarin
Nombre d'inscrits	1,195 [5]	2,539	452	75	24	8	5	18	2
% de réussite	47,3%	95,9%	96,2%	96%	100%	100%	100%	61,1%	100%

[5] Ce chiffre relatif à l'anglais pour l'année 2003 équivaut à une hausse considérable, la moyenne pour les années précédentes ayant tourné autour de 450 élèves.

Nous noterons qu'en termes absolus, le français, quand il est en option, est de loin la matière linguistique la plus demandée à Maurice, alors même que l'anglais en est la principale langue administrative ainsi que le medium officiel de l'instruction publique.

(2) Le nombre de demandes pour les places dans des cours de français à l'université de Maurice. En effet les statistiques nous démontrent que pendant ces dix dernières années, il y a eu chaque année pour le programme de *B.A. (Hons) French*, plus de 400 demandeurs pour un total de 40 places disponibles. C'est cet énorme décalage entre l'offre et la demande qui a pousse les autorités de l'université à doubler pour la prochaine rentrée (mais sur un tarif payant pour certains) le nombre d'admis potentiels (cf. le site web actuel de l'Université de Maurice).

Conclusion

Ces deux faits, qui sont loin d'être négligeables, combinés à tout ce qu'on a dit plus haut, démontrent toute la difficulté qu'il y a se fier sur les seules données de recensement pour définir quantitativement et qualitativement l'état de la francophonie à Maurice. D'une certaine manière, on sait que par le simple fait d'être créolophone, et en raison de la filiation lexicale qui existe entre le créole mauricien et le français, tout Mauricien est potentiellement, dès sa naissance, exposé a une degré de francophonie minimale. Que les medias (largement francophones aussi bien sur le plan de l'audio-visuel que celui de l'écrit) se chargent vite d'accroître. Néanmoins, en raison des connotations identitaires ambivalentes liées au passé colonial du pays, mais aussi aux fonctions sociétales actuelles de cette langue (langues des couches bourgeoises ou en phase d'embourgeoisement avons-nous dit plus haut) l'étiquette « francophone » n'est pas toujours simple à porter. Il subsiste toujours à l'égard de cette langue, comme nous le rappelait Baggioni et Robillard (1990), un « sentiment d'amour-haine » qui explique le décalage entre les discours d'allégeance linguistique, tel que les présentent les données de recensements décennaux, et la réalité de certaines pratiques, telles que nous la montrent, par exemple, les chiffres liés à la demande scolaire en matière de langues.

Références bibliographiques

Baggioni D. et Robillard (de) D., 1990 : *Ile Maurice : une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan.
Benoit Gaëtan, 1984 : *The Afro-Mauritians : an essay*, M.G.I., Ile Maurice
Carpooran Arnaud, 2000 : *Langue(s) et droit(s) en milieu plurilingue : le cas de l'ile Maurice*, Thèse de doctorat, Université de Provence, France.
Carpooran Arnaud, 2003-a : *Ile Maurice : des langues et des lois*, L'Harmattan, coll. Langues et développement.
Carpooran Arnaud, 2003-b : « Reconnaissance et promotion du fait créole à Maurice » *in Etudes créoles,* vol. XXVI, no 2, pp. 31-66.
Carpooran Arnaud, 2004 : « La Francophonie mauricienne : spécificités et paradoxes sociolinguistiques », in *La Francophonie mauricienne*, Actes de la Journée de la Journée de la Francophonie du 20 mars 2003 à l'Université de Maurice, pp.20-54.
Carpooran Arnaud, 2007 : « La demande sociale en matière de langues à Maurice » *in Mondes créoles et francophones (Mélanges offerts à Robert Chaudenson*), L'Harmattan, pp. 173-188.
Hookoomsing Vinesh, 1993, « L'Ile Maurice et ses langues », *Notre Librairie (Littérature mauricienne)*, 114, pp.26-32.

Romaine Alain, 2006 : *Les noms de la honte, stigmates de l' ;escalavage a l'Ile Maurice*, Editions Marye-Pike, Maurice.

Autres sources :

- *Examinations Statistics*, 2002, Mauritius Examinations Syndicate
- *Housing and Population Census of Mauritius*, 1983, vol. II : "Demographic and Fertility Characteristics", Central Statistical Office, Mauritius.
- *Housing and Population Census of Mauritius*, 1990, vol. II : "Demographic and Fertility Characteristics", Central Statistical Office, Mauritius
-*Housing and Population Census : Republic of Mauritius*, 2000, vol. II : "Demographic and Fertility Characteristics", Central Statistical Office, Mauritius.
- Web : http://statsmauritius.gov.mu/report/natacc/edu02/

LES SOURCES DE DONNÉES DÉMO-LINGUISTIQUES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Richard MARCOUX
Université Laval (Québec, Canada)
et
Mamadou Kani KONATÉ
Centre d'Appui à la Recherche et à la Formation (Bamako, Mali)

Introduction

> « Nous n'avons de cesse de répéter, à chaque livraison du rapport sur la Francophonie dans le monde, à quel point l'exercice consistant à dénombrer les francophones est périlleux, et de souligner qu'il ne s'agit que d'estimations. Dès le rapport paru en 1999, nous avons précisé qu'il s'agissait « en aucun cas de prétendre se livrer à un recensement, ou à une étude scientifique, ce qui nécessiterait bien d'autres moyens à mobiliser, voire à créer ». Près de dix ans plus tard, nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux la création d'instruments de mesure plus performants »
>
> OIF, 2007, ***La Francophonie dans le monde***, 2006-2007, Nathan, Paris, page 16.

Parmi la trentaine de pays membres de l'OIF dont le français a le statut de langue officielle, le continent africain en compte près d'une vingtaine. On sait également à partir des données disponibles que l'évolution démographique francophone de 1985 à 2005 a été largement supportée par une croissance très importante de ces pays du continent africain (Pépin-Fillion et Marcoux, 2008). Les deux graphiques présentés en annexe montrent que le nombre de francophones parmi les pays dont le français a le statut de langue officielle est passé de 84 millions en 1989 à 105 millions en 2005 : la très vaste majorité des 21 millions de Francophones qui se sont ajoutés au cours de cette période résidaient en Afrique, soit 12 millions. D'autre part, les exercices de projections démographiques des populations francophones que nous avons effectués révèlent qu'au milieu du 21e siècle, plus de 85% des Francophones seront originaires de l'Afrique (Marcoux, 2003 et 2008).

Paradoxalement, et ceci n'est nullement propre à la démo-linguistique, c'est sur le continent africain où l'on semble le moins bien connaître et être à même de suivre l'évolution des populations francophones. L'objectif de la présente communication est de tenter d'examiner les instruments disponibles en Afrique et plus particulièrement les sources démographiques qui existent et qui permettraient de mieux rendre compte de l'évolution passée et future des populations francophones sur ce continent.

1. Les sources démographiques en Afrique francophone : enjeux et défis1

Bien qu'elles puissent prendre plusieurs formes, on retient néanmoins habituellement trois grands types de sources démographiques: 1) les registres et fichiers administratifs (états civils, registres paroissiaux, etc.); 2) les recensements de la population; 3) les enquêtes. Seuls les registres et les recensements ont la caractéristique d'être exhaustifs, c'est-à-dire qu'ils portent sur l'ensemble de la population, tout en étant de type nominatif puisqu'ils conduisent à relever les noms et prénoms de chacune des personnes qui composent cette population. Les enquêtes quant à elles portent sur des échantillons, parfois très réduits. La représentativité statistique d'une enquête sera habituellement calculée à partir des données de recensement qui servent alors de base de sondage. Elles permettront de donner des résultats dits statistiquement significatifs et ce, même si elles reposent habituellement sur des échantillons représentant souvent moins de 1% de la population.

Les registres d'état civil pour leur part sont habituellement très spécialisés et couvrent en détail un seul thème (les naissances, les mariages, les décès, etc.). Le croisement des différents registres peut permettre d'élargir les potentialités analytiques parcellaires de ces informations. Toutefois, ces registres sont habituellement d'inégales qualités selon les sous-populations. Enfin, pour plusieurs pays et régions, l'état-civil présente des lacunes importantes qui les rendent inutilisables pour des fins autres qu'administratives. Dans les années 1970, une étude des Nations Unies a pu estimer que les taux de couverture des populations à l'aide de l'état-civil atteignaient 99% en Europe et en Amérique du Nord, comparativement à 26% en Afrique (Laborotaries for population Statistics, 1976). Les informations disponibles pour la période plus récente permettent difficilement de croire à une nette amélioration de la couverture de l'état civil en Afrique au cours des 30 dernières années. Malgré les critiques dont ils sont l'objet, les recensements de la population représentent ainsi les seules sources d'informations de qualité couvrant l'ensemble des populations dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (Dackam, 2003).

L'amélioration des outils de collecte de données démographique et les nombreuses opérations qui se sont déroulées sur le continent africain ont évidemment contribué grandement à améliorer nos connaissances sur les populations africaines. La communauté internationale y a joué un rôle central. A la fin des années 1960, devant l'absence d'informations de base sur les populations dans la vaste majorité des pays nouvellement indépendants d'Afrique sub-saharienne, le UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population) créa le Programme Africain de Recensement (PAR) qui permis à plus d'une vingtaine de pays du continent de réaliser un premier recensement de la population (Graft-Johnson, 1988). Bien que l'instabilité politique obligea certains pays à attendre les années 1980 ou 1990 avant de réaliser leur premier recensement de la population couvrant l'ensemble du territoire national (c'est le cas du Tchad qui a attendu jusqu'en 1993 avant d'effectuer un premier recensement de sa population), plusieurs pays ont maintenant déjà conduit depuis les années 1970 jusqu'à quatre recensements (le Burkina Faso a réalisé en décembre 2006 son 4e recensement alors que le Mali prépare son 4e pour 2009).

Si on ajoute à ces recensements les nombreuses enquêtes financées par différentes organisations des Nations Unies (UNICEF, UNESCO, PNUD, etc.), par la Banque Mondiale ou par d'autres agences internationales (notamment les Enquêtes démographiques et de santé, dites EDS) on

[1] Cette section s'inspire du texte d'une communication présentée au Luxembourg en novembre 2007 et qui sera publiée sous peu. MARCOUX, Richard (à paraître en 2008), « Le patrimoine démographique. De Limoilou à Tombouctou **»** *Regards croisés sur le patrimoine,* sous la direction de Ch. Moumouni, C. Dubé et H. Koff, Presses de l'Université Laval.

peut facilement affirmer qu'au cours des trois dernières décennies, l'Afrique subsaharienne est passée d'une situation de quasi pauvreté absolue en matière d'informations socio-démographiques à une situation nettement meilleure (Van de Walle, 2006 ; Marcoux, Zuberi et Mbangha, 2005). Ce développement rapide du développement de nos connaissances sur la démographie africaine ne s'est toutefois pas accompagné d'un réel souci pour la sauvegarde des informations collectées, ce qui compromet grandement les analyses diachroniques fines qui nécessiteraient de pouvoir à nouveau exploiter ces informations. Par exemple, les informations collectées suite aux premiers recensements de la population ont été sauvegardées sur des supports numériques qui sont devenus désuets ou qui n'existent plus. Les technologies informatiques de stockage des informations ont en effet évolué à une vitesse telle que bien souvent, aucune mesure n'a été prise afin d'assurer le transfert des informations sur les nouveaux supports, conduisant ainsi à la perte complète de ces données.

> « L'ère du numérique pose en effet de nouveaux problèmes dus à l'évolution très rapide des technologies et éventuellement aux conditions de stockage. Les grosses bandes magnétiques des années soixante-dix, qui devaient être recyclées tous les dix ans environs, ont laissé la place à des supports de stockage tels que les boîtes Bernouilli qui ont disparu à leur tour, et leurs supports de lecture avec. » (Gubry et Moriconi-Ebrard, 2007, p. 5)

Outre le fait que les technologies de sauvegarde des données ont évoluées, on observe également, et ce depuis longtemps, le peu d'intérêt que suscitent les recensements relativement plus anciens de la part des démographes et des décideurs et planificateurs (Gendreau, 1987; Locoh, 1987). Ceci s'explique notamment par une sorte de course effrénée pour l'obtention de nouvelles données et pour l'accès aux informations les plus récentes. La demande pour les indicateurs à jour est en effet très élevée et la recherche des informations nécessaires à leur construction se fait bien souvent au détriment d'une réelle réflexion sur les processus sociaux et démographiques sur lesquels pourtant reposent ces indicateurs. Il en résulte bien souvent une sous-exploitation des bases de données relativement plus anciennes, ce qui conduit du coup à un appauvrissement de notre compréhension des processus démographiques et des transformations sociales des populations qui, pour la plupart, se font sur le moyen terme, voire même le long terme.

Les dangers de disparition complète qui guettent de nombreux recensements africains doivent également être examinés eu égard aux investissements financiers qu'ils ont nécessités. En effet, les recensements de population sont des opérations de collectes d'informations nécessaires pour tous les États mais qui sont également très couteuses. Ainsi, on a pu estimer à près de 1 milliards de dollars les coûts de ces opérations pour la décennie 1990 en Afrique subsaharienne. Le budget affecté à un recensement de la population d'un pays africain occupe un part très importante des budgets limités de la plupart des ministères en charge de la planification[2]. La communauté internationale est d'ailleurs largement sollicitée dans ces opérations: le Canada a ainsi puisé près de 15 millions de dollars dans ses budgets d'aide publique au développement afin d'appuyer les activités liés aux recensements africains durant la décennie 1990[3]. Il est donc inconcevable que des investissements de cet ordre ne soit pas mieux protégés.

[2] A titre illustratif, les coûts des derniers recensements du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de Madagascar ont été estimés respectivement à 9 millions, 10 millions et 12 millions de dollars US (Dackam, 2001, p. 4).

[3] L'Agence canadienne pour le développement internationale (ACDI) a ainsi appuyé financièrement les opérations de collecte et/ou d'analyse des recensements de plusieurs pays dont le Cameroun (1987), la Côte d'Ivoire (1988), l'Érythrée (2000), le Kenya (1989), le Mali (1987 et 1998), le Niger (1988), le Rwanda (1991), le Sénégal (1988 et 2002) la Zambie (2000)

Nous devons tout de même souligner quelques initiatives récentes qui permettent d'entrevoir avec plus d'optimisme l'avenir des futurs recensements et de ceux relativement récents. En effet, le UNFPA a mis en place le programme *Integrated Management Information System* (IMIS) qui devrait permettre d'éviter les erreurs du passé et de faire en sorte que les recensements des années 2000 soient mieux conservés (Zoungrana *et al.* 2007). Concernant les recensements des années 1990, soulignons les activités du programme IPUMS (*Integrated Public Use Microdata Series — International*) de l'Université du Minnesota qui rend accessible des échantillons issus des bases de données des recensements de près d'une trentaine de pays du monde dont quatre d'Afrique. De même, le projet *African Census Analysis Project* de l'Université de Pennsylvanie a permis la sauvegarde des bases de données de plus d'une cinquantaine de recensements dans 26 pays africains. Notons toutefois que les pays d'Afrique francophone semblent nettement moins bien couverts par ces actions de sauvegarde, une situation qui n'est pas nouvelle et que nous avions déjà souligné (Marcoux, 1990; Gervais et Marcoux, 1993). Par exemple, le projet ACAP ne compte qu'une douzaine de recensements sur plus d'une cinquantaine réalisés dans les pays francophones d'Afrique alors le Rwanda est actuellement le seul pays de cet ensemble concerné par le programme IPUMS. Pourtant, dans un contexte où l'état civil est déficient, les recensements représentent des sources précieuses d'informations.

> « Only a population census can give accurate and reliable data and information on the population for each geographic level of the African countries. Alternative methods are not feasible and other sources are not available in sub-Sahara Africa and cannot be anticipated in the near future" (Dackam, 2003, p. 96)

Ainsi, si on ne peut envisager dans l'avenir d'autres options que le recensement pour collecter des informations complètes sur les populations africaines, les recensements du passé représentent à coup sûr un patrimoine démographique important (Marcoux, 2008). Or, ce patrimoine est actuellement menacé puisqu'il ne reste souvent des recensements africains des décennies 1970 et 1980 que quelques publications très sommaires alors que les bases de données sur support numérique ont complètement disparues, rendant impossible à l'heure actuelle de nouvelles exploitations de ces informations. Tout comme c'est le cas pour le Canada, la législation de plusieurs pays africains a toutefois conduit à la conservation dans les archives des questionnaires manuscrits des premiers recensements : c'est le cas notamment du Mali (Ongoïba, 2007), du Burkina Faso (Zoungrana *et al*. 2007) et de la République démocratique du Congo (Lututala *et al.* 2007). Nous avons toutes les raisons de croire que c'est également le cas de plusieurs autres pays africains. Cependant, sous cette forme manuscrite, qui représente les toutes dernières traces écrites et exhaustives qui existent des populations de certains pays dans les années 1970 et 1980, les documents sont souvent exposés à des conditions difficiles qui en menacent la qualité et qui évidemment ne font que s'accentuer avec le temps. C'est pour cette raison que plus d'une centaine de chercheurs, réunis lors d'un colloque international en juin dernier, ont signé la *Déclaration de Québec concernant la sauvegarde et la mise en valeur des recensements africains*[4].

[4] Cette déclaration a été adoptée lors des 6e Journées scientifiques du Réseau Démographie de l'AUF qui se sont tenues à Québec en juin 2007 et qui avaient pour thème « Mémoires et démographie. Regards croisés au Sud et au Nord ». On trouvera le texte de la *Déclaration de Québec concernant la sauvegarde et la mise en valeur des recensements africains* sur le site web du réseau de chercheurs de l'AUF qui porte maintenant le nom *Dynamiques démographiques et sociétés :* www.demographie.auf.org

Les recensements de la population en Afrique et les informations linguistiques.

La plupart des recensements sur la population en Afrique offrent une variété d'informations. De manière générale, les questionnaires qui sont utilisés permettent de recenser plus d'une quarantaine de caractéristiques pour chacun des individus : âge, lien de parenté, lieu de naissance, statut de résidence, niveau d'éducation, activité économiques, etc. Plusieurs questions renseignent sur l'habitat ou sur le ménage d'appartenance des individus et offrent ainsi la possibilité de caractériser les différents environnements : taille et composition du ménage, caractéristiques du logement, statut d'occupation, matériaux du bâtiment, services d'égout et accès à l'eau et à électricité, etc. Il est à noter que plusieurs informations sont en lien avec les conventions de l'UNESCO : maîtrise des langues nationales, langues maternelles d'usage, niveau d'alphabétisation, fréquentation scolaire, appartenance à des groupes et sous-groupes ethniques, patronymes, etc.

Compte tenu des objectifs de cette communication, nous examinerons ici deux types d'informations qui ont été collectées et qui nous permettent d'avoir quelques informations pouvant nous conduire à mieux mesurer la population francophone :1) informations sur les langues maternelles et/ou langues parlées; 2) les informations sur les capacités à lire et écrire en français. L'exercice que nous présentons ici ne concerne que la trentaine de pays africains, membres de l'OIF, pour lesquels nous avons pu obtenir des informations précises à partir des questionnaires de recensements utilisés depuis le début des années 1950.

Langues maternelles et langues parlées

L'examen des questionnaires utilisés lors des recensements de la population en Afrique révèle que la saisie de la langue ne semble pas avoir été une préoccupation pour les pays d'Afrique qui ont en partage la langue française avant les années 1960 (cf. tableau 1). Les données de recensements exploitées pour les années 1960 mettent en évidence les trois pays qui ont retenu des questions sur la langue parlé par leurs habitants. Il s'agit du Gabon, du Maroc et de l'île Maurice. Ce dernier pays, en plus de la langue parlée, a renseigné sur la langue maternelle et la langue couramment parlée dans le ménage. L'île Maurice ajoutait dans son recensement de 1972 l'information sur le *Groupe linguistique d'appartenance* et, reprenait au cours de la même opération, la variable sur la langue parlée. Il est à noter qu'au cours de la décennie 70, la Mauritanie (avec la langue maternelle et la langue parlée) et le Niger, avec la saisie de la langue parlée, furent les deux autres pays à ajouter la saisie de l'information sur la langue à leur recensement. Les difficultés d'exploitation des données en termes d'identification ou de lisibilité de la variable dans les bases exploitées, ne permettent d'établir clairement la saisie des variables linguistiques pour la Guinée Bissau et les Seychelles. Pour cette raison, il ne peut être comptabilisé pour les recensements des années 70 que trois pays africains ayant en partage la langue française, qui ont collecté de l'information sur les langues.

Les années 1980 en revanche vont être celles de l'émergence d'intérêt sans précédent pour les questions linguistiques, du moins en Afrique. Au cours de cette décennie, huit pays vont saisir la langue parlée[5], trois pays vont y ajouter la langue maternelle[6]; le Niger va se contenter de la langue

[5] Il s'agit de la Centrafrique, des Comores, de la Guinée Équatoriale, du Mali, de l'île Maurice, de Sao Tomé et Principe, du Sénégal et des Seychelles.

[6] Ce sont la Centrafrique, le Mali et le Sénégal.

maternelle tandis que les Seychelles vont se préoccuper de la langue couramment parlée dans le ménage.

Au cours des années 90, sur les trois pays qui ont conduit ou publié les résultats de leurs recensements, le Mali apparaît comme étant le seul à avoir saisi à la fois la langue maternelle et la langue parlée. Les Comores et le Rwanda ont renseigné pour la langue parlée. La décennie de fin de siècle est celle où les deux îles de l'Océan Indien que sont Maurice et les Seychelles ont en plus de la langue parlé, respectivement saisis le groupe linguistique d'appartenance et la langue parlée couramment dans le ménage.

Tableau 1. Pays pour lesquels des questions sur les langues ont été retenues dans le recensement selon la décennie depuis 1950

Année_Langue (M et LP)	1950 | L	1960 | L	1970 | L	1980 | L	1990 | L	2000 | L
Bénin			1979		1990	2002
Burkina Faso			1976	1985	1996	2003
Burundi			1979		1990	
Cameroun			1976	1987		
Cap Vert*		x(1960)	1970*	1980*	1990*	2000*
Centrafrique			1974	**1988 LM + LP**		x(2003)
Comores	1958 LP	x(1966)		1980 LP-autre	1991 LP	x(2005)
Congo			1974	1984	x(1996)	
Congo RD			x(1970)	1984		
Côte d'Ivoire			1975	1988	1998	
Djibouti		x (1967)		1983		
Egypte		1966*	1976*	1986	1996	2006
Gabon		1960 LP	1969	1981	1993	2003
Guinée		1966	1972	1983	1996	
Guinée Bissau*		x(1960)	1970 L ?*	1979 L ?*	x(1991)	x(2005)
Guinée équatoriale		x(1960)		1983 LP	x(1994)	x(2005)
Liban						
Madagascar			1975		1993	
Mali			1976	**1987 LM + LP**	**1(1998) (LM + LP)**	
Maroc*		1960 LP	1970	1982	1994*	2004*
Maurice		**1962 LM, LPm, LP**	**1972 GL + LP**	**1983 GL + LP**	1990	**2000 GL + LP**
Mauritanie			**1976 LM + LP**	1988		x(2001)
Niger			1977 LP	1987 LM		2001
Rwanda			1978		1991 LP	2002
Sao Tomé et Principe*		x(1960)	x(1970)	1981 LP ?*	x(1991)	x(2001)
Sénégal	1955 LP		1976	**1988 LM + LP**		**2002 LM + LP**
Seychelles		x(1960)	1971 LP ?*	1987 LPm	1997	2002 **LPm**
Tchad		1968		1989	1991	x(2005)
Togo		1961	1970	1981	1993	x
Tunisie*	1956 LP	1966	1975	1984*	1994ar*	2004ar*

Questionnaires dans lesquels on retrouve les questions langue maternelle ET langue parlée

Précisions sur les questions posées

LP **Langue parlée**

LPm **Langue parlée couramment dans le ménage**

GL **Groupe linguistique d'appartenance**

L?* **Informations sur la langue peut-être disponible, cependant certaines difficultés d'identification liées à la langue ou à l'illisibilité.**

Aptitude à lire et écrire en français

Les recensements africains conduits entre 1950 et 2000 ont diversement recueilli des informations sur la compétence à lire et à écrire dans une langue. Pour un certain nombre de pays francophones d'Afrique et qui seront l'objet de la présente analyse, il est à noter que cette mesure se résume à celle de la compétence en français. Les langues nationales, jusqu'à une période récente, n'étaient pas écrites pour la plupart d'entre elles.

Le tableau 2 révèle que les questions sur l'aptitude à lire et/ou écrire se retrouvent dans la vaste majorité des questionnaires de recensements en Afrique. La partie grise du tableau 2 est nettement plus importante que celle du tableau 1, révélant ainsi que ces questions sur l'aptitude à lire et/ou écrire sont nettement plus répandues que celles concernant les langues parlées. Ainsi, au cours des cinquante dernières années, les informations collectées lors des recensements permettent de voir l'évolution de la saisie de la capacité des populations dans la lecture et dans l'écriture des langues. Jusqu'en 1960, peu de pays avaient eu des recensements au cours desquels les informations sur la capacité à lire et à écrire avaient été documentées. Parmi eux cependant, plus de la moitié avaient chaque fois demandé des informations sur la langue lue. À partir de 1970 la plupart des recensements de la première décennie après les indépendances ont permis de poser des questions sur la capacité à lire et à écrire. Les années 1980 et 1990 voient ce nombre augmenter à 20 pays et ensuite se réduire à 14. Dans les recensements de la décennie en cours, donc moins nombreux pour l'instant, ont retrouve 8 pays qui ont saisi les informations sur la compétence à lire et à écrire, et 6 ont eu la préoccupation de collecter de l'information sur la langue lue.

Graphique 1

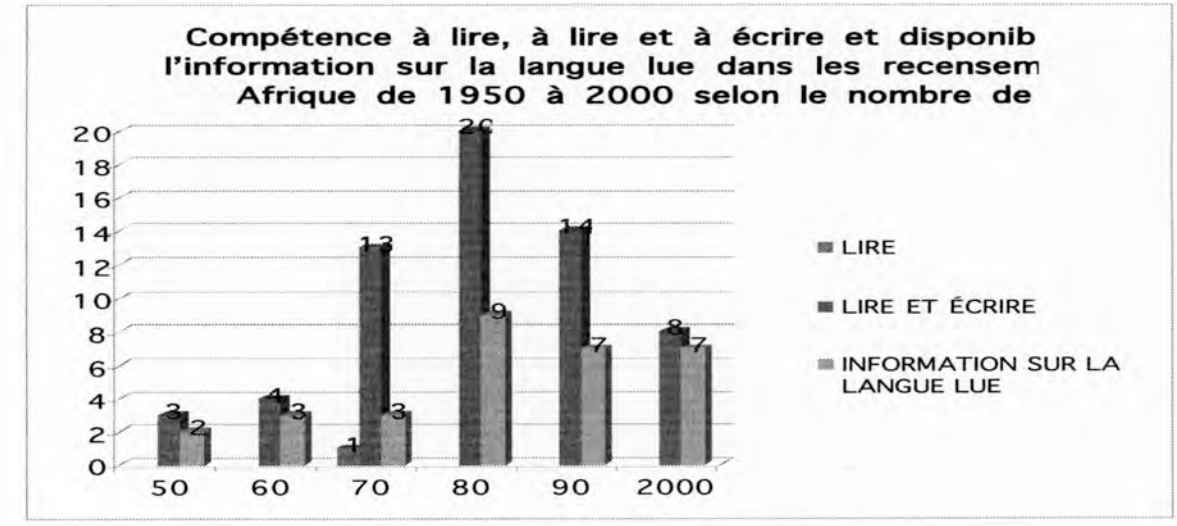

3. Examen sommaire des informations disponibles à partir du recensement de la population du Mali de 1998.

Les recensements menés au Mali en 1976, 1987 et 1998 contiennent des informations sur les langues parlées et écrites. Le français, en tant que langue officielle et surtout langue d'enseignement, est par conséquent documenté dans ces données. Le fait d'ériger et de faire la promotion (à travers l'alphabétisation et l'alphabétisation fonctionnelle) des 9 langues véhiculaires utilisées par une majorité de locuteurs comme langues nationales, fait que la palette de celles

citées comme étant parlées et écrites au cours des opérations de recensement s'est considérablement élargie. Malgré cette complexité, il est peu probable que ce soit la population d'alphabétisés qui constitue le plus grand nombre de ceux qui déclarent savoir lire ou savoir lire et écrire. L'acception locale de ces compétences ne concerne que les scolarisés dans l'éducation formelle. Étant donné que l'enseignement formel est dispensé dans la langue officielle qu'est le français, il est par conséquent logique de considérer, avec une faible marge d'erreur, que la mesure faite en utilisant les données des recensements est un bon indicateur sur les « locuteurs » du français qui sont les plus fonctionnels au Mali.

Pour illustrer cette réalité liée à l'utilisation du français dans l'enseignement au Mali, il a été fait recours à une source secondaire de données. En l'occurrence, l'annuaire des statistiques scolaires, qui est publié annuellement. Dans l'édition de l'année scolaire 2006-2007, une estimation du nombre de documents utilisés dans l'enseignement des langues nationales et du français par les maîtres du premier cycle effectivement chargés de cours a été faite. Le même type d'évaluation a été faite pour le nombre de manuels scolaires dans les langues, mis à la disposition des élèves. Ces estimations ont porté sur tous les types d'écoles du système éducatif malien. Les résultats qui en sont issus (Cf. graphiques 2 et 3 ci-dessous), indiquent une nette prédominance de l'utilisation des documents et manuels en français dans tous les types d'écoles, y compris dans les médersas[7].

Graphique 2

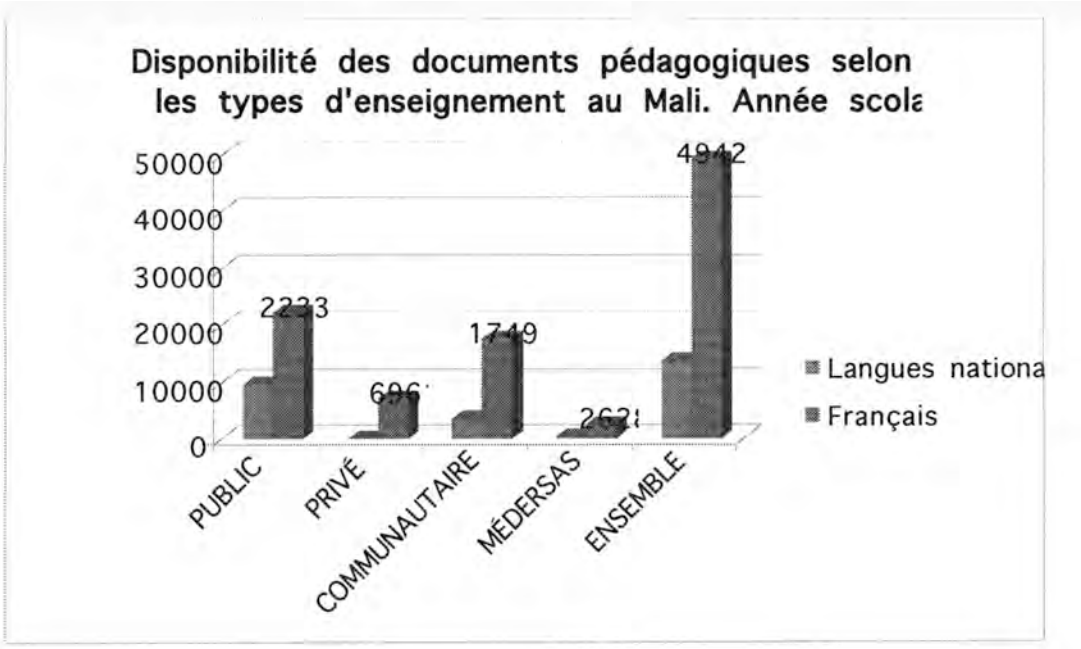

[7] Il est vrai que les données ne font pas apparaître le rapport aux documents et manuels en arabe. Néanmoins, il est à souligner que depuis les années 1960, les médersas au Mali fonctionnaient selon un mode mixte d'enseignement franco-arabe. La rupture de l'équilibre dans l'enseignement franco-arabe au détriment du français est relativement récente. Elle fait suite au rapprochement du pays avec le monde arabe et musulman sur le plan de la coopération. Il y a quelques années, une direction de l'enseignement arabe a été créée au sein du Ministère de l'éducation nationale, pour prendre en compte cette spécificité.

Graphique 3

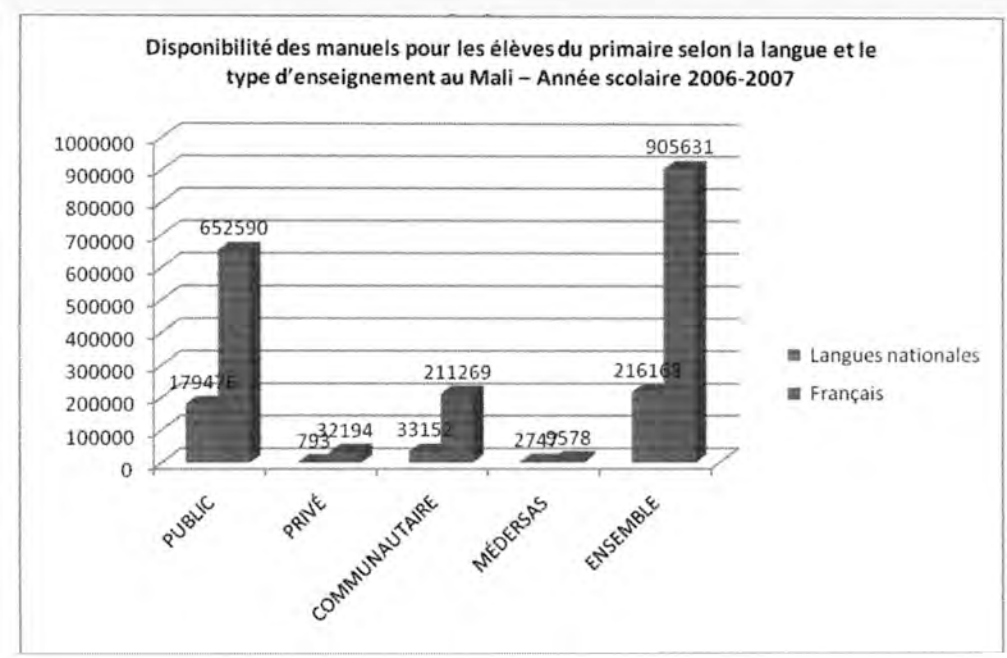

À titre d'étude de cas, le présent papier a utilisé les données du recensement général de la population et de l'habitat de 1998 pour produire des résultats qui décrivent de manière relativement exhaustive et fine la francophone du Mali, défini ici comme étant ceux et celle qui savent lire et écrire en français. Selon le tableau 3, ci-dessous, près de 15% la population malienne de 10 ans et plus savaient lire et écrire en français en 1998 (19% des hommes et 10% des femmes). Il s'agit d'une légère augmentation depuis 1987 puisque cette proportion était de 12,5% de la population de 10 ans et plus. Cependant, cette compétence existe diversement au sein de la population. L'effet de l'accroissement de la population conjugué avec celui de la scolarisation de masse va, au fil des ans, avoir une influence sur le nombre de locuteurs du français capables en même temps de l'écrire. Les résultats issus des analyses indiquent que la barre des 10% de sachant lire et écrire le français n'est franchi qu'à partir du groupe d'âge 45-49 ans, et culmine à 25% chez la plus jeune génération concernée par cette question, soit ceux et celles qui étaient âgée de 10-14 ans en 1998 (cf. Tableau 6 en annexe). À l'effet de la petite taille de la population s'ajoute celui du caractère sélectif de l'instruction; lui-même corrélé aux besoins limités de l'administration coloniale, pour caractériser et expliquer les compétences en français des groupes d'âge de 50 ans et plus.

Tableau 3 : Proportion de la population féminine et masculine sachant lire et écrire le français. Mali, 1998.

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Sait lire et écrire le français	19,2%	10,4%	14,7%
Total	2959613 100%	3140394 100%	6100007 100%

Les données des recensements offrent évidemment énormément de possibilités d'analyse de ces populations selon leur aptitude à lire et écrire le français. Examinons d'abord le lieu de résidence. Cet indicateur laisse soupçonner de façon indirecte plusieurs phénomènes qui se rapportent à la différence de niveau, et au seuil de développement des milieux. Les niveaux globaux d'un tiers de la population en milieu urbain et de 7% des deux tiers en milieu rural (tableau 4) font ressortir le déséquilibre qu'il peut y avoir en termes de ressources humaines instruites, et par conséquent les chances de chacun des milieux à accéder aux moyens modernes d'évolution à partir de la compétence en français.

Tableau 4 : Proportion de la population sachant lire et écrire le français. Répartition selon le milieu de résidence. Mali, 1998.

	Milieu Urbain	Rural	Total
Sait lire et écrire le français	34,4%	6,6%	14,7%
Total	1765626 100%	4334381 100%	6100007 100%

Lorsque les deux milieux sont distingués par rapport au nombre de sachant lire et écrire en français selon le sexe, apparaît alors une autre dimension de la faiblesse des effectifs et du désavantage qu'elle induit pour les populations du milieu rural. Dans tous les cas de figure, la population féminine est à peu près 50% moins compétente à lire et à écrire en français que celle masculine (Cf. tableaux 3 et 5). Cette disparité des compétences était notable également au niveau régional au Mali en 1998 (Cf. graphique 4). Outre la sous scolarisation de cette population féminine, un tel résultat met en lumière la faiblesse de leur chance à être des actrices importantes quant à la direction des affaires publiques. La faiblesse (aussi bien en termes d'effectif que de compétence) dans la maîtrise de la langue officielle les exclus crée un déséquilibre du genre dans la sphère administrative et politique. L'examen encore plus fin des tendances selon le sexe, le milieu et la région de résidence (Graphique 3) révèle des disparités régionales importantes; cet examen rend également compte du potentiel analytique qu'offrent les données des recensements de la population pour les études démo-lingustiques.

Tableau 5 : Proportion de la population sachant lire et écrire le français. Répartition par le sexe et le milieu de résidence. Mali, 1998.

Milieu		Sexe Masculin	Féminin	Total
Urbain	Sait lire et écrire le français	41,7%	27,2%	34,4%
		876252 100%	889374 100%	1765626 100%
Rural	Sait lire et écrire le français	9,7%	3,8%	6,6%
		2083361 100%	2251020 100%	4334381 100%

Graphique 4 : Proportion de la population sachant lire et écrire le français. Répartition par sexe et selon la région. Mali, RGPH 1998.

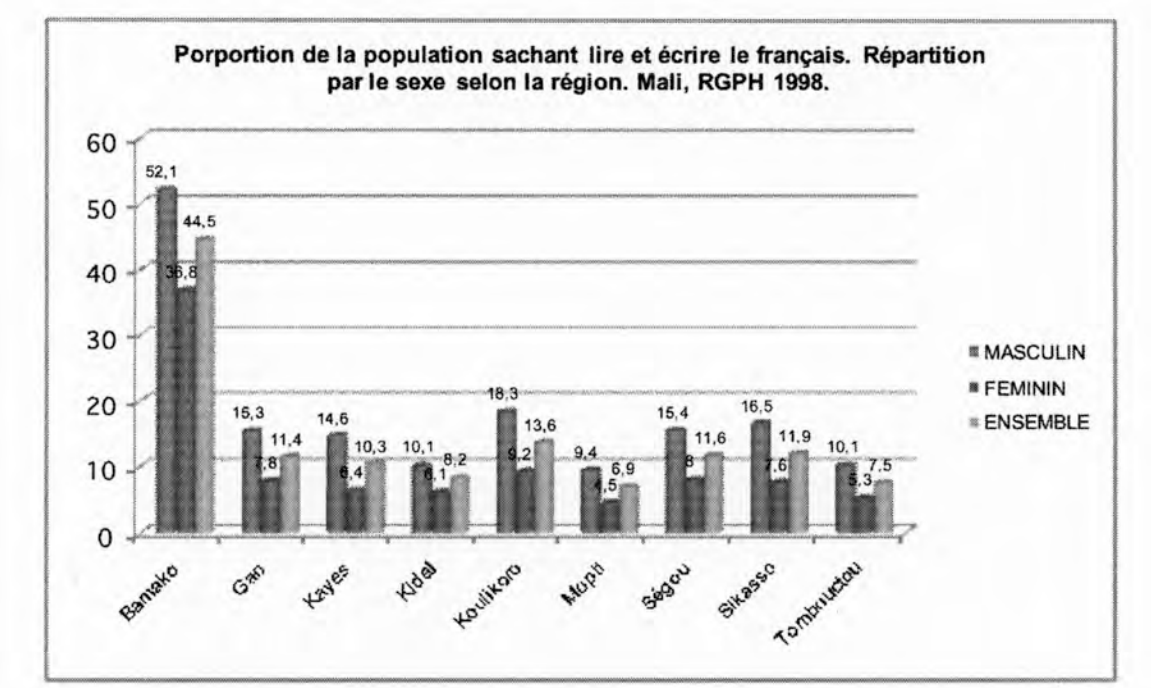

Conclusion.

En 2008, on peut certainement affirmer que le continent africain dispose d'importantes sources d'informations sur ses populations. Dès le début des années 1970, des initiatives internationales importantes ont notamment permis que la plupart des pays africains puissent exécuter un premier recensement de la population et de l'habitat. Depuis lors, nombreux sont les pays à avoir effectué plus de deux ou trois opérations de recensement sur l'ensemble de leur territoire. Ceci représente un patrimoine démographique particulièrement riche mais qui, malheureusement, semble grandement menacé, tout particulièrement en Afrique francophone (Marcoux, 2008). En effet, les supports magnétiques de nombreux recensements sont devenus désuets, lorsqu'ils n'ont pas complètement disparu. Ne reste bien souvent que les questionnaires sous forme papier qu'il faudrait urgemment sauvegarder avant que leur état ne se dégrade davantage. C'est d'ailleurs la tâche que s'est donné l'*Observatoire démographique de l'espace francophone* qui sera sous peu lancé à l'Université Laval dans le cadre d'une collaboration entre institutions internationales (OIF, AUF, UNESCO, etc.) et avec l'appui de plusieurs partenaires scientifiques. S'appuyant sur les expertises développées dans le pays du Nord, notamment au Québec et au Canada, l'Observatoire devrait permettre de favoriser d'abord, la numérisation des questionnaires de recensements des pays d'Afrique francophone et ensuite, la mise en valeur de ces informations.

Cette mise en valeur des données des recensements pourra assurément permettre de mieux éclairer les transformations sociales, économiques et culturelles qui connaissent la plupart des sociétés africaines. La présente communication est venue illustrer le potentiel que représentent les informations tirées des recensements pour le suivi de la compétence linguistique et pour mieux mesurer les populations que l'on peut considérée comme étant francophone dans les pays où le français a le statut de langue officielle. Malgré la périodicité décennale des opérations de

recensements généraux de la population, les données qu'ils génèrent offrent la possibilité de procéder à des analyses relativement fines, dont les résultats peuvent guider les interventions. En outre, elles peuvent orienter la collecte de données secondaires mieux ciblées, qui correspondent à des besoins spécifiques dans l'intervalle intercensitaire.

Un plaidoyer dans les pays de la francophonie pour encourager la mesure de la compétence en français à travers les recensements généraux de la population est sûrement à développer et ce, pour assurer la mesure la plus précise possible auprès des locuteurs. La longue expérience en ce domaine qu'a connu le Canada et que nous présente notre collègue de Statistique Canada, Réjean Lachapelle, pourrait sûrement être davantage partagée avec les pays de la Francophonie et plus particulièrement ceux du continent africain. Les organisations de la Francophonie devraient par conséquent envisager de s'impliquer financièrement et techniquement dans les opérations de recensements nationaux, afin que leurs préoccupations y soient prises en compte. C'est à ce prix que des actions ciblées peuvent être engagées sur des bases bien documentées. Pour l'heure, la sauvegarde et l'exploitation des recensement déjà réalisés, dont les documents sont conservés en bon état; peuvent être un point de départ dans la constitution de bases de données pertinentes sur le français dans la francophonie. L'exemple à partir des données du Mali montre que les instruments de mesure existent et qu'ils peuvent être fiables. Leur utilisation relève de volontés politiques et institutionnelles.

BIBLIOGRAPHIE

DACKAM, Richard (2001), « Statuts des recensements généraux de la population et de l'habitation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre », International Expert Group Meeting on Mechanisms for Ensuring Continuity of 10-Year Population Censuses : Strategies for Reducing Census Costs, Pretoria, South Africa, 26-29 November 2001, 18 pages

DACKAM, Richard (2003), "New Strategies to Improve the Cost-Effectiveness of Census in Africa", in *Counting the People*. UNFPA, Population and Development Srategies Series, New York, pp. 77-97.

GENDREAU, Francis (1987), « Les opérations statistiques de collecte de données démographiques dans l'Afrique coloniale », *Annales de démographie historique*, p. 33-50

GERVAIS, Raymond et Richard MARCOUX (1993), «Saving Francophone Africa's Statistical Past», *History in Africa*, vol. 20, p. 385-390

GRAFT-JOHNSON, K.T. (1988), « Les sources de données démographiques en Afrique », *L'état de la démographie africaine*, Liège, UIESP, pp. 13-28

GUBRY, Françoise et François MORICONI-EBRARD (2007) « Transformer un gisement en ressources : la valorisation des données de recensement, une mission du CEPED, texte d'une communication présentée lors des Journées scientifiques du Réseau Démographie de l'AUF *Mémoires et démographie : Regards croisés au Sud et au Nord*, Québec, juin 2007, 17 pages.

LABORATORIES FOR POPULATION STATISTICS (1976), *Development of a National Strategy for the Improvment of Civil Registration and Vital Statistics*, Conference Document 61 PC, Chapel Hill.

LOCOH, Thérèse (1987), « Pour une sauvegarde des sources de l'histoire démographique contemporaines en Afrique », *Annales de démographie historique*, p. 51-55

LUTUTALA, Bernard, Ngoy KISHIMBA et Pascal KAPAGAMA (2007), « État des lieux des données du recensement de 1984 en République démocratique du Congo », texte d'une communication présentée lors des Journées scientifiques du Réseau Démographie de l'AUF *Mémoires et démographie : Regards croisés au Sud et au Nord*, Québec, juin 2007, 15 pages.

MARCOUX, Richard (2008), « Le poids démographique des francophones: passé, présent et

perspectives », dans *L'avenir du français*, sous la direction de J. Maurais, P. Dumont, JM. Klinkenberg, B. Maurer et P. Chardenet, Paris, Éditions des archives contemporaines, Paris, p. 151-158.

MARCOUX, Richard (2003), «La Francophonie de demain : essai de mesure de la population appartenant à la Francophonie d'ici 2050», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, no 2, pp. 273-294

MARCOUX, Richard (1990), «Les enquêtes démographiques nationales des années 60 en pays sahéliens francophones», *Bulletin de l'Association canadienne des études africaines*, hiver 1990, p. 14-21

MARCOUX, Richard et Marc ST-HILAIRE (2001), «Transition démographique et urbanisation au Québec à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 30, no 2, p. 165-171

MARCOUX, Richard et Marc ST-HILAIRE (2003), « Régimes démographiques, famille et travail des enfants : y a-t-il une spécificité des nouveaux citadins d'origine rurale à Québec en 1901 », *Famille et marché. XVIe-XXe siècles*. Sous la direction de C. Dessurault, J. Dickinson et J. Goy, Septentrion, Québec, pp. 323-340

MARCOUX, Richard et Marc ST-HILAIRE et Charles FLEURY (2003), « Ville et population en changement : Transformations urbaines et ajustement familiaux à Québec au 19ième siècle et au début du 20ième », *L'Ancêtre,* vol 29, printemps 2003, pp. 227-230

MARCOUX, Richard, Tukufu ZUBERI et Martin BANGHA (2005), « Les recensements en Afrique francophone: les enjeux d'un patrimoine menacé », *4ième Colloque francophone sur les sondages 2005*, Québec, mai 2005.

ONGOÏBA, Aly (2007) « La conservation des archives des recensements au Mali», texte ronéo déposé lors des Journées scientifiques du Réseau Démographie de l'AUF *Mémoires et démographie : Regards croisés au Sud et au Nord*, Québec, juin 2007, 3 pages.

PÉPIN-FILLION, Dominique et Richard MARCOUX (2008), *Évolution des populations francophones de 1985 à 2005 selon les données publiés par le HCF et par l'OIF*, Étude no 1, Observatoire démographique de l'espace francophone, Québec, (à paraître)

TABUTIN, Dominque (1984), *La collecte de données en démographie*, Ordina éditions, Liège, 258 pages

VAN DE WALLE, Etienne (2006), « Introduction », *African Households. Census and Surveys*, New York, M.E. Sharpe, pp. xxi-xxxix

ZOUNGRANA, Cécile-Marie, Benjamin ZANOU et Hamissou KANO (2007) « Sécurisation et dissémination des données de recensements au Burkina Faso : pour une meilleure démocratisation de l'information», texte d'une communication présentée lors des Journées scientifiques du Réseau Démographie de l'AUF *Mémoires et démographie : Regards croisés au Sud et au Nord*, Québec, juin 2007, 15 pages.

ANNEXES

Graphique 1 - Locuteurs du français dans la francophonie de langue officielle, 1985-2005

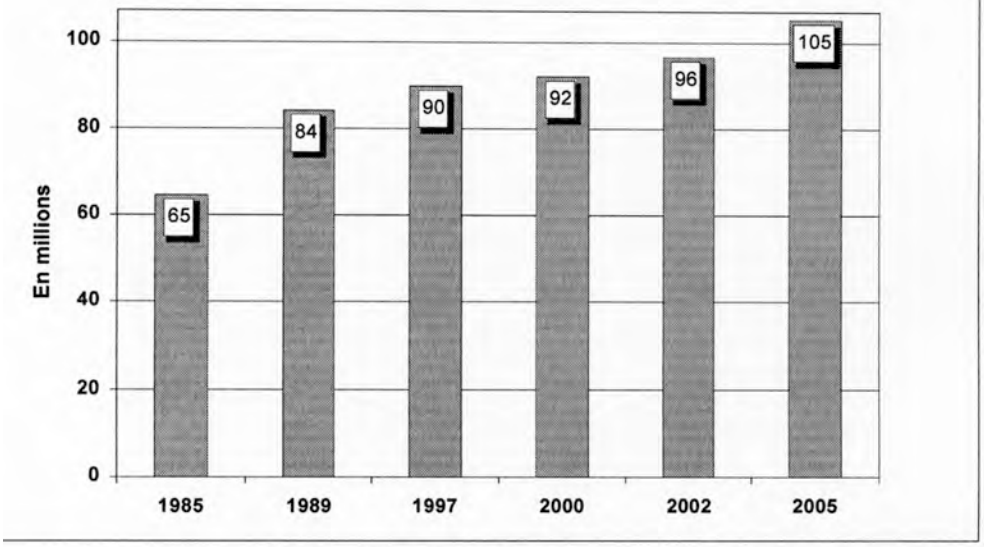

Sources: HCF, 1986, 1990, 1999 et OIF, 2003, 2005, 2007 (tiré de Pépin-Fillion et Marcoux, 2008)

Graphique 3 - Évolution des locuteurs du français dans la francophonie et par continent, 1989-2005

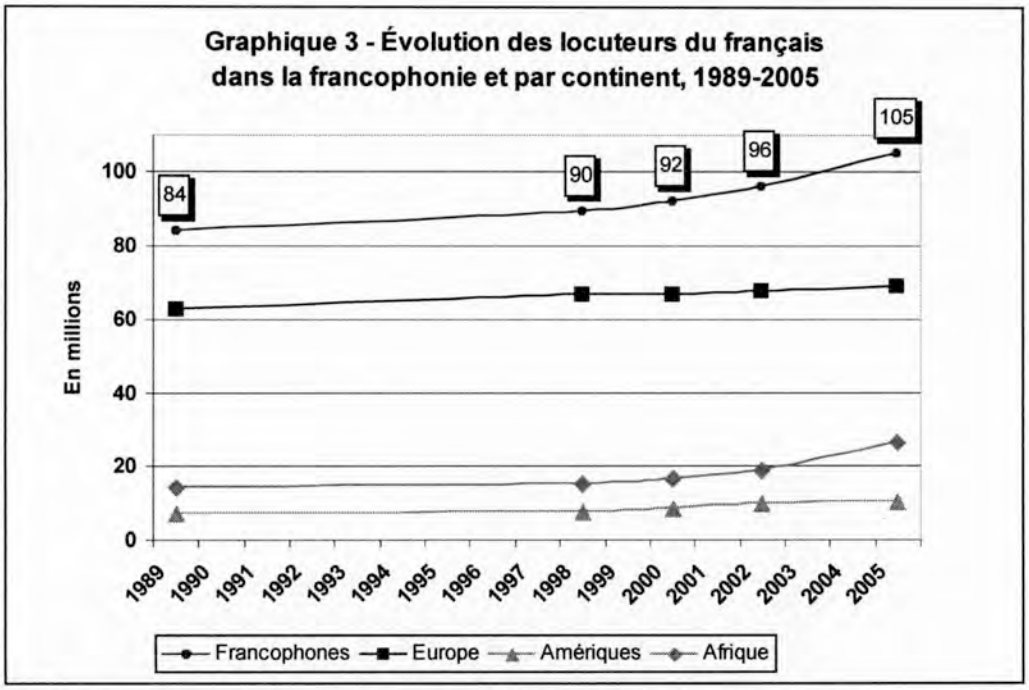

Note: La comparabilité des données est grandement affectée par les différentes méthodes et sources utilisées
Sources: HCF, 1986, 1990, 1999 et OIF, 2003, 2005, 2007 (tiré de Pépin-Fillion et Marcoux, 2008)

Tableau 6 : Proportion de la population sachant lire et écrire le français. Répartition par groupe d'âge et par sexe. Mali, 1998.

Sexe	Groupe d'âge	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 à 89 ans	90 à 94 ans	Total
	Sait lire et écrire le français	25,0%	19,4%	16,0%	14,7%	14,8%	13,7%	13,4%	9,9%	6,0%	5,1%	3,7%	3,3%	2,8%	2,8%	2,3%	2,6%	3,1%	14,7%
	Total	732477	1039593	789710	659389	580217	489936	405978	311861	283188	206970	203465	130843	108273	55343	37239	12546	6983	6100006
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Masculin	Sait lire et écrire le français	28,5%	24,6%	20,9%	20,0%	20,4%	18,8%	19,6%	14,5%	9,4%	7,9%	6,1%	5,1%	4,4%	4,1%	3,4%	3,7%	4,0%	19,2%
		377674	498880	371420	297938	268181	236224	196918	157964	137720	108254	101381	69961	55253	29883	18593	6560	3508	2959613
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Féminin	Sait lire et écrire le français	21,3%	14,5%	11,6%	10,3%	9,9%	8,9%	7,6%	5,0%	2,8%	2,1%	1,3%	1,2%	1,1%	1,3%	1,1%	1,4%	2,1%	10,4%
		354803	540713	418290	361451	312036	253712	209060	153897	145468	98716	102084	60882	53020	25460	18646	5986	3475	3140393
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 7 : Proportion de la population sachant lire et écrire le français. Répartition par région. Mali, 1998.

	Région Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total
Sait lire et écrire le français	10,3%	13,6%	11,9%	11,6%	6,9%	7,5%	11,4%	8,2%	44,5%	14,7%
Total	850631	952481	1058116	1030708	930108	301289	238720	25317	712637	6100007
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 8 : Proportion de la population sachant lire et écrire le français. Répartition par groupe d'âge et par région. Mali, 1998.

Région		10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 à 89 ans	90 à 94 ans	Total
Kayes	**Sait lire et écrire le français**	18,3%	13,5%	9,7%	9,5%	10,3%	10,3%	10,7%	7,2%	4,2%	3,6%	3,3%	2,8%	2,4%	2,0%	2,2%	1,9%	1,8%	10,3%
	Total	106052	144875	108300	92068	77812	66499	54806	44743	40154	30231	27961	19145	15209	8718	5016	2027	977	850631
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Koulikoro	**Sait lire et écrire le français**	26,3%	18,9%	13,4%	12,9%	13,1%	11,0%	11,2%	8,0%	4,3%	3,7%	2,6%	2,4%	2,0%	2,0%	1,9%	2,3%	2,2%	13,6%
	Total	123432	170710	121742	98066	86840	73928	61796	48859	44123	32017	29978	20346	16366	9022	5526	2177	1072	952480
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Sikasso	**Sait lire et écrire le français**	22,6%	15,9%	11,3%	10,7%	11,8%	10,6%	10,3%	7,0%	4,3%	3,4%	2,4%	2,3%	1,8%	1,9%	1,7%	1,4%	1,6%	11,9%
	Total	141809	189170	139252	112685	99733	81985	65105	50763	45203	34384	33369	22511	17435	9361	5601	2009	999	1058116
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Ségou	**Sait lire et écrire le français**	20,7%	16,2%	11,7%	10,7%	11,1%	10,3%	10,7%	7,8%	4,9%	4,0%	3,1%	2,8%	2,8%	2,4%	2,3%	2,6%	3,1%	11,6%
	Total	126393	173899	132727	107613	98076	82857	69754	55061	48084	35301	34141	23138	18710	9551	5985	2035	988	1030708
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Mopti	**Sait lire et écrire le français**	13,8%	10,4%	6,9%	5,9%	6,4%	6,1%	6,8%	4,8%	2,9%	2,9%	2,1%	1,9%	1,5%	1,9%	1,3%	1,5%	1,1%	6,9%		
	Total	99707	142887	105999	97054	86837	77475	65673	50579	49683	38188	39228	24382	21143	10444	8284	2360	1504	930108		
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Tombouctou	**Sait lire et écrire le français**	16,4%	11,0%	7,5%	6,8%	7,3%	7,7%	7,6%	4,5%	3,0%	2,9%	2,4%	2,6%	1,8%	2,2%	1,6%	2,3%	1,4%	7,5%		
	Total	28528	43067	34322	32042	30698	25820	23691	16662	17129	11315	14126	7408	7205	2909	2540	663	436	301289		
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Gao	**Sait lire et écrire le français**	21,0%	16,0%	12,0%	10,1%	11,6%	12,1%	11,5%	6,9%	3,4%	4,7%	3,0%	2,1%	1,7%	2,3%	1,1%	1,7%	2,4%	11,4%		
	Total	24483	38550	30338	26416	23898	19701	18129	11988	12568	7817	9563	4771	5004	1787	1683	423	288	238720		
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Kidal	**Sait lire et écrire le français**	15,1%	12,1%	7,7%	9,6%	8,4%	8,0%	5,6%	5,7%	2,2%	2,1%	1,8%	1,7%	0,4%	3,0%	0,9%			8,2%		
	Total	2953	3747	3277	2363	2777	2128	2510	1169	1326	626	1007	296	519	132	345	43	50	25317		
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Bamako	**Sait lire et écrire le français**	62,1%	49,2%	47,7%	44,9%	44,7%	42,7%	43,0%	36,3%	27,0%	23,4%	17,9%	15,1%	13,9%	14,3%	10,7%	11,7%	14,1%	44,5%		
	Total	79120	132688	113753	91082	73546	59543	44514	32037	24918	17091	14092	8846	6682	3419	2259	809	669	712637		
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		

Tableau 9 : Effectif et Proportion de la population sachant lire et écrire le français. Répartition par sexe et selon la région. Mali, RGPH 1998.

RÉGION	SEXE				ENSEMBLE	
	MASCULIN	%	FÉMININ	%	TOTAL	%
Bamako	360151	52,1	352486	36,8	712637	44,5
Gao	113066	15,3	125654	7,8	238720	11,4
Kayes	402890	14,6	447741	6,4	850631	10,3
Kidal	13025	10,1	12292	6,1	25317	8,2
Koulikoro	460873	18,3	491608	9,2	952481	13,6
Mopti	451160	9,4	478948	4,5	930108	6,9
Ségou	504366	15,4	526342	8,0	1030708	11,6
Sikasso	512383	16,5	545733	7,6	1058116	11,9
Tombouctou	141699	10,1	159590	5,3	301289	7,5

Graphique 7 : Effectif de la population sachant lire et écrire le français. Répartition par sexe et selon la région. Mali, RGPH 1998.

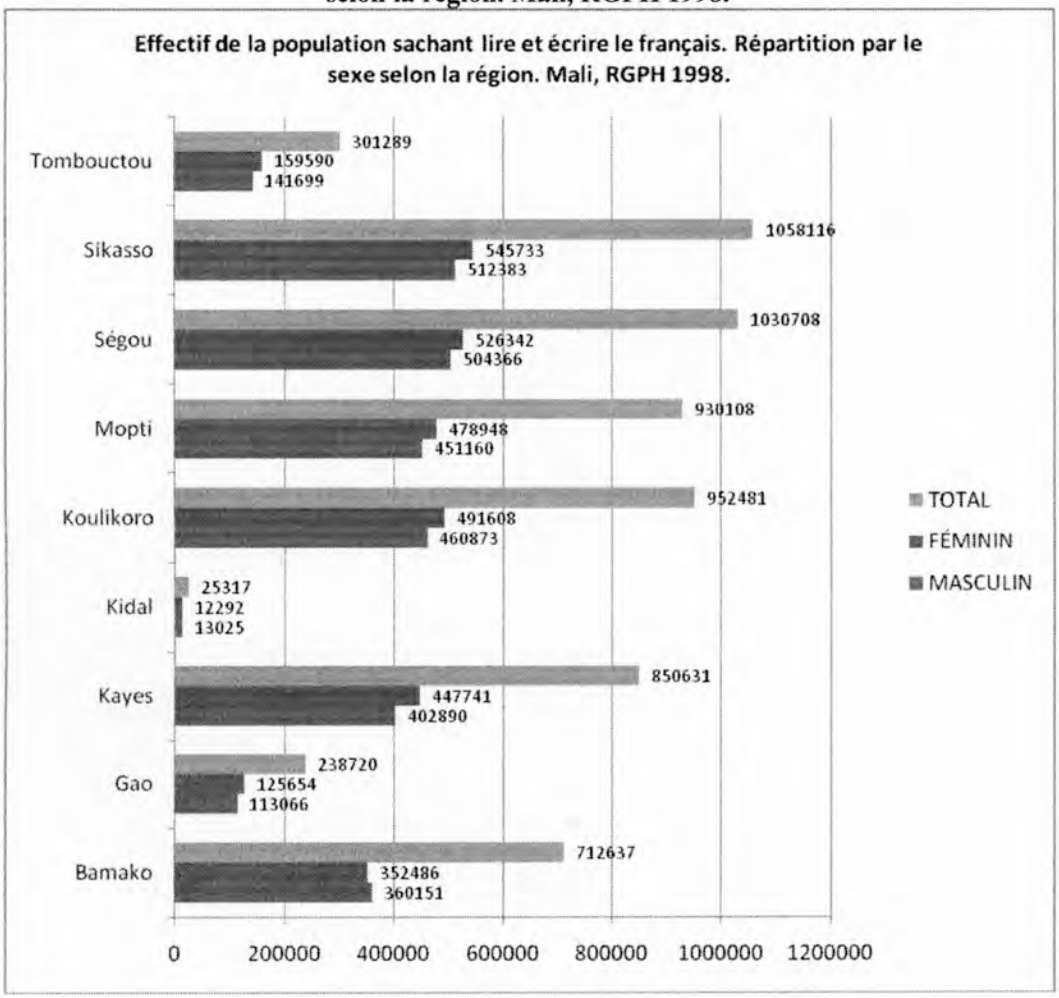

Atelier 6

Recueil des données (2)
Les sources d'information démographiques

LE POIDS DES LANGUES
Vers un « index des langues du monde »1
Et les éventuelles applications régionales de ce projet

Louis-Jean Calvet
Professeur des Universités
Institut de la Francophonie
Université de Provence
Aix en Provence

En 1532, dans *Pantagruel*, Rabelais fait écrire par Gargantua une lettre à son fils, parti étudier à Paris, dans laquelle il dresse son programme d'éducation. On y trouve, pour ce qui concerne les langues, les propositions suivantes :

> « J'entens et veulx que tu aprenes les langues parfaictement. Premierement la grecque, comme le veult Quintilian, secondement la latine ; et puis l'hebraïcque pour les saintes lettres, et la chaldaïcque et arabicque pareillement ; et que tu formes ton style quant a la grecque, a l'imitation de Platon ; quant a la latine, de Ciceron… »

Le grec, le latin, l'hébreu, le chaldéen, l'arabe… Ce programme, qui peut faire aujourd'hui sourire ou paraître suranné, témoigne pourtant d'une vision des langues qui comptaient à cette époque, des langues qui semblaient utiles, en un mot qui avaient *du poids*. Elles ne pèseraient guère aujourd'hui aux yeux d'un parent d'élève qui aurait à choisir les langues étrangères que ses enfants devraient étudier car, entre 1532 et 2008, l'évaluation de l'importance des langues a radicalement changé. Comment mesurer aujourd'hui l'importance relative des langues ? Lorsque l'on s'interroge aujourd'hui sur ce point, on pense surtout au nombre de locuteurs : combien de gens parlent telle ou telle langue ? Or le calcul du nombre de locuteurs d'une langue n'est pas une science exacte, les évaluations varient considérablement. On en trouvera ci-dessous trois (tableau 1), qui datent de la même année (2003) et nous donnent des résultats très différents.

Quid	**Linguasphère**	**Ethnologue**
Mandarin	Mandarin	Mandarin
Anglais	Anglais	Espagnol
Hindi	Hindi	Anglais
Espagnol	Espagnol	Bengali
Russe	Russe	Hindi
Arabe	Arabe	Russe
Bengali	Bengali	Portuguais

[1] Je présente ici un travail en cours de réalisation avec Alain Calvet, qui a en charge toute la partie statistique du projet. Ce qui explique le « nous » fréquemment utilisé dans ces pages, non pas nous « de majesté » mais réel pluriel.

Portuguais	Portuguais	Japonais
Malais	Malais	Allemand
Français	Japonais	Français
Allemand	Français	
Japonais	Allemand	

Tableau 1 : Trois classements par nombre de locuteurs

Mais, même si nous avions les moyens de savoir en temps réel le nombre exact de locuteurs des différentes langues du monde, nous n'aurions là qu'un facteur d'évaluation de leur importance. Le chinois par exemple est sans doute la langue la plus parlée dans le monde, mais elle n'est parlée que dans quelques pays, et elle n'est la langue officielle que de rares pays… D'où l'idée de réaliser un instrument de mesure et de comparaison de l'importance des langues, c'est-à-dire une classification, à partir du plus grand nombre de facteurs discriminants possibles, dont il faudra bien sûr tester la pertinence.

Les facteurs possibles

Ces facteurs nous permettront d'effectuer un classement que nous analyserons ensuite plus finement à l'aide de méthodes statistiques. Ils peuvent théoriquement être divisés en trois catégories :

– Ceux qui constituent *une photographie de la situation actuelle*, qui prennent acte d'un état des lieux. Ce sont de loin les plus nombreux.
– Ceux qui pourraient éventuellement constituer *une explication de cette situation*, qui seraient les *causes* dont les facteurs précédents montreraient *les effets.* Ils nous posent pour l'instant quelques problèmes. La puissance économique d'un pays est-elle par exemple en relation directe avec le poids de sa langue ?
– Ceux qui permettraient éventuellement d'avoir *une idée de l'évolution de cette situation*. Par exemple la croissance démographique d'un pays aura évidemment une incidence sur le nombre des locuteurs de la langue de ce pays.

On voit alors le lien entre ce projet d'index des langues du monde et la politique linguistique : en comparant le comportement des langues face aux différents facteurs qui assurent leur classement on peut tenter de modifier la place d'une langue particulière en intervenant sur l'un ou l'autre des facteurs.

Voici donc une liste non exhaustive de ces différents facteurs :

– Nombre de locuteurs « langue maternelle »
– Nombre de locuteurs « langue seconde »
– Nombre de locuteurs « langue étrangères »
– Nombre de pays dans lesquels la langue est officielle ou co-officielle
– Nombre de pays dans lesquels on peut étudier ces langues dans l'enseignement secondaire.
– Nombre de pays dans lesquels on peut étudier ces langues dans l'enseignement supérieur.
– Traduction à partir des langues (langues sources)

– Traduction vers les langues (langues cibles)
– Présence des langues sur Internet
– Possibilité de consultation de Google ou de Yahoo dans les langues.
– Possibilité de consulter Wikipedia dans les langues.
– Existence de correcteurs orthographiques dans les langues
– Indice de Développement Humain des pays dans lesquels ont parle ces langues.
– Croissance démographique des pays dans lesquels on parle ces langues.
– Poids économique des pays dans lesquels on parle ces langues.
– Production/exportation de livres écrits dans les diverses langues.
– Prix Nobel de littérature obtenus par des auteurs écrivant en telle ou telle langue.
– Flux touristiques
– Langues des échanges économiques (OMC)
– Entropie

Etc…

La grande la majorité de ces facteurs n'appelle ni commentaires ni explications. Certains en revanche peuvent faire problème ou demandent des précisions.

Il en va ainsi de l'entropie. L'entropie est une fonction qui permet de quantifier le "désordre". Elle a été utilisée à l'origine en thermodynamique, puis a trouvé des applications en théorie de l'information et plus récemment en linguistique. Son expression mathématique est la suivante :
Entropie = $- (p_i * Log(p_i))$

Dans laquelle p_i est la probabilité pour un système de se trouver dans un état donné et $Log(p_i)$ le logarithme naturel de cette probabilité. La valeur minimale de cette fonction est zéro et il n'existe pas de valeur maximale définie. Nous l'utilisons ici pour différencier une langue parlée dans un seul pays d'une langue parlée dans plusieurs pays, p_i sera donc pour nous la proportion des locuteurs d'une langue donnée vivant dans un pays donné et tous les pays du monde dans lesquels cette langue est parlée seront pris en compte.
Considérons une langue parlée très majoritairement (98%) dans un pays dont quelques locuteurs vivent dans un second, l'entropie sera :

– (0.98*Log0.98 +0.02*Log0.02) = 0.098

Une langue parlée dans trois pays de démographie comparable aura une entropie de :

– (0.33*Log0.33 + 0.33*Log0.33 + 0.34*Log0.34) = 1.099

Voyons à présent quelques exemples réels (tableau 2). Le japonais n'est pratiquement pas parlé hors du Japon et son entropie est donc nulle. Le hindi, malgré son grand nombre de locuteurs en Inde n'est pas pratiqué à l'étranger, son entropie est très faible. L'arabe et l'espagnol sont parlés dans de nombreux pays de démographie comparables, leurs entropies sont élevées, enfin bien que ayant un faible nombre de locuteurs l'arménien et le romani ont des entropies élevées dues à l'importance *relative* de leurs diasporas. L'entropie n'a donc rien à voir avec le nombre global de locuteurs d'une langue mais bien avec la façon dont ces locuteurs sont répartis dans l'aire ou les aires dans lesquelles cette langue est parlée.

Langue	*Entropie*	**Langue**	**Entropie**
Japonais	0.000	Arménien	1.766
Marathi	0.003	Arabe	2.403
Amharique	0.019	Espagnol	2.508
Hindi	0.036	Romani	2.650

Tableau 2 : Entropie de quelques langues

De la même façon, le facteur « prix Nobel de littérature » pose problème. Il peut s'agir en effet qu'un regard occidental sur la littérature mondiale, comme le montre la portion congrue réservée aux langues arabe ou chinoise. Mais en même temps il témoigne d'une réalité : les littératures arabe ou chinoise ne sont pour l'instant pas très accessibles aux lecteurs occidentaux (le facteur « traduction langue source » en témoigne également) et nous avons donc là un indice à suivre car il pourra dans l'avenir refléter des évolutions.

Enfin le facteur « production/exportation de films » dans les diverses langues, extrêmement important en ces temps de média dominants, n'est pas facile à manier. L'Inde est par exemple le premier producteur de films au monde. Mais si les producteurs suivants dans le classement peuvent sans difficulté être associés à des langues (anglais, japonais, français, espagnol, dans cet ordre), nous ne savons pas encore quelle est la part du hindi, du bhojpuri, du bengali, etc. dans la production indienne et avons donc laissé momentanément ce facteur de côté.

Il ne s'agit là que de quelques exemples, et nous n'insisterons pas plus sur les difficultés de recueil de ces différentes données : elles posent des problèmes techniques et financiers mais peu de problèmes scientifiques.

Le traitement des données

Dans un second temps se pose le problème du traitement de ces données. Notre analyse sera multifactorielle : c'est l'ensemble des facteurs qui permettra de caractériser et de classer une langue, un facteur unique ayant peu de signification en lui même. Chacun des facteurs permettrait bien sûr d'effectuer une classification des langues : nous aurions ainsi autant de classifications que de facteurs avec, dans chacune d'entre elles, les langues classées de 1 à 7000, si nous considérons qu'il y a aujourd'hui 7000 langues parlées dans le monde.

Mais ces différents facteurs ne nous donnent pas le même type d'informations. Le taux de développement humain par exemple varie entre 0 à 1 alors que le nombres de locuteurs varie de 1 à environ 800.000.000 millions. Nous avons donc, pour chaque facteur, ramené la valeur minimale à 0, la valeur maximale à 1 et appliqué pour les valeurs intermédiaires une transformation linéaire, ce qui permet d'affecter une importance "égale" à chacun des critères. Voici, à titre d'exemple (tableau 3) deux classements de douze langues qui, à l'exception de la première (mandarin, langue la plus parlée) et de la dernière (islandais, langue peu parlée) ont été choisies au hasard. Elles sont classées selon leur valeur absolue (le nombre de leurs locuteurs) et selon leur valeur normée . Il faut noter que lorsque l'on passe du rang 1 au rang 2 la différence sur la valeur normée est de 0.76 alors que du rang 4 au rang 5 pour la même différence de 1 rang la différence des valeurs normées est quasi nulle : 0.0003.

Langue	Rang	Valeur absolue	Valeur normée
Mandarin	1	725.5	1
Portugais	2	174.5	0.2403
Haoussa	3	45	0.0617
Xiang	4	36	0.0493
Malayalam	5	35.8	0.0490
Bahasa	6	30.3	0.0415
Visayan/Cebuano	7	20	0.0273
Népali	8	17.2	0.0234
Hongrois	9	13.1	0.0177
Slovaque	10	8	0.0107
Norvégien	11	4.5	0.0059

Tableau 3 : Normalisation des valeurs

Voici à titre d'exemple, les classements résultant de quelques facteurs, chaque facteur donnant un classement différent. Les tableaux 4, 5, 6, 7 et 8 indiquent respectivement ces classements par nombre de locuteurs, nombre de pays dans lesquels la langue a un statut officiel, la place de la langue sur internet, le nombre de prix nobel de littérature accordés à une oeuvre écrite dans cette langue et le flux de traduction à partir de cette langue.

Rang	Langue	Rang	Langue
1	Mandarin	11	Pendjabi
2	Hindi	12	Javanais
3	Anglais	13	Wu
4	Espagnol	14	Vietnamien
5	Arabe	25	Tagalog
6	Portugais	16	Tamoul
7	Bengali	17	Min
8	Russe	18	Coréen
9	Japonais	19	Francais
10	Allemand	20	Marathi

Tableau 4 : Les vingt premières langues selon le nombre de locuteurs

Le classement obtenu à partir du nombre de locuteurs (tableau 4) change notablement si nous prenons en compte le nombre de pays dans lesquels ces langues sont officielles ou co-officielles (Tableau 5). Le français par exemple passé de la 19ème place à la deuxième, le mandarin de la première à la dixième.

Rang	**Langue**	**Rang**	**Langue**
1	Anglais	10	Hongrois*
2	Francais	10	Mandarin*
3	Arabe	10	Roumain*
4	Espagnol	10	Farsi*
5	Portugais	10	Croate*
6	Allemand	10	Slovene*
7	Italien	10	Albanais*
8	Russe	10	Tamoul*
9	Bahasa	10	Swahili*
10	Neerlandais*	10	Bambara*

Tableau 5 : Les vingt premières langues selon le nombre de pays où la langue a un statut officiel

* A partir de la 10ème place toutes ces langues sont officielles dans 3 pays.

Si nous considérons maintenant la place des langues sur Internet, nous obtenons un nouveau classement présenté dans la tableau 6.

Rang	**Langue**	**Rang**	**Langue**
1	Anglais	11	Néerlandais
2	Mandarin	12	Arabe
3	Espagnol	13	Polonais
4	Japonais	14	Suédois
5	Allemand	25	Thaï
6	Français	16	Turc
7	Coréen	17	Russe
8	Italien	18	Vietnamien
9	Portugais	19	Farsi
10	Malais	20	Roumain

Tableau 6 : Les vingt premières langues selon leur place sur Internet

Il en va de même pour le prix Nobel de littérature (tableau 7)
ou pour les flux de traductions langues sources (tableau 8).

Rang	**Langue**	**Rang**	**Langue**
1	Anglais	9	Danois,
2	Français	12	Ex-aequo, 1 prix :
3	Allemand		Mandarin, Finnois, Tchèque, Islandais, Arabe, Provençal Yiddish, Portugais, Bengali, Hébreu, Hongrois, Turc, Serbo-croate
4	Espagnol		
5	Russe		
5	Italien		
7	Suédois		
7	Polonais		
9	Grec		
9	Japonais	24	Les autres, 0 prix

Tableau 7 : Les vingt premières langues selon le nombre de prix Nobel de littérature

Rang	Langue	Rang	Langue
1	Anglais	11	Polonais
2	Francais	12	Japonais
3	Allemand	13	Hongrois
4	Russe	14	Arabe
5	Italien	25	Norvegien
6	Espagnol	16	Portugais
7	Suedois	17	Hebreu
8	Danois	18	. Mandarin
9	Tcheque	19	Finnois
10	Neerlandais	20	Bahasa

Tableau 8 : Les vingt premières langues selon le flux de traduction (langue source)

Nous constatons alors que certaines langues (anglais, mandarin, espagnol, français….) se retrouvent dans la plupart des classements et que d'autres n'apparaissent que dans un seul classement, par exemple pour le facteur « prix Nobel » (polonais, provençal, yiddish, bengali), ou, comme nous l'avons vu plus haut, pour le facteur « entropie » (arménien, romani, kurde, biélorusse). Et se pose alors le problème de savoir comment croiser ces données. Je vais à titre d'exemple donner deux classements fondés sur dix facteurs. Ces facteurs sont choisis pour deux raisons principales : d'une part parce qu'une technique (les « fausses langues ») que je présenterai plus loin démontre leur pertinence, et d'autre part, de façon plus empirique, parce que nous avons pu obtenir toutes les données chiffrées leur correspondant.

Voici donc (tableau 9) la liste des facteurs retenus et les sources des données utilisées

Facteur	Source
Nombre de locuteurs	http://www.ethnologue.com/web.asp
Nombre de pays dans lesquels la langue a un statut officiel	http://www.ethnologue.com/web.asp
Nombre d'articles dans Wikipedia	http://en.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Multilingual_statistics
Nombre de prix Nobel de littérature	http://nobelprize.org/
Entropie	Calculée à partir des données de population
Taux de fécondité	http://www.prb.org/FrenchContent.aspx
Indice de développement humain (IDH)	http://www.undp.org/french/
Taux de pénétration d'internet	http://www.internetworldstats.com/stats.htm
Nombre de traductions, langue cible	http://databases.unesco.org/xtrans/stat/xTransStat.html
Nombre de traductions, langue source	http://databases.unesco.org/xtrans/stat/xTransStat.html

Tableau 9 : Les facteurs utilisés et les sources des données

Deux classements possibles sont présentés dans le tableau 10. Le premier est fondé sur la somme des valeurs normées, le second sur la somme des rangs.

Somme des valeurs normées		Somme des rangs	
Anglais	Islandais	Anglais	Japonais (-6)
Français	Finnois	Français	Polonais (+3)
Espagnol	Romani	Espagnol	Danois (-3)
Allemand	Russe	Allemand	Hongrois (+8)
Japonais	Polonais	Néerlandais (+1)	Coréen (+8)
Néerlandais	Portuguais	Russe (+8)	Turc (+10)
Arabe	Norvégien	Portuguais (+9)	Finnois (-5)
Suédois	Mandarin	Italien (+1)	Tchèque (+2)
Italien	Hébreu	Arabe (-2)	Hébreu
Danois	Tchèque	Suédois (-2)	Serbe (+22)

Tableau 10 : Deux classements des 20 premières langues

Nous observons que ces classements sont différents et qu'au delà de la quatrième place certaines langues obtiennent un classement plus favorable (néerlandais, russe, portugais …) alors que d'autres se déplacent en sens inverse (arabe, suédois, japonais …). Ceci est dû au fait que valeurs normées et rang ne sont pas liés par une relation linéaire. Ainsi si l'on se reporte au tableau 3 (voir plus haut) on observe que lorsque l'on passe du mandarin au portugais l'incrément en classement est de 1 et en valeur normée de 0.76, alors que entre le xiang et le malayalam cette différence est de 0.0003 en valeur normée pour une même différence de 1 en classement. Le même phénomène

peut se reproduire à un degré plus ou moins important pour tous les facteurs. D'autre part le fait que certains facteurs présentent par nature de nombreux ex-aequo aggrave ce phénomène de non linéarité entre les classements sur un facteur. Nous avons donc choisi le classement fondé sur les valeurs normées, car il apporte une plus grande finesse d'analyse.

Mais il y a une autre façon de tester les facteurs: l'analyse en "clusters". L'ensemble des dix critères retenus définit un espace à 10 dimensions dans lequel les langues se répartissent. La question est alors de savoir si elle se répartissent de manière régulière ou si elle se regroupent en nuages plus ou moins homogène, les "clusters", selon leur comportement face aux différents facteurs. Deux langues appartenant à un même cluster sont plus proches l'une de l'autre, dans l'espace considéré, que de toute autre langue appartenant à un cluster different. La figure 1 représente le résultat d'une telle analyse pour les 25 premières langues réparties en 7 clusters repérés à l'extrême gauche de la figure par un signe distinctif ainsi que le numéro du cluster. Ce type de représentation appelée *dendrogramme* permet de visualiser en deux dimensions ce qui se passe dans un espace à dix dimensions. L'algorithme calcule les distances entre tous les couples de langues possibles dans l'espace des facteurs normées et regroupe les deux plus proches (ici le danois et le finnois) en un premier cluster qui remplace ces deux langues individuelles. Le processus est répété et regroupe alors le slovène et l'estonien en un nouveau cluster, puis le norvégien est regroupé avec le doubleton danois/finnois. On se déplace ainsi de la gauche vers la droite jusqu'à ce toutes les langues aient été prises en compte. Il faut alors décider d'un nombre raisonable de cluster (7 dans le cas présenté ici) et l'algorithme les définit sur la base de leur homogénéité.

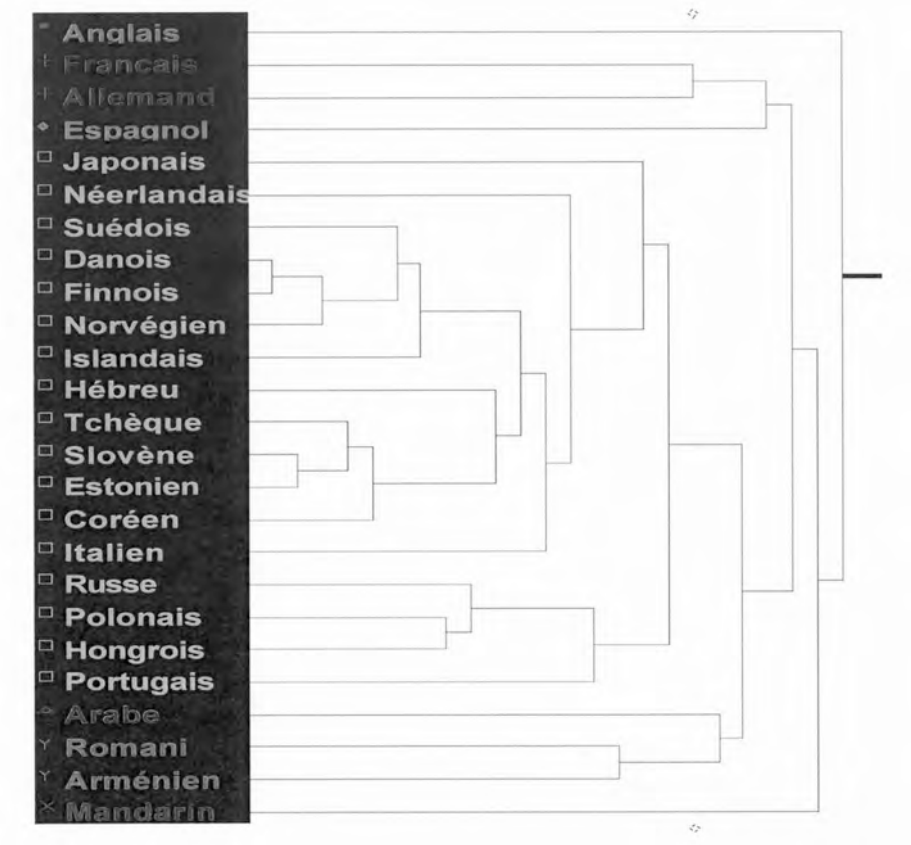

Figure 1 : Analyse en clusters de 25 langues

Nous constatons que certaines langues constituent des “singletons” (anglais, espagnol, arabe, mandarin), d’autres des doubletons (français/allemand), et que la majorité d’entre elles tombe dans une sorte de lieu “commun”.

Nous pouvons alors introduire dans le tableau des “fausses” langues en modifiant légèrement leurs caractéristiques. Par exemple, en “inventant” un espagnol qui ne serait officiel que dans un seul pays, et un mandarin qui n’aurait que 50 millions de locuteurs. Nous reproduisons alors l’analyse pour obtenir le résultat représenté sur la figure 2. Nous constatons que le “faux” espagnol se comporte comme le vrai, les deux langues se regroupant dans le même cluster, ceci parce que de nombreux autres facteurs (prix Nobel, nombre de locuteurs, place sur Internet…) assurent son classement, tandis que le “faux” mandarin se sépare du “vrai” parce que le facteur qui assure le poids de cette langue est essentiellement son nombre de locuteurs, le faux mandarin se plaçant dans le cluster le plus peuplé, dans le “lieu commun”.

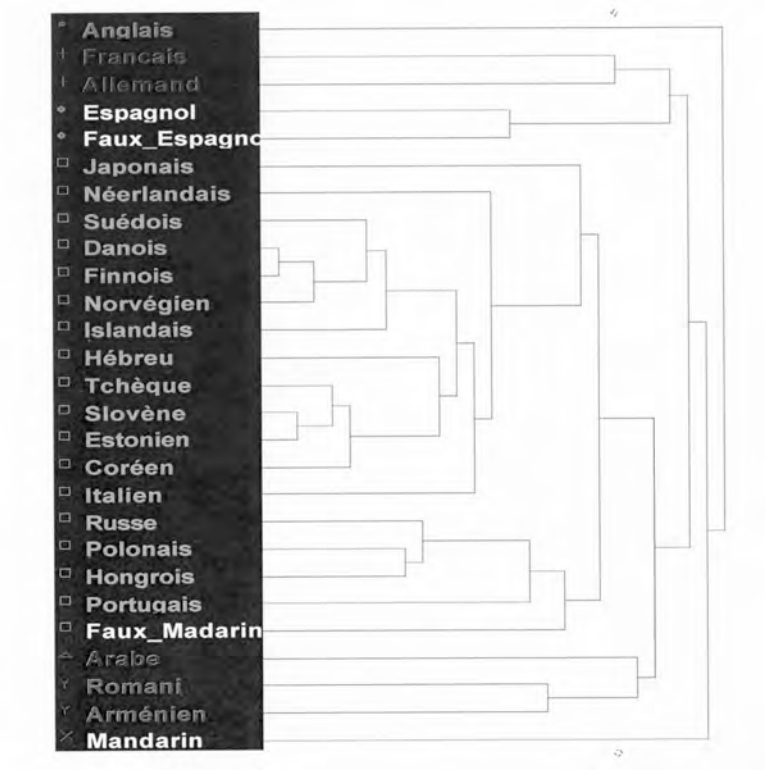

Figure 2 : Analyse en clusters de 25 langues et deux « fausses langues »

Et ceci est confirmé si nous supprimons les deux “vraies” langues pour ne conserver que les “fausses” langues (figure 3) : le “faux” espagnol reste seul, en singleton, tandis que le “faux” mandarin se regroupe avec le portugais, le bahasa, etc. Cette technique des fausses langues nous permet ainsi de juger de la pertinence des facteurs: s’il en est qui ne changent en rien le classement, ils peuvent être considérés comme redondants et éliminés. Notons également que la disparation d’un cluster (le singleton du mandarin) entraîne, à nombre de clusters égaux l’apparition d’un nouveau : l’allemand et le français se séparent.

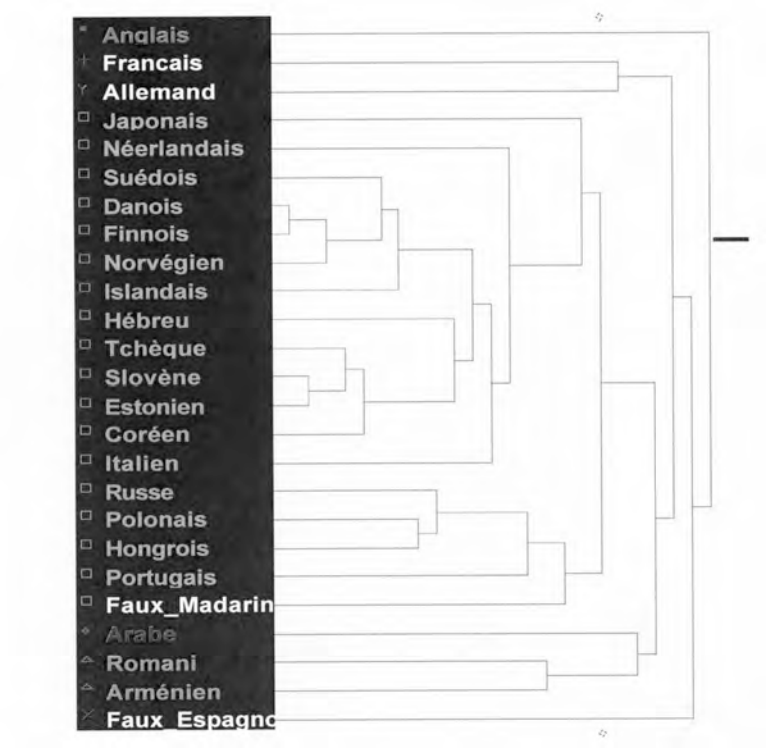

Figure 3 : Analyse en clusters de 23 langues et deux « fausses langues »

Cette approche appelle bien sûr des commentaires et des analyses: pourquoi ces langues se regroupent-elles de telle ou telle façon, quelles sont l'importance ou l'utilité de tel ou tel facteurs, etc….

Nous avons signalé plus haut le fait que l'analyse que nous proposons était multifactorielle. Parmi les dix facteurs retenus ici certains sont partiellement redondants, on s'attend par exemple qu'une langue bien classée sur le facteur prix nobel de littérature soit également bien classée sur le facteur langue source de traduction. On dit que ces facteurs sont corrélés, et ceci est vrai jusqu'à un certain point pour tous les couples possibles. La conséquence est que nous introduisons trop d'information dans un classement sur dix facteurs. Il existe en mathématique une méthode pour simplifier un tel problème et réduire le nombre de facteurs en perdant le minimum d'information : l'analyse en composantes principales. Cette analyse consiste à réorganiser les facteurs originaux en un nombre égal de facteurs "latents" et à les classer par ordre décroissant de "quantité d'information" qu'ils apportent. Dans le cas idéal dans lequel tous les facteurs originaux sont parfaitement indépendants (non corrélés) les facteurs latents sont exactement les mêmes que les originaux, dans le cas général ils sont différents. Il est facile d'imaginer qu'un facteur "intermédiaire" entre prix nobel et langue source de traduction suffise à apporter un information quasi équivalente à celle apportée par la combinaison des deux facteurs. Il est beaucoup plus difficile d'imaginer la situation lorsque en utilise dix facteurs tous plus ou moins corrélés entre eux. C'est ce que réalise l'analyse en composantes principales. Nous l'avons réalisée sur notre base de données et le résultat est que si l'on se contente des trois premiers facteurs latents, ils regroupent 75% de l'information apportée par l'ensemble des dix facteurs originaux, ce dont on peut se contenter. La figure 4 illustre la manière dont les trois facteurs latents principaux ici notés x, y et z séparent les 88 langues que nous avons retenues. Pour des raisons de clarté nous n'avons étiqueté qu'un nombre limités de langues. Notre choix est basé sur une analyse en clusters dont le détail n'est

pas présenté ici. Dix-huit langues colorées en bleu sont des singletons, le russe et le polonais sont regroupées en un doubleton, et nous indiquons une langue pour chacun des cinq clusters restant. L'anglais est très nettement séparés de toutes les autres langues, car il présente des valeurs "extrêmes" sur un grand nombre de facteurs et ceci est trés bien illustré ici. D'autres langues apparaissent isolées dans cet espace, allemand, espagnol, français, mandarin, portuguais ... Le groupe compact en bas du diagramme contient les langues nordiques ainsi que le néerlandais.

Figure 4 : Diagramme des 88 langues sur les trois composantes principales

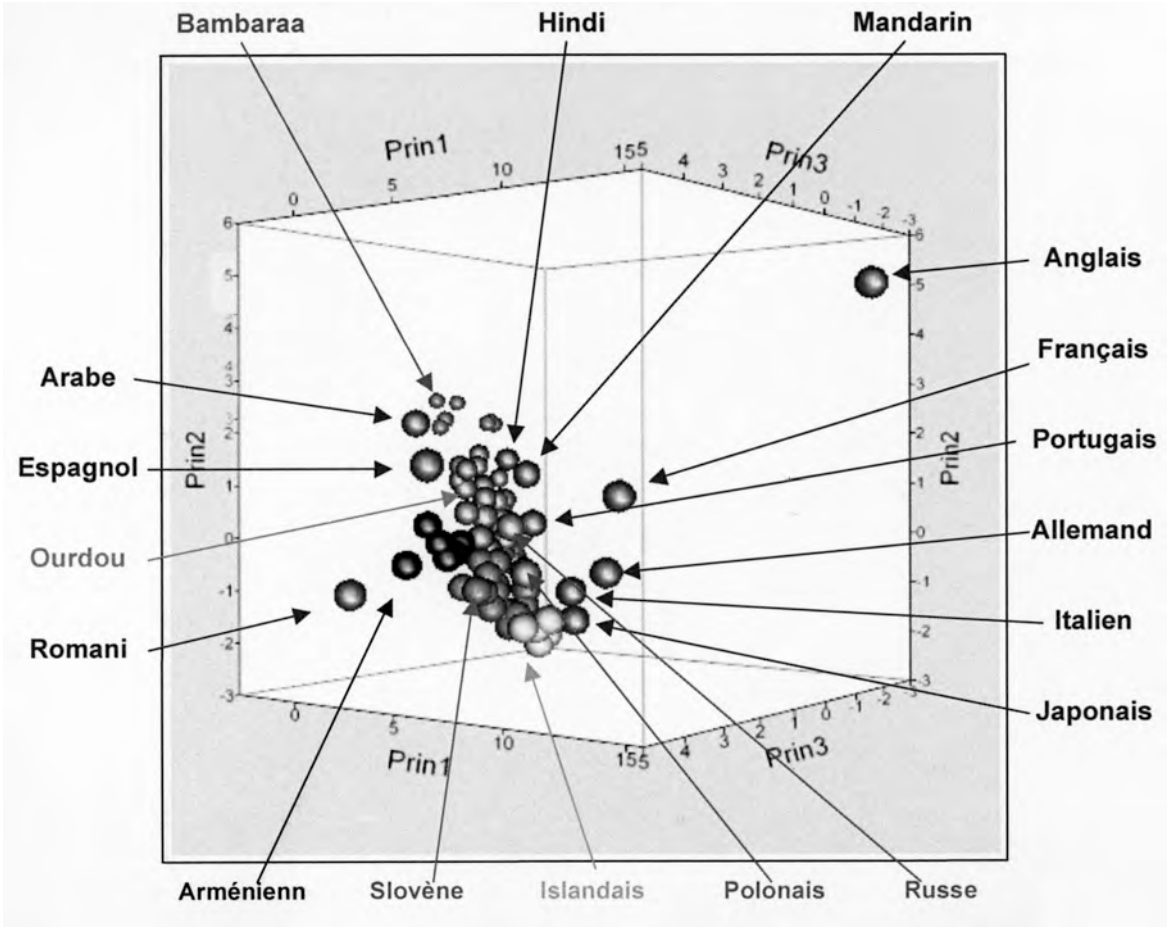

La plupart des autres langues (le "lieu commun") sont regroupées dans le nuage au centre du diagramme. On peut également remarquer que dans la partie haute de ce nuage figurent huit langues africaines qui figurent assez bas dans notre classement. Les commentaires ci-dessus peuvent parfois paraître arbitraire mais il faut se souvenir que le diagramme 4 est une projection sur deux dimensions d'un espace tridimensionnel: sur un écran nous pouvons imposer des rotations au diagramme et la configuration de l'ensemble des points apparait beaucoup plus nettement. Pour terminer nous dirons que ce type d'analyse est complémentaire d'un classement purement numérique. Les langues qui sont éloignées du centre du nuage se distinguent pour quelque raison que ce soit, positive ou négative, sans que ces qualificatifs n'incluent un jugement de valeur, de l'ensemble des langues étudiées.

Faisons une pause et résumons-nous:

1) Nous avons vu que le recueil des données considérées comme pertinentes et leur traitement nous permettait d'établir plusieurs classements des langues, selon le mode de croisement retenu. Nous en donnons deux ci-dessous, correspondant aux deux traitements qui nous paraissent les plus adéquats.
2) Nous avons également vu que les analyses en clusters et en composantes principales faisait apparaître des langues singulières dans leur comportement face aux facteurs retenus.
3) Enfin la technique des "fausses langues" nous a permis de réfléchir sur la pertinence de nos facteurs.

Ces analyses et ces classements ont donc une valeur heuristique, elles posent des questions et appellent des commentaires: pourquoi les langues se regroupent-elles de telle ou telle façon, quelle est l'importance ou l'utilité de tel ou tel facteur, etc… C'est ce que nous allons faire plus loin, après la présentation de deux classements temporaires. Ce travail est en effet en cours de réalisation, et c'est en quelque sorte un prototype que nous présentons ici, sous la forme d'un classement provisoire prenant en compte les 88 premières langues, selon la somme des valeurs tout d'abord (tableau 11) puis suivant la somme des rangs (tableau 12).

1 Anglais	23 Coréen	45 Pendjabi	67 Ukrainien
2 Francais	24 Arménien	46 Swahili	68 Khmer
3 Espagnol	25 Estonien	47 Azéri	69 Afrikaans
4 Allemand	26 Turc	48 Bengali	70 Soundanais
5 Japonais	27 Grec	49 Min	71 Géorgien
6 Néerlandais	28 Catalan	50 Hakka	72 Bhojpuri/Bihari
7 Arabe	29 Slovaque	51 Visayan/Cébuano	73 Xiang
8 Suédois	30 Croate	52 Ourdou	74 Madurais
9 Italien	31 Kurde	53 Sindhi	75 Gan
10 Danois	32 Biélorusse	54 Vietnamien	76 Zhuang
11 Islandais	33 Albanais	55 Bambara	77 Gujarati
12 Finnois	34 Roumain	56 Ouzbèque	78 Telugu
13 Romani	35 Kirundi/Rwanda	57 Yoruba	79 Marathi
14 Russe	36 Tagalog	58 Pashtou	80 Malayalam
15 Polonais	37 Hindi	59 Tamoul	81 Singhalais
16 Portugais	38 Bahasa	60 Nepali	82 Radjasthani
17 Norvégien	39 Bulgare	61 Guarani	83 Kannada
18 Mandarin	40 Farsi	62 Igbo	84 Oriya
19 Hébreu	41 Serbe	63 Thai	85 Amharique
20 Tchèque	42 Kazakh	64 Javanais	86 Assamais
21 Slovène	43 Haoussa	65 Yue	87 Shona
22 Hongrois	44 Peul	45 Pendjabi	88 Birman

Tableau 11 : Classement des 88 langues par somme des valeurs

1	Anglais	23	Bahasa	45	Biélorusse	67	Oriya
2	Francais	24	Farsi	46	Thai	68	Pashtou
3	Espagnol	25	Norvégien	47	Kazakh	69	Kirundi/Rwanda
4	Allemand	26	Grec	48	Kurde	70	Wu
5	Japonais	27	Croate	49	Ouzbèque	71	Soundanais
6	Néerlandais	28	Slovène	50	Télugu	72	Assamais
7	Arabe	29	Slovaque	51	Marathi	73	Yoruba
8	Suédois	30	Bengali	52	Malayalam	74	Bhojpuri(Bihari))
9	Italien	31	Islandais	53	Romani	75	Radjasthani
10	Danois	32	Albanais	54	Géorgien	76	Khmer
11	Islandais	33	Bulgare	55	Visayan	77	Peul
12	Finnois	34	Estonien	56	Sindhi	78	Amharique
13	Romani	35	Catalan	57	Gujarati	79	Xiang
14	Russe	36	Hindi	58	Swahili	80	Birman
15	Polonais	37	Arménien	59	Javanais	81	Singhalais
16	Portugais	38	Tamoul	60	Haoussa	82	Bambara
17	Norvégien	39	Ourdou	61	Népali	83	Shona
18	Mandarin	40	Azéri	62	Kannada	84	Guarani
19	Hébreu	41	Vietnamien	63	Min	85	Gan
20	Tchèque	42	Tagalog	64	Yue	86	Zhuang
21	Slovène	43	Ukrainien	65	Hakka	87	Igbo
		44	Pendjabi	66	Afrikaans	88	Madurais

Tableau 12 : Classement des 88 langues par somme des rangs

Les variations entre les deux modes de calcul, et donc entre les deux tableaux, demandent bien sûr à être interprétées.
Dès le cinquième rang ces classement different, parfois très peu, néerlandais 5ème ou 6ème, parfois de manière sensible, hongrois 14ème ou 22ème, parfois de manière extrême, romani 50ème ou 13ème. Ce problème de la non linéarité de la relation entre un classement par valeurs et un classement par rang mérite que nous y arrêtions.
Quand on observe les distributions des valeurs des facteurs pour les langues considérées il apparaît dans la majorité des cas qu'elles ne sont pas uniformes ni même symétriques sur l'ensemble du domaine mais extrêmement dissymétriques. Si l'on considère par exemple le prix nobel de littérature, 65 langues n'en ont aucun, 12 en ont 1, et seulement 4 en ont plus de 10 avec un maximum de 25 pour l'anglais. Cette dyssimétrie se retrouve évidemment dans les valeurs normées utilisées dans les classements, avec la conséquence que le la moyenne des valeurs normées sur le facteur prix nobel est de 0.04, bien inférieure à la valeur "théorique" de 0.5 attendue pour une distribution symétrique. La moyenne des classement par rang pour 88 langues sans ex-aequo est nécessairement de 44.5. Ceci se retrouve à un degré plus ou moins marquée pour la majorité des facteurs, 6 présentent une moyenne des valeurs normées inférieure à 0.1, 3 à 0.25 et un seul présente une moyenne supérieure à 0.5. La conséquence en est que si une langues figure haut dans le classement d'un facteur dont la distribution est dyssimétrique, son écart relatif par rapport à la moyenne, donc par rapport à l'ensemble de toutes les autres langues sera plus

important dans le classement par valeurs que dans le classement par rang sur ce facteur unique. En d'autres termes il y a une *prime au vainqueur*. Dans un classement combiné, toutes choses étant supposées égales par ailleurs cet avantage relatif a tendance à provoquer un meilleur classement par sommes des valeurs pour la langue considérée.
Ainsi dans le cas du romani, la valeur normée sur l'entropie est de 1, alors que la valeur moyenne de l'entropie est de 0.17 environ, ceci traduisant l'importance de la diaspora, le romani est mieux classé par valeurs (13ème) que par rang (5ème). Ceci fait du romani une langue *singulière*, la question de son poids pouvant être débattue.
Le phénomène inverse n'est pas vrai. Une valeur très faible sur un paramètre distribué de manière dissymétrique n'est pas éloignée de la moyenne des langues et n'entraîne pas un "sous-classement" par valeurs. Enfin on ne s'attend à aucun effet drastique dans le cas d'un paramètre distribué régulièrement, comme par exemple l'IDH dont la moyenne est de 0.62, pas trop éloigné du 0.5 théorique.

Les applications de cette approche dans le domaine des politiques linguistiques

Notre but est donc de mettre au point un "index des langues du monde" dont je n'ai présenté ici qu'une préfiguration. Dans sa version finale, cet index constituera un observatoire du « poids » des langues, et sera remis à jour régulièrement si le comportement des langues face aux différents facteurs change (encore une fois ce projet ne pose dorénavant pas de problème scientifique, mais il nous faut maintenant trouver les moyens financiers et la main d'œuvre…). Il sera présenté en accès libre sur Internet, et l'on pourra consulter à la fois nos sources et la façon dont nous les avons traitées, conditions à nos yeux essentielles pour que puisse s'ouvrir un débat scientifique.
Il pourra en outre constituer une aide à la décision en matière de politiques linguistiques, par exemple pour un pays qui s'interrogerait sur les langues à enseigner dans le secondaire ou le supérieur, ou encore pour un groupe de locuteurs qui s'interrogerait sur le statut de sa langue et pourrait aller voir pourquoi d'autres sont mieux classées, et ce qu'il convient de faire pour faire « monter » la sienne. Enfin, il sera un lieu d'échange et de discussion scientifique sur ces thèmes.
Mais il est également possible d'appliquer la même approche à des situations plus locales, dans le cadre par exemple des intégrations régionales (l'Union Européenne, le Mercosur, etc.). Nous travaillons en ce moment à l'analyse du poids des langues en Méditerranée, c'est-à-dire dans tous les pays riverains, pour une présentation dans un colloque sur « les politiques linguistiques en Méditerranée » qui se tiendra à Tel Aviv en novembre 2008. Et, lors d'une conférence donnée le 22 avril 2008 à Singapour (L-J Calvet, « Globalisation : A gravitational Presentation of the World Linguistic Situation », 43rd RELC International Seminar, *Language Teaching in a Multilingual World : Challenges and Opportunities)*, j'ai suggéré différentes retombées locales de ce travail : élaboration d'un index des langues des pays de l'ASEAN, comparaison du poids d'une langue donnée (chinois, anglais, japonais…) dans la zone ASEAN et dans la zone APEC, ou encore comparaison du poids de toutes les langues dans un pays donné (Singapour, Malaisie…). Dans tous les cas, ces index régionaux seraient une aide intéressante à l'établissement de politiques linguistiques, par exemple dans le domaine de la scolarisation : quelles langues enseigner à Hong Kong ? Au Japon? Quel est le poids respectif du mandarin, du cantonais dans ces zones ? Dans le même ordre d'idée, il serait possible et intéressant d'étudier le poids des langues dans la francophonie africaine, en Afrique de l'Ouest, en Afrique équatoriale, etc. Dans tous les cas, on l'aura compris, il s'agirait de retombées régionales d'un projet mondial, mais non pas de la simple extraction de quelques langues de l'index général pour constituer un sous-index local. Le comportement des langues face aux différents facteurs retenus peut en effet changer si nous les considérons d'un point de vue régional : face à l'entropie par exemple ou face aux flux de traductions. Ainsi, la notion même de poids des langues deviendrait-elle une partie non négligeable de la réflexion dans le domaine des politiques linguistiques.

PETITE ANNONCE : « ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE GEOGRAPHIE ET RELATIONS INTERNATIONALES CHERCHENT DONNEES ET INDICATEURS POUR REPRESENTER LES DYNAMIQUES LINGUISTIQUES AU SEIN DES PROCESSUS DE MONDIALISATION ».

Marie-Françoise Durand
Professeur agrégée de géographie
Responsable de l'Atelier de
cartographie de Sciences Po

Contexte : Dans le cadre d'un enseignement phare de Sciences Po « Espace mondial » développé depuis 1989 et qui traite des dynamiques politiques économiques et sociétales du monde contemporain, un Atelier de cartographie a été créé en 1995 pour fabriquer les outils pédagogiques nécessaires à l'approche de ces nouvelles problématiques (voir : http://cartographie.dessciences-po.fr/?q=node/1).

Dans un environnement idéologique, journalistique et même parfois académique qui insiste davantage sur une géopolitique des affrontements souvent teintée de culturalisme que sur les circulations, les fluidités et les processus d'intégration au sein des espaces et des sociétés, la cartographie des langues nous semble primordiale et s'avère difficile à réaliser.

L'objectif de cette participation à l'Atelier " Présentation et publication des données " est de présenter quelques cartes et d'entamer un dialogue méthodologique sur les données et les représentations de façon à pouvoir réaliser de meilleurs documents pour l'enseignement d'une part, pour la communication d'autre part. Nos interrogations portent sur les trois étapes fondamentales du travail du cartographe : la question initiale et donc les concepts qui la fondent, les données disponibles et enfin les modes de représentation

Que représenter ?

Les conceptions classiques d'une territorialisation claires de langues ancrées dans des Etats-nations et leurs annexes coloniales ou ex-coloniales sont à la fois obsolètes dans un monde de circulations et dangereuses dans un monde d'érosion de ces Etats nation. Produire et reproduire des images géoculturelles et géolinguistiques réductrices est donc prendre la responsabilité de conforter des représentations dépassées, facilement instrumentalisables par des entrepreneurs politiques et identitaires. En construire d'autres pose des problèmes conceptuels que les géographes et internationalistes ont bien à mal de résoudre. Les processus de mondialisation en cours (très forte croissance des échanges de biens matériels et immatériels et augmentation-diversification de la circulation des individus) obligent en effet à penser les phénomènes de déterritorialisation des langues et des cultures et les espaces d'interaction entre les langues.

S'agissant des données, les sources sont soit pauvres et peu scientifiques, soit incomparables. Même si nos questions portent sur l'ensemble des langues dans le monde, le cas de la francophonie nous semble un bon exemple qui peut être abordé de multiples façons (langues officielles/parlées ; publications : édition, presse, audiovisuel, Internet etc.).

Comment représenter ?

S'agissant des formes de représentation la cartographie des flux doit être centrale pour fabriquer des représentations du monde contemporain. Elle présente des difficultés et, de plus, montre des circulations qui relient des espaces mais ne fait qu'approcher les questions de déterritorialisation.

Pour toutes ces raisons, un travail avec des linguistes et socio-linguistes est pour nous primordial.

LA PROTECTION JURIDIQUE DU FRANÇAIS DANS LE MONDE

Jacques Leclerc[1]
Université de Laval

En 2006, lors du XIe Sommet francophone de Bucarest, 53 États étaient représentés comme États membres. De ce nombre, 33 avaient adopté le français comme langue officielle ou co-officielle. Les États où le français est l'unique langue officielle étaient au nombre de 14, dont trois États dits «non souverains»: la Communauté française de Belgique, le Nouveau-Brunswick et le Québec. Cependant, étant donné que le statut d'«États membres» des Sommets exclut des États non souverains pour lesquels le français est une langue officielle (Val d'Aoste, Pondichéry, Nunavut, Yukon, Territoires du Nord-Ouest) et que plusieurs États n'ont pas le français comme langue officielle (Albanie, Andorre, Bulgarie, etc.), je vais plutôt m'en tenir à mon propre corpus de lois, lequel est fondé sur les États dont au moins un texte juridique contient des mesures de protection à l'égard du français. En ce sens, pour ne prendre qu'un seul exemple, la province canadienne de l'Ontario, pourtant officiellement unilingue anglaise, fait davantage pour le français au plan juridique que tous les États non francophones membres de la Francophonie, réunis.

1. La protection juridique du français

Puisque mon propos concerne le statut juridique du français en matière de protection linguistique, je présenterai un bref portrait de 50 États, membres ou non de la Francophonie, souverains ou non, officiellement francophones ou non, qui ont prévu des dispositions linguistiques en faveur du français dans leur constitution, leurs lois, leurs règlements ou tout autre document administratif.

La bibliographie, qui apparaît à la fin du présent article, compte près de 300 titres de textes juridiques, dont 38 constitutions. Dans la liste des 50 États du corpus, le français est l'unique langue officielle dans seulement 19 d'entre eux. Dans les 31 autres États, le français est co-officiel avec l'anglais dix fois, avec l'allemand six fois, avec l'arabe trois fois, avec le créole deux fois, avec l'italien deux fois, puis une seule fois avec le néerlandais, le kirundi, l'inuktitut, le comorien (shikomor), l'espagnol, le luxembourgeois, le malgache et le kinyarwanda. De plus, six provinces canadiennes, officiellement de langue anglaise, ont des lois en faveur du français, alors qu'une province italienne (le Piémont) a une loi protégeant deux langues régionales en usage aussi en France (occitan et franco-provençal). Lorsque le français n'est pas en situation de concurrence, comme en Afrique, il n'y a pratiquement pas de loi venant compléter la Constitution.

Par contre, les lois linguistiques, incluant leurs règlements d'application, sont fréquentes en France, en Belgique avec la Communauté française, mais inexistantes dans les cantons francophones de

[1] L'auteur est membre associé du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) de l'Université Laval. Il est l'auteur du site *L'aménagement linguistique dans le monde* (http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/), qui présente les politiques linguistiques dans 355 États ou territoires autonomes répartis dans les 194 pays du monde.

Genève, de Neuchâtel, du Jura et de Vaud. Au Val d'Aoste, en concurrence directe avec l'italien, les domaines privilégiés sont l'éducation et les services administratifs. Dans les cantons suisses bilingues, outre l'éducation, c'est le domaine judiciaire qui demeure le domaine de prédilection.

On compte tout au plus une dizaine de lois linguistiques dans tout le Canada (gouvernement fédéral et cinq provinces), mais au-delà de 250 lois canadiennes (dans les dix provinces) contiennent au moins une disposition en faveur du français. Aux États-Unis, la Louisiane a prévu aussi certaines mesures en faveur du français, surtout en éducation et en matière judiciaire.

2. Les dispositions constitutionnelles

Dans mon corpus, 39 États ont le français comme langue officielle ou co-officielle. Parmi les membres de la Francophonie, on en comptait 29 lors du Sommet de Bucarest: Belgique, Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte-d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Monaco, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo et Vanuatu.

Les dispositions constitutionnelles correspondent dans la quasi-totalité des États à une déclaration sommaire faisant du français une langue officielle. C'est ensuite à partir de cette proclamation générale que le français, sans nécessairement exclure une autre langue, est en principe employé par l'État, généralement dans les domaines législatif, judiciaire, administratif et scolaire. Toutefois, les constitutions fédérales de la Belgique et du Canada sont différentes, puisqu'elles s'apparentent à de véritables lois linguistiques, surtout pour la Belgique qui compte 26 articles à teneur linguistique, contre seulement six pour le Canada. Ce sont les deux seules constitutions dont les dispositions sont très précises en matière de langue; ces deux États ont aussi connu des conflits linguistiques qui ont jalonné leur histoire. Si le Canada semble les avoir résolus, ce n'est pas le cas en Belgique.

3. Les lois linguistiques

Dans mon corpus, on trouvera une liste de quelque 250 lois «linguistiques» et «*non* linguistiques», ces dernières ayant toutefois un impact linguistique. Les premières portent en totalité sur le code ou le statut de la langue en s'inscrivant généralement dans un projet de société. Les secondes ne concernent pas la langue au premier chef, mais visent à apporter des mesures linguistiques ponctuelles à des domaines reliés indirectement à la langue tels que les élections, l'étiquetage des produits de consommation, les registres de naissance, la sécurité au travail, les tribunaux, les prisons, etc. Toutes les lois suisses sont de cet ordre, à l'exception de celles du Tessin et des Grisons. Les lois scolaires ne sont pas des lois linguistiques, mais elles contiennent souvent des mesures linguistiques d'une importance capitale.

Dans les États de droit, les lois linguistiques sont plus importantes que les constitutions en matière de protection, car l'énumération des droits est détaillée, la Belgique demeurant l'exception qui confirme la règle, sa constitution étant aussi détaillée que ses lois. En principe, une constitution proclame un principe général, une loi énonce des droits particuliers dans certaines situations précises, alors qu'un règlement d'application est encore plus élaboré, même s'il est révocable en tout temps. Sur le continent africain, des lois linguistiques, comme on en trouve en France, en Belgique ou au Canada, n'existent pas à l'égard du français. Les rares lois linguistiques en Afrique concernent uniquement l'arabe et parfois une langue africaine dans le domaine de l'enseignement. L'Afrique du Sud se démarque de tous les pays en proclamant onze langues officielles sur un pied

d'égalité au moyen d'un arsenal juridique exceptionnel pour ce continent. Dans toute l'Asie, il n'existe aucune loi en faveur du français, ni dans le Pacifique, sauf des lois sectorielles au Vanuatu et dans les DOM-TOM F où c'est la législation française qui s'applique.

- La France

Dans le monde francophone, la France apparaît comme la championne toutes catégories avec sa liste des lois, décrets, circulaires, décisions et arrêtés concernant la défense et l'emploi de la langue française. Depuis le milieu du XIXe siècle et jusque dans les années 1960, la France avait adopté pas moins de 40 lois concernant surtout l'enseignement, la presse, l'administration et l'orthographe. Au cours du XXe siècle, on peut compter au moins 11 lois, 18 décrets, 34 arrêtés (dont 21 sur la terminologie) et 36 circulaires administratives. La plupart de ces documents traitent surtout de la langue d'enseignement et de la terminologie française. Évidemment, le texte le plus célèbre demeure la «loi Toubon» (loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française), qui a fait le tour de la planète et dont plusieurs États se sont inspirés. En effet, comme pour la France, certains pays désirent rendre obligatoire l'emploi de leur langue officielle dans un certain nombre de situations et affirmer ainsi des droits aux consommateurs, salariés et au grand public. Toute la législation française s'applique évidemment dans les DOM-TOM des Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin), de l'océan Indien La Réunion et Mayotte) ou du Pacifique (Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie), sans oublier Saint-Pierre-et-Miquelon et la Guyane française.

- La Belgique

La **législation fédérale** belge demeure un joueur incontournable avec une vingtaine de lois portant sur l'emploi du néerlandais, du français et de l'allemand. À l'origine, ces lois avaient pour but de garantir l'égalité de statut au néerlandais et au français. Le modèle belge a permis l'établissement de trois gouvernements communautaires (Communauté flamande, Communauté française et Communauté germanophone), dont les institutions instaurées lors des réformes constitutionnelles successives accordent une réelle autonomie de décision aux communautés linguistiques de ce pays. Ainsi, la Communauté française de Belgique, dans ses champs de juridiction, est un gouvernement souverain dont on trouve peu d'exemples dans le monde contemporain. En effet, très peu de groupes minoritaires bénéficient de telles prérogatives. Malheureusement, le système a aussi généré ses effets pervers. C'est l'un des rares pays du monde où les membres d'une communauté linguistique officielle se voient interdire tous leurs droits dans l'autre moitié du pays. Les lois linguistiques sont aujourd'hui figées dans le béton et elles n'ont pas permis aux Belges de gérer et d'harmoniser leurs différences.

Le gouvernement de la **Communauté française** a adopté plusieurs décrets et arrêtés ministériels à caractère linguistique. Ces documents réglementent en général l'emploi de la langue française dans les domaines de l'enseignement, de la radiotélévision, des relations sociales, voire la féminisation des métiers et professions. La plupart des nombreux arrêtés ministériels portent sur l'éducation. Le *Décret sur la défense de la langue française* («décret Spaak») du 12 juillet 1978 reste l'un des principaux textes juridiques.

- La Suisse

On compte une bonne quinzaine de lois fédérales portant sur la langue. Ce ne sont pas de véritables lois linguistiques, mais des lois sectorielles concernant les domaines de l'organisation judiciaire, les publications officielles, le Tribunal fédéral, les services de traduction, la signalisation

routière, la représentation des communautés linguistiques dans l'administration générale de la Confédération. Dans toute la Suisse, il n'existe aucune loi linguistique en faveur du français, puisque les seules véritables lois linguistiques sont destinées à protéger l'italien dans le canton du Tessin et le romanche dans le canton des Grisons. Le gouvernement fédéral a préparé en 2001 un projet de loi sur les langues, mais il ne sera pas adopté avant quelques années.

Cela étant dit, dans tous les cantons bilingues – Berne, Fribourg, Valais –, de nombreuses lois sectorielles assurent des droits linguistiques égaux aux francophones et aux germanophones en matière scolaire, administrative et judiciaire. Contrairement à la Belgique, la *pax helvetica* sert de modèle pour le monde, bien que seul le Cameroun semble avoir adopté en partie ce même modèle.

- Le Luxembourg et l'Italie

Au **Luxembourg**, alors que la population est de langue germanique (luxembourgeois), la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues assure au français un rôle officiel en matière législative, judiciaire, administrative et scolaire.

En **Italie**, l'article 2 de la loi du 15 décembre 1999, no 482, sur les minorités historiques («Norme in materia di tutela delle minoranze linguistiche storiche"») mentionne le français, le franco-provençal et l'occitan parmi les langues régionales devant être protégées. Pour sa part, la région autonome du **Val d'Aoste** a adopté une dizaine de lois régionales assurant un enseignement bilingue en italien et en français dans toutes les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les services administratifs et judiciaires. D'autres lois régionales sont destinées à encourager l'usage et la sauvegarde du franco-provençal, du piémontais et du walser. On ne le souligne pas souvent, mais depuis vingt ans les efforts du gouvernement autonome valdôtain pour redonner au français un statut qu'il avait perdu sont vraiment dignes de mention.

Je m'en voudrais de passer sous silence une loi régionale de la province italienne du **Piémont**, la loi no 26 du 10 avril 1990. L'article 3 de cette loi, inusitée même dans le monde francophone, vise à promouvoir l'enseignement, la production et les émissions culturelles dans les langues du «patrimoine linguistique régional» (*patrimonio linguistico regionale*), en l'occurrence le piémontais, le walser, mais aussi deux langues parlées en France, l'occitan et le franco-provençal. Le canton du Valais, qui compte des petites communautés franco-provençales et walser, n'irait pas jusque là.

- Dans le Pacifique

Dans cette région éloignée, le Vanuatu n'a jamais adopté de loi linguistique, mais plusieurs lois sectorielles garantissent aux locuteurs du français des droits moins symboliques dans les domaines administratif et scolaire.

4. La situation en Amérique

Je veux présenter ici un résumé de la teneur des législations linguistiques en Haïti, en Louisiane et au Canada, ce qui comprend aussi les provinces canadiennes-anglaises ayant adopté des mesures en faveur de la langue française.

- En Haïti

Il n'y a aucune loi pour la promotion du français dans ce pays. C'est uniquement l'article 5 de la Constitution de 1987, qui fait office de loi linguistique. Les lois haïtiennes ne traitent de la langue que pour l'école et généralement en faveur du créole… de façon symbolique, il va sans dire.

- La Louisiane

La Louisiane est un État officiellement de langue anglaise. Cependant, le français a conservé un certain statut dans les domaines judicaire et scolaire ainsi que dans les médias électroniques. L'État a transféré ses compétences à une agence gouvernementale, le CODOFIL, le Conseil pour le développement du français en Louisiane créé en 1968 par la loi 409. Il n'existe aucune loi linguistique dans cet État. Dans le recueil des *Lois révisées de la Louisiane* (*Louisiana Revised Statutes*), les mots «français» ou «langue française» ne sont mentionnés que dans les paragraphes 51, 204, 272, 651 et 2501, à l'origine d'autant de lois. En résumé, la législation louisianaise oblige les écoles à offrir aux 70 000 élèves et étudiants francophones de l'État cinq années d'enseignement du français, comme langue seconde, au primaire et durant trois années au secondaire. La législation permet aussi de présenter des documents en français devant un tribunal, de rédiger des contrats en français et d'obliger les pouvoirs publics à offrir des émissions en français dans les médias électroniques. Il ne faut pas se méprendre, c'est moins la protection du français qui motive l'État louisianais que la possibilité de capitaliser sur ses racines françaises afin d'attirer davantage de touristes anglo-américains, et annuellement quelque 75 000 Français.

- Le Québec

La *Charte de la langue française* de 1977 demeure, avec la loi Toubon française, l'une des lois linguistiques les plus célèbres dans le monde entier, notamment parce que cette loi a été adoptée par un État non souverain de langue française, qui tentait de tenir tête à la puissante langue anglaise, et ce, en terre d'Amérique. La loi québécoise a rejeté le bilinguisme généralisé, dont l'expérience passée avait démontré qu'il constituait la plus grande menace à la vitalité du français au Québec en favorisant l'unilinguisme des anglophones et en préservant la prédominance de l'anglais. Cette loi, plus connue sous le nom de «loi 101», couvre tous les secteurs de la société québécoise, à l'exception des médias qui sont tous de juridiction fédérale, et prescrit certaines mesures coercitives pour les entreprises privées (de plus de 50 employés) et les ordres professionnels, tout en accordant à sa minorité les droits linguistiques les plus généreux de tout le Canada. Après trente ans d'application, la loi 101 a réussi à renverser la tendance qui menait les sept millions de francophones vers l'anglicisation et l'assimilation dans une Amérique de 300 millions d'anglophones. Les résultats les plus manifestes concernent la scolarisation en français des immigrants, la francisation du monde du travail et l'affichage commercial. Il n'existe que fort peu d'exemples dans le monde de réussite du genre, surtout dans le cas des États non souverains.

- Les provinces anglaises

Ailleurs au Canada, il faut souligner les efforts faits par certaines provinces anglaises pour protéger le français. Mentionnons la *Loi sur les langues officielles* (2002) au **Nouveau-Brunswick**, la *Loi sur les services en français* (1986) en **Ontario**, *la Loi sur les services en français* (2004) en **Nouvelle-Écosse** et la *Loi sur les services en français* (1999) de **l'Île-du-Prince-Édouard**. Ces quatre provinces ont non seulement adopté des lois linguistiques pour protéger le français, mais également des lois scolaires et judiciaires en faveur de leur minorité francophone. Soulignons que, pour en arriver là, les minorités francophones ont dû obtenir l'accord de leur majorité anglaise. La

Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick a même été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative. Dans l'ensemble, les francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick bénéficient des mêmes droits que la majorité anglophone de leur province. Si elles étaient situées en Europe, les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick feraient très bonne figure au palmarès des États de l'Union européenne et elles auraient même adopté la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*.

- Le Canada fédéral

La *Loi sur les langues officielles* de 1988 a rendu l'anglais et le français à égalité de statut dans tous les organismes du gouvernement canadien. Ce n'est pas rien, car dans la majorité des provinces anglaises, c'est la seule législation qui puisse les protéger. Au plan juridique, la loi fédérale sur les langues officielles est une loi très égalitariste, soucieuse de la dualité linguistique et des droits des citoyens en matière de langue. La loi fédérale impose le bilinguisme législatif et judiciaire pour les tribunaux fédéraux, et accorde au public le droit de communiquer avec les institutions fédérales et d'en recevoir les services dans l'une ou l'autre des langues officielles. Cette obligation vaut aussi pour tous les bureaux administratifs au pays et à l'étranger si l'une des langues officielles fait «l'objet d'une demande importante». L'offre active des services bilingues comprend aussi bien la langue orale que la langue écrite dans tout le Canada, à la condition que les demandes de service atteignent 5 % des demandes totales annuelles dans une municipalité, ce qui correspond dans les faits à répondre *en moyenne* aux besoins de 94 % des francophones.

- Les territoires fédéraux

Je voudrais souligner aussi que les trois territoires fédéraux, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, sont des territoires officiellement bilingues, qui se sont dotés de vraies lois linguistiques. Les quelque 2500 francophones du Nunavut (1,5 %), des Territoires du Nord-Ouest (2,6 %) et du Yukon (3,1 %) bénéficient de droits linguistiques réels en matière judiciaire, administrative et scolaire.

5. La pertinence des lois linguistiques

Dans un État de droit, les lois sont fondamentales pour la bonne gestion du pays, dans la mesure où elles sont appliquées, mais ce n'est pas mon propos ici. La France demeure l'un des premiers États à avoir élaboré une législation linguistique globale destinée à protéger sa langue nationale. Ce sont des lois similaires qui s'appliquent aujourd'hui dans un grand nombre d'États non francophones, tout en autorisant généralement d'autres langues dans certaines situations.

Sans ses lois linguistiques, la France n'aurait probablement pas réussi son unité linguistique et la Belgique n'existerait plus depuis les années soixante, sinon avant, ce qui ne garantit nullement que la Belgique va survivre dans l'avenir. La Suisse, pour sa part, n'a jamais eu besoin de loi linguistique, sauf au Tessin et dans les Grisons. Au Canada, s'il n'y avait pas de lois linguistiques, le pays aurait éclaté depuis quelques décennies. Les francophones ont réussi à placer, même au plan constitutionnel, la langue du quart de la population sur un pied d'égalité avec la langue majoritaire parlée par les deux tiers, voire les trois quarts du pays. Bien que les francophones du Canada n'aient pas le contrôle de leurs lois (sauf au Québec), ils peuvent exercer des pressions auprès de la majorité, pressions qui leur ont souvent été favorables, surtout depuis la Charte canadienne des droits de 1982. Au Canada, les lois linguistiques ont marqué les populations concernées et permis aux communautés francophones viables de conserver leur langue et leur identité.

En analysant les exemples des lois linguistiques francophones, force est de constater qu'elles apparaissent nécessaires dans les pays aux prises avec une langue forte en situation de concurrence dans un même territoire : l'anglais en Amérique du Nord et au Vanuatu, le néerlandais en Belgique, l'italien au Val d'Aoste; c'est différent en Suisse avec l'allemand en raison de la territorialité. Dans cet ensemble, la France demeure une énigme, car c'est le seul État massivement francophone qui se protège contre une langue absente sur son territoire, en l'occurrence l'anglais, lequel ne met pas la langue nationale en danger. Une telle situation juridico-linguistique ne peut s'expliquer que par la longue tradition interventionniste de la France en matière de langue. Pourquoi, par exemple, les cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud et Jura n'ont pas senti le besoin d'adopter des lois similaires? Simplement parce que ces cantons n'ont jamais développé, sauf après la Révolution française, des pratiques interventionnistes aussi développées qu'en France.

6. Les coûts et les bénéfices de la protection linguistique

Il y a toujours un coût à la protection, quelle qu'elle soit. Le point de vue des Américains sur cette question apparaît instructif, car les tentatives des francophones pour résister à l'anglais les intéressent au plus haut point. Ainsi, les journaux américains compatissent au lourd fardeau du bilinguisme au Canada sous prétexte qu'il entraînerait la désunion, le ressentiment et la quasi-sécession, mais surtout parce qu'il serait très coûteux. En 2003, l'organisme *US English* avançait la somme de quatre milliards de dollars par année le coût de la protection du français au Canada. Nous n'avons pas fini d'entendre des énormités du genre, car nous ignorons toujours les fondements de ces affirmations et ce qu'elles signifient exactement. Après consultation auprès du Conseil du Trésor, j'ai appris que le bilinguisme avait coûté, pour l'année 2005, environ 300 millions de dollars (env. 200 millions d'euros), sur un budget de quelque 192 milliards de dollars (env. 125 milliard d'euros). Autrement dit, c'est l'équivalent de 10,95 $ (env. 7 €) par année par Canadien. Compte tenu que cette dépense permet de maintenir la stabilité politique du Canada, c'est un coût fort acceptable, sinon un excellent investissement.

Il y a le coût économique, mais il y a aussi le coût politique. Les Américains considèrent que la France avec sa loi Toubon a entrepris un «combat d'arrière-garde», car elle n'empêchera pas l'expansion de l'anglais. Quant à la législation québécoise, elle est dénigrée dans tout le monde anglo-saxon, alors qu'aucun des 50 États américains ne serait prêt à accorder aux hispanophones ou aux autochtones des droits équivalents à ceux dont bénéficient les Anglo-Québécois. Malheureusement, le Québec a toujours été perçu aux États-Unis comme une société archaïque et exotique. Depuis longtemps, les journaux américains aiment beaucoup casser du sucre sur le dos de la France et du Québec avec leurs lois linguistiques jugées rétrogrades en faveur du français. Régulièrement, on peut lire des articles de journaux ridiculisant la France et le Québec, leurs têtes de Turc préférées sur la langue, après les Belges!

Par contre, ces mêmes lois suscitent l'admiration dans la plupart des pays non anglophones aux prises avec des problèmes de préséance linguistique, pour ne citer que l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, la Croatie, l'Arménie et le Brésil. Et il y en a d'autres! La législation québécoise est aussi connue dans le monde entier, même au Brésil, en Chine et en Indonésie. Le gouvernement du Nunavut a reconnu qu'il s'est servi abondamment de la loi 101 québécoise pour élaborer sa propre loi sur la défense de la langue inuite. Et je pourrais ajouter les Valdôtains, les Catalans, les Basques, les Asturiens, les Écossais, les Gallois, les Tessinois, les Portoricains, pour lesquels le Québec est une référence positive en matière de législation linguistique. De plus, ce n'est pas dû au hasard si la France demeure l'un des rares grands États perçus comme un «trouble-fête» dans le monde anglo-saxon, un empêcheur de tourner en rond qui essaie de tenir tête à l'anglais! La France est encore assez forte pour le faire – elle est la sixième économie mondiale –, mais pour combien de temps encore?

Si les Américains se méfient des législations linguistiques des autres pays, c'est parce qu'elles peuvent leur nuire économiquement. Pendant que la Pologne tient à son polonais, l'Arménie à son arménien, le Québec à son français, la Catalogne à son catalan, c'est un marché de moins pour l'anglais dans la formation linguistique, l'édition scolaire, les journaux, les dictionnaires, la chanson populaire, le cinéma, les logiciels, la science, etc. Pendant que la Grande-Bretagne économise au moins 17 milliards d'euros (25 milliards de dollars US) dans le marché linguistique avec l'anglais, la France doit dépenser quatre fois plus uniquement pour l'enseignement des langues étrangères!

Pourtant, chez eux, les Américains n'hésitent jamais à adopter des lois pour protéger la toute-puissante langue anglaise. Ils savent que l'espagnol peut venir réduire les profits des entrepreneurs anglo-saxons. À la moindre alerte, les groupes de pression tels *US English* ou *English Only* entreprennent, à coup de millions de dollars, de vastes campagnes destinées à faire adopter des lois protégeant l'anglais. Au début de 2008, on comptait 29 États américains qui avaient adopté l'anglais comme langue officielle. J'ai réussi à rassembler toutes les lois des États-Unis, dont au moins une disposition visait à protéger l'anglais. À ma grande surprise, j'ai trouvé en moyenne entre 25 et 60 lois du genre dans chacun des États, ce qui totaliserait environ 1700 lois. Je peux donc affirmer avec certitude qu'aucun autre pays du monde ne dispose d'un aussi gigantesque arsenal de protection juridico-linguistique. Les États-Unis ont toujours été protectionnistes!

Toutefois, on ne trouvera jamais aux États-Unis une «loi Toubon» ni un «loi 101», ni une «loi de normalisation linguistique» comme en Catalogne, ni aucun projet de société basé sur la langue! Par contre, on trouvera un grand nombre de lois comptant une myriade de dispositions linguistiques hétéroclites, presque toutes adoptées une à une, à la pièce. On ne verra jamais aux États-Unis des circulaires sur la terminologie anglaise. Jamais une seule allusion à la qualité de l'anglais ou au *correct English*! Ce qui compte, c'est de s'assurer que la vie économique américaine se déroule en anglais pour se transformer en espèces sonnantes et trébuchantes pour anglophones seulement. En somme, la langue est aussi un marché économique, ne l'oublions jamais. Nous ne sommes pas obligés de laisser l'anglais prendre la part qui revient aux francophones. Il est possible de se servir du français, au besoin par l'entremise des lois. D'autres nations peuvent nous imiter.

* *
*

Quoi qu'il en soit, toute politique linguistique qui se traduit par des lois ne doit jamais prôner le mépris pour la langue et la culture d'une partie de ses citoyens au risque de susciter la méfiance, le sectarisme et l'hostilité. Au contraire, toute politique qui encourage la coexistence linguistique ne peut que promouvoir un esprit de compréhension et de tolérance. Ce qu'on oublie souvent, c'est que les lois linguistiques sont là avant tout pour assurer la paix sociale, non pour provoquer des levées de boucliers.

BIBLIOGRAPHIE[2]

BELGIQUE FÉDÉRALE (néerlandais – français - allemand)

+ Constitution coordonnée du 17 février 1994
– Loi du 15 juin1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire
– Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement du 30 juillet 1963 (avec modifications de 1982)
– Loi sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnée le 18 juillet 1966
– Loi du 30 novembre 1966 (Arrêté royal fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques)
– Arrêté royal de 1966 réglant l'enseignement en français dans les écoles de langue allemande, et l'enseignement en allemand dans les écoles de langue française des communes de la région de langue allemande
– Loi du 2 juillet 1969 sur l'emploi des langues en matière judiciaire
– Convention entre le royaume de Belgique et le royaume des Pays-Bas instituant une Union de la langue néerlandaise (1980)
– Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes constitutionnelles
– Loi spéciale relative aux institutions bruxelloises du 12 janvier 1989
– Loi du 12/10/2002 modifiant les lois sur l'emploi des langues en matière administrative
– Arrêté royal du 16 mai 2003 accordant des primes linguistiques aux membres du personnel de la Fonction publique administrative fédérale
– Arrêté royal du 16 mai 2003 portant la désignation d'adjoints bilingues à titre de mesure transitoire dans les services centraux des services publics fédéraux

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (français)

– Décret sur la défense de la langue française ou «décret Spaak» (1978)
– Décret relatif au recours à un dialecte de Wallonie dans l'enseignement primaire et secondaire de la Communauté française (1983)
– Décret relatif aux langues régionales endogènes de la Communauté française (1990)
– Décret créant une Commission de surveillance de la législation sur la langue française (1990)
– Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (1993)
– Arrêté du gouvernement de la Communauté française portant application pour l'année scolaire 2004-2005 de l'article 12, § 1er du décret du 13 juillet 1998, portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement (2004)
– Décret relatif à l'organisation des examens linguistiques (2006)

BÉNIN (français)

+ Constitution du 11 décembre 1990

[2] Tous les documents juridiques mentionnés dans la bibliographie contiennent dans le texte, sauf exception évidente, les mots «français» ou «langue française». Le symbole [+] indique une texte constitutionnel, le tiret [-], une loi ou un règlement. Lorsqu'un titre apparaît en premier dans une autre langue, c'est qu'il a été adopté officiellement dans cette langue.

BURKINA FASO (français)

\+ Constitution du 27 janvier 1997

BURUNDI (kirundi - français)

\+ Acte constitutionnel de transition de 1998 (aucune disposition formelle pour le français, identifié à «une autre langue»)

CAMEROUN (français - anglais)

\+ Constitution du 18 janvier 1996
– Instruction générale no 2 du 4 juin 1998 relative à l'organisation du travail gouvernemental
– Loi no 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur
– Loi no 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun

CANADA FÉDÉRAL (français - anglais)

\+ Loi constitutionnelle de 1867
\+ Loi constitutionnelle de 1982
– Loi sur les langues officielles (1988)
– Loi sur le multiculturalisme canadien (1988)
– Règlement sur les langues officielles (1991)
– Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (1985)
– Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales (1991)
– Règlement sur les langues officielles lors de nominations dans la Fonction publique (1999)
– Loi sur la réédiction de textes législatifs (2002)

ALBERTA (anglais)

– Loi linguistique (1988)
– Alberta School Act / Loi scolaire de l'Alberta (2000)

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (anglais)

– Loi sur les services en français (1999)
– School Act / Loi scolaire (1988)

MANITOBA (anglais)

\+ Loi de 1870 sur le Manitoba
– Loi électorale (1987)
– Loi sur l'Association des enseignants (1987)
– Loi sur l'Université du Manitoba (1987)
– Loi sur la Cour d'appel (1987)
– Loi sur la Cour provinciale (1987)
– Loi sur le Centre culturel franco-manitobain (1987)
– Loi sur les jurés (1987)
– Loi sur la Cour du banc de la Reine (1988-1989)
– Loi sur l'application de l'article 23 de la Loi sur le Manitoba aux textes législatifs (1980)

– Loi sur les offices régionaux de la santé (1996)
– Charte de la Ville de Winnipeg (2003)
– Loi sur les écoles publiques (2004)

NOUVEAU-BRUNSWICK (anglais - français)

+ Loi constitutionnelle de 1982 (Nouveau-Brunswick)
– Loi électorale (1973)
– Loi sur les sténographes judiciaires (1973)
– Loi sur l'exécution réciproque des ordonnances d'entretien (1973)
– Loi sur les municipalités (1975)
– Loi sur les statistiques de l'état civil (1979)
– Loi sur les jurés (1980)
– Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au N.-B. (1981)
– Loi sur l'éducation (1997)
– Loi sur l'organisation judiciaire (2001)
– Loi sur les langues officielles (2002)
– Loi sur les régies régionales de la santé (2002)
– Loi sur la révision des lois (2003)
– Loi sur les assurances (2003)

NOUVELLE-ÉCOSSE (anglais)

– Education Act / Loi sur l'éducation (1996)
– Loi sur les services en français (2004)
– Règlement sur les services en français (2006)

ONTARIO (anglais)

– Loi sur les jurys (1979)
– Loi sur les services en français (1986)
– Code des droits de la personne (1990)
– Loi sur les tribunaux judiciaires (1990)
– Loi sur les juges de paix (1990)
– Loi sur les jurés (1990)
– Loi sur l'éducation (1990)
– Loi électorale (1990)
– Loi sur l'enregistrement des actes (1990)
– Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers (1990)
– Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario (1990)
– Loi sur les régies locales des services publics (1990)
– Loi sur la Fonction publique (1990)
– Loi sur la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (1990)
– Loi sur la santé et la sécurité au travail (1990)
– Loi sur le barreau actes (1990)
– Loi sur les professions de la santé réglementées (1991)
– Loi créant l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et apportant des modifications connexes à certaines lois (1996)
– Loi sur les élections municipales (1996)
– Loi sur les municipalités (2001)

– Règlement 53/01 sur les instances bilingues (2001)
– Loi sur les municipalités (2001)

QUÉBEC (français)

– Loi pour promouvoir la langue française (loi 63 de 1969, ABROGÉE)
– Loi sur la langue officielle (loi 22 de 1974, ABROGÉE)
– Charte de la langue française (1977) avec ses modifications
– Loi d'interprétation (1977)
– Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuits et naskapis (1979)
– Loi concernant des jugements rendus par la Cour suprême du Canada sur la langue des lois et d'autres actes de nature législative (1979)
– Code civil du Québec (1991)
– Loi sur les services de santé et les services sociaux (1991)
– Code de procédure civile (1992)
– Loi sur les services de santé et les services sociaux (1994)
– Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (1996)
– Loi sur les jurés (1999)
– Charte de la Ville de Montréal (2000)
– Loi de police (2000)
– Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (2000)
– Loi sur l'instruction publique (2003)

SASKATCHEWAN (anglais)

– Loi relative à l'usage du français et de l'anglais en Saskatchewan (1988)
– Education Act / Loi sur l'éducation (1995)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (anglais - français)

– Loi sur les langues officielles (1988)
– Loi électorale (1988)
– Loi sur l'adoption de la version française des lois et textes réglementaires (1988)
– Loi sur l'exécution réciproque des jugements (1988)
– Loi sur le jury (1988)
– Loi sur les élections des administrations locales (1988)
– Loi sur l'éducation (1996)
– Loi sur la révision des lois (1996)

NUNAVUT (anglais – français - inuktitut)

– Loi sur les langues officielles (1988)
– Loi sur l'éducation (1995)
– Loi sur les langues officielles (projet de loi no 6, 2008)
– Loi sur la protection de la langue inuite (projet de loi no 7, 2008)

YUKON (anglais - français)

– Loi sur les langues (1988)

– Loi sur l'éducation (1990)
– Loi sur la réédition des textes législatifs (1993)

COMORES (shikomor – français - arabe)

+ Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001

CONGO-BRAZZAVILLE (français)

+ Constitution du 20 janvier 2002
– Loi no 20/80 du 11/09/1980 portant réorganisation du système éducatif en République populaire du Congo

CONGO-KINSHASA (français)

+ Constitution du 18 février 2006

CÔTE D'IVOIRE (français)

+ Constitution du 23 juillet 2000
– Loi no 77-584 du 18 août 1977 portant réforme de l'enseignement
– Loi no 95-696 du 7 septembre relative à l'enseignement

DJIBOUTI (arabe - français)

+ Constitution du 4 septembre 1992

ÉTATS-UNIS – **LOUISIANE** (anglais)

+ Constitution de 1974 (aucune disposition en faveur du français)
– Cinq lois : paragraphes 51, 204, 272, 651 et 2501 des *Lois révisées de la Louisiane*

FRANCE (français)

+ Constitution du 4 octobre 1958
– Loi relative à la liberté de communication - (1986, modifiée en 2001) [loi Léotard]
– Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (1994) [loi Toubon]
– Textes d'application de la loi du 4 août 1994 (1994-2004)
– Circulaire du 6 mars 1995 relative à l'emploi de la langue française
– Code de l'éducation (2000)
– Décret no 2001-733 du 31 juillet 2001portant création d'un Conseil académique des langues régionales (2001)
– Décret no 2001-733 portant création d'un Conseil académique des langues régionales (2001)
– Arrêté du 19 avril 2001 sur la mise en place d'un enseignement bilingue par immersion en langues régionales dans les écoles, collèges et lycées «langues régionales» (2001)
– Mise en place d'un enseignement bilingue par immersion en langues régionales dans les écoles, collèges et lycées «langues régionales» (2002)
– Circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française
– Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (2005) [loi Fillon]
– Circulaire du 11 janvier 2007 - Mise en œuvre des programmes de l'école primaire

– Décision no 2036 donnant à la langue tahitienne qualité de langue officielle du territoire de la Polynésie française (1980)
– Loi no 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion (1984)
– Arrêté no 1266 CM portant organisation du service de la traduction et de l'interprétariat (1986)
– Décision du Conseil constitutionnel, no 99-412 DC du 15 juin 1999 (Charte européenne des langues régionales ou minoritaires)
– Loi d'orientation pour l'outre-mer (Titre IV: «Du développement de la culture et des identités outre-mer») (2000)
– Loi no 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse (2002)
– Décision du Conseil constitutionnel, no 2001-454 DC du 17 janvier 2002 (Loi relative à la Corse)
– Loi organique no 2004-192 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (2004)
– Loi autorisant l'approbation de la Charte européenne de l'autonomie locale (adoptée par le Sénat - 2006)

GABON (français)

\+ Constitution du 23 juillet 1995

GUINÉE (français)

\+ Loi fondamentale du 23 décembre 1990

GUINÉE ÉQUATORIALE (espagnol - français)

\+ Loi constitutionnelle de 1998 modifiant l'article 4 de la Loi fondamentale de l'État

HAÏTI (français - créole)

\+ Constitution du 10 mars 1987

ITALIE (italien)

– Loi du 15 décembre 1999, no 482 ("Norme in materia di tutela delle minoranze linguistiche storiche")

PIÉMONT (italien)

– Loi régionale no 26 du 10 avril 1990 : Legge regionale n. 26 del 10-4-1990 "Tutela, valorizzazione e promozione della conoscenza dell'originale patrimonio linguistico del Piemonte" / Règles sur la valorisation et la promotion de la reconnaissance du patrimoine linguistique du Piémont, Bulletin officiel du 18 avril 1990, no 16

VAL D'AOSTE (italien - français)

\+ Statut spécial de la Vallée d'Aoste (1948)
– Loi régionale no 63 portant sur les dispositions en matière d'attribution de la prime de bilinguisme au personnel de la Région (1988)

– Loi régionale no 53 portant dispositions d'application des articles 39 et 40 du statut spécial dans les écoles secondaires du premier degré de la Vallée d'Aoste (1994)
– Loi régionale portant dispositions en matière d'accès aux organigrammes de l'administration régionale, des établissements publics non économiques dépendant de la Région et des collectivités locales de la Vallée d'Aoste (1996)
– Loi régionale no 47 portant sauvegarde des caractéristiques ainsi que des traditions linguistiques et culturelles des populations walser de la vallée du Lys (1998)
– Loi régionale no 52 portant réglementation du déroulement de l'épreuve de français, quatrième épreuve écrite des examens d'État en Vallée d'Aoste (1998)
– Loi régionale no 25 (Réglementation du déroulement de l'épreuve de français, quatrième épreuve écrite des examens d'État en Vallée d'Aoste) (1999)
– Loi régionale no 5 portant dispositions en vue de la rationalisation de l'organisation du service socio-sanitaire régional (dispositions linguistiques) (2000)
– Loi régionale no 18 portant dispositions relatives à l'organisation scolaire et au personnel (2005)

LUXEMBOURG (allemand – français - luxembourgeois)

+ Constitution (sans objet : inexistante)
– Loi sur le régime des langues (1984)
– Règlement grand-ducal du 30 juillet 1999 portant réforme du système officiel d'orthographe luxembourgeoise

MADAGASCAR (malgache – français - anglais)

+ Loi constitutionnelle no 2007-001 du 27 avril 2007 portant révision de la Constitution
– Arrêté no 08 AN/P portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale (2004)
– Loi no 2004-004 portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar (2004)

MALI (français)

+ Constitution du 27 février 1992

MONACO (français)

+ Constitution du 17 décembre 1962

NIGER (français)

+ Constitution du 18 juillet 1999

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (français)

+ Constitution du 14 janvier 1995

RWANDA (kinyarwanda – français - anglais)

+ Constitution du 4 juin 2003

SÉNÉGAL (français)

+ Constitution du 7 janvier 2001
– Décret no 75-1027 du 10 octobre 1975 relatif à l'emploi des majuscules dans les textes administratifs
– Loi no 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'Éducation nationale

SEYCHELLES (créole – anglais - français)

+ Constitution du 18 juin 1993

SUISSE FÉDÉRALE (allemand – français - italien et romanche)

+ Constitution du 1er janvier 2000
– Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (2001)
– Loi fédérale sur les subventions aux cantons des Grisons et du Tessin pour la sauvegarde de leur culture et de leurs langues (1983)
– Loi sur les publications officielles (1986) ABROGÉE
– Ordonnance sur les publications officielles (1987)
– Loi sur les publications officielles (2004)
– Loi fédérale sur les aides financières pour la sauvegarde et la promotion des langues et des cultures romanche et italienne (1995)
– Ordonnance sur la traduction au sein de l'administration générale de la Confédération (19 juin 1995)
– Avant-projet de loi fédérale sur les langues (2001) NON ADOPTÉ
– Instructions du Conseil fédéral concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale (22 janvier 2003)

CANTONS DE BERNE (allemand - français)

+ Constitution cantonale du 6 juin 1993
– Arrêté du Conseil exécutif concernant l'orthographe officielle des noms des communes (1956)
– Décret fixant le statut organique de l'École cantonale de langue française de Berne (1979)
– Décret réglant l'organisation de la direction de l'Instruction publique (1988)
– Loi sur l'école obligatoire (1992)
– Ordonnance concernant l'organisation de l'École cantonale de langue française de Berne (1994)
– Ordonnance sur l'usage des langues dans l'administration de la justice et des tribunaux du district de Bienne (1995)
– Arrêté du Conseil exécutif du 27 février 2002 - Statut particulier du Jura bernois
– Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (2004)
– Code de procédure civile (1918-2002)
– Règlement du Grand Conseil (1989)
– Loi sur la procédure et la juridiction administratives (1989)
– Loi sur l'organisation des juridictions civile et pénale (1995)
– Code de procédure pénale (1995)
– Loi sur l'organisation du Conseil exécutif et de l'administration (Loi d'organisation) (1995)
– Règlement d'organisation de la Cour suprême du canton de Berne (1996)

CANTON DE FRIBOURG (allemand - français)

+ Constitution cantonale du 16 mai 2004
– Code du 28 avril 1953 de procédure civile
– Code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative
– Code du 14 novembre 1996 de procédure pénale
– Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques
– Loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs
– Règlement du 24 mai 2005 sur l'élaboration des actes législatifs
– Loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil
– Loi du 23 mai 1985 sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire)
– Loi du 28 février 1986 sur le registre foncier
– Règlement du 2 décembre 1986 sur l'état civil
– Loi du 19 novembre 1997 sur l'Université
– Loi du 7 mars 2001 sur le Service du registre du commerce
– Loi du 2 octobre 2001 sur la Haute École fribourgeoise de technique et de gestion
– Ordonnance du 22 mars 2005 relative à l'information du public sur les activités du Conseil d'État et de l'administration cantonale
– Règlement du 3 avril 2006 concernant l'admission à l'Université de Fribourg

CANTON DE GENÈVE (français)

+ Constitution du 25 mai 1847 (aucune disposition linguistique)
+ Règlement relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française (1901)
– Règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels (1988)
– Règlement de l'enseignement primaire (1993)

CANTON DU JURA (français)

+ Constitution cantonale du 20 mars 1977
– Code de procédure civile de la République et canton du Jura1 (9 novembre 1978)
– Loi sur le notariat (9 novembre 1978)
– Loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) du 30 novembre 1978
– Décret concernant l'exécution de la loi sur le notariat (6 décembre 1978)
– Ordonnance concernant le séjour et l'établissement des étrangers (6 décembre 1978)
– Ordonnance concernant l'orthographe officielle des noms des communes (6 décembre 1978)
– Code de procédure pénale (13 décembre 1990)
– Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (Loi scolaire) du 20 décembre 1990
– Ordonnance portant exécution de la loi scolaire (Ordonnance scolaire) du 29 juin 1993
– Directives relatives à l'admission des élèves dans les écoles moyennes (2 décembre 1994)
– Loi d'application des mesures de contrainte en matière de droit des étrangers (20 mai 1998)
– Loi d'organisation du Parlement (9 décembre 1998)
– Décret sur le service de l'état civil (25 avril 2001)
– Loi sur la police cantonale (4 décembre 2002)

CANTON DE NEUCHÂTEL (français)

+ Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (24 septembre 2000)
– Code de procédure pénale (19 avril 1945)
– Loi sur le droit de cité (7 novembre 1955)
– Loi d'organisation judiciaire (27 juin 1979)
– Loi sur l'organisation scolaire (28 mars 1984)
– Loi sur le notariat (26 août 1996)
– Loi cantonale sur les marchés publics (23 mars 1999)
– Règlement général concernant la détention (3 mai 2000)
– Règlement sur l'état civil (5 juillet 2000)
– Loi sur l'Université (5 novembre 2002)
– Règlement d'exécution de la loi sur la police cantonale (25 mai 2005)
– Règlement sur les produits thérapeutiques, les pharmacies et les drogueries (18 octobre 2006)

CANTON DU VALAIS (allemand - français)

+ Constitution cantonale du Valais du 4 juillet 2000
– Code de procédure pénale du canton du Valais (22 février 1962)
– Loi sur l'instruction publique (4 juillet 1962)
– Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (28 mars 1996)
– Règlement sur l'organisation de l'Administration cantonale (15 janvier 1997)
– Code de procédure civile (24 mars 1998)
– Loi d'organisation judiciaire (27 juin 2000)
– Règlement du Grand Conseil (13 septembre 2001)
– Règlement d'application de la loi d'organisation judiciaire (6 février 2002)
– Loi sur le notariat (15 décembre 2004)
– Loi d'application de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (14 septembre 2006)

CANTON DE VAUD (français)

+ Constitution cantonale de Vaud (14 avril 2003)
– Code de procédure civile (14 décembre 1966)
– Code de procédure pénale (12 septembre 1967)
– Loi sur les contraventions (18 novembre 1969)
– Règlement d'application de la loi du 17 novembre 1975 sur la police cantonale (30 juin 1976)
– Loi scolaire (12 juin 1984)
– Loi sur l'état civil (25 novembre 1987)
– Loi sur la juridiction et la procédure administratives (18 décembre 1989)
– Règlement d'application de la loi scolaire du 12 juin 1984 (25 juin 1997)
– Loi sur le notariat (29 juin 2004)
– Loi sur le droit de cité vaudois (28 septembre 2004)
– Règlement sur les maîtres de sports de neige, les guides de montagne, les accompagnateurs en montagne, les écoles et les entreprises proposant ces activités (6 juin 2007)

TCHAD (arabe - français)

+ Constitution du 31 mars 1996
– Décret portant organisation de l'enseignement de la langue arabe dans les ordres du premier et du deuxième degré de l'enseignement public (1962)

TOGO (français)

\+ Constitution du 14 octobre 1992

VANUATU (anglais - français)

\+ Constitution de 1980
– Loi sur le mariage (1971)
– Loi sur les commissions (1974)
– Code de procédure criminelle (1981)
– Loi sur les services publics (1981)
– Loi sur l'interprétation (1981)
– Loi sur les tribunaux judiciaires (1983)
– Loi sur l'éducation (2001)
– Loi relative à la codification des textes français et anglais des lois de Vanuatu (2003)
– Projet de politique linguistique (2005)

LES ÉCOLOGIES DE L'USAGE DU FRANÇAIS DANS LE MONDE GLOBAL CONTEMPORAIN

Salikoko S. Mufwene
University de Chicago

1. Introduction

La « francophonie linguistique » couvre-t-elle les mêmes territoires que la « francophonie culturelle » ? Les fonctions ethnographiques de la langue française sont-elles les mêmes dans tous les Etats membres de la « Francophonie institutionnelle » ? Le statut officiel du français est-il le même dans tous les Etats de l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie ? Peut-on s'attendre à un engagement uniforme envers la langue française dans tous les pays de l'OIF ? La menace que représente aujourd'hui l'expansion de l'anglais envers la langue et la culture françaises est-elle de même nature au Québec et en Louisiane qu'en Afrique noire ? La menace de l'anglais est-elle un phénomène récent, coïncidant avec les formes et les dimensions nouvelles de la globalisation ? Le français n'a t-il pas aussi profité de la globalisation économique et culturelle depuis l'engagement de la France et de la Belgique dans l'entreprise coloniale ? Comment faut-il interpréter le « partenariat » que promeut l'OIF entre le français et les langues indigènes des Etats francophones non européens, surtout ceux où le français n'a pas de fonction vernaculaire ? Le français est-il moins menaçant pour les langues amérindiennes du Québec que l'anglais ? La fonction véhiculaire de l'anglais en Afrique est-elle plus dangereuse, si danger il y a, pour les langues indigènes que ne l'est le français ? N'est-il pas aussi justifié de se demander si le prestige du français n'est pas aussi menacé par l'usage accru des vernaculaires urbains dans certains Etats africains ?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles il conviendrait de répondre pour apprécier la position du français par rapport à l'anglais dans le monde d'aujourd'hui et pour envisager des solutions réalistes pour permettre le maintient de son importance culturelle et historique ainsi que la continuation de son expansion véhiculaire sans pour autant réduire celle de l'anglais. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de croire que les deux langues mondiales ne peuvent coexister harmonieusement.

Comprendre la Francophonie

Les interprétations à donner aux mots *francophone* et *francophonie* semblent se multiplier depuis les propositions initiales du géographe Onésime Reclus au XIXe siècle et celles de Léopold Sédar Senghor à l'aube de l'indépendance des anciennes colonies françaises. Le premier s'inspirait de la pratique du français dans certaines colonies pour définir ou proposer une certaine alliance géographique et culturelle, alors que le second concevait une notion de FRANCOPHONIE qu'il voulait économiquement et politiquement semblable au British Commonwealth, invoquant le partage de la langue française, fruit de la colonisation française, comme une justification ou une motivation importante. Tel que le montrent Ntita & Tsonga Tsonga (2004), l'acception de *francophonie* est loin d'être uniforme et claire parmi ceux qui peuvent être catégorisés comme « Francophones ». En effet, selon les enquêtes de ces deux auteurs, la « francophonie » a à voir avec les Européens

francophones plutôt qu'avec les Africains. Cette vue est confirmée par les recherches de Cécile B. Vigouroux chez les migrants noirs africains « francophones » à Cape Town, Afrique du Sud, qui associent d'abord la « francophonie » à une identité linguistique (et culturelle) française ou Belge, selon le pays d'origine des enquêtés, ou plus largement à l'Europe francophone plutôt qu'à l'Afrique « francophone ». Dans l'Afrique du Sud post-apartheid cette identité de francophone se décline souvent chez les migrants en terme racial, essentiellement pour se distinguer des Noirs locaux (voir, par exemple, Vigouroux 2005, 2008).

Notons que cette conception de la « francophonie » comme unité linguistique (et culturelle) qui exclut l'Afrique, alors que la Francophonie institutionnelle ou intergouvernementale a ses origines en Afrique, n'est pas une particularité africaine, bien qu'elle ait des conséquences pour le « combat pour le français », si je peux me permettre de reprendre dans ce contexte le titre de Hagège (2006). Par exemple, selon un sondage informel du mot *francophone* conduit récemment par Cécile B. Vigouroux parmi ses collègues et étudiants au département de français de Simon Fraser University en Colombie Britannique, au Canada, ne sont reconnus comme francophones que ceux qui sont d'ascendance et de culture françaises. Les Québécois auprès desquels elle a enquêté font une distinction entre, d'un côté, les « francophones », qui, selon eux, se caractérisent par l'usage vernaculaire du français et se réclament d'ascendance française (je suis sûr que les Wallons et les Suisses francophones ne sont pas nécessairement d'accord) et, de l'autre,, les « francophiles », qui pratiquent le français surtout comme langue véhiculaire. La notion de FRANCOPHONE est donc d'abord associée à l'usage vernaculaire du français et non pas à toute fonction ethnographique que remplirait la langue. Cette acceptation de *francophonie* est ainsi contraire à la définition qu'en donne *Le Petit Robert* : « Qui parle habituellement le français, au moins dans certaines circonstances de la communication, comme langue première ou seconde ». Il conviendra alors de noter que si la notion de FRANCOPHONIE a souvent été discutée dans la littérature, peu de chercheurs se sont jusqu'à présent interrogés sur ce que les locuteurs eux-mêmes entendent par *francophones*.

On pourrait également dire qu'il y a une « francophonie culturelle » différente de la « francophonie politique et économique » ou « institutionnelle » voulue par Senghor et d'autres chefs d'Etat du Tiers Monde au début des années 1960. Les promoteurs de la « francophonie institutionnelle » souhaitaient surtout un regroupement des anciennes colonies françaises autour de l'ancienne métropole. L'émergence des tout nouveaux états souverains africains s'était accompagnée de l'adoption du français comme langue officielle. Celle-ci fonctionnait comme langue véhiculaire pour une petite élite socio-économique ayant tiré les bénéfices d'une formation scolaire calquée sur le modèle européen. Ils prétendaient être (ré)unis par une « culture francophone » commune, distincte de la « culture française », qui reste une culture étrangère pour les francophones non hexagonaux, malgré une certaine familiarité avec la langue française. Il est indéniable que les « Francophones » originaires des anciennes colonies françaises (et belges) ont le sentiment de partager un même « héritage francophone (colonial) », différent de l'héritage colonial britannique notamment quand ils se retrouvent dans une métropole anglophone. Je suis certain que le sentiment est similaire chez les Anglophones des anciennes colonies britanniques se qui retrouvent dans les métropoles francophones. Dans l'un ou l'autre cas, le partage du français ou de l'anglais et de certaines pratiques culturelles, pas nécessairement vernaculaires, constitue un trait commun.

Force est de constater que ni la langue, ni ladite culture coloniale ne semble procurer un avantage particulier aux ressortissants des anciennes colonies ayant immigré dans les métropoles quelles soient francophones ou anglophones. Ceux-ci comme nous allons le montrer peinent souvent à s'intégrer socio-économiquement à l'ancienne mère patrie. Même si la familiarité relative avec la langue coloniale facilite quelque peu la communication avec les métropolitains, le ressortissant d'un « pays francophone » n'a souvent guère plus d'avantage par rapport à son homologue

anglophone dans une métropole francophone, et vice versa. Plusieurs études de démographes et de sociologues au Québec ont ainsi montré qu'une compétence en français ne garanti pas nécessairement une intégration plus rapide des africains francophones au tissu économique local comparé à des migrants philippins n'ayant à leur arrivée aucune connaissance du français. J'aimerais souligner que ce sentiment de refus ou de rejet éprouvés par les francophones du Sud dans les métropoles francophones du Nord ont des conséquences négatives pour le partenariat que souhaite mettre en place la Francophonie institutionnelle avec les locuteurs des langues minorées surtout non européennes dans le but de résister à l'expansion de l'anglais

Nous avons ainsi affaire à une autre acception de *francophone* et de *francophonie*, car il y a des « pays francophones », surtout en Afrique, dont seulement une infime partie de la population parle (couramment) français même comme langue véhiculaire et moins encore comme vernaculaire. Une des raisons pour lesquelles les migrants « francophones (africains) » ont des difficultés à s'intégrer dans les « métropoles francophones » n'est pas seulement le fait qu'ils parlent différemment la langue métropolitaine mais aussi parce qu'ils n'en ont qu'une compétence approximative. Notons aussi que ni les variétés non métropolitaines du français, ni la compétence approximative de la langue n'est bien acceptée dans les métropoles, qui manifestent un sentiment de purisme linguistique freinant la diffusion de la francophonie entendue ici comme population de locuteurs parlant français quelle que soit la variété. En raison de leur compétence linguistique limitée, une grande majorité de citoyens de pays dits « francophones » ne sont, ni ne s'identifient comme francophones. Cela est vrai surtout dans des écologies où les locuteurs peuvent recourir facilement à une autre langue véhiculaire pour communiquer et dans des cas où ils ont peur de s'interroger sur la valeur symbolique de parler français plutôt qu'une des langues indigènes. Il importe ainsi peu que la plupart des Africains aient passé des années à apprendre la grammaire et la littérature françaises sur les bancs d'école, car le manque de pratique n'a pas du tout fait d'eux des locuteurs de la langue cible. L'écologie des interactions sociales quotidiennes ne les a pas motivés de parler la langue « étrangère » non plus. Beaucoup de migrants qui, dans leur pays d'accueil, essaient de parler français, ou se voient plutôt forcés par les circonstances à le faire, ne le parleraient pas dans leur pays, où d'ailleurs ils ne sont pas considérés comme francophones. Les migrations, découragées par les métropoles francophones, sont en effet l'un des facteurs écologiques qui favoriseraient l'usage de langue française, car les nationalismes africains devraient plutôt favoriser, si ce n'est encourager, l'usage des langues nationales « au pays ».

Une autre conséquence est que pour ceux qui parlaient français « au pays », selon la norme locale ou nationale, et qui se retrouvent, en raison de leur accent, stigmatisés dans la métropole d'accueil peuvent ne pas se sentir francophones de la même façon que les locuteurs métropolitains. On pourrait d'ailleurs trouver dans ce sentiment un des facteurs écologiques qui ont stimulé « l'éloge de la créolité » chez les Antillais. On pourrait donc conjecturer que le sentiment d'être « francophone » en tant que locuteur de langue française n'est pas le même chez les métropolitains que chez les non métropolitains, ou du moins que l'investissement émotionnel dans la langue française et la culture qui lui est associée n'est pas le même. Il est apparemment nécessaire de faire une distinction entre ceux qui voient la langue française comme un outil qui leur permet de s'adapter à des pressions écologiques culturelles importées ou imposées de l'extérieur et/ou par l'histoire coloniale et ceux qui y voient une manifestation et/ou une continuation de leur culture d'héritage. En ce qui concerne l'identité culturelle, même les vrais Francophones que Chaudenson (2001, 2006) opposent aux « Francophonoïdes » et aux « Franco-aphones », ne s'identifient pas d'abord comme « Francophones », contrairement aux Québécois, par exemple, sauf s'ils souscrivent à un élitisme qui les distingue de leur origine ethnique ou de la masse de leur population nationale. Ils ne sont « francophones » que de surcroît, en plus d'appartenir à un/des groupe(s) culturel(s) indigène(s) – voir aussi Vigouroux (2005, 2008) dans le contexte des migrants francophones africains à Cape Town, en Afrique du Sud.

La « francophonie non institutionnelle », « constitué par les populations francophones » (*le Petit Robert*), c-à-d. des 'locuteurs du français', est donc un ensemble hétérogène. Ses membres ne s'identifient pas uniformément à la langue française, autour de laquelle ils ont été regroupés, et ils n'adhèrent à ou ne pratiquent pas nécessairement la culture française qui lui est souvent associée. Ils vivent leur appartenance ou leur intégration à ce regroupement de « Francophones » de façons différentes. J'argue ci-dessous qu'il n'y a pas de raison de s'attendre à ce qu'ils réagissent de la même façon à la menace de l'anglais qui préoccupe la « francophonie institutionnelle » en tant qu'organe politique et économique.

Menaces de l'anglais

Les menaces de l'anglais à l'endroit du français, particulièrement dans les colonies, ne sont pas un phénomène récent. C'est à cause de cette longue histoire que j'utilise le terme *menace* au pluriel dans l'entête de cette section. On observe la menace de l'anglais déjà au XIXe siècle, lorsque la France perd la Louisiane, la Nouvelle Ecosse, Saint Christophe, la Dominique, la Trinité, et l'Ile Maurice, parmi d'autres colonies, au profit des Etats-Unis et de l'Angleterre. L'effet négatif de l'expansion de l'anglais sur le maintien du français est peut-être devenu juste plus évident depuis que le Québec s'est engagé dans un combat ouvert contre cette expansion qui implantait l'anglais non seulement comme une langue véhiculaire dans l'environnement du travail mais aussi comme une langue vernaculaire, condamnant le français à une mort en sursis, au XXe siècle.

En effet, le français a, ou avait, une fonction surtout vernaculaire dans tous ces territoires et est/était associé à une culture différente, créole ou non, de celle des nouveaux « souverains » politiques et économiques, notamment anglophones. Il est aussi intéressant de constater que là où le français peut être déclaré « mort » ou « moribond », sa disparition semble plutôt s'étendre dans le temps, même à la Nouvelle Ecosse et dans les îles antillaises où le processus est apparemment déjà arrivé à son terme. Il n'y a pas de doute que la Louisiane suive le même destin aujourd'hui, à mesure que les « Francophones » s'intègrent à la structure socio-économique américaine anglophone. Nous nous intéresserons ci-dessous aux raisons qui ont permis au Québec et à l'Ile Maurice de rester francophones en maintenant le français comme langue vernaculaire et/ou comme marque identitaire importante.

La menace ressentie à l'heure actuelle par la « Francophonie institutionnelle » concerne l'usage surtout véhiculaire du français dans les organismes internationaux (tels qu'aux Nations Unies et à l'Union Européenne) et dans les anciennes colonies (telles qu'au Vietnam, au Liban, au Maroc, et au Rwanda). Il convient d'abord de souligner qu'aucun pays, à part le Vietnam et le Cambodge, n'a abandonné le français comme langue officielle et comme langue véhiculaire « élitaire » d'une petite minorité de la population nationale (Benzakour 2004). D'autre part, si l'élite intellectuelle locale manifeste de l'intérêt pour l'anglais, elle le fait de la même façon qu'une certaine frange des francophones métropolitains qui souhaitent étendre leurs réseaux d'interactions à l'extérieur de leurs frontières. Pour des raisons de commerce international et de plus grande ouverture sur le monde, les pays non métropolitains enseignent l'anglais à l'école, tout comme le font les métropoles francophones. C'est d'ailleurs tout simplement parce que l'anglais est, dans les anciennes colonies utilisé aussi comme langue véhiculaire internationale qu'il se retrouve en compétition avec le français qui, jusqu'à présent, avait assumé seul cette fonction. Un point sur lequel les anciennes colonies diffèrent des métropoles européennes est que l'anglais dans ces dernières n'est pas en compétition avec le français même s'il en réduit son importance notamment dans certaines relations internationales. La raison en est que le français fonctionne principalement comme vernaculaire dans les métropoles francophones, alors que l'anglais y sert une fonction véhiculaire et, comme je l'ai à maintes reprises souligné, les langues ne peuvent entrer en

compétition les unes avec les autres que si elles assurent les mêmes fonctions communicatives (Mufwene 2005, 2008). Ainsi, les vernaculaires entrent en compétition surtout avec d'autres vernaculaires alors que les véhiculaires le font entre eux. Dans les cas cités ci-dessus, notons qu'il s'agit de colonies de peuplement et c'est dans sa fonction vernaculaire que l'anglais menace ou a déplacé le français.

Si le français peut être considéré en recul quelque part aujourd'hui, c'est dans les organismes internationaux, sur le plan diplomatique, et peut-être sur le marché intellectuel mondial, où même les métropolitains eux-mêmes trouvent des avantages à publier en anglais. Notons à titre d'exemple qu'il y a deux ou trois ans le directeur général du CNRS a exhorté ses chercheurs à publier davantage en anglais et que même le Collège de France circule un bulletin en anglais (traduction de la version française), de même que la chaîne de télévision France 24 a une version anglaise à côté des versions française et arabe. Dans tous ces cas, il n'y a aucun doute que ces institutions aiment leur langue « riche » au « passé glorieux » (Introduction, *Le français, langue du monde*, 2001) ; il est plutôt question d'un pragmatisme qu'on retrouve aussi dans le monde des affaires, où l'anglais est appris dans plusieurs parties du monde pour traiter avec les marchés anglo-saxons, qui sont les plus grandes puissances économiques depuis le XIXe siècle. Il est à souligner aussi que les entreprises anglo-saxonnes adoptent généralement une règle similaire de courtoisie envers le marché qu'ils veulent pénétrer en apprenant au moins la langue officielle du pays concerné et en conduisant leurs affaires dans une des langues véhiculaires pour la classe ouvrière.

Il apparaît donc que l'usage de l'anglais se répand moins parce que les Anglo-Saxons veulent que tout le monde parle leur langue que parce que les Etats-Unis et le Royaume Uni constituent des marchés écononiques importants pour des puissances comme l'Allemagne, le Japon, la France elle-même, et la Chine qui veulent vendre leurs produits dans la langue de leur plus gros client. Il apparaît aussi que ce sont les délégués de ces mêmes pays (sauf la France ?) qui choisissent d'eux-mêmes l'anglais comme langue véhiculaire de communication dans les organismes internationaux. Des pays plus petits comme le Danemark et la Suède ont trouvé un certain avantage à privilégier l'anglais comme langue de travail dans les relations internationales, alors que les membres de certains pays comme la Belgique trouvent dans l'usage de cette langue une solution partielle dans leurs propres conflits linguistiques. L'anglais n'a t-il pas été introduit comme langue de travail dans l'Union Européenne avant que le Royaume Uni n'en devienne membre ?

Notons aussi que, comme leurs homologues de part le monde, les hommes d'affaires anglo-saxons cherchent eux aussi à maximiser leurs profits sans pour autant se transformer en missionnaires de leur langue. Une illustration à cela est à chercher dans l'industrie cinématographique hollywoodienne qui distribue ses nouveaux films dans les langues véhiculaires importantes des différentes parties du monde. Nous avons donc ainsi des versions française, espagnole, portugaise, russe, chinoise, hindi, d'un même film. Il est donc nécessaire de situer la compétition entre l'anglais et le français dans un contexte plus englobant afin de comprendre pourquoi le français comme langue véhiculaire internationale est en recul sur le plan mondial. S'il y a « guerre froide » entre le français et l'anglais, il me semble que les « soldats » de la diffusion de ce dernier sont plus le fait de « mercenaires » étrangers qui dérivent des profits de ce processus, sans pour autant mettre leurs propres langues vernaculaires en péril. Les diffuseurs les plus efficaces ne sont pas les agences les plus souvent citées telles que le British Council, la BBC, la CNN, ou la Voix de l'Amérique. Notons d'ailleurs que cette dernière a des émissions en français et en d'autres langues. Même l'Internet, souvent cité à tort et à travers, ne favorise l'anglais au détriment du français et ou d'autres langues plus que la radio ou la télévision, en tous cas pas plus que la machine à écrire et l'imprimerie n'ont favorisé la vitalité de langues particulières au détriment

d'autres. Si tel avait été le cas, le latin et le sanskrit ne seraient pas morts aujourd'hui. Il y a aussi beaucoup de langues qui ont un usage écrit limité mais dont la vitalité est loin d'être compromise, comme par exemple des langues africaines telles que le lingala en RDC et le Wolof au Sénégal, qui continuent à se répandre. Nous ne devons pas confondre la technologie comme outil de diffusion avec l'usage que font les locuteurs des langues particulières. La langue s'apprend et se maintient principalement d'un usager à l'autre et non pas à partir de la technologie (comme outil auxiliaire) utilisée par des locuteurs ou internautes potentiels. Il convient d'ailleurs de souligner que sur Internet, les langues s'utilisent entre ceux qui les connaissent déjà, contrairement aux interactions face à face, dont les apprenants peuvent profiter.

4. Comment faire face aux menaces

Il est difficile de stopper ou d'empêcher la mort des langues sans une compréhension préalable de ce qui conduit à cet état des choses. Il ne suffit pas de dire qu'une langue est morte quand elle n'a plus de locuteurs ou quand elle ne se parle plus. Il faut pouvoir expliquer comment on arrive à cette conclusion de l'évolution langagière. Il est rare qu'une langue ne se parle plus tout simplement parce qu'on a interdit à ses locuteurs de la parler. Cette explication ne s'applique même pas aux conditions d'esclavage entre le XVIIe et le XIXe siècle. Les langues serviles ont disparu plus parce que les populations Créoles servant de modèles linguistiques aux esclaves bossales parlaient des langues européennes que parce que ces derniers ont été empêchés de parler leurs langues vernaculaires. Les dynamiques sont similaires pour les langues ethniques africaines qui se parlent de moins en moins dans les villes africaines parce que les locuteurs adultes ou leurs enfants conversent de plus en plus dans le vernaculaire urbain (Mufwene 2005, 2008). Il est aussi rare qu'une langue disparaisse tout simplement parce qu'elle manque de prestige ou parce qu'elle est stigmatisée. Si c'était le cas, l'anglais noir américain et même plusieurs créoles auraient déjà été abandonnés aujourd'hui. Ceux-ci survivent encore parce qu'ils ont des domaines ethnographiques qui leur sont propres et parce qu'ils sont protégés par la ségrégation socio-économique. Il en est de même des variétés non standard et rurales des langues européennes qui se parlent encore aujourd'hui, protégées par leur marginalisation géographique et parce que parlées par des locuteurs qui ont peu de contacts avec les locuteurs urbains. C'est d'ailleurs la combinaison de l'isolement rural et le taux moins élevé d'urbanisation en Afrique (sans oublier la structure économiquement moins intégrée des villes) qui protègent encore la vitalité des langues ethniques indigènes par rapport aux vernaculaires urbains (Mufwene et Vigouroux, à paraître).

La plupart des langues meurent tout simplement parce que leurs locuteurs se retrouvent fréquemment dans des situations où ils doivent parler une langue autre, pour des raisons économiques ou pour une variété d'autres raisons sociales, par exemple quand on est intégré à une majorité parlant une autre langue. C'est quand la plupart des locuteurs d'une langue subissent des pressions ethnographiques semblables défavorisant leur langue que la mort de celle-ci devient imminente. Ceci peut s'observer aujourd'hui en Louisiane et en Ontario (au Canada), où les Anglophones sont aujourd'hui majoritaires. On peut évoquer plus ou moins la même explication pour le recul du français devant l'anglais et du créole français devant le créole anglais à Trinidad, sans oublier que dans tous ces cas le changement de langues s'est produit graduellement, parce que relevant d'une expérience multiple d'oubli de la langue dans une population. Le français du Québec a réussi à survivre dans une écologie à dominante anglophone grâce à l'investissement du gouvernement provincial pour valoriser économiquement la langue à côté de l'anglais. En revanche, l'Irlande a échoué parce que son gouvernement a cru qu'il suffirait d'enseigner l'irlandais à l'école et de développer des « gaeltachts » (communautés isolées fonctionnant uniquement en gaélique) sans atouts économiques. Les jeunes qui ne partagent pas la passion et la loyauté linguistiques de leurs parents sont partis en ville, où l'anglais domine, ce qui a eu pour effet le déclin progressive du gaélique.

Il nous reste donc à expliquer comment le français s'est maintenu à l'Ile Maurice, contrairement à la façon dont s'est résolue la compétition des langues à Trinidad après que les Britanniques aient pris les îles des colonisateurs français. Trinidad et Tobago sont restés moins longtemps que l'Ile Maurice sous le contrôle politique et/ou économique français, moins de deux décennies dans le cas de Trinidad. En fait, le Royaume Uni a non seulement saisi le territoire plus tôt que l'Ile Maurice, à la fin du XVIIIe siècle, mais aussi introduit un grand nombre d'esclaves parlant une forme ou une autre d'anglais colonial. En revanche, les Français ont colonisé l'Ile Maurice pendant plus longtemps et ne l'ont perdue qu'au début du XIXe siècle, après l'abolition de l'esclavage, au moment où le français s'était déjà bien implanté dans la population sous formes créolisée et non créolisée. Il est aussi intéressant qu'un créole anglais ne se soit pas développé à l'Ile Maurice sous la domination britannique, bien que l'île soit restée une colonie sucrière, tout comme Trinidad et Tobago. Il apparaît que l'Ile Maurice aurait été colonisée sur un modèle différent de celui des îles atlantiques, ce qui a permis aux (ex-)esclaves et aux engagés indiens mauriciens de continuer à fonctionner dans le créole français comme vernaculaire. L'anglais comme langue acrolectale semble s'être superposé comme langue de la nouvelle administration coloniale alors que le français aurait continué à fonctionner comme langue acrolectale de la population dominée. On pourrait donc conclure que deux structures de population différentes ont entraîné des conséquences langagières différentes en dépit du fait que les deux territoires ont été colonisés par la même métropole. Il apparaît aussi que l'anglais a fonctionné, et continue d'ailleurs à fonctionner, comme langue véhiculaire, alors que le français, tout comme le créole, s'est établi dès le début de la colonisation française à l'Ile Maurice comme vernaculaire. L'anglais s'est imposé très vite comme vernaculaire à Trinidad et Tobago et un créole, alimenté par des éléments créoles contribués par des esclaves importés d'autres colonies anglaises des Antilles, s'y est aussi développé. Devrons-nous peut-être spéculer que les Britanniques ont colonisé l'Ile de la Réunion sur le modèle des colonies d'exploitation, à l'instar des colonies de l'Afrique continentale ?

En ce qui concerne la revitalisation des langues en péril, le Québec, contrairement à l'Irlande, nous apprend qu'il ne suffit pas au locuteur (potentiel) d'apprendre son vernaculaire à l'école pour en assurer la transmission d'une génération à l'autre. On pourrait même observer qu'une langue dont la transmission et la continuité sont assurées par l'école est une langue morte. Une langue se transmet normalement par les interactions, que ce soit entre locuteurs natifs ou entre ces derniers et des apprenants. Ce n'est pas l'école qui a maintenu le français au Québec ; c'est plutôt sa valorisation dans le système économique où il est utilisé en concurrence avec l'anglais qui lui a donné un nouveau souffle. C'est l'absence d'un tel investissement dans la vie économique des descendants des Francophones en Louisiane, ou ceux de Nouvelle Ecosse et d'autres territoires cités ci-dessus qui conduit à la perte du français, dès qu'il est perçu comme un fardeau sans valeur lucrative. Il n'est pas erroné de considérer l'apprentissage d'une langue en termes économiques de « coût et de bénéfice », car on investit son temps et son énergie dans l'apprentissage et la pratique d'une langue pour qu'elle soit rentable socio-économiquement. Sans des bénéfices socio-économiques évidents, une langue a peu de valeur et tend à être abandonnée même si elle a un « passé glorieux ». Les choix de langue que les interlocuteurs font au jour le jour dans le *hic et nunc* de leurs interactions ne sont le plus souvent pas informés par l'histoire des langues en question ou de leurs locuteurs natifs.

Les stratégies visant à sauvegarder, revitaliser, ou diffuser une langue sans tenir compte des conditions écologiques de son usage sont vouées à l'échec. Il faut motiver une population à parler une langue, et les motivations sont à chercher davantage dans le secteur de l'économie que dans l'étalage de la culture noble ou universelle de ses locuteurs. Comme je l'ai observé ci-dessus, ce sont les activités économiques qui diffusent l'anglais encore plus efficacement par l'intermédiaire des locuteurs non natifs que par les programmes du British Council, de la BBC, de la Voix d'Amérique, or des centres d'apprentissage américains (American Learning Centers) à travers le

monde. Bien que ces mediums facilitent l'acquisition de la langue, la vraie motivation pour son apprentissage et pour sa pratique vient de locuteurs qui paraissent avoir tiré profit de leur pratique de la langue. Ceux-ci sont d'habitude des locuteurs non natifs appartenant à la population indigène.

Comme l'observe Chaudenson (2001, 2006), la lutte que mène la Francophonie institutionnelle pour le maintien et/ou l'usage plus fréquent du français dans les organismes internationaux dépend largement de la participation d'États et de locuteurs non métropolitains. Ceux-ci doivent sans doute se demander quels sont les bénéfices qu'ils peuvent dériver d'une pratique linguistique minoritaire alors qu'ils peuvent profiter davantage de la possibilité de communiquer avec plus de monde dans une autre langue. Bien que ceci crée un cercle vicieux, car le français pourrait aussi être une langue dominante si tous les « francophones » montraient plus de militantisme pour la langue qui les unit, il est plus facile de se servir d'un outil dont les avantages sont évidents que d'un outil dont les avantages ne sont que potentiels. Comment peut-on attendre d'un Africain francophone qu'il milite pour l'usage du français dans les organismes internationaux s'il se voit rejeté par les métropoles qui lui demandent de défendre leur langue tout simplement parce qu'elle a un « passé glorieux » ? Voilà un défi important à laquelle la Francophonie institutionnelle doit faire face. Après tout, le comportement humain et social consiste surtout d'adaptations aux pressions écologiques, des adaptations qui se calculent implicitement en termes de « coût et de bénéfice ». On doit se préparer à répondre aux questions suivantes « Qu'est-ce que j'ai à gagner de l'usage du français dans les organismes internationaux quand ma propre langue n'y est pas parlée ? », « Quel est le sens d'un partenariat langagier qui veut que je parle français au métropolitain et pas anglais quand le métropolitain ne fait de son côté aucun effort pour parler une des langues indigènes importantes dans mon pays ? », et « Pourquoi dois-je défendre la langue française quand elle n'est pas moins dangereuse pour ma langue ethnique que ne l'est l'anglais, si, pour autant, l'expansion de ces langues comme véhiculaires est dangereuse ?».

Références

ATTALI, Jacques *et al*. 2001. *Le français, langue du monde*. Paris : L'Harmattan ; Organisation Internationale de la Francophone.

BENZAKOUR, Fouzia. 2004. Le français en terre de contact ou h'histoire d'une identité qui se construit. In *Penser la Francophonie : concepts, actions et outils linguistiques*, dirigé par ?, 323-354. Agence Universitaire de la Francophonie.

CHAUDENSON, Robert. 2001. Le cas du français. In *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ?*Actes du Colloque international de Bordeaux organisé par Goethe Institut (3 mars 2001), dirigé par Robert Chaudenson, 13-42. Paris : L'Harmattan ; Institut de la Francophonie.

CHAUDENSON, Robert. 2006. *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*. Paris : L'Harmattan.

HAGEGE, Claude. 2006. *Combat pour le français ; au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob.

MUFWENE, Salikoko S. 2005. *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*. Paris : L'Harmattan.

MUFWENE, Salikoko S. 2008. *Language evolution : Contact, competition and selection*. London: Contiuum Press.

NTITA, André Nyembwe& TSONGA TSONGA, Koni. 2004. La francophonie en milieux estudiantins de Kinshasa : pratique – perception – perspectives. In In *Penser la Francophonie : concepts, actions et outils linguistiques*, dirigé par ?, 535-544. Agence Universitaire de la Francophonie.

VIGOUROUX, Cécile B. 2005. There are no Whites in AfricA »: Territoriality, language and identity among Francophone Africans in Cape Town. *Language and Communication* 25.237-255.
VIGOUROUX, Cécile B. 2008. The « smuggling of la Francophonie » : Francophone Africans in Anglophone Cape Town (South Africa). *Language in Society* 37.

Liste provisoire des participants

Séminaire international
Méthodologie de l'observation de la langue française dans le monde

Paris, du 12 au 14 juin 2008

Liste provisoire des participants
(par ordre alphabétique)

* *
*

INTERVENANTS

Madame Dolores Alvarez
Directrice a.i. de la Promotion et Enseignement des langues, Union latine
131, rue du Bac – 75007 Paris
Tél : 01 45 49 60 61
Fax : 01 45 44 46 97
Courriel : dpel-ul@unilat.org

Professeur Farid BENRAMDANE
Université de Mostaganem,
Chef de projet de recherche CRASC
Algérie
Tél. :
Fax :
Courriel : **Fbenramdane2@yahoo.fr**

Monsieur Franck BUGE
Directeur des études
TV5 Monde
Siège et bureau Europe
131, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 18 55 55
Fax : 01 44 18 55 10
franck.buge@tv5.org

Professeur Thierry BULOT
Maître de Conférences
Directeur de Recherches
Directeur de la collection Espaces Discursifs (L'Harmattan) Université Européenne de Bretagne PREFics (EA3207/UMR 8143) Rennes 2 (France) Tel/Fax Rennes2 : 33 (0)2 99 14 15 67 et (0)299141588
thierry.bulot@free.fr, Thierry.Bulot@free.fr

Professeur Louis-Jean CALVET
Professeur des Universités
Institut de la Francophonie
Université de Provence
29, avenue Robert Schuman
13621 Aix en Provence
Tél. : 08 77 54 06 69 et 04 42 27 60 63
Fax :
louis-jean.calvet@up.univ-mrs.fr

Professeur Arnaud CARPOORAN
Université de Maurice
Tél. :
Fax :
arnaudcarpooran@yahoo.fr

Professeur Bernard CERQUIGLINI
Recteur de l'AUF
4, place de la Sorbonne
75005 Paris
Tél. : 01 44 41 18 18
Télécopie : 01 44 41 18 17
recteur@auf.org et assistante : chantal.lemullois@auf.org

Professeur Robert CHAUDENSON
Institut d'études créoles et francophones
Université de Provence
29, avenue Robert Schuman
13621 Aix en Provence
Tél. : 04 42 95 35 53 - 04 91 91 46 17
Fax : 04 42 95 35 53
robert.chaudenson@wanadoo.fr

Monsieur Marc CHEYMOL
Administrateur délégué, "Langue française, francophonie, Diversité linguistique"
AUF
4, place de la Sorbonne
75005 Paris
Tél. 01 44 41 18 18
Fax : 01 44 41 18 19
marc.cheymol@auf.org

Professeur Moussa DAFF
Faculté des lettres et sciences humaines
Université Cheikh Anta Diop
BP 5005
Dakar, Sénégal
Tél. 00 221 633 96 74
Fax : 00 221 825 34 58
mdaff@refer.sn

Professeur Didier DE ROBILLARD
Professeur de linguistique
Enseignement : *SODILANG* (Sociolinguistique et didactique des langues),
Recherche EA 4246 *DYNADIV*[1] (Dynamiques de la diversité linguistique et culturelle),
Université François Rabelais de Tours
3, rue des Tanneurs
37041 Tours Cedex
Tél. :
Fax :
didier.derobillard@univ-tours.fr

Professeur Alain DOMERGUE
Didaxis
Université de Montpellier III
Adresse :
Tél. :
Fax :
alain.domergue@gmail.com

Monsieur Guy DUMAS
Sous-ministre associé
Responsable de l'application de la politique linguistique
Secrétariat à la politique linguistique
Edifice Guy-Frégault
225, Grande-Allée Est - Bloc A, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5G5, Canada
Tél. : 00 1 418 643 4248
Fax : 00 1 418 646 7832
Guy.Dumas@mcccf.gouv.qc.ca ; helene.bonenfant@mcccf.gouv.qc.ca

[1] DYNADIV est une équipe transversale aux universités François Rabelais de Tours, de Limoges et de Poitiers.

Professeur Pierre DUMONT
Professeur des Universités
Directeur de l'Institut Supérieur d'Etudes Francophones (ISEF)
Université des Antilles et de la Guyane
B.P.7207
97275 Schœlcher cedex
Tél. 05 96 72 74 95, Fax. 05 96 72 74 97
Mobile : 06 96 43 83 97
pjdumont@wanadoo.fr

Madame Marie-Françoise DURAND
Professeur agrégée de géographie,
Responsable de l'Atelier de cartographie de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po), France
Tél : 01 45 49 50 50
Fax :
marief.durand@sciences-po.fr

Monsieur François GRIN
Directeur, Observatoire Économie-Langues-Formation
École de traduction et d'interprétation
Université de Genève
40, Bd du Pont-d'Arve
CH - 1211 GENÈVE 4 Suisse - Schweiz - Switzerland - Svizra
Tél: +4122-379-8720
Fax :
francois.grin@eti.unige.ch

Professeur Katia HADDAD
Titulaire
Chaire Senghor de la Francophonie
Université St Joseph de Beyrouth
BP 17-5208, Mar Mikhaël
1104 2020 Beyrouth
Liban
Tél: (9611) 421 592
Mobile: (9613) 25 44 66
Télécopie: (9611) 421 599
khaddad@dm.net.lb ; khaddad@usj.edu.lb

Professeur Rainer Enrique HAMEL
Universidad Autónoma Metropolitana
Departamento de Antropología
México, D. F.
Mexique
Tel. + (52 55) 55 73 34 89
Fax :
ehamel@xanum.uam.mx

Monsieur François HERAND
Directeur de l'Institut National d'Etudes démographiques (INED)
133, Bd Davout
75980 Paris Cedex 20
Tél : 01 56 06 20 01 ou 01 56 06 20 07
Fax : 01 56 06 21 96
heran@ined.fr . assistante Safia Zoubiri : safia.zoubiri@ined.fr

Professeur Gueorgui JETCHEV
Directeur du master *Etudes sur les francophonies*
Président de l'Association des professeurs de/en français de Bulgarie (APFB)
Président du Conseil administratif du CREFECO (centre régional de l'OiF)
Département d'Études romanes, bureau 174
Université de Sofia *St. Clément d'Okhrid*
15, bd Tsar Osvoboditel
1504 Sofia - BULGARIE
tél. (+359 2) 986 4770 *(avec répondeur)*
tél. mobile (+359) 887 923 558 *(pas de répondeur)*
téléc. (+359 2) 846 5143
gueorgui_jetchev@hotmail.com

Monsieur Jean-Marie KLINKENBERRG
Président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la CFB
Belgique
jmklinkenberg@ulg.ac.be

Monsieur Mamadou Kani KONATE
Sociologue
Centre d'appui à recherche et à la formation (CAREF)
BP 2753
Bamako, Mali
Mobile : 00 223 674 40 46
Fixes 00 223 423 23 80 – 00 223 228 09 80
Fax : 00 223 423 23 81
mamadou.konaté@caref.org

Monsieur Réjean LACHAPELLE
Directeur de la Division des études démolinguistiques
Division Statistique Canada |
Immeuble Principal, 1710-L |
L-Ottawa, Ontario K1A 0T6
203, rue des Fondateurs
Gatineau (Québec) J9J 1M4
Tél. 819 684-7012, 613-951-3763
Fax : 00 1 613 951 2952
rejean.lachapelle@statcan.ca et achrej@videotron.ca

Professeur Rodrigue LANDRY
Directeur général
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pavillon Léopold-Taillon
Université de Moncton,
Nouveau-Brunswick Canada E1A 3E9
Tel. 00 1 506 858 4669
Fax :
Rodrigue.landry@umoncton.ca

Professeur Jacques LECLERC
Professeur,
Membre associé du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ)», Université de Laval, Québec, Canada.
jleclerc@branchez.net

Professeur Fabienne LECONTE
EA LIDIFRA
Université de Rouen
Adresse :
Tél. :
Fax :
Fabienne.Leconte@univ-rouen.fr

Professeur Richard MARCOUX
Professeur titulaire
Département de sociologie
Université de Laval
Québec, Canada G1K 7P4
Tél. 00 1 418 656 5105
Fax : 00 1 418 656 7390
richard.marcoux@soc.ulaval.ca

Professeur Pierre MARTINEZ
Directeur UFR sciences du langage
Université Paris 8
93526 Saint-Denis Cedex
Tél : 01 49 40 64 24
Fax : 01 49 40 67 90
pierre.martinez@univ-paris8.fr

Professeur Bruno MAURER
Directeur du Bureau Océan Indien
AUF (Agence Universitaire de la Francophonie)
Rue Joël Rakotomalala
BP 8349
101 Antananarivo, Madagascar
Université Montpellier III
Tél : + (261 20) 22 318 04/12
Fax : + (261 20) 22 318 15
Bruno.maurer@auf.org

Professeur Auguste Moussirou MOUYAMA
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Libreville
Libreville, Gabon
Tél. :
Fax :
moussiroumouyama@yahoo.fr

Professeur Salikoko S. Mufwene
Frank J. McLoraine Distinguished Service Professor
Department of Linguistics
University of Chicago
1010 East 59th Street
Chicago, IL 60637
Etats-Unis d'Amérique
Tél : 00 1 773-702-8531;
Fax : 00 1 773-834-0924
s-mufwene@uchicago.edu
http://humanities.uchicago.edu/faculty/mufwene

Professeur Abou NAPON
Professeur Titulaire de Sociolinguistique
Université de Ouagadougou
Adresse :
Tél. :
Fax :
abou.napon@univ-ouaga.bf

Monsieur Daniel NOBI
Directeur des Etudes et des relations auditeurs
RFI
116, Avenue du Président Kennedy
75016 Paris
Tél. : 01 56 40 12 12
Fax : 01 56 40 47 59
daniel.nobi@rfi.fr

Professeur Van Dung NGUYEN
Professeur des universités
École supérieure de langues étrangères
Université Nationale de Hanoi
Coordinatrice des Programmes d'enseignement du français
AUF
Bureau Asie-Pacifique
8 Tran Hung Dao,
Hanoi, Vietnam
Tél. :: (84 4) 8247 382
Fax : : (84 4) 8247 383
nguyen.van.dung@auf.org

Monsieur Xavier NORTH
Délégué général
Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France
6, rue des Pyramides
75001 Paris
Tél. 01 40 15 36 70
Fax :
xavier.north@culture.gouv.fr

M. Conrad OUELLON
Président du Conseil de la Langue française du Québec
800, place d'Youville (13è étage)
G1R 3P4, Québec, Canada Québec
Tél.
Fax :
cslf@cslf.gouv.qc.ca

Monsieur Marc PILON
Coordonnateur du réseau démographie
IRD Ile de France
32, rue Henri Varagnat
93143 Bondy cedex
Tél : 01 48 02 55 00 - Mobile 06 79 87 44 84
Fax : 01 48 47 30 88
marc.pilon@bondy.ird.fr **marc.pilon@ird.fr**

Professeur Claude TRUCHOT
Professeur **émérite**
Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen
Université Marc Bloch de Strasbourg
Tél. : 03 88 79 07 03 et 06 76 04 97 16
Fax :
C.Truchot@wanadoo.fr

Professeur Sylvie WHARTON
Maître de conférences en Sciences du Langage
IUFM de La Réunion
LCF – UMR 8143, Université de La Réunion
La Réunion
Adresse **:**
Tél. :
Fax :
sylviewharton@wanadoo.fr

INVITÉS (PARTENAIRES)

Monsieur Jean-François BALDI
DGLFLF
Délégué général adjoint
Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France
6, rue des Pyramides
75001 Paris
Tél. 01 40 15 38 90
Fax : 01 40 15 36 76
Jean-François.baldi@culture.gouv.fr

Monsieur David BARY
CIRTEF
Conseiller
Boulevard Reyers, 52
B 1044 Bruxelles, Belgique
Tél. 00 32 2 737 46 29
Fax : 00 32 2 732 62 40
dba@rtbf.be

Madame Marcelle BARRY
Mission laïque française
Chef du Service Communication et Développement
9, rue Humblot
75015 Paris
Tél. 04 45 78 41 52
Fax : 01 45 78 42 54
barry@mission-laique.asso.fr

Madame Odile CANALE
DGLFLF
Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France
6, rue des Pyramides
75001 Paris
Tél. 01 40 15 36 84
Fax : 01 40 15 36 76
odile.canale@culture.gouv.fr

Monsieur Olivier CHAMBARD
Secrétaire permanent
AIMF
9, rue des Halles
75001 Paris
o.chambard@aimf.asso.fr

Madame Françoise DOST
Les Radios francophones publiques
Secrétaire générale
Maison de Radio France
116, avenue du Pt Kennedy
75220 Paris Cédex 16
Tél. 01 56 40 30 01
Fax : 01 56 40 44 53
f.dost@radiopfrance.com

Monsieur Marcel ESCURE
Service des Affaires francophones,
Ministère des Affaires étrangères et européenne
57, boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél.
Fax : 01 53 69 39 81
marcel.escure@diplomatie.gouv.fr

Monsieur Luc FABRE
DGCID – Direction de la Coopération culturelle et du français
Office universitaire et culturel français
Ministère des Affaires étrangères et européennes
244, boulevard Saint Germain
75303 Paris cedex 07
Tél.01 43 17 88 98
Fax : 01 43 17 90 05
luc.fabre@diplomatie.gouv.fr

Monsieur Henri FOLLIET
AFEC
78, rue Botzaris
75019 Paris
Tél. 01 42 06 34 88
Fax :
folliet.henri@orange.fr

Madame Anne GIAMI
AEFE Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
Directrice adjointe
19/21, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris
Tél.01 53 69 31 70
Fax : 01 53 69 31 99
anne.giami@diplomatie.gouv.fr

Monsieur Stève GENTILI
Président du Comité national du Forum Francophone des Affaires
Président international du Forum Francophone des Affaires
Forum Francophone des Affaires,
Comité national français du Forum Francophone des Affaires
3, place de la Coupole
94223 Charenton le Pont Cedex
ffa.org@orange.fr

Monsieur Nikola GULJEVATEJ
Service des Affaires francophones
Service des Affaires francophones,
Ministère des Affaires étrangères et européenne
57, boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél.
Fax : 01 53 69 39 81
Nikola.GULJEVATEJ@diplomatie.gouv.fr
nikola.guljevatej@diplomatie.gouv.fr

Madame Michèle JACOBS
TV5 Monde
Directrice de la Francophonie et de la promotion du français
131, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél.01 44 18 55 54
Fax : 01 44 18 55 05
michele.jacobs@tv5.org

Monsieur Jean-Claude JACQ
Alliance française mondiale
Secrétaire général
Rue de la Loi, 26
1040 Bruxelles
Belgique
Tél.
Fax :
jcjacq@fondation-alliancefr.org

Monsieur Jacques LEGENDRE
Sénateur
Secrétaire général parlementaire
Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF),
Siège de l'APF
235, boulevard Saint Germain
75007 Paris
jypauti@apf-fr.org

Monsieur Abderrhamane LELOU
AUF
Agence universitaire de la Francophonie, Rectorat
4, place de la Sorbonne
75005 Paris
Administrateur de programme
Tél. 01 44 41 18 18
Fax :
abderrahmane.lellou@auf.org

Madame Aïcha MOUTAOUKIL
AUF
4, place de la Sorbonne
75005 Paris
Administrateur de programme
Tél. 01 44 41 18 18 Fax :
Aicha.moutaoukil@auf.org

Monsieur Dario PAGEL
Fédération internationale des Professeurs de français (FIPF)
Président
FIPF
1, avenue Léon Journault
92311 Sèvres
Tél. 01 46 26 53 16
Fax :
pageldario@yahoo.fr

Monsieur Philippe PÉJO
Conseiller du Secrétaire d'Etat
Chargé de la Coopération et de la Francophonie
20, rue Monsieur - 75007 Paris
Tél. : 01 53 69 42 30
philippe.pejo@diplomatie.gouv.fr

Madame Madeleine ROLLE-BOUMLIC
FIPF
Secrétaire générale
Fédération internationale des Professeurs de français
1, avenue Léon Journault
92311 Sèvres
Tél. 01 46 26 53 16 Fax :01 46 26 81 69
madeleine.rolleboumlic@fipf.org

Monsieur Paul de SINETY
Cultures France
Directeur
Département publications et écrit
1 bis, avenue de Villars
75007 Paris
Tél. 01 53 69 35 93
Fax :
pds@culturesfrance.com et opa@culturesfrance.com

Madame Vicky SOMMET
Radio France Internationale
Chargée de mission pour la relation avec les institutions de la Francophonie
116, avenue du Président Kennedy
75762 Paris cedex 16
Tél. 01 56 40 27 50
Fax : 01 40 50 15 46
vicky.sommet@rfi.fr

Monsieur Denis SORIOT
DGCID – Direction de la Coopération culturelle et du français
Chef du bureau des solidarités francophones, Sous direction du français
Ministère des Affaires étrangères et européennes
244, boulevard Saint Germain
75303 Paris cedex 07
Tél. 01 43 17 85 72
Fax : 01 43 17 90 05
denis.soriot@diplomatie.gouv.fr

Monsieur Jean-Jacques VAHL
Alliance israélite universelle
Directeur général
45, rue de la Bruyère
75009 Paris
Tél. 01 53 32 88 64
Fax : 01 48 74 51 33
wahl@aiu.org

Monsieur Thomas WAUQUIER
Service des Affaires francophones,
Ministère des Affaires étrangères et européenne
57, boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél. 01 53 69 39 75
Fax : 01 53 69 39 81
thomas.wauquier@diplomatie.gouv.fr

INVITÉS (PRESSE)

Monsieur François PRADAL
Rédacteur en chef
Le français dans le monde
Fédération internationale des professeurs de français
9 avenue Pierre de Coubertin
75211 Paris Cedex 13
Tél : +33 (0) 1 45 87 43 29/
Fax : +33 (0) 1 45 87 43 18
'fpradal@sejer.fr'
www.fdlm.org

Monsieur Jackson NJIKE
jacksonnjike@yahoo.fr

Dominique GALLET
Producteur-délégué du Magazine Espace Francophone
ICAF - Institut pour la Coopération Audiovisuelle Francophone
43, rue François Gérard
75016 Paris
Tél : 01 45 20 98 45 + 06 08 07 19 87
Fax : 01 45 20 98 44
info@espace-francophone.org

Madame Monna MAKI
Rédactrice en Chef
ICAF - Institut pour la Coopération Audiovisuelle Francophone
43, rue François Gérard
75016 Paris
Tél : 01 45 20 98 45
Fax : 01 45 20 98 44
info@espace-francophone.org

Madame Ariane POISSONNIER
RFI
ariane.poissonnier@rfi.fr

OIF

Monsieur Clément DUHAIME
Administrateur de l'OIF.

Monsieur Frédéric BOUILLEUX
Directeur de la Langue française, de la diversité culturelle et linguistique.

Monsieur René LEDUC
Conseiller du Secrétaire général
Chargé de la langue française et de la Diversité culturelle.

Monsieur Samir MARZOUKI
Conseiller de l'Administrateur
Chargé de l'observatoire de la langue du française.

Madame Anissa BARRAK
Chef du Service Communication de la Francophonie.

Madame Josiane GONTHIER
Chargée de projet
Observatoire de la langue française.

Madame Florence MORGIENSZTERN
Chargée de projet
Observatoire de la langue française.

Monsieur Alexandre WOLFF
Chargé de mission
Observatoire de la langue française.

Madame Aïssatou DIONE
Assistante
Observatoire de la langue française.